

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04051 5652

JOHN M. KELLY LIBRARY



Donated by
**The Redemptorists of
the Toronto Province**
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

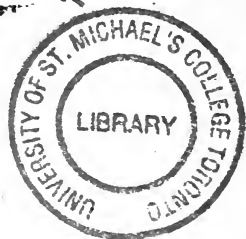
University of
St. Michael's College, Toronto

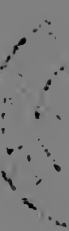




HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFERRED





LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF

CHICAGO

XVII ✓
✓

THÉOLOGIE
DOGMATIQUE ET MORALE
A L'USAGE DES FIDÈLES

AVIS DES ÉDITEURS

Le signe =, placé en tête d'une DEMANDE et d'une RÉPONSE, indique qu'elles sont textuellement tirées du *Catéchisme du Mans*;

Le signe —, qu'elles en proviennent également, mais avec de légères modifications;

Enfin, celles *dépourvues* de l'un ou de l'autre de ces signes, et le nombre en est considérable, appartiennent toutes à l'auteur

EXPLICATION
HISTORIQUE, DOGMATIQUE, MORALE
LITURGIQUE ET CANONIQUE
DU CATÉCHISME

AVEC LA RÉPONSE

AUX OBJECTIONS TIRÉES DES SCIENCES CONTRE LA RELIGION

PAR

L'ABBÉ AMBROISE GUILLOIS
ancien Curé au Mans;

Ouvrage offert à S. S. Pie IX, honoré par elle d'un Bref de remerciement
et revêtu de l'approbation
de plusieurs Cardinaux, Archevêques et Evêques.

Ubi Petrus ibi Ecclesia. (S. AMBR.)

SEIZIÈME ÉDITION

TOME PREMIER

PARIS

F. WATTELIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
5, rue du Cherche-Midi, 5.



HOLY REFORMER LIBRARY WINDSOR

105



ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Exemplar operis quod patrio sermone a Te cum titulo exaratum Explication du Catéchisme, etc., pluries in lucem typis editum fuit, cum Tuis Litteris die vigesimo nono septembris proximi datis dono ad Nos perlatum est. Quamvis nihil de ipso adhuc degustare potuerimus, confidimus tamen pio quem Tibi proposuisti scopo responsurum; quum illud maxime nonnulli Galliarum Antistites iudicio suo probaverint. Agimus idcirco Tibi pro officio gratias adque omnium auspicem cœlestium donorum habeas Apostolicam Benedictionem, quam Tibi ipsi, Dilecte Fili, et curionibus Tuis universis, effuso cordis affectu amanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 26 novembris anni 1853 Pontificatus nostri anno VIII.

PIUS PP. IX.

PIE IX, PAPE.

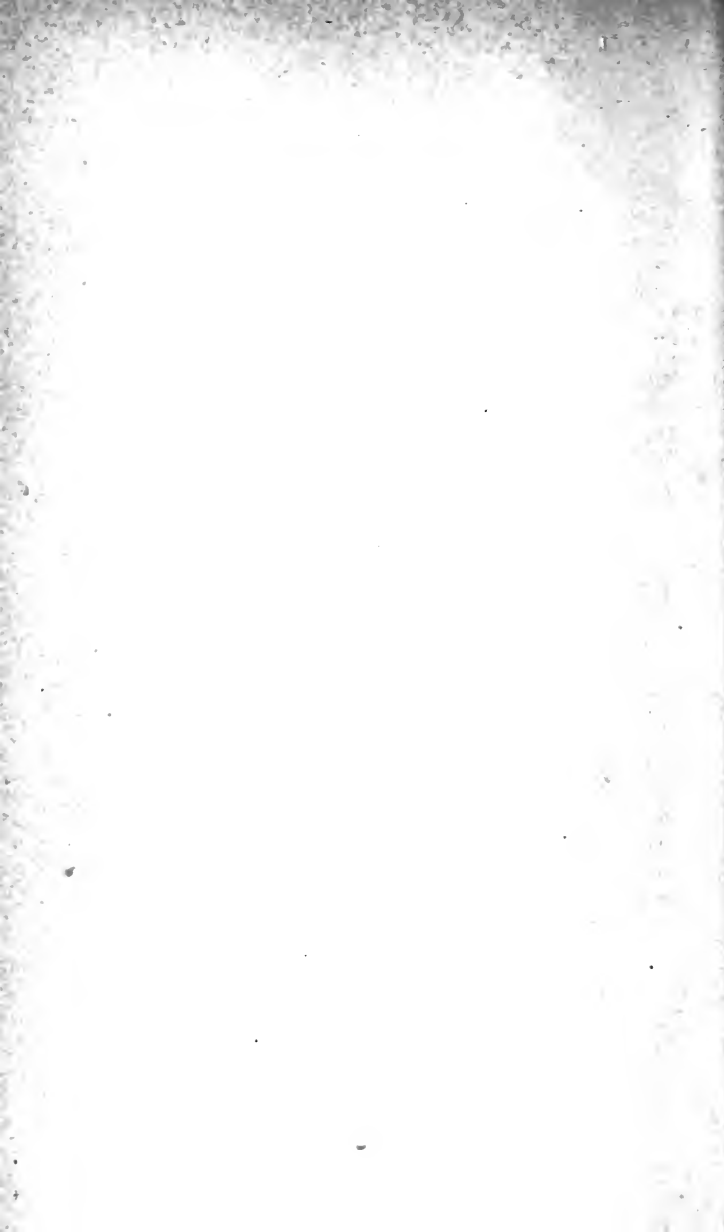
Cher Fils, salut et Bénédiction apostolique.

Avec votre lettre du 29 septembre dernier, Nous avons reçu l'exemplaire du livre intitulé : *Explication du Catéchisme*, composé par vous, dans votre langue maternelle ; dont vous nous avez fait hommage, après l'avoir déjà plusieurs fois édité.

Quoique nous n'ayons pu encore l'apprécier par Nous-même, Nous avons cependant la confiance que cet ouvrage atteindra le but pieux que vous vous êtes proposé, d'autant mieux que plusieurs évêques de France l'ont jugé digne de leur approbation. En conséquence, nous vous remercions de l'hommage que vous nous en avez fait, et, comme présage des dons célestes, nous vous accordons, de toute l'effusion de notre cœur, à vous, notre cher Fils, et aux fidèles de votre paroisse, notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 26^e jour de novembre de l'année 1853, la 8^e de notre Pontificat.

PIE P. IX.



PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Nous publions la dixième édition de cet important ouvrage dont cinquante mille exemplaires sont, par le fait des neuf éditions précédentes, entre les mains du public.

Au sujet de cette réimpression, nous croyons devoir emprunter à ceux qui nous ont précédé dans la publication de cet ouvrage, les passages suivants, tirés de la préface placée au commencement de la neuvième édition :

« L'auteur attribuait, par modestie, l'écoulement rapide des « éditions successives de son livre à l'indulgence du public et « des journaux religieux, qui, tous, en avaient rendu compte « de la manière la plus favorable; à l'approbation qui lui avait « été donnée par un grand nombre d'ecclésiastiques distingués, « d'hommes du monde pieux et éclairés, et de prélats éminents « en science et en piété; il l'attribuait surtout à ce qu'il s'était « constamment attaché à la défense des doctrines romaines. »

« Indépendamment de ces causes infaillibles de succès, nous « croyons, nous, devoir en signaler une autre, le *mérite vrai* de « ce livre, qui se distingue entre tous par une érudition pro- « fonde, une simplicité naïve et attachante, une forme qui, « sans le rendre puéril pour les intelligences faites, le rend « intelligible pour tous, et en fait, pour les uns, un livre élé- « mentaire où ils trouvent tout ce qu'il faut apprendre, et,

« pour les autres, un répertoire méthodique où sont consi-
gnées, avec un ordre parfait, toutes les choses qui ne doivent
point être oubliées. »

« M. l'abbé Guillois avait mis la dernière main à son œuvre
lorsque nous en publiâmes la septième édition, qu'il avait
presque entièrement refondue, et il avait annoncé, dans la
préface de cette septième édition, l'intention formelle de n'y
plus faire aucun changement. »

« Aussi la mort, d'ailleurs si regrettable, de M. l'abbé Guil-
lois, n'a-t-elle pu nuire en quoi que ce soit à la perfection de
la huitième et de la neuvième éditions; puisque l'auteur,
eût-il vécu, n'y eût pas apporté la moindre modification. . .
»

Signé : MONNOYER,

JULIEN, LANIER, COSNARD et Cie.

Nous suivrons, pour cette dixième édition, l'exemple si plein
de sagesse qui nous a été donné par nos prédécesseurs; comme
eux, nous respecterons le consciencieux travail de M. l'abbé
Guillois; comme eux, nous donnerons purement et simple-
ment « ce fruit de vingt années d'études sérieuses et de labo-
rieuses recherches. »

Au surplus, le bref de Sa Sainteté Pie IX, que nous plaçons
en tête de notre édition, et les nombreuses approbations épis-
copales que M. l'abbé Guillois a obtenues, témoignent assez
que l'auteur a atteint son but, qu'il a victorieusement défendu
les doctrines romaines, et que son livre en est l'enseignement
le plus complet.

Paris, 24 décembre 1863.

H. VRAYET DE SURCY.

APPROBATIONS ET ENCOURAGEMENTS (1)

I

ÉVÊCHÉ DU MANS.

Nous, vicaire général de Mgr l'évêque du Mans, spécialement délégué en son absence,

Vu le chapitre XII, titre II, des Statuts diocésains,

Sur le rapport des commissions chargées de l'examen des livres,

Autorisons M. GUILLOIS, Curé au Mans, à publier la septième édition de son *Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du Catéchisme*.

Le Mans, 18 décembre 1852.

VINGENT, vic. gén.

II

LETTRE DE M^{GR} L'ARCHEVÊQUE DE CHALCÉDOINE.

Monsieur le Curé,

J'ai mille excuses à vous faire pour le long retard que j'ai mis à vous remercier des deux excellents ouvrages que vous

(1) On peut voir dans la préface des éditions précédentes les approbations données à cet ouvrage par LEURS ÉMINENCES NN. SS. le cardinal FORNARI, archevêque de Nicée, le cardinal GOUSSET, archevêque de Reims, le cardinal DONNET, archevêque de Bordeaux; par LEURS GRANDEURS NN. SS. MORLOT, archevêque de Tours, BOUVIER, évêque du Mans, etc., etc.

avez bien voulu m'envoyer, votre *Explication du Catéchisme* et le *Dogme de la Confession*. Ce dernier, par la clarté, la force et l'enchaînement des preuves et des raisonnements qu'il renferme, me paraît très-propre à soutenir la foi de ceux qui fréquentent les sacrements et à y ramener ceux qui s'en sont éloignés. Puisse ce bon livre se répandre partout et être lu avec attention par tous ceux qui sont de bonne foi.

Quant à votre *Explication du Catéchisme*, elle a obtenu trop de suffrages honorables pour que le mien puisse être de quelque valeur. Je me contenterai de vous dire, Monsieur le Curé, que j'en ai envoyé un grand nombre d'exemplaires à nos établissements de l'Amérique du Sud et à nos missionnaires de l'Océanie. Il suffit, à mon avis, de lire cet ouvrage, même après avoir fait un bon cours de théologie, pour voir encore mieux qu'on avait bien à apprendre et qu'on avait beaucoup oublié.

Veillez donc, Monsieur le Curé, agréer, avec tous mes remerciements et mes félicitations, l'assurance de mon bien respectueux dévouement.

Paris, 14 août 1851.

† P. D., *archev. de Chalcédoine.*

III

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Monsieur le Curé,

J'ai reçu l'ouvrage que vous avez eu la bonté de me faire remettre, et si ce n'était l'accablement des occupations, j'aurais eu déjà l'honneur de vous en remercier.

Vous me permettrez de vous offrir aussi, en retour, un volume que je viens de publier sur l'éducation. J'espère

quelque jour faire le voyage du Mans ; je serai bien heureux de vous dire alors combien je goûte l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer.

Veillez agréer, Monsieur le Curé, l'hommage de mes bien dévoués et bien respectueux sentiments.

Orléans, 1^{er} mai 1851.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

IV

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

Monsieur le Curé,

Je suis très-reconnaissant de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la nouvelle édition de votre *Explication du Catéchisme*. Cet ouvrage a mérité et obtenu de si éminents suffrages, que j'ose à peine y joindre le mien. La lecture que j'en ai faite, au moins en grande partie, il y a quelques années, m'avait beaucoup satisfait. Vos nouveaux soins lui ont donné un dernier degré d'intérêt et de perfection.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Curé, l'assurance de ma parfaite considération et de mon entier dévouement.

13 mai 1851.

† L. E., évêque de Poitiers.

V

LETTRE DE M. LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DU SÉMINAIRE
DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Monsieur le Curé,

J'ai lu avec le plus vif plaisir la dernière édition de votre excellent et grand ouvrage, et je vous félicite bien sincère-

ment dans le Seigneur de l'avoir conduit à cette perfection. Vous ne pouvez plus dire, Monsieur le Curé, que cette complète exposition est *pro rudibus catechizandis*, elle est plutôt *pro omnibus erudiendis*. Aussi me suis-je empressé d'envoyer votre ouvrage à plusieurs de nos missionnaires qui s'en serviront, j'en suis assuré, avec grande utilité.

Permettez-moi, Monsieur le Curé, de vous remercier bien cordialement d'avoir plusieurs fois mentionné mon travail dans votre ouvrage ; mais comme vous avez pris ces citations dans la première édition, je vous envoie un exemplaire de la deuxième. C'est un hommage de ma gratitude, et pour le souvenir si bienveillant que vous avez donné à mon livre, et pour le plaisir que j'ai éprouvé en lisant le vôtre.

Agréez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Curé, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Paris, 13 mars 1852.

BARRAN, *supérieur*.

VI

LETTRE DU R. P. SÉRAPION, RELIGIEUX DE LA TRAPPE.

Monsieur le Curé,

D'après le désir que vous m'en exprimez dans votre honorée lettre du 10 du présent, j'ai consulté ceux qui ici ont lu ou entendu lire votre *Catéchisme*. Tous, depuis le révérend Père Abbé, jusqu'à ces Messieurs du pensionnat, se sont accordés à dire : Quand la sixième édition d'un ouvrage, tirée à 6,600 exemplaires, se trouve épuisée, on peut dire, sans crainte de se tromper : *Vox populi, vox Dei* ; et vouloir critiquer un pareil ouvrage, serait faire une injure criante à son auteur.

Oui, Monsieur le Curé, votre *Catéchisme* ne laisse rien à désirer : tout y est expliqué avec lucidité, clarté et précision. Tous ceux auxquels je me suis adressé m'ont répondu qu'ils n'y trouvaient rien à redire, et qu'il était destiné à faire un bien immense.

Que des prélats, des professeurs de séminaire vous aient adressé, d'après la demande que vous leur en aviez faite, quelques observations, c'est possible, n'y ayant rien de parfait sur la terre ; mais ces observations ne devaient rouler que sur des choses bien peu importantes, et qui ont échappé à un grand nombre d'autres lecteurs.....

Daignez agréer l'assurance bien sincère de la reconnaissance et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Curé, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Abbaye de Melleray, 17 septembre 1852.

F. SÉRAPION, *prêtre, secrét. et biblioth.*

VII

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ LOCHET, VICAIRE AU MANS.

Monsieur le Curé,

Vous ne pouvez guère vous attendre à recevoir de moi une lettre datée de si loin (Reims). Cependant je n'ai pas voulu, avant de vous en rendre compte, que le temps et l'espace effaçassent le souvenir de l'heureux entretien que je viens d'avoir, à votre sujet, avec le très-gracieux et très-savant archevêque de Reims. J'ai passé près de trois quarts d'heure avec lui, et la conversation a continuellement été

sur votre compte. Vous ne sauriez croire combien Mgr Goussset estime vos travaux. Il a été on ne peut plus flatté, il m'a prié de vous le répéter, de l'envoi de votre *Catéchisme*. Confiant dans votre modestie, qu'il se plaît particulièrement à reconnaître, il vous a adressé quelques observations très-bienveillantes. Il pense que votre livre est appelé à faire le plus grand bien aux hommes du monde qui veulent s'instruire des vérités de la foi, et qui peuvent se trouver dans la nécessité de répondre aux objections des impies et des incrédules...

Tout à vous de respectueuse affection.

Reims, 30 juin 1850.

LOCHET, vic. au Mans.

VIII

OPINIONS DU DOCTEUR WOLS,

traducteur allemand de la deuxième édition du *Catéchisme*.

Cet ouvrage, qui fait époque dans la littérature théologique en France, mérite, au plus haut degré, l'attention de tous les catholiques allemands : non-seulement à cause du véritable esprit de l'Église qui y est répandu, et des différents points de vue sous lesquels la doctrine chrétienne y est exposée avec autant de profondeur que de sagesse, mais surtout à cause du but pratique que l'auteur s'est proposé. Cette *Explication du Catéchisme*, très-utile aux laïques pour leur propre édification, et très-propre à les prémunir contre la lecture dangereuse des romans, ne sera pas moins utile aux pasteurs des âmes, que souvent des occupations imprévues empêchent de se préparer aux fonctions de leur

ministère. Elle leur fournira des matériaux abondants pour la chaire et les instructions, et les mettra en état de s'orienter promptement au milieu des cas les plus embarrassants du tribunal de la pénitence. Outre ces avantages, ce livre en offre deux autres, qui le recommandent particulièrement. Chaque point de dogme ou de morale est accompagné d'un choix d'anecdotes aussi intéressantes qu'instructives, empruntées à l'histoire de tous les temps et de toutes les nations. De plus, l'auteur a eu soin de le mettre en rapport avec les circonstances présentes, en jugeant au point de vue de l'Église les *phénomènes* les plus importants d'une époque aussi agitée que la première moitié du XIX^e siècle, et en rapportant les décrets des souverains pontifes sur le magnétisme, le carbonarisme, les sociétés secrètes, etc.; ce recueil ne se trouve dans aucun livre du même genre. — La réunion de tous ces avantages et le concours de plusieurs hommes instruits pour rendre la traduction allemande (1) aussi exacte que possible pour le fond et pour la forme, promettent à cet ouvrage un succès aussi étendu que mérité.

IX

PRÉFACE D'UNE NOUVELLE TRADUCTION ALLEMANDE (2)

publiée à Ratisbonne en 1851 (4 vol. in-8°).

L'extrême importance du catéchisme, qui est, ainsi que le faisait remarquer feu Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux, le livre des vieillards aussi bien que des enfants,

(1) Cette traduction a eu deux éditions, la première en trois volumes in-18, et la deuxième en quatre livraisons in-12.

(2) Un savant professeur de théologie a bien voulu, à notre prière,

sera notre seule réponse au reproche de superfluité que l'on pourrait faire à cette nouvelle publication. Outre l'utilité générale qu'on en retirera pour l'usage de la vie et l'instruction des fidèles, il est permis de croire que le travail du catéchiste sera bien accueilli des ecclésiastiques, soit qu'ils veuillent envisager sous un point de vue méthodique l'ensemble de la croyance catholique, soit qu'ils désirent y trouver des aperçus neufs sur ses détails si nombreux. Aussi, en livrant au public cette traduction, soigneusement retouchée, de l'excellente « *Explication du Catéchisme du Mans,* » ne chercherons-nous point à nous excuser, persuadé que nous avons mérité par là la gratitude de l'Église enseignante et de ceux qui étudient. Comme il n'est pas possible d'exposer avec précision les qualités qui distinguent cette *Explication du Catéchisme*, sans faire en même temps un examen critique de tous les travaux du même genre qu'a produits la théologie catholique en Allemagne, ce qui ne saurait être l'objet d'une préface, nous nous bornerons à indiquer ici les caractères les plus saillants de cet ouvrage, et le but principal que s'est proposé l'auteur.

Ainsi que l'indique le titre, le travail de M. l'abbé Guillois a pour base le Catéchisme que le vénérable évêque du Mans a donné à son diocèse. Dire que l'occasion de ce Catéchisme a été les défauts plus ou moins grands qui se rencontrent dans tous ceux jusqu'alors usités en France, cela intéresserait moins le lecteur allemand que de savoir s'il présente des qualités qui puissent lui faire soutenir la concurrence avec nos meilleurs catéchismes. Or, nous croyons

traduire la préface de l'édition allemande de l'*Explication du Catéchisme*; nous croyons devoir l'insérer ici afin de montrer ce qu'on pense en Allemagne de l'ouvrage que nous publions pour la neuvième fois.

(Note des éditeurs.)

pouvoir l'affirmer sans crainte, les sévères exigences d'une synthèse savante dans l'exposition de la doctrine catholique, la précision des demandes et des réponses, la simplicité du langage, mais surtout la netteté et la logique avec laquelle il s'attache, jusque dans les moindres détails, à l'orthodoxie catholique romaine, lui assurent dans nos pays un favorable accueil.

Faire connaître les qualités qui distinguent ce Catéchisme, c'est indiquer le mérite qu'a eu, de son côté, M. l'abbé Guillois. Il était sans doute facile de bâtir sur un tel fondement, et l'on était en droit d'attendre quelque chose de solide. Ajoutons toutefois quelques mots encore sur le but principal que s'est proposé M. l'abbé Guillois ; car dans ce but même se trouve l'éloge de son ouvrage.

Il a voulu d'abord faciliter aux ecclésiastiques empêchés par les soins du ministère de préparer convenablement leurs instructions pour la chaire ou pour les catéchismes, ou aux directeurs des âmes, embarrassés par des cas de conscience difficiles, la solution prompte et surtout solide des difficultés qui peuvent et doivent se présenter, soit à la chaire, soit au confessionnal. Il a bien tenu sa promesse. Tous les doutes qui peuvent se rencontrer dans la pratique du saint ministère y sont résolus. Les points les plus ardens de notre croyance y sont exposés avec une rare clarté ; ils sont surtout mis en rapport avec la morale, et, réciproquement, la morale s'enchaîne comme d'elle-même avec le dogme. On reconnaît partout un prêtre expérimenté, habile, savant, plein d'une délicatesse extrême, d'une remarquable charité et d'une profonde connaissance de la science ecclésiastique. Il donne une solution exacte des points les plus épineux de la casuistique. On ne saurait trop louer,

surtout, la collection aussi intéressante qu'instructive des décrets des papes relatifs aux graves questions qui se rattachent d'une manière si étroite à l'histoire des quarante dernières années : le magnétisme, par exemple, et la franc-maçonnerie. On chercherait vainement ailleurs un travail de ce genre.

L'auteur présente en second lieu son *Explication* comme un antidote contre ce poison si redoutable et si commun de nos jours : la lecture des romans de toutes sortes, non-seulement profanes, mais ceux encore qu'on pourrait appeler religieux, tels que *Paul et Virginie*, etc. C'est là sans doute un beau et noble dessein ; plût à Dieu qu'on le pût accomplir entièrement ! Mais s'il en est autrement, la faute du moins n'en sera point à l'auteur ; il a, sans aucun doute, employé le meilleur remède pour arrêter cette contagion. Des histoires ! des histoires ! et toujours des histoires ! C'est par là qu'il faut combattre cette manie qui s'agite au fond de toutes les imaginations. Il faut à ce breuvage enivrant substituer les productions d'une pure morale. C'est à ce point de vue psychologique qu'on doit considérer les traits d'histoire, choisis avec tant de tact, et d'une lecture si attrayante.

Ceux qui craindraient de s'en rapporter à nos assertions sur le mérite peu commun de cette *Explication du Catéchisme du Mans*, nous les renvoyons au court extrait de l'appréciation qu'en ont faite les organes les plus illustres de la théologie catholique en France.

(Suivent plusieurs approbations et quelques extraits de journaux.)

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

« En citant dans cet ouvrage, et spécialement dans le
« quatrième volume, beaucoup de décisions d'auteurs étran-
« gers, et surtout des congrégations romaines, qui sem-
« blent opposées à des usages très-répandus en France,
« nous n'avons eu pour but que de fournir à nos lecteurs
« des renseignements qu'ils apprécieront selon les prin-
« cipes de la théologie et du droit canon. Nous n'entendons
« point décider ni même discuter les questions difficiles
« que traitent particulièrement les canonistes, sur la néces-
« sité et les conditions de la promulgation des lois ecclé-
« siastiques, constitutions pontificales, décrets des congré-
« gations ; sur la différence qui peut exister, quant à
« l'obligation, entre les décrets généraux et les décisions
« particulières ; sur la valeur et l'abrogation des coutumes
« immémoriales, générales ou particulières ; sur la force et
« les règles de la prescription canonique, etc., etc. Il est
« encore plus loin de notre pensée de juger la conduite de
« Nos Seigneurs les Évêques, et de condamner ce qu'ils ap-
« prouvent ou tolèrent. Nous ne voulons point oublier, et

« nous n'oublierons jamais que c'est à eux seuls, et non
« aux simples prêtres, qu'il appartient, de droit divin,
« d'enseigner et de gouverner leurs diocèses respectifs sous
« la haute direction du Souverain Pontife, le pasteur des
« pasteurs et le docteur des docteurs (1). »

(1) *A te reguntur qui regunt, a te docentur qui docent. (Prose de la
fête de saint Pierre, liturgie cénomane.)*

EXPLICATION

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, MORALE,

LITURGIQUE ET CANONIQUE

DU CATÉCHISME.

INTRODUCTION.

Cette introduction est divisée en trois leçons. La première traite du nom et de la qualité de chrétien ; la seconde, du catéchisme ; la troisième, de la religion en général et de sa nécessité.

LEÇON PREMIÈRE.

DU NOM ET DE LA DIGNITÉ DE CHRÉTIEN.

Pourquoi, mes chers enfants, êtes-vous réunis dans cette enceinte ? C'est pour y apprendre un secret admirable : le secret de vivre en paix avec vous-mêmes et avec vos semblables ; le secret de plaire à Dieu et d'être estimés des hommes qui ne peuvent s'empêcher de rendre hommage à la vertu et à la piété ; le secret de devenir riches et d'amasser d'immenses trésors ; le secret, enfin, d'être heureux en ce monde, et de vous assurer, après cette vie, un bonheur éternel. Pourriez-vous, dès lors, ne pas prêter une attention soutenue à nos instructions et aux explications dans lesquelles nous allons entrer ? Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour être clair et simple, et pour qu'il n'y ait pas un seul mot dans tout ce que nous vous dirons, et dans ce que vous direz vous-mêmes, dont vous ne compreniez la signification. Du reste, s'il s'élève quelques nuages dans votre esprit, vous en ferez part avec cette candeur et cette ingénuité qui sont l'apanage de votre âge, et nous nous efforcerons de les dissiper. — La leçon qui nous occupe en ce moment suppose

certaines connaissances que plusieurs d'entre vous, peut-être, ne possèdent pas encore, mais qui sont à la portée de quiconque, doué d'un peu d'intelligence, a le désir sincère de s'instruire, comme vous allez le voir, mes chers enfants. D'ailleurs, nous reviendrons plusieurs fois sur le même sujet, et, plus tard, nous exposerons d'une manière détaillée ce que nous ne pouvons dire que sommairement aujourd'hui. — La première demande qui va vous être adressée, et la réponse que vous allez y faire, renferment un grand sens : tâchez de le bien saisir, et qu'il en soit ainsi, nous le désirons ardemment, de tout ce qui sera dit dans cette enceinte, jusqu'au jour à jamais heureux où vous serez admis à faire votre première communion. Si alors vous comprenez bien le catéchisme, et si vous gravez profondément dans votre mémoire et dans votre cœur le souvenir de ce que nous vous aurons appris, pendant tout le cours de votre vie vous aimerez et respecterez la religion ; et nous n'aurons point la douleur de vous voir faire cause commune avec ces insensés qui ne cessent de tourner en ridicule ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré, et de blasphémer ce qu'ils ignorent.

= D. *Êtes-vous chrétien ?* — R. Oui, je suis chrétien par la grâce de Dieu.

EXPLICATION. — En vous demandant, mes enfants, si vous êtes chrétiens, nous vous adressons la même question qu'adressaient autrefois les tyrans aux martyrs. Votre réponse est aussi celle qu'ils faisaient à leurs bourreaux : *Oui*, s'écriaient-ils, *nous sommes chrétiens !* et ils volaient à la mort avec joie, et leurs dernières paroles étaient celles-ci : *Nous sommes chrétiens !*

Vous n'êtes point appelés, selon toute apparence, à verser, comme les martyrs, votre sang pour Jésus-Christ ; cependant l'Église vous demande la même profession de foi, — et vous la faites en répondant comme eux : *Je suis chrétien*, — afin de vous reconnaître pour ses enfants bien-aimés, et de vous apprendre à ne jamais rougir d'un si beau nom.

Vous êtes *chrétiens*, mes chers enfants ; voilà votre nom,

voilà vos titres : puissiez-vous en comprendre toute la grandeur, toute la sublimité, toute l'excellence ! Le mot *chrétien* vient du mot grec *χριστός*, oint ou *christ*, qui a reçu quelque onction (dérivé de *χρίω*, j'oins), et il signifie *disciple de Jésus-Christ* (1). Vous êtes donc les disciples de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Fils de Dieu, qui s'est fait homme et qui est mort pour vous. C'est Jésus-Christ qui est votre maître et votre chef ; c'est à lui que vous appartenez ; c'est son nom même que vous portez : est-il un nom plus noble, plus glorieux et et plus saint ? Dans le monde on se glorifie de certains noms, de certains titres : que sont-ils en comparaison du beau nom de chrétien ? Vous êtes les disciples du Christ ! Ah ! si dans le monde on tient à honneur de suivre les leçons de quelque homme célèbre, d'adhérer, de s'attacher à ses sentiments, combien ne devez-vous pas être fiers d'avoir Jésus-Christ pour maître, et de recevoir ses divines leçons !

Vous êtes chrétiens, non pas par votre naissance, mais *par la grâce de Dieu*. On entend par *grâce* un don, un bienfait, une faveur à laquelle on n'a aucun droit. Or, mes enfants, vous n'aviez aucun droit au nom et à la qualité de chrétiens ; vous n'aviez aucun droit à cette faveur inestimable, et ce n'est que par un effet de sa pure bonté que le Seigneur vous l'a accordée. Comme tant d'autres, vous pouviez mourir avant d'avoir reçu le baptême, et par conséquent avant d'être devenus chrétiens ; comme tant d'autres, vous pouviez naître et mourir juifs ou infidèles ; et, par un amour de préférence, par un amour dont un grand nombre de peuples n'ont pas, comme vous, ressenti les effets, Dieu vous a fait naître dans le sein de la religion chrétienne ! il a imprimé dans vos âmes l'auguste caractère de ses enfants ! Quel ne doit pas être votre reconnaissance envers un Dieu qui vous a tant aimés, lors même que vous étiez si indignes de son amour !

D. *C'est donc une grande grâce que d'être chrétien ?* — R. Oui, c'est le plus grand don que Dieu puisse nous faire.

(1) A Christo, christiani dicti sumus. (S. Bernard, apud Lohner, *Biblioth. concionatoria*, t. v, p. 179.)

EXPLICATION. — C'est ce que vous comprenez déjà, sans doute, mes enfants, d'après ce que nous venons de dire, et ce que vous comprendrez mieux encore lorsque nous vous aurons expliqué ce qui regarde le baptême. Nous ajouterons seulement ici, qu'en venant au monde, nous avions, il est vrai, la vie du corps, nous étions capables de certains mouvements, de certains actes; mais nous étions privés d'une autre vie bien plus précieuse, de la vie spirituelle, qui consiste dans l'union de l'âme avec Dieu par la grâce sanctifiante. Le péché originel, dont nous étions coupables, non-seulement nous empêchait d'être unis à Dieu, mais il nous rendait des objets d'abomination et d'horreur à ses yeux. Eh bien, mes enfants, Dieu en nous faisant chrétiens, a effacé en nous ce péché et nous a donné la vie de l'âme, dont nous étions privés; non-seulement il nous l'a donnée, mais il a mis à notre disposition tous les moyens nécessaires pour la conserver, et pour la recouvrer quand nous avons eu le malheur de la perdre. Non-seulement il nous a faits ses enfants et les héritiers de son royaume, c'est-à-dire du ciel, mais il nous a ménagé tous les secours dont nous avons besoin pour y arriver: pouvait-il nous faire un plus grand don? pouvait-il nous donner une preuve plus éclatante de sa bonté et de son amour?

La vie de l'âme, que Dieu nous a donnée en nous faisant chrétiens, s'acquiert donc par le baptême. Que faut-il faire pour la conserver, ou pour la recouvrer si l'on a eu le malheur de la perdre? Nous l'expliquerons plus tard.

— D. *Qu'est-ce qu'un chrétien?* — R. Un chrétien est celui qui, étant baptisé, croit la doctrine chrétienne et en fait profession.

EXPLICATION. — *Un chrétien est celui qui a été baptisé.* C'est par le baptême que l'on entre dans la grande famille dont Jésus-Christ est le chef, et quiconque n'a pas été marqué, par le baptême, du sceau de Jésus-Christ, est un *infidèle*. Il n'a point Dieu pour père; il n'a point Jésus-Christ pour maître et pour chef, mais il appartient au démon, dont il est l'esclave.

Pour être chrétien, il faut donc, d'abord, avoir reçu le

baptême, et l'on appelle *infidèles* ceux qui ne l'ont pas reçu ; tels sont les idolâtres, les juifs, les mahométans. Il faut, ensuite, croire la doctrine chrétienne et en faire profession, c'est-à-dire montrer par ses paroles et par sa conduite que l'on est pleinement convaincu de toutes les vérités qu'elle renferme.

D. *Qu'est-ce que la doctrine chrétienne?* — R. La doctrine chrétienne est l'ensemble des vérités que Jésus-Christ nous a révélées et des devoirs qu'il nous a imposés.

EXPLICATION. — Le mot doctrine signifie la même chose que *maxime, enseignement*. Pendant que Jésus-Christ était sur la terre, il a enseigné aux hommes certaines vérités, il leur a imposé certains devoirs ; la réunion de ces vérités et de ces devoirs forme ce qu'on appelle la doctrine de Jésus-Christ. Cette doctrine a été prêchée par les apôtres et elle nous est enseignée par l'Église.

D. *Qu'est-ce qu'un bon chrétien?* — R. Un bon chrétien est celui qui, étant baptisé, croit et professe les vérités qu'enseigne la doctrine chrétienne, et pratique les devoirs qu'elle prescrit.

EXPLICATION. — Il est bien vrai que le caractère de chrétien, imprimé dans l'âme par le baptême, est ineffaçable ; ainsi, l'on ne cesse pas précisément d'être chrétien parce qu'on refuse de croire la doctrine chrétienne, ou qu'on y renonce même extérieurement après en avoir fait profession ; on devient, il est vrai, incrédule ou apostat, mais on conserve toujours le caractère imprimé dans l'âme par le baptême, le caractère de chrétien. A plus forte raison, on ne cesse pas d'être chrétien parce que, tout en croyant et professant les vérités qu'enseigne la doctrine chrétienne, on néglige de remplir les devoirs qu'elle impose. Ces devoirs, toutefois, il faut les pratiquer pour être *un bon chrétien*, pour l'être véritablement, dans toute l'étendue du terme et dans toute la force de l'expression. Ne l'oubliez pas, mes chers enfants, chrétien veut dire disciple de Jésus-Christ. Or, un disciple ne doit-il pas écouter son maître avec docilité et respect ? et ne regarderait-on pas, avec raison, comme un bien mauvais écolier, comme

un indigne disciple, celui qui, au lieu d'écouter son maître, se moquerait de ses leçons et se montrerait, en toute occasion, désobéissant et indocile? Il ne suffit donc pas d'être baptisé pour être un bon chrétien; il faut, de plus, croire les vérités et pratiquer les devoirs que nous enseigne la religion de Jésus-Christ.

D. *Quel est le signe du chrétien?* — R. Le signe du chrétien est le signe de la croix.

EXPLICATION. — Comme on connaît un soldat à son habillement, ainsi l'on connaît un chrétien à sa profession de foi. Or, le signe de la croix est une profession de foi abrégée, et, en le formant, nous déclarons publiquement que nous croyons en un seul Dieu en trois personnes, à l'incarnation du Fils de Dieu, et à la rédemption du genre humain opérée par Jésus-Christ mort pour nous sur la croix. Le signe de la croix, c'est-à-dire la figure que nous formons sur nous de la croix, est donc le signe, la marque distinctive du chrétien.

On fait le signe de la croix en portant la main droite au front, puis à l'estomac, ensuite à l'épaule gauche, de là à l'épaule droite, en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

L'usage de faire le signe de la croix remonte jusqu'aux temps apostoliques. A l'exemple des premiers chrétiens, nous devons contracter la sainte habitude de ne jamais l'omettre avant et après nos prières, avant et après nos repas, au commencement et à la fin de nos actions principales.

Ce qui vient d'être dit du signe de la croix sera développé lorsque nous expliquerons la leçon où ce sujet est traité d'une manière toute spéciale (1).

TRAITS HISTORIQUES.

COURAGE DES PREMIERS CHRÉTIENS.

L'an 177, plusieurs chrétiens furent arrêtés à Lyon pour la cause de la religion. Parmi ces illustres confesseurs se trouvait une jeune esclave, nommée Blandine, d'une complexion si faible que tous les fidèles craignaient pour elle; sa maîtresse surtout,

(1) Voir à la fin de ce volume.

qui était au nombre des martyrs, appréhendait qu'elle n'eût ni la force ni la hardiesse de confesser sa foi. Cependant les plus horribles supplices ne purent ébranler son courage. En proie aux plus cuisantes douleurs, elle s'écriait sans cesse : *Je suis chrétienne* (1) !

Quel est votre nom ? demandait à sainte Macre, jeune vierge de Reimis, le président Rictius Varus. Elle répondit : *Je suis chrétienne ; j'adore le vrai Dieu et non les idoles*. Quelques jours après, vers l'an 287, elle expira courageusement au milieu des tourments les plus affreux. — *Je suis chrétien, voilà mon nom*, répondit saint Quentin, Romain de naissance et fils du sénateur Zénon, au même président ; *si vous voulez en savoir plus long, mes parents m'ont nommé Quentin*. Le juge le condamna à avoir la tête tranchée. Ceci arriva le 31 octobre 287.

LE TITRE DE CHRÉTIEN EST LE PLUS BEAU DE TOUS.

Un des principaux ministres de Napoléon, et depuis longtemps son ami dévoué, avait partagé son indifférence en matière de religion. Après mille chances de fortune, de faveurs et de disgrâces, la fin de la vie et du drame arriva pour lui comme pour tous. La foi alors se réveilla dans toute sa vivacité à la vue de l'immuable et terrible éternité ; il se disposa à la mort de la manière la plus édifiante ; il reçut le saint viatique ostensiblement et sans respect humain. Au moment où le prêtre fit son exhortation, il commença par ces mots : *Monsieur le comte ; le malade l'arrêta et lui dit : « Mon cher curé, les titres ne sont plus rien pour moi ; je ne conserve et n'apprécie que celui de chrétien (2). »*

LEÇON II.

DU CATÉCHISME.

D. *Où apprend-on la doctrine chrétienne ?* — R. Dans le catéchisme.

EXPLICATION. — Les vérités que nous devons croire et les devoirs que nous devons remplir se trouvent dans les divines

(1) Fleury, *Hist. eccl.*

(2) *Correspondance d'un ancien directeur de séminaire*, p. 130. — Le prêtre, lorsqu'il parle aux fidèles, dans l'exercice du saint ministère, se sert ordinairement de ces expressions : *Mon frère, ma sœur, mes frères*. Ce sont là des termes liturgiques ; on aurait tort, par conséquent,

Écritures, dans la tradition, et, en abrégé, dans un livre auquel on donne le nom de catéchisme. On appelle aussi catéchisme l'instruction que l'on fait aux enfants et aux adultes pour leur apprendre ces vérités et ces devoirs. Venir au catéchisme, est donc la même chose que venir à l'instruction.

D. *Qu'est-ce que le catéchisme?* — R. Le catéchisme est une instruction familière, par demandes et par réponses, sur les vérités et les devoirs de la religion.

EXPLICATION.— Dans les premiers temps de l'établissement du christianisme, le catéchisme était l'instruction qu'on donnait aux païens, aux juifs, à tous ceux qui se convertissaient, ainsi qu'aux enfants, avant de les initier aux mystères et de les admettre au baptême. Tout homme qui se présentait pour recevoir ce sacrement devait être instruit dans ce dessein; autrement, comment aurait-il compris l'excellence de la grâce qui lui était préparée? Admis à l'instruction, on devenait *catéchumène*, et celui qui instruisait s'appelait *catéchiste*. Ces différents termes, tous empruntés du grec, viennent de *κατηχίζειν*, enseigner, instruire par la voie du dialogue, mot qui lui-même a pour racine (1) *κατά*, contre, et *ἤχος*, son, retentissement, écho. En effet, dans une telle instruction, le catéchiste et le catéchumène deviennent l'écho l'un de l'autre, et se mettent à l'unisson. La métaphore qui a fait prendre ce terme pour signifier l'instruction religieuse donnée à ceux qui se préparaient au baptême, a donc pu venir du fond même des choses, c'est-à-dire de l'harmonie de sentiments et de foi qui devait s'établir entre le chrétien et son disciple, comme elle a pu venir aussi de la forme, le catéchumène étant amené à répéter en propres termes les formules du catéchiste (2).

Le catéchisme, qui renferme la substance de l'Évangile, est une *instruction*, c'est-à-dire que le catéchisme nous in-

de s'en offenser. Cette observation nous a été suggérée par M. Meslé, curé de N.-D. de Rennes.

(1) *Racine*, mot primitif d'une langue d'où plusieurs autres sont dérivés.

(2) *Encyclopédie nouvelle*, art. *Catéchisme*, par P. Leroux.

struit, nous éclaire sur les vérités que nous devons croire et sur les devoirs que nous avons à remplir. Cette instruction se fait d'une manière simple et familière, afin qu'elle soit à la portée de tous et que les plus simples et les plus ignorants puissent en profiter; tout s'y passe par forme de conversation, et on y entre dans une foule de détails que le genre plus grave des prônes et des sermons ne permettrait pas. Cette instruction se fait *par demandes et par réponses* : on interroge un enfant pour voir s'il sait, puis celui-ci répond; l'expérience prouve que rien n'est plus propre à soutenir l'attention des enfants et à leur faire éviter l'ennui qu'ils ne tarderaient pas à éprouver, si le *catéchiste*, c'est-à-dire celui qui fait et développe l'instruction, parlait seul.

C'est dans le catéchisme que l'on apprend la doctrine chrétienne, c'est-à-dire les vérités enseignées de vive voix par Jésus-Christ lorsqu'il vivait sur la terre et qui nous sont proposées par l'Église catholique, apostolique-romaine. Ce divin Sauveur ne nous enseigne pas immédiatement et par lui-même ces vérités, mais il les fait enseigner par les pasteurs de l'Église, et c'est d'eux que nous devons recevoir l'instruction qui nous est nécessaire pour bien servir Dieu et parvenir au salut. C'est en effet à l'Église et à ses pasteurs que Jésus-Christ a dit : « Allez, enseignez; celui qui vous écoute m'écoute (1). »

D. *Quels sont ceux qui doivent venir au catéchisme?* — R. Les enfants, et généralement tous ceux qui ne connaissent pas la doctrine chrétienne.

EXPLICATION. — Puisqu'il faut, pour être sauvé, croire les vérités que Dieu a révélées et remplir les devoirs qu'il a imposés, et qu'on apprend cela au catéchisme, il s'ensuit, mes enfants, que c'est pour vous une obligation d'y assister. Il en est de même des personnes plus avancées en âge et qui ont le malheur d'être ignorantes en matière de religion; elles doivent aussi venir au catéchisme, à moins qu'elles n'aient

(1) Euntes ergo, docete omnes gentes. (Matth., xxviii, 19.) — Qui vos audit, me audit. (Luc., x, 16.)

d'autres moyens de s'instruire ou de se faire instruire, car il est écrit : « *Celui qui, par sa faute, ignore ce qu'il doit connaître, sera lui-même ignoré* (1). » — Dans une maison ecclésiastique où l'on donnait chaque année des retraites aux séculiers, on leur prêtait des livres de piété pour les aider à bien faire les saints exercices ; parmi les livres qu'on distribuait à chacun, on ne manquait jamais de mettre un catéchisme. Un grand seigneur, qui était au nombre de ceux qui étaient venus pour faire la retraite, voyant que le supérieur lui présentait un catéchisme, en fut fort surpris. Il dit en riant : « Quoi, un catéchisme ! vous me mettez à l'A B C D ! Dès l'âge de dix ans je savais mon catéchisme tout entier par cœur. — Voyons, lui repartit le supérieur, si vous ne l'avez point oublié. » Il lui fit plusieurs questions qui l'embarassèrent fort, et le grand seigneur avança des propositions contre la foi. « Apprenez, monsieur, lui dit ensuite le supérieur, que parmi les gens du monde et même parmi ceux qui sont habiles dans les sciences humaines, il en est peu qui soient suffisamment instruits de leur religion. En voulez-vous une preuve ? La voici : la plupart de ceux d'entre eux qui se mêlent d'écrire sur la religion mettent dans leurs ouvrages, sans le savoir, des propositions inexactes et très-condamnables. Ils ne diraient rien contre la foi s'ils savaient leur catéchisme : ce petit livre est l'abrégé et le précis de toute la théologie. Tous les chrétiens devraient en avoir un, et ceux qui l'ont bien étudié, devraient le relire de temps en temps pour ne point oublier ce qu'il renferme (2). »

D. *Ceux qui n'apprennent pas le catéchisme font-ils une grande faute ?* — R. Oui, ceux qui n'apprennent pas le catéchisme font une grande faute ; ils ne veulent pas apprendre ce que Dieu leur enseigne pour être véritablement sages.

EXPLICATION. — Être sage, *sapere*, c'est avoir le goût bon et sûr ; c'est rechercher ce qui peut être l'objet d'un bonheur solide et *savourer* les moyens d'y parvenir.

(1) Si quis autem ignorat, ignorabitur. (I Cor., XIV, 38.)

(2) *Science du catéchisme*, un vol. in-8°.

C'est dans le catéchisme qu'on apprend quel est l'objet du vrai bonheur et ce qu'il faut faire pour y arriver, ou, en d'autres termes, quel est le chemin qui nous conduit à notre véritable fin. Ce chemin, nous ne pouvons le trouver nous-mêmes, et, pour que nous ne nous perdions pas, nous avons besoin d'un guide, nous avons besoin de lumière. Quel est ce guide? C'est Dieu lui-même. Quelle est cette lumière? Ce sont les vérités contenues dans le catéchisme; elles sont pour les yeux de l'âme ce que le soleil est pour les yeux du corps, et quiconque marche à la lueur de ce divin flambeau ne court point risque de s'égarer.

Puisque c'est dans le catéchisme que Dieu nous enseigne la vraie sagesse et qu'il nous montre la voie qui conduit au ciel, ne pas l'apprendre, c'est donc renoncer à devenir véritablement sage, c'est donc être ennemi de soi-même, et par conséquent faire une grande faute.

Cette faute, mes enfants, vous ne vous en rendrez point coupables, nous en avons la ferme confiance. Vous écouterez avec docilité celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie (1); » vous mettrez en pratique cette recommandation de l'apôtre saint Paul : « Goûtez les choses d'en haut et non les choses de la terre (2), » et vous savourerez avec délices les moyens d'obtenir, après cette vie, une félicité parfaite.

Un trait de la vie de saint François de Sales trouve ici sa place et va confirmer ce que nous venons de dire. Ce saint évêque faisait appeler les enfants par un homme vêtu d'une espèce de manteau bleu sur lequel était le nom de Jésus en lettres d'or. Cet homme, agitant une sonnette dans les rues, répétait ces paroles : « Au catéchisme, au catéchisme ! on vous y enseignera le chemin du paradis (3). »

D. *Les pères et mères, maîtres et maîtresses, sont-ils obligés d'envoyer au catéchisme leurs enfants et leurs domestiques? —*
R. Oui, et ils se rendent très-coupables devant Dieu quand ils négligent ce devoir.

(1) Ego sum via, veritas et vita. (Joan., XIV, 6.)

(2) Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. (Coloss., III,

(3) *Vie de S. François de Sales*, par le P. de La Rivière, p. 363.

EXPLICATION. — Les pères et mères, les maîtres et maîtresses, doivent contribuer, autant qu'il est en eux, au salut de leurs enfants et de leurs domestiques; s'ils négligent ce devoir, ils commettent une grande faute, suivant ces paroles de saint Paul : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et il est pire qu'un infidèle (1). » Ils doivent, par conséquent, envoyer exactement au catéchisme ceux au-dessus desquels la divine Providence les a placés. Leur propre intérêt, d'ailleurs, aussi bien que celui de la société, doit les porter à s'acquitter exactement de ce devoir essentiel. En effet, il n'est point de crime dont ne soit capable l'homme sans religion, abandonné à lui-même, entraîné par le torrent de ses passions. Des enfants qui, faute d'assister au catéchisme n'auront jamais appris qu'à jurer et à blasphémer, ne deviendront-ils pas, non-seulement la désolation et la honte, mais encore les bourreaux de ceux qui leur ont donné le jour? Combien, dans le siècle dernier, n'a-t-on pas vu d'exemples de semblables forfaits? Et, de nos jours encore, que de scandales, que de crimes! et parmi ceux qui s'en rendent coupables, il en est qui ne manquent pas d'éducation. Ah! c'est que l'éducation sans religion est un fléau, et un fléau terrible! Toutes les fois donc que la cloche sonnera le catéchisme, hâtez-vous, pères et mères, maîtres et maîtresses, d'y envoyer vos enfants et vos domestiques, si vous avez lieu de croire qu'ils ignorent les vérités de la religion, et surtout s'ils n'ont pas encore fait la première communion : c'est là une de vos grandes obligations, et vous ne sauriez vous en dispenser sans vous rendre très-coupables devant Dieu.

D. Que faut-il faire avant le catéchisme? — R. Il faut, avant le catéchisme, se bien convaincre de son excellence, de sa nécessité, et du besoin qu'on a d'être instruit des vérités de la religion.

EXPLICATION. — C'est au catéchisme, mes enfants, que

(1) Si quis autem suorum, et maxime domesticorum, curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior. (I Tim., v, 8.)

vous apprendrez ce qu'il vous importe le plus de savoir : vous y apprendrez ce que c'est que Dieu et quels sont les mystères qu'il a daigné révéler aux hommes ; vous y apprendrez ce qu'il a fait pour vous et ce que vous devez faire pour lui ; quelle est la fin à laquelle il vous a destinés, et quels sont les moyens que vous devez prendre pour y parvenir. Comprenez donc que la science que vous acquerrez au catéchisme est, de toutes les sciences, la plus nécessaire, puisque c'est la science du salut. Que dis-je ? c'est la seule qui soit véritablement nécessaire et indispensable. Il est très-bon et très-utile, sans doute, de savoir lire et écrire, de savoir l'arithmétique, la géographie, le dessin, la musique, etc. On peut toutefois se sauver sans cela ; mais on ne peut se sauver sans la connaissance de la religion, et c'est au catéchisme qu'on acquiert cette connaissance, qu'on apprend ce qu'il faut faire pour conquérir le ciel et éviter l'enfer. Telle est l'excellence, telle est la nécessité du catéchisme, telle est la haute idée que vous devez en avoir. Pénétrez-vous donc bien du besoin que vous avez d'être instruits des vérités de la religion ; étudiez avec soin à la maison et à l'école la leçon qui doit vous être appliquée ; ne manquez jamais, sans motif grave, à une seule réunion du catéchisme, et sachez que si vous vous laissez aller à la négligence sur ce point, le bon Dieu ne manquerait pas de vous en punir tôt ou tard. Hélas ! combien d'infortunés brûlent maintenant dans l'enfer, pour n'avoir montré, dans leur enfance, que de l'indifférence et du dégoût pour le catéchisme, pour la science du salut !

D. *Que faut-il faire pendant le catéchisme ?* — R. Il faut, pendant le catéchisme, être bien attentif et éloigner avec soin de son esprit et de son imagination tout ce qui pourrait dissiper.

EXPLICATION. — Si vous n'étiez pas attentifs pendant le catéchisme, quel fruit, mes enfants, pourriez-vous en retirer ? Aucun. Vous en sortiriez aussi ignorants que vous l'étiez lorsque vous êtes venus ; quels reproches, dès lors, ne mériteriez-vous pas de notre part ! quels reproches ne devriez-

vous pas vous adresser à vous-mêmes ! Prêtez donc une attention bien soutenue à tout ce que nous vous dirons ; gardez constamment une grande modestie, et, par conséquent, ne vous permettez ni de causer, ni de rire, ni de tourner la tête, mais ayez sans cesse les yeux tournés vers celui qui vous parle. Et comme de pareilles dispositions ne peuvent être en vous sans la grâce, demandez-la à Dieu avec confiance, et adressez-lui, avec toute la ferveur dont vous êtes capables, la *prière avant le catéchisme*, qui se trouve dans votre Manuel. Que si l'ennui vient à s'emparer de vous, chassez-le aussitôt par cette réflexion : quand on aime bien le bon Dieu, on ne s'ennuie point à entendre parler de lui ; on y trouve, au contraire, un plaisir inexprimable ; de même que rien ne flatte plus agréablement l'oreille d'un enfant bien né que d'entendre parler d'un père et d'une mère qu'il aime tendrement.

D. *Que faut-il faire après le catéchisme ?* — R. Il faut, après le catéchisme, rendre grâce à Dieu de l'instruction qu'on a reçue, repasser dans sa mémoire tout ce qui a été dit, s'en entretenir et s'efforcer de le mettre en pratique.

EXPLICATION. — Si, comme nous venons de le dire, vous devez, mes enfants, prier Dieu afin d'obtenir la grâce d'être bien sages au catéchisme, et de ne point vous laisser aller à la légèreté et à la dissipation, vous devez également le prier lorsque le catéchisme est fini, pour le remercier d'avoir bien voulu vous instruire par l'organe de son ministre. Si vous n'avez pas été aussi attentifs, aussi recueillis que vous auriez dû l'être, ne manquez pas de lui en demander pardon, et promettez-lui de vous tenir plus sagement et de mieux écouter une autre fois. Retournés à la maison ou à l'école, repassez dans votre esprit les explications que vous aurez entendues ; entretenez-vous-en avec vos condisciples ; mettez par écrit ce qui vous aura le plus frappé ; faites, selon votre capacité, l'analyse, c'est-à-dire l'extrait, le précis raisonné de ce qui aura été dit ; mais surtout efforcez-vous de mettre en pratique les vérités qui vous auront été enseignées. En agissant ainsi,

vous ferez chaque jour des progrès dans la science du salut, et vous marcherez d'un pas rapide dans le chemin de la sanctification et du bonheur. Mais malheur à vous si vous vous contentiez d'écouter nos instructions et de les graver dans votre mémoire, sans vous mettre en peine de faire fructifier en vos cœurs cette semence de vie ! A qui ressembleriez-vous ? A un arbre qui, bien cultivé, bien arrosé, ne porte aucun fruit. Or, que mérite un tel arbre, sinon d'être coupé et jeté au feu ? Pour éviter un pareil sort, vous ne vous bornerez pas à nous entendre vous répéter sans cesse qu'il faut prier Dieu matin et soir, assister avec piété et recueillement à la messe, aimer et respecter vos parents, avoir en horreur le jurement et le mensonge.... mais vous aurez en horreur le jurement et le mensonge, vous aimerez et respecterez vos parents, vous vous montrerez pieux et recueillis pendant la sainte messe, vous ne manquerez jamais de prier Dieu, chaque jour, matin et soir... Voilà, mes enfants, ce que nous attendons de vous, et nous croyons ne pas nous tromper en pensant que telles sont les résolutions que vous avez prises.

D. Où doit-on assister au catéchisme ? — R. On doit assister au catéchisme dans la paroisse où l'on réside.

EXPLICATION. — C'est, comme nous l'avons déjà dit, de l'Église et de ses pasteurs qu'il faut recevoir l'instruction qui est renfermée dans le catéchisme, puisque c'est à l'Église et à ses pasteurs que Jésus-Christ a adressé ces paroles : « Allez, enseignez toutes les nations... leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées (1). » Or, mes enfants, l'Église est divisée en plusieurs parties qu'on appelle *diocèses*, et chaque diocèse est, à son tour, divisé en plusieurs parties qu'on appelle *paroisses*. Quoique toutes ces paroisses et tous ces diocèses ne forment ensemble qu'une seule et même Église, et qu'on enseigne partout les mêmes vérités, on doit cependant assister, de préférence, au catéchisme dans sa paroisse. C'est là le lieu où Dieu veut que

(1) Ite, docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. (Matth.. XXVIII.)

les fidèles entendent celui qu'il a chargé de les instruire et auquel il accorde, pour cela, des grâces particulières. D'après un usage généralement reçu, et qui est fondé sur les motifs les plus graves et les plus puissants, les enfants qui se préparent à la première ou à la seconde communion ne doivent point suivre, sans la permission expresse de leur curé, un autre catéchisme que celui de la paroisse où ils ont leur domicile ou leur résidence. Si donc il s'en trouvait parmi vous qui ne fussent point de cette paroisse, ils devraient, au plus tôt, se procurer la permission dont ils ont besoin.

D. *Comment l'Église a-t-elle fait voir toute l'importance qu'elle attache au catéchisme?* — R. En recommandant à ses ministres de le faire exactement.

EXPLICATION. — L'Église recommande expressément à ses ministres de faire exactement le catéchisme; c'est là un de leurs devoirs les plus essentiels, et ils ne sauraient y manquer sans se rendre coupables d'un grand péché. Mais, d'un autre côté, elle veut que les fidèles se montrent dociles à la voix de ceux qui sont chargés de les instruire; et si, par un motif quelconque, on reste dans l'ignorance des vérités saintes, cela suffit pour être damné; car, comme nous l'avons déjà dit, il est écrit : « Si quelqu'un ignore volontairement les ordonnances du Seigneur, il sera lui-même ignoré (1). »

D. *En combien de parties se divise la doctrine chrétienne que l'on apprend dans le catéchisme?* — R. Elle se divise en quatre parties.

EXPLICATION. — La première partie de la doctrine chrétienne comprend ce que nous devons croire; la seconde, ce que nous devons faire; la troisième, ce que nous devons demander. Cette division, à une légère *inversion* près, est celle qui se trouve dans le *Catéchisme du concile de Trente*, dont voici les termes : « Toute la doctrine du salut se réduit à quatre chefs, savoir : au Symbole des Apôtres, aux Sacrements, au Décalogue et à l'Oraison Dominicale. » — Avant d'entrer dans l'explication de chacune de ces quatre parties

(1) Si quis autem ignorat, ignorabitur. (I Cor., XIV, 38.)

de la doctrine chrétienne, nous dirons quelques mots de la religion et de sa nécessité.

TRAITS HISTORIQUES.

SAINT FRANÇOIS RÉGIS.

Les discours de saint François Régis, dégagés de toute recherche et de toute affectation, étaient simples et familiers. Il choisissait une vérité chrétienne, il l'exposait avec clarté et précision, insistait fortement sur les conséquences pratiques, et finissait par des mouvements vifs, tendres, pressants, mais toujours en harmonie avec le caractère de ses auditeurs et de son sujet. Quelquefois il parlait avec tant de véhémence, que la voix et les forces lui manquaient, et cette véhémence était accompagnée de tant d'onction, que le prédicateur et l'assemblée, fondant en larmes, mêlaient leurs sanglots. Les personnes du plus haut rang se pressaient avec les pauvres autour de sa chaire, et les pécheurs les plus endurcis s'en retournaient troublés jusqu'au fond de leur être, et le cœur brisé par la componction.— Un prédicateur célèbre, passant par Montpellier, où François Régis donnait une mission, voulut entendre un homme dont on racontait tant de merveilles. Il fut étonné de voir de simples catéchismes exciter un si vif enthousiasme et opérer tant de conversions, tandis que les plus beaux discours, construits selon toutes les règles de l'art et les ressources du génie, attiraient à peine quelques auditeurs et ne produisaient qu'une admiration stérile. C'est que la parole de Dieu n'a besoin, pour opérer ses merveilleux effets, que d'une conviction profonde dans celui qui l'annonce, et d'un peu de bonne volonté dans celui qui l'entend (1).

M^{GR} DE CHEVERUS.

M^{GR} de Cheverus, étant évêque de Montauban, se chargea de faire lui-même le prône tous les dimanches, à la messe paroissiale de la cathédrale, et là, sans en prévenir ses auditeurs, il leur expliqua le catéchisme en suivant l'ordre même des leçons contenues dans ce livre élémentaire. Mais il le fit avec tant de grâce et d'intérêt, que toutes les classes de la société se faisaient une jouissance de venir l'entendre; savants et ignorants, protestants et catholiques, tous se pressaient autour de sa chaire. Quand il se vit une fois maître de son auditoire, il leur révéla

(1) *Vie de saint François Régis.*

son innocent secret : « Si je vous avais annoncé au commencement, leur dit-il, que je ferais le catéchisme tous les dimanches, vous auriez regardé comme au-dessous de vous d'y assister, pensant que cela n'était bon que pour les enfants ; cependant, voilà six mois que je ne fais pas autre chose, et ces instructions vous ont intéressés : apprenez donc que le catéchisme est le livre des vieillards comme des enfants, des savants comme des ignorants ; tous y trouvent à s'instruire, à admirer, à méditer, et il n'y a qu'un absurde préjugé qui regarde le catéchisme avec dédain. » L'évêque de Montauban continua le catéchisme, et tous y assistèrent avec la même avidité, le même empressement (1).

LEÇON III.

DE LA RELIGION ET DE SA NÉCESSITÉ.

D. *Que faut-il entendre par religion?* — R. La religion, suivant la force du terme, est le lien qui attache l'homme à Dieu.

EXPLICATION. — Le mot *religion* dérive, selon Lactance (2), du mot *religare*, qui signifie *lier*. Généralement adoptée, cette étymologie fait naître l'idée d'un accord réciproque entre Dieu et l'homme, et, par là même, met en lumière le vrai caractère de la religion, le seul qui conduise à une conception exacte de l'idée exprimée par le mot, celle du *lien mystérieux* qui unit l'homme à la Divinité (3).

La religion peut être considérée sous deux points de vue différents : ou comme un ensemble, une réunion de vérités destinées à régler la créance et les mœurs de l'homme ; ou comme une habitude, une disposition intérieure qui porte l'homme à rendre à Dieu le culte qui lui est dû, comme au souverain seigneur de toutes choses. La religion, considérée sous le premier point de vue, n'est autre chose que l'ensemble, la réunion des vérités que l'homme doit croire et des devoirs qu'il a à remplir envers Dieu. La religion, consi-

(1) *Vie du cardinal de Cheverus*, par M. Hamon.

(2) Lactantius, *Inst. div.*, IV, 28.

(3) V. le docteur Georges Philips : *du Droit ecclésiastique dans ses principes généraux*; traduction de l'abbé Grouzet, t. I, p. 1.

dérée sous le second point de vue, est une habitude de respect, de crainte et d'amour pour Dieu, d'assentiment et d'adhésion à tout ce qu'il enseigne, et de fidélité à faire tout ce qu'il commande; c'est dans ce sens qu'on dit qu'un homme a de la religion.

D. *L'homme peut-il se dispenser d'avoir de la religion?*—R. Non, l'homme ne peut se dispenser d'avoir de la religion.

EXPLICATION. — Pour décider si l'homme doit avoir de la religion, ou, en d'autres termes, s'il a quelques devoirs à remplir envers Dieu, il suffit de savoir qu'il y a un Dieu, et que c'est lui qui a créé l'homme. En effet, s'il y a un Dieu, auteur et créateur de toutes choses, ce Dieu a un pouvoir suprême, un domaine souverain sur tout ce qu'il a fait, et par conséquent sur l'homme sa créature. Si Dieu a un pouvoir suprême, un domaine souverain sur l'homme, l'homme est donc dans une entière dépendance de Dieu : Dieu a donc droit à la soumission, aux respects de l'homme; et l'homme qui, en sa qualité de créature raisonnable, voit et reconnaît nécessairement en Dieu l'auteur de son être, son bienfaiteur et son père, ne saurait se dispenser de s'abaisser devant lui, de l'honorer, de l'aimer, de mettre en lui sa confiance; en un mot, de lui rendre un culte religieux. De l'idée d'un Dieu arbitre souverain et suprême seigneur de l'homme, découle donc la nécessité de la religion.

D. *Mais Dieu a-t-il besoin de nos hommages?* — Non, sans doute, Dieu n'a pas besoin de nos hommages; mais il ne s'ensuit nullement que nous ne devions pas les lui rendre, puisque la raison nous dit que c'est pour la créature une obligation d'être soumise à son créateur, de l'aimer, de l'adorer.

EXPLICATION. — Évidemment Dieu n'a pas besoin de nos hommages, puisqu'il trouve en lui-même la source d'une félicité parfaite. Que des créatures qu'il a tirées du néant pour manifester au dehors les perfections infinies qui sont en lui, contribuent ou ne contribuent pas à sa gloire, qu'elles soient ingrates ou reconnaissantes, Dieu n'en sera ni plus ni moins grand, ni plus ni moins heureux; il restera toujours

ce qu'il est, ce qu'il a toujours été, ce qu'il sera toujours. Mais, quoique Dieu n'ait pas besoin de nos hommages, il ne s'ensuit nullement qu'il n'ait pas le droit de les exiger. Et non-seulement Dieu a le droit de les exiger, mais il veut et ne peut pas ne pas vouloir que nous les lui rendions. Car Dieu veut et ne peut pas ne pas vouloir ce que prescrivent la droite raison et la justice; or, la droite raison et la justice n'exigent-elles pas que la créature raisonnable vive dans la dépendance de son créateur, qu'elle l'honore, qu'elle l'aime, qu'elle lui témoigne sa reconnaissance et sa confiance? Si l'obligation d'aimer Dieu, de l'honorer, de lui obéir, en un mot de lui rendre un culte, est contestée, elle ne l'est et ne peut l'être que par des insensés et des ingrats. — C'est ce qui a été parfaitement compris dans tous les temps et par tous les peuples, même les moins policés et les plus barbares; il n'en est aucun chez lequel il n'ait existé et n'existe encore l'appareil d'un culte religieux, des vœux, des prières, des temples, des autels, des prêtres, des sacrifices et des victimes.

D. Dieu a-t-il manifesté aux hommes ses volontés par rapport à la religion? — R. Oui, Dieu, dès le commencement, a manifesté aux hommes ses volontés par rapport à la religion.

EXPLICATION. — Dès que l'homme fut créé, Dieu lui parla et voulut qu'il lui rendit un culte. Il prescrivit une religion à Adam et aux patriarches ses descendants; ce fait est prouvé par l'Histoire sainte, qui nous représente Dieu conservant avec Adam, avec Abel et Caïn, avec Noé et sa famille, et les instruisant comme un père instruit ses enfants.

Cette religion primitive, née avec le genre humain, ce ne fut donc point l'homme qui l'inventa, mais ce fut Dieu lui-même qui la révéla à l'homme. On lui donne quelquefois le nom de *religion naturelle*; on peut l'appeler ainsi, en ce sens qu'elle correspondait parfaitement, sous ce rapport, à l'*ordre naturel*, c'est-à-dire à cet ordre qui se conçoit comme fondé purement sur la création, sur cette action de Dieu par laquelle il a librement revêtu l'homme des conditions qu'il lui plut d'établir comme constitutives, essentielles de l'être

humain. Mais l'homme ayant été destiné, dès l'origine, à une fin surnaturelle, Dieu lui communiqua aussi, dès l'origine, les lumières nécessaires pour atteindre cette fin; en sorte que la révélation primitive fut en même temps *naturelle* et *surnaturelle*. Elle répond, sous ce dernier rapport, à l'*ordre surnaturel*, à cet ordre qui a pour principe une action de Dieu surajoutée à la création, action par laquelle l'homme fut mis dans des conditions supérieures aux conditions constitutives de sa nature, et revêtu de dons plus excellents que ceux auxquels il avait droit, en sa qualité d'être humain.

Les hommes, pendant plusieurs siècles, observèrent dans toute sa pureté la religion primitive; puis ils la corrompirent en y mêlant une foule d'erreurs et de superstitions; et, environ deux mille cinq cents ans après la création du monde, une grande partie du genre humain l'avait oubliée. Alors Dieu parla de nouveau aux hommes; par le ministère de Moïse, il fit connaître ses volontés au peuple qu'il s'était choisi: c'est ce qu'on appelle la *loi mosaïque* ou la *loi de Moïse* (1).

Cependant les hommes oublièrent de plus en plus leur créateur; et, au bout de quelques siècles, la terre entière, à l'exception toutefois d'un pays de peu d'étendue, la Judée, se trouva enveloppée dans les ténèbres de l'idolâtrie. Alors la voix de Dieu se fit entendre de nouveau; il envoya sur la terre son Fils et le chargea de rappeler les hommes à la connaissance et au culte du vrai Dieu, c'est ce qu'on appelle la *religion de Jésus-Christ*. La religion de Jésus-Christ est donc l'ensemble des vérités et des devoirs que cet Homme-Dieu, en venant sur la terre, a enseignés aux hommes; religion qui, loin d'anéantir la loi de Moïse, ne fit que la développer,

(1) La religion naturelle, dans le sens que nous l'avons expliquée, considérée dans son ensemble, c'est-à-dire quant aux vérités de dogme et de morale dont elle se compose, retient le nom de *religion naturelle*. Si on la considère seulement quant aux vérités morales, on lui donne le nom de *loi naturelle*. Ceci s'applique également à la révélation faite à Moïse et à celle dont nous sommes redevables à Jésus-Christ.

et la perfectionner, de même que la loi de Moïse n'avait fait que développer et perfectionner la religion primitive (1).

Ce que nous venons de dire vous paraît peut-être, mes enfants, un peu abstrait, surtout ce qui regarde la religion primitive ; mais vous le comprendrez mieux à mesure que nous avancerons dans l'explication du catéchisme. L'essentiel, pour le moment, est que vous sachiez bien : 1° qu'il n'y a jamais eu de religion purement naturelle, puisque la révé-

(1) « L'homme, dit le docteur Philips, n'est pas seul lié vis-à-vis de Dieu ; Dieu a voulu *se lier* aussi vis-à-vis de l'homme. Il y a réciprocité d'engagement. De là la division de nos livres de l'*ancienne* et de la *nouvelle alliance*. Au commencement des temps, Dieu avait contracté alliance avec les hommes ; le nœud de ce contrat, c'était la *volonté divine* elle-même, à laquelle la volonté de l'homme se tenait unie... Mais bientôt la volonté des hommes se mit en opposition avec celle de Dieu, et l'alliance fut rompue par eux. Alors le Seigneur se choisit parmi tous les peuples de la terre la race d'Abraham, et forma alliance avec elle... Cependant les temps s'accomplissent ; Dieu envoie d'en haut son propre Fils, qui contracte une *nouvelle alliance* avec les hommes. Ses révélations, manifestation authentique de la volonté divine, sont les lois de cette nouvelle alliance ; sa religion est, dans le sens propre du mot, la seule véritable que tous les hommes, sans distinction, sont tenus d'embrasser. Salut du genre humain, voie unique de la vérité, sa fin la désigne au monde comme la religion universelle ; nul homme n'a le droit de rester dans les ténèbres de l'erreur, nul n'a le droit de se refuser à reconnaître Dieu et celui qu'il a envoyé, le Seigneur Jésus (*). — En face du christianisme et des cultes païens, le langage usuel place en regard certains systèmes, sous le nom de religions *naturelles*. Mais le christianisme est non-seulement l'unique religion *révélée*, il est encore, dans l'acception la plus élevée et la plus noble du mot, l'*unique religion naturelle*, la seule qui réponde à la nature de l'homme ; donc aussi, et par l'essence même des choses, la seule qui constitue, dans son intégrité, le véritable *droit naturel*. Manifestation de la pensée de Dieu sur l'humanité, elle s'harmonise nécessairement avec sa nature, *telle qu'elle doit être, telle qu'elle doit devenir*. Les droits positifs humains, au contraire, ainsi que les religions païennes qui leur ont donné naissance, répondent à la nature de l'homme, *telle qu'elle est*, c'est-à-dire soumise au péché, aux passions et à l'erreur. Dans ce sens, ces systèmes peuvent bien prendre le titre de *religions naturelles* ; mais rien de moins naturel que ces religions, si l'on prend le mot dans les limites de sa véritable signification (**). »

(*) Philips, t. 1, p. 2.

(**) Ibid., p. 3.

lation primitive a été tout à la fois naturelle et surnaturelle; 2° que la religion primitive renfermant un certain nombre de vérités et de devoirs que la raison ne saurait rejeter lorsqu'elle n'est pas aveuglée par les préjugés et par les passions, parce qu'elle reconnaît qu'ils sont fondés sur la nature des choses, on peut encore, sous ce rapport, lui donner le nom de religion naturelle; 3° que les vérités et les devoirs dont se compose ce qu'on peut appeler la religion naturelle, ce n'est point à sa raison que l'homme en doit la connaissance; qu'il ne les a point trouvés en lui-même, mais que c'est Dieu qui les lui a révélés; 4° qu'il n'y a point, par conséquent, de religion naturelle, dans ce sens qu'elle n'ait point été révélée. — Voici comment s'exprime, sur ce grave et important sujet, l'auteur de la *Théologie de Toulouse*: « Nous entendons par religion naturelle: la réunion des dogmes et des devoirs que la raison reconnaît être fondés sur la nature des choses et auxquels elle donne son assentiment, lorsqu'elle est dégagée des préjugés et des passions, quoique ces dogmes et ces devoirs n'aient pu être connus que par la révélation. La loi naturelle, entendue en ce sens, doit être admise. On ne peut nier, en effet, que, parmi les vérités qu'il faut croire et les préceptes qu'il faut observer, il n'y en ait quelques-uns que la raison conçoit et qu'elle approuve comme étant fondés sur la nature des choses et découlant de la constitution de l'homme; par exemple, ceux-ci: il y a obligation de rendre à Dieu un culte; il y a une différence essentielle entre le bien et le mal, entre la vertu et le vice, etc. Mais il y a aussi des vérités d'un ordre supérieur et qui sont au-dessus de la raison, comme les mystères, et des préceptes qui ont leur source dans la libre et positive volonté de Dieu. Or, qui empêche d'appeler religion naturelle l'ensemble des vérités et des devoirs du premier ordre, et de donner à l'ensemble des préceptes positifs et des dogmes qui surpassent la raison, le nom de religion positive ou surnaturelle? Nous reconnaissons, du reste, qu'il n'a jamais existé de religion purement naturelle; mais, au moyen de cette explication,

de cette distinction, il est possible de rétablir la paix entre les théologiens d'abord, puis entre les théologiens et les philosophes modernes. Il existe une religion naturelle, quant à son objet; mais la même religion naturelle peut être appelée religion révélée, quant au moyen dont Dieu s'est servi pour la faire connaître à l'homme (1). » — Nous reviendrons sur ce sujet, lorsque nous parlerons des *ennemis de la foi* (2).

TRAIT HISTORIQUE.

RÉPONSE DE LA HARPE.

On interrogeait le célèbre La Harpe sur sa religion; voici quelle fut sa réponse: « Je suis chrétien parce que vous ne l'êtes pas. Une religion qui a pour ennemis mortels les plus mortels ennemis de toute morale, de toute vertu, de toute humanité, est nécessairement amie de la morale, de la vertu, de l'humanité: elle est donc bonne (3). »

Après ces préliminaires, à l'explication desquels vous avez prêté, mes enfants, une attention dont nous ne pouvons trop vous féliciter, nous allons entrer dans le corps de la doctrine chrétienne. Elle se divise, comme nous l'avons déjà dit, en quatre parties, dont la première comprend ce que nous devons croire, ou, en d'autres termes, l'histoire et les dogmes de la religion. *Dogme* signifie un point de doctrine solidement établi, une vérité incontestable. On donne le nom de *mystères* aux vérités qui, bien qu'elles soient incontestables, sont cependant incompréhensibles à la raison.

(1) *Theolog. Tolosana*, de *religione*, in proæmio,

(2) Voir la leçon III du t. II.

(3) *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, par La Harpe, p. 402.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE ET DOGMES DE LA RELIGION.

LEÇON PREMIÈRE.

DE DIEU.

— D. *Quelle est la première vérité que la religion nous enseigne?* — R. La première vérité que la religion nous enseigne est l'existence de Dieu.

EXPLICATION. — Il faut entendre par *vérité*, un principe, une maxime, regardés généralement comme vrais, et qui ne sont ou ne peuvent être contestés que par des hommes dépourvus de raison ou de bonne foi. Par exemple : les enfants doivent aimer et respecter leurs parents; l'homme est mortel; il y a une autre vie. Ce sont là autant de vérités, autant de principes certains, de maximes constantes et incontestables. Il y a un Dieu, auteur et créateur de tout ce qui existe : telle est la première vérité que la religion nous enseigne. Aussi le Symbole des Apôtres, qui contient l'abrégé de notre foi, et renferme en substance toute la doctrine chrétienne, commence-t-il par ces paroles : *Je crois en Dieu.*

— D. *Pourquoi croyez-vous qu'il y a un Dieu?* — R. Je crois qu'il y a un Dieu, d'abord parce qu'il a lui-même révélé son existence.

EXPLICATION. — Dans la sainte Écriture, qui renferme la parole de Dieu, se trouvent une foule de passages où il est question de Dieu et de ses perfections. « Au commencement, « est-il dit au livre de la *Genèse*, Dieu créa le ciel et la « terre. (1). » — « Je suis le Dieu tout-puissant, marchez en « ma présence (2); » ainsi parla le Seigneur à Abraham. — « Vous avez abandonné le Dieu qui vous a créé, » est-il dit

(1) *In principio creavit Deus cælum et terram. (Gen., I, 1.)*

(2) *Ego sum Deus omnipotens, ambula coram me. (Ibid., XVII, 4.)*

au livre du *Deutéronome* (1). Ainsi Dieu nous a révélé lui-même son existence, et c'est la première raison pour laquelle nous croyons qu'il y a un Dieu.

— D. *N'avez-vous pas d'autres motifs pour croire qu'il y a un Dieu?* — R. Oui, je crois encore qu'il y a un Dieu, parce que, si Dieu n'existait pas, le monde et tout ce qu'il renferme n'aurait pu exister.

EXPLICATION. — L'existence de Dieu, qui nous a été révélée par Dieu lui-même, est une vérité également fondée sur la raison; c'est-à-dire que l'homme, s'il veut faire usage de cette faculté intellectuelle par laquelle il connaît et juge, est nécessairement conduit à admettre qu'il y a un Dieu. En effet, la raison ne lui dit-elle pas que, sans Dieu, le monde, l'univers, le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, n'auraient pu exister? Car qui aurait pu donner l'existence au monde? L'aurait-il reçue de lui-même? Mais ce qui n'est pas est-il capable de quelque chose? Conçoit-on que ce qui a été pendant une éternité dans le néant puisse en sortir, à moins qu'un être déjà existant, et par conséquent un être éternel et tout-puissant, ne l'en tire par sa volonté?

La raison se réunit donc à la révélation pour nous prouver l'existence de Dieu. « La grandeur et la beauté de la création, nous dit le Sage, peut faire connaître et rendre en quelque sorte visible le Créateur (2). » Saint Paul dit dans le même sens, en parlant des philosophes : « S'ils ont connu ce qui peut se découvrir de Dieu, c'est Dieu lui-même qui le leur a fait connaître; car les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, sont devenues visibles, depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent (3). » C'est ce qui fait dire à saint Augustin : « L'existence du Créateur peut être

(1) Deum qui te genuit dereliquisti. (Deut., xxxii, 18.)

(2) A magnitudine speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit creator horum videri. (Sap., xii, 5.)

(3) Quod notum est Dei, manifestum est in illis; invisibilia enim ipsius... a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur. (Rom., i, 19, 20.)

« découverte par le moyen de la créature, d'après ces paroles
« de l'Apôtre : Les perfections invisibles de Dieu, etc. (1). »

— D. *Pourquoi dites-vous que, sans Dieu, le monde et tout ce qu'il renferme n'aurait pu exister?* — R. Parce que s'il faut un ouvrier pour bâtir une maison, à plus forte raison il en a fallu un pour faire le monde de rien.

EXPLICATION. — La plus petite maison suppose un ouvrier qui l'a construite, et on ne pourrait s'empêcher de regarder comme un insensé celui qui oserait dire sérieusement que telle chaumière, qui sert de réduit à une famille pauvre et souffrante, est l'effet du hasard. Sa folie serait encore plus évidente s'il prétendait que l'architecture du Louvre à Paris, le palais de la Bourse, l'église de Sainte-Madeleine et celle de Sainte-Geneviève, aussi bien que le dôme des Invalides (2), ne sont point l'ouvrage des hommes ; mais que ces admirables édifices se sont faits eux-mêmes, et que les matériaux dont ils se composent, la pierre, le bois, le fer, s'étant un jour mis en mouvement sans y être poussés par aucune cause, sont allés prendre d'eux-mêmes la place qu'ils occupent. Oui, l'on regarderait comme un insensé celui qui tiendrait un tel langage. Mais si la plus petite maison suppose un ouvrier qui l'a construite, et si l'on ne peut, sans folie, en faire honneur au hasard, à combien plus forte raison ne serait-ce pas une folie d'attribuer au hasard le monde, qui est si rempli de merveilles et dont toutes les parties sont unies entre elles dans un ordre si admirable et si parfait ? Le monde existe : donc il y a un ouvrier souverainement intelligent, souverainement habile et souverainement puissant, qui lui a donné l'existence ; or, cet ouvrier, c'est Dieu.

Dira-t-on que le monde s'est créé lui-même ? Mais si le

(1) *Potest per creaturam inveniri Creator evidenter, dicente Apostolo : Invisibilia enim, etc. (S. Aug., tract. 2, in Joan. apud Sebastum a Christophoro, Theol. historico-polemica, p. 10.)*

(2) Le palais du Louvre, la Bourse, l'église de Sainte-Madeleine, celle de Sainte-Geneviève et le dôme des Invalides sont chacun dans son genre, des chefs-d'œuvre d'architecture.

monde existait déjà, qu'était-il besoin qu'il se créât? et s'il n'existait pas, comment pouvait-il se créer? Ce qui n'existe pas est absolument incapable, comme nous l'avons déjà dit, de produire quoi que ce soit. Dire que le monde s'est créé lui-même, c'est dire que le monde était et n'était pas; ce qui renferme une contradiction manifeste.

Le monde n'est point non plus l'effet du hasard. En effet, le hasard n'est rien : c'est un mot tout à fait vide de sens. Le hasard n'a jamais formé la plus chétive cabane : comment donc aurait-il pu donner l'existence au monde? On parle de hasard : mais le même hasard aveugle qui aurait un jour formé les corps par la rencontre fortuite et la réunion des diverses parties dont ils se composent, les aurait détruits le lendemain par une autre combinaison également fortuite, et n'aurait pu leur imprimer ce caractère de stabilité et de régularité qu'on remarque en eux depuis tant de siècles.

— D. *La beauté du monde, son immensité, l'ordre qui y règne, ne prouvent-ils pas aussi qu'il y a un Dieu?* — R. Oui, la beauté du monde, son immensité, l'ordre qui règne dans les différentes parties qui le composent, prouvent l'existence d'un être souverainement parfait, souverainement puissant, souverainement sage, qui est Dieu.

EXPLICATION. — 1° La beauté du monde prouve l'existence d'un être souverainement parfait, qui est Dieu. — Voyez ces campagnes couvertes de verdure et de riches moissons; ces bosquets et ces bois délicieux; ces sources d'une eau vive et pure; ces ruisseaux qui font entendre un murmure enchanteur; ce vaste et profond Océan; ces forêts antiques et sombres; ces montagnes dont le sommet se perd dans les nues; ces oiseaux aux accents tout à la fois agrestes et touchants; ces fleurs qui exhalent l'odeur la plus suave; ces poissons qui se jouent dans les eaux; ces animaux de toute espèce qui marchent ou rampent sur la terre; cette araignée qui file; ces abeilles qui ont leur police et leurs lois; cette chenille rampante qui se métamorphose dans le plus léger papillon; ces arbustes qui croissent à l'aide des sucres qui les nourrissent:

cette terre qui rend au centuple la semence qu'elle a reçue dans son sein ; ce pepin qui devient, pour notre usage , arbre, fleurs et fruits : que de richesses ! que de beautés ! que de merveilles ! Dire que toutes ces choses se sont faites d'elles-mêmes, que tout cela est l'effet du hasard, ne serait-ce pas le comble de la déraison et de l'extravagance ? Interrogez tous les êtres, soit animés, soit inanimés, dont nous venons de faire l'énumération ; demandez-leur s'il y a un Dieu. Ils s'écrieront tous avec un admirable concert : « Nous ne nous sommes point faits nous-mêmes ; mortels, il y a un Dieu, et c'est lui qui nous a créés (1). »

2° La grandeur, l'étendue, l'immensité du monde, prouvent l'existence d'un être souverainement puissant, qui est Dieu. — Si je considère le globe de la terre, tant de villes, de provinces, de royaumes et d'empires, tant de nations et de peuples qui l'habitent, tant de mers et d'océans, cette terre me paraît d'une grandeur qui m'étonne. Mais si, d'un autre côté, je regarde l'étendue des cieux, elle n'est plus, en comparaison, que comme un grain de sable. Quand je contemple cet astre éclatant, appelé soleil, et que j'entends les plus savants astronomes (2) assurer que sa grosseur est treize cent trente mille fois plus considérable que celle de la terre, et qu'il en est éloigné de trente-huit millions de lieues ; quand je fais réflexion que la planète (3) appelée *Jupiter* est quatorze cent soixante-dix mille fois plus grosse que la terre, et que sa distance du soleil est de cent quatre-vingts millions de lieues ; que la planète appelée *Saturne* est huit cent quatre-vingt-sept fois plus grosse que la terre, et que sa distance du soleil est de plus de trois cent soixante-quatre millions de lieues ; que la planète appelée *Uranus* est soixante-dix-sept

(1) Et exclamarunt voce magna : Ipse fecit nos, et non ipsi nos. (S. Aug., *Conf.*, l. VIII, n° 4.)

(2) *Astronome*, celui qui connaît et pratique l'astronomie. L'astronomie est une science qui apprend à déterminer les positions relatives des astres, à constater les lois de leurs mouvements, etc.

(3) *Planètes*, ou astres errants, corps opaques (non transparents) qui ne sont visibles que parce qu'ils réfléchissent la lumière du soleil.

fois plus grosse que la terre, et que sa distance du soleil est de sept cent vingt-deux millions de lieues, mon esprit se perd dans cette prodigieuse dimension. Mais quand je considère que cet espace immense qui renferme le soleil et les planètes, et dont la circonférence (la ligne courbe qui la termine de toutes parts) est de quarante-six mille millions de lieues, n'est qu'une portion de l'univers; qu'il y a autant d'espaces pareils qu'il y a d'étoiles fixes (1), et on en compte plus de quatre-vingts millions; que les étoiles fixes les plus voisines de la terre en sont à une distance qui excède au moins sept mille millions de lieues; que la lumière, qui parcourt environ soixante-dix-sept mille lieues par seconde, doit mettre environ six ans pour nous arriver de l'étoile fixe la plus prochaine, qu'un boulet de canon qui franchirait sept lieues par minute mettrait deux millions d'années pour faire ce trajet, je me sens comme accablé d'admiration, et je m'écrie avec un prophète : « Que la maison de Dieu est « grande, et combien est étendu le lieu qu'il possède ! Il « est vaste et n'a point de bornes, il est élevé, il est im- « mense (2); et par cette immensité même il est facile de « connaître celui qui en est l'auteur (3). »

3° L'ordre qui règne entre les différentes parties qui composent le monde prouve l'existence d'un être souverainement sage, qui est Dieu. — De quelque côté que nous tournions nos regards, dans le tout et dans les parties, quel ordre, quelle symétrie admirable n'apercevons-nous pas ! Chaque chose est évidemment faite l'une pour l'autre; la terre, les cieux, la mer, les éléments et les saisons, tout se lie, tout s'enchaîne et concourt à l'harmonie de tous les êtres. La distance du soleil, par exemple, est parfaitement

(1) *Étoiles fixes*, astres lumineux par eux-mêmes, et qui conservent toujours la même position les uns par rapport aux autres, et par rapport au soleil, qui n'est lui-même qu'une étoile fixe.

(2) O Israel, quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus! Magnus est, et non habet finem. (Baruch, III, 24.)

(3) A magnitudine enim speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit creator horum videri. (Sap., XIII, 3.)

assortie aux effets de cet astre et à l'influence qu'il doit avoir sur notre globe. Quelques planètes en sont plus rapprochées ; mais à leur place la terre serait réduite en vapeur ou en cendres ; d'autres, au contraire, en sont tellement éloignées, que si notre globe était à une pareille distance, enveloppé d'une affreuse et perpétuelle obscurité, il serait absolument inhabitable. Que dirai-je de la marche si réglée et si constante non-seulement du soleil, mais des autres astres et des planètes ; de la structure intérieure et extérieure des arbres et des plantes, de l'organisation des animaux ? Quel est l'ouvrier, quel est l'artiste qui pourrait rien faire de semblable ? Que dirai-je surtout de l'homme, dont la seule organisation physique est, parmi tant de chefs-d'œuvre, un chef-d'œuvre d'industrie et de toute-puissance, comme les plus grands anatomistes (1) l'ont reconnu ? — Galien, célèbre médecin qui vivait au II^e siècle, après avoir exposé l'admirable structure du corps humain, s'écrie, dans l'enthousiasme dont il est saisi : « O toi qui nous as faits ! quel bel hymne je viens de chanter à ta gloire (2) ! » — Ainsi il existe, dans les diverses parties qui composent le monde, un ordre admirable ; or, cet ordre admirable suppose et démontre évidemment l'existence d'une intelligence infiniment supérieure à toute intelligence humaine, et cette intelligence peut-elle être autre chose que Dieu ? Il y a donc un Dieu. « Les cieux, dit le prophète-roi, annoncent la gloire du Seigneur, et le firmament publie la magnificence de ses œuvres (3). » — Newton, philosophe illustre, et l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient paru dans le monde, ne trouvait pas de raisonnement plus beau et plus convaincant en faveur de la Divinité, que celui de Platon qui, dans ses *Dialogues*, fait dire à l'un de ses inter-

(1) *Anatomiste*, celui qui s'occupe d'anatomie. — *Anatomie*, l'action ou l'art de disséquer un corps humain, etc.

(2) Voir les biographies, art. *Galien*.

(3) *Cæli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* (Psal. XVIII.)

locuteurs : « Vous jugez que j'ai une âme intelligente, parce que vous apercevez de l'ordre dans mes paroles et dans mes actions ; jugez donc, en voyant l'ordre de ce monde, qu'il y a une âme souverainement intelligente. » — On demandait un jour à un pauvre Arabe du désert comment il s'était assuré qu'il y a un Dieu : « De la même façon , répondit-il, que je connais, par les traces marquées sur le sable, s'il a passé un homme ou une bête. » Qui pourrait, en effet, en voyant les traces de sagesse et de puissance que l'on rencontre à chaque dans le monde, ne pas s'écrier : *Un Dieu est passé par là?* Tant de merveilles ne peuvent être que l'ouvrage d'un Dieu.

D. *Ne peut-on pas donner d'autres preuves de l'existence de Dieu?* — R. On peut en donner un grand nombre d'autres qui ne sont ni moins solides, ni moins évidentes.

EXPLICATION. — A ces preuves que nous venons de donner de l'existence de Dieu, nous pourrions en ajouter un grand nombre d'autres. Bornons-nous à indiquer les deux suivantes : 1° N'est-il pas vrai que, lorsque nous nous trouvons exposés à quelque danger imminent et imprévu, nous nous écrivons aussitôt : O mon Dieu ! et ce cri , que l'impie fait entendre aussi bien que le chrétien le plus fervent, d'où peut-il venir, sinon de l'idée de Dieu gravée dans nos âmes ? Et comment cette idée pourrait-elle y être gravée , si Dieu n'existait pas ? 2° N'est-il pas vrai encore que, quand nous avons fait quelque mal, lors même que nous sommes sûrs de n'avoir été vus par personne, il s'élève dans notre cœur un sentiment de crainte ? sentiment qui prouve qu'il y a un juge souverain qui voit tout ce qu'il y a de plus secret, qui punit le péché et récompense la vertu ; et ce juge ne peut être que Dieu.

D. *L'existence d'un être nécessaire ne prouve-t-elle pas aussi l'existence de Dieu?* — R. Oui, puisque l'être nécessaire est Dieu.

EXPLICATION. — 1° Il existe un être nécessaire, c'est-à-dire un être qui existe par lui-même et en vertu d'une né-

essité absolue, inhérente à sa nature ; un être qu'on ne peut pas supposer ne point exister ; un être qui n'a jamais eu de commencement, qui n'a ni cause ni principe, et qui a donné l'existence à tout ce qui a commencé. En effet, s'il n'y avait point d'être nécessaire, on pourrait supposer un instant où aucun être n'existait, où tout était dans le néant. Or, le néant ne peut rien produire. Aucun être n'aurait donc pu commencer d'exister ; car une existence commencée est un effet qui exige et suppose une cause réelle et positive : donc il y a un être nécessaire. — 2^o L'être nécessaire est Dieu. En effet, il est Dieu s'il est infini et dans son être et dans ses perfections ; or, l'être nécessaire est infini et dans son être et dans ses perfections, puisque, subsistant par lui-même et indépendamment de tout autre être, il ne peut être borné ni limité par qui que ce soit. Ainsi l'être nécessaire est Dieu : donc il y a un Dieu.

Mais la matière, c'est-à-dire la réunion de toutes les substances étendues, divisibles, et susceptibles de toutes sortes de formes et de mouvements dont se compose l'univers, la matière, dis-je, n'est-elle point elle-même l'être nécessaire ? Non, mes enfants, c'est impossible. En effet, un être ne peut exister qu'il ne soit modifié d'une certaine manière, qu'il n'ait telles ou telles qualités ; un cercle, par exemple, ne peut pas exister sans sa rondeur. Si donc la matière existe nécessairement, elle a aussi nécessairement telle ou telle modification qui ne peut pas plus changer que son essence même. Or, la matière n'existe nécessairement sous aucune forme, puisque ces formes varient à chaque instant. Elle n'existe nécessairement dans aucun lieu, puisque, en vertu du mouvement qui lui est imprimé, elle en change continuellement. Les modes et la manière d'être de la matière ne sont donc point nécessaires ; d'où il suit que la matière n'existe point nécessairement, qu'elle n'est point, par conséquent, l'être nécessaire, l'être infini. L'être nécessaire est donc distinct essentiellement de la matière et du monde.

D. Tous les hommes croient donc à l'existence de Dieu? —

R. Oui, tous les hommes croient à l'existence de Dieu : et dans tous les temps, et dans tous les pays on a regardé comme des insensés ou des imposteurs ceux qui ont refusé d'y croire.

EXPLICATION. — Tous les peuples, tant anciens que modernes, tant policés que barbares, ont reconnu et reconnaissent qu'il n'y a un Dieu. Tous se réunissent en ce point malgré les préjugés, les lois et les climats divers, malgré les habitudes contraires et les formes de gouvernement opposées. Cette persuasion générale du genre humain nous est attestée et constatée par les annales de tous les siècles et par les écrivains de toutes les nations. « Vous pourrez trouver, dit Plutarque (1), des cités privées de murailles, de lois, de la connaissance des lettres; mais un peuple sans Dieu, on n'en vit jamais. » — « Il n'y a point, dit Cicéron, de peuple si sauvage, si barbare, qui, même en ignorant ce qu'il faut penser de Dieu, ne sache qu'on doit croire à son existence(2). » — Voici la prière que les brahmanes ou prêtres des Indiens font à Dieu : « J'adore cet être qui n'est sujet ni au changement ni à l'inquiétude; cet être dont la nature est indivisible; cet être dont la spiritualité n'admet aucune composition de qualités; cet être qui est l'origine et la cause de tous les êtres, et qui les surpasse en excellence; cet être qui est le soutien de l'univers, et qui est la source de la triple puissance (3). » — Les sauvages de Madagascar ont une prière dont voici le sens : « O Éternel ! ayez pitié de moi, parce que je suis passager; ô Infini ! parce que je ne suis qu'un point; ô Fort ! parce que je suis faible; ô Source de la vie ! parce que je touche à la mort; ô Intelligent ! parce que je suis dans l'erreur; ô Bienfaisant ! parce que je suis pauvre; ô Tout-Puissant ! parce que je ne suis rien (4). » — Tous les hommes croient donc à l'existence de Dieu; or, un pareil consentement ne peut être que le résultat de l'examen

(1) Plutarque, p. 1125, édit. in-fol., an. 1624.

(2) Cicéron, *de Legibus*, l. 1, n° 24.

(3) *Lettres édific.*, t. X, p. 15.

(4) Flacou, *Hist. de Madagascar*, p. 132.

le plus sérieux et le plus approfondi. Cette persuasion si générale et si constante ne peut venir que de la nature, ou plutôt que de l'auteur même de la nature, qui, dès l'origine des choses, s'est manifesté aux hommes et a imprimé sur chaque créature un témoignage irrésistible de son intelligence, de sa sagesse et de sa toute-puissance. — Tous les hommes croient à l'existence de Dieu : ce jugement unanime et universel peut-il être une erreur et un préjugé? Non, sans doute. Ou il n'y a rien de sûr et de certain dans nos connaissances, ou il est sûr que la nature ne trompe point et tous les siècles et tous les peuples. La nature, dont le langage général ne peut être trompeur et imposteur, crie et annonce à tous les siècles et à tous les peuples qu'il existe un Dieu : donc il existe un Dieu.

L'existence de Dieu étant appuyée sur les preuves les plus nombreuses et les plus invincibles, il n'est pas étonnant que, dans tous les temps, on ait regardé ceux qui ont refusé d'y croire comme des insensés ou des imposteurs. Ne faut-il pas, en effet, avoir perdu l'esprit et abjuré le sens commun, pour ne pas comprendre ce que tous les peuples, même les plus barbares, ont compris : que l'ordre et la beauté de la nature visible ne peuvent devoir leur origine qu'à une intelligence infinie ; et cette intelligence infinie peut-elle être autre chose que Dieu? — Lorsque le Lapon (1), du fond des neiges qui le couvrent, entend dans le lointain le bruit du tonnerre, il dit que *Dieu vit sur la montagne*. Et ce serait au milieu des merveilles de la nature et au sein des lumières de toute la science mondaine, que quelques insensés rejetteraient l'idée même de la Divinité! y a-t-il des mortels assez aveugles? — M. de Montrond, un des hommes les plus spirituels de notre siècle, mais qui avait vécu, comme tant d'autres, éloigné des pratiques religieuses, étant tombé dangereusement malade, au commencement de l'année 1844, fit venir M. l'abbé Dupanloup, vicaire général de

(1) Habitant de la Laponie, pays très-froid, situé au nord de l'Europe. On y a, dans la partie septentrionale, trois mois de nuit.

Paris, aujourd'hui évêque d'Orléans. Dans le premier entretien qu'ils eurent ensemble, M. Dupanloup jugea à propos de lui demander s'il croyait en Dieu. Il allait compléter cette interrogation lorsque M. de Montrond l'interrompit pour lui répondre : *Oui, je crois en Dieu, parce que je ne suis pas un sot* (1). — Bernardin de Saint-Pierre disait, en 1798, à ses confrères de l'Institut : « Si je voulais vous prouver l'existence de l'auteur de la nature, je croirais manquer à vous et à moi-même ; je me croirais aussi insensé que si je voulais démontrer en plein midi l'existence du soleil (2). — Vers le même temps, le célèbre Cuvier proclamait aussi, en pleine Académie, que *les athées ne sauraient être que des fous ou des fripons* (3).

D. *Comment s'appellent ceux qui admettent l'existence de Dieu et ceux qui ne l'admettent pas ?* — R. Ceux qui admettent l'existence de Dieu s'appellent *théistes*, et ceux qui ne l'admettent pas s'appellent *athées*.

EXPLICATION. — Le mot théiste vient du mot grec Θεός, qui signifie Dieu. *Athée*, ἄθεος (4), veut dire homme sans Dieu ; ce nom est donné avec raison à ceux qui ne veulent point reconnaître l'existence d'une cause première ; leur affreuse opinion s'appelle *athéisme*. — L : *matérialisme* est un véritable athéisme. On entend par matérialisme le système de ceux qui pensent que tout est matière dans l'univers, et qui excluent par là même toute substance spirituelle, créée ou incréée. Selon le *matérialisme*, il n'y a point de Dieu dans la nature ; ou s'il y a un Dieu, ce Dieu n'est autre chose que la matière (5) même qui compose la nature. De même, selon lui, il n'y a point d'âme proprement dite dans l'homme, et

(1) *L'Ami de la Religion*, n° du 4 avril 1844.

(2) *Vie de Bernardin de Saint-Pierre*, par Aimé Martin.

(3) Séance de l'Académie française, du 15 messidor an VIII.

(4) D'α privatif, et de Θεός, Dieu.

(5) *Matière*, substance étendue, divisible... — Voir ce que nous disons ci-après de la différence essentielle qui existe entre les corps ou la matière et les esprits.

ce que l'on appelle l'âme humaine n'est autre chose que la matière même qui forme l'organisation du corps humain. — Nous venons de faire voir l'absurdité de l'athéisme et du matérialisme, puisque nous avons démontré qu'il y a un Dieu distingué de cet univers et qui l'a tiré du néant. Nous démontrerons bientôt qu'il y a dans l'homme quelque chose qui est essentiellement distinct de la matière, c'est-à-dire une âme spirituelle et immatérielle.

D. *Y a-t-il eu, y a-t-il réellement des athées, c'est-à-dire des hommes qui n'aient pas cru et qui ne croient pas à l'existence de Dieu?* — R. Il est permis d'en douter.

EXPLICATION. — Oui, mes enfants, il est permis d'en douter, parce qu'il est bien difficile que l'homme, même le plus dépravé, n'entende pas une voix qui lui crie : Il y a un Dieu ! L'impie dit qu'il n'y en a point, mais il le dit dans son cœur ; c'est-à-dire qu'il hait au fond de son âme ce Dieu qu'il ne peut s'empêcher de craindre comme le vengeur des crimes, des abominations auxquelles il s'abandonne ; c'est-à-dire qu'il souhaiterait que ce Dieu n'existât pas, et que dans des accès violents de frénésie et de délire il s'efforce de se persuader à lui-même qu'en effet il n'y a point de Dieu (1). Mais réussit-il à se persuader de cette horrible pensée ? Parvient-il à étouffer la voix de la nature, qui lui crie, au dedans et au dehors de lui-même, qu'il est l'ouvrage d'un Dieu tout-puissant ? Non, et pour en avoir la preuve, jetez les yeux sur cet impie, lorsqu'il est exposé à quelque danger, voyez-le lever les yeux au ciel, invoquer Dieu à son aide (2)... Il croit donc réellement à l'existence de Dieu, et s'il dit que Dieu n'existe pas, c'est un imposteur qui ment à lui-même et à ses semblables. « Je voudrais voir, dit un illustre écrivain, je voudrais voir un homme sobre, modéré, chaste, équitable, prononcer qu'il n'y a point de Dieu ; il parlerait sans intérêt ; mais cet homme ne se trouve pas (3). » En

(1) Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus. (Psal. LII, 1.)

(2) Voir ci-dessus, p. 32.

(3) *Caractères de La Bruyère*, c. XVI.

d'autres termes, il y a beaucoup d'athées en pratique, beaucoup d'hommes qui, égarés par les vices et par les passions qui les tyrannisent, vivent comme s'il n'y avait point de Dieu. Mais y a-t-il des athées en spéculation, des hommes qui, séduits par les systèmes et les sophismes de l'erreur, nient sérieusement l'Être éternel, existant par lui-même, et sont réellement persuadés qu'il n'existe pas? Encore une fois, il est permis d'en douter. Du reste, s'il existe de pareils hommes, on peut dire, avec un auteur, que ce sont des monstres sans yeux, sans oreilles, sans esprit et sans cœur. Sans yeux : s'ils en ont, qu'ils les ouvrent, et partout ils verront les traits de la sagesse de Dieu et les merveilles de sa puissance. Sans oreilles : ils les ferment à la voix de toutes les créatures qui publient les grandeurs de Dieu. Sans esprit : plus stupides que les brutes, ils méconnaissent celui à qui ils sont redevables de toutes choses. Sans cœur : puisqu'ils sont insensibles à tous les biens qu'ils reçoivent sans cesse du plus généreux des bienfaiteurs.

Si l'on peut douter qu'il y ait de véritables athées, on ne peut douter également qu'il y ait des *déistes*. On entend par *déistes*, ceux qui reconnaissent un Dieu, mais qui rejettent toute religion révélée; la plupart nient aussi la Providence. Leur système s'appelle *déisme*; nous le réfuterons lorsque nous parlerons de la Providence et des ennemis de la foi.

TRAIT HISTORIQUE.

CE QU'IL FAUT PENSER DE L'ATHÉISME ET DES ATHÉES.

Le marquis d'Argens, après avoir montré, dans plusieurs de ses ouvrages, l'impiété la plus éhontée, revint aux principes religieux quelques années avant sa mort, arrivée en 1771, et publia, sous le titre de *Critique du siècle*, une admirable lettre dont voici un fragment : « Y a-t-il rien de si insensé que de croire que l'ordre le plus parfait soit une suite du hasard, et que la conservation de cet ordre soit encore une seconde suite du même hasard?... Il n'est personne qui, voyant un vaisseau faire une route exacte et parfaite, dirigée au milieu des mers,

n'admire les connaissances de ceux qui conduisent à travers les flots cette énorme machine. Un homme qui oserait dire qu'un vaisseau, qui part du port de Brest, va toutes les années aux Indes, et revient régulièrement dans un certain temps dans le même port, sans être conduit par des hommes intelligents, passerait pour un fou à mettre aux Petites-Maisons; le magistrat croirait qu'il est du devoir de sa charge de retrancher de la société civile quelqu'un aussi extravagant, et qui, ayant perdu entièrement la raison, pourrait se porter aux plus grands excès. On souffre cependant dans le monde des gens qui assurent que les merveilles que l'univers nous présente ne sont que l'effet du hasard, et qui disent que le cours réglé des astres et les changements des saisons sont produits par ce même hasard; selon eux, la règle la plus parfaite et la plus stable est une suite du désordre. Les lois civiles ont condamné quelques athées à la mort, les lois qui les auraient fait punir comme des fous m'auraient paru plus sensées. il est des crimes dans la punition desquels le mépris est encore plus nécessaire que la rigueur; et c'est, selon moi, trop honorer les athées que de les faire mourir comme des gens dangereux par leurs opinions. Leurs sentiments sont si insensés qu'ils ne méritent que le châtement réservé à la folie (1). »

LEÇON II.

DES PERFECTIONS DE DIEU.

D. *Quels sont les différents noms que l'on donne à Dieu?* — R. Les Latins l'appellent *Deus*, les Grecs *Θεός*; et les Hébreux *Jéhová*; on lui donne encore un grand nombre d'autres noms.

EXPLICATION. — Après vous avoir mis sous les yeux, mes enfants, les preuves qui établissent l'existence de Dieu, et avant de vous parler de ses perfections, il convient de vous dire quelque chose des différents noms qu'on lui donne et de leur signification. Le mot *Dieu* signifie ce qu'on peut imaginer de plus élevé et de meilleur, ou plutôt quelque

(1) *Biographie des croyants célèbres*, t. 1, p. 124.

chose qui surpasse infiniment toutes les choses créées, en noblesse et en beauté. Les Latins l'appellent *Deus*; ce mot n'est autre chose que le $\Theta\epsilon\acute{o}\varsigma$ des Grecs, qui indique un être immuable, ou bien un être qui sait et connaît tout. En hébreu, Dieu est appelé tantôt *Eli* ou *Elohim*, mot qui signifie l'adorable, la puissance que l'on doit adorer; tantôt *Héliou*, le Très-Haut; *Scadaï*, le Tout-Puissant; *Adonaï*, le seigneur, la base de toutes choses; et il est à remarquer que ce n'est qu'après avoir raconté l'œuvre des six jours que l'écrivain sacré lui donne le nom de Seigneur Dieu, *Dominus Deus*, tandis qu'auparavant il l'appelle simplement Dieu, *Deus* (1). Mais le nom par excellence consacré dans la langue hébraïque est *Jéhová*: l'être, l'essence même (2); les juifs ont pour ce nom un si grand respect, qu'ils ne le prononcent jamais et le remplacent par celui d'*Adonaï* (3). On l'appelle encore l'Être suprême, c'est-à-dire l'être au-dessus de tout; l'Être nécessaire; l'Être des êtres, parce qu'il existe par lui-même, par sa nature et par son essence, et qu'il est le principe et la cause de tous les autres êtres: « Je suis Celui qui est (4); » c'est le nom qu'il se donna à lui-même en parlant à Moïse; le Dieu des armées, parce qu'il était considéré comme le chef et le général des armées des Hébreux, et lorsque ceux-ci livraient la bataille, il se trouvait au milieu d'eux pour combattre en leur faveur et les délivrer des mains de leurs ennemis; le Dieu des dieux, c'est-à-dire le souverain Seigneur non-seulement des petits et des pauvres, mais aussi des grands et des riches, des monarques et des potentats, qui sont regardés comme les dieux de la terre; le Dieu de vengeance, parce que, étant la justice même, il ne peut s'em-

(1) Rocca, *Thesaurus pontificiarum sacrarumque antiquitatum*, t. 1, p. 276.

(2) Sur les différents noms de Dieu, on peut consulter un ouvrage intitulé : *De la religion, d'après les documents antérieurs à Moïse*, par M. Rossignol, 4 vol. in-8°, Lyon, 1838.

(3) Rocca, *Thesaurus pontificiarum sacrarumque antiquitatum*, t. 1, p. 280; t. 11, p. 212.

(4) Ego sum qui sum; sic dices Filiis Israel: Qui est, misit me ad vos. (Exod., III, 14.)

pêcher de punir le crime et de tirer vengeance des ennemis de sa gloire et de son nom ; le *Dieu*, le *Père des miséricordes*, parce qu'il aime à faire grâce et à pardonner au repentir. — Chez tous les peuples et dans toutes les langues, Dieu est désigné par des expressions propres à marquer ou sa majesté souveraine, ou sa puissance infinie, ou quelque autre de ses attributs. De ces diverses dénominations, nous pouvons recueillir cette notion de Dieu, qu'il est l'*Être infiniment parfait*.

== D. *Qu'est-ce que Dieu?* — R. Dieu est un esprit infiniment parfait.

EXPLICATION. — Tout ce qui existe est un *être*. Ainsi, une pierre est un être, un arbre est un être, le soleil est un être. — Il y a deux sortes d'êtres : des êtres immatériels ou des esprits, et des êtres matériels ou des corps. — Un *esprit* est un être intelligent, c'est-à-dire un être doué de la faculté de penser, de raisonner, de sentir, de réfléchir, de vouloir ou de se décider pour un objet plutôt que pour un autre ; un être qu'on ne peut ni voir, ni toucher, ni entendre, et qui, n'étant point composé de parties, ne peut ni se décomposer, ni s'altérer. — Outre l'esprit infiniment parfait et essentiellement un, qui est Dieu, on distingue deux sortes d'esprits ou substances incorporelles et immatérielles, c'est-à-dire essentiellement distinguées de la matière et des corps : les âmes humaines et les anges. — On appelle *pur esprit*, un esprit qui n'est point uni à un corps. — Un corps est un être qui n'a ni intelligence, ni volonté (1) ; mais que l'on peut voir, toucher, entendre, et qui, étant composé de différentes parties, est sujet à se décomposer et à s'altérer. Ainsi un morceau de métal peut être coupé, divisé ; ainsi voyons-nous tous les jours les viandes et les autres substances alimentaires que l'on conserve trop longtemps se corrompre et tomber en putréfaction. Il ne saurait en être ainsi des esprits.

(1) *Volonté*, faculté, puissance de l'âme, par laquelle on veut une chose, c'est-à-dire on la désire, on a l'intention de la faire, on s'y détermine.

Il y a donc une différence essentielle entre les esprits et les corps. Dieu n'est point un corps, mais il est un esprit et un pur esprit, et ce pur esprit est infiniment parfait.

— *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est un esprit?* —
R. Dieu est un esprit parce qu'il est une intelligence, parce qu'il n'a ni corps, ni figure et qu'il ne peut tomber sous les sens.

EXPLICATION. — Dieu est une *intelligence*, c'est-à-dire un être, une substance (1) purement spirituelle et essentiellement distinguée de la matière et des corps; un être, une substance qui ne peut être vue de nos yeux, ni touchée de nos mains, ni entendue de nos oreilles; qui n'a rien, en un mot, de ce qui peut frapper nos sens; un être, une substance qui comprend et connaît, qui pense et qui veut (2); ce qui ne convient point à la matière et au corps. Et non-seulement Dieu comprend et connaît, mais il comprend et connaît tout, le passé, le présent et l'avenir, les choses réelles et les choses possibles; non-seulement il pense et il veut, mais toutes ses pensées sont infiniment sages, et sa volonté est une volonté efficace et toute-puissante, parce qu'il n'est pas seulement une intelligence, mais une intelligence souveraine; ce qui établit une distance infinie entre Dieu, les anges et les âmes humaines, qui sont aussi des intelligences, mais des intelligences finies et bornées.

Dieu n'a ni corps, ni figure, et ne peut tomber sous les sens. Dieu nous a donné cinq sens, ou cinq moyens différents d'apercevoir les objets matériels et sensibles qui nous environnent. Ces cinq sens sont: la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher. Tous les corps, tous les objets matériels tombent ou peuvent tomber sous les sens, c'est-à-dire qu'ils peuvent, soit par l'action de la lumière et de l'air, soit par

(1) On définit la *substance*: ce qui existe en soi sans avoir besoin d'adhérer à un sujet. Le *mode* ou *attribut* est la manière d'être de la substance; par exemple, dans une boule d'ivoire, l'ivoire est la substance, et la rondeur est le mode. (*Cours de philosophie*, par l'abbé Barbe, p. 8.)

(2) Voir, à la page précédente, la définition de la *volonté*.

l'action des différentes particules (petites parties) qui s'en échappent, agir sur nos yeux, nos oreilles, y faire une impression, y exciter une commotion ; et l'âme, en vertu de son union intime avec le corps, est aussitôt avertie de la présence des objets matériels et sensibles, et se met en relation avec eux. Il n'en est point ainsi des esprits, qui, n'étant pas composés de parties différentes, et n'ayant ni couleur, ni forme, ni figure, ne sauraient agir sur le corps ; l'âme ne peut donc, par le moyen des sens, être avertie de leur présence, entrer en relation avec eux : les esprits ne tombent donc point sous les sens. Or, mes enfants, Dieu est un esprit et un pur esprit : il n'y a en lui rien de matériel, rien de corporel, rien de sensible ; il n'a ni forme, ni couleur, ni figure ; il ne peut donc tomber sous les sens ; c'est-à-dire qu'on ne peut ni le voir, ni le toucher, ni l'entendre.

D. Puisque Dieu n'a point de corps, pourquoi l'Écriture nous parle-t-elle de ses yeux, de ses mains, de ses pieds, etc. ? — R. Ces expressions ne doivent pas être prises à la lettre, mais elles doivent être entendues dans un sens figuré.

EXPLICATION. — Il est vrai que, dans l'Écriture, il est souvent parlé des yeux de Dieu, de ses mains, de ses oreilles, de ses pieds, de la force de son bras. C'est un langage figuré dont les écrivains sacrés se servent pour s'accommoder à notre faiblesse, et pour nous faire connaître, par des images sensibles, les perfections et les opérations de Dieu. Quand ils nous parlent des yeux de Dieu, c'est pour nous apprendre que Dieu voit tout. Quand il nous parlent des oreilles de Dieu, c'est pour nous apprendre que Dieu entend tout. Quand ils nous parlent des mains de Dieu, c'est pour nous apprendre que Dieu fait tout. Quand ils nous disent que le bras de Dieu n'est point raccourci, c'est pour nous apprendre que la puissance de Dieu est toujours la même, qu'elle est sans bornes, et qu'il n'est rien que nous ne puissions attendre de sa bonté infinie. Enfin, quand ils nous représentent toutes les créatures prosternées aux pieds de Dieu et comme anéanties en sa présence, c'est pour nous faire comprendre

combien est grande la majesté de Dieu , et combien est absolu le domaine qu'il exerce sur tout ce qu'il a tiré du néant.

Voilà, mes enfants, dans quel sens il faut entendre les expressions des livres saints dont nous venons de parler. Mais, dans la réalité, Dieu n'a ni mains, ni bras, ni pieds, ni yeux, ni oreilles, puisqu'il est un pur esprit. Si quelquefois il s'est montré aux patriarches, il s'est montré sous une forme empruntée, et non dans sa propre substance, dans sa propre essence divine.

Dans le iv^e siècle, il y eut des hérétiques qui donnaient à Dieu une espèce de corps et de figure humaine, prenant à la lettre ce qui n'est dit, dans les livres saints, que métaphoriquement des yeux et des mains de Dieu, et d'autres expressions semblables. Ces hérétiques, appelés *anthropomorphites*, terme formé de deux mots grecs, *ἄνθρωπος*, homme, et *μορφή*, forme, ne tardèrent pas à être condamnés par l'Église.

Dieu est un pur esprit, il ne peut tomber sous les sens, comme nous venons de l'expliquer. Il ne faut pas en conclure qu'il ne puisse pas se rendre accessible aux sens, soit en empruntant une forme quelconque, soit en agitant l'air d'une manière propre à produire la parole. Sa puissance étant infinie, il ne saurait manquer de moyens de faire entendre sa voix aux hommes et de leur manifester ses volontés. Nous verrons bientôt que le Fils de Dieu s'est revêtu de notre nature et qu'il a conversé avec les hommes (1).

= D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est infiniment parfait?* — R. Dieu est infiniment parfait, c'est-à-dire qu'il possède au suprême degré toutes les perfections imaginables.

EXPLICATION. — On appelle *attributs*, *propriétés* ou *perfections* de Dieu, les différentes qualités, les différentes ma-

(1) Tertullien pense que lorsque Dieu, dans l'ancienne loi, s'est montré sous une forme humaine, ce n'était pas Dieu le Père, mais son Fils, qui préluait par là, pour ainsi dire, à l'incarnation. (Tert., *adv. Marcion.*, lib. II, c. XXVII.)

nières d'être (1) et d'agir que nous découvrons en Dieu, soit par la raison, soit par les lumières de la foi.

On entend par perfection, ce qu'il est mieux d'avoir que de ne pas avoir. Ainsi, comme il vaut mieux être bon, sage, juste, saint, que de ne l'être pas, il s'ensuit que la bonté, la sagesse, la justice, la sainteté, sont des perfections.

Les créatures possèdent plus ou moins de perfections, et elles les possèdent dans un degré plus ou moins grand. Les unes ont en partage la bonté et la douceur, les autres la force et le courage; celles-ci le jugement et la mémoire, celles-là la charité et la générosité. Mais quelle est la créature qui soit douée de toutes les qualités à la fois? quelle est celle, surtout, en qui elles se trouvent dans un degré infini? On la chercherait en vain. Quelque vertueuse, quelque sainte que soit une personne, on conçoit qu'elle pourrait encore l'être davantage. Cet homme dont on admire les connaissances et le génie pourrait avoir des connaissances encore plus vastes et un génie encore plus étonnant. Ce roi, cet empereur, dont l'autorité s'exerce sur un si grand nombre de villes et de provinces, pourrait avoir un empire encore plus étendu et un plus grand nombre de sujets sous sa domination. Presque toujours, aussi, à côté des qualités les plus brillantes et des plus éminentes vertus, on aperçoit des imperfections et des misères. Enfin, il y a plusieurs perfections qu'aucune créature ne saurait avoir, comme l'éternité, l'immensité, la toute-puissance. Dieu seul réunit toutes les perfections imaginables, au suprême degré, et infiniment au delà; rien ne lui manque, parce que, existant par lui-même et étant *Celui qui est*, il est absolument indépendant; il ne peut, par conséquent, être borné, limité en rien par qui que ce soit. Ainsi, non-seulement Dieu est bon, mais il

(1) Les différentes manières d'être que nous découvrons en Dieu, les attributs qui nous montrent Dieu en lui-même, s'appellent *attributs intrinsèques* ou *immanents*; les attributs qui nous font considérer Dieu dans ses rapports avec les créatures s'appellent *attributs d'action* ou *d'opération*.

est infiniment bon ; non-seulement il est juste, mais infiniment juste ; non-seulement il est saint, mais infiniment saint ; non-seulement il est miséricordieux, mais infiniment miséricordieux. Nulle beauté n'est comparable à la sienne ; et tout ce qu'il y a de beau dans le monde, toutes les merveilles de la nature et de l'art, ne sauraient nous donner la plus légère idée de cette beauté primitive et originelle qui est en lui. Il y a, par conséquent, une différence essentielle entre Dieu et l'ouvrage de ses mains. Telle est la grandeur de Dieu, qu'il surpasse à l'infini les plus nobles et les plus parfaites de ses créatures ; et telle est la petitesse des créatures, que, toutes réunies ensemble, elles sont comme un rien en comparaison de Dieu.

— D. *En quoi consistent les principales perfections de Dieu ?* —
R. Les principales perfections de Dieu consistent en ce qu'il est éternel, indépendant, immuable, tout-puissant, qu'il est présent partout, qu'il voit tout, qu'il a fait toutes choses de rien et qu'il gouverne tout par sa providence.

EXPLICATION. — Il n'y a en Dieu qu'une seule et unique perfection (1). En effet, s'il y avait en Dieu des perfections réellement distinctes, ou elles seraient finies, ou elles seraient infinies. Si elles étaient finies, elles ne pourraient former ensemble un infini, par conséquent Dieu ne serait pas infiniment parfait. Si elles étaient infinies, elles formeraient ensemble un infini plus grand que l'infini de chacune, ce qui est absurde. Il n'y a donc en Dieu qu'une seule et unique perfection, équivalente à un nombre infini de perfections. Cette unique perfection, qui est la nature, l'essence divine elle-même, laquelle est essentiellement simple, c'est-à-dire sans aucune composition, reçoit différents noms, à raison des différents points de vue sous lesquels nous l'envisageons, et de la connaissance que nous avons des différentes opérations divines. Mais, dans la réa-

(1) *Attributa divina nec ab essentia, nec inter se distinguuntur ex natura rei formaliter. Ita omnes scholastici contra unum Scot. (Anselmus Schnell, Coursus theologiæ scholasticæ, part. 1, p. 19.)*

lité, nous le répétons, il n'y a point de distinction entre les diverses perfections de Dieu. La puissance de Dieu, par exemple, c'est l'essence divine, l'être divin, en tant qu'il peut tout faire et donner l'existence à toutes sortes de créatures. La bonté de Dieu, c'est l'essence divine, en tant que faisant toujours du bien et ayant toujours un penchant infini à le faire. La véracité de Dieu, c'est l'essence divine, en tant qu'aimant nécessairement la vérité et detestant nécessairement le mensonge. La liberté de Dieu, c'est l'essence divine, en tant qu'exempte de toute contrainte et de tout obstacle dans ses opérations et dans l'exécution de ses desseins. La justice de Dieu, c'est l'essence divine, en tant que rendant à chacun selon ses œuvres. La miséricorde de Dieu, c'est l'essence divine, en tant qu'appelant les pécheurs à la pénitence, et se laissant fléchir par leur repentir et leur changement de vie. La sainteté de Dieu, c'est l'essence divine, en tant qu'incapable en elle-même d'avoir aucun vice ni aucun défaut. — La nature divine, l'essence divine, étant infiniment parfaite, équivaut à un nombre infini de perfections que les livres saints et les Pères de l'Église nous présentent comme si elles étaient séparées les unes des autres, parce que l'esprit de l'homme étant fini et borné, il ne peut voir les objets que successivement; et c'est ainsi que nous allons les considérer. Selon quelques auteurs, la première perfection de Dieu est la *puissance*. « Cette propriété de l'essence divine d'être elle-même la source de ses perfections infinies, en même temps qu'elle est la cause première, le principe universel, la force des forces, voilà ce que nous concevons comme tout à fait premier en Dieu, et nous ne trouvons dans cette conception que l'idée de puissance. Dieu est donc premièrement et radicalement *puissance infinie* (1). » Mais, d'après les saints Pères et la majeure partie des théologiens, la première propriété de Dieu est l'*asséité* (ou τὸ ὄν), c'est-à-dire cette

(1) L'abbé Maret, *Théodicée chrétienne*, 2^e édit., p. 296.

propriété de l'Être infini d'exister nécessairement et d'être par lui-même tout ce qu'il est (1).

— D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est éternel?* — Dieu est éternel, c'est-à-dire qu'il n'a point eu de commencement et qu'il n'aura jamais de fin.

EXPLICATION. — Un être éternel est celui qui n'a jamais eu de commencement et qui n'aura jamais de fin; ce qui ne convient qu'à l'Être par excellence, à l'Être nécessaire, à l'Être qui ne peut pas ne pas exister et sans qui rien n'existerait, c'est-à-dire Dieu.

Dieu n'a point eu de commencement : car si Dieu avait eu un commencement, il y aurait donc eu un temps où Dieu n'existait pas; et alors qui lui aurait donné l'existence? Si Dieu avait eu un commencement, il y aurait une cause (2), un principe à qui il serait redevable de ce qu'il est, et s'il avait une cause, il ne serait pas indépendant; il manquerait donc d'une perfection essentielle, et par conséquent il ne serait pas Dieu.

De même que Dieu n'a point eu de commencement, il n'aura jamais de fin. Étant l'Être nécessaire et sa nature étant d'exister, ayant en lui-même son principe ou sa raison d'exister, puisqu'il est *Celui qui est*, comment pourrait-il cesser d'être? D'ailleurs, Dieu est infiniment parfait; or, serait-il infiniment parfait s'il devait avoir une fin? Ce qui peut mourir n'est-il pas évidemment imparfait?

Dieu n'a point eu de commencement et il n'aura jamais de fin; toutes les créatures, au contraire, ont eu un commencement. Les anges, les hommes, les animaux, les plantes, les arbres, n'ont pas toujours existé, et c'est Dieu qui, par sa puissance infinie, les a tirés du néant. Mais si toutes les créatures ont eu un commencement, il en est qui n'auront point de fin : les anges, nos âmes, nos corps eux-

(1) *Ascitas et intellectualitas actualis simul requiruntur ad conceptum seu constitutionem essentiae divinae.* (Schnell, part. 1, p. 16.)

(2) *Cause, principe*, ce qui fait qu'une chose est, a lieu. Le soleil, par exemple, est la cause de la lumière; le feu est la cause de la chaleur.

mêmes, après la résurrection, ne cesseront jamais d'exister : Dieu les conservera pendant toute l'éternité. Une créature qui n'aura jamais de fin, qui ne mourra jamais, s'appelle une créature immortelle.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est indépendant?*
— R. Dieu est indépendant, c'est-à-dire qu'il ne tient l'être que de lui-même et qu'il ne peut dépendre d'aucune cause.

EXPLICATION. — *Dieu ne tient l'être, l'existence que de lui-même.* Cela ne veut pas dire que Dieu s'est fait lui-même ; car si Dieu s'était fait lui-même, il aurait eu un commencement : or, la raison nous dit qu'il est éternel. D'un autre côté, si Dieu s'était fait lui-même, il existait donc déjà avant de se donner l'existence, ce qui implique contradiction. — *Dieu ne tient l'être que de lui-même, c'est-à-dire que sa nature est d'exister, qu'il existe nécessairement, qu'il ne peut pas ne point exister, qu'on ne peut le concevoir non existant.* « L'Être en Dieu ou plutôt l'Être-Dieu est sans principe, sans racine, sans premier, sans précédent réel ou supposé. Cet Être EST, et de lui commencent tous les premiers, de lui viennent toutes les forces, toutes les énergies, toutes les causes (1). Il ne faut pas dire, avec un auteur(2), qu'il est *parce qu'il est possible* : il faut dire que c'est parce qu'il est qu'il peut y avoir des *possibilités* et des *puissances d'être* dans l'univers (3). » — Non-seulement Dieu ne tient l'être que de lui-même, mais il ne dépend et *ne peut dépendre d'aucune cause, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun être qui puisse lui imposer des lois, gêner sa liberté, le contrarier dans ses opérations.* En effet, Dieu est la première cause de tout ce qui existe ; or, s'il n'était pas indépendant, il ne serait pas la cause première, il y aurait une cause qui serait avant lui, celle de qui il dépendrait : donc Dieu est absolument

(1) Bonetty, *Annales de philosophie chrétienne*, livr. de novembre 1849, p. 374.

(2) L'abbé Maret, *Théodicée chrétienne*, 1^{re} édit., p. 290. L'auteur s'est expliqué d'une manière plus exacte dans la 2^e édition.

(3) Bonetty, *Annales de philosophie*, livr. de novembre 1849, p. 374.

indépendant. Il l'est encore dans ce sens qu'étant la source et la plénitude de tout bien, il n'a besoin de rien et se suffit pleinement à lui-même; et s'il exige nos hommages, ce n'est pas que ces hommages lui soient nécessaires, mais c'est parce qu'il est dans l'ordre que la créature honore son créateur et lui paye un tribut de reconnaissance et d'amour.

Dieu est indépendant. Dans le monde, au contraire, tout est dans la sujétion et dans la dépendance. Les astres sont obligés d'obéir aux lois qui leur ont été imposées, et il ne leur est pas permis de s'écarter d'un seul millimètre de la route qui leur a été tracée par le Créateur. La mer respecte les limites qui lui ont été assignées, il n'est pas en son pouvoir de les dépasser, et l'orgueil de ses flots vient se briser contre un grain de sable. Dans le ciel, les anges obéissent en tremblant à Celui qu'ils reconnaissent pour leur maître, et ils exécutent ses ordres avec la plus humble et la plus parfaite docilité. Sur la terre, l'homme dépend non-seulement de Dieu, de ses supérieurs et de ses maîtres, mais encore des créatures, dont il a continuellement besoin. Il a besoin de l'air pour respirer, du soleil pour ne pas marcher dans les ténèbres, du feu pour s'échauffer, de nourriture pour vivre, de vêtements pour se couvrir, Les personnes même les plus riches ne sont pas moins dépendantes, ou plutôt elles sont encore plus dépendantes que les autres. De combien de domestiques n'ont-elles pas besoin à chaque instant ! A combien d'ouvriers, de marchands, d'artistes, ne sont-elles pas obligées d'avoir continuellement recours afin de satisfaire leurs goûts et leurs caprices ! Dieu seul est indépendant, parce que, comme nous l'avons expliqué, il existe par lui-même, parce qu'il est la cause des causes, la souveraine cause, la cause universelle de tout ce qui existe.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est immuable ?*

— R. Dieu est immuable, c'est-à-dire qu'il n'est sujet à aucun changement.

EXPLICATION. — Immuable veut dire qui n'est sujet à aucun changement, qui est toujours le même.

L'homme est loin d'être immuable. Très-petit en naissant, il croit d'année en année, et finit par avoir une taille plus ou moins élevée. Sa santé est tantôt bonne et tantôt mauvaise. Il ne saurait rester longtemps dans le même état, dans la même situation ; il ne tarde pas à s'y ennuyer. Tel objet qui lui plaît un jour lui déplaît le jour suivant. Aujourd'hui il veut une chose, demain il en voudra une autre. Une pensée est remplacée par une autre pensée ; à un projet succède un autre projet tout différent, tant la légèreté et l'inconstance lui sont naturelles. Ce qu'il sait dans un temps, il ne le sait plus dans un autre, et telle connaissance qui lui est en ce moment étrangère, dans quelques jours il pourra la posséder parfaitement. Ainsi, l'homme est sujet au changement, et dans son être, et dans ses connaissances, et dans ses volontés. Il n'en est point ainsi de Dieu. Il est immuable dans son être et dans son essence, puisqu'il existe nécessairement et par lui-même. Il est immuable dans ses perfections, puisqu'il les possède toutes essentiellement et dans un degré infini. Il est immuable dans ses connaissances, puisque tout lui est présent de toute éternité et qu'il embrasse d'un seul coup d'œil le passé, le présent et l'avenir. Il est immuable dans ses volontés et dans ses desseins, puisque, étant doué d'une intelligence infinie, il n'a besoin ni de temps ni de réflexion pour savoir ce qu'il doit faire et comment il doit le faire ; par conséquent il veut de toute éternité ce qu'il veut, et ce qu'il fait dans le temps n'est que l'exécution d'un dessein conçu avant tous les siècles. En un mot, il n'y a en Dieu ni vicissitude ni inconstance ; il n'y a en Dieu rien qui commence, rien qui passe, rien qui finisse, rien qui naisse, rien qui croisse, rien qui meure ; il est toujours le même, il est ce qu'il a toujours été, et il sera toujours ce qu'il est.

Ce que nous venons de dire est conforme à ce que nous lisons dans les divines Écritures. « Vous avez, Seigneur, dit le prophète-roi, fondé la terre dès le commencement, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains ; ils périront, mais

« vous subsistez dans toute l'éternité; ils vieilliront tous
« comme un vêtement, mais, pour vous, vous serez toujours
« le même (1). » — « Il n'y a en Dieu, dit l'apôtre saint
« Jacques, ni changement ni aucune sorte de vicissi-
« tude (2). »

Les mêmes Écritures nous disent, il est vrai, que « Dieu se repentit d'avoir fait l'homme (3), » ce qui paraît incompatible avec son immutabilité. Mais c'est un langage figuré qui ne signifie autre chose, sinon que Dieu, en détruisant les hommes par le déluge à cause des crimes auxquels ils s'étaient abandonnés, fit ce que fait un homme qui se repent; mais il n'y eut en lui aucun sentiment de repentir, et il ne fit qu'exécuter, avec le plus grand calme et sans aucun mouvement de colère, ce qu'il avait prévu et arrêté de toute éternité. De toute éternité il avait résolu de créer l'homme; de toute éternité il l'avait vu abuser de sa liberté et se livrer à toutes sortes d'excès et d'abominations, et de toute éternité il avait résolu de le punir de ces excès et de ces abominations.

On trouve dans les livres saints beaucoup d'autres passages où l'on prête à Dieu des passions ou des affections humaines: c'est ce qu'on appelle *anthropopathie* (4). L'*anthropopathie* est donc une figure, une expression, un discours, par lesquels on attribue à Dieu les passions humaines, comme la haine, la colère, la jalousie. Dieu étant immuable et souverainement parfait, il est évident qu'on ne peut lui attribuer des passions non plus que des membres corporels, que dans un sens figuré. On dit que Dieu est irrité, lorsqu'il punit;

(1) *Initio tu, Domine, terram fundasti, et opera manuum tuarum sunt cœli. Ipsi peribunt, tu autem permanes: et omnes sicut vestimentum veterascent. Et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur: tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.* (Psal. CI, 26-28.)

(2) *Apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.* (Epist. S. Jac., I, 1, 17.)

(3) *Pœnituit eum quod hominem fecisset.* (Gen., VI, 6.)

(4) *Anthropopathie*, traduction du mot grec *ἀνθρωποπάθεια*, dérivé de *ἄνθρωπος*, *homme*, et de *πάθος*, *passion*.

qu'il hait les impies, parce que, étant la sainteté même, il ne peut s'empêcher de leur infliger, soit en cette vie, soit en l'autre, les châtimens qu'ils méritent; qu'il est jaloux de sa gloire, parce qu'il défend de la rendre à d'autres qu'à lui.

Dieu est immuable, et en même temps il est parfaitement libre, non pas dans ce qui a rapport à lui-même, car il s'aime nécessairement : le Père engendre le Fils par la même nécessité, et, par la même nécessité encore, le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit; tout cela, étant une suite de l'essence divine, est nécessaire comme elle. Mais il est parfaitement libre dans ses actes extérieurs, dans les opérations qui s'accomplissent au dehors de son essence et qui ont rapport aux créatures, puisque, se suffisant à lui-même et trouvant en lui-même son parfait bonheur, sa pleine gloire, sa fin unique et nécessaire, il n'a besoin de rien hors de lui. Ainsi il est libre de créer ou de ne pas créer; libre de conserver les êtres créés par lui ou de ne pas les conserver; libre de les disposer d'une manière ou d'une autre, mais toujours sage et conforme à ses attributs.— Maintenant, comment concilier la liberté de Dieu avec l'immutabilité de ses desseins? C'est ce que nous n'entreprendrons pas; il nous suffit de savoir que Dieu est libre et en même temps immuable dans ses volontés par rapport aux créatures; la difficulté d'apercevoir l'accord de ces deux perfections ne vient que de la faiblesse de notre entendement.

Dieu seul est immuable. Cependant nous pouvons participer à cette perfection de Dieu en nous attachant irrévocablement à lui, en ne nous écartant en rien de la voie de ses commandemens, et en persévérant dans son amour jusqu'à la fin.

—D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est tout-puissant?* — R. Dieu est tout-puissant, c'est-à-dire que rien ne lui est impossible.

EXPLICATION. — Dieu est tout-puissant : c'est-à-dire qu'il

peut non-seulement tout ce qu'il veut, sans qu'il lui en coûte la moindre peine, mais encore tout ce qui est possible, et que sa puissance n'a point de bornes. — En effet : 1° par qui sa puissance serait-elle limitée? Ce n'est pas par son essence, puisqu'elle est nécessairement parfaite et sans bornes; ce n'est pas non plus par un être étranger, puisque Dieu est indépendant et que tout dépend de lui; ce n'est pas enfin par la nature ou la multitude des êtres créés, puisqu'ils n'existent que par lui et ne sauraient dès lors opposer à sa puissance aucune difficulté, aucun obstacle; en un mot, l'être nécessaire est illimité dans son essence et dans ses perfections : il l'est donc dans sa puissance. 2° Dieu est le créateur du monde; or, la création du monde suppose en Dieu une puissance infinie et sans bornes. Conçoit-on, en effet, un pouvoir plus grand que celui de produire des êtres par son seul vouloir, de les faire de rien, de les tirer du néant; et ne conçoit-on pas en même temps qu'aucune puissance finie, quelle que soit son activité, son étendue, son intelligence, n'est capable de tirer du néant le plus petit grain de sable?

Dieu est tout-puissant. Il fait tout ce qu'il veut dans le ciel, sur la terre, dans la mer et dans les abîmes. Ainsi, mes enfants, s'il disait : Je veux que cette maison, que cette église, soient transportées à cent lieues d'ici, vous verriez à l'instant même cette maison, cette église, se mettre en mouvement pour aller occuper la place que Dieu leur aurait assignée. S'il disait : Je veux que les étoiles cessent de briller au firmament, que le soleil cesse d'éclairer les hommes pendant le jour, et la lune de les éclairer pendant la nuit, à l'instant même les étoiles, le soleil, la lune, perdraient pour nous leur lumière et nous serions plongés dans d'épaisses et perpétuelles ténèbres. S'il disait : Je veux que ces petits enfants deviennent tout de suite des hommes, en un clin d'œil vous deviendriez aussi grands que vos pères et mères, aussi raisonnables et aussi savants que vos maîtres. S'il disait : Je veux que tous les habitants de cette paroisse, de cette ville,

cessent de vivre, aussitôt tous les habitants de cette ville, de cette paroisse, tomberaient sans mouvement et sans vie. Ce vaste univers ne lui a coûté qu'une seule parole, et il ne lui en coûterait pas davantage de créer, s'il le voulait, des millions d'autres mondes semblables à celui que nous habitons, et même mille fois plus étendus et plus remplis de merveilles.

Dieu est tout-puissant : mais il ne faut pas en conclure qu'il peut faire l'impossible et qu'il peut changer la nature des choses, car Dieu ne peut pas faire qu'une chose soit et ne soit pas en même temps ; ce principe est évident, et si on le renverse, tout l'édifice de nos connaissances est renversé avec lui. La puissance de faire l'impossible ne peut donc être attribuée à Dieu, parce qu'elle renferme une contradiction. Ainsi Dieu ne peut pas donner à un être quelconque des propriétés, des modifications qui répugnent à sa nature ; par exemple, il ne peut pas faire un cercle carré, parce qu'un cercle carré n'est rien de réel. Un cercle est essentiellement rond, et ce qui n'est pas rond ne peut pas être un cercle. Ainsi un cercle carré implique contradiction : il ne saurait donc être l'objet et le terme de la toute-puissance divine. De même, Dieu ne peut pas faire que la matière pense ; parce que la pensée étant quelque chose de simple et d'essentiellement spirituel, elle ne peut être produite que par un sujet simple comme elle, et par conséquent immatériel. De même encore, Dieu ne peut pas faire qu'une créature nécessairement finie et bornée ait le pouvoir de créer ; parce que la création, comme nous venons de le dire, suppose une puissance infinie : ce qui ne saurait se trouver dans aucune créature.

Dieu est tout-puissant : d'où il faut conclure que nous devons prendre bien garde de jamais l'offenser, puisque c'est lui qui nous a mis au monde et qui nous empêche de retomber dans le néant d'où il nous a tirés ; car nous y retomberions à l'instant même, s'il cessait d'être notre soutien et notre appui. Nous révolter contre lui, ne serait-ce pas le

comble de l'ingratitude? Ne serait-ce pas aussi le comble de la folie, puisqu'il pourrait, à l'instant même, nous écraser du poids de sa colère? Dieu est tout-puissant : d'où il faut conclure encore que nous devons avoir en lui une confiance sans bornes, et attendre de sa toute-puissance et de sa bonté infinie tout ce qui peut contribuer à notre bonheur.

— D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est présent partout?* — R. Dieu est présent partout, c'est-à-dire qu'il est au ciel, sur la terre et en tous lieux.

EXPLICATION. — L'attribut par lequel Dieu est présent partout s'appelle *l'immensité de Dieu*. Immensité signifie une grandeur infinie, sans bornes ni mesure; ce qui ne peut convenir qu'à Dieu. Quand on dit que l'univers est immense, cela veut dire seulement qu'il a une très-vaste étendue, Dieu seul est immense dans le sens le plus exact et le plus strict, parce qu'il n'y a que Dieu dont l'essence soit infinie.

Dieu est présent partout, non-seulement par sa *science*, en vertu de laquelle toutes choses sont à nu et à découvert devant lui, même les pensées les plus cachées de notre esprit et les replis les plus secrets de notre cœur; non-seulement par sa *puissance*, en vertu de laquelle il peut faire partout ce qui lui plaît, et dont l'action se fait réellement sentir en tous lieux, puisqu'il conserve, par une influence actuelle et perpétuelle, l'être qu'il a donné; mais il est présent partout par son *essence* même et par la diffusion de sa substance. C'est une conséquence de la nécessité d'être, laquelle, étant absolue, ne peut être bornée ou limitée par aucun lieu.

Dieu est présent partout: il est au ciel, où il récompense ses élus; il est dans le purgatoire, où il purifie, par de salutaires souffrances, les âmes sorties de ce monde avant d'avoir entièrement satisfait à sa justice; il est sur la terre, où il gouverne tout par sa providence; il est dans les enfers, où il exerce sa justice sur les méchants; il est en tous lieux, il les remplit tous, mais il n'y est pas renfermé, et il est infiniment au delà des limites de l'univers. Il est, nous di-

sent les écrivains sacrés, plus élevé que le ciel, plus profond que les enfers, plus étendu que la terre, plus vaste que la mer (1). En effet; Dieu, avant qu'il eût créé le monde, ne pouvait être borné par aucun espace, parce qu'alors l'espace, c'est-à-dire l'étendue qui embrasse l'univers, n'existait pas encore. Comment donc pourrait-il être borné, depuis qu'il a tiré le monde du néant? et ne serait-il pas absurde de dire que la création a posé des limites à son essence, à son être divin?

Dieu est présent partout: il est dans toutes les créatures, ou plutôt toutes les créatures sont en lui. « C'est en Dieu, « selon l'expression de saint Paul (2), que nous avons la vie, « le mouvement et l'être; » en lui nous vivons, puisqu'il est le père de la vie; en lui nous nous mouvons, puisqu'il est le premier auteur du mouvement; en lui nous sommes, puisqu'il est la source et le principe de l'être. Non pas que nous participions à l'essence de Dieu ou que nous soyons une partie ou un développement de sa substance; mais parce que, Dieu étant partout et remplissant toutes choses, nous sommes plongés dans son immensité et recevons de lui la vie, la respiration et toutes choses.

Dieu est présent partout, non-seulement d'une présence morale et par sa vertu, comme le soleil est présent sur la terre, qu'il éclaire et chauffe, mais substantiellement et par son être divin. « N'est-ce pas moi, dit-il par la bouche d'un « prophète, qui remplis le ciel et la terre (3)? » David dit aussi: « Si je monte au ciel, vous y êtes; si je descends dans « les enfers, vous y êtes pareillement; en quelque endroit « que j'aïlle, c'est votre main qui m'y conduit (4). » Mais Dieu est d'une manière toute spéciale dans le ciel, parce que

(1) *Excelsior cælo est... profundior inferno... longior terra mensura ejus, et latior mari.* (Job., XI, 8-9.)

(2) *In ipso enim vivimus et movemur et sumus.* (Act., XVII, 28.)

(3) *Numquid non cælum et terram ego impleo?* Jer., XXIII, 24.)

(4) *Si ascendero in cælum, tu illic es; si descendero in infernum, ades; si sumpsero pennas meas diliculo, et habitavero in extremis maris, etenim illuc manus tua deducet me.* (Psal. CXXVIII, 8.)

c'est là qu'il se montre aux anges et aux saints dans toute sa gloire ; et c'est pour cela que, dans l'oraison dominicale, Jésus-Christ nous fait dire : *Notre Père, qui êtes aux Cieux* ; c'est aussi pour élever nos cœurs vers le ciel où nous espérons de voir Dieu un jour face à face et tel qu'il est.

Dieu est présent partout ; mais il n'est point, à la manière des corps, en partie dans un lieu et en partie dans un autre lieu. Dieu étant un pur esprit, sans parties distinctes, sans composition et sans mélange, il est infiniment simple et indivisible, et, par conséquent, il est tout entier partout où il est. Si cela nous paraît inconcevable, c'est que nous ignorons la nature des esprits et le rapport de leur existence avec le lieu et l'espace.

D. *Ne peut-on pas exprimer par un seul mot tout ce qui vient d'être dit de Dieu et de ses perfections ?* — R. Oui, on le peut, en disant que Dieu est infini.

EXPLICATION. — Dieu est présent partout, il est immense ; et, comme nous l'avons prouvé précédemment, il possède toutes les perfections dans un degré infini. Tout cela s'exprime par un seul mot : *l'infinité* de Dieu. Dieu est infini, c'est-à-dire que son essence, sa nature, sa substance, son être, ses perfections, sont sans bornes et sans limites : c'est un océan inépuisable et intarissable de grandeurs immenses, infinies.

D. *Puisque Dieu est infini, n'est-il pas par là même incompréhensible ?* — R. Oui.

EXPLICATION. — Dieu est infini, et par là même *incompréhensible*. « Les hommes sur la terre peuvent le croire ; les bienheureux dans le ciel peuvent le voir ; les anges, les archanges, les chérubins, les séraphins dans la gloire peuvent l'admirer ; mais aucun entendement créé ne saurait le comprendre ; Dieu seul connaît parfaitement ce qu'il est. Quand tous les saints et tous les anges ensemble ont bien contemplé cette essence divine, cet océan immense de perfections, de merveilles, de majesté, ils s'y perdent heureusement, ils

s'y abiment; ils avouent que Dieu est impénétrable, infini, incompréhensible; et, ne pouvant exprimer ce qu'il est, ils se contentent de dire: « Saint, saint, saint, est le Seigneur « Dieu des armées, tout l'univers est rempli de sa gloire (1). »

Il est vrai que l'Écriture sainte, dans un grand nombre de passages, promet aux justes la claire vision de Dieu: « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront « Dieu (2). » — « Nous le verrons face à face, » dit saint Paul (3). « Nous le verrons tel qu'il est, » dit saint Jean (4). Cela veut dire que, dans le ciel, les justes n'ont plus besoin, pour connaître Dieu, de considérer ses ouvrages, et qu'ils le voient immédiatement et en lui-même; mais cette vision n'est point infinie, quoiqu'elle se porte sur un objet infini. Dieu étant infini dans sa nature et dans ses perfections, lui seul peut se voir et se connaître tel qu'il est.

— D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu voit tout?* — R. C'est-à-dire qu'il voit tout ensemble le passé, le présent et l'avenir, et jusqu'aux plus secrètes pensées de nos cœurs.

EXPLICATION. — Dieu étant présent partout, il doit nécessairement tout connaître. Étant infiniment parfait et immuable, il est impossible qu'il ignore quelque chose, qu'il acquière ou qu'il perde quelque connaissance. Or, il aurait perdu quelque connaissance, s'il ne connaissait plus le passé; et s'il ignorait l'avenir, sa science augmenterait à mesure que les événements se dérouleraient à ses yeux. — Dieu voit tout. Il voit tout ce qui s'est fait depuis l'origine des choses; tout ce qui se fait maintenant dans toutes les parties de l'univers; tout ce qui se fera dans la suite des temps. Il voit tous les crimes qui se sont commis depuis qu'il existe des créatures raisonnables; tous ceux qui se commettent en ce moment; tous ceux qui se commettront d'âge en âge jus-

(1) *Catéch. de Bourges*, t. 1, p. 53.

(2) *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* (Matth., v, 8.)

(3) *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem.* (I Cor., XIII, 12.)

(4) *Videbimus eum sicuti est.* (I Joan., III, 2.)

qu'à la fin du monde. Il voit toutes les bonnes actions des justes de l'ancienne loi ; toutes les œuvres de charité et de miséricorde que tant de saints ont pratiquées depuis dix-huit cents ans ; toutes celles qui se pratiquent de nos jours et qui se pratiqueront jusqu'à la consommation des siècles.

Dieu voit non-seulement le présent, mais le passé et l'avenir ; ou plutôt, à l'égard de Dieu, il n'y a ni passé ni avenir : tout lui est présent ; il embrasse tout d'un seul regard, parce que rien ne saurait échapper à la pénétration de *Celui qui est*, de Celui dont la durée est un présent éternel.

Dieu voit non-seulement nos actions extérieures, mais encore jusqu'aux plus secrètes pensées de nos cœurs, puisqu'il est en nous et que nous sommes en lui. Nous pouvons bien cacher aux hommes ce que nous pensons, mais nous ne pouvons jamais en dérober la connaissance à Dieu. Il lit au fond de nos cœurs et sait mieux ce qui s'y passe que nous ne le savons nous-mêmes. « Seigneur, disait le saint roi « David, vous avez connu de loin mes pensées ; vous avez « prévu toutes mes voies, et avant que ma langue ait pro- « féré une seule parole, vous le savez. Où irai-je donc pour « me dérober à votre esprit, et où m'enfuirai-je de devant « votre face ? J'ai dit : Peut-être que les ténèbres me cache- « ront ; mais les ténèbres n'ont aucune obscurité pour vous, « et la nuit est aussi claire que le jour le plus pur et le plus « brillant (1). »

Puisque Dieu voit tout et jusqu'aux plus secrètes pensées de nos cœurs, veillons donc sans cesse sur nous-mêmes, afin non-seulement d'éviter toute action contraire à sa loi, mais de ne souffrir aucune pensée dans notre esprit, aucun désir dans notre cœur, aucune affection dans notre âme, qui puisse blesser la sainteté de ses regards. — Nous lisons dans l'An-

(1) Intellexisti cogitationes meas de longe... Et omnes vias meas prævidisti, quia non est sermo in lingua mea... Quo ibo a Spiritu tuo, et quo a facie tua fugiam?... Et dixi : Forsitan tenebræ conculcabunt me; et nox illuminatio mea in deliciis meis. Quia tenebræ non obscurabuntur a te, et nox sicut dies illuminabitur. (Ps. CXXXVIII, 3, 12.)

cien Testament que la jeune Suzanne fut sollicitée au crime par deux vieillards. Cette sainte eut horreur de leur proposition, et, levant les yeux au ciel, elle leur dit : « Je me vois « dans l'embarras de toutes parts : si je consens à votre hon- « teuse passion, je n'échapperai pas à la main de Dieu, qui « me voit; il est mon juge, il me fera rendre compte d'une « action si criminelle. Si, au contraire, je ne consens pas à « votre désir, je n'échapperai pas à votre ressentiment, et « je vois que vous me ferez bientôt mourir; mais je crains « Dieu, et j'aime mieux mourir dans les supplices que d'of- « fenser mon Dieu en sa présence et de tomber entre les « mains de sa justice. » Elle fut sur le point d'être mise à mort par suite des calomnies que firent contre elle ces deux infâmes vieillards; mais Dieu sut défendre l'innocence de sa servante, et ces deux êtres dépravés subirent la peine qu'ils allaient infliger à celle qu'ils n'avaient pu séduire (1).

D. Dieu connaît-il de toute éternité les actions libres des créatures intelligentes? — R. Oui, Dieu connaît de toute éternité les actions libres des créatures intelligentes.

EXPLICATION. — Dieu est infiniment parfait; il est, par conséquent, immuable, et sa science est infinie. Or, s'il ne connaissait pas de toute éternité les actions libres des créatures intelligentes, c'est-à-dire les actions qui dépendent de leur volonté, sa science ne serait pas infinie, puisqu'elle serait bornée de ce côté-là. Si Dieu ne connaissait pas de toute éternité les actions libres des créatures intelligentes, si ces actions ne se présentaient à lui qu'à mesure qu'elles ont lieu, il ne serait pas immuable dans ses connaissances, puisqu'il en acquerrait chaque jour de nouvelles; il ne le serait pas non plus dans ses volontés et dans ses décrets : continuellement il serait obligé de les modifier, de les changer, parce qu'il rencontrerait, dans les actions imprévues des hommes, mille et mille obstacles à leur exécution. Donc,

(1) Dan., cap. XIII.

Dieu connaît de toute éternité les actions libres des créatures intelligentes. « Je connais, dit le Seigneur, les pensées des « Israélites, et je sais ce qu'ils doivent faire aujourd'hui, « avant que je les fasse entrer dans la terre que je leur ai « promise (1). » — « Le Seigneur, est-il dit au premier livre « des Rois, est le Dieu des connaissances; nos pensées lui « sont présentes d'avance (2). » — On donne à cet attribut de Dieu, par lequel il connaît l'avenir d'une manière certaine et infaillible, le nom de *prescience* ou *prévision*.

D. *La prescience de Dieu ne détruit-elle pas la liberté de l'homme?* — R. Nullement.

EXPLICATION. — Plusieurs anciens philosophes ont refusé à Dieu la prescience ou science de l'avenir, parce qu'ils ne pouvaient pas la concilier avec la liberté des actions humaines; si les actions, disaient-ils, sont infailliblement prévues, elles arriveront donc infailliblement; il ne sera pas plus possible à l'homme de s'en abstenir que de tromper la prescience divine. Les marcionites (3) renouvelèrent ce sophisme. Aujourd'hui, les ennemis de la religion raisonnent encore de la même manière. Ils ne font pas attention que Dieu, par son éternité, est présent à tous les instants de la durée des créatures, comme par son immensité il est présent à tous les lieux. Il n'y a donc à son égard ni passé, ni avenir; il voit toutes choses comme présentes. C'est pour cela même que saint Augustin et saint Grégoire, pape, ne voulaient pas que cette connaissance de Dieu fût appelée *prescience*, mais simplement *science* ou connaissance. Or, en quoi la connaissance d'une action présente nuit-elle à la liberté de celui qui la fait? « *Prévoir*, dit un métaphysicien célèbre,

(1) Scio enim cogitationes ejus, quæ facturus sit hodie, antequam introducam eum in terram quam ei pollicitus sum. (Deut., xxxi, 21.)

(2) Deus scientiarum Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes. (I Reg., xi, 3.)

(3) *Marcionites*, sectateurs de Marcion, fameux hérésiarque, né à Sinope, en Paphlagonie, dans l'Asie-Mineure, et qui vivait au II^e siècle.

est une expression empruntée de la nature humaine ; elle ne peut pas s'appliquer à la nature divine, pour laquelle il n'y a ni passé ni futur. L'homme prévoit et se trompe. Dieu voit et ne se trompe pas ; or, *voir* n'emporte ni contrainte ni nécessité (1). » — Mais disent les disciples de Bayle et de Voltaire, il est impossible que ce que Dieu a prévu n'arrive pas. Cela est vrai ; mais il ne s'ensuit nullement que la prescience ou plutôt la science de Dieu détruit la liberté. Pour qu'elle détruise la liberté, il faudrait qu'elle fût la cause nécessaire de nos actions ; alors nos actions ne dépendraient plus de nous, nous ne serions plus libres. Mais il n'en est pas ainsi : nos actions ne sont point l'effet de la prescience, mais bien de notre seule détermination libre ; la prescience ne fait que prévoir ; or, prévoir, ce n'est pas produire, mais seulement connaître d'avance, et toute connaissance suppose son objet et ne le produit pas. Quand je vois faire une action libre, quand je vois quelqu'un commettre un vol ou que je prévois qu'il le commettra, ma vision ou ma prévision n'influe en rien sur cette action, elle ne la produit aucunement, et, par conséquent, elle ne nuit point à la liberté de celui qui agit ; il en est ainsi de la prescience de Dieu. — La prescience, dit-on encore, suppose la certitude, et la certitude entraîne la nécessité. Il est bien vrai que la prescience suppose la certitude ; oui, ce que Dieu a prévu arrivera bien certainement. Mais il est faux que la certitude entraîne la nécessité. Parce que Dieu a prévu, par exemple, que Pierre sera juste, s'ensuit-il qu'il le sera nécessairement et malgré lui ? La prescience considère l'objet futur ; mais elle n'y fait rien, elle n'y change rien. La chose est supposée devoir arriver avant que Dieu emploie la prescience pour la connaître. Pierre ne sera pas juste parce que Dieu le prévoit ; mais Dieu prévoit que Pierre sera juste, parce qu'il le sera en effet. Qu'y a-t-il en cela qui puisse nuire à la liberté de Pierre ? — « S'il était nécessaire, dit

(1) P. La Romiguière, *Leçons de philosophie*, 2^e édit., t. 1, p. 127.

avec raison l'auteur de la *Théologie à l'usage des gens du monde*, de supposer quelque part de la contrainte et de la gêne, il faudrait la chercher, non pas en nous, qui agissons librement, mais en Dieu, que nous forçons pour ainsi dire d'être témoin d'actes que souvent sa sainteté réprouve. Celui devant qui vous commettez un crime est-il pour quelque chose dans votre mauvaise action? Or, Dieu n'est que le simple témoin des actes coupables qu'il prévoit, parce qu'en les défendant il nous donne tous les moyens de les éviter, et qu'il ne concourt en aucune manière à leur production. Comme il vit dans un présent éternel, ce qui nous paraît une prévision n'est pour lui qu'une simple vue que nous lui imposons en quelque manière par la détermination de notre volonté; de sorte qu'au lieu d'être nécessitée par la prévision de Dieu, c'est au contraire notre volonté qui nécessite celle-ci. Ce qui arrive dans cet ordre de faits arrive infailliblement, non parce que Dieu l'a prévu, mais parce que notre volonté, toujours présente à Dieu, devait s'y déterminer librement. » — Écoutez encore sur le même sujet le savant Bergier : « La connaissance certaine et infaillible que Dieu a de ce qui arrivera dans mille ans, dans deux mille ans d'ici, n'influe pas plus sur la nature des événements ni sur les volontés humaines, que la connaissance certaine et infaillible qu'il a de ce qui se passe actuellement. Dieu voit les choses présentes telles qu'elles sont, et les choses futures telles qu'elles seront; il les voit nécessaires, si elles doivent être l'effet nécessaire des causes physiques; il les voit libres, si ce sont des actions qui dépendent de la volonté humaine. Elles seront donc libres, puisque Dieu les voit ainsi. — La prescience de Dieu ne détruit donc point la liberté de l'homme. Mais fussions-nous hors d'état de concilier ces deux choses, que nous ne devrions pas pour cela avoir le moindre doute à cet égard. Lorsque deux vérités, telles que celles-ci : *la science de Dieu est infinie, l'homme est libre*, sont également démontrées, quel autre parti devons-nous prendre que celui de les croire? Il n'y a que l'ignorance où nous

sommes du moyen terme par lequel elles sont liées l'une à l'autre, qui fait que notre esprit est effrayé de l'opposition qu'il croit apercevoir en elles. Il faut alors, selon la belle pensée de Bossuet, saisir fortement les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas le milieu par où l'enchaînement se continue (1).

TRAITS HISTORIQUES.

SAINT THOMAS D'AQUIN.

Lorsque saint Thomas d'Aquin était sur le point de rendre le dernier soupir, un des frères le conjura de lui donner une règle de conduite. « Quiconque, lui dit le saint, marchera sans cesse en la présence de Dieu, sera prêt à lui rendre compte de ses actions et ne perdra jamais son amour en consentant au péché. » Instruction simple et solide, mais bien peu pratiquée(2).

LE FRÈRE ET LA SŒUR.

Un jour, pendant l'absence de leurs parents, Auguste dit à sa sœur Sophie : « Il faut nous régaler de quelques friandises ; que pourrions-nous craindre en ce moment ? ne sommes-nous pas les maîtres de la maison ? — Je le veux bien, répondit Sophie, pourvu que personne ne puisse nous voir. — Ta réflexion est sage ; introduisons-nous dans la laiterie, nous nous y régalerons en toute sûreté. — A quoi penses-tu, mon frère ? l'homme qui casse du bois dans la rue ne pourrait-il pas nous voir ? — Eh bien, courons vite à la cuisine, et... — Tu oublies qu'une femme travaille devant la croisée ? elle pourrait nous apercevoir et nous entendre. — Alors, descendons à la cave, nous serons protégés par les ténèbres. — Oh ! mon frère, que je plains ton erreur ! Dieu n'est-il pas présent partout ? son œil ne pénètre-t-il pas à travers les murs les plus épais ? Il nous découvrirait jusque dans les entrailles de la terre ! » Auguste rougit et baissa les yeux, puis il embrassa sa sœur en disant : « Tu as

(1) *Catéch. de Bourges*, t. I, p. 47. — Bergier, *Dict. de théologie*, art. *Prescience*. — Feller, *Catéch. philosophique*, p. 85, édit. in 4°. — *Théologie à l'usage des gens du monde*, par Charles de Sainte-Foi (Jourdain), p. 41.

(2) *Vie de S. Thomas d'Aquin*.

raison, rien ne peut échapper à Dieu ; en vain, pour faire le mal, chercherions-nous les plus épaisses ténèbres, il nous verrait et saurait nous punir un jour (1). »

LEÇON III.

DU MYSTÈRE DE LA SAINTE TRINITÉ.

= D. *Y a-t-il plusieurs Dieux?* — Non ; il n'y a qu'un seul Dieu et il ne peut y en avoir plusieurs.

EXPLICATION. — Dieu n'est pas seulement éternel, indépendant, immuable, tout-puissant, présent partout, et doué d'une intelligence et d'une science infinies, il est encore unique. En effet : 1° Dieu est l'être nécessaire ; or, l'être nécessaire est *un* ; en supposer deux semblables, c'est les multiplier sans besoin, puisqu'un seul suffit pour expliquer l'origine de l'univers et de tout ce qu'il renferme ; les supposer différents, c'est admettre dans l'un des qualités, des perfections que ne possède pas l'autre ; c'est admettre, par conséquent, une limitation dans l'être nécessaire ; ce qui est une contradiction. — 2° Dieu est l'être infini ; or, s'il y avait plusieurs Dieux, aucun d'eux ne serait infini ; il manquerait à l'un ce qu'aurait l'autre, et ainsi l'un serait borné par l'autre. — 3° Dieu est l'être suprême, l'être de qui tout dépend ; or, il ne serait pas l'être suprême, l'être de qui tout dépend, s'il y avait quelque autre être qui lui fût égal, qui ne dépendit pas de lui ; en un mot, un autre Dieu. — 4° Dieu est tout-puissant ; or, s'il y avait plusieurs Dieux, nul d'entre eux ne serait tout-puissant, puisque l'un pourrait s'opposer à l'autre. Il n'y a donc et il ne peut y avoir qu'un seul Dieu (2).

Cette vérité, que la raison conçoit, est fondée avant tout sur la révélation. « Écoutez, Israël : Le Seigneur votre Dieu

(1) Traduit du chanoine Schmid.

(2) Sebaldus a S. Christophoro, *Theologia historico-polemica*, p. 16, 17.

« est le seul et unique Seigneur (1). » — « Considérez que
« je suis le Dieu unique, qu'il n'y en a point d'autres que
« moi seul (2). » — « Vous êtes grand et vous faites des
« prodiges, et vous seul êtes Dieu (3). » — « Il n'y a nul
« autre Dieu que le seul Dieu (4). » — « Il n'y a qu'un Sei-
« gneur, qu'une foi et qu'un baptême, qu'un Dieu père de
« tous, qui est au-dessus de tous (5). »

On est étonné qu'une vérité si claire ait été autrefois ignorée de presque tous les peuples de la terre. Avant Jésus-Christ, toutes les nations, à l'exception du peuple juif, adoraient un grand nombre de dieux, et quelques-unes en étaient venues jusqu'à rendre les honneurs divins à des animaux, à des reptiles, et jusqu'aux légumes des jardins. Ce n'est que depuis la propagation de l'Évangile qu'une connaissance plus exacte de la nature de la Divinité a dissipé les ténèbres de l'idolâtrie.

Manès, hérésiarque (6) du III^e siècle, admettait deux principes nécessaires, deux principes créateurs ou formateurs du monde; l'un essentiellement bon, l'autre essentiellement mauvais. C'est ce que l'on appelle le *manichéisme*, et aussi le *dualisme* (7) ou le *dithéisme*. Ce système, que le philosophe Bayle (8) a rajeuni au XVII^e siècle, en faisant revivre les objections de Manès contre l'unité de Dieu, sans être pour cela manichéen, ce système, dis-je, est évidemment absurde et insoutenable. En effet, d'abord un être nécessaire est essentiellement parfait; or, un être méchant serait, sous tous les rapports, un être très-imparfait, car il

(1) Audi, Israel: Dominus Deus noster, Dominus unus est. (Deut., VI, 4.)

(2) Videte, quod ego enim solus, et non sit alius Deus, præter me. (Deut., XXXII, 39.)

(3) Quoniam magnus es tu, et faciens mirabilia; tu es Deus solus. (Psal. LXXXV, 10.)

(4) Nullus est Deus, nisi unus. (I Cor., XIII, 4.)

(5) Unus Dominus, una fides, unum baptisma; unus Deus est et pater omnium, qui est super omnes. (Eph., IV, 5, 6.)

(6) *Hérésiarque*, chef d'une secte hérétique.

(7) *Dualisme*, opinion de ceux qui admettent deux Dieux.

(8) Mort en 1706

connaîtrait parfaitement ce qui est bon, et il le haïrait; il connaîtrait également ce qui est mauvais, et il l'aimerait. De plus, ou les deux êtres seraient égaux en puissance, ou l'un serait supérieur à l'autre; dans le premier cas, il n'y aurait ni bien ni mal dans le monde; dans le second cas, il n'y aurait que des biens ou des maux, ce qui est contraire à l'état présent des choses. — Il est bien vrai qu'il y a des maux dans le monde; mais, pour en concilier l'existence avec la bonté de Dieu, il n'est point nécessaire de supposer deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; cela tient à l'essence même des êtres créés, lesquels ne peuvent être ni infinis ni parfaits. Le péché règne sur la terre, bien des crimes s'y commettent; c'est le résultat de l'imperfection des êtres intelligents et libres, capables de faillir, et qui tombent souvent dans l'erreur ou dans le vice, parce qu'ils ne font pas tous leurs efforts pour bien diriger leur intelligence et leur volonté, et qu'ils s'attachent à des plaisirs, à des biens passagers, au lieu de tendre sans cesse vers les seuls biens véritables.

= D. *Y a-t-il plusieurs personnes en Dieu?* — R. Oui, il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

EXPLICATION. — On entend par *personne*, ou *hypostase* (1), mot signifiant la même chose que *personne*, un être intelligent formant lui seul un tout complet, auquel il ne manque rien pour être un individu (2) de son espèce, et capable, par conséquent, d'agir par lui-même et d'exécuter des opérations qui lui soient propres. Ainsi mon corps, pris séparément, n'est pas une personne, parce que mon corps, pris séparément, ne forme point un tout complet, mais une partie seulement de la nature humaine. Mais chacun de vous, mes enfants, est une personne, parce que chacun de vous est composé d'un corps et d'une âme, et forme

(1) *Hypostase* (du grec ὑπό, sous, et στήσω, je suis, j'existe,) signifie supôt, personne. Il y a en Dieu trois hypostases.

(2) *Individu*, être particulier qui ne peut être divisé en d'autres êtres semblables ou égaux.

ainsi un tout complet auquel il ne manque rien pour être un individu de l'espèce humaine. Par la même raison, votre ange gardien est une personne, parce que votre ange gardien est un être intelligent et forme un tout complet auquel il ne manque rien pour être un individu de la nature angélique ; saint Michel est une personne ; saint Gabriel est une personne ; saint Raphaël est une personne ; Lucifer est une personne.

La raison, d'accord avec la foi, nous dit qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs. Mais la foi nous enseigne, de plus, qu'il y a en Dieu trois personnes, c'est-à-dire trois êtres individuels, subsistant en eux-mêmes, auxquels appartient en commun la nature divine, et dont chacun forme un tout complet auquel il ne manque rien pour être un principe d'action, c'est-à-dire pour agir par lui-même et exécuter des opérations qui lui soient propres. Ces trois personnes se nomment : la première, le Père ; la seconde, le Fils ; la troisième, le Saint-Esprit. Le Père est la première personne, parce que de toute éternité il a engendré le Fils ; le Fils est la seconde personne, parce que de toute éternité il est engendré par le Père ; le Saint-Esprit est la troisième personne, parce que de toute éternité il procède du Père et du Fils.

Le mot *personne*, en parlant de Dieu, ne se trouve point dans l'Écriture sainte. L'Église l'emploie pour exprimer que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas seulement trois dénominations différentes ou trois aspects différents d'une seule et même nature divine individuelle, mais qu'il y a réellement en Dieu trois substances distinctes. Il est clair, toutefois, qu'à l'égard de Dieu, le mot de *personne* ne présente point la même notion qu'à l'égard de l'homme ; trois *personnes humaines* sont trois hommes ou trois natures humaines individuelles ; en Dieu les trois personnes sont une seule nature divine, un seul Dieu. Nous développerons bientôt ce que nous ne faisons qu'énoncer en ce moment. Prouvons d'abord qu'il y a en Dieu trois personnes, trois

subsistances distinctes, qui ne sont cependant qu'un seul Dieu.

Pour être convaincu de cette vérité, il suffit d'ouvrir les livres saints. 1° Saint Jean dit dans la première de ses *Épîtres* : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose (1). » On voit dans ces paroles trois personnes divines clairement distinctes, et on y voit en même temps que ces trois personnes sont une même chose, c'est-à-dire qu'elles n'ont qu'une seule et même nature. 2° La sainte Trinité s'est rendue sensible au baptême de Jésus-Christ. « Aussitôt qu'il fut sorti de l'eau, le ciel fut ouvert; il vit descendre le Saint-Esprit en forme de colombe et se reposer sur lui, et une voix se fit entendre du haut du ciel, qui dit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection (2). » Voilà bien les trois personnes en Dieu : le Père, qui parle du haut des cieux; le Fils qui est baptisé, et le Saint-Esprit, qui se repose sur sa tête, sous la forme d'une colombe. 3° Lorsque Jésus-Christ envoya ses apôtres prêcher l'Évangile, il leur dit : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (3). » Voilà très-clairement encore les trois personnes divines, lesquelles ne font qu'un seul Dieu. En effet, Jésus-Christ dit : *Baptisez au nom*; il ne dit pas *dans les noms*, mais au nom. Il n'y a donc qu'un seul nom, qu'un seul Dieu, qu'une seule nature divine dans les trois personnes divines, et ces trois personnes divines n'ont qu'une seule et même nature, une seule et même divinité. — Que vous dirai-je des traditions

(1) Tres sunt, qui testimonium dant in cælo : Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt. (I Joan., v, 7.)

(2) Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua; et ecce aperti sunt ei cæli, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se. Et ecce vox de cælis dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. (Matth., III, 16-17.)

(3) Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. (Matth., xxviii, 19.)

relatives à ce dogme? Examinez dans l'Église de Jésus-Christ la forme des sacrements, sa liturgie sacrée, la pratique du signe de la croix, qui remonte jusqu'aux temps apostoliques, et cette doxologie (1) si connue : « Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit ; » interrogez tous les docteurs, tous les conciles, tous les Symboles chrétiens, vous trouverez partout la preuve évidente de cette vérité : que dans tous les siècles, depuis les apôtres jusqu'à nous, on a cru et professé le mystère d'un seul Dieu en trois personnes. Adressez-vous aux hérétiques de l'Orient, aux schismatiques grecs, aux luthériens, aux calvinistes, aux anglicans, tous reconnaissent et vénèrent comme nous cette adorable Trinité. — Calvin, un des chefs du protestantisme, confessait sur ce point une conviction si profonde, qu'il fit brûler vif Michel Servet pour avoir osé manifester un sentiment opposé ! Il est donc démontré, par l'Écriture et par la tradition, que, quoiqu'il n'y ait qu'un seul Dieu et qu'une seule nature divine, il y a en Dieu trois personnes : le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

= D. *Le Père est-il Dieu?* — R. Oui, le Père est Dieu.

= D. *Le Fils est-il Dieu?* — R. Oui, le Fils est Dieu.

= D. *Le Saint-Esprit est-il Dieu?* — R. Oui, le Saint-Esprit est Dieu (2).

EXPLICATION. — Nous l'avons déjà dit : la nature, la substance divine, essentiellement *une*, est commune aux trois personnes de la sainte Trinité. Elle est tout entière dans a personne du Père, tout entière dans la personne du Fils, tout entière dans la personne du Saint-Esprit. Ainsi le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. « La foi catholique, est-il dit dans le Symbole de saint Athanase, est de révéler un Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l'unité, sans confondre les personnes et sans séparer la

(1) *Doxologie*, des deux mots grecs δόξα, gloire, et λόγος, discours, exprime une formule qui a pour but de glorifier et de bénir le Seigneur.

(2) La sainte Trinité est-elle Dieu? Oui, sans aucun doute, puisqu'elle n'est autre chose que Dieu subsistant en trois personnes.

« substance. » — Que chacune des trois personnes de la sainte Trinité soit Dieu, c'est une vérité qui est appuyée sur des preuves nombreuses, concluantes et sans réplique. 1° Le Père est Dieu : en effet, on ne peut nier que parmi les personnes de la sainte Trinité, il en est au moins une qui est Dieu; autrement, il faudrait dire qu'il n'y a point de Dieu; or, si parmi les trois personnes de la sainte Trinité il en est une qui est Dieu, c'est sans aucune doute le Père, qui est le principe des deux autres personnes. Aussi le Symbole des apôtres commence-t-il par ces paroles : *Je crois en Dieu, le Père*; il en est de même du Symbole de Nicée; celui de saint Athanase n'est pas moins formel sur ce sujet : *Le Père est Dieu*, ce sont ses expressions; et parmi les hérétiques qui ont combattu le dogme de la sainte Trinité, le dogme d'un seul Dieu en trois personnes, il n'en est aucun qui ait contesté la divinité du Père. 2° Le Fils ou le Verbe est Dieu : « Au commencement, dit saint Jean, « était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était « Dieu... Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce « qui a été fait n'a été fait sans lui. Il était la vraie lu- « mière qui éclaire tout homme venant en ce monde (1). » Le Verbe était au commencement; il est, par conséquent, éternel comme le Père; il était en Dieu, il est donc consubstantiel au Père; toutes choses ont été faites par lui; or, le pouvoir de créer n'appartient qu'à Dieu : donc le Verbe est Dieu. Aussi s'est-il rendu à lui-même ce témoignage : « Mon Père et moi nous sommes une même « chose (2); » pouvait-il exprimer plus clairement l'égalité et l'unité de nature avec son Père? Enfin quoi de plus positif

(1) *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum... Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil, quod factum est. (Joan., 1, 3.) — Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. (Ibid., 9.)* — Les rationalistes font une application tout à fait fautive de cette parole de saint Paul; il est évident que cette lumière dont parle l'apôtre est le *Verbe fait chair*, et non la raison, comme voudraient le faire croire Cousin et ses disciples.

(2) *Ego et Pater unum sumus. (Joan., x, 30.)*

que ces paroles de saint Paul (1), en parlant du Fils de Dieu : « Ayant la forme et la nature de Dieu, il n'a point cru « que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu. »

3° Le Saint-Esprit est Dieu. Dans les *Actes* des apôtres (2), saint Pierre parle ainsi à Ananie : « Comment Satan a-t-il « tenté votre cœur, pour vous porter à mentir au Saint-
« Esprit?... Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, « mais à Dieu. » Donc le Saint-Esprit est Dieu. « L'esprit de « Dieu, est-il dit dans la première Épître de saint Paul aux « Corinthiens, pénètre tout, et même ce qu'il y a de plus « caché dans la profondeur de Dieu (3). » Il possède donc une science infinie, attribut qui ne convient qu'à Dieu. Il a aussi en partage l'immensité, autre attribut qui ne convient également qu'à l'essence divine. « L'esprit du Sei-
« gneur, dit le Sage, remplit l'univers; et comme il contient « tout, il connaît aussi tout ce qui se dit (4). » — Ainsi, le Père est Dieu, le Fils est Dieu, et le Saint-Esprit est Dieu.

— D. *Sont-ce trois Dieux?* — R. Non, ce sont trois personnes, mais ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.

EXPLICATION. — Ce serait une grande erreur de confondre les personnes divines avec les attributs divins, comme la bonté, la justice, la puissance. Les attributs divins n'ont point entre eux une distinction réelle, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment; au lieu que, d'après l'enseignement catholique, il faut en admettre une entre les personnes. « En Dieu, dit saint Augustin, la puissance n'est pas « autre chose que la prudence, ni la force que la justice et « la sainteté... Fort, juste, sage, nous indique la substance;

(1) Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo. (Philip., II, 6.)

(2) Cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui Sancto?... Non est mentitus hominibus, sed Deo. (Act., v. 3, 4.)

(3) Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei. (I Cor., II, 10.)

(4) Spiritus Domini replevit orbem terrarum; et hoc, quod continet omnia, scientiam habet vocis. (Sap., I, 7.)

« et pour la Trinité, nous disons une essence en trois personnes ; le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Père, le Saint-Esprit n'est ni le Père ni le Fils ; ils sont trois (1). » — Au III^e siècle, un hérésiarque, nommé Sabellius, prétendit que par les trois personnes de la sainte Trinité il fallait entendre trois actions, trois opérations d'un même principe. « Le Père, disait-il, c'est Dieu, en tant qu'il est le créateur de toutes choses, et que, de toute éternité, il a résolu d'appeler les hommes au salut ; le Fils, c'est Dieu, en tant qu'il a revêtu la forme humaine dans le sein d'une vierge, pour racheter les hommes, en souffrant et en mourant sur la croix. Le Saint-Esprit, c'est Dieu, en tant qu'il répand dans l'âme du pécheur l'efficacité de sa grâce. » Ainsi, selon lui, les titres de Père, de Fils et de Saint-Esprit, n'étaient que des dénominations (2) empruntées des actions différentes que Dieu avait produites pour le salut des hommes. Cette hérésie fut condamnée par plusieurs conciles, et en particulier par celui d'Alexandrie, en 261, lequel a défini que dans l'essence unique de Dieu il y a trois personnes bien distinctes, c'est-à-dire trois êtres dont chacun est Dieu. Le Père, se contemplant et se connaissant lui-même, engendre un autre lui-même, un Fils qui est un être, une personne distinguée de lui. Le Père et le Fils, en s'aimant réciproquement, produisent le Saint-Esprit, le terme de leur amour ; c'est-à-dire que le Saint-Esprit est l'amour même, l'amour réciproque du Père et du Fils ; amour qui est un être, une personne distincte du Père et du Fils ; de même que le Verbe, la parole du Père, est un être, une personne distincte de lui. Comment cela se peut-il faire ? Comment le Père engendret-il son Fils ? Comment le Père et le Fils produisent-ils le Saint-Esprit ? C'est ce que nul esprit humain, nulle langue mortelle n'est capable de raconter ni d'exprimer. Mais Dieu a parlé ; que la raison superbe de l'homme se taise, et qu'elle

(1) S. Aug., *Serm.* 341. — *Id.*, de *Trinitate*.

(2) *Dénomination*, désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime ordinairement l'état, la qualité, etc.

n'élève la voix que pour protester de sa docilité et de sa soumission.

Il y a, dans l'essence unique de Dieu, trois personnes distinctes : « Autre est la personne du Père, autre est la personne du Fils, autre est la personne du Saint-Esprit (1). » Mais qu'est-ce que personne en Dieu ? C'est ce que nous ignorons. Nous n'avons de la nature des esprits qu'une idée bien imparfaite et bien incomplète, tout ce que nous savons, c'est qu'il ne peut y avoir de rapport, de similitude entre une personne divine et une personne humaine, si ce n'est en tant que l'une et l'autre sont un principe d'action. Dieu étant un pur esprit, il n'y a rien de corporel, rien de sensible, ni dans le Père, ni dans le Fils (2), ni dans le Saint-Esprit. Il ne faut donc pas se représenter les trois personnes en Dieu comme trois hommes, trois personnes comme nous; ce serait la plus grossière de toutes les erreurs. — Il n'y a point non plus de rapport, de similitude entre une personne divine et une personne angélique. Trois anges sont trois créatures intelligentes, ayant chacune une substance distincte et individuelle; dans la sainte Trinité, au contraire, il n'y a qu'une substance, qu'une nature, qu'une essence divine, qui, sans aucune division, est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et ces trois personnes divines, ainsi que l'enseignent les Pères du quatrième concile de Latran, ne sont qu'un seul principe de toutes choses (3); en sorte qu'on ne saurait, sans avancer une erreur, dire, avec un auteur, « que la nature divine se communique à *trois principes coéternels*. Ces *trois principes* sont trois personnes subsistantes et distinctes, mais égales en toutes choses (4). » Il n'y a et il ne peut y avoir en Dieu qu'un seul principe.

(1) *Symbole* de S. Athanase.

(2) En tant que Dieu.

(3) *Unicum universorum principium*. (Conc. Lateranense IV, can. 1.)

(4) M. l'abbé Maret, *Théodicée chrétienne*, 1^{re} édit., p. 283. Dans la 2^e édition, p. 288, l'auteur dit : « Il n'y a qu'une nature, une substance, qui, sans aucune division, est participée par trois personnes coéternelles. » Il serait plus exact de dire que la nature divine est

D. *Le mystère de la sainte Trinité n'est-il pas contre la raison?*
— R. Le mystère de la sainte Trinité est au-dessus de la raison, au-dessus de l'intelligence humaine, mais il n'est pas contre la raison.

EXPLICATION. — Pour que ce mystère fût contre la raison, il faudrait qu'il fût exprimé en ces termes : *Trois sont un, et un est trois*. Mais la foi n'enseigne pas que les trois personnes divines ne sont qu'une seule personne : elle n'enseigne pas non plus qu'il y a en Dieu unité de nature et trois natures ; mais qu'il y a en Dieu unité de nature et trinité de personnes. Où est la contradiction ? L'idée de trois personnes exclut-elle l'idée d'une seule et même nature ? L'incrédule ne pourra jamais le prouver.

D. *Puisqu'il n'y a rien de corporel, rien de sensible dans les trois personnes divines, elles ne sont donc pas telles qu'on a coutume de les représenter?* — R. S'imaginer que les trois personnes divines sont telles qu'on a coutume de les représenter, ce serait tomber dans une grande erreur.

EXPLICATION. — Nous venons de dire que dans les trois personnes divines il n'y a rien de corporel, rien de sensible. Ici l'on peut faire naturellement cette question : Pourquoi donc représente-t-on le Père sous la figure d'un vieillard vénérable, assis sur un trône, un globe à la main, au haut duquel est une croix ; le Fils, sous la figure d'un agneau immolé et couché sur la croix, le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe ou de langues de feu ? En voici la raison : on représente le Père sous la figure d'un vieillard, parce que, dans l'Écriture, il est appelé le *Roi des siècles, l'Ancien des jours* ; et aussi pour exprimer, autant que possible, sa sagesse et son éternité. Ce trône sur lequel il est assis marque son repos, sa félicité, sa gloire, sa souveraineté, sa qualité de roi ; ce globe qu'il tient à la main rappelle que le monde

commune à trois personnes. Cette expression *est participée* semble établir trop de similitude entre les trois personnes divines et les justes, qui participent aussi à la nature divine, *divinæ consortes naturæ*. (V. les *Annales de philosophie chrétienne*, livr. de novembre 1849.)

est son ouvrage, qu'il le soutient et le gouverne. Cette croix placée au haut du globe signifie que c'est par la croix qu'il a refait et réparé son ouvrage, défigurée et détruite par le péché. On représente le Fils sous la figure d'un agneau immolé et couché sur une croix, pour marquer que, s'étant revêtu de notre nature, il s'est laissé conduire à la mort avec la douceur d'un agneau, et qu'il a racheté le monde en mourant sur la croix. Enfin, on représente le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe ou de langues de feu, parce qu'il descendit en forme de colombe sur le Sauveur lorsqu'il fut baptisé par saint Jean, et sur les apôtres en forme de langues de feu, le jour de la Pentecôte. Mais cette forme, qu'il avait prise momentanément, n'appartient pas à la nature du Saint-Esprit ; il n'est point ainsi dans le ciel. Le Père n'y est point non plus sous la figure d'un vieillard, ni le Fils sous celle d'un agneau ; tout cela doit être pris dans un sens figuré et métaphorique.

Des peintres et des sculpteurs, égarés par leur imagination, ont quelquefois représenté le Saint-Esprit sous la figure d'un homme, et la sainte Trinité sous la figure de trois hommes égaux entre eux ; l'Église n'a jamais approuvé de semblables représentations (1).

Après cette digression, continuons l'explication de ce qui a rapport à la sainte Trinité. Il y a en Dieu trois personnes distinctes ; chacune de ces trois personnes est Dieu, et cependant ces trois personnes ne sont point trois Dieux, mais un seul Dieu.

— D. *Pourquoi ces trois personnes ne sont-elles qu'un seul Dieu ?*—

R. Ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont toutes trois qu'une seule et même nature, une seule et même divinité.

EXPLICATION. — On appelle *nature* (2) ce qui constitue un

(1) Non est permittenda imago Spiritus Sancti sub figura hominis, cum id nunquam obtinuerit in Ecclesia catholica (Benedictus XIV, *in epist. ad episcopum Augustanum*), sicut nec imago trium hominum æqualium ad repræsentandam SS. Trinitatem. (*Idem, Bull.*, t. 1, n° 161.)

(2) Le mot *nature* signifie aussi l'universalité des choses créées,

être, ce qui fait qu'un être est ce qu'il est. Ainsi, la nature de l'homme, c'est une âme unie à un corps, parce que c'est là ce qui fait qu'un homme est homme ; la nature de Dieu consiste en ce qu'il est *Celui qui est*, et qu'il possède dans un degré infini toutes les perfections possibles. — En notre qualité d'homme, nous sommes de la même nature que les autres hommes, c'est-à-dire que nous avons une nature semblable à la leur, un corps et une âme comme eux ; mais nous n'avons pas pour cela la même nature qu'eux. Chaque homme est composé d'une âme et d'un corps qui lui sont propres ; et c'est ce qui fait que vous et moi nous ne sommes pas le même homme, mais plusieurs hommes. Au contraire, les trois personnes divines ont la même nature et la même divinité. Il n'y a qu'une seule nature divine, qui est tout entière dans le Père, tout entière dans le Fils, tout entière dans le Saint-Esprit. La divinité du Père n'est pas distincte de la divinité du Fils, ni de la divinité du Saint-Esprit ; et dès lors ces trois personnes ne sont point trois Dieux, mais un seul Dieu ; c'est ce que l'Église exprime par le mot de *consubstantialité*. Ce mot signifie unité de substance ; et lorsque l'Église nous dit que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont *consubstantiels*, il faut entendre par là qu'ils ont tous trois la même nature, la même substance, la même divinité, et que chacun d'eux la possède tout entière et sans partage (1).

Le Père, le Fils et le Saint-Esprit étant trois personnes réellement distinctes entre elles, et n'ayant cependant qu'une même essence, il s'ensuit qu'elles existent d'une manière intime, mais ineffable, les unes dans les autres. Le Père est dans le Fils, le Fils est dans le Père, le Père et le Fils sont dans le Saint-Esprit, le Saint-Esprit est dans le Père et le

l'ordre établi dans l'univers. etc.; mais ce n'est point dans ce sens qu'il est pris ici.

(1) *Firmiter credimus et simpliciter confitemur quod unus solus est verus Deus, æternus, et immensus, omnipotens.... Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus; tres quidem personæ; sed una essentia, substantia, seu natura simplex omnino... Consubstantialia et coæquales, coomnipotentes et coæterni. (Conc. Lat., can. 1.)*

Fils. Cette merveilleuse existence est appelée par les Latins *circumincessio*, et par les Grecs περιχώρησις. Ces deux mots signifient la même chose : l'existence des trois personnes divines les unes dans les autres, selon ces paroles de Jésus-Christ : « Je suis dans mon Père, et mon Père est en moi (1). »

Vers l'an 319, Arius, prêtre d'Alexandrie, osa soutenir que le Fils de Dieu, ou le Verbe divin, était une créature tirée du néant, que Dieu le Père avait produite avant tous les siècles, et de laquelle il s'était servi pour créer le monde ; qu'ainsi le Fils de Dieu était d'une nature et d'une dignité très-inférieures au Père, qu'il n'était appelé Dieu que dans un sens impropre. Cette hérésie fut condamnée, l'an 325, par le concile général de Nicée, qui définit que : « Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait, *consubstantiel à son Père*, et que par lui toutes choses ont été faites (2). » — Quelques années après, Macédonius, patriarche de Constantinople, attaqua la divinité et la consubstantialité du Saint-Esprit. Il fut condamné, l'an 381, par le concile général de Constantinople, qui proclama la divinité du Saint-Esprit, et déclara qu'il fallait le glorifier avec le Père et le Fils (3). — Les sectateurs de Macédonius s'appelaient *macédoniens*, et ceux d'Arius s'appelaient *ariens*.

Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont consubstantiels ; ils n'ont tous trois qu'une seule et même nature, qu'une seule

(1) Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? (Joan., XIV, 10.)

(2) Credimus in unum Deum, Patrem omnipotentem, omnium visibilium et invisibilium factorem. Et in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei... unigenitum... non factum ex Deo, lumen ex lumine, Deum verum ex Deo vero; natum non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt, et quæ in caelo, et quæ in terra. (*Symbolum Conc. Nicæni*, Gentiano Herveto interprete, in opere cui titulus est : *Delectus auctorum Ecclesiæ universalis*; Lugduni, 1706, t. I, p. 60.)

(3) Credimus in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem, ... et cum Patre et Filio adorandum et glorificandum, (*Canones Conc. Constantinop.*, I, sub Damaso, anno 381, Gentiano Herveto interprete, in opere cui titulus est : *Delectus*, etc., t. I, p. 112.)

et même divinité; c'est pour cela que ces trois personnes, dont chacune est Dieu, ne sont point trois Dieux, mais un seul Dieu : telles sont les vérités que nous venons de développer. Mais il nous reste encore bien des choses à dire sur la sainte Trinité; efforcez-vous donc, mes enfants, de soutenir votre attention:

= D. *Y a-t-il une de ces trois personnes qui soit plus ancienne, plus puissante et plus parfaite que les autres?* — R. Non, les trois personnes divines sont égales en toutes choses.

EXPLICATION. — Les trois personnes de la sainte Trinité possédant en commun la nature divine, et chacune d'elles la possédant tout entière et sans partage, il s'ensuit qu'elles sont égales en toutes choses; elles ont toutes trois, par conséquent, la même antiquité, la même puissance et les mêmes perfections.

1° Les trois personnes divines ont la *même antiquité* : le Père n'est pas plus ancien que le Fils; le Père et le Fils ne sont pas plus anciens que le Saint-Esprit. Le Père est éternel, le Fils est éternel, le Saint-Esprit est éternel.. C'est en se connaissant lui-même que le Père engendre le Fils; or, le Père se connaît de toute éternité, il n'a pu être un seul instant sans se connaître; il engendre donc le Fils de toute éternité, et de toute éternité le Fils est engendré du Père. C'est en s'aimant réciproquement que le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit; or, le Père et le Fils s'aiment de toute éternité, ils n'ont pu être un seul instant sans s'aimer; ils produisent donc le Saint-Esprit de toute éternité, et de toute éternité le Saint-Esprit procède donc du Père et du Fils.

2° Les trois personnes divines ont la *même puissance* : le Père est tout-puissant, le Fils est tout-puissant, le Saint-Esprit est tout-puissant. Qui pourrait, en effet, mettre des bornes à leur puissance, puisque chacun est Dieu? Si le Fils ou le Saint-Esprit était moins puissant que le Père, il ne serait pas Dieu, puisqu'il ne serait pas infini en tout.

3° Les trois personnes divines ont les *mêmes perfections* :

la nature divine leur étant commune, toutes les perfections divines leur sont également communes. Si l'une des trois personnes possédait une perfection que n'auraient pas les deux autres, elle serait Dieu, puisqu'elle serait infiniment parfaite ; et les deux autres ne seraient pas Dieu, puisqu'il leur manquerait quelque perfection.

D. *Quoique les trois personnes divines soient égales en tout, n'attribue-t-on pas à chacune d'elles quelque chose de particulier ?* —

R. Oui.

EXPLICATION. — Les trois personnes divines sont égales en toutes choses ; il y a cependant quelques opérations, quelques perfections particulières que l'on attribue à chacune d'elles, quoique elles appartiennent également au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Ainsi la toute-puissance et les œuvres de la toute-puissance sont attribuées au Père. On l'appelle, pour cela, le *Père tout-puissant*, parce que le Père, étant le principe des deux autres personnes, en leur communiquant la nature divine, il leur communique la toute-puissance avec toutes les autres perfections. Il devient aussi le principe de toutes les opérations divines ; en sorte que la toute-puissance semble lui convenir respectivement, quoique, dans la réalité, elle appartienne également au Fils et au Saint-Esprit, qui contribuent, aussi bien que le Père, à toutes les opérations produites au dehors de l'essence divine.

La sagesse (1) et les œuvres de la sagesse sont attribuées au Fils, parce qu'il est la pensée, la parole, la sagesse même du Père, qui l'engendre par voie d'entendement (2) ; et ainsi cette perfection semble lui convenir respectivement, quoique, dans la réalité, elle appartienne également au Père et au Saint-Esprit.

Les opérations de la grâce et les œuvres de la miséricorde sont attribuées au Saint-Esprit, parce qu'il procède du Père

(1) Dieu est infiniment sage, c'est-à-dire qu'il est tout esprit, toute intelligence, toute raison, qu'il a fait tous ses ouvrages avec perfection, qu'il n'y a en lui ni ignorance ni erreur.

(2) *Christum Dei virtutem et Dei sapientiam.* (I Cor., 1, 24.)

et du Fils par voie d'amour, et qu'il est appelé, dans les livres saints, la Bonté et la Charité de Dieu : en sorte que ces opérations et ces œuvres semblent lui convenir respectivement, quoique, dans la réalité, elles appartiennent également au Père et au Fils.

S'il y a des qualités, des opérations communes aux trois personnes divines, et que l'on attribue, que l'on *approprie* à quelqu'une d'elles, il en est aussi qui sont tellement propres à chaque personne, qu'on ne peut pas dire de l'une ce que l'on dit de l'autre. Ainsi, l'on peut dire que les trois personnes ont non-seulement un même entendement et une même volonté, puisqu'elles ont la même essence, mais aussi une même connaissance et un même amour, en ce sens qu'elles connaissent et aiment les mêmes objets ; mais on ne peut pas dire que cette connaissance et cet amour opèrent également en elles : « car, en connaissant, le Père seul produit le Fils ; en aimant, le Père et le Fils seuls produisent le Saint-Esprit. Mais quoique le Fils connaisse aussi le Père, sa connaissance ne produit pas le Père ; et quoique le Saint-Esprit connaisse et le Père et le Fils, sa connaissance et son amour ne concourent à la production ni de l'un ni de l'autre (1). »

D. *Les mots : processions, relations et missions, dont on se sert souvent en parlant des personnes de la sainte Trinité, ne sont-ils pas des mots tout à fait vides de sens ?* — R. Non, et il est très-important d'en connaître la signification.

EXPLICATION. — Le mot *procession* (du verbe latin *procedere*, provenir, tirer son origine), en parlant des personnes de la sainte Trinité, indique qu'une personne émane, provient, sort, découle d'une autre personne. Il y a dans la sainte Trinité deux processions : celle du Fils et celle du Saint-Esprit. Il n'y point de procession du Père, puisqu'il ne procède d'aucune personne, qu'il n'a point de principe qui le produise, et qu'il est lui-même le principe des deux

(1) Le P. Bougeant, *Exposition de la doctrine chrétienne*, t. 1, p. 20.

autres personnes (1). La procession du Fils est la production éternelle de ce même Fils, qui procède du Père et est engendré de son sein, suivant ces paroles des divines Écritures : « Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin (2). » La procession du Saint-Esprit est la production éternelle de ce divin Esprit, qui procède du Père et du Fils ; production qui se fait par un autre mode que celle du Fils, et conserve le nom de procession, tandis que celle du Fils est appelée la génération éternelle du Verbe. Cette génération et cette procession sont éternelles, puisque le Fils et le Saint-Esprit sont coéternels au Père ; elles sont nécessaires et tiennent à l'essence même de la nature divine ; elles ne produisent rien hors du Père, puisque le Fils et le Saint-Esprit demeurent inséparablement unis au Père, quoique ils en soient réellement distingués ; elles n'ont, par conséquent, rien de commun avec la manière dont un enfant émane, procède de son père. Un enfant n'est pas seulement distingué de son père ; il en est réellement séparé et subsiste hors de lui ; dans la sainte Trinité, au contraire, la procession est purement interne ; le Père et le Fils demeurent dans leur principe.

On entend par *relations divines* les rapports d'origine ou de procession qui existent entre les personnes divines. Elles sont au nombre de quatre : la paternité, qui est propre au Père ; la filiation, qui est propre au Fils ; la spiration active, qui est commune au Père et au Fils ; et la spiration passive, qui est propre au Saint-Esprit. La paternité est la relation, le rapport du Père au Fils, qu'il engendre ; la filiation est la relation, le rapport du Fils au Père, par lequel il est engendré ; la spiration active est la relation, le rapport du Père et du Fils au Saint-Esprit, qu'ils produisent ; enfin, la spiration passive est la relation, le rapport du Saint-Esprit au Père et

(1) Pater a nullo, Filius autem a solo Patre, ac Spiritus Sanctus ab utroque pariter, absque initio semper et fine. (Conc. Leteran., IV, can. 1.)

(2) Filius meus es tu, ego hodie genui te. (Psal. II, 7.) — Ex utero ante luciferum genui te. (Psal. CIX, 4.)

au Fils, desquels il procède. De ces relations découle essentiellement la distinction des personnes divines. Ces relations, ces rapports, peuvent en même temps nous faire comprendre qu'on doit considérer d'une manière bien différente les personnes de la sainte Trinité et les personnes humaines. Un père et un fils, par exemple, sont distincts non-seulement par la relation de père à fils et de fils à père, c'est-à-dire par l'origine, mais encore par la diversité de la substance; tandis qu'en Dieu, les personnes ont une seule et même nature, et elles ne sont distinguées que par les relations d'origine et de procession. Mais par cela même qu'elles ont une même nature, elles sont Dieu, et par conséquent les deux personnes qui procèdent sont la perfection même; d'où il suit que le Fils n'est inférieur en rien au Père, duquel il procède, et que le Saint-Esprit n'est pareillement inférieur en rien au Père et au Fils, desquels il procède (1).

Mission, en parlant des personnes de la sainte Trinité, signifie l'envoi de l'une des personnes par une autre, pour opérer parmi les hommes un effet temporel. On distingue deux sortes de missions : l'une visible, comme a été celle de Jésus-Christ dans l'incarnation, et celle du Saint-Esprit lorsqu'il descendit sur les apôtres, en forme de langues de feu, le jour de la Pentecôte; l'autre invisible, que nous trouvons indiquée dans ces paroles de saint Paul aux Galates : « Dieu a envoyé l'esprit de son Fils dans vos cœurs (2). » — Les missions divines suivent l'ordre des processions divines. Comme Dieu le Père est sans principe, il ne peut être envoyé par l'une des deux autres personnes; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le Fils; le Père et le Fils en tant que principe du Saint-Esprit, envoient le Saint-Esprit; mais le Saint-Esprit, n'étant point le principe d'une autre personne, ne donne point de mission. « Cela, dit saint Augustin, n'in-

(1) Mgr Bouvier. *Institutiones theologicæ*, t. II, p. 121. — Barran, *Exposition raisonnée des dogmes et de la morale du christianisme*, t. I, p. 36.

(2) Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra. (Gal., IV, 6.)

« dique aucune inégalité de substance; on y voit seulement « l'ordre de nature (1); » et comme en Dieu il n'y a qu'une volonté commune aux trois personnes, on doit voir dans les missions divines l'effet de cette unique volonté, sans qu'il y ait, de la part de la personne qui envoie, ni commandement, ni conseil, ni exhortation, ni insinuation. Ajoutons que l'immensité de leur nature rendant les personnes de la sainte Trinité présentes partout, elles ne sauraient être envoyées dans un lieu où elles ne fussent pas auparavant. Ainsi, quand on dit que le Fils est envoyé, que le Saint-Esprit est envoyé, cela signifie seulement qu'ils opèrent des effets nouveaux et se manifestent d'une manière particulière là où ils étaient déjà (2).

D. *Ne donne-t-on pas différents noms à chacune des trois personnes divines?* — R. Oui, l'on donne différents noms à chacune des trois personnes divines.

EXPLICATION. — La première personne en Dieu est appelée le *Père*, parce que, de toute éternité, le Père, en se connaissant lui-même, engendre le Fils, qui lui est consubstantiel. On lui donne aussi les noms de principe sans principe, et d'innascible ou improductible, c'est-à-dire qui n'est et ne peut être produit par une autre personne, par un autre être. Ces noms sont propres à la première personne en Dieu, et ne peuvent être donnés aux deux autres; mais les noms de Créateur, de Tout-Puissant, de notre Père, sont des noms qui lui sont seulement *appropriés*, et qui conviennent également au Fils et au Saint-Esprit. La seconde personne en Dieu est appelée le *Fils*, parce que le Fils procède du Père par génération; le *Verbe* ou la parole, parce qu'il est la parole vivifiante et subsistante par laquelle Dieu se dit à lui-même tout ce qu'il est, tout ce qu'il veut, et exécute tous ses dessein (3), et parce qu'il est l'expression intérieure de la pen-

(1) S. Aug. *contra Max.*

(2) Mgr Bouvier, t. II, p. 122.

(3) *Verbum dicitur Christus, quia Pater per eum omnia condidit.* (Rubeus, *Rationale*, cap. XXX)

sée de son Père, comme la parole est l'expression extérieure de la pensée de l'homme. Mais il est aisé de voir combien cette comparaison est défectueuse. Les noms de Fils et de Verbe sont propres à la seconde personne en Dieu, et ne peuvent être donnés aux deux autres ; mais les noms de sagesse et de vertu de Dieu sont des noms qui lui sont seulement appropriés, et qui conviennent également au Père et au Saint-Esprit. — La troisième personne en Dieu est appelée l'*Esprit*, d'un mot latin, *spiritus*, qui signifie vent, souffle, parce qu'il procède du Père et du Fils, par voie de spiration : expression bien imparfaite (1) qu'emploient les théologiens pour exprimer l'amour réciproque qui unit le Père et le Fils si étroitement, que deux personnes dont on pourrait dire qu'elles n'ont qu'un cœur et qu'une âme et une respiration commune, seraient infiniment moins unies ; et comme l'amour du Père et du Fils est un amour *saint* et pur, l'*Esprit* qui en procède est appelé *saint*. Le Saint-Esprit est encore appelé Amour ou Charité, parce qu'il procède, comme nous l'avons dit plusieurs fois, de l'amour du Père et du Fils ; Paralet, c'est-à-dire consolateur, avocat ou intercesseur qui prie pour nous avec des gémissements ineffables (2) ; l'Esprit sanctificateur, vivificateur ; l'Esprit de sagesse, d'intelligence et de vérité. Le nom de Saint-Esprit est le seul qui soit propre à la troisième personne en Dieu ; les autres noms que nous venons d'énumérer lui sont seulement appropriés, et conviennent également soit au Père, qui est amour, soit au Fils, qui est aussi amour, et qui ne cesse d'intercéder en notre faveur auprès de son Père (3).

(1) Le Saint-Esprit est comme le souffle du Père et du Fils ; ce qui doit s'entendre dans un sens tout spirituel, puisqu'il n'y a rien de matériel en Dieu.

(2) Sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. (Rom., VIII, 26.)

(3) Deus charitas est. (I Joan., IV, 8.) — Advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum. (I Joan., II, 1.)

—D. *Pouvons-nous comprendre comment trois personnes distinctes ne font qu'un seul Dieu ?* — R. Non : c'est un mystère.

EXPLICATION. — Nous ne comprenons pas comment l'unité de nature s'accorde avec la trinité des personnes ; mais Dieu ne l'ignore pas, et puisqu'il nous a révélé qu'il est un en trois personnes, nous devons le croire et soumettre à son autorité les lumières de notre faible raison. « Si quelqu'un, « dit saint Bernard, demande *comment* cela est, qu'il lui suffise de savoir que cela est ; le *comment* est un mystère « qu'il faut respecter et qu'il ne faut pas tenter d'approfondir. « Il y aurait de la témérité à vouloir le sonder ; le croire par « la lumière de la foi, est le fruit de la piété ; le connaître « dans l'autre vie, c'est la souveraine félicité (1). » — Un homme de génie, se promenant un jour sur le bord de la mer, s'occupait du mystère de la sainte Trinité, et cherchait à l'approfondir, lorsqu'il aperçut près de lui un petit enfant qui ne cessait d'aller prendre de l'eau dans une coquille, et de revenir mettre cette eau dans un creux qui était dans la terre. Il lui adressa la parole : « Que prétendez-vous faire, mon enfant, en mettant dans ce creux l'eau que vous allez chercher? — Je prétends, répondit-il, y mettre toute l'eau de la mer. » Il ne put s'empêcher de rire de sa simplicité. Cet enfant, ou plutôt un ange qui en avait pris la forme, lui dit alors : « Vous pensez donc que je ne réussirai pas ? Je vous assure que je viendrais plutôt à bout de mettre toute l'eau de la mer dans ce creux, que vous de comprendre le mystère de la sainte Trinité. L'esprit de l'homme, qui est si borné, pourrait-il comprendre Dieu, qui est infini ? » Cet homme téméraire, qui n'était autre que saint Augustin, reconnut que c'était Dieu qui lui donnait une leçon salutaire par la bouche de cet enfant, et il ne chercha plus à sonder les profondeurs d'un mystère qui est impénétrable à tout mortel. — On voyait autrefois à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, et on l'y voit peut-être encore aujourd'hui, un tableau

(1) S. Bernard., *de Considerat.*, l. v, VIII.

représentant ce que nous venons de raconter, avec cette inscription : *Un petit enfant, puisant de l'eau de la mer dans une coque de noix, détourne saint Augustin de chercher à comprendre le mystère de la sainte Trinité* (1).

— D. *Qu'est-ce qu'un mystère?* — R. Un mystère est une vérité que Dieu nous a révélée et que nous devons croire sur sa parole, quoique nous ne puissions pas la comprendre.

EXPLICATION. — Le mot *mystère* signifie chose cachée, chose incompréhensible. — Un mystère est une vérité de la religion qui est au-dessus de notre raison, quoiqu'elle n'y soit pas contraire, et que nous devons croire sur la parole de Dieu, quoique nous ne la comprenions pas. En effet, Dieu ne pouvant ni se tromper ni nous tromper, puisqu'il est infiniment parfait, il est évident que c'est pour nous une obligation de croire les choses mêmes qui surpassent notre intelligence, dès qu'il est certain qu'il les a révélées. Vouloir les contester, en douter seulement, ne serait-ce pas le comble de la témérité et de la folie? — Mais Dieu peut-il nous révéler des choses que nous ne comprenons pas? Oui, sans doute, il le peut : doué d'une science infinie, il doit connaître une infinité de choses que l'homme, dont l'esprit est fini et borné, ne connaît pas et ne saurait comprendre. Or, pourquoi ne pourrait-il pas nous en révéler quelques-unes? Ne pouvons-nous pas apprendre à un aveugle-né qu'il y a des couleurs, ce qui est incompréhensible pour lui? Dire que Dieu ne peut nous révéler des vérités que nous ne comprenons pas, c'est prétendre que l'Être infini doit entrer tout entier dans notre étroite intelligence, et qu'il n'y a rien en lui qui soit au-dessus de l'entendement humain, ce qui est absurde; ou bien c'est assigner des limites à sa liberté et à sa puissance, en lui refusant les moyens de communiquer avec ses créatures : ce qui est également absurde. Comment, dit l'incrédule, se déterminer

(1) *Parvulus, nucis putamine aquam e mari hauriens, sanctum Augustinum a sanctissimæ Trinitatis indagazione dehortatur.* (Rocca, t. I, p. 279.)

à croire des choses que l'on ne comprend pas? Tenir un pareil langage, c'est oublier que presque tout est mystère pour nous dans le monde. Pour une chose que nous comprenons, n'y en a-t-il pas mille que nous ne comprenons pas, et que cependant nous croyons (1)? Nous croyons, par exemple, qu'une partie du pain que nous mangeons sera changée en notre substance; comprenons-nous comment se fait ce changement? Nous croyons qu'un noyau de fruit mis dans la terre y pourrira, que cette pourriture produira un arbre qui, dans la suite, sera chargé de feuilles, de fleurs et de fruits; comprenons-nous comment se fait cette production? Cependant nous croyons ces choses, parce que l'expérience nous en démontre l'existence. Mais la parole de Dieu n'est-elle pas un motif plus puissant pour croire les mystères que la religion nous enseigne? Notre expérience n'est appuyée que sur le témoignage des sens, qui peuvent nous tromper, qui nous trompent souvent, tandis que la parole de Dieu ne le peut pas.

Il y a des mystères dans toutes les sciences. Il y en a dans la physique (2) : quelle est la nature de l'électricité (3)? quelle est la cause de tous les phénomènes singuliers qu'elle produit? A cet égard, nous sommes forcés d'avouer notre igno-

(1) « De quelque côté que vous vous tourniez, dit Voltaire, vous êtes forcés d'avouer deux choses : votre ignorance, et la puissance immense du Créateur. — Comprendons-nous comment chacun de nous soutient une colonne d'air d'environ vingt-huit mille livres? et cependant nous sommes bien obligés de le croire, puisque les savants nous attestent que la chose est ainsi. Dira-t-on que les savants n'auraient pas osé mettre en avant une pareille assertion, si ce n'était pas pour eux un fait démontré? Nous répondrons que Dieu, à plus forte raison, ne nous aurait pas révélé, par exemple, qu'il est un en trois personnes, si la chose n'était pas ainsi.

(2) *Physique*, science qui a pour objet les propriétés des corps matériels, lorsqu'on les étudie sans les décomposer chimiquement.

(3) *Électricité*, propriété qu'ont certains corps, lorsqu'ils sont frottés, échauffés, ou seulement mis en contact entre eux, d'attirer d'abord et de repousser ensuite les corps légers, de lancer des étincelles et des aigrettes lumineuses, d'opérer certaines décompositions, et de faire éprouver des commotions plus ou moins fortes au système nerveux.

rance: Il y a des mystères dans la physiologie (1): on dispute depuis Hippocrate (2) sur la manière dont se fait la digestion; les uns accordent à l'estomac des sucs digestifs; d'autres les lui refusent; les chimistes font de l'estomac un laboratoire; le docteur Hocquet en fait un moulin. Heureusement, dit Voltaire, la nature nous fait digérer sans qu'il soit nécessaire que nous sachions son secret. Il y a des mystères en psychologie (3): comment l'âme est-elle unie au corps? comment l'âme agit-elle sur le corps, et comment le corps agit-il sur l'âme? Comment expliquer le passage des sensations, depuis les sens et le cerveau matériel, jusqu'à l'âme qui est spirituelle? Comment la pensée, la détermination de l'âme spirituelle, se communique-t-elle aux membres du corps matériel, de manière à les faire mouvoir dans le sens qui lui convient? ne sont-ce pas là autant de mystères impénétrables? — Il y a des mystères même dans la géométrie (4). N'est-on pas obligé d'admettre les asymptotes, c'est-à-dire deux lignes séparées seulement d'un pouce, qui s'approchent toujours sans jamais se rencontrer? Conçoit-on mieux le rapport de la circonférence de la roue avec son moyeu? La circonférence ne peut être mue d'un point sans que le moyeu le soit aussi; d'où il paraît s'ensuire évidemment que l'un est composé d'autant de points que l'autre, et par conséquent que leur circonférence est égale.

Puisqu'il y a des mystères dans toutes les sciences, faut-il donc s'étonner qu'il y en ait dans la religion? Puisque l'esprit humain est assez borné pour ne pas concevoir des vérités géométriquement démontrées, et pour ne pas pouvoir concilier entre elles des démonstrations mathématiques, pourrait-il se révolter quand il rencontre, dans la religion, des choses qu'il ne peut ni expliquer ni comprendre? Non-

(1) *Physiologie*, science qui traite des phénomènes de la vie et des fonctions des organes.

(2) *Hippocrate*, médecin célèbre qui vivait environ 500 ans av. J.-C.

(3) *Psychologie*, partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations.

(4) *Géométrie*, science de l'étendue.

seulement il n'est pas étonnant qu'il y ait des mystères dans la religion, mais il serait très-étonnant qu'il n'y en eût pas : une religion sans mystères ne pourrait être qu'une fausse religion ; car Dieu étant infini, sa nature, ses perfections, ses opérations, renferment nécessairement des profondeurs que l'homme ne saurait atteindre. Dieu ne serait pas Dieu, si nous pouvions comprendre tout ce qu'il est et tout ce qu'il peut faire ; l'Être infini doit nécessairement être au-dessus de la portée d'un esprit fini et borné comme celui de l'homme. Du resté, les mystères sont très-clairs en eux-mêmes, et il n'y a que la faiblesse et les limites de notre intelligence qui nous empêchent de les comprendre ; c'est ainsi que le soleil est lumineux en lui-même, mais la faiblesse de nos yeux ne nous permet pas de le regarder fixement. Enfin, quoique nous ne comprenions pas les mystères, ils ne sont pas pour nous des mots vides de sens ; nous avons la notion générale du sens qu'ils renferment, et nous la distinguons de toute autre vérité. Ils ne sont pas non plus sans utilité morale ou religieuse : ils servent à nous faire comprendre combien la Divinité est élevée au-dessus de l'homme, et à exciter notre admiration et notre reconnaissance, en nous découvrant des œuvres de bonté merveilleuses opérées en notre faveur. — Il résulte, de tout ce qui vient d'être dit, que l'incompréhensibilité des mystères n'est point un motif pour les rejeter. Croyons donc, d'une foi ferme et inébranlable, le mystère de la sainte Trinité, et tous les autres mystères qui nous sont enseignés par la religion, quoique nous ne puissions pas les comprendre.

— D. *Qu'est-ce donc que le mystère de la sainte Trinité?* — R. Le mystère de la sainte Trinité est le mystère d'un seul Dieu en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

EXPLICATION. — Trinité signifie l'unité des trois personnes divines quant à leur nature, et leur distinction réelle quant à la personnalité ; ou bien encore, c'est un seul Dieu en trois personnes réellement distinctes et ayant toutes trois une

seule et même nature divine. Il y a loin de cette définition à celle que donnent de la Trinité certains philosophes modernes : *Dieu, dit l'un d'entre eux (1), est unité, variété et rapport de l'unité à la variété; ensemble il est infini, fini, et rapport du fini à l'infini : unité qui se développe en triplicité, et triplicité qui se résout en unité.* Nous renvoyons tout simplement au catéchisme l'auteur de ces singulières paroles, aussi bien que cet autre philosophe (2) qui prétend que *les termes de Père, de Fils et de Saint-Esprit représentent l'infini, le fini et l'union de tous les deux.* Ils y verront l'un et l'autre combien ils sont éloignés de la vérité; et, s'ils ont conservé la foi, ils s'empresseront de faire disparaître de leurs ouvrages tant d'assertions qui, comme celles que nous venons de citer, sont entièrement opposées à l'enseignement catholique.

Vouloir expliquer par la raison le mystère de la sainte Trinité, ce serait tenter l'impossible. Cependant les Pères de l'Église, pour aider et fortifier notre foi, se sont servis de quelques comparaisons que nous ne devons point passer sous silence. — Tertullien trouve dans le soleil un image de la sainte Trinité. « Il n'y a, dit-il, qu'un seul soleil, et dans
« cet astre nous trouvons trois choses bien distinctes : le so-
« leil, qui engendre les rayons de lumière; les rayons de
« lumière, qui sont engendrés par le soleil; et la chaleur,
« qui procède du soleil et des rayons de lumière. » — « Nous
« portons en nous-même, dit saint Augustin, l'image de
« l'adorable Trinité, d'un seul Dieu en trois personnes, Père,
« Fils et Saint-Esprit; il y a en nous une seule âme, et dans
« notre âme trois choses différentes, savoir : l'entendement,
« la pensée et l'amour. L'entendement qui produit la pen-
« sée, voilà l'image du Père; la pensée qui naît de l'entende-
« ment, voilà l'image du Fils; et enfin l'amour qui procède
« en quelque sorte de l'entendement et de la pensée, voilà
« l'image du Saint-Esprit (3). »

(1) Cousin.

(2) Hegel, philosophe allemand.

(3) Efforçons-nous de n'avoir que des pensées et des affections dignes

Mais cette image de la sainte Trinité qui est en nous n'exprime que très-imparfaitement ce mystère, et il faut dire la même chose de la comparaison tirée du soleil. « Car, outre que notre pensée et notre amour sont extrêmement bornés, ni notre pensée ni notre amour ne sont des personnes réelles et subsistantes ; au lieu qu'en Dieu, la pensée, qui est son Fils, et l'amour, qui est le Saint-Esprit, sont des personnes divines et subsistantes (1). »

D. *Le mystère de la sainte Trinité était-il connu avant la venue de Jésus-Christ?* — R. Oui.

EXPLICATION. — Il est probable que, dans l'ancienne loi, les patriarches, les prophètes et d'autres hommes remarquables par leur sainteté et leur science, ont eu connaissance du mystère de la sainte Trinité. On doit croire, en effet, qu'ils comprenaient les divines Écritures et qu'ils les entendaient dans leur sens véritable. Or, plusieurs passages de l'Ancien Testament indiquent clairement une pluralité de personnes en Dieu ; ceux-ci, par exemple : « Faisons l'homme à notre image (2). » « Voilà qu'Adam est devenu comme l'un de nous (3). » « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite (4). » « Le Seigneur me dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré avant l'étoile du matin (5). » « L'Esprit du Seigneur remplit l'univers (6). » — Chez les Juifs, le mystère de la sainte Trinité n'était point inconnu aux justes et aux docteurs de la loi ; mais le reste de la nation n'en avait

de représenter la sainteté des trois personnes divines ; telle est la conséquence morale que nous devons tirer des paroles de saint Augustin que nous venons de rapporter.

(1) *Catéchisme de Naples*, t. I, p. 57.

(2) *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* (Gen., I, 26.)

(3) *Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est.* (Gen., II, 22.)

(4) *Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis.* (Psal. CIX, 1.)

(5) *Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te.* (Psal. II, 7.) — *Ex utero ante luciferum genui te.* (Psal. CIX, 3.)

(6) *Spiritus Domini replevit orbem terrarum.* (Sap., I, 7.)

tout au plus qu'une idée fort obscure. Dieu le permettait ainsi, parce que ce peuple était très-porté à l'idolâtrie, et qu'il n'était guère capable de croire plusieurs personnes en Dieu, sans admettre plusieurs divinités (1).

TRAITS HISTORIQUES.

LE ROI DE SIAM ET LES AUSTRALIENS.

Un roi de Siam refusa constamment de croire que l'eau de nos rivières se changeait quelquefois en glace, et présentait une surface solide sur laquelle on pouvait marcher à pied sec. Ce fait, dont il ne *concevait* pas la possibilité, et auquel sa *raison* ne lui permettait pas d'ajouter foi, lui paraissait la chose du monde la plus absurde. — De même, les Australiens nient opiniâtrément l'existence du soleil, parce que, enveloppés de brumes éternelles, et n'ayant que des crépuscules de lumière, ils n'ont jamais vu l'astre brillant du jour. Nos incrédules raisonnent comme le roi de Siam et comme les Australiens; ils ne conçoivent pas, ils n'ont pas vu, la chose ne leur paraît pas possible : donc elle est fausse! Quoi de plus digne de pitié (2)?

BEAUX SENTIMENTS DE LE SUEUR.

Le Sueur, célèbre compositeur et membre de l'Institut, mourut le 9 octobre 1837. Ses derniers moments furent marqués par une circonstance qui est de nature à intéresser les amis de la religion. A la suite d'une crise qui devenait menaçante pour sa vie, il parut s'éveiller pour dire d'une voix solennelle : *Je meurs chrétien, je meurs catholique; je crois en Dieu le Père, je crois en Dieu le Fils, je crois en Dieu le Saint-Esprit.* Sa famille, ayant vu dans cette déclaration le désir de recevoir les sacrements, fit tout de suite appeler le curé de Chaillot. Le Sueur reçut, en effet, les sacrements avec une présence d'esprit complète. Il fit les réponses aux prières des agonisants, qui furent dites par la famille et par le curé. Immédiatement après avoir reçu le saint via-

(1) Voir sur ce sujet, D. Drach, *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. I.

(2) *Relation de la conversion de M. Bouguer*, par le P. La Berthonie, 1 vol. in-12.

tique, Le Sueur perdit la connaissance, qu'il semblait n'avoir recouvrée que pour cette confession touchante (1).

LES TROIS OCÉANS.

Un homme qui, dans un temps, rendit à la religion de grands services, mais qui depuis a profondément affligé l'Église, M. F. Lamennais, a écrit sur le mystère de la sainte Trinité une page admirable : — « Et la patrie me fut montrée. — Je fus ravi au-dessus de la région des ombres, et.... je voyais comme un océan immobile, immense, infini; et dans cet océan, trois océans : un océan de force, un océan de lumière, un océan de vie, et ces trois océans, se pénétrant l'un l'autre sans se confondre, ne formaient qu'un même océan, qu'une même unité indivisible, absolue, éternelle. — Et cette unité était Celui qui est; et au fond de son être, un nœud ineffable liait entre elles trois personnes qui me furent nommées; et leur nom était le Père, le Fils, l'Esprit; et il y avait là une génération mystérieuse, un souffle mystérieux, vivant, fécond; et le Père, le Fils, l'Esprit, étaient Celui qui est. — Et le Père m'apparaissait comme une puissance qui, au dedans de l'Être infini, un avec elle, n'a qu'un seul acte permanent, complet, illimité, qui est l'Être infini lui-même. — Et le Fils m'apparaissait comme une parole permanente, complète, illimitée, qui dit ce qu'opère la puissance du Père, ce qu'il est, ce qu'est l'Être infini. — Et l'Esprit m'apparaissait comme l'amour, l'effusion, l'aspiration mutuelle du Père et du Fils, les animant d'une vie commune, animant d'une vie permanente, complète, illimitée, l'Être infini. — Et ces trois étaient un, et ces trois étaient Dieu, et ils s'embrassaient et s'unissaient dans l'impénétrable sanctuaire de la substance une; et cette union, cet embrassement, étaient, au sein de l'immensité, l'éternelle joie, la volupté éternelle de Celui qui est (2). »

(1) Voir l'*Univers*, n° du 10 octobre 1837.

(2) *Paroles d'un Croyant*.

LEÇON IV.

DE LA CRÉATION.

D. *Le monde existe-t-il de toute éternité?* — R. Non, le monde a eu un commencement.

EXPLICATION. — Il est certain qu'un être quelconque existe de toute éternité. En effet, puisque quelque chose est aujourd'hui, il faut nécessairement que quelque chose ait toujours été. Car, si, avant tout ce qui a commencé, quelque chose n'existait pas, il n'y avait donc que le néant; et s'il n'y avait eu que le néant, il n'y aurait rien que le néant encore, le néant ne pouvant rien produire. Il y a donc un être incréé, éternel, existant par lui-même, un être qui n'a jamais commencé et qui ne finira jamais.

Il est également certain qu'il existe autour de nous une immense quantité de matière (1), savoir : celle qui compose la terre et les autres planètes, le soleil, les étoiles, et tous les corps (2) quelconques dont le monde est composé. Mais cette matière existe-t-elle de toute éternité, ou bien a-t-elle eu un commencement d'existence? Il est facile de prouver que la matière n'existe pas de toute éternité.

1° Si la matière existe de toute éternité, elle existe par elle-même; sa nature est à'exister, et elle a été pour elle-même un principe éternel et essentiel d'existence. Mais n'est-il pas évident que la matière, une pierre, par exemple, ne peut pas avoir été pour elle-même un principe éternel et essentiel d'existence, puisque l'expérience et la raison nous montrent en elle une inertie (3) radicale, un défaut total d'activité?

(1) *Matière* signifie ici la substance étendue, divisible, impénétrable (au travers de laquelle on ne peut passer), et susceptible de toutes sortes de formes et de mouvements. (*Dict. de l'Acad. franç.*, 6^e édit.)

(2) *Corps*, portion de matière qui forme un tout individuel et distinct. (*Idem.*)

(3) *Inerte*, qui est sans ressort et sans activité. (*Idem.*)

2° Si la matière existe de toute éternité par elle-même et par sa nature, elle n'a pu être limitée ni dans son être ni dans ses perfections, ni par elle-même, ni par une cause étrangère. Si la matière n'a pu être limitée ni dans son être, ni dans ses perfections, ni par elle-même, ni par une cause étrangère, elle doit être infinie dans son être et dans ses perfections; si la matière est infinie dans son être et dans ses perfections, un grain de sable étant matière, ce grain de sable sera infini dans son être, dans son essence et dans ses perfections : ce qui est évidemment absurde.

3° Si la matière existe par elle-même de toute éternité, il est évident qu'elle doit avoir eu, de toute éternité, quelque modification, quelque manière d'être, puisque la matière ne peut être conçue sans quelque modification, sans quelque manière d'être. Si la matière a de toute éternité quelque modification, quelque manière d'être, cette modification est essentielle à la matière, puisque cette modification est in-créée et éternelle comme elle-même. Si la matière a quelque modification essentielle, cette modification est inséparable de la matière. Si donc la matière existe de toute éternité avec la modification du mouvement, elle sera toujours essentiellement en mouvement, sans pouvoir jamais passer à l'état de repos; et si la matière existe de toute éternité avec la modification du repos, elle sera toujours essentiellement en repos, sans pouvoir jamais passer à l'état de mouvement : ce qui est démontré faux par l'expérience (1). — Ces absurdités palpables, qui découlent de l'éternité de la matière, prouvent évidemment que la matière n'est point éternelle.

4° La terre que nous habitons n'est point éternelle : l'histoire naturelle nous en fournit une preuve bien sensible. L'expérience nous apprend que de jour en jour les montagnes s'abaissent et les vallées s'élèvent, par la quantité considérable de matières que les pluies et les orages arrachent

(1) Para du Phanjas, *Éléments de métaphysique sacrée.*

des lieux élevés, et que les torrents et les rivières transportent dans les plaines, dans les vallées, dans les mers, dans les lieux plus abaissés. Donc, si la terre était éternelle, une éternité de siècles aurait mis tout au niveau.

5° La terre que nous habitons n'est point éternelle : des monuments sans nombre nous fournissent une nouvelle preuve de cette vérité. En effet, il n'est point de peuple qui ne conserve la mémoire du temps où il était, pour ainsi dire, dans son enfance. Diverses nations ont couvert jusqu'ici la surface de la terre ; divers empires se sont succédé. Mais ceux mêmes qui se vantent de la plus haute antiquité avouent qu'ils ont eu un commencement et un fondateur ; ils nous conduisent tous, par le fil de leur histoire, à ces temps où les hommes, encore sans arts, sans lois, sans industrie, n'avaient pour habitation que les antres de la terre, pour nourriture que les productions incultes qu'elle leur offrait ; en un mot, à ces temps où le genre humain lui-même a commencé d'exister. C'est là la tradition constante et universelle de tous les peuples, tradition altérée, défigurée par diverses fables, mais qui ne laisse pas de prouver un fait essentiel, dans lequel se réunissent tant d'opinions diverses : que le genre humain, que le monde lui-même, ont eu un commencement.

Ainsi il est démontré que le monde n'existe pas de toute éternité, qu'il a eu un commencement. Mais ce commencement, qui le lui a donné, de qui l'a-t-il reçu ?

= D. *Qui a créé toutes choses ?* — R. C'est Dieu qui a créé toutes choses.

EXPLICATION. — Comment le monde a-t-il commencé ? quelle est la primitive origine des choses ? Voilà ce que l'homme se demande naturellement, dès qu'il est capable de raisonner ; voilà le grand problème à la solution duquel travaillèrent successivement tous les sages de l'antiquité, et que le dogme catholique seul résout d'une manière satisfaisante. Nous lisons, en effet, à la première page de la Bible : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Dieu dit : Que

« la lumière soit, et la lumière fut (1). » Existant en lui-même et par lui-même, occupé à se contempler et à s'aimer, jouissant d'une gloire infinie et d'un bonheur immense, n'ayant besoin d'aucune créature pour l'accomplissement de sa félicité, que rien ne peut ni diminuer ni accroître, Dieu était parfaitement libre de rester à jamais dans son repos. Mais il a voulu en sortir et manifester hors de lui sa puissance infinie et son infinie sagesse, et l'univers est sorti du néant. Rien de ce que nous voyons n'existait, ni pour la matière ni pour la forme; il n'y avait ni ciel, ni terre, ni soleil, ni lune, ni hommes, ni animaux, ni plantes, ni arbres; et à sa voix toute-puissante, toutes ces choses ont commencé à exister.

= D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu a créé toutes choses?* — J'entends que Dieu a fait de rien le ciel et la terre, et toutes les autres créatures visibles et invisibles.

EXPLICATION. — Créer, c'est faire quelque chose de rien, c'est faire que ce qui n'était pas, ce qui n'existait en aucune manière, commence à exister. Le mot *créer* exprime « cet acte suprême de la volonté infinie et toute-puissante par laquelle la substance du monde, qui n'existait point en Dieu ni en elle-même, ni en germe, ni à un état interne ou latent, a été produite (2). » Le génie de la langue hébraïque, la tradition constante de la synagogue et de l'Église, enfin les définitions expresses des conciles, prouvent évidemment qu'on ne peut pas donner un autre sens au mot *créa*, en latin *creavit*, et en hébreu *bara*, dont se sert l'auteur de la *Genèse*, et que ce mot exprime une création proprement dite, une extraction complète de la matière du sein du néant (3), une production réelle de substances qui n'existaient pas auparavant. L'athée dira-t-il qu'il y a une distance infinie entre le néant et l'être; que le rien ne produit rien, et que le néant

(1) *In principio creavit Deus cælum et terram. Dixitque Deus : Fiat lux, et facta est lux. (Gen., 1, 1, 3.)*

(2) *Théodicée chrétienne*, par M. l'abbé Maret, p. 24.

(3) *De la cosmogonie de Moïse*, par Marcel de Serres, p. 45.

ne peut pas être la source de l'être, *ex nihilo nihil fit*? Mais nous ne disons pas que ce soit le rien qui produise ; nous ne faisons pas intervenir le néant comme cause et principe de l'existence, mais nous disons que c'est l'Être tout-puissant qui fait passer un être possible à l'état d'existence. Y a-t-il en cela la moindre contradiction (1)? « Ce n'est pas le néant, c'est Dieu avec son intelligence, sa volonté, sa force, sa puissance infinie que nous posons comme le principe de la vie. Cette puissance infinie appelle à l'existence ce qui n'existait pas auparavant, et, sans avoir besoin d'une matière préexistante quelconque, sans rien communiquer de son indivisible et inaltérable substance, elle pose l'être et réalise la substance finie. Si vous me demandez le comment de cette merveilleuse production, je n'ai rien à vous répondre, et cette impuissance ne m'en donne pas, elle ne doit pas vous étonner. Je sais qu'en affirmant cette production j'affirme un fait incompréhensible (2), » mais un fait que vous êtes forcé d'admettre, car si la matière n'existe pas nécessairement, ce qui est de la dernière évidence, elle a donc reçu l'existence, et elle ne peut l'avoir reçue que de l'être existant par lui-même. Donc la création, loin d'être démontrée impossible, est un fait certain et incontestable.

Créer, c'est faire de rien, c'est tirer du néant : ce qui ne convient qu'à une puissance infinie, car il faut une puissance infinie pour faire passer un être de l'état possible à l'état

(1) Par la création, le néant ne s'unit point à l'être ; le Créateur n'agit point sur le néant ; le néant n'est pas même un terme d'où parte son action. D'une volonté absolue du Créateur, d'une volonté qui ne peut rencontrer ni obstacle ni résistance, en un mot, d'une cause souverainement libre et souverainement efficace, sort l'action, le décret qui a pour terme la création ou l'existence d'un nouvel être. Cette volonté est le sujet d'où part l'action créatrice ; l'existence d'un nouvel être est l'objet où cette action se termine. Dans toute cette action, dans tout son produit, le néant n'a aucune fonction, il n'intervient ni comme sujet actif ni comme objet passif. Un nouvel être existe, voilà l'effet ; un Dieu le veut, voilà la cause. *Dixit et facta sunt.* (Mgr de Pressy, *Instructions pastorales sur l'accord de la foi et de la raison*, t. II, p. 591.)

(2) *Théodicée chrétienne*, par M. l'abbé Maret, p. 335.

d'existence. Ainsi, il n'y a que Dieu qui puisse créer; ni les hommes ni les anges ne sauraient créer la moindre chose, et, quand même ils réuniraient tout ce qu'ils peuvent avoir de force, de sagesse et d'intelligence, ils ne parviendraient jamais à tirer du néant le plus petit vermisseau.

Créer, c'est faire de rien, c'est tirer du néant : ainsi on ne peut pas dire que l'horloger, par exemple, qui fait une montre, crée cette montre, que l'architecte qui bâtit une maison, crée cette maison; sans matière déjà existante, sans matériaux, ils ne pourraient rien faire : il faut à l'un de l'acier, du cuivre, de l'or ou de l'argent; à l'autre, de la pierre, du bois, du plâtre, etc., sans quoi rien ne leur serait possible, quelque degré d'habileté qu'on leur supposât. Ni l'un ni l'autre ne tire donc du néant; ni l'un ni l'autre ne fait de rien, ils ne sont donc point créateurs. Les ouvriers même les plus excellents ne peuvent rien créer; tous leurs efforts se bornent à donner de nouvelles formes aux choses déjà existantes; et si l'on qualifie quelques hommes de *génies créateurs*, cela ne veut pas dire qu'ils aient tiré du néant le plus petit objet. Cette expression signifie seulement que, doués d'une imagination féconde, d'un génie supérieur, ils ont inventé quelque chose ou fait quelque nouvelle découverte, soit dans les sciences, soit dans les arts.

Les plus grands potentats du monde, que peuvent-ils faire? Construire des palais, bâtir des villes, édifier des citadelles, élever des forteresses, sécher des rivières, percer des montagnes, creuser des canaux, joindre des mers, produire admirablement des ports nouveaux, par de singuliers efforts de l'art vainqueur de la nature : c'est à quoi se réduisent les plus merveilleux chefs-d'œuvre de la puissance humaine. Et pour tout cela, combien faut-il d'ordres du monarque! combien de secours empruntés, combien de matériaux, de machines, d'instruments, combien d'architectes, d'ingénieurs, d'artisans, combien de travaux, de peines, de fatigues, combien d'or et d'argent! Ils ne tirent donc rien du néant, et il n'est pas en leur pouvoir de créer un seul grain de sable.

Mais ce qui est impossible aux hommes, même aux plus puissants, est très-facile pour Dieu, infiniment fort et parfait (1). Vouloir et faire, c'est pour lui la même chose. Il ne lui a fallu qu'un instant, qu'une parole, qu'un seul acte de sa volonté pour faire, sans travail, sans aide de personne, sans instruments ni matériaux, une multitude innombrable de créatures visibles et invisibles, corporelles et spirituelles(2).

Créature veut dire être créé, et il faut entendre par ce mot tout ouvrage sorti des mains de Dieu, tout ce que Dieu a fait, tout ce qui a eu un commencement, tout ce qui n'est pas Dieu. Ainsi un homme est une créature, un cheval est une créature, une pierre est une créature, un arbre est une créature.]

Il y a des créatures visibles et des créatures invisibles, des créatures corporelles et des créatures spirituelles.

Les créatures *visibles* sont celles que nous pouvons voir, comme le feu, les astres, nos corps, etc.

Les créatures *invisibles* sont celles que nous ne pouvons pas voir. Parmi les créatures il en est qui, quoique invisibles, sont cependant matérielles et corporelles, et que nous pouvons ou sentir ou entendre, comme l'air, le vent; les autres sont immatérielles et spirituelles, et ne peuvent, par conséquent, tomber sous aucun de nos sens; tels sont les anges et nos âmes.

= D. *Comment Dieu a-t-il créé toutes choses?* — R. Dieu a créé toutes choses par sa parole, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté.

EXPLICATION. — Pour créer le monde, pour faire de rien le ciel et la terre et toutes les merveilles qu'ils renferment, pour donner l'être à toutes les créatures matérielles et immatérielles, visibles et invisibles, pour tirer du néant ces millions d'astres suspendus dans l'espace et qui roulent majes-

(1) *Invocavit fortissimum Deum Israel.* (Gen., xxxiii, 20.) — *Estote perfecti, sicut Pater vester cœlestis perfectus est.* (Matth., v, 48.)

(2) *Omnia quæcumque voluit, Dominus fecit.* (Ps. cxxxiv, 6.)

tueusement sur nos têtes, en a-t-il coûté beaucoup à Dieu ? lui a-t-il fallu bien du travail ? a-t-il éprouvé beaucoup de peine et de fatigue ? Non, mes enfants : pour créer toutes choses, il n'a fallu à Dieu que sa parole ; le monde ne lui a coûté qu'un seul mot : « Il a dit, et tout a été fait (1). » Le roi dit : Qu'on marche, et l'armée marche ; qu'on fasse telle évolution, et elle se fait. Des milliers d'hommes se remuent à la seule parole, à un seul petit mouvement des lèvres de leur souverain : c'est, parmi les choses humaines, l'image la plus excellente de la puissance de Dieu. Mais, au fond, que cette image est défectueuse ! Dieu n'a point de lèvres à remuer, Dieu ne frappe point l'air pour en tirer quelque son : Dieu n'a qu'à vouloir en lui-même, et tout s'accomplit comme il l'a voulu. C'est ce qu'a exprimé Moïse d'une manière si naturelle, si concise, mais tout à la fois si noble, si majestueuse, qu'un célèbre rhéteur, quoique païen (2), n'a pu s'empêcher d'en admirer la sublime simplicité.

Dieu a dit, Dieu a commandé. Ainsi que nous venons de le dire, cela ne signifie pas que Dieu a réellement prononcé des paroles, mais seulement qu'il a voulu ; la parole de Dieu n'est autre chose que sa volonté toute-puissante.

= D. *En combien de temps Dieu a-t-il créé toutes choses ?* — R. Dieu a créé toutes choses en six jours.

EXPLICATION. — « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre (3). » Ainsi s'exprime Moïse, au premier verset de la *Genèse*. — *Au commencement* : par ces mots, il faut

(1) *Ipsè dixit, et facta sunt.* (Ps. CXLIII, 5.)

(2) Longin, *Traité du sublime*, trad. par Boileau.

(3) *In principio creavit Deus cœlum et terram.* (Gen., I, 1.) — *Quod temporis principium incidit in noctis illius initium quæ XXIII diem octobris præcessit, in anno periodi Julianæ 710.* — *Primo igitur sæculi die (octob. 23, fer. 1), cum supremo cœlo creavit Deus angelos : deinde, summo operis fastigio primum perfecto, ad ima mundanæ hujus fabricæ fundamenta progressus mirandus artifex, infirmum hunc globum ex abisso et terra conflatum constituit ; concinentibus et collaudantibus eum simul omnibus ipsius angelis.* — *Secundo die (octob. 24, fer. 2)..... Sexto die (octob. 28, fer. 6).* (Usserius, *Annales Vet. Test.*, p. 1.)

entendre une époque indéfinie qui précéda peut-être d'un grand nombre de siècles celle où la terre créée dans le principe des choses reçut une forme et des dispositions nouvelles. — *Au commencement*, non pas du premier jour, comme le disent certains commentateurs, mais des temps. Avant la création primitive, le temps n'existait point encore ; ce fut seulement du moment que Dieu eut créé le ciel et la terre, que les temps commencèrent à être marqués. Observons encore que l'infini n'a rien de commun avec le temps ; il n'y a en lui ni moment ni succession, et lorsque l'incrédulité moderne s'étonne que Dieu n'ait pas créé le monde plus tôt, lorsqu'elle demande s'il était bien nécessaire de réfléchir pendant toute une éternité avant de procéder à l'accomplissement de ce grand œuvre, elle ne voit pas qu'elle dit un *non-sens*. — Au commencement des temps, Dieu créa ; il ne fit point comme les ouvriers d'ici-bas, qui trouvent les matériaux de leurs ouvrages et se bornent à les façonner ou à les rassembler ; mais il opéra immédiatement sur le néant et le rendit fécond ; car, comme nous l'avons dit, le terme *créa*, en hébreu *bara*, ne signifie pas une simple production, mais une vraie création, l'extraction du néant, la transition du non-être à l'être, le passage de l'état de simple possibilité à l'état d'existence réelle. — Dieu *créa le ciel et la terre*, c'est-à-dire, selon le texte hébreu, il tira du néant *ce qui fut le ciel et la terre*, les matériaux de l'univers, cette immense quantité de matière dont sa main divine se prépara à former et notre globe terrestre et les divers globes célestes.

Dieu, dont la puissance est infinie, aurait pu créer toutes choses en un seul instant ; mais comme il est essentiellement libre et indépendant, il a voulu que ce grand ouvrage ne fût fait et achevé qu'en six jours. Ou, pour parler d'une manière plus exacte et plus précise, Dieu a créé en un instant toute la matière qui compose le monde ; et c'est là la création proprement dite ; puis il a employé six jours à arranger cette matière et à en former les différentes espèces de créatures corporelles qui composent l'univers.

Sans doute, tout est également facile à Dieu ; cependant, en soi, il est incomparablement plus facile d'arranger une matière déjà existante, que de la faire passer du néant à l'être. D'où il faut conclure que si Dieu a fait en un instant ce qui est le plus difficile, et employé six jours à faire ce qui est le moins difficile, il a voulu, par là, nous faire comprendre que, dans l'arrangement de l'univers, il n'a point agi par impuissance ou par faiblesse, par contrainte ou par nécessité, mais uniquement comme il lui a plu et quand il lui a plu.

D. *Qu'est-ce que Dieu fit le premier jour ?* — R Le premier jour, Dieu fit la lumière.

EXPLICATION. — Par la première action créatrice dont nous venons de parler, les matériaux de la nature visible deviennent existants ; mais ils ne sont encore qu'un vaste chaos : « La terre, nous dit l'écrivain sacré, était informe et vide » (invisible et incompressible, selon la version des Septante) ; « les ténèbres couvraient la surface de l'abîme, et l'Esprit » de Dieu était porté sur les eaux (1). » Mais ce chaos, cet amas immense de matière informe et inerte, va, sous la main de l'artiste éternel, prendre successivement mille et mille formes différentes.

La première opération remarquable de l'Éternel sur la matière par lui créée consista à en convertir une immense portion en matière lumineuse, et à séparer cette matière lumineuse de celle qui ne l'était pas : « Que la lumière soit, et la lumière fut (2). » Cette opération de l'Être créateur ne fut point une création proprement dite, mais une simple production, puisqu'elle s'exerça sur une matière déjà existante. Mais elle n'en est pas moins l'effet visible d'une intelligence et d'une puissance infinies : car il ne fallait évidemment rien moins qu'une telle intelligence et une telle

(1) Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi ; et Spiritus Dei ferebatur super aquas. (Gen., 1, 2.)

(2) Dixitque Deus : Fiat lux, et facta est lux. (Gen., 1, 3.)

puissance pour former les ineffables éléments de la lumière, et les mettre en état de commencer à éclairer le chaos des choses.

La création, ou plutôt la formation de la lumière, antérieure à celle du soleil, a été regardée par les incrédules comme une absurdité suffisante pour convaincre Moïse d'imposture. Cette objection n'a pas la moindre valeur. Les physiciens les plus célèbres admettent et regardent comme certain que la substance lumineuse a une existence indépendante des corps lumineux, de même que l'air, matière du son, a une existence indépendante des corps sonores. Cette substance lumineuse est un fluide particulier que l'on appelle éther, qui est répandu dans tout l'espace au milieu duquel tous les corps sont plongés; qui pénètre même la substance des corps. Lorsque cet éther est mis en vibration, il en résulte une suite d'ondulations dans sa substance, qui produisent le phénomène de la lumière. Ce que nous venons de dire est confirmé par les expériences récentes de MM. Young, Arago, Fresnel, etc. Ainsi, l'Écriture a précédé les découvertes des savants, et ces découvertes trouvent un appui dans un récit qu'une fausse philosophie n'avait pas rougi de présenter comme contraire à toutes nos connaissances physiques. — Avant même les expériences et les découvertes dont nous venons de parler, il était facile de remarquer que le fluide lumineux, nommé aussi fluide éthéré, n'émane pas du soleil; le choc d'un caillou, d'où jaillissent des étincelles, le feu que nous entretenons dans nos foyers, etc., n'en sont-ils pas une preuve évidente ?

« Dieu, continue l'écrivain sacré, vit que la lumière était « bonne, » c'est-à-dire qu'elle avait les qualités et les propriétés qui lui convenaient, relativement à ses desseins éternels (1); « et il sépara la lumière des ténèbres. » Cette lu-

(1) « Dieu vit que la lumière était bonne, *Et vidit Deus lucem quod esset bona.* » Dans ce verset de la *Vulgate*, le texte hébreu paraît n'avoir pas été assez bien traduit. Le texte hébreu signifie que Dieu pourvut à ce que la lumière fût propre à sa destination, ou que Dieu

mière, quoique séparée du reste du chaos, ne formait point encore ces globes radieux que nous observons aujourd'hui dans l'immensité de l'espace. — « Il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit. Et du soir et du matin se fit le premier jour (1). »

D. *Qu'est-ce que Dieu fit le second jour?* — R. Le second jour, Dieu fit le firmament, qu'il appela le ciel.

EXPLICATION. — Le second jour, Dieu forma l'atmosphère (2) terrestre ou la région aérienne, qui, à cause de son apparente contiguïté avec la région des étoiles, reçut le nom de ciel et de firmament (3). Dans cette atmosphère terrestre, dans cette région aérienne, fut élevée et répandue une grande quantité d'eau (de la substance aqueuse) réduite en vapeurs; le reste de la substance aqueuse demeura mêlé et confondu avec la terre (avec la substance terrestre).

Ce second jour fut composé, ainsi que le premier, d'un temps de ténèbres et d'un temps de lumière: soit que la terre, roulant déjà sur son axe, présentât successivement sa surface à la lumière, qui fut créée ou formée le premier jour, et que l'on supposerait immobile; soit que cette lu-

onna à la lumière les qualités et les propriétés qui devaient lui convenir, relativement à ses desseins éternels. — La même observation a lieu au sujet des versets suivants du premier chapitre de la *Genèse*, dans lesquels l'auteur inspiré, après avoir décrit successivement la formation de la mer, du soleil, des animaux, termine toujours en disant: « Et Dieu vit que cela était bon, *Et vidit Deus quod esset bonum*; » ce qui signifie, dans le texte hébreu, que Dieu, par son infinie puissance, donna à tous ces êtres les qualités spéciales qui convenaient à leur destination. (Para du Phanjas, *Tableau de la religion*, p. 75, 76.)

(1) Et divisit lucem a tenebris; appellavitque lucem diem, et tenebras noctem, factumque est vespere et mane, dies unus. (Gen., I, 4, 5.)

(2) *Atmosphère*, la masse d'air qui environne la terre, et dont la hauteur moyenne est de vingt lieues.

(3) Le mot hébreu *rakia*, que l'on a traduit par *firmament*, *firmamentum*, signifie *espace, étendue*. Mais comme l'espace ne peut être considéré comme absolument vide, cette expression indique en même temps une matière subtile, éminemment légère et déliée.

mière mobile roulat successivement elle-même autour de la terre encore immobile.

Tel est le sens de ces paroles de la *Genèse* : « Dieu dit « aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, et « qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit le fir-
« mament, et il sépara les eaux qui étaient au-dessous du
« firmament de celles qui étaient au-dessus ; et il en fut
« ainsi. Dieu donna au firmament le nom de ciel. Et du
« soir et du matin se fit le second jour (1). »

D. *Qu'est-ce que Dieu fit le troisième jour?* — R. Le troisième jour, Dieu réunit les eaux dans un même lieu, et il donna à ce vaste amas d'eaux le nom de mer.

EXPLICATION. — Dieu ayant séparé les eaux en deux parties, et n'ayant laissé sur la terre que la quantité qui convenait à ses desseins et à l'usage qu'il voulait en faire, commanda, le troisième jour, qu'elles se réunissent dans un même lieu, et que la terre devint visible. Aussitôt les eaux, dociles à sa voix, se réunirent dans un seul lieu, et la terre devint visible. Il fallut pour cela que Dieu creusât ces vastes réservoirs où la mer est retenue ; qu'il élevât de tous côtés les rivages au-dessus du niveau des eaux ; qu'il donnât une pente aux rivières qui devaient se décharger dans la mer. Tout cela renferme des merveilles sans nombre, et nous devons admirer sans cesse cette sagesse suprême qui renferma la mer dans ses limites, et imposa une loi aux eaux, afin qu'elles ne passassent point les bornes (2) qu'il leur avait marquées. Ces bornes, elles ne les ont jamais franchies, et l'élément qui paraît le plus indocile vient briser contre un grain de sable l'orgueil de ses flos : il lui est défendu d'aller plus loin.

Délivrée de son mélange avec l'eau, qui en faisait comme une mare immense, la terre devint tout à coup féconde en

(1) Gen., I, 6, 8.

(2) Circumdabat mari terminum suum, et legem ponebat aquis, ne transirent fines suos. (Prov., VIII, 29.)

« Que des corps de lumière soient faits dans le firmament
« du ciel, afin qu'ils séparent le jour d'avec la nuit, et qu'ils
« servent de signes pour marquer les temps et les saisons,
« les jours et les années. Qu'ils luisent dans le firmament
« du ciel et qu'ils éclairent la terre. Et cela se fit ainsi. Dieu
« fit donc deux grands corps lumineux, l'un plus grand pour
« présider au jour, et l'autre moindre pour présider à la
« nuit. Il fit aussi les étoiles. Il les mit dans le firmament
« du ciel pour luire sur la terre, pour présider au jour et à
« la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres. Et
« Dieu vit que cela était bon. Et du soir et du matin se fit le
« quatrième jour (1). » — Le firmament du ciel, dont il est
ici parlé, n'est point le même que celui que Dieu forma le
second jour. Par firmament du ciel, il faut entendre, non pas
l'espace occupé par l'air atmosphérique, mais une autre ré-
gion plus élevée (2), un autre espace, celui qui est rempli par
la matière éthérée. Ce fut dans cet espace, dont il est impos-
sible de mesurer ni de concevoir l'étendue, que Dieu plaça
les étoiles et les deux grands corps lumineux qui sont pour
la terre la source de la lumière et de la chaleur qu'elle reçoit.
Il y a sans doute d'autres corps célestes beaucoup plus grands,
mais il n'en est pas moins vrai que le soleil est de tous les
astres celui qui nous envoie le plus de lumière pendant le
jour, comme la lune pendant la nuit ; ce qui suffit pour jus-
tifier ces paroles de Moïse : « Dieu fit deux grands corps lu-
« mineux : l'un plus grand, pour présider au jour, et
« l'autre moindre, pour présider à la nuit. »

D. *Qu'est-ce que Dieu fit le cinquième jour?*—R. Le cinquième jour, Dieu fit les oiseaux qui volent dans l'air et les poissons qui nagent dans l'eau.

EXPLICATION. — Le cinquième jour fut consacré à donner

(1) Gen., I, 14.

(2) Les Hébreux distinguaient plusieurs régions célestes. D'après eux, la première de ces régions était celle de l'air ou de l'atmosphère ; la seconde, celle des astres ou de la matière éthérée, et la troisième celle de Dieu et des anges. Ce ciel, le plus élevé d'après l'Écriture, est appelé

des habitants à l'eau et à l'air. Dieu forma et anima par lui-même toutes les différentes espèces de poissons qui vivent dans la mer et dans les rivières ; toutes les différentes espèces d'oiseaux qui, mettant en jeu l'admirable mécanisme de leurs ailes, s'élèvent et se soutiennent dans la région de l'air. « Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent sur la terre, sous le firmament du ciel. Dieu créa donc les grands poissons et tous les animaux qui ont la vie et le mouvement, que les eaux produisent chacun selon son espèce, et il créa aussi tous les oiseaux selon leur espèce. Il vit que cela était bon. Et il les bénit en disant : Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer ; et que les oiseaux se multiplient sur la terre. Et du soir et du matin se fit le cinquième jour (1). »

Ce jour fut célébré au matin et au soir par le concert des oiseaux, dont l'usage est encore de prévenir le lever du soleil par le chant, et de chanter encore quand le soleil se couche. Les poissons, quoique muets, affectent aussi de s'élever un peu hors de l'eau, dans ces deux temps ; et la nature, auparavant insensible à la lumière, commença à témoigner la différence qu'elle mettait entre elle et les ténèbres. « Il faut cependant excepter de cette espèce d'applaudissement général pour la lumière les oiseaux de nuit, qui ont une haine déclarée pour elle, qui l'évitent comme leur ennemie, et qui se cachent dans les antres les plus obscurs, pendant qu'elle éclaire l'univers. Ils attendent avec impatience le retour des ténèbres pour sortir des prisons où le jour les tenait enfermés, et ils témoignent alors leur joie par des cris qui ne sont capables que de porter la crainte, la consternation et l'effroi dans les esprits de ceux qui les entendent. Car ces oiseaux ont chacun leur cri particulier, selon leur espèce différente ; mais il n'y en a aucun qui ne soit lugubre, alarmant. Leur

par excellence le ciel du ciel ou le ciel des cieux, *cælum cæli, cælum cælorum, cæli cælorum.*

(1) Gen., I, 14, 19.

figure a quelque chose de sauvage, de hideux, de taciturne, de sombre, et l'on croit voir dans leur physionomie la haine peinte et contre l'homme et contre les animaux. Ils ont presque tous un bec crochu et des serres tranchantes, d'où la proie une fois saisie ne peut échapper; et ils se servent des ténèbres et du temps du sommeil pour surprendre les autres oiseaux endormis, qui deviennent bientôt leurs victimes.— Image vive et frappante des esprits de malice et de ténèbres, que la lumière de la vérité met en fuite, qui se plaisent dans tout ce qui l'obscurcit; qui profitent du sommeil et de la négligence pour dévorer les âmes, et les retiennent avec des serres de fer quand ils les ont saisies (1). »

D. *Qu'est-ce que Dieu fit le sixième jour?* — R. Le sixième jour, Dieu créa tous les animaux terrestres, et enfin l'homme; et le septième jour il se reposa.

EXPLICATION. — Le sixième jour fut employé à peupler la surface solide de notre globe. Dieu le commença par la formation des diverses espèces d'animaux terrestres; et il le termina par la formation et la création de l'espèce humaine, qui devait être le chef-d'œuvre de ses ouvrages visibles.

Dans la première partie de ce sixième jour, Dieu ordonne à la substance terrestre de produire toutes sortes d'animaux vivants, et la substance terrestre obéit. A l'ordre de Dieu, sortent à l'instant de son sein, vivants et animés, les premiers individus de toutes les espèces qui s'y sont depuis lors conservées et multipliées, depuis les reptiles qui rampent sur la poussière, jusqu'aux quadrupèdes de toute forme et de toute grandeur, dont un instinct farouche cache une partie dans les forêts solitaires, tandis qu'une autre partie, plus douce et plus traitable, vit comme en société avec les hommes. « Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivants, « chacun selon son espèce, les animaux domestiques, les « reptiles et les bêtes sauvages de la terre, selon leurs diffé-

(1) *Explication littérale de l'ouvrage des six jours, par Duguet, p. 159.*

« rentes espèces. Et cela se fit ainsi. Dieu fit donc les bêtes « sauvages de la terre, selon leurs espèces, les animaux domestiques et tous les reptiles, chacun selon son espèce. « Et Dieu vit que cela était bon (1). » — Si une intelligence et une puissance infinies furent nécessaires pour donner aux différentes substances végétales l'ineffable organisation que nous y admirons, à plus forte raison fallut-il une intelligence et une puissance infinies pour concevoir et pour opérer le mécanisme encore plus admirable que nous observons dans les différentes espèces animales qui peuplent ou la terre, ou les airs, ou les eaux. — Mais l'organisation n'est pas le seul ouvrage du Créateur dans les brutes. En leur donnant un corps organisé, il leur donna en même temps un principe de sentiment, une âme immatérielle, qui ne ressemble en rien à l'âme humaine, mais qui ressemble encore moins à la matière qu'elle meut et qu'elle anime (2).

La seconde partie du sixième jour fut signalée par la formation et par la création de l'espèce raisonnable, de l'homme (3), destiné à être le roi de l'univers et surtout de la terre, qui était comme son palais dans les jours de son innocence. Or, on n'introduit un roi dans son palais que lorsqu'il est entièrement bâti et que tout est en état de le recevoir; c'est ainsi que Dieu a créé et disposé toutes choses avant de créer l'homme, et qu'il ne l'a formé qu'après tous

(1) Gen., I, 24, 25.

(2) Ce n'est point ici un dogme de foi, puisque la foi ne nous dit et ne nous apprend rien sur ce sujet; mais c'est un sentiment généralement adopté, et qui est appuyé sur des preuves solides et invincibles. Qui croira, en effet, que les brutes ne sont que de pures machines, de purs automates? et à qui persuadera-t-on qu'un chien meurtri de coups et couvert de plaies ne souffre pas plus que ne souffre une montre dérangée et fracassée par une chute? Voilà cependant les absurdités qu'il faudrait dévorer, si l'on prétendait qu'il n'y a, dans les brutes, aucun principe sensitif, aucun sentiment réel. Mais s'il y a dans les brutes un principe sensitif, ce principe est immatériel, puisque la matière est incapable de sentiment, comme nous le démontrerons bientôt.

(3) *Sexto die* (oct. 28, ser. 6) *terrestria animalia creata sunt; tum gradientia, tum repentia. Demum vero homo ad imaginem Dei... conditus est.* (Usserius, *Annales Vet. Test.*, p. 1.)

ses autres ouvrages (1). — Nous entrerons dans de grands détails sur ce sujet dans une des leçons suivantes. Bornons-nous, pour le moment, à rapporter les paroles de l'écrivain sacré. « Dieu dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les bêtes, sur toute la terre et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre. Dieu créa donc l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu, et il les créa mâle et femelle. Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez-vous; remplissez la terre et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. Dieu dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture, à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre et qui est vivant et animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. Et cela se fit ainsi. Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites. Et elles étaient parfaites. Et du soir et du matin se fit le sixième jour (2). Le ciel et la terre furent donc ainsi achevés avec tous leurs ornements. Dieu termina au septième jour tout l'ouvrage qu'il avait fait; et il se reposa le septième, après avoir terminé tous ses ouvrages (3). »

D. *Que signifient ces paroles : Dieu se reposa?* — R. Elles signifient qu'il cessa de créer.

EXPLICATION. — Par ces paroles : *Dieu se reposa*, il ne faut pas entendre que Dieu était fatigué et qu'il avait besoin de repos; elles signifient simplement qu'il cessa de créer, du moins relativement à la terre, que considère principalement l'auteur inspiré, dans le récit qu'il nous fait de l'œuvre des

(1) *Catéchisme des Deux-Siciles*, t. I, p. 69.

(2) Gen., I, 26, 31.

(3) Gen., II, 1, 2.

six jours. Depuis lors, tout ce qui y a été placé se conserve dans une parfaite harmonie et dans une constante stabilité, par suite des lois immuables que l'auteur de toutes choses y a établies. — Du reste, si la création paraît complète par rapport à nous, elle ne l'est certainement pas pour l'univers. Celui qui, par sa toute-puissance, a tiré le monde du néant, y opère encore; peut-être même des corps planétaires ou des corps célestes, d'une dimension plus considérable que ceux qui sont visibles à nos regards, y sont continuellement créés (1). C'est le sentiment d'un grand nombre de savants, sentiment que favorisent, ce semble, les paroles du Sauveur, qui a dit que son Père opérerait sans cesse et opérerait jusqu'à la fin des temps (2). Les astronomes de notre siècle n'ont, par conséquent, peut-être pas autant de raison qu'ils se l'imaginent de se vanter de leurs découvertes, et de se croire plus clairvoyants et plus habiles que leurs devanciers. Ces découvertes étaient-elles possibles il y a quelques siècles, si tel astre, telle planète n'existait pas encore? Enfin, tous les jours encore Dieu fait reluire sa toute-puissance, en créant une foule immense d'âmes qui viennent sans cesse animer de nouveaux corps (3).

D. Où se trouve tout ce qui vient d'être dit touchant la création du monde? — R. Dans la *Genèse*, le premier des cinq livres du *Pentateuque*, ouvrage composé par Moïse, qui l'a écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit.

EXPLICATION. — Ce que nous venons de raconter, et les détails dans lesquels nous venons d'entrer touchant la création, s'appellent l'*œuvre* ou l'*ouvrage des six jours*; et le récit que Moïse fait de l'origine des choses, dans le premier

(1) Marcel de Serres, *Cosmogonie de Moïse*, p. 240.

(2) Pater meus usque modo operatur, et ego operor. (Joan., v, 17.)

(3) Mens humana tunc a Deo creatur, quum corpus cui destinatur, suis organis instructum est. (Noget-Lacoudre, *Institutiones Philosophicæ*, edit. secunda, t. II, p. 295.)

des cinq livres dont se compose le *Pentateuque* (1), est appelé la *Cosmogonie* (2) de Moïse.

La *Genèse* est le premier de ces livres; elle renferme l'histoire abrégée du monde et du genre humain, depuis la création jusqu'à la naissance de Moïse, laquelle arriva 1524 ans avant le commencement de l'ère chrétienne. Cette histoire du monde et du genre humain s'était fidèlement conservée dans la mémoire des hommes, par le moyen de la longue vie des patriarches, qui transmettaient religieusement à leur postérité, pendant une plus ou moins longue série de siècles, le petit nombre d'événements intéressants dont ils avaient été témoins, ou qu'ils tenaient de leurs pères; et Moïse la trouva empreinte et consignée, cette histoire intéressante, dans la tradition générale de sa nation. Tout ce qu'il a écrit, d'ailleurs, il ne l'a écrit que par l'inspiration du Saint-Esprit.

D. Est-il bien certain que Moïse ait écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit? — R. C'est ce qu'il est impossible de révoquer en doute.

EXPLICATION. — α Ou Moïse, dit un auteur dont le témoignage est d'un grand poids (3), avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou il était inspiré. Moïse n'avait pas évidemment à sa disposition les faits géologiques (4) de notre époque; il n'avait pas en physique, en chimie, en astronomie, les connaissances nécessaires pour en tirer des inductions scientifiques; il

(1) *Pentateuque*, ou autrement Πεντάτευχος en grec, est le nom collectif des cinq livres de Moïse, il dérive de πέντε, cinq, et de τεύχος, livre.

(2) *Cosmogonie*, science ou système de la formation de l'univers, grec κόσμος, monde, et γένος, génération.

(3) M. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, no du 1^{er} juillet 1833.

(4) *Géologique*, qui a rapport à la géologie. — *Géologie*, du grec γῆ, terre, et λόγος, discours; partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance et la description du globe terrestre, les différentes matières dont il est composé, leur formation, leur position, etc.

faut donc chercher dans une source plus élevée l'exactitude de son récit. » — « Ici, s'écrie M. Nérée-Boubée, se présente une considération dont il est difficile de ne pas être frappé. Puisqu'un livre écrit à une époque où les sciences naturelles étaient si peu avancées, renferme cependant en quelques lignes le sommaire des conséquences les plus remarquables, auxquelles il n'était possible d'arriver qu'après les immenses progrès amenés dans les sciences par les XVIII^e et XIX^e siècles; puisque ces conclusions se trouvent en rapport avec des faits qui n'étaient ni connus, ni même soupçonnés à cette époque, qui ne l'avaient jamais été jusqu'à nos jours, et que les philosophes de tous les temps ont toujours considérés contradictoirement et sous des points de vue erronés; puisqu'enfin ce livre, si supérieur à son siècle sous le rapport de la science, lui est également supérieur sous celui de la morale et de la philosophie naturelle, nous sommes obligés d'admettre qu'il y a dans ce livre quelque chose de supérieur à l'homme, quelque chose qu'il ne voit pas, qu'il ne comprend pas, mais qui le presse irrésistiblement (1). » — La manière dont s'exprime M. le comte de Las Cases (2) n'est pas moins remarquable : « Comment ne pas reconnaître dans ce patriarche de la révélation (Moïse) les signes éclatants de sa mission divine? Ses écrits, les plus anciens de la terre, sont arrivés jusqu'à nous en dépit des siècles et de leurs nombreux accidents; et les lois dont il fut l'interprète régissent encore aujourd'hui un peuple qui, vaincu, proscrit et dispersé parmi toutes les nations, n'a pas cessé d'être une nation. Oui, reconnaissons que Moïse domine au-dessus des générations et des siècles comme une colonne impérissable de vérité. Les plus anciens historiens demeurent de cinq cents ans, de mille ans au-dessous de lui. Aucun des plus anciens témoignages ne peut l'atteindre, le contredire ni l'affaiblir; au contraire, la nature et les

(1) M. Nérée-Boubée, *Géologie élémentaire à la portée de tout le monde*, Paris, 1833, p. 66.

(2) *Atlas historique*, de A. Lesage (comte de Las Cas), édit. de 1826.

hommes se trouvent en harmonie parfaite avec ce qu'il dit. Aussi, touchée de cet accord merveilleux, la foi religieuse triomphe, et, frappée d'un tel résultat, l'incrédulité philosophique chancelle; vaincue par ses propres lumières, elle se voit contrainte d'avouer qu'il y a en tout cela quelque chose de surnaturel qu'elle ne comprend pas. »

D. *Les découvertes scientifiques confirment donc le récit de Moïse?* — R. Oui, les découvertes scientifiques confirment merveilleusement le récit de Moïse.

EXPLICATION. — Toutes les découvertes que l'on a faites depuis quelque temps, et que l'on fait encore chaque jour dans les sciences, rendent hommage et donnent une nouvelle autorité au texte sacré. Par exemple, suivant la *Genèse*, « au commencement la terre était informe et nue. » D'après les observations géologiques, les terrains primitifs présentent partout les caractères d'un dépôt cristallisé. La cristallisation suppose nécessairement la fluidité des matières qui se sont ainsi déposées. Donc, à cette époque, la terre était informe et toute nue, ou sans végétation : conclusion conforme au récit de Moïse. « Le troisième jour, « suivant la *Genèse*, Dieu réunit dans le bassin des mers les « eaux qui couvraient la terre; il forma les herbes et les « arbres. » En géologie, c'est là exactement ce qu'indique le terrain intermédiaire, superposé au terrain primitif; il est caractérisé principalement par des impressions végétales, première apparition sur la terre d'êtres organisés : conclusion conforme au récit de Moïse. « Le cinquième jour, « vant la *Genèse*, Dieu créa les animaux qui vivent dans « l'eau et les oiseaux qui volent au firmament du ciel. » En géologie, les parties supérieures du terrain intermédiaire et les terrains secondaires ne contiennent que des débris de végétaux, d'animaux marins et quelques vestiges d'oiseaux : conclusion conforme encore au récit de Moïse. « Le sixième « jour, suivant la *Genèse*, Dieu créa les animaux terrestres. » En géologie, les terrains tertiaires, superposés aux terrains

secondaires, sont précisément caractérisés par les débris de ces nouvelles classes d'animaux, que l'on ne trouve pas encore dans les formations inférieures. La création de l'homme termine l'œuvre de la création; et en géologie les couches supérieures seules contiennent des ossements humains et des débris de fabrication humaine : conclusion conforme au récit de Moïse (1). — « Nous ne pouvons trop remarquer, dit Demerson, cet ordre admirable, si parfaitement d'accord avec les plus saines notions qui forment la base de la géologie positive. Quel hommage ne devons-nous pas rendre à l'historien inspiré (2) ! » — « Chose admirable, dit Cuvier, les dépôts et les débris fossiles (3) suivent absolument, dans les degrés de leur enfoncement dans le sein de la terre, l'ordre des jours où les substances auxquelles elles ont rapport furent créées d'après le récit de Moïse... Élevé dans toute la science des Égyptiens, Moïse nous a laissé une *Cosmogonie* dont l'exactitude se vérifie chaque jour. Les observations géologiques s'accordent parfaitement avec la *Genèse* sur l'ordre dans lequel ont été successivement créés tous les êtres organisés (4). » — Saint-Marc Girardin, de l'Académie française, dans un de ses opuscules, veut, *pour s'amuser*, selon son expression, prouver la vérité de ce que dit la *Genèse* sur les six jours de la création; puis, s'armant du *Traité d'électricité et de magnétisme* de M. Becquerel, il le compare à la *Genèse*, s'étonne, et admire le parfait rapport des théories du savant avec le récit de l'Écriture (5). — « Je me souviens, dit Becquerel, professeur distingué de l'école Polytechnique (6), membre de l'Académie des

(1) De Rouen, *Réfutation des principales objections tirées des sciences contre la religion*.

(2) Demerson, *la Géologie enseignée en vingt-deux leçons*.

(3) *Fossile* se dit des dépouilles, des débris de corps organisés qu'on trouve dans les couches de la terre.

(4) Cuvier, *Recherches sur les ossements des quadrupèdes fossiles*.

(5) *Essais de littérature et de morale*, St-Marc Girardin, in-12, t. II.

(6) *Polytechnique*, qui concerne ou qui embrasse plusieurs arts ou plusieurs sciences; du grec πολλός, plusieurs, et τέχνη, art.

sciences, etc., je me souviens qu'un savant de mes amis m'expliquait comme quoi les théories les plus récentes des physiciens tendaient à destituer le soleil et à ne plus le regarder comme le corps d'où émanent la lumière et la chaleur. La *Genèse*, en ne créant le soleil que le quatrième jour, m'avait déjà amené à penser qu'il n'était peut-être pas aussi important dans la création qu'on avait paru le penser jusque-là (1). » — Écoutons encore le docteur William Buckland: « D'après une opinion à laquelle les découvertes récentes sont venues ajouter un grand poids, la lumière n'est point une substance matérielle, mais seulement un effet des ondulations de l'éther, substance infiniment subtile et élastique qui remplit l'espace tout entier, et même l'intérieur de tous les corps. Tant que l'éther demeure en repos, il y a obscurité complète; si, au contraire, il est dans un certain état de vibration, la sensation de la lumière existe: de plus, ces vibrations peuvent être produites par diverses causes, telles que le soleil, les astres, la combustion, etc. Si donc la lumière n'est pas une substance particulière, mais une série des vibrations de l'éther, c'est-à-dire un effet produit sur un fluide subtil par l'action d'une ou de plusieurs causes extérieures, il ne serait pas exact de dire, et la *Genèse* ne le dit pas, que la lumière fut créée, bien qu'on puisse dire littéralement qu'elle fut mise en action (2). » Ainsi, de l'aveu de savants, les découvertes scientifiques, loin de détruire le récit de Moïse, le confirment merveilleusement; ou plutôt: « Les nouvelles découvertes en histoire, en astronomie, en physique, élèvent les sciences jusqu'au catholicisme, et celles-ci sont convaincues de n'être dans le vrai, dans le progrès raisonnable, que lorsqu'elles peuvent être rapprochées de la source et du principe de toute lumière, de tout progrès (3). »

(1) Biographie des croyants célèbres, art. *Becquerel*.

(2) Buckland, *la Géologie et la Minéralogie dans leurs rappo* ^{avec} *la théologie naturelle*.

(3) L. F. Guérin, *Mémorial catholique*, livr. de juin 1847.

D. *Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde?* — R. Dieu a créé le monde pour sa gloire.

EXPLICATION. — Le mot *gloire*, quand on l'emploie à l'égard des hommes, signifie l'estime des gens de bien et le témoignage qu'ils rendent à de grandes qualités, à des actions éclatantes, à un mérite éminent; c'est dans ce sens qu'on dit : aimer la gloire, être avide de gloire, acquérir de la gloire. Le même mot, quand on s'en sert à l'égard de Dieu, n'a pas tout à fait la même signification, et c'est ce qu'il est important de bien comprendre.

Il est de la nature d'un être intelligent et libre, tel que Dieu, d'agir pour un motif et pour une fin quelconques; agir autrement est le propre des êtres dépourvus de raison. Dieu ne peut avoir un motif ni une fin plus dignes de lui que d'exercer ses perfections, sa puissance, sa sagesse, et surtout sa bonté. C'est pour ce motif qu'il a créé des êtres sensibles, intelligents et libres, capables d'affection, d'estime, de reconnaissance et de soumission. « Il a voulu, dit saint Augustin, qu'il y eût des êtres auxquels il pût faire du bien. » En faisant éclater ainsi sa puissance, sa sagesse, sa bonté, Dieu a procuré sa gloire, laquelle consiste à agir toujours d'une manière convenable à ses divines perfections, et propre à les faire connaître. Voilà ce qu'entend l'Écriture quand elle dit que « Dieu a tout fait pour sa gloire, qu'il a tout fait pour lui-même (1). » Cela ne signifie point qu'il a agi par orgueil et vanité, afin d'être estimé et loué par les hommes, ou bien pour son utilité, pour son bonheur ou pour son besoin, mais qu'il a tout fait de la manière que l'exigeaient ses divines perfections, et de la manière la plus propre à les faire éclater aux yeux des hommes (2). — « Dieu, avant de créer, ne faisait rien hors de soi (*ad extra*, comme disent les théologiens); mais au dedans de soi (*ad intra*), il agis-

(1) *Universa propter semetipsum operata est Dominus. (Ib. Prov., XVI, 4.)*

(2) Bergier, *Dictionnaire de théologie*, art. *Gloire*.

sait, il s'occupait de lui seul, trouvant dans la contemplation et l'amour de ses perfections son bonheur, qui n'eût point été infini s'il avait pu être diminué par la non-existence des créatures, ou augmenté par leur existence. Se suffisant seul à lui-même, il n'avait nul besoin d'elles; mais voulant bien, par pure bonté, leur donner l'être, il le leur a donné par le motif de sa gloire, pour lequel il les a toutes faites. Les unes, matérielles et inanimées, par leur multitude, leur variété, leurs magnifiques ornements et l'ordre admirable qui règne entre elles, sont comme autant de voix éloqu岸tes qui publient ses grandeurs et rendent à sa toute-puissance, à sa sagesse, à sa munificence, à son incomparable beauté, un témoignage continuel (1). Les autres, spirituelles et intelligentes, applaudissent avec reconnaissance au témoignage aveugle des premières, et y ajoutent librement des tributs de louange, des hommages d'adoration, de reconnaissance, d'obéissance et d'amour. Ces hommages ne sont, il est vrai, ni nécessaires ni utiles à sa béatitude essentielle, ils sont toutefois très-agréables à ses yeux, comme étant conformes aux règles immuables de l'ordre éternel, dont il est la source, et dont, par conséquent, il ne peut voir qu'avec complaisance l'observation. Ces règles, les voici selon les propres termes d'un philosophe : « Il faut estimer ce qui est estimable, aimer ce qui est aimable, avoir de la gratitude pour son bienfaiteur, rendre à chacun ce qui lui est dû (2). »

« Si Dieu s'était décidé à ne pas créer le monde, il n'aurait pas eu cette agréable complaisance dont parle l'Écriture (3), mais il en aurait eu une autre par l'accomplissement de son bon plaisir, qui aurait choisi la non-crédation du ciel et de la terre. Leur non-existence lui aurait plu davantage, puisque, par son choix (4), il l'aurait préférée à leur existence. Mais

(1) *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* (Ps. XVIII, 1.)

(2) Bayle, *Pensées diverses sur la comète*, t. II.

(3) *Lætabitur Dominus in operibus suis.* (Psal. CIII, 31.)

(4) Le choix n'est autre chose qu'un acte libre par lequel on se com-

s'étant décidé à les créer, aimant mieux les tirer du néant que de les y laisser, leur existence lui a plu et lui plaît davantage que leur non-existence, et n'a ni augmenté ni diminué son bonheur. Pourquoi ? Parce qu'avant de se déterminer à les créer, il se plaisait autant dans sa liberté de leur donner ou de leur refuser l'être, qu'il s'est plu dans sa détermination à le leur accorder (1). »

D. *Depuis quand Dieu a-t-il créé le monde ?* — R. Nous ne pouvons pas savoir, d'une manière précise, depuis combien de temps Dieu a commencé l'œuvre de la création ; mais depuis qu'il l'a consommée, c'est-à-dire depuis la création de l'homme, on ne compte qu'environ sept mille ans.

EXPLICATION. — L'Écriture nous apprend que Dieu a créé, au commencement, les éléments du ciel et de la terre ; que, dans cette création première, rien n'était ordonné, qu'il n'y avait au contraire qu'un vaste chaos, un immense abîme au-dessus duquel se portait l'Esprit de Dieu ; mais elle ne nous dit point combien de temps il plut à Dieu de laisser les éléments dans cet état. La même Écriture nous apprend ensuite que Dieu arrangea son ouvrage et qu'il y employa six jours. Faut-il entendre par là des jours de la même durée que les jours actuels, ou bien des époques plus ou moins longues ? La foi ne nous dit rien à cet égard, et on peut, sans y porter atteinte, se prononcer pour l'une ou pour l'autre des diverses opinions émises par les théologiens et par les savants.

Selon les géologues modernes, les entrailles de la terre nous présentent des phénomènes dont la formation matérielle n'a pu s'accomplir que dans une durée composée d'une longue suite de périodes immenses en étendue. Ce fait s'explique facilement, si les jours dont parle Moïse ne sont point des jours ordinaires, mais bien des périodes se succédant entre elles, et chacune d'une grande étendue. Or, on peut,

plait plus dans l'objet que l'on préfère ; car dès que par cette préférence la volonté se détermine à choisir l'un plutôt que l'autre, dès lors il est vrai de dire qu'elle a plus de complaisance pour celui-ci que pour celui-là.

(1) *Instruct. de Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, sur la création.*

sans blesser en rien la doctrine orthodoxe, défendre cette opinion, en faveur de laquelle on apporte les preuves suivantes : 1° le terme hébreu *iom*, que l'on a traduit par *dies*, jour, est souvent pris, dans l'Écriture, pour une époque, pour un espace de temps indéterminé; c'est du moins le sentiment d'un grand nombre d'interprètes des livres saints (1). 2° Il est évident, disent les partisans de cette opinion, que la durée des trois premiers jours est un temps pour nous indéterminé, que nous ne pouvons ni rapporter ni comparer à aucune mesure connue, puisque les astres, destinés à *marquer les temps et les saisons, les jours et les nuits* (2), n'existaient pas encore, et qu'ils ne furent formés que le quatrième jour. Or, Moïse ne fait aucune différence entre les trois premiers et les trois derniers jours; on doit croire, par conséquent, qu'il ne s'est servi du mot *jour*, précédé des expressions le *premier*, le *second*, etc., que pour déterminer l'ordre de la succession des formations qui composent l'univers, et sans vouloir exprimer un espace de temps quelconque. 3° Saint Augustin dit expressément « qu'il ne faut « pas se hâter de prononcer sur la nature des jours de la création, ni affirmer qu'ils fussent semblables à ceux dont se « compose la semaine ordinaire (3). » Revenant sur la même idée dans son célèbre ouvrage *de la Cité de Dieu*, il ajoute « qu'il nous est difficile et même impossible d'imaginer, et « à plus forte raison de dire, quelle était la nature de ces « jours (4). » On peut donc supposer que ce sont autant de périodes indéterminées, pendant lesquelles se sont opérées les productions diverses et progressives décrites par l'auteur de la *Genèse*.

Si l'on aime mieux voir dans les six jours de la création des jours ordinaires, et si l'on soutient en même temps que les phénomènes observés dans les entrailles de la terre n'ont

(1) Marcel de Serres, *Cosmogonie de Moïse*, p. 23.

(2) Gen., I, 4.

(3) S. Aug. in Gen., l. IV, n° 44.

(4) Qui dies cujusmodi sint, aut perdifficile nobis, aut etiam impossibile est cogitare, quanto magis dicere. (*De Civitate Dei*, lib. I, c. VI.)

pu s'accomplir que dans une durée composée d'une longue suite de périodes immenses en étendue, on peut dire alors que ces phénomènes se sont effectués, non dans l'espace des six jours dont parle Moïse, mais pendant cette période indéfinie qui s'est écoulée depuis la création jusqu'à cet arrangement régulier, complet et stable du monde, décrit par l'écrivain sacré ; que pendant cette période indéterminée, admise par saint Grégoire de Nazianze et par plusieurs autres Pères des premiers siècles (1), il y a eu des productions diverses, des changements, des destructions, puis des reproductions végétales, animées ; et ce sont ces productions progressives qui sont l'objet des découvertes des géologues.

L'opinion que nous venons d'exposer est adoptée aujourd'hui par plusieurs savants, et en particulier par le docteur William Buckland, qui, dans son célèbre *Traité de la géologie et de la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*, s'attache à démontrer que toute la durée dans laquelle se sont manifestés les phénomènes géologiques est en entier comprise dans l'intervalle indéfini dont l'existence nous est annoncée par le premier verset de la *Genèse* : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* « Le mot *commencement*, dit-il, a été appliqué par Moïse à un espace de temps d'une durée indéfinie et antérieure à la dernière grande révolution qui a changé la face de notre globe, ainsi qu'à la création des espèces végétales et animales qui en sont maintenant les habitants. Durant ce temps, de longues séries de révolutions diverses ont pu s'exécuter, lesquelles ont été passées sous silence par l'historien sacré, comme entièrement étrangères à l'histoire de la race humaine. Il ne s'en est autrement inquiété que pour constater ce fait que les matériaux constituant de l'univers ne sont pas éternels, ne tirent pas d'eux-mêmes leur propre existence, mais ont été créés, dans l'origine des siècles, par la volonté du Tout-Puissant... Nous ne trouvons affirmé nulle part, continue-t-il, que Dieu créa le ciel et la terre le *premier jour* mais

(1) Voir Barran, t. 1, p. 12.

bien au commencement, et ce commencement peut avoir lieu à une époque reculée au delà de toute mesure, et qu'ont suivie des périodes, d'une étendue indéfinie, durant lesquelles se sont accomplies toutes les révolutions physiques dont la géologie a retrouvé les traces... Aucune limite n'est imposée à la durée de ces événements intermédiaires, dont Moïse ne parle point parce qu'ils sont sans rapport avec l'histoire de l'espèce humaine, et des millions de millions d'années peuvent s'être passés dans l'intervalle compris entre ce commencement dont il est parlé au premier verset de la *Genèse*, où Dieu créa le ciel et la terre, et le soir où commença le premier jour du récit mosaïque. Le second verset : « La terre était informe et toute nue, » décrirait donc l'état du globe au soir du premier jour (car Moïse ayant divisé le temps d'après la méthode judaïque, chaque jour se compte du commencement de la soirée au commencement de la soirée suivante), et ce premier soir peut être considéré comme la fin de cet espace de temps indéfini qui suivit la création première annoncée par le premier verset, et comme le commencement des six jours qui allaient être employés à peupler la surface de la terre, et à la placer dans des conditions convenables pour qu'elle pût recevoir l'espèce humaine (1). » Or, d'après cette opinion, Dieu aurait créé, au commencement, le ciel et la terre, et non pas seulement les matériaux du ciel et de la terre. L'état de confusion et de vide dans lequel la terre nous est représentée, au second verset de la *Genèse*, indiquerait le naufrage et la ruine d'un monde antérieur, et Dieu, en disant : « Que la lumière soit, » aurait substitué la lumière, laquelle existait déjà, aux ténèbres qui, depuis un temps plus ou moins considérable, enveloppaient les ruines de cet ancien monde.

Ni l'une ni l'autre de ces deux opinions, nous le répétons, n'a été condamnée par l'Église, et ses croyances sont très-compatibles avec ces deux cosmogonies. Toutefois le système

(1) *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*, par le docteur William Buckland, t. I, p. 15 et 22.

de ceux qui prennent les six jours dont parle la *Genèse* pour six jours ordinaires, et qui pensent que l'arrangement de l'univers a eu lieu dans six jours, paraît bien plus conforme aux paroles mêmes du texte.

Quant aux phénomènes, aux couches successives que l'on remarque dans les entrailles de la terre, lesquelles, dit-on, supposent une antiquité de plusieurs milliers d'années, c'est là une difficulté qui ne paraît pas insoluble. On peut répondre, en effet, que Dieu, en créant le monde, lui a subitement imprimé ce caractère d'antiquité qu'il aurait pu acquérir par les plus longues périodes. « Rien de plus pernicieux, dit Bernardin de Saint-Pierre, que notre esprit pour étudier la nature ; car, quoiqu'il saisisse çà et là quelques convenances naturelles, il n'en suit pas la chaîne fort loin... Nous ne saurions distinguer ce qui est vieux, ce qui est moderne, dans la fabrique du monde. La création a dû manifester l'empreinte des siècles dès sa naissance. Ce n'est point dans les ouvrages de Dieu, mais dans ceux des hommes, que nous pouvons distinguer des époques (1). » D'ailleurs, ces couches si variées et si régulières que présente l'intérieur du globe terrestre ne sont-elles point l'effet du déluge ? ou bien ne se sont-elles point formées au fond des eaux, dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la création de l'homme et le déluge ? Parmi les savants, les uns soutiennent qu'il a pu en être ainsi ; d'autres sont d'un sentiment opposé : c'est le monde livré aux vaines disputes des hommes (2). Mais, enore une fois, le christianisme n'est nullement engagé dans ces divers systèmes ; et on peut adopter, sans blesser en rien la doctrine orthodoxe, celui que l'on voudra, parce que, jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune définition de l'Église sur ce sujet.

De tout ce qui vient d'être dit, il faut conclure que nous ne pouvons pas savoir, d'une manière précise, depuis combien de temps a commencé l'œuvre de la création. Mais les divers sentiments, les opinions différentes, que nous avons

(1) Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*.

(2) Et mundum tradidit disputationi eorum. (Eccl., III, 11.)

exposés, ne s'appliquent point à la création de l'homme; et bien qu'on ne puisse en préciser l'époque d'une manière rigoureuse, on convient généralement qu'elle ne remonte pas au delà d'environ sept mille ans. « L'histoire, l'astronomie, dit M. le comte de Las Cases, ont d'abord donné aux peuples des millions d'années. La science perfectionnée a bientôt prouvé que ces exagérations premières venaient du vice des expressions chronologiques des peuples anciens, ou du défaut de ceux qui plus tard les ont mal interprétées. Ainsi les myriades voulues par les nombreuses dynasties qui ont gouverné l'Égypte ont disparu depuis qu'il a été prouvé que ces dynasties étaient contemporaines, et non successives. On s'est assuré de même que l'antiquité chinoise ne s'élevait pas au delà de huit cents ans avant Jésus-Christ, et que celle des Indous demeurait fort au-dessous. On a vérifié aussi que les observations astronomiques chaldéennes et celles des Indiens ne vont, les unes qu'à sept cent cinquante ans avant, et les autres à sept cent cinquante ans après l'ère chrétienne (1). » — Le célèbre Cuvier, dans son *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, démontre que l'origine des différentes nations, non-seulement n'offre rien de contraire aux traditions bibliques, mais que la chronologie profane est parfaitement d'accord avec la chronologie sacrée. — M. Champollion-Figeac, dans une lettre du 23 mai 1827, s'exprime en ces termes : « Aucun monument égyptien n'est réellement antérieur à l'an 2,200 avant notre ère. C'est certainement une très-haute antiquité, mais elle n'offre rien de contraire aux traditions sacrées, et j'ose même dire qu'elle les confirme sur tous les points (2). » Enfin c'est une chose aujourd'hui admise par tous les savants dignes de ce nom, que, pour connaître la véritable origine des nations, il faut s'en rapporter au *Pentateuque*. Or, suivant ce livre sacré, on ne compte, depuis la création de l'homme, qu'en-

(1) *Atlas historique* de M. le comte de Las Cases, 1^{re} carte.

2) *Discours sur les rapports avec la science et la religion révélée*, par Wiseman, édit. in-4^o, p. 266.

viron sept mille ans ; et, par conséquent, l'origine des nations est encore postérieure à cette date.

On fit grand bruit, il y a environ cinquante ans, de deux zodiaques trouvés, pendant l'expédition d'Égypte, l'un à Denderah, et l'autre à Esneh ; on prétendit que ces zodiaques remontaient à une haute antiquité et prouvaient que les Égyptiens étaient un peuple savant et initié aux sciences longtemps avant l'époque de laquelle Moïse fait dater la création de l'homme. Mais la joie de l'incrédulité fut de courte durée ; on ne tarda pas à démontrer que le zodiaque de Denderah était une œuvre qui remontait seulement au temps où les Romains possédaient l'Égypte, et que celui d'Esneh, aussi bien que le temple où il était peint, ne remontait pas au delà du règne de l'empereur Claude (1). Ainsi se sont évanouies pour toujours les conclusions que l'on avait voulu tirer de quelques monuments mal expliqués, contre la nouveauté des nations.

TRAIT HISTORIQUE.

Le révérend François-Henri, comte de Bridgewater, mort en février 1829, mit, par son testament, à la disposition du président de la Société royale de Londres, une somme de 8,000 st. (200,000 francs), à titre d'encouragement, pour un ou plusieurs auteurs auxquels l'honorable président confierait l'exécution d'ouvrages ayant pour but de démontrer *la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu manifestées dans les œuvres de la création*. Le docteur Buckland fut chargé de composer un *Traité de géologie et de minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*. Dans cet ouvrage, qui a eu le plus grand succès, se trouve un chapitre ayant pour titre : *Les découvertes géologiques sont d'accord avec les livres sacrés*.

LEÇON V.

DU PANTHÉISME.

D. *Quelle est la principale erreur de notre siècle par rapport à la création du monde?* — R. C'est le panthéisme, c'est-à-dire le

(1) Wiseman, *Discours* IV, édi

système de ceux qui prétendent qu'il y a unité de substance dans le monde, et confondent l'infini avec la collection des êtres.

EXPLICATION. — Dieu n'est point nécessité par sa nature à créer, puisque, étant *l'être par soi*, il est, par sa nature indépendant des êtres auxquels il peut donner l'existence. Aucune cause distinguée de lui n'a pu l'y contraindre, puisque tout ce qui existe n'existe que par lui. Il ne l'a point fait pour ajouter à sa félicité ou à ses perfections, puisqu'il les possède toutes dans un degré infini, et qu'il trouve, dans la contemplation de ces mêmes perfections, un bonheur parfait et immuable. Dieu a donc été libre en créant l'univers, et il l'a créé en le tirant non de *lui-même*, comme le veut M. Cousin (1), mais du néant.

L'incrédulité prétend, au contraire, que Dieu est nécessairement créateur, qu'il ne peut pas ne pas créer : « La création, dit l'auteur que nous venons de citer, est, je ne dis pas possible, mais nécessaire..... Dieu, s'il est une cause, peut créer, et s'il est une cause absolue, il ne peut pas ne pas créer (2). » L'incrédulité prétend, en outre, que la création n'est autre chose que la manifestation de Dieu passant forcément dans ses créatures ; que le monde n'est qu'un déploiement de la substance divine, qui se développe dans tout ce qui existe. Telle est l'erreur, déjà ancienne, que l'on a renouvelée de nos jours sous le nom de *panthéisme*.

Le panthéisme, comme l'indique son étymologie (*παν*, tout, *Θεός*, Dieu), est le système de ceux qui n'admettent que le grand-tout, l'universalité des êtres ; c'est la confusion de Dieu avec le monde, la divinisation de l'univers, l'identification du fini et de l'infini, l'unité de substance. « Dieu, dit encore M. Cousin, est un et plusieurs, éternité et temps, essence et vie, principe, fin et milieu, au sommet de l'être et à son plus humble degré, infini et fini tout ensemble,

(1) Cousin, *Histoire de la philosophie*, cours de 1829, p. 26.

(2) *Ibid.*

triple enfin, c'est-à-dire à la fois Dieu, nature et humanité ; si Dieu n'est pas tout, il n'est rien (1). »

D. *Que faut-il penser du panthéisme ?* — Le panthéisme est un système dont l'absurdité est claire et palpable.

EXPLICATION. — Dans ce système, les hommes ne sont point des individus jouissant réellement de leur *moi* personnel ; leur esprit n'est qu'une pure modification de l'esprit infini ; leur corps, comme tous les corps, n'est qu'une pure modification de la matière universelle, de la substance unique, de l'absolu, du grand-tout. En un mot, le genre humain, les animaux, les végétaux, les minéraux, ne sont que des transformations diverses et des manières d'être de l'essence divine : *Dieu est tout, et tout est Dieu*. Ce Dieu se produit en arbres, s'épanouit en fleurs, coule en ruisseau tranquille, se soulève en vagues furieuses, se projette en rayons lumineux ; il dort dans la pierre, végète dans la plante, rampe dans l'herbe, sent dans l'animal, et pense dans l'homme ; il est chaste dans la vierge chrétienne, dissolu dans le libertin, cruel dans Néron, bienfaisant dans saint Vincent de Paul ; il rugit dans le lion, aboie dans le chien, miaule dans le chat !..... C'est cette belle définition de Dieu que l'on nous donne comme ce qu'il y a de plus sublime dans toutes les idées émises par la philosophie depuis le commencement des siècles ! Un Dieu tout à la fois un et plusieurs, fini et infini ! Comment un pareil système, un système aussi faux dans son principe qu'il est funeste dans ses conséquences à la religion et à la société, a-t-il trouvé des partisans ? C'est ce que nous expliquerons bientôt.

D. *Le panthéisme est-il contraire à la foi ?* — R. Le panthéisme est évidemment contraire à la foi.

EXPLICATION. — Il y a un Dieu distinct de tous les êtres dont se compose l'univers, et dont l'univers est l'ouvrage ; voilà ce que la foi nous enseigne : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ; » ainsi

(1) *Ibid.*, *Fragments philosophiques*, t. 1, p. 76.

s'exprime le symbole des apôtres. — « Je crois en un seul « Dieu, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses « visibles et de toutes les choses invisibles ; » ainsi s'exprime le symbole de Nicée. Le panthéisme, qui confond l'univers avec Dieu, est donc évidemment contraire à la foi ; il supprime le Dieu de Moïse, *Celui qui est* (1), par le Dieu plus moderne d'Hégel (2), *Celui qui devient*, se déploie, se révèle et s'engendre dans le fini, son terme nécessaire. La création, dès lors, est une chimère.

D. *Le panthéisme, contraire à la foi, n'est-il pas également contraire à la raison ?* — R. Le panthéisme, contraire à la foi, est également contraire à la raison.

EXPLICATION. — Quel est, en effet, le principe, le point de départ du panthéisme ? C'est qu'il n'y a qu'une seule et unique substance, dont le monde et l'homme ne sont que les attributs et les modifications. Or, le sentiment et la raison repoussent ce principe. Je sens que je suis moi et non un autre, une substance séparée de toute autre, un individu réel et non une modification ; que mes pensées, mes volontés, mes sensations, mes affections, sont à moi et non à un autre, et que celles d'un autre ne sont pas les miennes. Quoi de plus absurde, d'ailleurs, que de prétendre que le soleil et la terre ne sont qu'une même et unique substance, dans deux points de l'espace ! que l'homme qui expire sur l'échafaud, en Angleterre, et l'homme qui naît dans la pourpre, à Vienne, ne sont pas deux substances, ne sont pas deux êtres différents, mais simplement deux modifications d'une même substance, d'un même être ! Voilà cependant l'absurdité qu'il faut dévorer, si l'on prétend qu'il n'y a dans la nature qu'une unique substance individuelle.

Considéré en lui-même, le panthéisme ne répugne pas moins à la raison. Conçoit-on, en effet, un Dieu composé de tous les êtres qui existent dans le monde, un Dieu sujet, par conséquent, à mille et mille changements, à mille et mille

(1) *Ego sum qui sum.* (Exod., III, 14.)

(2) Philosophe allemand.

vicissitudes ? Conçoit-on une substance unique, réunissant en elle des attributs contradictoires, l'étendue et la pensée ; une substance unique, ayant dans le même moment, et par rapport au même objet, des vues et des affections diamétralement opposées ? Car il est bien rare que les hommes soient d'accord entre eux : ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre ; ce que celui-ci aime, celui-là le déteste et l'abhorre ; or, dans le système que nous combattons, les hommes sont ou Dieu lui-même, ou des modifications de Dieu. Conçoit-on enfin que tel homme qui ne respecte ni les devoirs de la religion ni les lois de la nature, qui professe hautement l'impiété et même l'athéisme, soit Dieu, ou au moins un attribut, une modification de Dieu ?

D. *Quelles sont les conséquences du panthéisme par rapport à la religion ?* — R. Le panthéisme tend, de sa nature, à l'anéantissement de la religion.

EXPLICATION. — Oui, le panthéisme est funeste, au dernier point, à la religion, et tend, de sa nature, à son anéantissement. En effet, s'il n'existe qu'une seule substance, si tout est identique, si l'homme est Dieu, il n'y a plus entre eux de rapports d'autorité et de dépendance ; la religion qui n'est fondée que sur ces rapports n'est donc qu'une chimère. « La religion suppose un culte rendu de la part de l'homme, et des hommages acceptés de la part de Dieu. Mais si tout est un, identique, si tout est Dieu et si Dieu est tout, quel culte devient possible, et à qui le culte peut-il s'adresser ? Si l'homme fait partie du grand-tout, c'est donc à lui-même qu'il adresse son culte ; c'est donc lui-même qu'il adore ? Or, à quoi bon s'adorerait-il lui-même ? à quoi peuvent servir son encens, ses louanges ? Vous voilà tous réunis dans ce temple, vous vous prosternez devant cet autel : à quoi bon, si le panthéisme est vrai ? Tout acte de religion est une absurdité, une inconséquence. C'est folie que, dans tous les temps, on ait construit des temples, que tous les peuples, sans distinction de pays et de climats, aient offert des sacrifices. C'est folie à nos ancêtres d'avoir élevé ces grandes et superbes basiliques,

preuves si touchantes de leur foi et de leur piété. C'est folie à nous de nous rendre, aujourd'hui encore, dans cette église, d'y faire fumer l'encens, d'entonner de saints cantiques, et d'offrir l'auguste victime. Oui, depuis six à sept mille ans, l'univers entier est fou si le panthéisme est vrai ; car c'est depuis ce temps qu'il se rend à lui-même ces imbéciles et ridicules hommages. Ainsi le panthéisme, en détruisant toute distinction entre le créateur et la créature renverse de fond en comble et anéantit d'un seul coup la religion (1). »

D. *Quelles sont les conséquences du panthéisme par rapport à la société?* — R. Le panthéisme n'est pas moins funeste à la société qu'il ne l'est à la religion.

EXPLICATION. — Un philosophe chrétien, un Père de l'Église, a dit : « Veux-tu échapper à Dieu ? jette-toi dans ses bras (2). » Le panthéiste a jugé qu'il valait mieux se jeter dans l'essence divine. Je suis Dieu, une fraction de Dieu, a-t-il dit ; comment pourrait-il me frapper sans que ses coups retombassent sur lui, et sans se montrer cruel envers lui-même ? Rien de plus commode, on le voit, que la morale du panthéiste. Faire de l'homme une parcelle du grand-tout, sans personnalité propre, c'est le décharger de toute responsabilité ; c'est diviniser toutes ses pensées, tous ses désirs, tous ses actes, puisque ce sont les actes, les desirs, les pensées de celui qui est une portion de Dieu !!!

Si ce système est vrai, la vertu n'est plus qu'un vain mot ; que dis-je ? il n'y a plus ni bien ni mal ; il n'y a plus que mode, état, manière d'être forcée du *Dieu-tout*. Si tout est Dieu, si tout dans l'univers, si l'univers, en un mot, est action, développement, évolution divine, tout ce que l'homme croit faire, ce n'est pas lui qui le fait : c'est Dieu, c'est l'énergie du *Dieu-tout*, qui forcément opère, s'agite, se produit. Il n'y a plus d'idées morales, plus de liens de parenté et d'amitié, plus rien de sentimental dans la vie. Bienfai-

(1) *L'Écho de la chaire*, dogme, p. 197.

(2) *Vis fugere a Deo? fuge in Deum.* (S. Aug.)

sance, amour, charité, sont des mots vides de sens, aussi bien que passions, crimes, turpitudes; ce sont là autant de modes, autant de formes variées du *Dieu-tout*, autant de résultats nécessaires de l'énergie divine. Un pareil système ne renferme-t-il pas tous les éléments de désordre et de perturbation sociale? n'est-il pas la justification, l'apologie de tous les crimes? ne favorise-t-il pas tous les complots, ne légitime-t-il pas tous les attentats? Et si l'on ne doit voir dans les excès même les plus monstrueux qu'une évolution naturelle et nécessaire de la substance absolue, de quel droit condamnerait-on à mort un meurtrier, un assassin? Ne serait-ce pas punir l'énergie divine qui se produit par les actes de ce voleur, de cet assassin, lequel n'est lui-même qu'une partie, ou au moins une modification du grand-tout (1)?

Telles sont les abominables conséquences qu'enfante le panthéisme. Vous le voyez, mes enfants, il est aussi exécrationnable dans la pratique qu'il est absurde en théorie. Ayez donc en horreur un pareil système, et n'oubliez jamais ces belles paroles d'un philosophe païen : « Dieu est unique, éternel, immuable; il a créé et ordonné toutes choses par sa sagesse, et il les entretient par sa providence; il est en toutes choses, il n'est aucune des choses qui sont par lui, et qui ont reçu de lui leur être (2). » Que si quelque panthéiste vient devant vous balbutier ses sophismes, vous lui répondrez avec Voltaire : « Il est par trop impertinent de trouver Dieu dans les excréments d'un animal; » et s'il prétend que le panthéisme est loin d'être une doctrine antisociale et immorale, vous lui direz : Naguère nous avons vu à l'œuvre le *saint-simonisme* (3), qui prenait le panthéisme pour dogme fondamental. Les *saint-simoniens* disaient aussi : *Tout est Dieu et Dieu est tout ce qui est*; or, ils ont tiré de ce prin-

(1) *L'Écho de la chaire*, dogme, p. 198 et suivantes.

(2) Platon, édit. de Dacier, 1701, p. 105.

(3) *Saint-simonisme*, secte qui, après avoir fait quelque bruit, est morte dans ces dernières années. Elle a emprunté son nom du comte Henri de Saint-Simon, décédé en 1825

cipe des conséquences parfaitement logiques et tellement immorales, qu'elles ont soulevé l'indignation et le dégoût universel ; le gouvernement s'est vu dans la nécessité d'arrêter le progrès du scandale, et les principaux chefs ont été frappés d'un arrêt infamant, comme *coupables d'outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs* (1).

D. *N'existe-t-il pas, de nos jours, une autre secte qui a beaucoup de rapport avec le panthéisme?* — R. Oui, c'est le fouriérisme.

EXPLICATION. — Le *fouriérisme*, ou doctrine de Charles Fourier, mort à Paris en 1837, a plus d'un rapport avec le panthéisme et le saint-simonisme. Selon les *fouriéristes*, Dieu, l'homme et l'univers ne sont qu'un, s'absorbent et se confondent ; ce qui revient à dire : *Dieu est tout ce qui est*. Selon eux encore, les passions sont l'unique base de la morale, et leur axiome favori est celui-ci : *Le bonheur consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire*. Sur quoi un auteur fait la remarque suivante : « Ne donner d'autre loi à la passion que la passion elle-même, nier la loi morale destinée à régler et à diriger la passion ; admettre, dans le sens le plus absolu, la légitimité de toutes les passions, c'est diviniser tous les désordres, tous les vices, toutes les dégradations qui peuvent abaisser l'homme au-dessous de la bête (2). »

Dans le système de Fourier, l'univers, au lieu d'être morcelé en familles, le serait en agrégations sociales, agricoles ou industrielles, qu'il nomme *groupes*, *séries* et *phalanges*. Un groupe doit être composé de sept ou de neuf personnes ; les séries, de vingt-quatre à trente-deux groupes, et se réunir en phalanges d'environ dix-huit cents personnes. La demeure d'un phalange s'appelle *phalanstère*, d'où vient aux sectateurs le nom de *phalanstériens*. — Naguère, quelques enthousiastes ont voulu réaliser un *phalanstère* ; mais bientôt ils ont été obligés de renoncer à leur œuvre, après avoir

(1) Procès des saint-simoniens, 28 août 1835.

(2) L'abbé Maret, *Essai sur le panthéisme*.

dépensé des sommes énormes. Tout ce qui n'a pas pour base la vertu et la foi ne tarde pas à s'écrouler. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

D. *Tous les panthéistes poussent-ils l'absurdité jusqu'à confondre l'univers avec Dieu, et à n'admettre qu'une seule et unique substance?* — R. Non. Il y a des panthéistes qui admettent un Dieu distingué de la matière, mais qui identifient l'esprit de l'homme avec Dieu.

EXPLICATION. — Les panthéistes dont nous avons parlé jusqu'ici sont appelés *panthéistes matérialistes*; ceux qui admettent un Dieu distingué de la matière, mais qui identifient l'esprit de l'homme avec Dieu, reçoivent le nom de *panthéistes spiritualistes*. Le système de ceux-ci renferme, à peu près, les mêmes absurdités que le système de ceux-là, et il n'est pas moins funeste, dans ses conséquences, à la religion et à la société; il justifie et divinise toutes les pensées, si extravagantes qu'elles soient; tous les désirs, si monstrueux qu'ils soient; tous les crimes, si abominables qu'on les suppose. Écoutons sur ce sujet un écrivain catholique: « Si le panthéisme a remplacé l'athéisme et le matérialisme, c'est parce que ses doctrines tendent aussi à soustraire à la justice divine ceux qui ont des motifs pour la redouter. En effet, ses adeptes reconnaissent bien une espèce d'immortalité de la substance de l'âme; mais ils en annulent toutes les conséquences, en niant la permanence de la personnalité. Notre âme, dans le jargon de leur école, n'est qu'un *phénomène*, c'est-à-dire une modification passagère de l'absolu, de l'infini, de la substance unique et incréée, qui, par une espèce de métempsycose (1), se transforme en diverses séries d'existences auxquelles on donne le nom de phénomènes; de sorte qu'à la mort, la personnalité cessant, l'âme échappe aussi complètement à la justice divine que si elle était retombée dans le néant. Dès lors, il n'y a plus ni récompense propre-

(1) *Métempsycose* (du grec μεταψύχωσις, formé de μετά, *changement*, et de ψυχή, *âme*) : passage d'une âme dans un corps autre que celui qu'elle animait.

ment dite pour les victimes de l'héroïsme et de la vertu, ni châtement réel pour les coupables; la morale n'est plus qu'une homélie impuissante, et l'anarchie est constituée; car il n'y a pas plus de législation possible sans code pénal que d'ordre social sans loi (1). »

D. *L'Église elle-même n'enseigne-t-elle pas que l'esprit humain est une participation, une émanation de la raison de Dieu?* — R. Non. L'Église a défini et enseigné que l'esprit humain est créé; or, une création n'est pas une participation ni une émanation.

EXPLICATION. — Selon saint Thomas, la lumière naturelle de la raison est une *certaine participation* de la lumière divine (2), et, comme il l'établit dans plusieurs endroits de ses ouvrages, une participation de ressemblance (3). « Dieu, selon l'Écriture, fit l'homme à son image et à sa ressemblance (4); » or, la ressemblance exclut la réalité. On ne peut donc pas dire que l'esprit humain soit, dans un sens absolu, une participation, une émanation de la raison de Dieu, de la substance divine. Ces expressions exprimeraient le panthéisme, contre lequel l'Église s'est élevée bien des fois. — En 524, un manichéen, nommé Prosper, s'étant converti à la foi catholique, abjura publiquement toutes les erreurs de la secte à laquelle il avait appartenu, et en particulier celle qui consistait à croire que « les âmes humaines sont une partie de la substance de Dieu (5). »

Mais en quel sens l'homme est-il l'image de Dieu? en quel sens l'esprit de l'homme est-il une certaine participa-

(1) *Revue d'anthropologie catholique*, n° 7, art. de M. Loisson de Guinaumont.

(2) *Nam et ipsum lumen naturale rationis participatio quædam est divini luminis.* (*Summa S. Thomæ*, édit. de Migne, t. 1, p. 553.)

(3) *Participat Dei similitudinem.* (*Ibid.*)

(4) *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* (*Gen.*, 1, 26.)

(5) *Qui credit animas humanas ex substantia Dei esse.* (*Prosperi ex manichæo conversi pristinos manichæorum errores detestantis anathematismi*, in opere cui titulus est : *Delectus auctorum Ecclesiæ universalis*, t. 1, p. 308.)

tion de l'esprit de Dieu? Le voici. Comme Dieu se connaît et s'aime, et trouve en lui-même sa parfaite béatitude par sa connaissance et son amour, ainsi l'homme peut connaître et aimer ce bien souverain et immuable, et se rendre heureux en s'y attachant; et quoiqu'il n'ait de lui-même que le néant d'où Dieu l'a tiré, et le péché qui le réduit encore au-dessous du néant, néanmoins, trouvant en Dieu toute sa force et son bonheur, il peut devenir, par la grâce et par le don de Dieu, ce que Dieu est par sa propre essence. Il est encore l'image de Dieu et participe en quelque sorte à sa nature, en ce qu'il trouve en lui, quoique d'une manière très-imparfaite, la trinité parfaite qui se trouve en Dieu. Car de même qu'en Dieu il y a une puissance infinie pour exécuter, qui est le Père; une intelligence sans bornes pour concevoir, qui est le Fils, et un amour ineffable de l'un et de l'autre, qui est le Saint-Esprit, il y a aussi dans l'homme, mais seulement à l'état de faculté, amour, intelligence et puissance, proportionnés à sa condition d'être créé, et qui sont comme le sceau mystérieux que le divin ouvrier apposa sur l'œuvre de ses mains (1).

D. Le panthéisme n'a-t-il pas été condamné tout récemment par plusieurs conciles? — R. Oui, le panthéisme a été condamné, en 1849, par les conciles des provinces de Paris, de Tours et de Reims.

EXPLICATION. — Voici comment s'exprime le dernier de ces trois conciles, dont les actes et les décrets, approuvés par le saint-siège, viennent d'être publiés: « Nous condamnons le système de ceux qui, rejetant le dogme catholique de la création, prétendent ou que Dieu et les créatures ne forment qu'une seule et unique substance, ou que Dieu n'a fait que disposer et mettre en ordre la matière, qui lui est coéternelle. Nous repoussons également l'erreur de ceux qui, refusant à Dieu la liberté dans les œuvres qu'il

(1) *Dictionnaire de philologie sacrée*, par Huré, édit. de Migne, t. II, au mot *Imago*.

« opère hors de lui, détruisent sa souveraine indépendance (1). » C'est une condamnation bien formelle de la doctrine de Cousin, dont nous avons cité ci-dessus les paroles (2). Le concile de la province de Reims a condamné d'une manière non moins positive la doctrine du même auteur et celle d'Hégel sur la Trinité (3).

TRAIT HISTORIQUE.

SPINOSA.

Spinosa, né à Amsterdam en 1632, mort à la Haye, en 1677, fut le premier qui réduisit l'athéisme en un corps de doctrine et enseigna qu'il n'y avait dans l'univers qu'une seule et unique substance. Spinosa est regardé, avec raison, comme le chef des panthéistes modernes.

LEÇON VI.

DE LA PROVIDENCE.

D. *Dieu gouverne-t-il toutes choses?* — R. Oui, Dieu gouverne toutes choses par sa Providence, et rien n'arrive sans son ordre ou sans sa permission,

D. *Que faut-il entendre par Providence?* — R. Il faut entendre par *Providence* le soin que Dieu prend de ses ouvrages, et l'attention qu'il a de conserver dans le monde l'harmonie qu'il a établie.

EXPLICATION. — La Providence divine peut être considérée ou en Dieu, ou hors de Dieu.

(1) *Damnamus systema illorum qui catholicum de creatione e nihilo abjicientes dogma, asserunt aut unicum esse Dei et creaturarum substantiam, aut Deum solummodo informasse ac disposuisse materiam sibi coeternam. Respuimus etiam illorum errorem, qui summam Dei independentiam tollunt, negantes ejus libertatem in suis ad extra operibus. (Acta et decreta concilii provinciae Remensis, in Suessionensi civitate anno 1849 celebrati, a sancta Sede approbata; in-8°, p. 44.)*

(2) Voir p. 130.

(3) *Damnamus systema quo dogma catholicum de sanctissima Trinitate traducitur in quamdam infiniti, finiti, et mutuae eorum relationis,*

La Providence, considérée en Dieu, n'est point quelque chose de distingué de Dieu; c'est Dieu lui-même, en tant que discernant et opérant ce qu'exigent la nature et la fin des êtres par lui créés.

La Providence, considérée hors de Dieu, est ce choix et cette application de moyens par lesquels Dieu conserve les êtres créés et les conduit à leur destination et à leur fin.

La fin des êtres, en général, est ce pour quoi Dieu les a créés ou la fonction quelconque à laquelle le Créateur les a destinés.

D. *Y a-t-il réellement une Providence?* — R. Oui.

EXPLICATION. — Il y a une Providence divine qui s'occupe de l'univers et de ce qui s'y passe, de l'homme et de ses œuvres; qui doit voir et qui voit, en effet, d'un œil différent le crime et la vertu. Cette vérité découle de toutes les idées que nous avons de la Divinité, et elle en est une conséquence nécessaire et rigoureuse.

Elle découle d'abord de l'idée d'un Dieu infiniment sage, qui peut, sans peine et sans fatigue, veiller et pourvoir au bien de ses créatures, auxquelles il ne donne point en vain l'existence; qui veut et qui doit vouloir, en vertu de son infinie sagesse, que ses créatures tendent à la fin pour laquelle il leur a donné l'existence, sans quoi il serait inconséquent dans ses desseins, absurde dans ses œuvres. Or, si Dieu ne peut pas ne pas vouloir que ses créatures, aussi bien celles qui sont dépourvues d'intelligence que celles qui ont en partage l'intelligence et la liberté, tendent à la fin pour laquelle il leur a donné l'existence, il doit conséquemment leur fournir tout ce qui leur est nécessaire pour se conserver et arriver à leur destination.

Elle découle ensuite de l'idée d'un Dieu infiniment saint, qui, en vertu de son essentielle rectitude, doit nécessairement vouloir et exiger que ses créatures intelligentes et li-

adumbrationem. (*Ibid.*) — Voir ci-dessus, p. 130, ce que disent de la Trinité Cousin et Hegel.

bres soient soumises aux lois qu'il leur a imposées ; qui doit nécessairement, par là même, voir d'un œil bien différent la vertu et le crime : approuver et aimer celle-là, défendre celui-ci et l'avoir en horreur.

Elle découle encore de l'idée d'un Dieu infiniment bon. En effet, s'il y a un Dieu qui a créé cet univers et qui en a disposé les parties, peut-on croire qu'il ait abandonné son ouvrage ? Peut-on croire qu'il n'aime pas ce qu'il a créé ? Et s'il aime ses créatures, est-il possible qu'il les néglige et les abandonne au hasard ? Non : Dieu est trop bon pour agir ainsi.

Elle découle enfin de l'idée d'un Dieu infiniment juste, qui, par là même qu'il aime et commande la vertu, qu'il hait et défend le crime, ne peut s'empêcher de décerner à l'une des récompenses, et d'infliger à l'autre des châtimens, soit en cette vie, soit en une autre vie. Il est donc démontré, par l'idée même que nous avons de Dieu, qu'il y a réellement une Providence divine qui s'occupe de l'univers et de l'homme. Il est donc évidemment absurde de dire, avec le déiste, que Dieu est à leur égard comme s'il n'était pas ; qu'il voit avec une parfaite indifférence l'observation et l'infraction de ses lois ; qu'il est sans affection et sans récompenses pour ceux qui y sont soumis et fidèles, sans indignation et sans châtimens pour ceux qui les méprisent et les transgressent. Quoi de plus monstrueux qu'une pareille opinion ? N'est-ce pas méconnaître Dieu que de se représenter cet être adorable comme plongé dans une inertie léthargique, ne s'occupant de rien et ne s'intéressant à rien, oubliant et négligeant l'ouvrage de ses mains, après lui avoir donné l'existence ? N'est-ce pas méconnaître Dieu que de se figurer cet être adorable comme enflé d'orgueil, dédaignant et méprisant les hommes, ses créatures, parce qu'ils sont moins nobles que lui.

D. *Tout, dans la nature, ne nous annonce-t-il pas l'existence d'une Providence?* — R. Oui, tout, dans la nature, nous annonce l'existence d'une Providence.

EXPLICATION. — S'il n'y a pas une Providence qui s'inté-

resse au sort des différentes créatures, qui ait présidé et qui préside encore à l'ordre général et particulier de la nature visible, comment arrive-t-il que les molécules (1) de l'air, de l'eau, du feu, de la lumière, soient si bien assorties et si bien proportionnées aux organes des divers animaux, aux fibres des divers végétaux? Comment arrive-t-il que toutes les espèces de plantes et d'animaux puissent se conserver et se perpétuer, sans perdre leur nature primitive, sans dénaturer leur organisation et leur constitution essentielle, sans se détruire et s'absorber les unes les autres? Comment arrive-t-il que la terre et la mer fournissent constamment, et sans jamais faire défaut, à toutes les créatures vivantes, précisément la nourriture et la substance qui leur conviennent, relativement à leurs organes et à leurs besoins? Qu'il faudrait être aveugle pour ne pas apercevoir, au milieu de tant de merveilles, l'existence d'une Providence (2)!

L'existence d'une Providence est démontrée. Gardez-vous, par conséquent, de dire avec l'impie : « Il n'y a point de Providence. » Croyez, au contraire, qu'il y a une Providence, c'est-à-dire une action, une opération continuelle de Dieu, par laquelle il conserve et gouverne tous les êtres qu'il a tirés du néant, et que rien n'arrive sans son ordre ou sans sa permission.

D. *Pourquoi dites-vous : sans son ordre ou sans sa permission?*
— R. Parce qu'il y a des choses que Dieu veut et ordonne, et d'autres qu'il permet simplement.

EXPLICATION. — Dieu veut et ordonne tout ce qui arrive dans le monde, à l'exception du péché. C'est Dieu, par conséquent, qui fait lever chaque jour le soleil qui nous éclaire; c'est Dieu qui donne à la terre la fécondité dont elle a besoin pour produire les aliments qui nous nourrissent : c'est

(1) *Molécules*, petites parties d'un corps.

(2) Nous ne pouvons entrer dans de plus grands détails. On peut consulter sur ce sujet si intéressant : le *Spectacle de la nature*, par Pluche; les *Études et les harmonies de la nature*, par Bernardin de Saint-Pierre; les *Leçons de la nature*, par Cousin-Despréaux, etc.

Dieu qui envoie le beau et le mauvais temps, le froid et la chaleur, la stérilité et l'abondance ; c'est Dieu qui fait tomber la pluie et la rosée, qui fait gronder le tonnerre, qui déchaîne les tempêtes. C'est de Dieu que nous viennent la joie et la tristesse, la santé et la maladie, la richesse et la pauvreté. En un mot, c'est Dieu qui règle tout, qui veut et ordonne tout. Il n'est qu'une seule chose, comme nous venons de le dire, que Dieu ne veut ni n'ordonne, c'est le péché ; il le défend au contraire et le condamne. *Il le permet*, toutefois ; non pas qu'il accorde à l'homme la permission de le commettre, mais il souffre que l'homme s'en rende coupable, parce que, ayant créé l'homme libre, il ne veut point le priver de sa liberté, c'est-à-dire du pouvoir, de la faculté qu'il a de faire le bien ou le mal, se réservant de le récompenser ou de le punir, selon le bon ou le mauvais usage qu'il en aura fait.

D. *Pourquoi Dieu permet-il le péché ?* — R. Pour en tirer un plus grand bien, et faire encore plus éclater sa miséricorde ou sa justice.

EXPLICATION. — Dieu a donné à l'homme la liberté pour faire le bien, et non pour faire le mal. L'homme, doué d'intelligence et de volonté, doit avoir pour apanage la liberté ; mais, étant fini et borné, il peut s'égarer et se tromper. Dieu, sans aucun doute, pouvait l'exempter du péché ; s'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il est tout-puissant et qu'il sait tirer le bien du mal même. 1° Il se sert de la malice des méchants pour éprouver les justes, pour exercer leur patience et leur faire acquérir chaque jour de nouveaux mérites. 2° En permettant le péché, il procure à la cité céleste un éclat qu'elle n'aurait jamais eu dans l'état d'innocence ; c'est ainsi que, sans les persécutions, il n'y aurait jamais eu de martyrs et de confesseurs de la foi. 3° La permission du péché d'Adam a procuré à Dieu une plus grande gloire : le Fils de Dieu étant devenu, par son incarnation, le chef de toutes les intelligences de la terre et des cieux, et

celui par lequel les anges eux-mêmes louent et adorent la majesté divine, donne à leurs hommages un prix infiniment supérieur au prix des hommages qu'ils pouvaient rendre par eux-mêmes; et c'est pour cela que l'Église appelle ce péché une heureuse faute : *felix culpa*. « Dieu, dit à ce sujet saint Augustin, ne permettrait pas le mal, si par sa toute-puissance il ne savait toujours en tirer un plus grand bien pour sa gloire (1). »

Dieu permet le péché pour en tirer une plus grande gloire, et aussi pour faire éclater davantage sa miséricorde et sa justice : sa miséricorde, en accordant même aux plus grands pécheurs des grâces suffisantes pour sortir de leur déplorable état, et en leur pardonnant dès qu'ils reviennent sincèrement à lui; sa justice, en punissant sévèrement, souvent même dès cette vie, ceux qui croupissent dans l'iniquité, et ne veulent point profiter des moyens de salut qui leur sont offerts.

D. Vous avez dit que rien n'arrive dans le monde sans l'ordre ou la permission de Dieu : n'y a-t-il pas une foule de choses qui sont un pur effet du hasard? — R. Le hasard n'est rien, le hasard ne peut rien produire; rien, par conséquent, de ce qui arrive dans le monde, n'est l'effet du hasard.

EXPLICATION. — Le hasard n'est qu'un vain mot qui ne signifie rien, qui n'a pour objet aucune réalité; il ne présente aucune idée que l'esprit de l'homme puisse saisir, et à laquelle il puisse se fixer et s'attacher; c'est un être vague, indéfinissable, imaginaire, chimérique. Or, n'est-il pas de la dernière évidence que le hasard, tel que nous venons de le définir, ne saurait rien produire? Ce qui n'a ni intelligence ni action, ce qui n'est rien, peut-il être la cause de quelque chose? — Nous devons ajouter que l'on entend quelquefois par hasard l'effet imprévu ou inconnu des causes générales de la nature, librement établies par l'être incréé et créateur. Par exemple, qu'un boulet de canon

(1) S. Aug., cité par Mgr Fournier, dans ses *Discours sur les vérités fondamentales de la religion*, p. 476.

lancé, sans dessein, du haut du rempart, aille tuer au loin un chasseur ou un voyageur qui se rencontre accidentellement dans la ligne que décrit ce mobile, on dira que cet homme a été tué par hasard, parce que sa mort a été imprévue et inattendue, tant de sa part que de la part de ceux qui l'ont innocemment causée. Cependant, cette mort est, dans la réalité, un effet de la *loi d'impulsion*, librement établie par l'auteur de la nature. « Ce que l'on entend par hasard, dit un auteur célèbre, ne saurait mieux s'expliquer que par le jeu de dés. Le hasard, dit-on, a fait que mes dés ont porté douze plutôt que sept. Pour décomposer physiquement ce phénomène, il faudrait avoir les yeux assez bons pour voir la manière dont on fait entrer les dés dans le cornet, les mouvements de la main plus ou moins forts, plus ou moins réitérés, qui les font tourner et leur impriment un mouvement plus vif ou plus lent : ce sont des causes qui, prises ensemble, s'appellent le hasard (1). » — Si l'on prend le mot *hasard* dans ce dernier sens, il est clair qu'on peut et qu'on doit lui attribuer une partie des événements dont le monde est le théâtre, sans qu'il cesse pour cela d'être vrai que rien n'arrive sans l'ordre ou la permission de Dieu. Mais si l'on donne à ce mot le sens dans lequel il est pris ordinairement, c'est-à-dire si l'on entend par là un être imaginaire et chimérique, il est évident que le hasard n'étant rien, il ne peut être cause de rien. — Ce que nous venons de dire est confirmé par l'Écriture, qui nous enseigne que les plus petits événements, ceux dont nous ignorons la cause prochaine, n'arrivent que par l'ordre de Dieu : « Il ne tombe pas un seul passereau sur la terre, « nous dit Jésus-Christ, sans la volonté de votre Père. Les « cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés (2). » — Nous devons donc nous représenter Dieu comme un père

(1) Voir Para du Phanjas, *Éléments de métaphysique*, p. 471.

(2) Nonne duo passeræ asse veneunt, et unus ex illis non cadet super terram, sine Patre vestro? Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt. (Matth., x, 29, 30.)

tendre qui veille continuellement sur ses enfants, et qui n'a en vue que leur bonheur. Oui, dans tout ce qui nous arrive, c'est notre bonheur que Dieu se propose. Si quelquefois il nous afflige, s'il envoie sur la terre quelque calamité, quelque fléau, c'est que nous l'avons offensé et qu'il aime mieux nous punir ici-bas que d'être obligé de nous punir dans l'éternité. C'est aussi pour nous éprouver, et il ne tient qu'à nous de changer en biens les maux mêmes de cette vie et de les rendre méritoires, c'est-à-dire dignes de récompense, en les supportant avec une patiente et inébranlable résignation.

D. Comment concilier l'existence d'une Providence divine avec cette foule de maux qui assiègent l'homme sur la terre? — R. Les maux qui assiègent l'homme sur la terre n'ont rien d'incompatible avec l'existence d'une Providence divine, parce que les uns tiennent à la nature même de l'homme, les autres sont la punition du péché, les autres enfin viennent de l'abus que l'homme fait de sa liberté.

EXPLICATION. — Les maux qui affligent l'homme ici-bas sont de trois espèces : ce sont des maux métaphysiques ou des erreurs de tout genre; des maux physiques, tels que les maladies et la mort; enfin des maux plus affligeants encore, des tentations auxquelles il ne succombe que trop souvent : des vices et des crimes qui désolent la terre. Or, aucun de ces maux n'est incompatible avec l'existence d'une Providence.

1^o Dieu seul est infini, et il ne peut se multiplier lui-même : donc une créature infiniment parfaite répugne, et tout ce qui est créé est essentiellement fini et borné. Ainsi les erreurs dans lesquelles l'homme peut tomber tiennent à sa nature même. Étant créature, il n'est pas susceptible de recevoir une perfection infinie; il ne saurait avoir, par conséquent, la toute-science, qui le garantirait de toute erreur, ni aucun des autres attributs essentiels à la Divinité. L'existence du mal métaphysique ne prouve donc rien contre l'existence d'une Providence.

2° Plusieurs des maux physiques qui affligent l'homme sur la terre viennent des lois générales auxquelles l'humanité est soumise, lois auxquelles Dieu n'est pas tenu de déroger pour empêcher tel accident particulier qui en résulte, autrement il se verrait forcé de faire continuellement des miracles. Un homme se noie en prenant des bains dans une rivière : Dieu est-il donc tenu, pour empêcher ce malheur, de suspendre les lois de l'hydrostatique (1) ? et peut-on dire que ces lois soient mauvaises parce qu'un semblable effet s'en est suivi ? — La plupart des maux dont il s'agit ont leur source dans l'iniquité des hommes, qui les a attirés et qui continue de les attirer sur la terre. L'homme a-t-il droit de se plaindre d'être puni lorsqu'il est coupable ? Adam, innocent, aurait été préservé de la mort ; s'il a subi la mort, et si tous ses descendants, qui ont péché en lui, doivent la subir aussi, c'est un effet de la justice divine contre l'homme coupable, et auquel il faut bien se soumettre. Enfin, presque tous les maux physiques viennent de quelque vice proscrit par la morale. Otez, en effet, de l'univers, l'intempérance dans tous les genres, et vous bannirez la plupart des maladies. — « Vous êtes surpris, disait un philosophe païen, du nombre incalculable de maladies qui nous assiègent ? Comptez les cuisiniers (2). » L'observation du philosophe est confirmée par ce vieil adage : « La table tue plus d'hommes que la guerre. » Ce n'est donc pas à Dieu qu'il faut s'en prendre des maux qui pèsent sur nos têtes, mais à nos excès, à nos vices, à l'abus que nous faisons de nous-mêmes. — Il arrive quelquefois que l'homme le plus tempérant et le plus sobre soit soumis aux mêmes infirmités, aux mêmes maladies que celui qui vit dans la débauche et dans la crapule ; mais n'est-ce point là l'effet

(1) *Hydrostatique*, partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides et surtout de l'eau, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres. (*Dictionnaire de l'Académie.*)

(2) *Innumerabiles esse morbos miraris ? Coquos numera.* (Senec., *epist.* xcv.)

d'un excès commis depuis bien des années? Ne savons-nous pas qu'il y a des maladies héréditaires, des maladies qui, une fois établies, croissent, se propagent, s'infiltrent dans les générations? Reconnaissons en cela la faute de l'homme, et n'accusons pas la Providence.

3° Dieu, qui déteste souverainement le mal moral, a pleinement satisfait à ce qu'exige de lui son infinie sainteté, en se communiquant à l'homme, et en lui imposant des lois qu'il lui défend de jamais enfreindre. De plus, il lui donne toutes les lumières dont il a besoin pour connaître le bien et le mal moral, et les secours nécessaires pour pratiquer l'un et éviter l'autre. Lorsque, après tout cela, l'homme, abusant de sa liberté, se décide pour le péché, à qui la faute, et, de bonne foi, que peut-on en conclure contre la Providence? — Quant aux tentations plus ou moins fortes, elles sont une suite du péché du premier homme, qui en avait d'abord été affranchi. Mais, lors même qu'elles ne seraient que la suite naturelle de la constitution de l'homme, elles ne prouveraient rien contre l'existence d'une Providence, puisqu'elles n'ont rien de criminel en elles-mêmes, qu'il est toujours possible d'y résister avec le secours de la grâce, et que, si on y résiste, elles deviennent une source de triomphes et de mérites. Mais, dit-on, Dieu ne pouvait-il pas empêcher l'homme de tomber dans le péché? Il le pouvait, sans doute, soit en le privant de la liberté, dont il abuse, soit en lui donnant des secours toujours efficaces pour qu'il en usât bien. Les raisons pour lesquelles il ne l'a pas fait nous sont inconnues; mais il nous est permis de penser que l'ordre général de l'univers a exigé que l'homme fût placé dans l'état de liberté où il est, et qu'il entrât dans les desseins de la Providence que, pouvant pécher, il péchât en effet, s'il le voulait, et qu'il éprouvât par sa chute la fragilité de sa nature. — Enfin, nous savons que Dieu est infiniment parfait; si donc il laisse commettre une foule de péchés et de désordres, c'est qu'il a pour cela des motifs dignes de sa sainteté infinie et de son infinie sagesse. Adorons donc en tremblant la conduite de sa provi-

dence, tout en nous écriant avec saint Paul : « O profondeur
« des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses
« jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles (1) ! »

D. *S'il y a une Providence, comment se fait-il que, si souvent, le crime soit heureux ici-bas, tandis que la vertu est malheureuse ?*
— R. C'est que la vie présente n'est qu'un temps d'épreuves, et qu'il y a une autre vie où le crime sera puni et la vertu récompensée.

EXPLICATION. — Dans le plan général de l'univers, il ne faut pas seulement considérer l'homme et les choses dans l'état présent, mais encore dans l'état futur, où la bonté de Dieu et sa justice seront pleinement manifestées et justifiées. Au lieu donc de s'élever contre l'existence de la Providence, parce que souvent, ici-bas, le crime est heureux, tandis que la vertu est malheureuse, il faut faire réflexion que les bons et les méchants ont un juge commun qui traitera tôt ou tard chacun selon ses mérites. On peut supposer, d'ailleurs, avec assez de probabilité, qu'il n'y a point d'homme, si méchant et si corrompu qu'il soit, qui n'ait quelque vertu, laquelle est récompensée par la prospérité passagère dont il jouit ; et qu'il n'y a point d'homme si saint et si parfait qui n'ait quelques défauts et quelques imperfections, dont les maux passagers qu'il endure sont le juste châtement. — Voici d'autres raisons de l'affliction des justes ici-bas et de la prospérité des méchants. « Dieu, dit M. de La Chétardie (2), permet qu'il arrive des adversités aux bons pour les détacher de ce monde trompeur et les faire soupirer après le ciel ; pour les purifier de leurs péchés et les rendre semblables à Jésus-Christ ; pour leur faire pratiquer les vertus excellentes de patience, d'humilité, de confiance, de résignation, d'union avec Jésus-Christ souffrant, et les rendre des modèles de toutes ces vertus ; enfin, pour les éprouver, les enrichir de mérites et

(1) O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! (Rom., XI, 33.)

(2) *Catéchisme de Bourges*, t. 1, p. 51.

avoir droit de les couronner en les faisant passer, comme leur divin maître, de la croix à la gloire. Dieu permet, d'un autre côté, que les méchants soient souvent dans la prospérité, pour plusieurs raisons dont voici quelques-unes : tantôt il veut gagner ses ennemis et les récompenser de quelques œuvres moralement bonnes opérées par eux ; tantôt il veut nous donner l'exemple de faire du bien à nos ennemis mêmes ; tantôt son dessein est de les punir en les livrant aux désirs de leur cœur et en ne les châtiant pas comme il fait ses enfants. Grande leçon qui nous apprend à ne pas mesurer l'amour de Dieu pour nous sur les prospérités qu'il nous envoie, et à ne pas nous attacher aux biens du temps, qu'il jette quelquefois à ses ennemis comme un redoutable châtiment.»

D. Comment concilier l'existence d'une Providence divine avec l'inégalité des conditions ? — R. L'inégalité des conditions résulte nécessairement de l'état de société entre les hommes, et par conséquent ne prouve rien contre l'existence d'une Providence divine.

EXPLICATION. — Les hommes sont créés pour vivre en société, c'est-à-dire qu'ils sont destinés à vivre ensemble dans des rapports d'amitié, de bienfaisance, de secours mutuels, et à concourir au bonheur de chacun par le travail, par une réciprocité de services rendus, par un échange constant de bons offices. Or, ceci ne peut avoir lieu, ne peut même se concevoir sans l'inégalité des conditions. L'homme doué d'une haute intelligence, pendant qu'il explore les secrets de la nature, les profondeurs de la science, a besoin du laboureur, qui cultive la terre pour le nourrir ; de l'artisan, qui fournit et confectionne les objets nécessaires à ses besoins matériels. Si le laboureur, si l'artisan disait : Et nous aussi nous voulons être savants ; et que, dans ces pensées, l'un abandonnât sa charrue, l'autre les instruments de son art, où en serait la société ? ne tomberait-elle pas de suite dans la souffrance et le dépérissement ? Il en serait de même si tout le monde était maître. Il s'ensuivrait qu'il n'y aurait plus de serviteurs, plus d'ouvriers, que chacun serait abandonné à lui-même.

condamné à l'isolement, obligé de pourvoir à tous ses besoins, n'ayant rien à attendre de qui que ce soit. Quel ordre serait possible dans un tel état? Du moment où l'on voudrait réaliser une semblable théorie, ne serait-ce pas l'arrêt de mort de la société? L'égalité des conditions est donc impossible; et puisque l'état social est l'état naturel de l'homme, il faut nécessairement qu'il y ait des riches et des pauvres, des maîtres et des ouvriers, des savants et des ignorants. Mais pourquoi celui-ci est-il riche ou pauvre plutôt que celui-là? Parce que Dieu l'a voulu ainsi. Il est le maître absolu de ses dons, et si peu que nous possédions, nous devons encore bénir la divine Providence, puisque ce peu ne nous était nullement dû et que nous n'y avons aucun droit (1).

D. *N'est-il pas indigne de Dieu de prendre soin des créatures, qui sont infiniment viles devant lui?* — Il n'est pas plus indigne de Dieu de prendre soin des créatures, qu'il n'a été indigne de lui de leur donner l'existence.

EXPLICATION. — S'il est indigne de Dieu de s'intéresser à des créatures infiniment viles en comparaison de lui, pourquoi n'était-il pas également indigne de Dieu de donner l'existence à ces mêmes créatures? Quand il n'est point indigne de Dieu de vouloir la fin, peut-il être indigne de Dieu de vouloir les moyens? Mais, dit le déiste, que penserait-on d'un grand roi qui s'occuperait des vils animaux de sa basse-cour ou de sa ménagerie? Comme s'il n'y avait pas une différence infinie entre un roi et Dieu! Un roi n'est point l'auteur des vils animaux qui le servent ou qui l'amuse: il ne leur doit donc pas de soins paternels. Un roi ne peut donner ses soins à de vils animaux sans se dérober à des affaires incomparablement plus nobles et plus importantes: il doit donc de préférence s'occuper de ce qu'il y a de plus important et de plus essentiel. Dieu, au contraire, est le père de ses créatures, qu'il a formées pour une fin: il doit donc leur fournir les moyens propres à les conduire à cette

(1) Voir sur ce sujet la *Philosophie de Bayeux*, et l'*Écho de la chaire*, partie dogmatique, p. 266 et 277.

fin. Dieu, en s'occupant des créatures même les plus viles, ne dérobe point son attention à des affaires plus nécessaires et plus essentielles, puisqu'il embrasse également, par sa science infinie, et les plus grandes et les plus petites choses, sans que son intelligence divine puisse jamais être ou surchargée ou fatiguée. Il peut donc s'occuper de tout et descendre à tout dans le plus grand détail, sans que rien en souffre et sans qu'il en souffre lui-même. Il n'est donc point indigne d'un Dieu créateur de s'intéresser à ses créatures et de veiller sur chacune d'elles.

D. *De ce que Dieu gouverne tout, que faut-il conclure?* — **R.** Il faut en conclure que nous devons nous confier entièrement en lui, et accepter avec soumission tout ce qu'il lui plaît de nous envoyer.

EXPLICATION.— Puisqu'un Dieu infiniment bon veille continuellement sur nous, ayons la ferme confiance qu'il ne nous refusera rien de ce qui nous est nécessaire pour la vie présente et pour la vie future. Si nous éprouvons quelque affliction, acceptons-la avec une entière soumission comme venant de sa part et étant réglée par sa volonté. Si l'on nous méprise, si nous sommes en butte aux traits de l'injustice et de la calomnie, réfléchissons que Dieu nous éprouve parce qu'il nous aime, et disons, à l'exemple de Jésus-Christ : « Que votre volonté, ô Père céleste, s'accomplisse et non pas la mienne. » En quelque situation que nous nous trouvions, et quelles que soient les peines qui nous accablent, gardons-nous bien de nous livrer aux impatiences et aux murmures, et n'imitons pas ces insensés qui, lorsqu'ils souffrent, osent dire : « Dieu m'en veut plus qu'à un autre; que lui ai-je donc fait pour que je sois aussi malheureux? » Comme si Dieu, qui est infiniment parfait et par conséquent la bonté même, pouvait en vouloir à personne! Comme si tous les maux d'ici-bas pouvaient entrer en comparaison avec ce que mérite un seul péché mortel! Et quel est celui qui peut se rendre à lui-même le témoignage de n'en avoir jamais com-

mis un seul? Quoi! vous murmurez contre la divine Providence parce que votre santé est mauvaise, parce que vous avez perdu vos biens, et vous demandez ce que vous avez fait à Dieu pour qu'il vous afflige de la sorte? Ah! rentrez en vous-même; comptez, s'il est possible, les fautes dont vous vous êtes rendu coupable; pensez aux châtimens que vous avez mérités et que vous subiriez depuis longtemps si Dieu, au lieu d'écouter la voix de sa miséricorde, avait écouté celle de sa justice, et, au lieu de vous plaindre, vous vous montrerez soumis, résigné et reconnaissant.

D. *Quels sont ceux qui ont combattu ou qui combattent encore le dogme de la Providence?* — R. Ce sont les déistes, qui prétendent que Dieu est trop grand pour s'occuper de ce qui se passe dans le monde, et les fatalistes, qui soutiennent que tout est nécessaire, que rien ne peut être autrement qu'il n'est.

EXPLICATION. — Nous avons fait voir précédemment qu'il n'est point indigne de Dieu de s'occuper de ce qui se passe dans le monde. Quant aux fatalistes, fidèles imitateurs des païens, qui admettaient une certaine divinité appelée le Destin, laquelle disposait de toutes les choses humaines d'une façon invariable et nécessaire, il est évident que leur système ne peut subsister avec la notion d'une Providence divine qui gouverne le genre humain par un pouvoir absolu, mais avec douceur, bonté et sagesse, en laissant aux hommes toute la liberté dont ils ont besoin pour que leurs actions soient imputables, dignes de récompense ou de châtimement. Par le destin, par la destinée, un chrétien ne peut entendre autre chose que les décrets de cette Providence paternelle; loin d'en avoir de l'inquiétude, il trouve sa consolation à se reposer sur elle, à lui abandonner le soin de son sort pour ce monde et pour l'autre; c'est à quoi Jésus-Christ nous exhorte dans l'Évangile : « Ne vous inquiétez point où vous trouverez de quoi
« manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez
« les vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle
« pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement? Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point,

« ils ne moissonnent point, ils n'amassent rien dans des
« greniers, mais votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous
« pas beaucoup plus qu'eux? Et quel est celui d'entre vous
« qui puisse, avec tous ses soins, ajouter à sa taille la hau-
« teur d'une coudée (1)? Pourquoi aussi vous inquiétez-vous
« pour le vêtement? Considérez comment croissent les lis
« des champs : ils ne travaillent point, ils ne filent point,
« et cependant je vous déclare que Salomon même, dans
« toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si
« donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des
« champs qui est aujourd'hui, et qui sera demain jetée dans
« le four, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô
« hommes de peu de foi (2)! »

Malgré des textes aussi formels, et toutes les autres preuves qui établissent l'existence d'une Providence divine, les partisans du *fatalisme* sont en grand nombre, même au sein du christianisme. Est-il rare, en effet, de rencontrer des chrétiens qui, ayant fait quelque chute honteuse, donné un grand scandale, contracté une union déplorable, cherchent à s'excuser ou à se consoler en disant : *C'était ma destinée!* Insensés, qui osez tenir un pareil langage, avez-vous pris toutes les mesures que vous dictait la prudence humaine? Avez-vous manqué des grâces qui vous étaient nécessaires pour ne point vous écarter du chemin de la sagesse et de la vertu ?

D. *Les socialistes ne combattent-ils pas aussi le dogme de la Providence?* — R. Oui.

EXPLICATION. — On peut définir le socialisme : un état de société où les propriétés et les emplois sont partagés par portions égales entre les individus. « Tous, dit Cabet, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs; tous, par exemple, ont le droit de réclamer la part des biens communs, et tous le

(1) *Coudée*, mesure ancienne prise sur la longueur du bras depuis le coude jusqu'à l'extrémité du doigt du milieu, et qui est environ d'un demi-mètre.

(2) *Matth.*, vi, 23, 30.

devoir de laisser aux autres la part qui revient à ceux-ci(1). La nature n'a point fait les uns pour être riches, oisifs; et les autres esclaves, pauvres et accablés de travail: tout est pour tous (2). » L'égalité naturelle, tel est le principe fondamental du socialisme; or, cette égalité répugne à notre nature; elle est contraire à l'ordre établi de Dieu. Les socialistes doivent être mis, par conséquent, au nombre de ceux qui combattent le dogme de la Providence.

Déjà nous avons dit quelques mots de l'égalité des conditions, et nous avons fait voir qu'elle est absolument impossible (3). L'égalité de fortune ne l'est pas moins. En effet, l'homme a besoin, pour vivre, de travailler; il est condamné à tourmenter la terre pour pourvoir à sa subsistance. « Il faut que l'homme commence par le travail et finisse par la propriété (4). » La nécessité de l'inégalité se ferait moins sentir si les talents étaient égaux, si l'activité de l'esprit et l'industrie de chaque homme étaient égales. Mais la balance serait bientôt rompue: le plus fort fait plus d'ouvrage, le plus adroit tire mieux parti du sien, le plus ingénieux trouve des moyens d'abrèger le travail, et en travaillant également l'un gagne beaucoup, tandis que l'autre a peine à vivre. — A cela vient se joindre une considération du plus grand poids: l'homme sent la nécessité de posséder des biens quelconques; ces désirs se retrouvent dans l'enfant à peine sorti du berceau comme dans l'homme à l'âge mûr. Ces biens sont un accessoire de sa vie, et ils sont destinés, dans les vues de la divine Providence, à sa subsistance et à son bien-être. L'émulation, le désir d'agrandir ces biens, sont peut-être les stimulants les plus énergiques pour l'encourager au travail; or, cet amour du travail, ne serait-ce pas l'anéantir que de vouloir le nivellement des fortunes? D'ailleurs, la société recevant des différents mem-

(1) Cabet, ancien député, *Voyage en Icarie*.

(2) Idem, *Credo communiste*.

(3) Voir ci-après, p. 161.

(4) Victor Hugo, *Circulaire aux électeurs de la Seine, 1848*.

bres qui la composent des services inégaux, elle leur doit des récompenses inégales; elle sent que, pour sa prospérité et son maintien, elle doit établir une distinction entre l'homme vicieux, indolent et incapable, et l'homme sage, laborieux et instruit; abandonner celui-là à sa nullité, et quelquefois même le punir par des privations; encourager, au contraire, celui-ci en le mettant dans une position plus ou moins honorable, en lui donnant un emploi plus ou moins lucratif. Elle sent généralement qu'elle doit garantir à l'homme de bien le fruit de son travail, et ne pas le rendre en quelque sorte le soutien du débauché, du prodigue et du paresseux: de là découle l'inégalité de fortune (1).

L'égalité de fortune est donc aussi impossible que l'égalité de condition; ainsi s'écroule le principe fondamental du socialisme, l'*égalité naturelle*. Une seule égalité est possible et raisonnable: l'*égalité civile* ou *politique*, laquelle se formule ainsi: Tous sont égaux devant la loi. Cette loi doit être en harmonie avec le caractère, les mœurs et les besoins du peuple; juge équitable et gardienne sévère des droits et des libertés, elle accorde à tous protection et exige de tous respect et obéissance.

D. *Les socialistes ne se divisent-ils pas en plusieurs sectes?* —

R. Oui, ils se divisent en quatre sectes principales, savoir: les saint-simoniens, qui nient la légitimité de l'héritage; les fouriéristes, qui, pour arriver à la réforme de la société, proposent l'association; les partisans des lois agraires, qui veulent le partage des terres, et les communistes, qui prétendent que la propriété est un vol.

EXPLICATION. — Ces diverses sectes partent toutes du même principe, l'égalité naturelle de tous les hommes; mais elles n'en tirent pas les mêmes conséquences.

1^o Selon les saint-simoniens, « il ne doit plus y avoir d'héritages, plus de biens laissés par les défunts. Les biens vacants sont destinés d'abord à soulager la misère, puis à

(1) *Études sur le socialisme*, par H. D. Hamon, 1^{re} considération, p. 18, 28.

rétablir l'égalité entre les hommes. » — Ainsi, les saint-simoniens nient la *légitimité* de l'héritage, c'est-à-dire une de ces vérités fondamentales dont aucune société ne saurait se passer, qui traversent les siècles et ne vieillissent jamais. « En effet, dit l'auteur des *Études sur le socialisme*, transportons-nous jusqu'aux premiers âges du monde, à ces temps où les croyances et les habitudes étaient si pures, les seuls monuments certains qui nous en restent sont les saintes Écritures ; or, nous y voyons les patriarches distribuer, avant de mourir, à leurs enfants, tout le bien qu'ils pouvaient avoir. Consultons toutes les pages de l'histoire, nous y voyons les lois, sur les successions, de Confucius, des Grecs, des Romains et de tous les peuples modernes. Allons chez ces peuplades qu'on découvre tous les jours, et qui n'ont point eu de communication avec le reste de l'univers, leurs annales attestent les mêmes faits, leurs coutumes consacrent les mêmes usages. Partout et toujours on a respecté les dernières volontés des mourants, transmettant les héritages... Et quel est l'homme qui n'a pas le désir de transmettre à ses descendants le fruit de ses travaux et de ses veilles ? Ce désir se trouve dans l'homme civilisé comme dans le sauvage nomade (1), qui n'a que ses filets et ses instruments de chasse, et ils entretiennent l'émulation et l'amour du travail. L'héritage est, en quelque sorte, le lien qui unit, après la mort, le père à son fils, l'ami à son ami... Il semble, à la vérité, que l'homme, en descendant dans la tombe, fait un abandon total de tous ses biens. Mais, qu'on ne s'y trompe pas : Dieu, qui est le premier maître des droits et des propriétés, a pu donner au mourant le droit de transmettre à d'autres les biens dont il est en possession, et il l'a certainement donné, car, pour le nier, il faudrait prétendre que Dieu a manqué de bonté et de sagesse, puisqu'il aurait rendu ce désir naturel à l'homme, et qu'il l'aurait privé des moyens de le satisfaire. Le principe des saint-simoniens

(1) *Nomade*, errant, sans habitation fixe.

n'est donc pas plus admissible que le principe d'égalité naturelle, dont il est une conséquence (1).

2° Les saint-simoniens n'ont duré que quelque temps ; leur doctrine a essuyé un jugement terrible et ils sont tombés sous le poids de la réprobation universelle. De leur ruine est sortie l'école de Fourier qui, pour arriver à la réforme de la société, propose l'*association*. Chaque commune sociétaire, possédant un terrain d'une lieue carrée et comprenant douze cents individus, forme une seule société qui exploite une seule propriété, avec un immense capital mobilier et immobilier. Tous logent et travaillent dans un même bâtiment, appelé phalanstère (2). Le travail est approprié aux inclinations de chacun ; on ne donne pas de salaire, mais une part comme associé. Dans ce système, tout homme devra consacrer son talent, ses forces, son industrie, sa science, à la prospérité et à la gloire de l'association. Mais, malheureusement, on suppose à l'homme des vertus et des perfections qu'il n'a pas ; on lui suppose un esprit d'abnégation et de sacrifice comme à ces solitaires du désert qui, lorsqu'ils avaient le nécessaire, étaient contents ; et on ne sait pas qu'il est rempli d'ambition, désireux d'honneurs et de richesses ; on le suppose dévoué à l'intérêt général et au travail, tandis que l'indolence et l'égoïsme sont le fond de son caractère. Combien de fois n'a-t-on pas entendu des jeunes gens avouer ingénument que, s'ils se sentaient de la répugnance pour le travail, c'est qu'ils devaient en partager le fruit avec leurs frères ? Or, si dans une famille, dont tous ses membres sont unis par tant de liens, on trouve ces misérables calculs, que serait-ce dans le régime de l'association, si vous étiez obligés de partager avec des hommes qui ne vous sont rien, et qui quelquefois même sont vos ennemis ? Qui ne sent que cette association périrait bientôt, vic-

(1) *Études sur le socialisme*, 1^{re} considération, p. 32, 34.

(2) Voir ci-dessus, p. 136, ce que nous disons des fouriéristes. — *Phalanstère* vient de deux mots grecs, *φάλαγξ*, *phalange*, et *στερεός*, *solide*.

time de la paresse et de l'inaction de ses membres? Et c'est ce qui est arrivé. Fourier avait demandé un million pour la fondation d'un phalanstère, afin de faire éclater aux yeux de tous le bonheur et la prospérité que confère l'association. Au lieu d'un million il en a eu quatre, et cependant l'entreprise a croulé (1).

Nous devons dire, pour être juste, que les fouriéristes professent la plus profonde vénération pour la propriété individuelle; mais en même temps leur système, impossible dans la pratique, favorise l'impudicité et le libertinage, et autorise les associés qui ne se sentent pas de vocation pour le mariage à vivre au gré de leurs désirs, quelque infâmes qu'ils soient. Tout honnête homme doit, par conséquent, le repousser de toute l'énergie de son âme.

3^e D'après le système des lois agraires, les terres seraient partagées par portions égales, et distribuées à chaque individu. Cette idée n'a pu entrer que dans ces têtes exaltées qui admettent, sans raisonner, tout ce qui favorise la cupidité. En effet, l'économie des uns et la mauvaise conduite des autres auraient, en peu de temps, fait disparaître l'égalité, et ces lois, en revenant à certaines époques, au lieu d'affaiblir la débauche, la paresse et la prodigalité, ces fléaux de la société, ne feraient que les entretenir davantage en nourrissant l'espoir d'un partage futur. Les divisions et les discordes inséparables de ces partages auraient bientôt introduit l'anarchie (2).

4^e Le *communisme* nie la propriété à l'individu pour l'attribuer à la société tout entière, et un communiste (3) est allé jusqu'à dire : *La propriété, c'est le vol.*

Ce système n'est pas moins absurde que ceux dont nous venons de parler. En effet, a dit Portalis: « Si nous découvrons le berceau des nations, nous demeurerons convaincus qu'il y a des propriétaires depuis qu'il y a des hommes. Le sauvage n'est-il pas maître des fruits qu'il a cueillis pour nour-

(1) *Études sur le socialisme*, 1^{re} considération, p. 35.

(2) *Études sur le socialisme*, p. 38.

(3) Proudhon.

riture, de la fourrure et du feuillage dont il se couvre pour se prémunir contre les injures de l'air, de l'arme qu'il porte pour sa défense, et de l'espace dans lequel il construit sa modeste chaumière (1)?» Il est impossible de ne pas reconnaître dans cet état même une propriété individuelle. — Tous les peuples, au commencement de leur code législatif, se sont empressés de consacrer le droit de propriété comme la base des sociétés humaines; ils en ont réglé de diverses manières l'exercice et l'étendue, mais tous s'accordent sur un point: à en reconnaître l'existence. C'est là un de ces faits qui peuvent impunément braver la critique. — A ce témoignage imposant de tous les peuples vient s'unir la voix de Dieu, qui, il y a plus de trois mille ans, écrivit de son propre doigt, sur la pierre, le décalogue ou les dix préceptes; et parmi ces préceptes il en est un qui garantit la propriété à l'individu, de la manière la plus solennelle, en défendant à autrui de la violer : « Tu ne voleras point : *Non furaberis.* » Quant aux motifs qui ont rendu nécessaires les lois sur la propriété, il est facile de les deviner. L'homme est naturellement ennemi du travail; mais il y a un moyen de le tirer de son indolence, c'est de lui dire : Travaille, et tu auras la jouissance paisible de ce champ, de ce jardin, de cet édifice. Alors il travaille et travaillera jusqu'à la fin de sa vie. « L'industrie, dit encore Portalis (2), encouragée par la certitude de jouir de ses propres conquêtes, transformera des déserts en campagnes riantes, creusera des canaux, desséchera des marais, et couvrira d'abondantes moissons des plaines qui jusque-là ne produisaient que la contagion et la mort. » L'industrie bravera la fureur des mers, et ira faire éclore sous les divers climats tous les germes de richesse et de puissance. Voilà les maximes qui ont civilisé le monde et l'ont doté de toutes ces vertus qui font sa gloire et son bonheur. Mais si vous ôtez à l'homme la certitude de jouir du fruit de son travail, vous êtes sûr de le replonger dans la paresse et l'indolence. Non,

(1) Portalis, *Discussion du code civil.*

(2) Portalis, *ibid.*

il ne consentira jamais à travailler pour l'État, à filer pour la patrie, et s'il gagne cinq francs dans un jour, il voudra les avoir pour lui et ne voudra pas les partager avec ceux qui auront à peine gagné quelques centimes. En vain lui ferez-vous les plus beaux raisonnements, il vous dira : Pourquoi arroser ces terres de mes sueurs, qui profiteront à un étranger? Pourquoi semer, si d'autres doivent recueillir? Pourquoi me fatiguer, chaque jour, du matin au soir, si je dois partager ce que j'aurai gagné avec ceux qui n'ont fait que s'amuser ou dormir (1)?

D. *La doctrine du communisme n'a-t-elle pas été condamnée tout récemment par le Saint-Siège?* — R. Oui, la doctrine du communisme a été condamnée tout récemment par le Saint-Siège et par le concile de la province de Reims.

EXPLICATION. — « Cette exécration doctrine, dit le souverain pontife Pie IX dans son admirable encyclique du 29 novembre 1846, est totalement contraire au droit naturel lui-même, et ne pourrait s'établir sans que les droits, les intérêts, les propriétés de tous, et la société elle-même, ne fussent renversés de fond en comble. »

Et dans son encyclique aux évêques d'Italie, en date du 8 décembre 1849, le même souverain pontife s'exprime ainsi : « Il est constant que les chefs, soit du *communisme*, soit du *socialisme*, bien qu'en agissant par des méthodes et des moyens différents, ont pour but commun de tenir en agitation continuelle et d'habituer peu à peu à des actes plus criminels encore les ouvriers et les hommes de condition inférieure, trompés par leur langage artificieux et séduits par la promesse d'un état de vie plus heureux. Ils comptent se servir ensuite de leurs secours pour attaquer le pouvoir de toute autorité supérieure, pour piller, dilapider, envahir les propriétés de l'Église d'abord, et ensuite celles de tous les

(1) M. Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, dans un ouvrage qui est loin d'être sans reproches, *la Morale sociale*, défend, avec autant de force que d'éloquence, le droit de propriété, et démontre que ce droit est fondé sur le travail.

autres particuliers; pour violer enfin tous les droits divins et humains, amener la destruction du culte de Dieu et le bouleversement de tout ordre dans les sociétés civiles. Dans un aussi grand danger, il est de votre devoir, vénérables frères, de déployer toutes les forces de votre zèle pastoral, pour faire comprendre au peuple fidèle que, s'il se laisse entraîner à ces opinions et à ces systèmes pervers, ils le conduiront à son malheur temporel et à sa perte éternelle. Que les fidèles soient donc avertis qu'il est essentiel à la nature même de la société humaine que tous obéissent à l'autorité légitimement constituée dans cette société, et que rien ne peut être changé dans les préceptes du Seigneur, qui sont énoncés dans les lettres sacrées sur ce sujet (1). Qu'ils sachent encore que, dans la condition des choses humaines, il est naturel et invariable que, même entre ceux qui ne sont point dans une autorité plus élevée, *les uns* l'emportent sur les autres, soit par diverses qualités de l'esprit ou du corps, soit par les richesses ou d'autres biens extérieurs de cette sorte; et que jamais, sous aucun prétexte de liberté ou d'égalité, il ne peut être licite d'envahir les biens ou les droits d'autrui d'une façon quelconque. A ce sujet, les commandements divins, qui sont gravés çà et là dans les livres saints, sont fort clairs et nous défendent formellement, non-seulement de nous emparer du bien d'autrui, mais même de le désirer (2). Que les pauvres, que les malheureux se rappellent surtout combien ils doivent à la religion catholique, qui garde vivante et intacte et qui prêche hautement la doctrine de Jésus-Christ, lequel a déclaré qu'il regarderait comme fait à sa personne le bien fait aux pauvres et aux malheureux (3). Et il a annoncé d'avance à tous le compte particulier qu'il demandera, au jour du jugement, sur les œuvres de miséricorde, soit pour récompenser de la vie éternelle les fidèles qui auront accompli ces œuvres, soit pour punir de la peine du feu éternel ceux

(1) I Petr., II, 13. — Rom., XII, 1.

(2) Exod., XX, 15, 17. — Deuter., v. 19, 21.

(3) Matth., XVIII, 15. — xxv, 45.

qui les auront négligées (1). Du reste, que les pauvres se souviennent, d'après l'enseignement de Jésus-Christ lui-même, qu'ils ne doivent point s'attrister de leur condition, puisque, en effet, dans la pauvreté, le chemin du salut leur est préparé plus facile, pourvu toutefois qu'ils supportent patiemment leur indigence, et qu'ils soient pauvres, non-seulement matériellement, mais encore en esprit. Car il a dit : *Heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient* (2)..... Enfin, que les fidèles reconnaissent que la vraie et parfaite liberté et égalité des hommes ont été mises sous la garde de la loi chrétienne, puisque le Dieu tout-puissant, qui a fait le *petit* et le *grand*, qui *a un soin égal de tous* (3), ne soustraira au jugement la personne de qui que ce soit, et n'aura égard à aucune grandeur (4). Il a fixé le jour où il jugera l'univers dans sa justice (5) en Jésus-Christ, son Fils unique, qui doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges, et qui rendra alors à chacun selon ses œuvres (6). »

Le concile de la province de Reims, tenu à Soissons en 1849, a rendu, sur le même sujet, un décret dont voici la substance : « La société a pour base deux lois, la loi de la justice et la loi de la charité. Les hommes, considérés comme « individus, ont le droit de posséder en propriété; mais en « tenant qu'ils ont tous la même origine et la même nature, « ils doivent être unis tous ensemble par les liens de l'amour « fraternel. Les droits que protège la justice, la charité les « tempère. Ainsi, comme la loi de la justice prescrit aux « pauvres le respect pour la personne, la réputation et la « propriété des riches, de même la loi de la charité impose « aux riches l'obligation de consacrer leur superflu au soulagement des pauvres, de procurer le nécessaire à ceux qui

(1) Matth., xxv, 34.

(2) Matth., v, 4.

(3) Sap., vi, 8.

(4) *Ibid.*

(5) Act., xvii, 31.

(6) Matth., xvi, 28.

« sont dans le besoin, et de travailler à l'amélioration de leur position matérielle et morale (1). »

Plusieurs autres conciles provinciaux, tenus également en 1849, ont condamné le socialisme et spécialement le communisme. Cependant cette théorie, qui aboutit évidemment à jeter partout le désordre et la confusion, prend faveur de jour en jour. Les *communistes* sont en grand nombre; les masses, qui ne possèdent rien ou qui possèdent peu, éprouvent un désir impatient de posséder quelque chose, et demandent hautement que les biens de ceux qui ont trop leur soient partagés en commun. Le triomphe de cet horrible projet est véritablement à craindre, et, selon la pensée de Mgr l'évêque d'Arras (2), c'est probablement le plus grand danger de la France actuelle. Pour l'en préserver, il faut, dit le même prélat, aller jusqu'à la racine du mal; cette racine du mal, ce sont les désirs désordonnés : il faut donc aller jusqu'à ces désirs et les extirper des cœurs. Or, il n'y a qu'une puissance qui soit capable d'aller jusque-là. C'est le christianisme. Lui seul, et c'est, sans contredit, une des preuves manifestes de sa divinité, lui seul a pu, par une loi spéciale

(1) *Duabus legibus, justitiæ nempe et charitatis, societas innititur. Etenim homines, quatenus personas separatas constituunt, jus habent propria possidendi : quatenus autem originis et naturæ unitatem participant, amoris fraterni vinculis colliguntur. Jura, quæ justitiæ virtus protegit, charitas temperat. Quemadmodum igitur indigentes bona divitum furari aut evertere præcepto justitiæ prohibentur, ita præcepto charitatis divites debent egentibus necessaria ex boni sui status superfluis suppeditare.... Rectores igitur animarum verbique divini præcones proclamant legem qua Deus, auctor ipse societatis, vetat quæcumque lædunt jura alterius, fraudem, scilicet, furtum, rapinam, violentiam et detractionem. Proclamant simul aliam legem, æque divinam, quæ erga pauperes amorem fraternitatis præscribit ab unoquoque, pro suis facultatibus, exercendam; doceantque ea lege a divitibus providendum esse, ut egentibus suppeditent victum, vestitum, habitationem, et media ad moralem ipsorum informationem idonea, quibus ignaviam et inertiam, tot vitiorum matrem, vitantes, vitæ corporalis adjumenta, supernasque animæ consolationes obtinere queant. (*Acta et decreta concilii provinciæ Remensis, anno 1849 celebrati*, p. 45, 46.)*

(2) Mgr Parisi, ci-devant évêque de Langres. *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques*, p. 167, 177.

et rigoureusement obligatoire, ordonner la répression des simples désirs du bien d'autrui : « Tu ne désireras point la « maison de ton prochain, ni rien qui lui appartienne (1). » Ainsi parla le Seigneur il y a plus de trois mille ans, et ce dixième article de sa loi est le seul remède efficace contre cette maladie nouvelle qui ronge au cœur notre société, qui l'opprime et menace de la détruire ; le seul préservatif universel contre les ravages du communisme. Puissiez-vous, mes enfants, ne jamais donner dans ce funeste et absurde système ! Mettez votre confiance en la divine Providence, laissez-vous conduire par elle, et soyez sûrs que vous ne manquerez jamais du nécessaire.

TRAITS HISTORIQUES.

LE PRÉDICATEUR ET L'ARTISAN.

Le père Beauregard venait de prêcher, dans un église de Paris, son beau sermon sur la Providence. A peine est-il rentré chez lui qu'un étranger se présente et demande à l'entretenir un moment : « Monsieur, je viens de votre sermon ; certainement vous avez parlé très-bien, on ne pouvait pas mieux dire ; mais vous avez vanté les bienfaits d'une Providence : je ne crois pas à cela ; car, pour moi, il n'y a pas de Providence. Tenez, jugez plutôt. Je suis menuisier de mon état ; j'ai une femme et trois enfants ; nous sommes d'honnêtes gens qui travaillons et n'avons jamais fait de tort à personne... J'éprouve une perte ruineuse pour moi, par la faillite d'un débiteur. J'ai des engagements qui tombent le 30 de ce mois. Je ne pourrai pas payer. Ce serait la première fois que je n'aurais pas fait honneur à ma signature. Je ne supporte pas l'idée de ce malheur, et c'est après avoir frappé en vain à toutes les portes et n'avoir rien obtenu, parce que mes parents et mes amis ne sont pas plus riches que moi, que je vais me noyer. » Le père Beauregard, tout ému, se lève, va ouvrir son secrétaire, en tire une somme de cent louis, retourne à l'artisan et lui dit : « Mon ami, voilà cent louis. Je n'aurais pas été assez heureux pour vous les donner de moi-même. Mais il y a quelques jours, après avoir assisté à mon sermon sur l'aumône, M^{me} la princesse de *** (qu'il nomma) m'a

(1) *Exod.*, xx, 17.

envoyé cet argent, en m'autorisant à en faire, pour le soulagement de l'infortune, l'emploi que je jugerais être le plus convenable. La somme eût adouci les maux de plusieurs familles entre lesquelles je l'aurais répartie. Mais, mon enfant, votre présence chez moi est à mes yeux, dans la pénible situation où vous vous trouvez, un trait de lumière sur les vues de la Providence à votre égard. Prenez donc ces cent louis, allez acquitter vos engagements et croyez à la Providence. »

LA PROVIDENCE VEILLE SUR NOUS DÈS LE BERCEAU.

Un jour, Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux, administrant le sacrement de baptême à l'enfant d'un homme fort riche, aperçut dans l'église une femme pauvre, accompagnée de parents pauvres, tenant entre les bras un enfant nouveau-né et attendant humblement à l'écart qu'on voulût bien le baptiser. « Venez, mes amis, leur dit-il, je veux aussi moi-même faire ce baptême, et honorer votre enfant sans langes aussi bien que cet enfant surchargé de riches ornements. » Et après que tout fut fini, Monseigneur prenant de là occasion de donner aux riches et aux pauvres qui étaient présents d'utiles leçons : « Ces deux enfants, leur dit-il, sont également grands devant Dieu, également honorables à ses yeux, également chers à son cœur ; tous deux sont destinés à la même gloire dans l'éternité, mais ils doivent y arriver par des voies différentes : le riche, par la charité, qui console et soulage ses frères dans le besoin ; le pauvre, par une vie humble et laborieuse ; le ciel sera ouvert à celui qui souffre, parce qu'il aura été patient ; à celui qui soulage, parce qu'il aura été compatissant. La vertu de l'un sera d'être généreux, la vertu de l'autre d'être reconnaissant ; et, ajouta-t-il, il faut qu'ils commencent l'un et l'autre dès aujourd'hui à remplir leur destinée : l'enfant pauvre ne peut pas demander, et son cœur ne connaît pas encore la reconnaissance ; c'est moi qui serai son interprète et me chargerai d'être reconnaissant pour tout le bien que vous lui ferez ; l'enfant riche ne peut pas donner, et son cœur ne connaît pas encore la générosité ; c'est vous, dit-il, en se tournant vers la nombreuse et brillante réunion qui l'entourait, c'est vous qui êtes ses représentants et devez vous charger d'être charitables et généreux pour lui : cette aumône est la plus grande marque de tendresse que vous puissiez lui donner ; elle sanctifiera son entrée dans la vie et en fera bénir tous les cours par le Dieu qui ne s'appelle pas en vain le père des pauvres. » Et aussitôt Monseigneur

ayant commencé la quête pour l'enfant pauvre, il n'y eut pas un seul, dans cette nombreuse réunion de famille, qui ne se sentit pressé de donner : tous étaient émus et attendris ; la bonté de l'archevêque les avait touchés, le sort des deux enfants intéressés à la bonne œuvre parlait à leurs cœurs. Aussi la collecte fut abondante, et Monseigneur put faire des heureux ; il la remit avec bonheur à la famille indigente, qui versa des larmes d'attendrissement et de reconnaissance, et promit de bénir longtemps et de bénir toujours la divine Providence, qui venait de se montrer si bonne et si généreuse à son égard (1).

LEÇON VII.

DES ANGES.

= D. *Quels sont les plus parfaites créatures de Dieu ?* — R. C'est l'ange et l'homme.

EXPLICATION. — Lorsque Dieu eut créé le monde, il contempla toutes les créatures qu'il venait de tirer du néant, *et il vit qu'elles étaient toutes bonnes*, c'est-à-dire conformes à ses desseins et à la fin qu'il destinait à chacune d'elles. Il y a cependant des créatures plus parfaites les unes que les autres. La plus parfaite de toutes est l'ange, parce que l'ange étant un esprit pur, il a plus de ressemblance avec Dieu. La plus parfaite des créatures, après l'ange, c'est l'homme, qui a été créé à l'image de Dieu, et qui est capable, comme Dieu, de connaître et d'aimer.

= D. *Qu'est-ce que l'ange ?* — R. L'ange est une créature intelligente qui n'a point de corps.

EXPLICATION. — Le mot *ange* signifie messenger ou envoyé (2) ; c'est une dénomination non de nature, mais d'office, prise du ministère qu'ils exercent, et qui consiste, comme

(1) *Vie de Mgr de Cheverus.*

(2) Vocabulum græcum ἄγγελος significat vi originis nuntium vel legatum. (Vid. Ardeler, *Dissertatio de Angelis*, p. 5.)

nous vous l'expliquerons bientôt, à porter les ordres de Dieu et à faire connaître aux hommes ses volontés, ainsi que l'indiquent ces paroles de saint Paul aux Hébreux : « Tous les anges ne sont-ils pas des esprits qui tiennent lieu de serveurs et de ministres, étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut (1)? »

Les anges sont des *créatures intelligentes*, c'est-à-dire des créatures qui pensent, qui connaissent, qui comprennent, qui raisonnent; et ils ont ces facultés à un degré beaucoup plus éminent que nous. Ils sont plus éclairés, leurs connaissances sont plus vastes et plus profondes; voilà pourquoi l'on dit quelquefois: *Il a de l'esprit comme un ange*, lorsqu'on parle d'un homme d'esprit.

Les anges n'ont point de corps et n'ont point été créés pour être unis à des corps; ce sont de purs esprits. Ainsi, quand nous pensons aux anges, nous devons écarter loin de nous les idées grossières que nous fournissent nos sens, et que les représentations ordinaires des sculpteurs et des peintres, ou même une interprétation trop littérale des saintes Écritures, semblent fortifier. On nous représente les anges sous des figures humaines, parce qu'en effet ils en ont pris quelquefois de semblables pour apparaître aux hommes et exécuter à leur égard les ordres de Dieu. On les représente avec des ailes, soit pour exprimer l'incroyable célérité avec laquelle ils se transportent, en un instant, d'une extrémité du monde à l'autre; soit, parce que les prophètes, dans leur langage sublime et figuré, nous parlent des ailes dont ils se couvrent, par respect, en présence de Dieu. Mais voici, mes enfants, ce qu'il faut croire sur ce sujet: les anges n'ont point de corps qui leur soit propre, et lorsque, pour rendre leur présence sensible, ils se revêtent, par l'ordre de Dieu, d'une figure humaine, cette figure humaine leur est tout à fait étrangère; ils n'y sont point unis substantiellement, comme

(1) Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis? (Heb., I, 14.)

nos âmes le sont avec nos corps, et ce n'est point en cet état qu'ils paraissent devant le trône de Dieu. Les ailes dont parlent les prophètes n'ont rien de semblables à celles que nous voyons aux oiseaux; elles doivent être entendues dans un sens tout à fait spirituel. C'est aussi dans ce sens mystérieux que nous devons entendre ce que les livres saints nous disent des vases et des encensoirs dans lesquels ils offrent à Dieu le parfum de nos prières, des concerts de voix et d'instruments par lesquels ils louent l'Être suprême. Encore une fois, mes enfants, il n'y a rien de semblable dans le ciel: ce sont là autant d'expressions figurées dont l'Écriture se sert pour nous donner quelque idée de la majesté de Dieu et de la félicité dont les anges jouissent en sa présence.

= D. *Quand les anges furent-ils créés?* — R. Les anges furent créés au commencement du temps, en même temps que la matière.

EXPLICATION. — C'est le sentiment le plus généralement adopté, et il est appuyé: 1° sur ce qui est dit au livre de l'*Écclésiastique* (1), que « Celui qui vit éternellement a créé toutes choses ensemble; 2° sur le concile général de Latran, tenu sous Innocent III, en 1215, dont voici les expressions: « Il n'y a qu'un principe de toutes choses, créateur de tout ce qui est, visible ou invisible, spirituel ou corporel; qui, dans le commencement du temps, a tiré ensemble du néant, par sa vertu toute-puissante, la créature spirituelle et corporelle, c'est-à-dire les anges et la matière, et ensuite la nature humaine, composée d'esprit et de corps (2). »

= D. *Dans quel état Dieu a-t-il créé les anges?* — R. Dans un état de grâce et de bonheur.

EXPLICATION. — Tous les anges ont été créés dans la jus-

(1) Qui vivit in æternum, creavit omnia simul. (Éccl., XVIII, 1.) — Voir sur ce sujet Ardeler, *Dissert. de Angelis*, p. 20, 21.

(2) Unus est Deus... creator omnium... is ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, corporalem et spiritualem, angelicam scilicet et mundanam; deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam. (Conc. Lateran.)

tice et l'innocence; en sortant des mains de Dieu, ils étaient tous purs et saints. Ornés des plus rares vertus, enrichis des facultés les plus sublimes, ils connaissaient et aimaient leur Créateur; ils l'aimaient et ils en étaient aimés; rien ne manquait à leur bonheur, et ce bonheur, il ne tenait qu'à eux de le posséder toujours. Mais les anges étaient doués d'une volonté parfaitement libre; ils étaient capables de bien user ou de mal user de leurs facultés; et vous allez voir, mes enfants, quel déplorable usage une partie d'entre eux ont fait de leur liberté.

= D. *Ont-ils tous persévéré dans cet état?* — R. Non, les uns y ont persévéré, les autres en sont déchus par leur orgueil.

EXPLICATION. — C'est l'orgueil qui a été la cause de la chute des anges. Un d'eux, *Lucifer*, ainsi nommé parce qu'il était le plus beau, le plus parfait et le plus glorieux de tous, ébloui des qualités brillantes dont il était doué, se complut en lui-même. Il oublia que tout ce qu'il avait, il l'avait reçu de Dieu, et le rang où Dieu l'avait placé ne lui suffit plus: « Je monterai plus haut, se dit-il à lui-même dans son fol orgueil, j'établirai mon trône au-dessus des astres, et je serai semblable au Très-Haut (1). » Bientôt des millions d'anges prirent part à sa révolte; et, par un aveuglement monstrueux, ils préférèrent la domination de ce chef insensé au doux empire que leur Créateur exerçait sur eux. Il y eut alors, dit l'Écriture, un grand combat dans le ciel (2): l'archange Michel, plein de feu pour les intérêts de son maître, fit retentir toute l'étendue des cieux de ce cri de ralliement: *Qui est semblable à Dieu?* Aussitôt une multitude d'anges, répondant à cet appel, se joignirent à lui pour attaquer le rebelle et ses anges, et le rebelle et ses anges furent vaincus, malgré leur résistance, et leur place ne se trouva plus dans

(1) *Ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo. (Isai., XIV, 14.)*

(2) *Factum est prælium magnum in cælo. (Apoc., XII, 7.)*

le ciel (1). Alors une grande voix se fit entendre : « Réjouissez-vous, cieux, et vous qui y habitez soyez dans la joie ; « malheur à vous qui habitez la terre, parce que le démon « est descendu vers vous plein de rage et de colère (2). »

Il y a donc, mes enfants, de bons et de mauvais anges ; des anges qui ont persévéré dans la justice et la sainteté, et d'autres qui n'y ont pas persévéré. Le chef des mauvais anges est, comme je viens de vous le dire, *Lucifer* ; ce mot signifie *qui porte la lumière* ou *brillant de lumière*. Le chef des bons anges est saint *Michel*, mot qui signifie *Qui est semblable à Dieu ?* et il est ainsi appelé, parce qu'il fit entendre ces paroles lorsqu'il s'opposa aux anges rebelles.

Le nombre des anges demeurés fidèles est très-grand. On les divise en trois hiérarchies (3) ou neuf chœurs : 1° les *séraphins*, qui sont tout brûlants d'amour, et pour ainsi dire transformés en Dieu par le feu de la charité ; les *chérubins*, doués d'une intelligence qui n'est inférieure qu'à celle de Dieu ; 3° les *trônes*, sur lesquels l'Éternel se repose avec complaisance ; 4° les *dominations*, dont l'autorité s'étend sur tous les ouvrages des mains du Seigneur ; 5° les *principautés*, qui sont dans le ciel comme des rois couverts de gloire ; 6° les *puissances*, qui font trembler les démons ; 7° les *vertus*, par lesquelles le Tout-Puissant opère les merveilles de sa droite, suscite les tempêtes, forme les orages et lance la foudre ; 8° les *archanges*, dont il se sert pour annoncer aux hommes les grandes choses qu'il veut faire ; enfin les *anges*, qui sont les ministres ordinaires de ses volontés et qui président aux destinées des hommes (4).

(1) Et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cælo. (Apoc., XII, 8.)

(2) Apoc., XII, 10.

(3) *Hiérarchie*, de deux mots grecs, *ἱερός*, *sacré*, et *ἄρχή*, *empire*. Par là, il faut entendre la subordination qui existe entre les divers chœurs des anges. — *Subordination*, terme relatif qui établit les degrés d'infériorité entre une chose et une autre.

(4) Dionysius, vulgo *Arcopagita* nuncupatus, angelos omnes in tres classes sive *hierarchias* distinxit, *supremam*, nimirum, *mediam* atque *ultimam*. Ad *supremam* classem refert *thronos*, *cherubim*, atque *sera-*

Trois anges seulement sont désignés par leur nom propre dans les livres saints, savoir : saint Michel, saint Gabriel et saint Raphaël. Le nom de Michel signifie, comme nous l'avons déjà dit, *Qui est semblable à Dieu* ? celui de Gabriel signifie *force de Dieu*, et celui de Raphaël *remède de Dieu* ou *médecin de Dieu*. — Gabriel fut envoyé au prophète Daniel pour lui indiquer l'époque précise de la venue du libérateur promis, lui apprendre les grandes choses que ce libérateur devait opérer, et lui découvrir les terribles destinées de l'infidèle Jérusalem. Le même Gabriel fut, depuis, député à Zacharie pour lui prédire la naissance de Jean-Baptiste, et à Marie pour lui annoncer qu'elle serait mère de Dieu. Telles sont les différentes missions dont il a plu à Dieu de le charger, et que les écrivains sacrés nous ont fait connaître. — L'Écriture nous rapporte que Raphaël prit la figure d'un voyageur, pour conduire le jeune Tobie au pays des Mèdes, et l'en ramener sain et sauf. Un poisson monstrueux étant venu pour dévorer Tobie, tandis qu'il se lavait les pieds dans le Tigre, l'ange lui dit de tirer le poisson par les nageoires sur le sable, d'en prendre le fiel et le foie, et d'en faire rôtir la chair pour la manger pendant le voyage. Il mena ensuite Tobie chez Raguel, dont ce jeune homme épousa la fille, appelée Sara, et lui conseilla de passer en prières les trois premières nuits de ses noces, pour éviter le sort des sept premiers maris de Sara, que le démon avait étouffés la première nuit de leur mariage. Tobie, pendant son séjour chez Raguel, pria l'ange d'aller à Ragès pour y recevoir la somme que son père avait autrefois prêtée à Gabélus. L'ange, après lui avoir

phim, qui semper Deum circumstant, et cum eo, nulla re interjecta, conjungantur. In media collocat *dominationes*, que regant officia angelorum; *principatus*, qui populis provinciisque præsent, et *potestates*, que potentiam malorum geniorum coerceant. Ad tertiam denique, seu infimam classem, refert *virtutes*, que miraculorum operationem sibi delegatam habeant; *archangelos*, qui majora nuntiant mortalibus, atque *angelos*, qui in minoribus adhibeantur negotiis. Hanc sententiam amplexi sunt S. Gregorius Magnus, S. Joan. Damascenus, Petr. Lombardus, S. Thomas de Aquinate, etc. (Ardeler, *Dissert. de Angelis*, 1 vol. in-4°, p. 46.)

rendu ce service, le ramena chez son père, qui était aveugle. Le jeune Tobie, par le conseil de Raphaël, mit sur les yeux de son père le fiel du poisson qu'il avait pris, et, environ une demi-heure après, le vieillard recouvra la vue. L'ange les exhorta à bénir le Seigneur et à chanter ses louanges, puis il disparut (1).

— D. *Comment Dieu a-t-il récompensé les anges qui ont persévéré?*

— R. Dieu, pour les récompenser, les a établis pour toujours dans un état de sainteté et de bonheur parfaits.

EXPLICATION. — Par une faveur spéciale, et pour récompenser les bons anges de leur fidélité, Dieu les a confirmés en grâce, comme disent les théologiens, c'est-à-dire qu'il a fixé tellement leur volonté dans l'amour du bien, sans détruire cependant leur liberté, que désormais ils sont incapables de perdre la sainteté et la justice, et le bonheur dont ils jouissent est un bonheur parfait, un bonheur qu'ils ne pourront jamais perdre et dont ils jouiront pendant toute l'éternité.

— D. *Comment appelle-t-on les anges qui ont persévéré?* — R. On les appelle les esprits bienheureux, les bons anges, ou simplement les anges.

EXPLICATION. — Les anges qui sont demeurés fidèles à Dieu, et qui ont persévéré dans l'état de grâce et de sainteté où Dieu les a créés, s'appellent les bons anges, ou simplement les anges. On leur donne aussi le nom d'esprits bienheureux, à cause du bonheur dont ils jouissent en voyant Dieu et en le possédant, et dont ils jouiront pendant les siècles des siècles.

— D. *Quelle est l'occupation des bons anges?* — R. L'occupation des bons anges est de bénir Dieu sans cesse, de chanter ses louanges et d'exécuter ses ordres.

EXPLICATION. — Jésus-Christ nous apprend dans l'Évangile que les anges voient sans cesse la face de son Père, qui

(1) Tob., v.

est dans le ciel ; c'est-à-dire qu'ils jouissent continuellement de la vision intuitive de Dieu, qui est pour eux la source d'une immuable félicité. Ils environnent le trône du Roi des rois ; ils sont ses ministres fidèles ; toute l'étendue des cieux retentit de leurs cantiques ; ils s'excitent mutuellement à chanter les louanges de leur Créateur ; ils le bénissent, ils l'adorent, ils célèbrent par de saints concerts sa sainteté, sa sagesse, sa bonté, sa puissance, toutes ses perfections ; leur adoration n'est jamais interrompue ; elle est mesurée sur l'éternité ; elle se perpétuera de siècle en siècle. — Telle est l'occupation des bons anges : *ils bénissent Dieu et chantent ses louanges ; ils exécutent aussi ses ordres.* Continuellement attentifs à tout ce que Dieu peut demander d'eux, dès qu'il parle, ils lui répondent : Nous voici. Ils reçoivent ses ordres avec joie, il les exécutent avec un saint empressement ; la promptitude de leur obéissance égale la rapidité des vents, « Ils sont ardents comme les flammes, » nous disent les livres saints. Il serait inutile de répéter ici, mes enfants, que c'est pour exprimer et nous faire comprendre cette célérité avec laquelle les anges font la volonté de Dieu, qu'on les représente avec des ailes.

D. *Les anges ont-ils un langage ?* — R. Oui, les anges ont un langage, les divines Écritures le disent en termes formels.

EXPLICATION. — Les anges parlent à Dieu et se parlent entre eux : c'est ce qu'on appelle leur locution ou leur langage. Isaïe et saint Jean les virent autour du trône de la majesté divine, et ils les entendirent s'écrier l'un à l'autre : « Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées ; la terre est remplie de sa gloire (1). » Le prophète Zacharie nous apprend qu'un ange dit à Dieu : « Seigneur, Dieu des armées, jusques à quand n'aurez-vous pas compassion de

(1) Et clamabant alter ad alterum, et diccbant : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus exercituum ; plena est omnis terra gloria ejus. (Isai., VI, 3.)—Et requiem non habebant die ac nocte, dicentia : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus omnipotens. (Apoc., IV, 8.)

« Jérusalem et des villes de Juda (1) ? » Mais comment les anges parlent-ils ? Ils parlent à Dieu en l'adorant, en le louant, en le priant dans une contemplation profonde. Ils se parlent entre eux, en se dirigeant et en se communiquant leurs pensées, leurs affections, leurs désirs, enfin tous les mouvements de leurs cœurs et de leurs volontés. Cette direction mutuelle de leurs sentiments forme le langage des anges, et la faculté qu'ils ont de se les communiquer forme leur langue. La masse du corps est, dans les hommes, un obstacle à la manifestation de leurs plus secrètes pensées ; pour se les manifester, ils ont besoin de signes sensibles. Mais cet obstacle n'a point lieu dans les purs esprits ; de là vient qu'ils se parlent et s'entendent parfaitement par la seule direction de leurs pensées ; ce qui n'est pas plus difficile à comprendre que la manière dont les hommes se communiquent leurs idées et leurs sentiments les plus secrets par la parole, c'est-à-dire par un mouvement excité dans l'air (2).

D. *Y a-t-il des anges qui soient chargés de prendre soin de nous ?*
— R. Oui, il y a des anges que Dieu a chargés de prendre soin de nous et de nous garder, c'est pour cela qu'on les appelle *anges gardiens*.

EXPLICATION. — Oui, mes enfants, il y a des anges que Dieu a chargés de prendre soin de nous et de nous garder, et ces esprits bienheureux, oubliant leur supériorité sur nous, s'acquittent de ces fonctions avec l'affection la plus tendre. Ils nous aiment ; ils prennent un vif intérêt à ce qui nous touche ; ils nous aident en mille manières et nous préservent, sans que nous le sachions, d'une infinité de dangers. Et non-seulement les anges nous aiment et nous pro-

(1) Et respondit angelus Domini, et dixit : Domine exercituum, usquequo tu non misereberis Jerusalem, et urbium Juda ? (Zac., 1, 2.)

(2) Id quidem certum est atque exploratum, angelos in adsumptis corporibus loqui posse cum hominibus. Nec dubitare licet, spiritibus cœlestes, inter quos arctissima viget societas, colloquia inter se agitare. (Ardeler, *Dissert. de angelis*, p. 44.)

tégent, mais encore chacun de nous a son ange particulier, un ange chargé par Dieu même de veiller à notre garde et de nous protéger au milieu des périls auxquels nous sommes continuellement exposés. Cet ange tutélaire nous assiste dans les occasions les plus dangereuses, dans les événements les plus critiques, dans les tentations les plus délicates ; il nous porte dans ses mains, dit l'Écriture, pour nous faire éviter les scandales et les pièges qui naissent, pour ainsi dire, sous nos pas. Souvent nous dormons sur le bord du précipice et notre *ange gardien nous éveille*. Levez-vous promptement, nous dit-il, comme autrefois à saint Pierre dans sa prison ; hâtez-vous de sortir de ce lieu, de quitter cette maison, de rompre ces liens, de briser ces chaînes ; il nous avertit aussi par des pressentiments intérieurs : nous ne savons d'où ils viennent, ni ce qu'ils veulent dire ; mais si nous étions allés à tel endroit, si nous avions fait telle démarche, nous étions perdus ; nous ne savons comment nous avons été préservés de ce malheur : c'est notre bon ange qui nous a conduits dans toutes nos voies. — Il y a même des anges chargés de veiller sur les empires, sur les nations, sur les provinces ; selon quelques auteurs, chaque ville, chaque paroisse, chaque communauté a son *ange gardien*.

Dieu avait établi saint Michel protecteur du peuple d'Israël : *Michel, votre prince*, dit l'ange Gabriel en parlant au prophète Daniel (1) ; l'Église chrétienne se flatte aussi de l'avoir pour chef et pour défenseur. Le même ange Gabriel parle de l'ange protecteur de la Perse, selon la plupart des interprètes, lorsqu'il dit que le prince des Perses lui a résisté vingt et un jours (2). Saint Luc, dans les *Actes des apôtres*, dit qu'un homme macédonien apparut à saint Paul durant la nuit et lui dit : « Passez en Macédoine, et venez nous aider ; » ce que l'on entend communément de l'ange

(1) Michael, princeps vester. (Dan., x, 21.)

(2) Princeps autem regni Persarum restitit mihi viginti et uno diebus. (Dan., x, 13.)

de la Macédoine, qui l'invitait à venir prêcher Jésus-Christ dans la province qui lui était confiée. Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, écrit aux anges des sept Églises chrétiennes de l'Asie-Mineure; ce qui, selon plusieurs Pères, ne doit pas seulement s'entendre des évêques de ces Églises, mais aussi des anges que Dieu leur a donnés pour les protéger.

= D. *Quels devoirs avons-nous à remplir à l'égard des anges gardiens?* — R. Chacun de nous doit aimer son ange gardien, respecter sa présence, se recommander souvent à lui et suivre ses inspirations.

EXPLICATION. — 1° *Nous devons aimer notre ange gardien.* Ne serait-ce pas, en effet, nous montrer bien ingrats et bien insensibles que de ne pas aimer notre ange gardien, qui nous témoigne tant d'affection et nous porte un si vif intérêt? Rendons-lui donc amour pour amour; exprimons-lui souvent notre reconnaissance pour les tendres soins qu'il daigne nous prodiguer. — 2° *Nous devons respecter la présence de notre ange gardien.* La majesté des rois de la terre imprime tant de respect, que leur seule présence nous tient dans le devoir; notre ange gardien est plus noble que le plus grand roi du monde : avec quel respect ne devons-nous donc pas nous tenir devant lui ! avec quel soin ne devons-nous donc pas veiller sur toute notre conduite, afin qu'il ne nous arrive rien qui puisse blesser ses regards? — 3° *Nous devons nous recommander souvent à notre ange gardien.* Implorons son assistance, surtout dans les tentations et dans les occasions dangereuses; il sera notre soutien et notre appui, il combattra avec nous et pour nous, et nous fera remporter la victoire sur le démon et sur nos passions. — 4° *Nous devons suivre les inspirations de notre ange gardien.* Ne méprisons jamais ses avis; entretenons-nous dans les sentiments qu'il aura fait naître dans notre âme; laissons-nous conduire et diriger par lui, et nous n'aurons jamais le malheur de nous écarter des sentiers de la piété et de la sagesse.

= D. *Quelle a été la punition des anges qui n'ont pas persévéré?*

— R. Pour les punir, Dieu les a chassés du ciel et les a condamnés à des supplices éternels.

EXPLICATION. — La punition des mauvais anges suivit de près leur révolte. A peine eurent-ils péché, que leur place, comme je vous l'ai déjà raconté, mes enfants, ne se trouva plus dans le ciel; ils en furent honteusement bannis et précipités dans l'enfer, pour y être tourmentés jusqu'au jour du jugement, où leur malice et leur confusion seront manifestées aux yeux de toutes les créatures; et Dieu, après les avoir dépouillés du pouvoir qu'ils ont de nuire aux hommes, les enfermera pour toujours dans le puits de l'abîme (1).

D. *Tous les mauvais anges ont-ils été réprouvés?* — R. Tous les mauvais anges, sans exception, ont été réprouvés et précipités dans l'enfer à l'instant même où ils ont péché.

EXPLICATION. — Il y a quelques années, un certain Pierre-Michel Vintras, ouvrier de profession, frappé de deux condamnations judiciaires qui lui valurent plusieurs années de prison (2), se dit un jour appelé de Dieu à être prophète, et se mit à séduire les simples par des prédictions imaginaires, dont le but était l'établissement d'une œuvre dite par les sectaires *œuvre de la miséricorde*, parce qu'en s'y engageant et en portant certains symboles, particulièrement une croix blanche soutenue par un ruban bleu, l'on se trouvait assuré d'être à l'abri des grands malheurs qui allaient fondre sur le monde. — La doctrine de Vintras renferme plusieurs erreurs graves dont nous parlerons successivement. La première concerne le salut des démons. Le prophète prétend que les anges déchus reçurent de Dieu la grâce d'un délai pour faire pénitence, et que plusieurs, profitant de ce délai et de l'offre miséricordieuse du Seigneur, acceptèrent de s'unir à la nature humaine pour regagner le ciel, qu'ils

(1) II Petr., II, 4.

(2) Jugement rendu à Caen, le 2 septembre 1842.

avaient perdu (1). Cette proposition est, 1° directement contraire à l'Écriture, dont voici les paroles : « Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait avec ses anges, et ils n'eurent point le dessus, et leur place ne fut plus trouvée dans le ciel (2). » Vous l'entendez, le ciel n'a plus eu de place pour eux. « Quant aux anges, dit l'apôtre saint Jude, qui ne conservèrent point leur première dignité, mais qui abandonnèrent leur domicile, Dieu les a réservés pour le jugement du grand jour, liés dans les ténèbres avec des chaînes éternelles (3). » Ainsi, pas d'exception : tous ceux qui sont tombés sont garrottés pour l'éternité.—2° Elle n'est pas moins contraire à la tradition : « Convaincus, dit saint Augustin, que le Créateur de tout bien n'a accordé aucune grâce aux anges pour se relever, pourquoi n'en concluons-nous pas que leur faute a été jugée d'autant plus détestable que leur nature était plus élevée (4) ? » — « Les esprits angéliques, reprend le grand saint Grégoire, pape, n'ont point trouvé de rémission à leurs péchés, parce qu'ils avaient d'autant plus de force pour se soutenir, qu'ils n'étaient pas captivés par les liens de la chair ; l'homme, au contraire, après sa chute, mérita le pardon, parce qu'il trouvait dans son corps charnel quelque chose qui le rendait inférieur à lui-même (5). » — Tous les autres saints docteurs s'expriment d'une manière non moins précise sur le châtement immédiat des mauvais anges, sans aucun délai accordé pour la pénitence (6).

(1) *Le Livre d'or ; révélation de l'archange saint Michel*, 1 vol. in-4°, p. 63.

(2) Apoc., XII, 7, 8.

(3) Jud., v., 6.

(4) S. Aug., tract. 110 in Joan., n° 7.

(5) *Moral.*, X, n° 28.

(6) Voir l'ouvrage intitulé *les Nouveaux illuminés*, p. 21, par A. B. Caillau. — La doctrine de Vintras a été condamnée par plusieurs évêques, par Grégoire XVI, et, en 1849, par les conciles provinciaux de Paris et de Rennes. La police a enfin jeté les yeux sur la secte de Vin-

= D. Comment appelle-t-on les anges qui n'ont pas persévéré dans le bien ? — R. On les appelle les mauvais anges, les démons, les diables, les malins esprits, les anges de ténèbres.

EXPLICATION. — Ces différents noms, que l'on donne aux anges qui n'ont pas persévéré dans le bien, expriment et l'affreux état où ils sont réduits, et l'excès de leur malice et de leur rage. — On les appelle d'abord les *mauvais anges*, par opposition aux bons anges, qui sont restés fidèles à leur Créateur, tandis qu'eux, au contraire, se sont audacieusement révoltés contre lui. On les appelle, en second lieu, *démons, diables*, mots qui signifient *calomniateurs, ennemis*, parce qu'ils sont les ennemis acharnés de Dieu et des hommes. On les appelle aussi malins esprits, à cause de leur endurcissement dans le mal, de leur haine du bien, et des artifices qu'ils mettent en œuvre pour faire participer à leur malheur ceux qui sont destinés à jouir du bonheur qu'ils ont perdu. Enfin on les appelle *anges de ténèbres*, parce que, en punition de leur orgueil, ils ont perdu leur éclat et leur beauté, et ont été précipités dans ce lieu d'horreur et de *ténèbres* où règne un désespoir éternel, c'est-à-dire dans l'enfer. — Le nom de *Satan*, que l'on donne aussi au malin esprit, a le même sens que démon : c'est un mot hébreu qui signifie ennemi, adversaire, celui qui s'élève contre nous et nous persécute. — Le démon est encore appelé *Bélicial*, ce qui veut dire un méchant, un rebelle, un désobéissant.

On a coutume de représenter les mauvais anges, les démons, sous la forme de serpents, parce que le démon emprunta cette forme lorsqu'il tenta et séduisit Ève. On les représente aussi sous la figure de bêtes horribles et féroces, pour nous faire comprendre combien ils sont à craindre, et combien est malheureuse une âme devenue, par le péché, l'esclave du démon.

tras, et, le 17 mars 1852, les restes de cette secte, qui outrageait également la foi et les mœurs, ont été surpris et arrêtés à Tilly-sur-Seule, diocèse de Bayeux, en vertu d'un mandat de M. le préfet du Calvados.

= D. *Quelle est l'occupation des mauvais anges?* — R. C'est de tenter les hommes, c'est-à-dire de les porter au mal.

EXPLICATION. — Quoique les mauvais anges soient souverainement et éternellement malheureux, et qu'ils aient tous été précipités dans l'abîme, à l'instant même de leur révolte, ils n'y sont pas tous restés enchaînés, il est permis à un grand nombre d'entre eux, c'est Dieu lui-même qui nous l'apprend, de parcourir le monde et de se répandre dans l'air; et c'est pour cela que saint Paul les appelle les *puissances de l'air* (1). Portant partout leur enfer avec eux, ils sont continuellement occupés du soin malheureux de nous tenter et de nous séduire. Transportés de rage et de fureur, ils emploient contre nous mille ruses et mille artifices. Appliqués sans cesse à nous exciter au mal, ils ne voient pas plus tôt naître une bonne pensée, un bon sentiment dans notre cœur, qu'ils cherchent à l'étouffer. Ce sont là, mes enfants, nos seuls vrais ennemis, ennemis acharnés à notre perte, ennemis forts et puissants. Craignons-les et redoutons leur fureur. Avec quelles précautions ne marcherions-nous pas dans un pays infesté de voleurs, dans une forêt pleine d'animaux venimeux ou féroces? Eh bien, mes enfants, ce pays, cette forêt, ne sont qu'une faible image des dangers auxquels nous sommes exposés ici-bas de la part du démon; marchons donc avec prudence et circonspection, et veillons continuellement sur nous-mêmes, afin d'éviter les surprises de notre ennemi et de ne pas nous laisser prendre dans les pièges qu'il nous tend.

D. *L'Église a-t-elle autorisé, d'une manière authentique, la dévotion aux saints anges?* — R. Oui, puisqu'elle a enrichi cette dévotion de plusieurs indulgences.

EXPLICATION. — L'Église, pour nous faire voir combien la dévotion aux saints anges lui est agréable, a enrichi cette dévotion des indulgences suivantes : 1° par un rescrit du 6 mai 1817, Pie VII a accordé deux cents jours d'indul-

(1) Eph., II, 2.

gence, une fois le jour, à tous les fidèles qui, avec un cœur contrit, réciteraient pieusement une hymne, une antienne et une oraison qui se trouvent dans plusieurs livres de piété, en l'honneur de l'archange saint Michel, pour obtenir sa protection dans les combats de la vie et à l'heure de la mort. Il a aussi accordé, par le même rescrit, une indulgence plénière à ceux qui réciteraient, tous les jours, ces prières pendant un mois, le jour qu'ils voudraient choisir dans ce mois; pourvu que, s'étant confessés et ayant communié, ils prient selon les intentions du souverain pontife. 2° Une indulgence plénière, le jour de la fête des saints anges gardiens (2 octobre), est accordée à tous ceux qui auront récité pendant toute l'année, matin et soir, la prière *Angele Dei*, etc., en l'honneur de leur ange gardien, pour implorer son assistance; et qui visiteront, ce jour-là, quelque église. Voici cette prière en français : *Ange de Dieu, qui êtes mon gardien, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi, gouvernez-moi, pauvre pécheur, que la céleste bonté a confié à votre sollicitude.* 3° Indulgence plénière, un jour de chaque mois, pour celui qui aura récité, au moins une fois par jour, pendant tout le mois, la prière à l'ange gardien, si, en ce jour, étant confessé et ayant communié, il visite une église et y prie durant un certain espace de temps, selon l'intention du souverain pontife. 4° Indulgence plénière, à l'article de la mort, pour quiconque aura récité fréquemment cette prière. 5° Indulgence partielle de cent jours, chaque fois que l'on récite la susdite prière avec dévotion. — Ces indulgences, pour l'oraison au saint ange gardien, ont été accordées par Pie VI (bref du 2 octobre 1795) et par Pie VII (décret du 15 mai 1821); elles sont applicables aux âmes du purgatoire.

TRAITS HISTORIQUES.

CHARITÉ DES ANGES POUR LES HOMMES.

L'Écriture est pleine d'exemples de la charité des anges pour les hommes. C'est un ange qui console Agar chassée de la maison d'Abraham et réduite au désespoir dans le désert. C'est par

le ministère des anges que Loth et sa famille sont arrachés à une ville criminelle qui allait devenir la proie des flammes. C'est un ange qui sauve Daniel de la gueule des lions. C'est un ange qui fait remporter à Judith la victoire sur Holopherne. C'est un ange qui vient dans la prison de saint Pierre briser ses chaînes, tromper la vigilance de ses gardes, le soustraire à la fureur d'Hérode et le rendre aux vœux de l'Église.

APPARITIONS DE SAINT MICHEL.

L'Église célèbre trois apparitions de saint Michel. La première est celle de Colosses, en Phrygie, dont on ne sait pas précisément le temps. La fête en fut fixée au 6 septembre, dans toute l'Église d'Orient. La seconde est l'apparition de saint Michel au mont Gargan, vulgairement appelé Santo-Angelo, en Italie, dans le royaume de Naples ; elle arriva sur la fin du v^e siècle. L'Église en célèbre la fête le 8 mai, et celle de la dédicace de la caverne dans laquelle elle eut lieu, le 29 septembre. Enfin, la troisième apparition de saint Michel, qui est honorée par une fête particulière dans l'Église, est celle qui se fit à Aubert, évêque d'Avranches, sur un rocher appelé la Tombe, où est encore aujourd'hui l'ancienne abbaye de Saint-Michel, bâtie sur un grand rocher, au milieu de la mer, dans le golfe d'entre la Normandie et la Bretagne. Cette apparition eut lieu l'an 706, et la fête en a toujours été célébrée, depuis, le 16 octobre (1).

HENRI DE GENOUDE.

On demandait un jour aux trois enfants de M. de Genoude, Henri, René et Gui : Qui a créé les anges ? La réponse était aisée : C'est Dieu. — Mais qui a créé le diable ? Là était la difficulté. René ne veut pas que ce soit encore Dieu ; le petit Gui, qui ne manque pas de malice, ne sait trop si ce n'est point de lui que l'on veut parler ; Henri réfléchit, et il s'écrie, comme un inspiré : « C'est Dieu qui l'a fait ange, et c'est lui qui s'est fait diable ! »

LEÇON VIII.

DE L'HOMME ET DE SA LIBERTÉ.

Nous diviserons cette leçon en quatre paragraphes. Nous parlerons, dans le premier, de la nature de l'homme ; dans

(1) *Dict. de la Bible*, par D. Calmet, art. *Michel*.

le second, de la spiritualité et de la liberté de l'âme humaine; dans le troisième, du premier homme et de la première femme; dans le quatrième, de la physionomie et de la phrénologie.

PARAGRAPHE PREMIER.

DE LA NATURE DE L'HOMME.

= D. *Qu'est-ce que l'homme?* — R. L'homme est une créature intelligente, composée d'un corps et d'une âme.

EXPLICATION. — L'homme, du mot latin *humus*, qui veut dire terre (1), est une créature *intelligente*, c'est-à-dire une créature qui pense, qui connaît, qui comprend, qui raisonne. L'homme n'est point, comme l'ange, un pur esprit; deux substances essentiellement distinctes constituent sa nature; ou, en d'autres termes, deux principes existent en lui : l'esprit et la matière, une âme et un corps. C'est une intelligence unie à des organes et servie par eux, selon la belle définition qu'a donnée de l'homme un illustre écrivain, de Bonald. L'âme et le corps ne forment qu'une seule personne (2), un homme, lequel, selon l'énergique expression de l'apôtre saint Pierre, est appelé tout entier à la participation de la nature divine (3). Nous expliquerons plus tard ces paroles.

— D. *Comment Dieu créa-t-il le premier homme?* — R. Dieu forma de terre le corps du premier homme, et lui donna, pour l'animer, une âme qu'il tira du néant.

EXPLICATION. — Lorsque Dieu voulut former la lumière ou la mettre en action (4), il dit : « Que la lumière soit, et la lumière fut (5). » Lorsqu'il voulut former les différentes espèces d'animaux qui habitent la terre, il dit : « Que la terre produise des animaux vivants de toutes les espèces, et cela se fit ainsi (6). » Mais lorsqu'il voulut créer l'homme, il

(1) *Dict. philologique* de Huré.

(2) *Anima rationalis et caro unus est homo.* (Symb. S. Athan.)

(3) *Divinæ consortes naturæ.* (II Petr., 1, 4.)

(4) Voir ce que nous avons dit de la *lumière* dans la leçon IV.

(5) *Fiat lux, et facta est lux.* (Gen., 1, 3.)

(6) *Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere*

n'employa point cette parole impérieuse et dominante. Je le vois délibérer avec lui-même et consulter sa divine sagesse : « Faisons, dit-il, l'homme à notre image et à notre ressemblance (1). » Je le vois prendre de la terre pour former le corps de sa nouvelle créature, et cette terre, arrangée sous une telle main, reçoit la plus belle figure qui ait encore paru dans le monde. Puis il répand sur le visage de l'homme un souffle de vie, et l'homme devient vivant et animé (2). Ce souffle de Dieu n'est point une émanation, une portion de Dieu, dont la nature simple exclut toute division ; c'est une substance spirituelle, intelligente et libre, un esprit, une âme que Dieu tire du néant, qu'il crée à son image et à sa ressemblance ; c'est-à-dire une âme qui a, comme Dieu, mais dans un degré fini, le pouvoir de connaître, d'aimer et de se déterminer librement. — « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Vous le savez, mes enfants, quand un ouvrier, un artiste veut faire quelque chose de *très-bien*, un *chef-d'œuvre*, il réfléchit, il médite, il consulte. Voilà pourquoi Dieu, avant de créer l'homme, prend conseil en lui-même, afin de nous faire voir que ce qu'il entreprend surpasse tout ce qu'il a exécuté jusqu'alors ; afin de nous faire connaître notre excellence au-dessus de ses ouvrages, et de nous convaincre que nous sommes, de toutes ses créatures visibles, la plus noble et la plus favorisée.

suo, jumenta, et reptilia, et bestias terræ secundum species suas. Factumque est ita. (Gen., 1, 24.)

(1) Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. (Gen., 1, 24.) — Selon quelques savants commentateurs de l'Écriture sainte, le terme hébreu que l'on a traduit par *imago*, image, ne s'entend que des substances purement spirituelles ; et le terme hébreu que l'on a traduit par *similitudo*, ressemblance, ne s'applique qu'à des substances matérielles ; c'est comme si le Dieu créateur avait dit : Faisons l'homme semblable à nous, quant à sa substance spirituelle ; et quant à sa substance matérielle, donnons-lui la forme sensible que doit prendre un jour celle des personnes divines qui s'incarnera.

(2) Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. (Gen., 1, 7.)

— D. *Qu'est-ce que l'âme de l'homme?* — R. C'est une partie de nous-même que nous ne pouvons ni voir ni toucher, et qui, néanmoins, nous fait sentir, penser, vouloir et agir.

EXPLICATION. — L'homme sent, il pense, il veut. L'homme sent : c'est-à-dire qu'il éprouve, ou du moins qu'il est susceptible d'éprouver certaines modifications, certaines impressions sensibles, comme le plaisir et la douleur, l'amour et la haine, l'espérance et la crainte, la joie et la tristesse. Il pense (1) : c'est-à-dire qu'il a la faculté de concevoir les choses, de s'en faire une idée, de les distinguer les unes d'avec les autres. Il veut : c'est-à-dire qu'il a la faculté de choisir entre deux ou plusieurs objets, de se déterminer pour celui-ci de préférence à celui-là. Mais à laquelle des deux substances qui constituent notre être appartiennent ces diverses facultés? Ce n'est point au corps, il n'en est nullement susceptible, comme nous le prouverons bientôt, mais à l'âme. Oui, mes enfants, c'est notre âme qui nous fait sentir, penser et vouloir ; ou plutôt, en nous, ce qui sent, pense et veut, c'est notre âme seule (2). C'est elle aussi qui nous fait agir ; elle commande à nos yeux, et aussitôt ils se fixent dans la direction qu'elle veut ; à notre bouche et à notre langue, et aussitôt notre langue et notre bouche se mettent en mouvement, et de ce mouvement résulte un son articulé qu'on appelle parole ; à nos membres, et aussitôt ils obéissent et nous transportent d'un lieu à un autre.

— D. *Qu'est-ce que le corps de l'homme?* — R. C'est cette partie de nous-même qui tombe sous les sens, et qui est composée de différents membres, comme la tête, les mains, les pieds, etc.

EXPLICATION. — Le corps même de l'homme, quoiqu'il ait été formé de boue et qu'il ne soit qu'un peu de matière organisée, nous montre sa dignité et sa supériorité sur tous les

(1) Le mot *pensée* comprend, dans son acception générale, toutes les opérations de l'esprit.

(2) « Qu'est-ce qui sent du plaisir en nous? est-ce la main? est-ce le bras? est-ce la chair? est-ce le sang? On verra qu'il faut que ce soit quelque chose d'immatériel. » (*Pensées de Pascal*, édit. de Migne, p. 656.)

autres animaux. Tandis que ceux-ci, guidés par un instinct héréditaire, courbés vers la terre, que seule ils connaissent, cherchent de l'œil à sa surface les objets qui conviennent à leurs appétits et aux besoins de leur conversation, voyez le front de l'homme élevé vers le ciel, qui doit être un jour sa demeure ! Mais c'est surtout par son âme, douée de la faculté de penser, que l'homme est infiniment supérieur à tous les autres ouvrages visibles du Créateur. C'est ce qui fait dire à Pascal : « Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Ainsi, toute notre dignité consiste dans la pensée (1). »

D. *Il y a donc deux choses dans l'homme ?* — R. Oui, il y a deux choses dans l'homme, un corps et une âme.

EXPLICATION. — Deux substances essentiellement distinctes constituent, ainsi que nous venons de l'expliquer, la nature de l'homme : un corps formé primitivement du limon de la terre (2), et qui doit un jour tomber en dissolution et en poussière ; et une âme créée à l'image et à la ressemblance de Dieu ; c'est-à-dire une âme immortelle, douée d'entendement, de volonté et de liberté, et capable de vivre, comme Dieu, de connaissance et d'amour. Mais pourquoi une âme si noble dans un corps de boue ? « Afin que l'homme ne s'enorgueillisse pas, et que l'infirmité du corps, rehaussée par la gloire de l'âme, et la gloire de l'âme humiliée par la bassesse du corps, le tiennent comme dans un juste équilibre, sans qu'il s'élève ou s'avilisse trop (3). »

D. *Chaque homme a-t-il une âme qui lui soit propre ?* — R. Oui, et l'opinion contraire a été formellement condamnée par l'Église.

EXPLICATION. — Selon quelques philosophes, il n'y a point dans chaque homme un âme qui lui soit propre ; mais il

(1) *Pensées de Pascal*, édit. de Migne, p. 657.

(2) Formavit... hominem de limo terræ. (Gen., II, 7.)

(3) La Chétardie, t. I, p. 61.

existe une âme universelle, laquelle est commune à tous. Cette erreur, qui détruit le *moi* humain et ôte à chacun la responsabilité de ses actes, a été solennellement condamnée par le pape Léon X, dans une bulle en date du 14 des calendes de janvier 1514, où il promulgue différentes décisions du concile de Latran : « Nous condamnons et réprouvons tous ceux qui assurent que l'âme humaine est mortelle, ou qu'il n'y en a qu'une en tous les hommes; tandis que cette âme est non-seulement la forme du corps humain, mais, bien plus, qu'elle est immortelle, et que, selon le nombre de corps dans lesquels elle est placée, elle est, pour chacun d'eux, multiplicable et multipliée, et le sera toujours, ce que l'on voit évidemment dans l'Évangile, lorsque le Seigneur dit : *Mais ils ne peuvent tuer l'âme* (1). Et ailleurs : *Celui qui hait son âme dans ce monde, la conserve pour la vie éternelle* (2)..... La même chose ressort de ce qu'il promet des récompenses éternelles ou des supplices éternels à ceux qui doivent être jugés, selon le mérite de leur vie (3). Autrement, l'incarnation et les autres mystères du Christ ne nous seraient d'aucun avantage; il ne faudrait point attendre la résurrection; et les saints et les justes *seraient les plus misérables des hommes*, selon l'expression de saint Paul (4). »

D, *Quelle est la principale erreur enseignée de nos jours, par rapport à la nature humaine?* — R. C'est celle de Pierre-Michel Vintras, qui prétend que la nature humaine se compose non-seulement d'un corps et d'une âme, mais d'un corps et d'une âme joints à un esprit déchu, et qui forme comme la partie principale de notre être.

EXPLICATION. — Vintras et ses adhérents semblent reconnaître encore l'Église catholique. Or, qu'enseigne-t-elle, cette sainte Église? Prenons les catéchismes de tous les pays et de tous les temps : ils nous apprennent, en son nom et par son autorité, que nous sommes composés d'un corps et d'une âme,

(1) Matth., VI, 24.

(2) Joan., XII, 25.

(3) Matth., XXV, 46.

(4) I Cor., XV, 9.

et que ce corps et cette âme font un homme parfait. D'esprit déchu, jamais il n'en a été question dans nos livres élémentaires, jamais l'Église n'en a parlé à ses enfants dans ses instructions familières, jamais dans les chaires chrétiennes aux fidèles assemblées, jamais à ses théologiens dans ses écoles. Et elle a omis non-seulement de parler de cet ange déchu attaché à notre nature, mais elle l'a positivement exclu, en inculquant aux petits et aux grands qu'ils étaient composés de deux substances, ni plus ni moins : d'une substance spirituelle, qui est l'âme, et d'une substance matérielle, qui est le corps. L'Église est-elle donc dans l'erreur ? S'il en était ainsi, Jésus aurait cessé d'être avec elle ; et cependant il a dit : « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles (1). » De plus, ne lisons-nous pas dans le symbole de saint Athanase, lequel est reçu avec un profond respect par l'Église d'Orient et par celle d'Occident, et qui a toujours servi de règle pour décider les vérités catholiques : « Comme l'âme « raisonnable et le corps forment un seul homme, ainsi Dieu « et l'homme forment un seul Christ ? » Mais si l'homme a comme principale partie de lui-même un ange déchu, comment expliquer cette parole : Deux choses forment le Christ, l'humanité et la divinité ; deux choses forment l'homme, l'âme raisonnable et le corps ? Comme le Sauveur est un Christ parfait, parce qu'il est Dieu et homme tout ensemble, l'homme est parfait dans sa nature, parce qu'il joint à un corps matériel une âme raisonnable. Nulle place laissée pour la folle invention de l'ange déchu ; vouloir l'admettre, ce serait renverser toute l'économie de la doctrine catholique (2). « Nous n'ignorons pas, disent les saints Pères du « concile de Francfort, que la nature humaine est composée « de deux substances, savoir d'un corps et d'une âme..... qui « font un homme parfait (3). » Donc, l'homme a la perfection de sa nature avec une âme et un corps ; donc, toute

(1) Matth., XVIII, 20.

(2) *Les Nouveaux illuminés*, par l'abbé Caillaud, p. 24.

(3) Conc. francfordiense, sub Adriano papa I, anno 794.

addition étrangère ne saurait lui convenir, et l'esprit déchu qu'on veut lui ajouter n'est qu'une chimère (1).

D. *La sainte vierge Marie n'est-elle pas une émanation de la Divinité, et n'a-t-elle pas été unie à un esprit préexistant à sa naissance, et non déchu?* — R. Quelque haute idée que l'on doive avoir de la sainte vierge Marie, on ne peut pas dire qu'elle est une émanation de la Divinité, et qu'elle a été unie à un esprit préexistant à sa naissance, et non déchu.

EXPLICATION. — L'Église a condamné, par la bouche de saint Léon, la croyance erronée de l'émanation des âmes, que quelques philosophes supposaient sortir non du néant, mais de la substance même de la Divinité. Voici ses paroles : « La foi catholique condamne l'impiété qui découle de certains philosophes, et surtout des manichéens, et qui tient que l'âme de l'homme est de la substance divine; car ce qui est de Dieu est Dieu même, et il n'y a dans ce cas que le Fils et le Saint-Esprit. Outre cette unique divinité de la souveraine Trinité, il n'est aucune créature qui, dans son principe, n'ait été tirée du néant (2). » Cette décision si claire et si vraie, Pierre-Michel Vintras, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, l'a totalement méconnue dans une de ses révélations, ou plutôt son archange prétendu s'est oublié ce jour-là jusqu'à devenir hérétique. Tel est, en effet, l'oracle qui lui fut un jour révélé : « Saint Michel m'a dit que la très-sainte Vierge était divine, puisqu'elle était formée de l'émanation de la Divinité, et que cette émanation surpassait tout ce qui devait être créé dans le ciel; que son esprit était tiré de la très-sainte Trinité: qu'il était composé de la puissance du Père, de l'amour du Fils, et de la sagesse du Saint-Esprit; qu'alors donc elle était divine, puisque la puissance du Père est divine, que l'amour du Fils est divin, et que la sagesse du Saint-Esprit est divine (3). »

(1) *Les Nouveaux illuminés*, p. 25.

(2) Labbe, t. IV, p. 659.

(3) *Livre d'or*, p. 62.

Le démon, qui voit combien la dévotion à Marie lui est funeste, ne pouvant en empêcher les progrès, cherche à la défigurer par de coupables exagérations ; et comme souvent il a perdu les âmes en leur inspirant une confiance présomptueuse en Marie, maintenant il travaille encore à les perdre, en leur inspirant d'exalter Marie au delà des bornes fixées par la divine Providence.

Nous parlerons bientôt des grandeurs de cette Vierge incomparable et des immenses privilèges que Dieu lui a accordés ; mais, quelles que soient sa dignité et sa gloire, elle ne cesse pas pour cela d'être une simple femme. Elle participe à la nature humaine ; elle est, par conséquent, composée d'un corps et d'un âme que Dieu tira du néant pour animer ce corps, à l'instant où il fut suffisamment organisé. Il n'y a rien de plus en Marie ; elle n'est point une émanation de la Divinité, et l'esprit fidèle qu'on lui adjoint est une chimère (1).

TRAIT HISTORIQUE.

SAINT AUGUSTIN.

Les catholiques enseignent que l'homme est fait à l'image de Dieu. Saint Augustin, avant sa conversion, en avait conclu qu'ils adoraient un Dieu corporel ; mais ayant reconnu que ce soupçon était aussi mal fondé qu'injurieux à la foi des orthodoxes, il l'avait abandonné, en se reprochant à lui-même la précipitation de ses jugements. — En effet, d'après l'enseignement catholique, ce n'est point quant au corps, mais quant à l'âme, que l'homme a été fait à l'image de Dieu (2).

PARAGRAPHE II.

DE LA SPIRITUALITÉ ET DE LA LIBERTÉ DE L'ÂME.

D. *La substance qui dans l'homme sent et pense est-elle de la même nature que le corps?* — R. La pensée étant essentiellement simple, elle ne peut être l'effet de la matière ou du corps, qui est essentiellement composé.

EXPLICATION. — Il est facile de prouver, mes enfants, que

(1) *Les Nouveaux illuminés*, par l'abbé Caillau, p. 34.

(2) *Vie de saint Augustin*.

la matière est incapable de penser et de sentir ; qu'il y a par conséquent, dans l'homme, une substance essentiellement distinguée du corps, une substance immatérielle et spirituelle, simple et indivisible.

1° C'est une vérité incontestable que la matière n'a pas, par elle-même et par sa nature, la faculté de penser, car si la matière avait, par elle-même et par sa nature, la faculté de penser, il faudrait dire qu'un bloc de marbre, un tas d'argile et de boue, un morceau de bois ou de métal, sont autant d'êtres pensants ; ce qui est si évidemment contraire à l'expérience, à la raison et au bon sens naturel, que personne n'a jamais osé le soutenir.

2° Il n'est pas moins incontestable que la matière ne peut pas se donner la faculté de penser. En effet, d'où la tirerait-elle ? Ce n'est pas d'elle-même, puisqu'elle ne l'a point, et qu'on ne donne pas ce qu'on n'a pas. Ce n'est pas du néant, puisque le néant n'est rien et ne produit rien. Ce n'est pas du hasard, puisque le hasard n'est qu'un vain mot. Ce n'est pas enfin du mouvement, car la matière ne peut se donner le mouvement, il faut qu'elle le reçoive ; elle est, par sa nature, inerte et passive. Ensuite le mouvement ne renferme pas en lui-même la faculté de penser ; il n'est que le transport d'un lieu à un autre, le changement de rapport, de situation des différentes parties de la matière entre elles ; mais tout cela n'est pas la faculté de penser et ne renferme rien de semblable. Agitez en mille et mille manières des atomes de matière, vous aurez des chocs, des situations, des figures différentes, mais vous n'aurez jamais des pensées, ni les opérations qui s'ensuivent. Puisque la matière n'a pas par sa nature la faculté de penser, et qu'elle ne peut se la donner, ce qui pense en nous est donc une substance essentiellement différente et de la matière et de l'organisation de la matière ; une substance, par conséquent, spirituelle par elle-même et par sa nature, c'est-à-dire capable à la fois d'intelligence, de raisonnement et de sentiment réfléchi.

3° Non-seulement nous pensons, mais, en vertu de cette

faculté de penser, nous réfléchissons, nous raisonnons, nous jugeons, nous comparons nos idées entre elles, nous descendons des principes aux conséquences, des causes connues aux effets inconnus. Or, comment concevoir toutes ces opérations dans la matière ? Si nos idées, et nous pouvons en avoir un grand nombre à la fois, sont divisées et répandues dans une infinité d'atomes, tous distingués et séparés les uns des autres, qui les réunira, qui les comparera, qui jugera ? Si vous les réunissez dans un seul atome, ou cet atome est simple, et vous en faites un esprit, ou il est composé, et la difficulté reste la même. Il faut donc avoir recours à un principe simple, indivisible, capable de recevoir toutes ces idées, de les comparer et de juger dans le même instant. Donc, ce qui, en nous, réfléchit, compare, juge, est non-seulement une substance distinguée de la matière et de l'organisation de la matière, mais une substance simple dans sa nature, c'est-à-dire qui n'est point composée de choses réellement distinctes l'une de l'autre.

4° Outre la faculté de penser, de comparer, de juger, nous avons encore celle de vouloir, qui prouve en nous un principe actif par lui-même. Nous sommes capables de vouloir librement et de gouverner en maîtres nos opérations ; or, tout cela est évidemment incompatible avec la nature de la matière, qui est inerte et passive, soumise en tout à des mouvements mécaniques et nécessaires.

5° Incapable de penser, la matière est également incapable de sentir. Les sensations sont, en effet, inconciliables avec les propriétés de la matière. Celle-ci est étendue : quelle étendue, quelle figure, quelle forme donnera-t-on à nos sensations ? La matière est divisible : en combien de parties diviserons-nous une sensation ? La matière est susceptible d'être mise en mouvement, d'être transportée d'un lieu dans un autre : comment mouvoir nos sensations et les transporter hors de nous ? Tout cela est évidemment impossible. D'ailleurs, si la matière était capable de sentiment, si elle était susceptible d'éprouver du plaisir ou de la douleur, de la

crainte ou de l'espérance, de la joie ou de la tristesse, cette capacité, elle l'aurait par sa nature ou bien elle se la donnerait à elle-même. Ces deux suppositions sont également absurdes, et ici reviennent les mêmes raisonnements par lesquels nous avons démontré que la matière est absolument incapable de penser.

D. Pourriez-vous donner une preuve plus simple, et plus à la portée de tous, de la spiritualité de notre âme? — R. Rien n'est plus facile.

EXPLICATION.— La spiritualité de notre âme, sa distinction essentielle d'avec la matière, nous venons de la démontrer d'une manière invincible. En voici une autre preuve qui fera peut-être plus d'impression sur vous. N'est-il pas vrai, mes enfants, que vous avez très-bien saisi tout ce que je vous ai dit jusqu'ici sur l'existence de Dieu, sur la création du monde, etc.? Mais est-ce votre corps qui a compris? Sont-ce vos yeux qui ont vu la vérité de ce que je vous disais? Sont-ce vos oreilles qui ont entendu les raisonnements que je faisais? Non, car vos yeux voyaient bien que je vous parlais, mais ils ne voyaient pas les objets dont je vous entretenais; vos oreilles étaient bien frappées par les mots que je prononçais, mais ce ne sont pas vos oreilles qui ont entendu la vérité de ce que j'ai dit. Par exemple, quand je dis : « Dieu a créé le monde en six jours, » vos oreilles entendent tous ces mots-là, mais ce ne sont pas vos oreilles qui comprennent que cela est vrai. Et, en effet, si Dieu permettait que celui d'entre vous qui a le mieux répété sa dernière leçon mourût à l'instant même, et que je lui dise la même phrase qu'il comprend si bien en ce moment : « Dieu a créé le monde en six jours, » il ne comprendrait plus. Cependant ses oreilles et ses yeux seraient encore absolument les mêmes, ils auraient encore la même conformation; ce n'étaient donc pas en lui les oreilles qui entendaient, ce n'étaient pas les yeux qui voyaient : c'était autre chose. Il y a donc en nous quelque chose qui n'est pas notre corps, et qui pense, qui com-

prend, qui raisonne, et c'est ce que nous appelons notre âme (1).

D. *Dieu ne pourrait-il pas donner à la matière la faculté de penser?* — R. Non, il ne le pourrait pas.

EXPLICATION. — Dieu, tout puissant qu'il est, ne saurait donner à la matière la faculté de penser, ni la capacité de sentir, ou, en d'autres termes, faire des esprits, des intelligences avec la matière, parce que Dieu ne peut changer la nature et l'essence des choses; il ne peut faire ce qui est impossible, il ne peut faire ce qui, en soi, implique contradiction. Or, esprit et matière sont des choses contradictoires qui ne peuvent être réunies dans la même substance, parce que les propriétés de l'esprit sont opposées aux propriétés de la matière, et les propriétés de la matière à celles de l'esprit : l'un, pour les pensées, les sensations, les réflexions, les jugements, les raisonnements, exige une nature simple, inétendue, indivisible; et la matière, au contraire, possède toutes les propriétés opposées, l'étendue et la divisibilité.

D. *Pourquoi ne pouvons-nous voir ni toucher notre âme?* — R. Parce qu'elle est un esprit.

EXPLICATION. — Cette partie de nous-même qu'on appelle âme, nos yeux ne peuvent la voir ni nos mains la toucher, parce que, comme nous venons de le prouver, elle est une substance simple et exempte de toute composition. Nous ne pouvons ni voir ni toucher notre âme, pour la même raison que nous ne pouvons ni voir ni toucher Dieu, parce qu'elle est un esprit, et qu'un esprit ne tombe point sous les sens. Et que de choses nous ne voyons pas et dont il nous est impossible de douter! Par exemple, voyons-nous le vent? voyons-nous les différentes espèces de gaz? Doutons-nous pour cela de leur existence?

D. *Sont-ce nos yeux qui voient, nos oreilles qui entendent, etc.?*
— R. Non, c'est notre âme seule.

(1) Œuvres de Mgr de Borderies, t. I.

EXPLICATION.— Nous avons des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, un nez pour respirer les odeurs, un palais pour savourer les mets, une peau tapissée de houppes nerveuses pour recevoir les sensations du toucher, mais ce n'est pas l'œil qui voit, l'oreille qui entend, le nez qui respire, le palais qui savoure, c'est l'âme qui recueille tous les plaisirs comme elle éprouve toutes les peines, parce que, encore une fois, la matière ne peut ni sentir ni penser.

D. *Toutes les opérations dont vous venez de parler s'exécutent par l'intermédiaire du cerveau; elles sont donc des produits matériels, comme le cerveau lui-même?* — R. Le cerveau est matériel, la pensée et la volonté sont immatérielles; le cerveau, par conséquent, n'en saurait être la cause, quoiqu'il en soit la condition.

EXPLICATION. — Le cerveau est une masse de substance molle enfermée dans la capacité osseuse du crâne; c'est le point spécial où se manifeste l'être immatériel, c'est-à-dire l'âme; c'est l'instrument principal qui sert à l'âme pour recevoir les impressions du monde extérieur et pour réagir sur lui (1). Selon les physiologistes, le cerveau, auquel viennent aboutir tous les nerfs, est l'organe de la pensée et le siège de l'intelligence; mais il ne faut pas croire qu'il la produise comme l'estomac prépare le chyle (2), comme le foie sécrète la bile, etc. La pensée est immatérielle, et le cerveau est matériel: le cerveau n'est donc pas la cause de la pensée, quoique sans lui la pensée ne puisse avoir lieu. Le cerveau est comme une sentinelle placée sur les confins de l'homme matériel; c'est un intermédiaire entre le corps et l'âme, un instrument dont celle-ci se sert pour recevoir les impressions extérieures, pour exercer ses facultés et transmettre sa volonté au dehors. Cet instrument a besoin d'être sain et bien

(1) Autour du cerveau rayonne de nombreux canaux divergents qui portent sur le corps l'influence de l'âme, et d'autres canaux convergents qui apportent à l'âme l'influence du monde extérieur. (*Anthropologie catholique*, n° du 15 février 1847.)

(2) Chyle (du grec *χρῆσις*, *suc nourricier*, *sève*, dérivé de *χρῆσις*, *répandre*, *faire couler*), suc laiteux qui se forme de la partie la plus subtile des aliments digérés, et qui se convertit en sang.

conformé pour la régularité de l'entendement ; s'il est altéré d'une manière un peu profonde , la pensée et la volonté en éprouvent une atteinte quelconque. Toutefois, vouloir en conclure que le moral est l'effet de l'action du cerveau, ce serait confondre la condition avec la cause. Voici, à ce sujet, une comparaison fort juste employée par quelques anciens. Notre âme est comme un musicien, et notre cerveau comme l'instrument dont il se sert. Si cet instrument est bien conditionné, si toutes les parties qui doivent le composer ont entre elles les rapports et les proportions convenables, les sons qui en émaneront seront harmonieux et réguliers ; si, au contraire, l'instrument est défectueux, les sons le seront également, quels que soient d'ailleurs les talents de l'artiste qui l'emploie ; il pourra même arriver qu'on n'en puisse tirer aucun son, malgré tout l'art du musicien. On serait insensé si l'on concluait de là que les causes qui ont altéré ou détruit l'instrument ont altéré ou détruit la musique en elle-même, car celle-ci reste sans trouble et sans confusion dans l'esprit de l'artiste. Eh bien, il en est de même de l'âme ; elle reste sans altération au milieu des plus grands désordres du corps ; mais comme elle ne peut communiquer avec l'extérieur et agir que par le moyen du cerveau, si ce moyen, cet intermédiaire, cet instrument est lésé, ou même plus ou moins engourdi par le sommeil, il en résultera, dans beaucoup de cas, un dérangement dans les manifestations de l'âme, c'est-à-dire dans l'exercice de ses facultés et de ses volontés. — Mais quels sont les liens qui unissent l'esprit et la matière, et comment l'âme peut-elle agir sur le cerveau ? Nous avouons franchement ici notre ignorance ; c'est là un de ces mystères dont la nature nous offre tant d'exemples, et qui sans doute ne sera jamais dévoilé ici-bas. L'important, c'est d'être persuadé que l'homme est un être mixte composé d'un corps et d'une âme, ou, pour nous servir des expressions de de Bonald, déjà citées, que *c'est une intelligence servie par des organes*(1).

(1) *Annales de philosophie*, t. I. — *Traité complet de l'anatomie*, de

D. *Quel nom donne-t-on à ceux qui prétendent que l'âme humaine n'est point distinguée de la matière?* — R. On les appelle *matérialistes*, et leur affreux système se nomme *matérialisme*.

EXPLICATION. — On donne le nom de *matérialistes*, non-seulement à ceux qui prétendent que tout ce qui existe est matière, sans en excepter Dieu lui-même, mais encore à ceux qui, tout en admettant un esprit incréé et créateur, excluent de la nature les esprits créés. Ces derniers sont les *matérialistes mitigés*; on les rencontre surtout dans le monde médical, et la plupart des ouvrages qui traitent de la médecine sont plus ou moins infectés de cette funeste doctrine (1). Ce que nous venons de dire suffit pour démontrer l'absurdité d'un système qui sape les fondements de la religion et de la morale. Car, si l'âme est matérielle, elle périt avec le corps; si l'âme périt avec le corps, la vie future est une chimère, et l'on peut se livrer, sans crainte et sans remords, à tous les crimes, pourvu qu'on prenne les précautions nécessaires pour échapper aux coups de la justice humaine. Qui pourrait ne pas avoir en horreur le matérialisme, puisqu'il entraîne après lui de pareilles conséquences?

D. *L'âme de l'homme est-elle libre?* — R. Oui: le sentiment intime et l'Écriture nous attestent de concert l'existence de notre liberté.

EXPLICATION. — Notre âme est libre, nous l'éprouvons par un sentiment intime et continu. Oui, nous sentons que nous avons le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de nous déterminer à une chose ou à une autre, de faire le bien que nous ne faisons pas, de ne pas faire le mal que nous faisons. C'est là ce que nous appelons notre libre arbitre: attribut essentiel de notre nature, attribut dont l'existence est *certifiée par la physiologie et de la pathologie du système nerveux cérébro-spinal*, par M. Foville, Paris, 1844.

(1) Il y a cependant d'honorables et nombreuses exceptions. Nous citerons, entre autres, M. le docteur Lepelletier de la Sarthe, qui, dans son ouvrage ayant pour titre *Physiologie médicale et philosophique*, se montre franchement *spiritualiste*, et démontre d'une manière solide l'immatérialité de l'âme.

taine, non-seulement par le sentiment intérieur que nous en avons, mais aussi par le témoignage exprès de l'Écriture. Dieu, nous dit-elle, en créant l'homme, lui a donné le pouvoir de se déterminer comme il veut et à ce qu'il veut : « il l'a abandonné à son propre conseil (1). » Il lui a donné des préceptes pour lui marquer le but auquel il doit tendre et la route qu'il doit tenir ; mais ces préceptes mêmes sont la preuve de sa liberté. A quoi bon, en effet, commander à celui qui ne serait pas libre d'obéir ? — On appelle *fatalistes* ceux qui combattent la liberté, le libre arbitre, et leur système s'appelle *fatalisme*. Selon les fatalistes, l'homme est nécessité dans tout ce qu'il fait, dans toutes les déterminations de sa volonté. D'où il s'ensuivrait que le bien et le mal n'existent pas moralement, puisque l'homme est forcé de céder à l'impulsion qu'il reçoit ; d'où il s'ensuivrait encore que c'est une injustice révoltante de punir un criminel, puisqu'il ne peut pas vaincre les impulsions de sa nature dépravée. Un pareil système n'est-il pas de nature à favoriser toutes les passions et à justifier tous les excès ? — « Mais, disent les fatalistes, Dieu n'a-t-il pas prévu de toute éternité les événements de l'univers, les actions des hommes, et Dieu n'est-il pas infallible ? Tout se fait donc par une inévitable nécessité. » Nous avons déjà répondu à cette objection en parlant de la prescience divine. Nous nous bornerons à répéter ici avec un célèbre métaphysicien (2) : « Prévoir est une expression empruntée à la nature humaine : elle ne peut pas s'appliquer à la nature divine, pour laquelle il n'y a ni passé ni futur. L'homme prévoit et se trompe, Dieu voit et ne se trompe pas. Or, *voir* n'entraîne ni contrainte ni nécessité. » Mais, dit-on encore, Dieu, en accordant à l'homme la liberté dont il prévoyait l'abus, ne lui a-t-il pas fait un présent funeste, un présent comparable à un couteau qu'un père mettrait entre les mains d'un enfant frénétique, à une épée qu'on mettrait dans la main d'un furieux ? » A cette objec-

(1) Reliquit illum in manu consilii sui. (*Eccl.* xv, 14.)

(2) P. Laromiguière, *Leçons de philosophie*, 4^e leçon.

tion de Voltaire, nous répondons : 1° Si la liberté devient funeste, c'est par la faute seule de l'homme, qui en abuse. 2° Le frénétique est-il maître de lui-même ? la délibération et la réflexion peuvent-elles avoir lieu dans ce qu'il opère ? Une volonté libre, au contraire, est éclairée par un entendement sain, et il ne tient qu'à elle de suivre ses lumières : la passion peut lui disputer l'empire sur elle-même, mais elle ne peut le lui enlever sans son consentement. 3° L'épée, dans la main d'un furieux, ne peut produire aucun bien : la liberté est le principe des vertus, des récompenses méritées, d'un hommage digne de Dieu. 4° Un père ne peut pas être toujours avec son fils pour diriger l'usage de ce glaive, ni lui donner partout un secours proportionné au danger qu'il court de la part de l'instrument fatal ; au lieu que les lumières divines et l'assistance de la grâce ne sont jamais séparées de notre liberté. La comparaison de Voltaire manque donc d'exactitude sous tous les rapports (1).

Les matérialistes et les fatalistes, déjà bien des fois condamnés par l'Église, l'ont été de nouveau par le concile de la province de Reims, tenu à Soissons en 1849 (2).

TRAIT HISTORIQUE.

HISTOIRE DE GENNADE.

Saint Augustin, pour faire comprendre à son ami Évode que l'âme peut voir sans le secours des sens, lui rapporte l'histoire suivante : « Vous connaissez notre cher frère Gennade, ce célèbre médecin qui, après avoir exercé son art à Rome avec tant d'éclat, demeure présentement à Carthage ; vous savez que c'est un homme qui a beaucoup de religion, une charité et une bonté particulières pour les pauvres. Il avait cette ardente charité pour eux dès sa jeunesse, et néanmoins il doutait alors qu'il y eût une autre vie après celle-ci. Mais Dieu ne pouvait abandonner

(1) *Dictionnaire philosophique*, par Feller, édit. de Migne, p. 88, 89.

(2) *Damnatus non tantum errorem eorum qui negant animam esse substantiam spiritualem, a corpore distinctam, sed etiam assertiones eorum qui affirmant omnes animi actus ab organicis corporis dispositionibus invincibiliter determinari. (Decreta conc. provinciæ Remensis, cap. III.)*

longtemps à l'erreur un homme dont le cœur était si tendre pour les malheureux et si appliqué aux œuvres de miséricorde. Une nuit donc, il vit en songe un jeune homme d'une grande beauté, qui lui dit : Suivez-moi. Gennade le suivit et arriva ainsi dans une ville où il ne fut pas plutôt entré, qu'il entendit à sa droite une musique d'une douceur et d'une harmonie qui surpassait tout ce qu'il avait jamais entendu. Comme il était en peine de savoir ce que c'était, le jeune homme qui le conduisait lui dit : Ce sont les cantiques des heureux habitants de la Jérusalem céleste. Enfin il s'éveilla. Le songe s'évanouit, et il n'y attacha pas plus d'importance qu'on ne le fait ordinairement à un songe. La nuit suivante, ce même jeune homme lui apparut encore et lui demanda s'il le reconnaissait bien. — Parfaitement, lui dit Gennade. — Mais où m'avez-vous vu ? reprit le jeune homme. — Gennade, qui avait encore présente à la mémoire cette délicieuse harmonie qu'il avait entendue dans le lieu où ce jeune homme l'avait conduit, n'eut pas de peine à lui répondre. — Mais ce que vous me marquez là, lui dit le jeune homme, l'avez-vous vu en songe ou éveillé ? — En songe, reprit Gennade. — Il est vrai, dit le jeune homme, c'est en songe que vous l'avez vu, et ce qui se passe encore présentement, c'est en songe que vous le voyez. — Gennade en demeura d'accord. — Et où maintenant est votre corps ? reprit le jeune homme qui l'instruisait. — Dans mon lit, répondit Gennade. — Et savez-vous bien, ajouta le jeune homme, que vos yeux corporels sont présentement fermés et sans action, et que ce n'est point par leur secours que vous voyez ? — Je le sais, dit Gennade. — De quels yeux donc est-ce que vous me voyez ? reprit l'autre. Et comme Gennade hésitait à cette question et ne voyait pas bien ce qu'il avait à répondre, le jeune homme lui fit comprendre pourquoi il lui faisait toutes ces questions, en lui disant : Vous reconnaissez donc qu'encore que les yeux de votre corps soient fermés et sans action pendant que vous êtes au lit et que vous dormez, vous en avez d'autres par lesquels vous voyez et découvrez tout ce qui vous apparaît en ce moment : de même, quand vous serez mort, quoique vos yeux corporels ne puissent plus agir, vous demeurerez vivant, capable de voir et de sentir d'une autre manière (1). »

(1) *Vie de saint Augustin*, p. 295.

PARRAPHE III.

DU PREMIER HOMME ET DE LA PREMIÈRE FEMME.

D. *Comment s'appelait le premier homme?* — R. Le premier homme s'appelait Adam.

EXPLICATION. — Le premier homme reçut le nom d'Adam à cause de la couleur roussâtre de la terre dont son corps fut formé : car *Adam*, en hébreu *Adama*, signifie terre rousse ou rouge (1). Selon certains commentateurs, Adam dérive d'*a* augmentatif et de *dam*, élevé, supérieur, dominateur. La première de ces explications rappelle à l'homme son humble origine ; la seconde lui rappelle sa dignité et sa supériorité sur tous les autres ouvrages visibles du Créateur, dignité qu'il doit prendre garde d'avilir en écoutant la voix de ses passions. — Qu'Adam ait été le premier de tous les hommes et le père de toute la race humaine, c'est ce que l'Écriture nous assure de la manière la plus positive (2). Tous les historiens et tous les saints docteurs sont également d'accord sur ce point ; de sorte que l'Église a condamné avec raison certains hérétiques qui enseignaient qu'il y avait eu des hommes avant Adam. Ces habitants de la terre que l'on suppose faussement avoir existé avant Adam sont appelés *Préadamites*. On donne aussi ce nom aux hérétiques dont nous parlons. En 1655, Isaac de La Peyrère fit imprimer un ouvrage ayant pour titre : *les Préadamites*, dans lequel il soutenait qu'à la vérité les Juifs descendaient d'Adam, mais que les gentils existaient déjà longtemps avant lui. Le livre de La Peyrère fut brûlé à Paris, par la main du bourreau, et, quelque temps après, l'auteur abjura le calvinisme, dans lequel il était né, et rétracta ses erreurs en présence du pape Alexandre VII.

(1) *Syrorum mos est terram rubram appellare Adam; interpretatur autem Adam terrenus vel pulverosus.* (Rocca, t. II, p. 313.)

(2) Gen., II, 5.

= D. *Dieu créa-t-il aussi une première femme?* — R. Oui, Dieu créa aussi une première femme.

EXPLICATION. — Dieu, en créant le premier homme, l'avait établi roi de l'univers et maître absolu de tous les animaux : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, « et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux « du ciel, aux bêtes, à toute la terre, et à tous les reptiles « qui se remuent sous le ciel (1). » Le roi que Dieu venait de donner à la terre devait connaître son empire, et c'est pour cela que le Créateur amena devant Adam tous les animaux terrestres et tous les oiseaux du ciel, afin qu'il vît comment il les appellerait. Et Adam imposa à chacun un nom, pour prendre par là possession de son domaine sur eux. — Mais parmi tous les êtres qui peuplaient le ciel, la terre et les eaux, Adam n'en trouva aucun de semblable à lui. Or, l'homme ne devait pas vivre seul ; il lui fallait un aide qui partageât ses joies et sa félicité. C'est pourquoi Dieu créa aussi une première femme, qu'il donna pour compagne à Adam.

= D. *Comment Dieu créa-t-il la première femme?* — R. Il envoya un profond sommeil à Adam, et pendant qu'il dormait, il tira une de ses côtes dont il fit le corps de la femme ; puis il lui donna, comme à Adam, une âme qu'il tira du néant.

EXPLICATION. — Dieu ne trouvant pas bon que l'homme fût seul, et voulant lui donner une compagne, envoya à Adam un profond sommeil, une espèce d'extase. Pendant qu'il dormait, il lui enleva, sans violence, une de ses côtes, et remplit de chair la place qu'elle laissa vide. De cette côte, il forma un corps pour lequel il créa et auquel il unit une âme spirituelle, et la première femme exista (2). Dieu la

(1) Gen., I, 26.

(2) Quelques incrédules ont prétendu, et un juif, M. Crémieux, a répété en 1851, à la chambre des représentants, dont il était membre, que le 11^e concile de Mâcon, tenu l'an 585, avait décidé, après une longue discussion, que les femmes n'ont point d'âme, et qu'elles n'étaient point, par conséquent, des créatures humaines. Rien de plus faux

présenta à Adam à son réveil ; Adam, en voyant la compagne que Dieu lui donnait, et instruit de la manière dont elle avait été formée, s'écria : « Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair, et elle s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce que c'est de l'homme qu'elle a été prise (1). » Ainsi la femme, sortie de l'homme, vient compléter son existence. Rien n'explique mieux le double attrait de l'homme et de la femme l'un pour l'autre, rien ne conduit plus directement à cette conséquence de l'auteur

que cette assertion. Il y eut seulement, dans ce concile, un incident dont Grégoire de Tours, dans son *Histoire ecclésiastique de France*, a conservé le souvenir : « Il y eut un évêque qui disait que la femme ne pouvait être appelée homme ; mais il se rendit aux raisons des autres évêques. Le livre sacré de l'Ancien Testament, lui dirent-ils, enseigne que lorsque Dieu créa l'homme, *il les créa mâle et femelle, et leur donna le nom d'Adam*, c'est-à-dire homme de terre ; et sous ce nom il entendait l'homme et la femme, appliquant la dénomination d'homme à l'un et à l'autre. De même Notre-Seigneur Jésus-Christ est appelé fils de l'homme, quoique étant fils d'une vierge, c'est-à-dire d'une femme. Ces témoignages et plusieurs autres le convainquirent et lui fermèrent la bouche. » (Greg. Turon., *Hist. eccl.*, lib. VIII, cap. 20.) — Certes, d'une simple discussion de mots, d'un débat incidemment soulevé, dont l'auteur lui-même reconnaît la futilité, à une controverse sur l'âme et sur la nature de la femme, à une décision solennelle et publique pour décider une telle question, à un décret de concile enfin, il y a un abîme. Un prélat élève un doute sur l'emploi d'un terme, ses collègues lui répondent, il demeure convaincu. Voilà tout. Eh bien ! de cela il se trouve un représentant du peuple, un ancien ministre, pour déclarer à la tribune d'une grande assemblée, en face d'une majorité catholique, qu'un concile a décrété que les femmes n'ont point d'âme ! Voilà comment on traite l'histoire ! — C'est l'Église, et elle seule, qui, loin de méconnaître la dignité de la femme et l'égalité de sa nature avec celle de l'homme, a rendu à la femme son rang, sa liberté, sa dignité, par la sanctification et l'indissolubilité du lien conjugal, selon ces saintes et augustes paroles : « En Jésus-Christ, il n'y a plus de distinction entre le maître et l'esclave, entre l'homme et la femme. (Galat., III, 28.) Mais, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle à la mort. (Ephes., v, 25.) Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. » (Marc., x, 9.) Cette note est extraite d'un article de M. HENRY DE RIANCEY inséré dans les *Annales de philosophie chrétienne*, n° de juillet 1851.

(1) Dixitque Adam : Hoc nunc, os ex ossibus meis, et caro de carne mea ; hæc vocabitur virago, quoniam de viro sumpta est. (*Gen.*, II, 23.)

sacré : « L'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à sa femme ; et ils seront deux dans une même chair (1). » La manière dont Moïse raconte la formation de la femme est aussi une grande leçon donnée au genre humain. Dieu a voulu par là faire connaître à la femme la supériorité de l'homme, de qui elle a été formée ; à l'homme, combien sa compagne doit lui être chère, puisqu'elle est une partie de sa propre substance ; à tous les deux, qu'ils doivent conserver entre eux l'union la plus étroite, de laquelle dépend leur bonheur et celui de leurs enfants.

D. *Le sommeil que Dieu envoya à Adam était-il un sommeil ordinaire?* — R. Non.

EXPLICATION. — Le sommeil que Dieu envoya à Adam était un sommeil mystérieux et prophétique : il représentait la mort de Jésus-Christ, le second Adam, laquelle peut être regardée comme un profond sommeil, parce qu'elle devait être bientôt après suivie de sa résurrection. Quant à la côte que Dieu tira d'Adam pendant son sommeil, elle figurait l'ouverture du côté de Jésus-Christ qui fut percé sur la croix. Enfin, la première femme, formée de cette côte de l'homme, figurait l'Église, épouse de Jésus-Christ, qui a été formée par la mort de cet Homme-Dieu et par l'ouverture de son côté sur la croix. C'est, en effet, des mérites de Jésus-Christ mort sur la croix, que les sacrements, qui forment et sanctifient les fidèles, tirent toute leur efficacité ; et les grâces si multipliées et si abondantes qu'ils ont la vertu de produire étaient représentées par l'eau et le sang qui sortirent du côté de ce divin Sauveur.

= D. *Comment s'appelait la première femme?* — R. La première femme s'appelait Ève.

EXPLICATION. — Ève vient du mot hébreu *hawa*, qui signifie *vie*, ou plutôt *source de vie*. La première femme fut

(1) *Quamobrem relinquet homo patrem suum, et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. (Gen., II, 24.)*

ainsi appelée par Adam, parce qu'elle était destinée à être la mère de tous les vivants (1). — On croit qu'Ève fut créée le même jour d'Adam, c'est-à-dire le sixième jour, et après qu'Adam eut fait la revue de tous les animaux sur lesquels le Seigneur lui avait donné l'empire et l'inspection, et affecté à chacun le nom qui lui convenait.

D. *Descendons-nous tous d'Adam et d'Ève?* — R. Oui, tous les hommes descendent d'Adam et d'Ève.

EXPLICATION. — Adam et Ève ont eu des enfants; ceux-ci en ont eu à leur tour; et ainsi de suite, de génération en génération, la race humaine s'est multipliée et perpétuée jusqu'à nos jours. Ainsi tous les hommes descendent d'Adam et d'Ève.

D. *Les différences qu'on remarque dans la couleur et la conformation des divers peuples ne prouvent-elles pas le contraire?* — R. Nullement.

EXPLICATION. — Les différences qu'on remarque dans la couleur, dans la conformation des divers peuples, s'expliquent facilement par les climats qu'ils habitent, par leurs coutumes et leur genre de vie. Écoutons, sur ce sujet, les plus célèbres naturalistes : « La différence des nègres d'avec les blancs, dit Buffon, serait une forte preuve d'une différence d'origine, si l'on ne connaissait pas les causes de la noirceur d'une partie des habitants de la terre. La chaleur du climat est la principale cause de la couleur noire : lorsque la chaleur est excessive, comme au Sénégal et en Guinée, les hommes sont tout à fait noirs; lorsqu'elle est un peu moins forte, comme sur les côtes orientales d'Afrique, les hommes sont moins noirs; lorsqu'elle commence à devenir plus tempérée, comme en Barbarie, au Mogol, en Arabie, etc., les hommes ne sont que bruns; et, enfin, lorsqu'elle est tout à fait tempérée, comme en Europe et dans une partie de l'Asie,

(1) Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva : eo quod mater esset unctorum viventium. (Gen., III, 20.)

les hommes sont blancs; on y remarque seulement quelques variétés, qui ne viennent que de la manière de vivre... Ainsi tout s'accorde à prouver que le genre humain n'est pas composé d'espèces essentiellement différentes entre elles; qu'au contraire, il n'y a eu originairement qu'une seule espèce d'hommes, qui, s'étant multipliée et répandue sur toute la surface de la terre, a subi différents changements par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la manière de vivre, etc. (1).» — « Les grandes différences qui se trouvent parmi les hommes, dit Cuvier (2), ne sont que des effets de causes accidentelles; en un mot, des variétés. Rien n'empêche d'admettre que de l'espèce primitive se soient formées, par des causes accidentelles, des espèces caractérisées, dont les traits ne se perdent plus.» — Lacépède (3), après avoir donné, dans son *Histoire naturelle de l'homme*, un tableau rapide de l'espèce humaine, ajoute: « Elle est seule de son espèce; mais on remarque dans les individus qui la composent des conformations particulières, héréditaires, produit de causes générales et constantes, qui constituent des races distinctes et permanentes. La nature de l'air, de la terre et des eaux, celle du sol et des productions qu'il fait naître... l'intensité et la durée du froid ou de la chaleur, sont des causes puissantes et durables qui ont créé, pour ainsi dire, les grandes races dont se compose l'espèce humaine. »

D. *Les différentes langues en usage sur la surface du globe terrestre ne prouvent-elles pas que tous les hommes sont loin d'avoir une seule et même origine?* R. Non, pas plus que les différences qui existent dans la couleur et la conformation des divers peuples.

EXPLICATION. — Comme les diverses races de l'espèce humaine descendent d'un seul couple, de même les différentes langues dérivent toutes d'une seule langue. C'est ce que les

(1) Buffon, *Discours sur les variétés de l'espèce humaine*.

(2) Cuvier, *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*.

(3) Lacépède, *Histoire naturelle de l'homme*.

savants ont démontré au moyen de l'*ethnographie* (1) et de la *linguistique* ou étude comparée des langues. Ils ont trouvé qu'il existait entre elles des affinités et des rapports tellement frappants, qu'ils n'ont pu s'empêcher d'en conclure qu'elles avaient toutes une commune origine, qu'elles remontaient toutes à une langue primitive (2), à celle que parlait Adam et que Dieu lui-même lui avait apprise, car la parole a été donnée à l'homme par le Créateur, et ce n'est pas lui qui l'a inventée; la *Genèse* ne nous le représente-t-elle pas s'entretenant avec Dieu, aussitôt après sa création, et donnant lui-même des noms aux différentes espèces d'animaux?

D. *Les hommes reçoivent-ils de leurs pères et mères tout ce qui constitue la nature humaine?* — R. Ils n'en reçoivent que le corps.

EXPLICATION. — Tous les hommes descendent d'Adam et d'Ève et sont composés, comme eux, d'un corps et d'une âme. Le corps que nous avons nous vient de nos pères et mères; mais ce n'est pas d'eux que nous tenons notre âme; nous l'avons reçue immédiatement de Dieu même, qui, dès qu'un corps humain est formé et suffisamment organisé, crée une âme et l'unit à ce corps pour l'animer(3). Cette âme

(1) *Ethnographie*, du grec *ἔθνος*, nation, et *γράφω*, je décris; partie de la statistique qui a pour objet l'étude et la description des divers peuples.

(2) On peut consulter, sur cet important sujet, les *Discours* de Mgr Wiseman et un article de M. Bonnetty, *Annales de philosophie chrétienne*, t. VII.

(3) L'homme peut-il donner la vie, peut-il former de toutes pièces des êtres semblables à lui? Non. — Comment l'homme est-il père d'autres hommes? En sacrifiant, suivant les voies sacrées de la volonté de Dieu, une portion de la substance de son corps à laquelle Dieu communique la vie et qu'il unit à une âme humaine. (*Anthropologie catholique*, 12^e livr., p. 907.) — « Le corps se transmet : qui le nie? La forme organique se transmet : vous naissez homme, parce que votre père vous a transmis la forme organique qui fait un homme. Là vie se transmet : vous n'êtes pas un cadavre; un souffle mystérieux vous anime dès le sein de votre mère; à peine conçu, vous vivez déjà. C'est plus que la vie qui se transmet : vous ne seriez pas père, s'il n'y avait pas

est, comme celle d'Adam, faite à l'image de Dieu, puisqu'elle est une substance spirituelle et intelligente. Toutefois, les plus beaux traits de ressemblance avec Dieu, lesquels consistent dans la justice et la sainteté, lui manquent parce qu'ils ont été effacés par le péché; mais Dieu daigne les y retracer par sa grâce. C'est ce que nous expliquerons en détail quand nous parlerons des sacrements.

D. De ce que les hommes descendent d'Adam et d'Ève, que faut-il conclure? — R. Qu'ils sont tous frères.

EXPLICATION. — De ce que tous les hommes descendent d'Adam et d'Ève, il s'ensuit qu'ils sont tous frères et membres de la même famille, et si tous les hommes sont frères, ils doivent s'aimer les uns les autres, se rendre mutuellement service, et ne jamais se faire volontairement la moindre peine ni le moindre tort.

— D. Pourquoi Dieu nous a-t-il créés et mis au monde? — R. Dieu nous a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer et le servir, et obtenir par ce moyen la vie éternelle.

EXPLICATION. — Ce n'est pas pour boire, manger, nous divertir, que nous avons été tirés du néant. Ces choses, qui sont loin d'être un mal quand nous les faisons dans l'ordre de la divine Providence, ne sont point notre fin. Connaître Dieu, aimer Dieu, servir Dieu, voilà, mes enfants, la fin de l'homme sur la terre; voilà pourquoi Dieu l'a créé et mis au monde. C'est pour lui-même, nous dit l'Écriture, et pour sa gloire qu'il a fait toutes choses, mais surtout l'homme, sa créature privilégiée, et la seule, dans tout le monde visible, qui ait reçu une âme raisonnable et capable de connaissance et d'amour. — Nous sommes sur la terre, 1° pour connaître Dieu; c'est-à-dire que nous devons nous occuper de lui, mé-

dans la génération transmission d'âme. Vous ne créez pas les âmes, mais vous avez reçu de Dieu la faculté d'être la cause première de l'évocation des âmes. A l'heure sacrée de vos noces, vous dites à Dieu : Je t'ordonne d'être fidèle à tes serments et de m'envoyer une âme, qui sera celle de mon enfant. » (Lacordaire, *Moniteur catholique* du 30 mars 1850.

diter ses perfections, nous rappeler ses bienfaits et ses faveurs, et, par conséquent, étudier la religion avec application et avec zèle, puisque c'est la religion seule qui peut bien nous apprendre ce qu'est Dieu. Dieu est sa bonté, sa sagesse, sa puissance, et combien il est juste et raisonnable que nous l'honorions et le glorifions ici-bas. — Nous sommes sur la terre, 2° *pour aimer Dieu*; c'est-à-dire que nous devons le préférer à tout et nous attacher à lui comme au meilleur des maîtres et au plus généreux des bienfaiteurs. — Nous sommes sur la terre, 3° *pour servir Dieu*; c'est-à-dire pour faire sa volonté en toutes choses et observer fidèlement ses préceptes. Et qu'obtiendrons-nous, si nous nous appliquons à connaître Dieu, si nous l'aimons et si nous le servons? *Nous obtiendrons la vie éternelle*; nous irons au ciel après notre mort, et là nous posséderons notre Créateur; nous le verrons tel qu'il est, pour ainsi dire, face à face, et nous serons heureux de son bonheur pendant les siècles des siècles.

TRAIT HISTORIQUE.

THÉODORE-SIMON JOUFFROY.

Théodore-Simon Jouffroy, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, mort au mois de février 1842, a émis dans quelques-uns de ses ouvrages des opinions directement opposées aux principes du christianisme; dans d'autres, au contraire, on trouve une foule de pensées que le philosophe chrétien ne saurait désavouer. En voici quelques-unes : « Nos tendances ne sont pas satisfaites en cette vie : la destinée actuelle de l'homme n'est donc pas sa destinée totale. Cette vie est le nœud d'un drame dont une autre vie est le dénouement. Jamais, sur cette terre, notre science ne sera complète, notre amour satisfait, notre pouvoir sans bornes. Cependant l'homme aspire à cette pleine possession : la vie terrestre doit donc être complétée par une vie céleste. » — Cette théorie sur la destinée de l'homme, Jouffroy aimait à la revêtir d'une forme populaire, et à la traduire dans le simple langage du catéchisme. « Pourquoi l'homme a-t-il été créé? Pour connaître Dieu, l'aimer et le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle. Connaître Dieu, disait Jouffroy, c'est connaître l'ordre qu'il a

établi dans le monde; l'aimer et le servir, c'est, autant que possible, nous conformer à ses desseins, c'est accomplir l'ordre universel selon la mesure de nos forces. Mais nous ne sommes pas nés seulement pour la lutte et le sacrifice; ce sont des moyens et non des buts; nous sommes nés pour accomplir l'ordre, et par ce moyen obtenir la vie éternelle (1).»

PARAGRAPHE IV.

DE LA PHYSIONOMIE ET DE LA PRHÉNOLOGIE.

D. *Peut-on juger des inclinations, des vices et de vertus de chaque individu par les traits de son visage?* — R. On ne le peut d'une manière certaine, et on doit regarder comme vaine, sous plusieurs rapports, la prétendue science des physionomistes.

EXPLICATION. — Vers la fin du dernier siècle, Lavater, pasteur et écrivain protestant, publia plusieurs ouvrages à l'appui d'un système qu'il avait inventé ou du moins perfectionné, lequel est connu sous le nom de *physionomie* (2) et de *physiognomonie* (3). Ce système consiste à juger des dispositions des hommes, de la mesure de leur intelligence, de leurs inclinations, de leurs vices, de leurs vertus, par les traits de leur visage.

Il y a, dans l'art du physionomiste, quelque chose de vrai; car il est bien difficile que ce qui agit fortement à l'intérieur ne paraisse pas à l'extérieur. Nos livres saints eux-mêmes, aussi bien que l'expérience, nous apprenent que le visage est le miroir de l'âme (4). Le mal est qu'on pousse les choses

(1) *Notice sur Jouffroy*, par M. A. Garnier, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris; brochure in-8°, p. 15, 16.

(2) *Physionomie*, du grec φυσιογνωμία, formé de φύσις, nature, caractère, et de γινώσκω, je connais, je juge; art prétendu qui consiste à connaître l'humeur, le tempérament et le caractère des hommes par les traits du visage.

(3) *Physiognomonie*, du grec φυσιογνωμία, formé de φύσις, nature, caractère, et de γινώσκω, je connais, je juge; science qui enseigne à connaître le caractère des hommes par l'inspection des traits du visage et de toutes les parties du corps.

(4) Ex visu cognoscitur vir, et ab occurso faciei cognoscitur sensatus. (Eccl., XIX, 26.)

trop loin. Lavater, ou plutôt quelques-uns de ses disciples changent en certitude ce qui n'est que conjecture; ils ne jugent pas seulement du tempérament et des inclinations naturelles; ils se prononcent sur les vertus et sur les vices; comme si la raison, l'éducation et surtout la grâce ne corrigeaient jamais les défauts de l'âme! Par là, ils ouvrent la porte à toute sorte de mauvais soupçons, de faux jugements et d'injustices. Il faut donc rejeter le système dont il s'agit comme contraire à la charité, à la justice et à l'efficacité de la grâce, comme aussi à la liberté de l'homme (1). En effet, l'homme n'est pas libre si ses inclinations, ses dispositions présentes et futures, ses vertus et ses vices, dépendent nécessairement des traits de son visage, Mais hâtons-nous de le dire, peu de physionomistes vont jusque-là. La plupart regardent les traits du visage, non pas comme la cause, mais comme l'effet, le résultat des vertus ou des vices. Ils ne disent pas : Votre visage présente certains traits plus ou moins prononcés, donc vous avez et vous ne pouvez pas ne point avoir tel vice, telle vertu ; mais ils disent : C'est parce que vous vous livrez à telle passion, que vous vous laissez dominer par tel ou tel penchant, que vos joues sont creuses, que votre nez est couvert de bourgeons, votre regard farouche et sombre, etc. Entendu dans ce sens, le système de Lavater peut encore, dans son application, donner lieu à des soupçons et à des jugements téméraires à l'égard du prochain, mais bien certainement il ne favorise point le fatalisme et ne blesse en rien la liberté de l'homme. Ce qui prouve, au reste, combien l'art du physionomiste est conjectural, c'est qu'on voit tous les jours des esprits fins, délicats et légers, sous une enveloppe grossière. Jamais physionomie ne fut plus ingrate, moins animée, moins spirituelle que celle de La Fontaine, dont vous connaissez tous les charmantes fables. Péllisson, l'un des hommes les plus distingués de son siècle, était porteur de la plus triste des figures. Un au-

(1) *Conférences du diocèse du Puy*, année 1839.

teur (1) parle de deux frères dont l'un avait une physionomie très-heureuse, et était un scélérat; l'autre avait une méchante figure, et était un parfait honnête homme. On pourrait citer bien des exemples semblables. Enfin, une chose est certaine et indubitable, c'est que, quels que soient les traits du visage, quelles que soient les inclinations dont ils semblent être les indices, l'homme est libre et peut toujours, avec de la bonne volonté et le secours de la grâce, triompher de ses penchants mauvais et pratiquer la vertu.

D. *Ne peut-on pas, du moins, juger des inclinations, des vices et des vertus de chaque individu par l'inspection de son cerveau?*
— R. Les phrénologistes le prétendent, mais leur système ne repose sur aucune base solide.

EXPLICATION. — La phrénologie (2), ou plutôt la crâniologie (3), est un système dont l'invention appartient à Jean-Joseph Gall (4), et qui consiste à juger des facultés intellectuelles et morales de l'homme d'après la conformation du cerveau. Pour cela, le docteur allemand divise le cerveau en plusieurs parties ou cases, auxquelles il donne diverses fonctions correspondant aux différentes facultés de l'âme. Chaque partie ou case du cerveau est plus ou moins développée, selon que la faculté à laquelle elle correspond a plus ou moins d'énergie dans l'individu. Ce développement se manifeste à la surface de la tête par des protubérances, des bosses; et selon que telle ou telle bosse est placée à tel ou tel endroit, et qu'elle a telle ou telle dimension, alors l'individu a telle ou telle passion, tel ou tel vice, à tel ou tel degré. Ce système, entendu de la manière dont l'entendent le docteur Broussais (5) et plusieurs autres phrénologistes, fait de l'homme

(1) Vigneul-Marville, cité par M. Salgues, dans son ouvrage ayant pour titre : *Des erreurs et des préjugés*, etc., art. *Physiologie*.

(2) *Phrénologie*, du grec φρήν, esprit, et λόγος, discours.

(3) *Crâniologie*, du grec κράνιον, crâne, et λόγος, discours.

(4) Jean-Joseph Gall, docteur-médecin, né dans le grand-duché de Bade, à Tiefenbrunn, en 1758, mort en 1828, à Paris.

(5) Le docteur Broussais, mort en 1838, médecin distingué, a publié

une pure machine à laquelle le cerveau donne le mouvement et que la protubérance du vice fait tourner nécessairement vers le vice, pendant que la protubérance de la vertu l'entraîne nécessairement vers la vertu. Il est bien évident qu'un pareil système renverse toute la moralité des actions humaines, la liberté de l'âme elle-même, et qu'il établit le matérialisme le plus prononcé et le fatalisme le plus désespérant. En effet, si les affections, les vertus, les penchants et les vices dépendent de la forme du crâne, il s'ensuivra que la vertu et le vice sont des accidents indépendants de nous ; que nous n'avons aucun mérite à être bons, généreux, fidèles, compatissants, désintéressés ; que nous ne sommes coupables d'aucun crime si nous devenons féroces, impitoyables, traîtres et fripons, car ce sont les bosses de notre tête qui déterminent tout cela. Or, cette nécessité une fois admise, la religion et toutes les lois sont détruites.

Mais nous croyons que le docteur Broussais et les autres phrénologistes dont nous venons d'exposer la doctrine ont dénaturé le système de Gall. Celui-ci a toujours réclamé contre l'accusation de matérialiste et de fataliste portée contre lui, et nous n'hésitons pas à dire que son système, entendu comme il l'entendait lui-même, peut très-bien se concilier avec la spiritualité et la liberté de l'âme. En effet, il ne dit pas : Vous êtes querelleur, hautain, violent, etc., parce que vous avez telle ou telle bosse au coronal ou à l'occiput ; mais il dit : Vous avez telle bosse au coronal ou à l'occiput, parce que vous êtes querelleur, hautain, violent, etc. C'est votre mauvais naturel qui a déformé votre cerveau, comme la colère, l'emportement, déforment votre figure ; vous aviez une disposition à ce mauvais caractère, et, au lieu de chercher à la détruire, vous l'avez nourrie, caressée, entretenue : voilà

plusieurs ouvrages où, renouvelant le système physiologique tout matériel qui n'admet point d'âme distincte du corps, il s'efforce d'expliquer nos opérations intellectuelles par l'ébranlement des nerfs et par les fonctions du cerveau, qu'il donne comme organe de la pensée. Il a été réfuté victorieusement par plusieurs auteurs.

pourquoi votre crâne est un peu bosselé. Quand un physionomiste entra dans l'école de Socrate, et prétendit trouver dans sa figure les signes de la débauche et de l'ivrognerie, les disciples du philosophe manifestèrent hautement leur indignation; mais Socrate avoua qu'il était né avec des dispositions à ces vices, et qu'il ne les avait domptées que par la raison et l'éducation. Voilà ce que doivent faire ceux dont le crâne annonce, comme la figure de Socrate, de mauvais penchans, et ce que conseille le docteur Gall. Toute sa doctrine se réduit à deux mots : Nous avons des facultés et des dispositions naturelles, les unes bonnes, les autres mauvaises; ces dispositions se manifestent par les bosses ou protubérances du crâne. Aucune d'elles n'est irrésistible; on les améliore et on les corrige par l'éducation; car ce n'est point à l'âme à se soumettre aux bosses, mais aux bosses à obéir à l'âme; et quelque violentes que soient les passions (1) dont on est assiégé, il est toujours possible de les dompter et d'en triompher à l'aide de la religion et de la morale. — Il nous est impossible de voir, dans cette doctrine, la moindre trace de matérialisme et de fatalisme.

Mais, d'un autre côté, le système de Gall est loin de reposer sur un fondement solide. Il résulte des découvertes faites récemment par le docteur Foville: 1^o que les diverses parties du système nerveux (2) ne sont point autant d'organes isolés et indépendants, sièges de facultés isolées et indépendantes, mais qu'elles concourent toutes à former un ensemble unique; 2^o qu'il est impossible, comme le prétendent les

(1) Plusieurs médecins célèbres placent le siège des affections et des passions, non dans le cerveau, mais dans les viscères, comme les poulmons, le cœur, etc.

(2) *Les nerfs* sont de petits filaments blanchâtres qui, distribués dans les différentes parties du corps, transmettent au cerveau les impressions occasionnées par les objets sensibles, et portent aux muscles les ordres de la volonté, de l'âme. On entend par *système nerveux* les nerfs du corps humain, pris collectivement. Les *muscles* sont des organes charnus et irritables, dont les contractions produisent tous les mouvements des animaux.

phrénologistes, de regarder les circonvolutions (1) du cerveau comme autant de petits cerveaux indépendants, puisqu'au contraire elles forment un système unique, dont toutes les parties se tiennent et s'enchaînent; 3° qu'il est impossible d'admettre, avec les crâniologues, que la boîte osseuse du crâne traduise exactement et rigoureusement chacune ou même la plupart de ces circonvolutions, puisque celles-ci sont enveloppées et librement suspendues dans plusieurs membranes entourées d'un liquide qui empêche que le crâne puisse se modeler sur elles; 4° enfin, l'étude approfondie de la boîte osseuse elle-même prouve, de la manière la plus évidente, que sa cavité interne ne répond pas à sa surface externe, et que, dès lors, celle-ci ne peut pas donner la force exacte de celle-là. La crânioscopie est donc sans fondement anatomique, et, par conséquent, ne consiste qu'en des conjectures sans bases (2). » — « Les principes que la phrénologie a posés jusqu'ici, disait M. Gueneau de Mussy, en présence de l'Académie de médecine, le 17 mai 1836, n'offrent qu'incertitude et instabilité; les résultats qu'elle a donnés comme acquis ont été fort souvent démentis, fort souvent modifiés: je déclare qu'il est démontré pour moi que, s'il est dans les destinées de la phrénologie d'être un jour une science, cette science est encore toute à faire (3). »

L'expérience est, du reste, entièrement contraire au système de la phrénologie ou crânioscopie. Parmi les hommes vertueux, il y a des crânes grands et petits, de même parmi les hommes vicieux. Quelles que soient les bosses du crâne, l'instruction, l'ignorance, le genre d'éducation, les croyances, les diverses positions sociales, font à peu près les

(1) L'étude des circonvolutions du cerveau a reçu le nom de *cérébroscopie*.

(2) *Du siège de l'intelligence; et de la phrénologie, d'après les nouveaux et remarquables progrès que fait en ce moment l'anatomie*; article de l'abbé Maupied, docteur ès sciences, inséré dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 3^e série, t. x, p. 189, 203.

(3) Extrait de la *Gazette médicale*, séance de l'Académie de médecine du 17 mai 1836.

hommes ce qu'ils sont. Si l'on eût dû trouver quelque part les bosses caractéristiques du crime, c'eût été, sans contredit, dans un Lacenaire, scélérat si connu de nos jours; cependant la dissection la plus attentive n'a découvert en lui que d'excellents indices de vertu et de moralité. Au lieu de voir dans son crâne et dans son cerveau les organes du vol et du meurtre, on n'y a vu que ceux de la sensibilité et de la douceur. Dans Soufflard, autre criminel fameux, au lieu de la bosse du meurtre, on a trouvé celle de la bienveillance (1).

Il résulte, de tout ce que nous venons de dire, que le système de Gall, entendu dans le sens de Broussais et autres, conduit directement au matérialisme et au fatalisme; qu'on peut toutefois l'entendre dans un sens qui ne nuit ni à la spiritualité de l'âme ni à sa liberté; enfin, que ce système est loin de reposer sur une base solide, et que chaque jour l'expérience en démontre la fausseté.

TRAIT HISTORIQUE.

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE ET JULIEN L'APOSTAT.

Saint Grégoire de Nazianze rappelle, dans un de ses ouvrages, les impressions qu'il éprouva lors de sa première rencontre avec Julien l'Apostat, durant leur commun séjour à Athènes. « Bien que je n'aie pas la prétention, dit-il, de me croire fort habile physionomiste, j'aperçus le dérèglement de son esprit à l'air de son visage et à la contenance de sa personne. Sa démarche peu assurée, sa tête toujours en mouvement, ses épaules qui se haussaient et se baissaient tour à tour, l'inquiétude et la mobilité de ses regards, souvent égarés et sans objet, son air railleur et qui prêtait lui-même à la raillerie par le grotesque de sa figure, son langage burlesque, entrecoupé, quelquefois hésitant, sans gravité, sans justesse, me faisaient conjecturer, même avant qu'il eût encore rien fait, tout ce qu'il devait faire un jour. J'en prends à témoin ceux à qui je fis alors part de mes pressentiments, et qui m'ont entendu plus d'une fois m'écrier à ce sujet : Quelle peste nourrit l'empire romain (2) ! »

(1) *L'Ami de la religion*, n° du 25 juin 1839. — *Conférences du diocèse du Puy*, année 1839, p. 206.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Bibliothèque des Pères*, par Guillon, t. VI, p. 206.

LEÇON IX.

DE LA CHUTE DE L'HOMME.

D. Dans quel état Dieu avait-il créé Adam et Ève? — R. Dieu avait créé Adam et Ève, comme les anges, dans un état de grâce et de bonheur.

EXPLICATION. — Dieu, ayant fait Adam et Ève à son image et à sa ressemblance, répandit sur eux, comme à pleines mains, tous les dons naturels et surnaturels qui pouvaient les rendre parfaits dans leur état. Leur corps avait toutes les proportions et tous les traits qui font la beauté, avec une santé inaltérable, dont aucune maladie ne devait troubler le cours; et, sans passer par les infirmités de l'enfance, ils étaient devenus tout d'un coup tels qu'on est à l'âge viril. Leur âme était encore plus parfaite par les dons éminents dont Dieu l'avait ornée. Ils étaient remplis d'intelligence; leur entendement était éclairé des lumières de la vérité, sans aucun mélange d'erreur; et, à peine sortis des mains du Créateur, ils possédaient des connaissances sublimes en tout genre. Prévenus par la grâce sanctifiante, et aidés du secours de la grâce actuelle, leur cœur était plein de droiture et de justice; leur volonté était continuellement portée au bien, sans aucun penchant vers le mal. Tout, en eux, suivait les lois de la raison : le corps obéissait à l'âme, et l'âme obéissait à Dieu. C'est pourquoi l'Écriture nous dit qu'ils étaient nus, et qu'ils n'en avaient point de honte (1); ils étaient comme de petits enfants, simples et sans malice.

Créés dans un état de sainteté et de justice, Adam et Ève étaient heureux. Ne connaissant point ces passions aveugles et brutales qui agitent aujourd'hui le cœur de l'homme, ne sentant point dans leurs membres cette loi qui a coûté tant de gémissements à saint Paul lui-même, *cette loi qui combat contre la loi de l'esprit et tend à nous rendre captifs sous la loi du*

(1) Erat autem uterque nudus... et non erubescabant. (Gen., II, 25.)

péché (1), rien ne troublait leur amour paisible pour la vertu. Le calme le plus parfait régnait dans leur âme ; leur cœur nageait, pour ainsi dire, dans un fleuve de paix ; ils aimaient leur créateur, ils l'aimaient de l'amour le plus tendre, et leur créateur les aimait ; il voyait en eux avec complaisance le chef-d'œuvre de sa puissance et de sa sagesse ; il s'entretenait familièrement avec eux ; ils vivaient avec lui dans une douce et sainte intimité. Tel est, mes enfants, l'heureux état dans lequel vivaient Adam et Ève.

— D. *Où Dieu les plaça-il ?* — R. Dieu plaça Adam et Ève dans un lieu de délices, appelé le paradis terrestre ; ils y vivaient heureux et ne devaient être sujets ni aux maladies ni à la mort.

EXPLICATION.—Adam et Ève furent placés dans un jardin délicieux que Dieu avait planté dès le commencement, et qu'on appelle le paradis terrestre, d'un mot hébreu qui signifie jardin, verger, lieu planté d'arbres fruitiers (2). Le paradis terrestre est aussi appelé le jardin d'Éden, parce qu'il était situé dans Éden, province d'Orient (3). — Le Créateur, en cédant à nos premiers parents la possession de ce beau séjour, voulut qu'ils en fussent les cultivateurs et les gardiens ; ce qu'il faut entendre non d'un travail pénible et fatigant, mais d'une occupation également noble et délicieuse, d'une agréable récréation. — Rien ne manquait à leur bonheur : un ciel pur, riant et doux ; des sources libres et salubres ; une irrégulière et majestueuse variété de sites et de perspectives délectables ; des arbres de toute espèce, chargés de fruits d'un goût et d'un parfum ravissants ; en deux mots, la nature primitive étalant toute sa richesse et déployant toute sa fécondité : tel fut le jardin d'Éden. Quatre fleuves majestueux en formaient comme l'enceinte ; ces quatre fleuves étaient le Phison, le Gehon, le

(1) Rom., VII, 23.

(2) Dans les livres du Nouveau-Testament, le mot *paradis* signifie un lieu de délices où les âmes des justes jouissent de la béatitude éternelle.

(3) Post primam mundi septimanam, videtur Deus Adamum et Evam in hortum Edenis introduxisse, atque esum arboris scientiæ boni ac mali eis interdixisse, (Usserius, *Annales Vet. Testam.*, p. 1.)

Tigre et l'Euphrate. — Les habitants de ce séjour enchanté ne devaient être sujets ni aux maladies ni à la mort. Oui, mes enfants, Adam et Ève devaient être à l'abri de toutes les souffrances et de toutes les infirmités, de toutes les misères qui, plus tard, ont affligé l'humanité, et, après avoir passé un certain temps sur la terre, ils auraient été enlevés au ciel sans mourir. Dieu, dit l'Écriture, avait créé l'homme immortel : si l'homme n'avait point péché, il n'aurait jamais été sujet à la mort; mais comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par un seul homme en qui tous ont péché (1).

— D. Ont-ils demeuré longtemps en cet état? — R. Non, ils en furent bientôt déchus par leur désobéissance.

EXPLICATION. — Adam et Ève étaient destinés à posséder Dieu éternellement dans le ciel, et il ne tenait qu'à eux, en profitant des grâces actuelles qui leur étaient accordées, de parvenir à ce bonheur suprême. Mais ils étaient libres; ils pouvaient abuser de leur liberté et manquer à la fidélité qu'ils devaient à Dieu pour tant de bienfaits dont il les avait comblés. Malheureusement ils en abusèrent, et au lieu de se montrer fidèles et reconnaissants envers celui dont ils tenaient tout, ils lui désobéirent et se révoltèrent contre lui. C'est pour cela que l'heureux état dans lequel ils avaient été créés ne fut pas de longue durée, qu'ils en furent bientôt déchus, et que Dieu, en punition de leur désobéissance et de leur révolte, ne tarda pas à les chasser du lieu de délices où il les avait placés.

— D. En quoi Adam et Ève désobéirent-ils à Dieu? — R. En mangeant du fruit dont Dieu leur avait défendu de manger sous peine de mort.

EXPLICATION. — Parmi les différents arbres qui faisaient la richesse et l'ornement du paradis terrestre, il y en avait deux que Dieu avait plantés au milieu. L'un était l'arbre de vie, ainsi appelé parce que son fruit devait conserver la vie à ceux qui en mangeraient, et l'autre l'arbre de la science du

(1) Rom., v, 12.

bien et du mal, parce que le bonheur ou le malheur de l'homme était en quelque sorte attaché au fruit de cet arbre; c'est-à-dire que, si Adam s'abstenait d'en manger, il connaîtrait le bien, il jouirait éternellement du vrai bien; mais que, s'il en mangeait contre l'ordre de Dieu, il connaîtrait le mal, parce qu'il tomberait dans un abîme de malheur et de misère. Dieu lui permit de manger du fruit de tous les arbres du paradis; il n'en excepta qu'un seul: il lui défendit de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, et il le lui défendit sous peine de mort: « Mange du fruit de tous les arbres qui sont dans le paradis, mais garde-toi de toucher au fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras (1); » c'est-à-dire tu deviendras sujet à la mort. Rien n'était plus facile que d'observer ce commandement du Seigneur, puisque nos premiers parents trouvaient abondamment, dans les autres fruits du paradis terrestre, de quoi satisfaire à tous leurs besoins; et cependant ils ne l'observèrent point et ne tinrent aucun compte de la menace qui leur avait été faite.

D. *Pourquoi Dieu avait-il défendu à nos premiers parents de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal?* — R. Dieu leur avait fait cette défense pour éprouver leur soumission et leur fidélité.

EXPLICATION. — Dieu avait fait à Adam et Ève la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, pour les éprouver, pour les faire souvenir qu'ils avaient un maître auquel ils devaient obéir, et les tenir dans la dépendance où doit être la créature envers son créateur. Une pareille défense était tout à fait conforme à l'ordre et à la justice: n'est-il pas juste, n'est-il pas dans l'ordre que les princes exigent de leurs sujets des marques de respect et de soumission? Dieu voulait aussi par là leur faire comprendre que tout lui appartenait, et qu'ils n'avaient d'autre droit sur les créatures que celui qu'il leur accordait. Il voulait enfin

(1) *Id quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.* (Gen., II, 17.)

leur donner l'occasion de mériter, par leur fidélité et leur obéissance, la continuité de ses bienfaits et l'éternité bienheureuse à laquelle il les avait destinés.

— *Qui porta Adam et Ève à désobéir?* — R. Ce fut le démon, jaloux de leur félicité.

EXPLICATION. — Le démon, un des anges réprouvés, jaloux du bonheur dont jouissaient nos premiers parents, mit tout en œuvre pour les porter à désobéir à Dieu. Sous la figure d'un serpent, il s'approche de la femme et lui dit en lui montrant l'arbre de la science : « Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne point manger du fruit de tous les arbres du paradis? » La femme lui répondit : « Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis, mais pour ce qui est du fruit de cet arbre, qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger et de n'y point toucher, de peur que nous ne mourions. » Le serpent répondit à la femme : « — Assurément, quand vous en mangeriez, vous ne mourriez pas; mais Dieu sait qu'aussitôt que vous en aurez mangé, vous deviendrez semblables à lui, connaissant le bien et le mal. » La femme, séduite par ces paroles, considéra que le fruit de cet arbre était bon à manger, qu'il était agréable à la vue; et, en ayant pris, elle en mangea et en donna à son mari, qui en mangea aussi. — Oh! mes enfants, quelle faute! Voilà donc Adam et Ève, qui étaient si heureux, devenus, comme les mauvais anges, rebelles à Dieu par leur désobéissance. Ils eurent à peine péché que leurs yeux furent ouverts, et ils connurent le mal dans toute sa laideur. Honteux, ils voulurent fuir pour se cacher; mais comment échapper aux regards de Dieu?

TRAITS HISTORIQUES.

SITUATION DU PARADIS TERRESTRE.

Un grand nombre de savants commentateurs de l'Écriture placent le centre ou milieu du paradis terrestre sur les rives du Jourdain, et ils l'étendent de là, du côté du couchant, jusqu'à

la Méditerranée ; du côté du nord et du levant, jusqu'aux rives de l'Euphrate et du Tigre ; du côté du midi, jusqu'aux deux fleuves appelés le Gehon et le Phison, et situés, le premier dans l'Arabie déserte, et le second dans l'Arabie heureuse.—D'autres commentateurs, dont l'opinion paraît mieux fondée et mieux établie, placent le paradis terrestre entre le Tigre et l'Euphrate, près de l'endroit où exista dans la suite la fameuse Babylone.

SUR LE SERPENT QUI SÉDUISIT ÈVE.

Selon la plupart des interprètes de l'Écriture, le serpent qui tenta Ève fut le *serpent infernal*, c'est-à-dire l'un des anges rebelles, des esprits réprouvés, caché dans les organes d'un serpent réel.— Pour rendre raison de la tranquille familiarité avec laquelle Ève se prêta à converser avec un animal d'une nature pour nous si rebutante, les savants nous font observer que le serpent n'était pas à cette époque un objet d'horreur, puisque tous les animaux étaient soumis à l'homme, sans qu'aucun pût lui nuire, ni par conséquent l'effrayer ; que le tentateur put en choisir un de la forme la plus agréable, tel que les serpents ailés qui se trouvent en Arabie et en Égypte, et dont les ailes produisent un effet magnifique lorsqu'elles réfléchissent les rayons du soleil.— Quant au langage humain du serpent, il suffit de savoir qu'une autorité infaillible nous en atteste la réalité. Encore neuve en toute choses, et sans aucune expérience antérieure, Ève ne dut pas être plus surprise des sons articulés du serpent, qu'elle voyait peut-être pour la première fois, qu'elle ne le fut des sons mélodieux du rossignol, quand, pour la première fois aussi, elle en entendit le charmant ramage.

LEÇON X.

DU PÉCHÉ ORIGINEL.

— D. *Quel mal a produit la désobéissance de nos premiers parents ?*

— R. La désobéissance de nos premiers parents les a rendus malheureux, ainsi que tous leurs descendants.

EXPLICATION. — Adam et Ève, en mangeant du fruit défendu, ont commis un péché énorme ; ils se sont rendus coupables d'une prévarication, d'une apostasie incompréhensible, dit saint Augustin. Cependant, on n'est que trop porté à regarder comme légère la faute de nos premiers pa-

rents. Quel si grand mal, dit-on souvent (et vous serez exposés, mes enfants, à entendre dans le monde ce langage impie et insensé), quel si grand mal pouvait-il donc y avoir à manger un fruit? Une désobéissance de cette nature est-elle donc un crime digne des supplices éternels? Mais pour juger de l'énormité de ce péché, pour en avoir une juste idée, il ne faut pas seulement faire attention à ce qui en a été l'objet, à ce qui en a été la matière, il faut considérer les circonstances dans lesquelles il a été commis; il faut se rappeler, d'un côté, la clarté du commandement, qui ne souffrait aucune interprétation, et l'arrêt de mort qui marquait combien la volonté du souverain maître était absolue: « Le jour où vous mangerez de ce fruit, vous mourrez » (1), de l'autre, l'état heureux où était alors le premier homme, les lumières de son esprit, la droiture de sa volonté, l'intégrité et les forces de son libre arbitre, les grâces dont il était aidé, tous les moyens, en un mot, et toute la facilité qu'il avait de ne pas pécher. Il faut considérer que, dans Ève, ce péché renferme l'injure la plus atroce qu'elle pût faire à un être infiniment vrai et infiniment bon; qu'elle a osé le soupçonner d'un honteux mensonge et d'une basse jalousie. Dieu avait dit: « Si vous mangez de ce fruit, vous mourrez; » le démon avait dit: « Non, vous ne mourrez point; mais Dieu sait que, si vous en mangez, vous deviendrez semblables à lui, et c'est pour cela qu'il vous l'a défendu. » Et Ève avait ajouté foi aux paroles du démon. Il faut considérer que, dans Adam, ce péché renferme la préférence la plus formelle de la créature au créateur, et que, dans l'un et dans l'autre, il est plein de la plus noire ingratitude. Ce sont ces circonstances qui rendent énorme le péché de nos premiers parents. Oui, mes enfants, Adam et Ève ont commis un très-grand péché; aussi a-t-il eu les suites les plus déplorables et les plus funestes: leur désobéissance les a rendus malheureux, ainsi que tous leurs descendants.

(1) In quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris. (Gen., II, 17.)

— D. *Comment cette désobéissance de nos premiers parents les a-t-elle rendus malheureux?* — R. La désobéissance de nos premiers parents les a rendus malheureux, en ce qu'ils devinrent ennemis de Dieu, esclaves du démon, et que Dieu, pour les punir, les chassa du paradis terrestre, les condamna aux misères de la vie, à la mort et aux peines de l'enfer.

EXPLICATION. — A peine Adam et Ève eurent-ils enfreint l'ordre de Dieu que leurs yeux furent ouverts. Mais sur quoi, mes enfants? Sur la misère dans laquelle ils venaient de tomber, sur l'avilissement dans lequel ils venaient de se réduire, c'est toute la lumière que produisit en eux le fruit défendu, l'arbre de la science du bien et du mal. Bientôt ils entendirent la voix du Seigneur qui se promenait dans le paradis; croyant se dérober à ses regards, ils s'enfoncèrent dans l'épaisseur d'un bosquet. Mais le Seigneur appela Adam et lui dit : « Adam, où es-tu? » Adam répondit : « J'ai entendu votre voix dans le paradis, j'ai eu peur parce que j'étais nu, et je me suis caché. » (Auparavant il ne s'en était point aperçu, il n'en avait point rougi parce que tout en lui était innocent et pur.) Le Seigneur lui répondit : « Et d'où as-tu su que tu étais nu, sinon de ce que tu as mangé du fruit de l'arbre dont je t'avais défendu de manger? » Adam lui répondit : « La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de cet arbre, et j'en ai mangé. » Le Seigneur dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela? » Elle répondit : « Le serpent m'a trompée. » Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie. »

La malédiction que Dieu prononce contre le serpent, c'est-à-dire contre le démon qui en avait pris la figure, ne détourne pas de dessus nos premiers parents les traits de sa colère. Ève entend la première l'arrêt qui ajoute des peines particulières à celles qui lui sont communes avec Adam : « Parce que tu as écouté la voix séductrice du serpent, lui

« dit le Seigneur, je t'affligerai de plusieurs maux pendant « ta grossesse; tu enfanteras dans la douleur; tu seras sous « la puissance de ton mari, et il te dominera. » Adam reçoit à son tour sa condamnation : « Parce que tu as écouté la « voix de ta femme, et que tu as mangé du fruit de l'arbre « dont je t'avais défendu de manger, la terre sera maudite « à cause de toi, elle ne te produira que des ronces et des « épines; tu n'en tireras ta nourriture qu'avec un travail « pénible, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, « jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, dont tu as été « tiré, car tu es poussière et tu retourneras en poussière(1). » Après cet arrêt terrible, Adam et Ève sont ignominieusement chassés du paradis terrestre, et un ange du ciel, un chérubin, armé d'un glaive flamboyant, est mis en sentinelle à la porte pour leur en fermer l'entrée à jamais, à eux et à leur postérité. Des peaux de bêtes sauvages, dont le Seigneur leur fait un vêtement, sont destinées à les garantir de l'intempérie des saisons, qui les attend dans le nouveau séjour où ils vont expier leur infidélité et pleurer leur malheur.

Telles ont été, pour nos premiers parents, les suites funestes de leur désobéissance. Ils étaient, avant leur triste chute, les enfants chéris du Seigneur, l'objet de ses complaisances et de sa tendresse : ils pèchent, et aussitôt ils perdent son amitié, avec la grâce sanctifiante. Une inimitié s'établit entre eux et lui, ils ne peuvent plus supporter sa vue, ils le fuient, et Dieu, de son côté, ne voit plus en eux que des objets dignes de sa haine et de sa colère; il ne voit plus en eux que des ingrats, que des rebelles qui ont oublié tout ce qu'il avait fait pour leur bonheur, qui ont méprisé sa loi et foulé indignement aux pieds l'ordre qu'il leur avait intimé. Les insensés ! ils ont voulu se soustraire à l'obéissance de leur Dieu; ils ont voulu être indépendants, et ils sont tombés dans le plus dur et le plus honteux esclavage,

(1) Quia pulvis es, et in pulverem reverteris. (Gen., III, 19.)

C'est à la parole du démon qu'ils ont cru, c'est là le maître qu'ils ont écouté; eh bien, désormais le démon sera leur maître; c'est à lui qu'ils appartiendront; ils seront ses esclaves, et il exercera sur eux son empire.

Ennemis de Dieu, esclaves du démon, chassés du paradis terrestre, condamnés aux misères de la vie et à la mort, Adam et Ève avaient perdu tous leurs droits au ciel. Ils étaient dignes de l'enfer, et, s'ils n'y ont pas été précipités, c'est que, pendant plus de neuf cents ans, ils ont fait pénitence et pleuré leur faute.

La pénitence d'Adam est clairement marquée dans l'Écriture (1), et saint Augustin parle du salut du premier homme comme d'un sentiment généralement adopté. Cependant l'Église n'a pas cru devoir consacrer publiquement sa mémoire ni le ranger au rang des saints, mais aussi n'a-t-elle pas cru devoir empêcher que divers particuliers lui rendissent un culte religieux. Les Grecs ont mis Adam et Ève avec tous les justes de l'Ancien Testament, pour les honorer le 19 décembre. Ils célèbrent encore par un deuil religieux leur bannissement du paradis terrestre, le 4 février. Quelques martyrologes latins font mention d'Adam et d'Ève au 24 décembre (2).

On ne sait rien de précis sur l'époque de la mort d'Ève; quant à Adam, il mourut à l'âge de 930 ans, et fut enterré sur le Calvaire, où dans la suite on bâtit une chapelle en son honneur. « Le lieu où la croix de Jésus-Christ fut placée, dit saint Ambroise, répondait directement à la sépulture d'Adam, selon que les Juifs nous en assurent. Et il convenait fort, en effet, que les prémices de notre vie fussent placées où l'origine de notre mort l'avait été (3). » Cette opinion sur le lieu de la sépulture d'Adam n'est point particulière à saint Ambroise, puisque d'abord il invoque le témoignage des Juifs parmi lesquels ce sentiment était éta-

(1) Custodivit, et eduxit illum a delicto suo. (Sap., x, 2.)

(2) D. Calmet, *Dict. de la Bible*, art. Adam.

(3) S. Ambroise, édit. des Bénédictins, p. 1525.

bli de temps immémorial. Il l'avait lu dans Origène, qui le fonde sur une tradition antique et non contestée. « Le lieu
« du Calvaire, dit-il, a reçu un privilège particulier, ayant
« été choisi pour le lieu de la mort de celui qui devait mou-
« rir pour tous les hommes ; car une tradition, qui est ve-
« nue jusqu'à notre temps, nous apprend que le corps du
« premier homme, formé par les mains de Dieu, avait été
« enterré au lieu même où Jésus-Christ devait être cruci-
« fié (1). » Tertullien n'est pas moins précis : « Le Calvaire
« est, dit-il, le lieu du Chef : le premier homme y est en-
« terré ; la tradition nous en a conservé la mémoire, et c'est
« sur ce lieu même que Jésus-Christ a arboré l'étendard de
« sa victoire. » Mais saint Athanase est encore plus affirma-
tif. Dans un discours sur la passion et le crucifiement de
Notre-Seigneur, il s'exprime en ces termes : « Jésus-Christ
« ne choisit point d'autre lieu , pour souffrir et pour y être
« crucifié, que celui du Calvaire, qui, selon le sentiment
« des plus habiles entre les Juifs, est le lieu du sépulcre
« d'Adam ; car ils assurent qu'après son anathème et sa
« condamnation, il y est mort et qu'il y est enterré. Que si
« la chose est ainsi, le rapport d'un tel lieu avec la croix de
« Jésus-Christ me paraît admirable, car il était tout à fait à
« propos que Notre-Seigneur, venant rechercher et rappeler
« le premier Adam, choisît, pour souffrir, le lieu où il était
« inhumé, et qu'en expiant son péché, il expiât aussi celui
« de toute sa race. Il avait dit à Adam : *Tu es poussière , et*
« *tu retourneras en poussière*, et c'est pour cela même que
« Jésus-Christ est venu le trouver dans le lieu où cette
« sentence avait été exécutée, afin qu'il le délivrât de la ma-
« lédictioin, et qu'au lieu de ces paroles : *Tu es poussière et*
« *tu retourneras en poussière*, il lui dit : *Levez-vous, vous*
« *qui dormez, et sortez du tombeau, vous qui êtes mort : Jé-*
« *sus-Christ vous éclairera* (2). » Au temps de saint Basile,

(1) *Tract. in Matth.*

(2) Voir Mgr Guillon, *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*,
t. IX, p. 148.

cette croyance était une croyance universelle parmi les chrétiens, et saint Épiphane assure avoir vu plusieurs ouvrages qui l'attestent (1). Une opinion appuyée sur d'aussi respectables monuments doit sourire à tous les cœurs chrétiens.

Mais revenons aux suites funestes du péché d'Adam et d'Ève.

— D. *Comment la désobéissance de nos premiers parents a-t-elle rendu malheureux tous leurs descendants?* — R. En ce que tous leurs descendants naissent et même sont conçus coupables de péché, à cause de cette désobéissance.

EXPLICATION. — Adam représentait et renfermait en quelque sorte en lui-même toute l'espèce humaine, dont il devait être la tige. S'il eût persévéré dans l'obéissance qu'il devait au Seigneur, il eût persévéré pour lui et pour nous; nous serions nés, comme lui, dans un état de justice et de bonheur, sans être sujets à la mort. Mais, par la même raison, s'il venait à tomber, nous tombions tous avec lui, et il perdait, pour nous comme pour lui, cette sainteté, cette justice dans laquelle il avait été créé. Tel est l'ordre des choses qu'il avait plu à Dieu de choisir. Adam ayant donc péché, nous avons tous péché en lui; il nous a rendus tous coupables avec lui; il a transmis à tous ses descendants, c'est-à-dire à tous les hommes, non-seulement les peines auxquelles il a été condamné à cause de son péché, mais son péché même. C'est une vérité de foi catholique, définie par le saint concile de Trente en ces termes : « Si quelqu'un « soutient que la prévarication d'Adam n'a été préjudi-
« ciable qu'à lui seul et non pas à sa postérité, et que ce n'a
« été que pour lui, et non pas aussi pour nous, qu'il a perdu
« la justice et la sainteté qu'il avait reçues et dont il est dé-
« chu, ou qu'étant personnellement souillé par le péché de
« désobéissance, il n'a communiqué et transmis à tout le
« genre humain que la mort et les peines du corps, et non
« pas le péché, qui est la mort de l'âme, qu'il soit ana-

(1) S. Epiph., *Hæres.* XLV, n° 5.

« thème (1) — Si quelqu'un dit que le péché d'Adam, qui
« qui est un dans son origine, et qui, étant transmis à tous
« par la génération et non par l'imitation, devient propre à
« chacun, peut être effacé ou par les forces de la nature
« humaine, ou par un autre remède que par les mérites de
« Jésus-Christ, Notre-Seigneur, notre unique médiateur,
« qui nous a réconciliés par son sang, s'étant fait notre
« justice, notre réconciliation et notre rédemption..... qu'il
« soit anathème (2). »

La même vérité est clairement enseignée par les divines
Écritures. « J'ai été conçu dans l'iniquité, dit le prophète-
« roi, et ma mère m'a engendré dans le péché (3). — Qui
« peut rendre pur l'homme qui est né d'un sang impur,
« sinon vous seul (4)? » Ainsi parlait à Dieu le saint pa-
triarche Job; et, selon la version des Septante : « Personne
« n'est exempt de souillure, pas même l'enfant qui n'a en-
« core vécu qu'un seul jour sur la terre (5). » Écoutez main-
tenant l'apôtre saint Paul : « Le péché est entré dans le
« monde par un seul homme, et par le péché, la mort; et
« ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul
« homme en qui tous ont péché (6). » Dans un autre en-
droit de ses *Épîtres*, il déclare que nous sommes tous, par
notre naissance, des *enfants dignes de colère* (7); ailleurs il
prouve, par le besoin que nous avons tous des mérites de
la passion et de la mort de Jésus-Christ, que nous étions
tous dans la mort funeste du péché : « Si Jésus est mort

(1) Conc. Trid., sess. v. can. 1.

(2) Conc. Trid., sess. v. can. 3.

(3) Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum : et in peccatis concepit
me mater mea. (Ps. L, 7.)

(4) Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine?
nonne tu qui solus es? (Job., XIV, 4.)

(5) Nemo mundus a sorte, nec infans cujus est unius diei vita super
terram (Job., XIV, 4.)

(6) Sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit,
et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in
quo omnes peccaverunt. (Rom., v, 12.)

(7) Eramus natura filii iræ. (Eph., II, 3.)

« pour tous, nous dit-il, il faut donc que tous fussent dans « un état de mort (1). » Enfin, quoi de plus clair que ces paroles de Jésus-Christ dans l'Évangile : « Quiconque ne « renaitra pas de l'eau et du Saint-Esprit n'entrera point « dans le royaume des cieux (2)? » Et pourquoi une seconde naissance est-elle si nécessaire, si ce n'est parce que la première est impure et ne fait que des coupables ?

Le dogme du péché originel a été enseigné dans tous les temps et par tous les saints docteurs. « Du père de la race « humaine devenu transgresseur de la loi, dit saint Atha- « nase, la mort est passée à sa postérité tout entière. Nous « sommes tous conçus dans l'iniquité ; aussi le prophète « disait-il : *Ma mère m'a conçu dans le péché*, accusant la « prévarication d'Ève, la mère commune du genre humain, « qui nous a tous enveloppés dans son crime et dans son « châtement (3). — Il n'est personne qui ignore, dit saint « Optat, que tout homme venant au monde, bien qu'il soit « né même de parents chrétiens, étant sous l'esclavage du « démon, ne peut être admis au saint baptême que cet « usurpateur n'ait été chassé de son cœur, dont il s'était « emparé. C'est l'effet de l'exorcisme, par lequel l'esprit « impur est chassé, et contraint de s'enfuir dans les lieux « déserts (4). » — « Dieu est bon, dit saint Augustin, il est « juste : je conçois en lui une bonté qui sauve, indépen- « damment de toute espèce de mérite. Je ne conçois pas « une justice qui condamne, à moins qu'il n'y ait péché. « Or, quel péché peut-on supposer à un enfant qui vient à « peine de naître ? pourquoi donc le condamner, n'étant « pas marqué du sceau de la circoncision, s'il n'en avait « contracté à l'avance par le vice de son origine (5) ? » —

(1) Quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt. (II, Cor., v, 14.)

(2) Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei. (Joan., III, 5.)

(3) S. Athanase, t. II, p. 31, édit. des Bénédictins.

(4) *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, t. v, p. 273.

(5) S. Augustin, cité par Mgr Guillon, t. XXII, p. 218.

« Lamentable péché de notre premier père, s'écrie saint
« Éphrem, dans quel abîme de maux tu nous a jetés! Nous
« voilà aujourd'hui pleins de vie, demain dans le tombeau,
« sans parole et sans mouvement... Était-ce ainsi, ô Adam!
« que tu étais entré dans le monde? Ton berceau fut le
« paradis; l'obscurité du tombeau, la pourriture, l'infec-
« tion, l'ignominie du sépulcre, voilà ce qui a remplacé
« tant de gloire et de félicité! O déplorable chute! con-
« traste digne de toutes nos larmes (1)! » Tous les autres
Pères, aussi bien que tous les conciles, s'expriment sur ce
sujet d'une manière non moins formelle.

La pratique de l'Église nous fournit une autre preuve de
la même vérité. Car : 1° d'où a pu venir en tout temps
l'empressement des fidèles à faire administrer le baptême
aux enfants en danger de mort, si ce n'est qu'on était per-
suadé qu'il y avait au salut des enfants un obstacle que le
baptême seul pouvait lever; savoir : la souillure du péché
originel! 2° Que signifient ces exorcismes que l'Église a
toujours employés dans l'administration du baptême? Pou-
vait-elle mieux exprimer sa foi sur le péché originel, qu'en
faisant, sur les enfants à peine venus au monde, des céré-
monies qui les supposent sous la puissance du démon et
du péché?

= D. *Comment appelle-t-on ce péché dont nous naissons tous cou-
pables?* — R. On l'appelle péché originel, parce qu'il est en nous
dès notre origine, c'est-à-dire dans les premiers moments que
nos corps sont animés.

EXPLICATION. — Dès que notre âme, sortie pure des mains
de Dieu, a été unie à notre corps, elle s'est trouvée souillée
et défigurée par le péché que nous ont transmis nos pre-
miers parents. Ce péché, par conséquent, a été en nous-
même avant notre naissance; et il a été en nous *dès notre*
origine, c'est-à-dire à l'instant même où, dans le sein de
nos mères, une âme a été unie à notre corps pour l'ani-
mer; et c'est pour cela qu'on l'appelle *péché originel*. Ce

(1) S. Ephrem opera, p. 219

péché est le péché même d'Adam, transmis à toute sa postérité. C'est un péché véritable qui nous rend impurs et enfants de colère : un péché libre et volontaire, non pas *physiquement*, c'est-à-dire d'une volonté propre et personnelle, puisque nous n'existions pas au moment où il a été commis, mais *moralement*, c'est-à-dire d'une volonté qui était censée la nôtre, Dieu, dans sa sagesse et pour des raisons dignes de cette sagesse infinie, ayant renfermé toutes nos volontés dans celle d'Adam ; de telle manière « que tous les hommes, et selon le corps, et selon l'âme, dépendissent de la volonté et de la liberté d'un seul homme, et qu'en ce seul homme fussent toutes les nations, tous les hommes en particulier, et la commune destinée de tout le genre humain (1). » — Le péché originel étant un péché véritable, il est par conséquent quelque chose d'habituel et d'inhérent à l'âme, et qui y imprime une tache réelle. « Dans le péché originel, dit saint Thomas, il y a, avec la « privation de la justice originelle, désordre dans les facultés de l'âme et habitude mauvaise ; d'où il suit, ajoute « ce saint docteur, qu'on ne peut pas appeler le péché originel une pure négation, mais qu'il est encore un état « de corruption (2). »

D. *Quel est, après cette vie, le sort de ceux qui meurent avec le seul péché originel ?* — R. Il est de foi qu'ils sont privés de la vision intuitive de Dieu ; mais en même temps il est permis de penser qu'ils ne sont point condamnés au feu, et qu'ils n'éprouvent pas la peine du sens.

EXPLICATION. — 1° Il est certain, il est de foi que ceux qui meurent avec la tache du péché originel, fût-elle seule, comme dans les petits enfants morts sans baptême, sont privés de la vision intuitive de Dieu et du bonheur surnaturel des saints ; la parole de Jésus-Christ est formelle et positive à ce sujet : « Quiconque ne renaitra pas de l'eau

(1) Bossuet, *Elévation sur les mystères*, 7^e semaine.

(2) Ita etiam originale peccatum habet privationem originalis justitiæ, et cum ea inordinatam dispositionem partium animæ ; unde non est privatio pura, sed habitus corruptus. (S. Thom., 1, 2, quæst. 82.)

« et du Saint-Esprit n'entrera pas dans le royaume des cieux (1). »

2° Il est également de foi « que les âmes de ceux qui meurent dans le péché actuel ou dans le seul péché originel tombent aussitôt dans l'enfer, pour être punies « toutefois de peines différentes; « ainsi l'a défini le concile de Florence (2). Mais dans l'enfer, ainsi que dans le ciel, il est plusieurs demeures, et la plupart des docteurs admettent, pour les enfants morts sans baptême, un lieu particulier appelé communément les *limbes*, où ils sont privés de la vision intuitive, sans y souffrir la peine du feu. « La peine du péché originel, dit le pape Innocent III, est la privation de la vue de Dieu, et la peine du péché actuel est le tourment d'une peine éternelle (3); » c'est-à-dire que l'une se borne à la peine du dam, et que l'autre renferme aussi celle du sens. Selon saint Augustin, « cette « peine est très-légère, de sorte qu'il n'oserait pas dire « qu'il valût mieux pour ces enfants n'être pas du tout « que d'être ce qu'ils sont (4). »

3° Jusqu'à quel point les enfants morts sans baptême ressentent-ils la peine du dam? Quelle peine éprouvent-ils de se voir privés de la vision intuitive? c'est ce qu'il est impossible de savoir. Ont-ils quelque connaissance du bonheur pour lequel ils avaient été créés, et dont ils auraient été mis en possession s'ils avaient reçu le baptême? Il est extrêmement difficile de supposer le contraire; mais, dit un pieux auteur, leur douleur doit être bien tempérée par

(1) Jor., III, 5.

(2) Definimus illorum animas qui in actuali peccato vel originali decedunt, mox in infernum descendere, pœnis disparibus puniendas. (Conc. Florent.)

(3) Innocent III, cap. *Majores*, extrav. de baptismo.

(4) Quis dubitaverit parvulos non baptizatos, qui solum habent originale peccatum, nec ullis propriis aggravantur, in damnatione levissima futuros?... Ego autem non dico parvulos sine Christi baptismo morientes, tanta pœna esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret, cum hoc Dominus non de quibusdam peccatoribus, sed de scelestissimis et impiissimis dixerit. (S. Aug., contra Julianum, lib. v, c. 11.)

la vue des horribles tourments des damnés, dans lesquels ils seraient peut-être tombés eux-mêmes, s'ils avaient eu en ce monde l'usage de leur raison et de leur liberté. Un grand nombre de théologiens vont jusqu'à dire que la peine du dam ne leur est nullement sensible ; c'est le sentiment de saint Thomas, de Billuart, etc. (1).

4^e Enfin, quelques docteurs ont prétendu qu'au moins après le jugement général, les enfants morts sans baptême jouiraient d'un bonheur naturel ; qu'ils seraient placés comme dans un paradis terrestre, où ils vivraient heureux, ornés de vertus morales et honorés de la visite des anges. C'est le sentiment d'Ambroise Catharin, du cardinal Sfrondat et de plusieurs autres ; sentiment qui manque peut-être de solidité, qui paraît même contraire à la lettre de l'Écriture, mais qui n'a jamais été condamné par l'Église (2).

TRAIT HISTORIQUE.

PÉLAGE.

Pélagé, hérésiarque du v^e siècle, né dans la Grande-Bretagne, avait reçu de son père le nom de Morgan, qui, dans la langue du pays, signifie *né sur le bords de la mer* : il le changea en celui de *Pelagius*, qui a la même signification en latin. Ayant embrassé la vie monastique, il vint à Rome, où il ne tarda pas à se déclarer l'apôtre d'une nouvelle doctrine dont les points principaux étaient qu'Adam avait été sujet à la mort ; que son péché n'avait pu être imputé à ses descendants ; que les enfants, en naissant, sont dans le même état où se trouvait Adam avant son péché ; que les enfants morts sans baptême n'en jouissent pas moins de la vie éternelle, etc. Cette doctrine fut condamnée par plusieurs conciles, et en particulier par le concile d'Éphèse de l'an 431.

LEÇON XI.

PROMESSE D'UN RÉDEMPTEUR. — HISTOIRE DES TEMPS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA VENUE DU MESSIE.

D. *L'homme pouvait-il, par lui-même, réparer son malheur et se réconcilier avec Dieu ?* — R. La grièveté et la nature de l'offense

(1) Billuart, de *Peccatis*.

(2) On nous a aussi assuré qu'il y a des auteurs qui ont pensé que

faite à Dieu par le péché étaient telles, que jamais l'homme n'aurait pu par lui-même la réparer ni en mériter le pardon.

EXPLICATION. — Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, capable comme lui de connaître, de vouloir, de choisir et d'aimer, inaccessible à la douleur, vivant dans un lieu de délices, avec assurance que, sans mourir, sans souffrir, il passerait un jour de la terre au ciel pour y être éternellement heureux, l'homme n'avait rien ou presque rien à envier à ces pures intelligences qui brillent tout près du trône de l'Éternel : il tenait le premier rang dans les ouvrages visibles de la création. Mais il désobéit au Créateur, et, à l'instant même, tout change pour lui. Dieu n'est plus son père ; il le maudit, il prononce l'arrêt qui le condamne à la mort. Le paradis n'est plus la demeure d'Adam, il en est chassé et à jamais banni ; il perd en même temps tous ses droits au ciel, et n'a plus à attendre que l'enfer et ses éternels supplices.

Voilà donc l'homme devenu, par le péché, ennemi de Dieu. Comment rentrera-t-il en grâce avec lui ? Comment recouvrera-t-il les biens qu'il a perdus ? Comment évitera-t-il les châtimens qu'il mérite ? Il faut pour cela que l'offense faite à Dieu par le péché de l'homme soit réparée ; or, cette réparation n'est point au pouvoir de l'homme. En effet, la grièveté et la nature de l'offense s'estiment suivant la qualité de la personne offensée et la distance qu'il y a entre elle et celui qui l'offense. Qu'un prince, par exemple, offense un autre prince, on conçoit qu'il lui sera facile de réparer ses torts ; mais que le plus puissant roi de la terre soit offensé par un misérable, par le dernier des hommes, comment ce malheureux pourra-t-il réparer l'injure qu'il a faite ? Que donnera-t-il ? Il n'a rien ! Il n'est pas même en son pouvoir de s'humilier, puisque, placé déjà, par sa condition, au dernier degré de l'abjection, il ne peut pas descendre plus bas.

Jésus-Christ, à la fin du monde, pourrait appliquer ses mérites aux enfans morts sans baptême et les régénérer ; nous ne connaissons pas ces auteurs.

Il y a néanmoins toujours quelque proportion entre le dernier des hommes et le plus grand roi du monde; ils ont l'un et l'autre la même nature et sont également hommes; mais quelle proportion peut-il y avoir entre la créature sortie du néant et le Créateur tout-puissant qui l'en a tirée? Quelle proportion peut-il y avoir entre Dieu et l'homme? L'homme n'est-il pas devant Dieu comme s'il n'était pas(1)? Comment donc pourra-t-il réparer l'offense qu'il lui a faite en se révoltant contre lui? Qu'il pleure, qu'il gémisses, qu'il se roule dans la poussière en répétant sans cesse l'aveu de son crime, dans la distance infinie où il est de Dieu, quel prix tout cela peut-il avoir? Tout ce qui vient de lui ne participe-t-il pas de sa misère, de son néant? Comment donc sortira-t-il de l'abîme où il s'est précipité? Dieu lui pardonnera-t-il sans exiger aucune réparation? Mais Dieu se doit à lui-même de ne pas souffrir qu'une créature porte impunément atteinte à son domaine souverain.

Ainsi l'homme n'aurait jamais pu, par lui-même, réparer son malheur et se réconcilier avec Dieu. Le genre humain tout entier était perdu sans ressource, et il ne fallait rien moins que la sagesse et la toute-puissance de Dieu pour trouver et appliquer à nos maux un remède qui nous sauvât sans blesser les intérêts de sa sainteté et de sa justice. Ce remède, comme nous l'expliquerons bientôt, c'est l'incarnation du Fils de Dieu. Le Verbe s'est fait chair, il s'est uni à la nature humaine, et par sa mort il a pleinement satisfait pour nous à la justice de son Père.

— D. *Dieu abandonna-t-il l'homme après sa chute?* — R. Dieu n'abandonna pas l'homme après sa chute, mais, par une miséricorde qu'il n'a point eue pour les anges rebelles, il lui promit un sauveur.

EXPLICATION. — Dieu pouvait, sans injustice, traiter nos premiers parents comme il avait traité les mauvais anges : les abandonner à eux-mêmes et les laisser éternellement dans leur péché. Mais il ne veut point qu'ils restent sans

(1) Et substantia mea tanquam nihilum ante te. (Psal. xxxviii, 6.)

espérance, et en même temps qu'il les frappe des coups de sa justice, il fait luire à leurs yeux la lumière de sa miséricorde. Il dit au serpent : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa postérité et la tienne; elle t'écrasera la tête, et tu tâcheras de lui mordre le talon. » C'est-à-dire : Tu as attaqué la première femme et tu l'as vaincue, mais j'en susciterai une autre contre laquelle tu ne pourras rien. Cette femme, vierge et mère tout ensemble, mettra au monde un fils qui remportera sur toi la victoire; transporté de fureur et de rage en le voyant t'enlever les malheureux que tu tenais captifs, *tu lui mordras le talon* en attachant à une croix son humanité, cette partie de lui-même par laquelle il touchera à la terre; mais ce sera par l'infirmité même de sa chair, par les outrages qu'il endurera, et par sa mort, *qu'il t'écrasera la tête* et détruira ta puissance. — Tel est, mes enfants, le sens des paroles que le Seigneur adressa au serpent. Elles renferment, comme vous le voyez, la promesse d'un Sauveur, promesse que Dieu, dans sa miséricorde, fit à l'homme coupable aussitôt après sa chute.

— D. *Quand Dieu a-t-il donné au monde ce sauveur?* — R. Dieu a donné ce sauveur environ quatre mille ans après le péché d'Adam.

EXPLICATION. — Quoique Dieu eût promis un sauveur, un libérateur aussitôt après le péché du premier homme, il a cependant différé longtemps de l'envoyer : il s'est écoulé environ quatre mille ans depuis le péché d'Adam jusqu'à la venue du Sauveur. Ce grand délai prouve évidemment la *gratuité* d'un si grand don; car si Dieu a laissé passer quatre mille ans sans envoyer aux hommes un sauveur, il est visible qu'il aurait pu, sans aucune injustice, les abandonner à eux-mêmes et ne rien faire pour les tirer de l'abîme de perdition. Mais la promesse dont nous venons de parler ayant été faite, il ne pouvait s'empêcher de l'accomplir.

— D. *Pourquoi Dieu a-t-il tant différé?* — R. Afin que les hommes,

connaissant l'excès de leur misère, attachassent plus de prix au don qu'il leur destinait.

EXPLICATION. — Si Dieu eût envoyé tout de suite le sauveur qu'il avait promis, les hommes n'auraient pas assez senti le besoin qu'ils avaient d'un tel secours. Si la réparation du péché eût suivi immédiatement le péché, ils n'auraient pas assez compris jusqu'à quel point il les avait dégradés; mais n'ayant eu, pendant un grand nombre de siècles, d'autre guide que leur raison, ils perdirent complètement les traditions primitives, ou du moins ils n'en conservèrent qu'un souvenir confus et qui était altéré par les superstitions les plus grossières et les plus honteuses. Ils ont pu dès lors se convaincre, par une triste expérience, qu'ils n'étaient que faiblesse, que misère, et qu'ils étaient par eux-mêmes dans l'impuissance de faire le bien et de connaître ce qui leur importait le plus de savoir. Aussi les philosophes les plus éclairés reconnaissaient-ils que le monde avait besoin d'être réformé, éclairé, mais que ce ne pouvait être l'ouvrage des hommes. Rappelez-vous, mes enfants, les paroles de Platon que nous avons déjà citées : « Attendons patiemment, disait-il, — frappé de ses propres ténèbres et de l'aveuglement universel, — attendons patiemment que quelqu'un vienne du ciel nous instruire sur la manière dont nous devons nous comporter envers les dieux et envers les hommes. Mais quel est celui qui nous l'enseignera? Quand paraîtra-t-il? Qu'il vienne, ce divin législateur, nous sommes prêts à l'écouter. » Ainsi, mes enfants, le long délai que Dieu a mis à accomplir la promesse qu'il avait faite de donner aux hommes un sauveur, a eu pour résultat de convaincre, au moins quelques-uns d'entre eux, de l'excès de leur misère et de les porter à estimer davantage le don qu'il voulait leur faire. Quand on a absolument besoin d'une chose, on y attache plus de prix, on la désire avec bien plus d'ardeur.

D. Les hommes furent-ils fidèles à Dieu pendant ce temps-là? —

R. Non : les descendants d'Adam et d'Ève s'abandonnèrent bientôt à toutes sortes d'excès et d'abominations.

EXPLICATION. — Adam et Ève, après avoir été chassés du paradis terrestre, eurent un grand nombre d'enfants. Les deux premiers furent Caïn et Abel. Caïn (nom qui signifie *acquisition, possession*) (1) s'attacha aux travaux de l'agriculture, et Abel (nom qui signifie *affliction*) se livra aux soins des troupeaux. Ils firent tous les deux un sacrifice au Seigneur. Le premier offrit les fruits de la terre, et Abel, ce qu'il y avait de plus gras dans les premiers-nés de ses agneaux. Mais Dieu, qui regarde surtout le cœur de celui qui sacrifie, agréant les offrandes d'Abel, témoigna sa satisfaction par un signe sensible, et dédaigna celles de son frère : le feu du ciel consuma les dons d'Abel sans toucher à ceux de Caïn. Il n'en fallut pas davantage pour allumer dans le cœur de ce dernier la haine la plus implacable. Vainement le Seigneur lui fit entendre ces paroles : « Pourquoi « ce chagrin et cet abattement? Ne sais-tu pas que, si tu fais « ce qui est bien, tu en recevras la récompense? Et si tu « fais le mal, ne porteras-tu pas aussitôt la peine de ton « péché? Ta concupiscence t'est soumise, et tu la domineras « si tu le veux (2). » Rien ne put l'apaiser. Après une lutte terrible entre sa conscience et ses passions mauvaises, il va trouver son frère Abel, l'entraîne avec lui dans la campagne, et là, il l'immole à sa fureur. Après ce fratricide, Caïn cherche à fuir; il vouerait s'éviter lui-même. Mais une voix tonnante, la voix du Seigneur, l'arrête : « Qu'est devenu « ton frère Abel? — Je l'ignore; étais-je son gardien? — « Qu'as-tu fait? La voix du sang de ton frère s'élève de la « terre jusqu'à moi; et maintenant tu seras maudit sur la « terre, qui s'est entr'ouverte pour boire le sang de ton frère

(1) Ève, en enfantant Caïn, dit : « Je possède un homme par la « grâce de Dieu. » (Gen., IV, 1.) — Interpretatur Cain *possessio*, sicut Eva de Cain innuisse videtur : *Possedi* hominem per Deum. (Gen., IV, 1.) Abel idem quod *luctus* : primus enim visus est mortuus, et primus parentibus luctum attulit. (Rocca, t. II, p. 213.)

(2) Gen., IV, 6, 7.

« que ta main a répandu. Tu la travailleras, et elle te refu-
 « sera ses fruits; tu seras errant et vagabond sur toute sa
 « surface (1). » A ces paroles terribles, le trouble et le dés-
 espoir s'emparent de l'âme du coupable. « Mon crime est
 « trop grand, s'écrie-t-il, pour qu'il puisse m'être par-
 « donné. Je suis maudit et condamné à mener une vie va-
 « gabonde. Où fuirai-je? quiconque me rencontrera me
 « tuera. — Il n'en sera point ainsi, répliqua le Seigneur;
 « mais celui qui tuera Caïn sera puni sept fois davantage. »
 Montrant par là que nul n'a le droit de s'arroger la ven-
 geance et de frapper un coupable de sa propre autorité. Or,
 le Seigneur marqua Caïn d'un signe, pour que personne ne
 le tuât. Quel était ce signe? Était-ce quelque chose de phy-
 sique? était-ce seulement la conscience qui avait laissé sur
 son front la trace de ses déchirements? Qu'importe? L'auteur
 sacré n'a voulu, dans ce passage, consacrer que ce principe,
 savoir : que la vengeance particulière est interdite à
 l'homme. — Caïn, dévoré par les remords et accablé du
 poids de sa disgrâce, quitta tristement sa terre natale, ac-
 compagné de sa trop malheureuse épouse, et s'enfuit à l'o-
 rient du pays d'Éden. Dans cette terre nouvelle et sous ce
 nouveau ciel, il devint père d'un fils, auquel il donna le
 nom d'*Hénoch*, et, dans la suite il bâtit une ville, qu'il
 nomma *Hénochia*, du nom de son fils. Or, *Hénoch* engendra
Irada; *Irada* engendra *Maviael*; *Maviael* engendra *Mathu-
 sael*; et *Mathusael* engendra *Lamech*, qui le premier eut
 deux femmes : *Ada* et *Sella*. *Ada* enfanta *Jubel*, qui, en
 s'occupant des soins et des travaux de la vie pastorale, trouva
 l'art de faire des tentes et des pavillons, c'est-à-dire des es-
 pèces de maisons ambulantes; et *Jubal*, qui inventa plu-
 sieurs instruments de musique. De *Sella* naquit *Tubalcaïn*,
 qui trouva l'art de travailler avec le marteau et qui fut ha-
 bile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer.

Depuis la fuite de Caïn et de son épouse, Adam et Ève
 étaient comme seuls. Mais bientôt ils eurent un nouveau

(3) Gen., IV, 8, 12.

filis, qu'ils appelèrent *Seth*, c'est-à-dire *substitué*, parce que Dieu le leur donna à la place d'Abel. *Seth* engendra *Énos*; *Énos* engendra *Caïnan*; *Caïnan* engendra *Malael*; *Malael* engendra *Jared*; *Jared* engendra *Hénoch*; *Hénoch* engendra *Mathusalem*, qui vécut 969 ans; c'est celui de tous les hommes qui a fourni une plus longue carrière; *Mathusalem* engendra *Lamech*; *Lamech* engendra *Noé* (1).

Les descendants de *Seth*, animés par l'esprit de religion, et fidèles à se conserver dans la crainte du Seigneur et dans l'innocence des mœurs, furent distingués, pendant bien des siècles, par le titre sacré d'*enfants de Dieu*. Les descendants de *Caïn*, au contraire, vivant sans foi et sans loi, et se livrant aux plus monstrueux excès du désordre et du libertinage, ne furent connus que sous le nom profane d'*enfants des hommes*.

Pendant les douze premiers siècles, où la population ne s'était pas encore excessivement accrue, les enfants de Dieu et les enfants des hommes, qui formaient comme deux nations différentes, vécurent sans aucune liaison et sans aucune communication entre eux, les uns à l'orient et les autres à l'occident du Tigre. Chez les premiers, par délicatesse de conscience, on évitait la vue du libertinage et de l'irrégion; chez les derniers, dans la crainte de réveiller les reproches et les remords de la conscience, on n'aimait pas à avoir sous les yeux des exemples de religion, d'innocence et de vertu.

Mais quand la population, de jour en jour croissante, eut prodigieusement multiplié les familles et rapproché les habitations, la communication entre les deux nations devint inévitable, et l'on commença de part et d'autre à se voir et à se fréquenter. L'exemple de la piété et de la vertu ne fit aucune impression salutaire sur la nation irrégion et corrompue; l'exemple du libertinage et de l'irrégion séduisit et corrompit la nation religieuse, et les enfants de Dieu, devenus indignes de ce titre, devinrent bientôt aussi

(1) Noe idem est quod *requies*. (Rocca, t. II, p. 313.)

vicieux et aussi incorrigibles que les enfants des hommes. Dans la nation de ceux-ci, les filles étaient d'une grande beauté, mais pleines de vanité et d'orgueil, et livrées à tous les vices; les enfants de Dieu, aveuglés par la passion, les préférèrent aux filles sages et modestes de leur nation. De ces mariages abominables naquirent un grand nombre de géants ou d'individus d'une taille démesurée et d'une corpulence monstrueuse, qui étonnèrent la terre bien plus encore par l'énormité de leurs vices que par celle de leur stature. La corruption ne connut plus de bornes, et la dépravation des mœurs devint si effrénée et si universelle, que « Dieu se repentit d'avoir fait l'homme (1). »

D. *Dieu laissa-t-il ces crimes impunis?* — R. Dieu ne laissa point ces crimes impunis : il fit périr les hommes par un déluge universel.

EXPLICATION. — Dieu, voyant que la malice des hommes qui étaient sur la terre était extrême, et que toutes les pensées de leur cœur étaient tournées vers le mal, dit : « J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé; « j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, « depuis tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux « du ciel. » Noé seul et sa famille, c'est-à-dire huit personnes, trouvèrent grâce à ses yeux. Il fit connaître à ce patriarche, qui au milieu de la corruption générale s'était conservé dans la sainteté et la justice, le terrible projet de ses vengeances, et lui ordonna de faire une arche ou vaisseau d'une grandeur extraordinaire, pour lui servir de retraite à lui et à sa famille pendant que le déluge inonderait la terre. Noé mit cent ans à construire l'arche, et, pendant ce temps, il n'épargna rien pour arrêter le débordement du libertinage et de l'irréligion, et pour faire trembler et frémir les coupables sur le désastre général dont il les menaçait de la part de Dieu. Mais tout fut inutile; ils se montrèrent indifférents et incrédules; ils mangeaient, dit

(1) Pœnituit eum quod hominem fecisset. (Gen., vi, 6.)

l'Écriture, ils buvaient, ils faisaient des mariages (1), sans penser au sort qui les menaçait. Quand l'arche fut achevée, Noé fut averti par le Seigneur d'y enfermer un certain nombre de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles mâles et femelles, dont il voulait conserver l'espèce; savoir : sept de chaque espèce d'animaux purs (2), quatre mâles et trois femelles (le quatrième mâle devant être sacrifié après la fin du déluge), et un couple seulement des animaux réputés *impurs*. Il employa six jours à cette opération; et le septième jour il entra dans l'arche avec son épouse, ses trois fils, Sem, Cham, Japhet, et leurs trois épouses. Noé avait alors 600 ans, et on en comptait 1656 depuis la création du monde. Tout à coup, à la voix du Dieu des vengeances, le bassin des mers se soulève; les mers franchissent leurs rivages, et les eaux qu'elles renferment se répandent en épouvantables torrents sur la surface de la terre. En même temps les cataractes du ciel s'ouvrent, et des pluies extraordinaires tombent pendant quarante jours et quarante nuits. Sans doute que, pour échapper à la colère divine, on se retira sur les rochers les plus escarpés; mais où fuir? Les flots montaient, montaient encore, montaient toujours! Ils atteignirent enfin les plus hautes montagnes et dépassèrent de quinze coudées (3) les points les plus élevés du globe terrestre, sans laisser aucun asile aux hommes et aux animaux.

D. *Tous les hommes périrent-ils dans ce déluge?* — R. Il n'y eut de sauvé que Noé et sa famille.

EXPLICATION. — La race humaine fut presque anéantie par le déluge : tout ce qui subsistait fut exterminé, depuis les hommes, au nombre de trois à quatre cents millions, jusqu'aux bêtes, jusqu'aux reptiles et jusqu'aux oiseaux du

(1) Sicut enim erant in diebus ante diluvium, comedentes et bibentes, nubentes et nuptui tradentes. (Matth., XXIV, 38.)

(2) Les animaux *purs* étaient ceux qu'il était permis d'offrir en sacrifice; les animaux *impurs* étaient ceux dont il était défendu de verser le sang sur les autels.

(3) La coudée était d'environ 70 centimètres de hauteur.

ciel. Noé demeura seul avec ce qui était avec lui dans l'arche, laquelle était portée sur les eaux. Dieu le sauva ainsi, lui et sa famille, pour récompenser sa piété et repeupler la terre de nouveaux habitants.

Au bout de cent cinquante jours ou de cinq mois, Dieu fit souffler un grand vent sur la terre inondée, et les eaux diminuèrent. Quelque temps après, l'arche cessa d'être à flot, et s'arrêta sur le mont Ararat, en Arménie. Au commencement du dixième mois, le sommet des montagnes se laissa apercevoir. Quarante jours après, Noé ouvrit la fenêtre de l'arche et mit dehors un corbeau, qui ne revint pas. Sept jours après il envoya une colombe qui, n'ayant pas trouvé de terrain sec où poser le pied, revint dans l'arche. Envoyée de nouveau après sept autres jours, elle revint sur le soir, portant à son bec un rameau d'olivier. Le patriarche reconnut à ce signe que les eaux avaient cessé de couvrir la terre. Néanmoins, il attendit sept jours encore, et lâcha une troisième fois la colombe, qui ne revint plus.

Le trois cent treizième jour depuis le commencement du déluge, Noé ouvrit le toit de l'arche, et vit de toutes parts la surface de la terre entièrement découverte, mais encore trop humide pour être habitée. Il prit donc le parti de demeurer dans son vaisseau jusqu'à ce que le Seigneur lui manifestât ses volontés ; l'attente fut encore de cinquante-sept jours. Alors Dieu dit à Noé : « Sors de l'arche, toi et ta famille, et fais-en sortir les animaux qui y sont aussi renfermés. » Noé obéit et sortit de l'arche avec sa famille et les animaux qui y étaient enfermés depuis plus d'un an (1).

D. *Que fit Noé au sortir de l'arche?* — R. Il éleva un autel et offrit un sacrifice au Seigneur.

EXPLICATION. — Noé, dès qu'il fut sorti de l'arche, éleva un autel au Seigneur, et prenant de tous les animaux et de tous les oiseaux purs, il les lui offrit en holocauste sur cet autel. Dieu en reçut une odeur qui lui fut très-agréable ;

(1) Le séjour de Noé dans l'arche fut de douze mois et dix-sept jours.

et il dit : « Je ne répandrai plus ma malédiction sur la terre
« à cause des hommes ; je ne frapperai plus de mort, comme
« j'ai fait, tout ce qui est vivant et animé. Tant que la terre
« durera, les semailles et les moissons, le froid et le chaud,
« l'été et l'hiver, la nuit et le jour ne cesseront point de
« s'entre-suivre. » Dieu bénit ensuite Noé et ses enfants, et
il leur dit : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la
« terre. J'établis mon alliance avec vous et avec votre pos-
« térité après vous, aussi bien qu'avec les animaux de la
« terre, et nulle chair ne sera plus exterminée par les eaux
« du déluge. Je mettrai mon arc dans la nuée comme
« signe de l'alliance que je viens de contracter avec vous
« et toute âme vivante, dans la suite de toutes les races.
« Lorsque le ciel sera couvert de nuages, et que la pluie
« tombera sur la terre, je verrai mon arc dans les nues, et
« je me souviendrai de l'alliance perpétuelle qui est entre
« moi et l'homme (1). » Ainsi, mes enfants, chaque fois
que vous voyez l'arc-en-ciel, vous devez vous rappeler
l'histoire du déluge et l'alliance que Dieu a contractée avec
les hommes. Cet arc-en-ciel est un signe de salut ; mais il
doit aussi nous faire souvenir de la punition terrible que
Dieu infligea autrefois aux hommes coupables.

D. *Après le déluge, les hommes furent-ils meilleurs qu'aupara-
vant?* — R. Non ; ils devinrent encore plus méchants qu'ils
n'avaient été avant le déluge ; ils oublièrent le vrai Dieu et
adorèrent les idoles.

EXPLICATION. — Après le déluge, les hommes se multi-
plièrent rapidement. Le même pays les réunissait, et ils
n'avaient qu'une langue. Bientôt leur nombre fut telle-
ment accru, qu'ils ne pouvaient plus demeurer ensemble.
Avant de se séparer, ils se dirent entre eux : « Venez, bâ-
tissons une ville et une tour dont le sommet atteigne jus-
qu'au ciel, et rendons notre nom célèbre avant que nous
nous dispersions sur toute la terre (2). » Ils firent donc des

(1) Gen., IX, 1 et seq.

(2) Gen., XI, 4.

brûques, et, se servant de bitume comme du ciment, ils se mirent à bâtir. Mais le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que les descendants de Cham et de Japhet bâtissaient, et il dit : « Ils ne sont tous qu'un peuple et « n'ont qu'une seule langue ; ils ne renonceront donc à « leur projet que lorsqu'ils l'auront accompli. Venez donc, « descendons en ce lieu, et confondons tellement leur lan- « gage, qu'ils ne s'entendront plus les uns les autres (1). » Ainsi ils furent obligés de se séparer et d'abandonner leur ouvrage. C'est pour cette raison que cette tour reçut le nom de *Babel*, qui signifie *confusion*, parce que l'Éternel, irrité de l'orgueil des travailleurs, mit fin à leur entreprise par la confusion des langues. — Lorsque les hommes, une fois dispersés, se furent partagés en différents peuples, leur cœur demeura attaché aux choses sensibles, et ils abandonnèrent la loi de Dieu pour se livrer à la concupiscence. De là des violences, des guerres et des entreprises oppressives. Nemrod, l'un des descendants de Cham, fut le premier guerrier et le premier conquérant, et l'Écriture l'appelle un *puissant chasseur devant le Seigneur* (2). Il établit son royaume à Babylone, au lieu même où la tour avait été commencée, et bâtit plusieurs villes. La description de ces villes, et particulièrement de Ninive, telle que l'histoire nous l'a conservée, prouve que jamais peut-être on ne sut mieux réunir toutes les voluptés qui peuvent répandre du charme sur la vie mortelle. Mais, au milieu de ce développement du luxe et des beaux-arts, l'esprit des hommes n'était que ténèbres pour toutes les choses spirituelles. Incapables de s'élever par la vue du monde à la connaissance du Créateur, ils s'abandonnèrent à la plus grossière idolâtrie : le feu, l'air, les astres, la mer, les hommes remarquables, les bêtes elles-mêmes, tout fut adoré, excepté Dieu lui-même. L'aveuglement n'en demeura pas là. Le culte rendu d'abord aux créatures fut bientôt offert aux œuvres

(1) Gen., XI, 6, 7.

(2) Gen., x, 9.

mêmes de l'homme. On adora l'or, l'argent, le bois et la pierre que la main de l'artiste avait revêtus de formes belles ou gigantesques. Un bûcheron, après avoir abattu un arbre et s'en être servi pour allumer son feu ou cuire ses aliments, prenait le reste de ce tronc dépouillé et en faisait un dieu devant lequel il se prosternait, qu'il adorait, et auquel il adressait sa prière, en lui disant : Délivre-moi, car tu es mon Dieu (1). — Vous avez peine, mes enfants, à croire à une telle folie, mais l'histoire est là, et il n'est que trop vrai que les hommes, après le déluge, portèrent jusqu'à ce point l'extravagance et l'aveuglement.

D. *La connaissance du vrai Dieu se perdit-elle entièrement parmi les hommes?* — R. Non; elle se conserva chez le peuple que Dieu s'était choisi, et qui fut appelé le peuple de Dieu.

EXPLICATION. — Les descendants de Cham (*celui qui a chaud*) et de Japhet (*celui qui s'étend*) se corrompirent, comme nous venons de le raconter; ils abandonnèrent le service de Dieu, et adorèrent à sa place les astres du ciel ou des statues qu'ils fabriquaient de leurs mains. Cependant la connaissance du vrai Dieu ne se perdit pas entièrement parmi les hommes; elle se conserva parmi les descendants de Sem (*homme de réputation*), l'aîné des trois fils de Noé, qui fut spécialement choisi de Dieu, préférablement à ses deux frères, pour être, dans le monde renouvelé, le chef de la branche privilégiée d'où devait sortir le Messie annoncé et promis depuis l'origine des choses. Cet honneur n'était point attaché à la primogéniture, mais Dieu l'accordait à celui qui s'en rendait digne par ses vertus. *Sem engendra Arphaxad*, deux ans après le déluge; *Arphaxad engendra Salé*; *Salé engendra Héber*; *Héber engendra Phaleg*; *Phaleg engendra Reu*; *Reu engendra Sarug*; *Sarug en-*

(1) Aut ignem, aut spiritum..... aut nimiam aquam, aut solem et lunam, rectores orbis terrarum deos putaverunt. (Sap., XIII, 2.) — Quia lignum de saltu præcidit opus manus artificis in ascia. Argento et auro decoravit illud... Doctrina vanitatis eorum lignum est. (Jer., X, 3, 4, 8.)

gendra *Nachor*; *Nachor* engendra *Tharé*; *Tharé* engendra *Abram*. Tous ces patriarches se montrèrent fidèles au Seigneur et observèrent religieusement sa loi. Mais autour d'eux il n'y avait que désordre et corruption, et, dans leur propre maison, on se livrait aux excès les plus monstrueux et aux superstitions les plus grossières et les plus honteuses. Dieu, voyant donc toute la terre corrompue par le débordement des passions et des vices, se choisit un peuple qui fut appelé le *peuple de Dieu*, et qu'il destinait à conserver la connaissance de la vraie religion, la pureté de son culte et le dépôt de ses promesses.

D. *Quel fut le père de ce peuple?* — R. Le père de ce peuple fut Abram, à qui Dieu promit que de sa race naîtrait le sauveur des hommes.

EXPLICATION. — Abram, fils de Tharé, mérita, par sa piété et sa vertu, d'être choisi du ciel pour être le père et le chef de ce peuple, à jamais célèbre, qui devait perpétuer le règne de la vérité et du culte du vrai Dieu, jusqu'à la venue du Messie promis. Cet homme juste demeurait avec son père, à Ur, dans le pays des Chaldéens. Il était parvenu à l'âge de soixante-dix ans, lorsque le Seigneur, qui voulait le séparer des infidèles, au milieu desquels il vivait, lui ordonna de quitter sa patrie (1). C'est ce qu'on appelle la *vocation d'Abraham*, laquelle eut lieu l'an du monde 2083, et 1921 ans avant Jésus-Christ (2). Abram obéit sans hésiter. Il emmena avec lui Tharé, son père, Saraï, son épouse, et Loth, son neveu, et se mit aussitôt en route pour aller dans le pays où l'appelait l'ordre du ciel. Après une marche longue et pénible, il arriva à Harem, en Mésopotamie de Syrie, au nord du mont Liban. A peine avait-il passé trois ans dans cette ville, que la voix du Seigneur se fit entendre de nouveau, et lui ordonna d'abandonner la

(1) Gen., XII, 1.

(2) Les commentateurs sont loin d'être d'accord sur l'époque de la vocation d'Abraham; toutefois, le sentiment que nous émettons ici est admis par un grand nombre.

terre qu'il habitait : « Sors de ton pays, quitte ta famille et
« la maison de ton père, et viens dans la terre que je te
« montrerai. Je ferai sortir de toi un grand peuple ; je te
« bénirai, et tous les peuples de la terre seront bénis en
« toi (1). » Abram partit donc comme le Seigneur le lui
avait commandé ; il prit avec lui Saraï, son épouse, et Loth,
son neveu, et arriva dans la terre de Chanaan. Or, le Sei-
gneur lui apparut, il lui promit de donner ce pays à sa
postérité, et de faire sortir le Messie de sa race. « Tu ne
« t'appelleras plus Abram (c'est-à-dire *père élevé*), ajouta
« le Seigneur, mais tu t'appelleras Abraham (c'est-à-dire
« *père élevé de la multitude*), parce que je t'ai établi pour
« être le père d'une grande multitude de nations (2). » Il
lui imposa ensuite la loi de la circoncision comme un signe
de l'alliance solennelle qu'il contractait avec lui, et pour
être une marque par laquelle sa postérité serait distinguée
de tous les autres peuples de la terre. Dieu dit encore à
Abraham : « Tu n'appelleras plus ta femme Saraï (c'est-à-
« dire *ma princesse*), mais Sara (c'est-à-dire *la princesse*).
« Je la bénirai et je te donnerai un fils né d'elle, que je
« bénirai aussi. Il sera le chef des nations, et des rois de
« divers peuples sortiront de lui (3). » Abraham avait alors
cent ans, et Sara quatre-vingt-dix ; un an après, elle enfanta
un fils dans sa vieillesse, ainsi que Dieu le lui avait prédit.

TRAITS HISTORIQUES.

SUR LE DÉLUGE.

On a souvent contesté qu'il y ait eu sur le globe un déluge universel. Maintenant la géologie ne peut laisser aucun doute à cet égard, et tous les savants regardent comme bien certain que ce déluge a existé. « Je pense, dit Cuvier, que s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution dont la date ne peut remonter au delà de cinq ou six mille ans ; que cette révolution a enfoncé et fait disparaître les pays qu'habi-

(1) Gen., XIII, 1, 3.

(2) Gen., XVII, 5.

(3) Gen., XVII, 15, 16.

taient auparavant les hommes et les espèces d'animaux aujourd'hui les plus connues ; qu'elle a, au contraire, mis à sec le fond des mers et en a formé les pays aujourd'hui habités ; que c'est depuis cette révolution que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont répandus et propagés sur les terrains nouvellement mis à sec, et, par conséquent, que c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont pris une marche progressive, qu'elles ont formé des établissements, élevé des monuments... (1) » — Presque tous les peuples ont conservé un souvenir plus ou moins confus du déluge ; et, ce qui est fort remarquable, c'est que ceux des peuples qui ont gardé le moins de relations entre eux s'accordent cependant à placer cet événement à peu près vers le même temps, c'est-à-dire de quatre à cinq mille ans avant le xix^e siècle de l'ère chrétienne.

COMMENT L'AMÉRIQUE S'EST PEUPLÉE APRÈS LE DÉLUGE.

Quelques incrédules avaient soutenu qu'il était impossible de concevoir comment l'Amérique s'était peuplée après le déluge ; d'où ils concluaient que ce fléau n'a pas été universel et qu'il n'a pas submergé cette partie du monde. Mais les nouvelles et précieuses découvertes faites par les navigateurs ont démontré que, depuis le nord-est de la Tartarie, le passage en Amérique n'est ni long ni difficile. La ressemblance qu'on a remarquée entre les habitants de ces deux continents achève de nous convaincre qu'ils ont une origine commune, que les Américains septentrionaux sont venus des extrémités orientales de l'Asie. M. de Guines, dans son *Histoire des Huns*, a prouvé qu'au v^e siècle, les Chinois ont commercé avec l'Amérique. Au x^e siècle, les Norvégiens découvrirent l'Amérique septentrionale et y envoyèrent une colonie, qui fut oubliée dans les siècles suivants. Ce qui arriva pour lors a pu se faire dans les siècles précédents. Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Études de la nature*, a rassemblé plusieurs observations qui tendent à prouver que la population de l'Amérique méridionale s'est faite par les îles de la mer du Sud, et que les habitants des extrémités méridionales de l'Asie ont pu, d'île en île, pénétrer aisément en Amérique. Enfin, un savant professeur de l'Académie de Pétersbourg vient de démontrer que le Kamtchatka a été anciennement contigu à l'Amérique, et que les Américains qui sont vis-à-vis le Kamtchatka sont une colonie des Kamtchadales (2).

(1) Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe*.

(2) *Dict. de théologie*, par Bergier, art. *Amérique*, édit. de 1844.

LEÇON XII.

SUITE DE L'HISTOIRE DES TEMPS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA VENUE
DU SAUVEUR.

D. *Quels furent les descendants d'Abraham?* — R. Abraham eut un fils nommé Isaac, et Isaac eut un fils nommé Jacob ou Israël.

EXPLICATION.—L'enfant que Sara mit au monde fut appelé Isaac, nom qui signifie *sourire*; cet enfant de bénédiction avait en effet ramené le sourire sur les lèvres de ses parents. « Dieu m'a donné un sujet de ris et de joie, s'écria alors l'heureuse Sara : quiconque l'apprendra partagera mon bonheur. » Isaac avait vingt-cinq ans lorsque le cœur d'Abraham fut mis à la plus rude épreuve. A la voix du Tout-Puissant, le patriarche consent à immoler ce qu'il a de plus précieux au monde, son fils bien-aimé. Mais Dieu, content de la foi du père et de la soumission du fils, substitue une autre victime à celle qu'il avait demandée (1). Isaac, étant parvenu à l'âge de quarante ans, épousa Rebecca, fille de Bathuel, fils de Nachor; il fut héritier des magnifiques promesses que le Seigneur avait faites à son père, et Abraham, avant de mourir, lui laissa tous ses biens; il se contenta de faire quelques présents à ses autres enfants, et leur annonça que la terre de Chanaan était destinée et réservée tout entière à la seule postérité de son fils Isaac. Or, celui-ci était marié depuis vingt ans, et sa femme ne lui donnait point de postérité, il pria donc le Seigneur, et Rebecca mit au monde deux frères jumeaux. Celui qui naquit le premier était roux et tout velu, aussi le nomma-t-on Ésaü, c'est-à-dire *homme fait*; et, à cause de sa couleur, *Édom*, qui signifie *roux*. L'autre vint au monde tenant de sa main le talon de son frère; on l'appela Jacob ou *supplantateur*. Jacob devint à son tour héritier des promesses faites à Abraham; et un jour le Seigneur, lui ayant apparu, lui dit : « Je multiplierai tes enfants comme les étoiles du ciel, et toutes les nations

(1) Voir au t. III, leçon XI, la relation détaillée du sacrifice d'Abraham.

« de la terre seront bénies dans celui qui sortira de toi (1). » Plus tard le nom de Jacob fut changé en celui d'Israël, à la suite d'une lutte mystérieuse qu'il eut avec un ange pendant une nuit entière. Cet ange, sous la forme d'un homme, voyant qu'il ne pouvait le vaincre, lui toucha le nerf de la cuisse, qui sur-le-champ se dessécha, et lui dit : « Laissez-moi, car le jour approche. » — Jacob répondit : « Je ne vous laisserai point que vous ne m'ayez béni. » — L'ange dit : « Comment vous appelez-vous ? » — Il répondit : « Jacob. » — « Vous ne vous appellerez plus Jacob, dit l'ange, mais Israël (*fort contre Dieu*); car, puisque vous avez été si fort contre Dieu, combien plus le serez-vous contre les hommes ! » — Alors Jacob lui dit : « Quel est votre nom ? » — L'ange répondit : « Pourquoi demander mon nom ? » Et il le bénit (2). Ce combat mystérieux avait pour but d'inspirer à Israël une grande confiance; les paroles de l'ange le témoignent. Cependant, pour rappeler au saint patriarche que sa force ne lui venait que de Dieu, le Seigneur voulut qu'il sortit boiteux de cette lutte.

D. *Combien Jacob eut-il d'enfants ?* — R. Jacob eut douze fils et une fille.

EXPLICATION. — Jacob fut père de douze fils, qui devinrent chefs de douze familles, et ces douze familles, en se multipliant, fondèrent les douze tribus dont se composa tout le peuple saint que Dieu avait choisi. Les noms de ces douze patriarches sont : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephthali, Gad, Azer, Joseph et Benjamin. Jacob eut aussi une fille, nommée Dina, laquelle, étant un jour sortie sans précautions, pour voir les femmes de Sichem, fut enlevée par le fils du roi; sa funeste curiosité lui coûta l'honneur et la liberté! Que de jeunes personnes, pour avoir imité la curiosité de Dina, sont tombées, comme elle, dans l'abîme du malheur et de l'opprobre?

D. *Dans quel pays demeurait Jacob ou Israël ?* — R. Jacob, après la mort de son père, s'était établi dans le pays de Cha-

(1) Gen., XXVI, 4.

(2) Gen., XXXII, 26-29.

naam : mais, ayant été appelé en Égypte par son fils Joseph, il s'y fixa avec sa famille.

EXPLICATION. — Jacob, après l'outrage fait à sa fille Dina, quitta le pays de Sichem et se retira d'abord à Béthel, puis à Midgdad-Héder. Quelque temps après, désirant vivement de revoir Isaac, il se rendit à Mambré, au pays de Chanaan, où celui-ci demeurait ; et, après la mort de son père, ils'y établit définitivement ; mais il fut loin d'y trouver le bonheur. Malheureux surtout par les vices et les coupables excès de ses fils aînés, Joseph seul lui procurait quelque consolation par ses vertus et sa piété. Benjamin (*le fils de ma droite*) ne faisait que de naître. Or, Jacob aimait Joseph plus que ses autres fils, et il lui avait donné une robe d'un tissu de différentes couleurs. C'est pourquoi les frères de Joseph le haïssaient et ils ne pouvaient lui adresser une bonne parole. Un jour qu'ils faisaient paître leurs troupeaux, Jacob l'y envoya pour savoir de leurs nouvelles. Dès qu'ils l'aperçurent, ils résolurent de le tuer ; mais ayant été détournés de ce dessein par Ruben, ils le vendirent, moyennant vingt pièces d'argent, à des marchands ismaélites qui le conduisirent en Égypte. Joseph se fit estimer du roi d'Égypte pour sa sagesse et le don de prophétie qu'il avait reçu de Dieu, et fut élevé à la première dignité du royaume. Alors il fit venir son père et ses frères en Égypte ; il présenta Jacob à Pharaon, et ce prince, frappé de l'air digne et vénérable du saint vieillard, lui demanda quel était son âge : « J'ai vécu cent trente ans, ré-
« pondit Jacob ; les jours des années de ma vie ont été courts
« et mauvais, et n'ont point atteint les jours des années de
« la vie de mes ancêtres (1). » Pharaon lui donna la contrée la plus fertile de son royaume, la terre de Gessen, où il vécut encore dix-sept ans.

D. De laquelle des dix tribus devait naître le Messie promis? —
R. Jacob, au lit de la mort, prédit que le Messie promis sortirait de la famille ou tribu de Juda.

EXPLICATION. — Jacob, sentant sa fin approcher, manda
(1) Gen., XLVII, 9.

Joseph près de lui, et lui dit : « Je demande que vous ne « m'ensevelissiez pas en Égypte, mais que vous transportiez « mon corps hors du pays, pour le renfermer dans le tombeau « de mes ancêtres. » — « Mon père, répondit Joseph, je ferai « tout ce que vous m'ordonnez. » Il bénit ensuite les deux fils de Joseph, mettant sa main droite sur Éphraïm, qui était le plus jeune, et sa main gauche sur Manassé; il annonçait ainsi qu'Éphraïm serait plus grand que son frère, ce qui arriva en effet. Quelques moments après, ses autres enfants s'étant réunis autour de son lit, il les bénit aussi, et ses bénédictions sont une suite de prophéties par lesquelles il leur fait connaître quels seraient, dans les siècles à venir, et le caractère particulier et l'état temporel de chacune des tribus dont ils devaient être les chefs et les pères. Il reproche à Ruben, l'aîné, un crime énorme qu'il avait commis; à Siméon et à Lévi, leur emportement et leur fureur. Arrivant à Juda, son quatrième fils, il lui apprend que sa tribu sera la plus illustre et la plus puissante de toutes les tribus d'Israël; qu'elle aura en partage la meilleure portion de la terre promise; qu'elle deviendra féconde en héros et en rois célèbres, et que *le sceptre ne sortira point de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente des nations* (1). A peine Jacob avait-il cessé de parler, qu'il rendit le dernier soupir, à l'âge de cent quarante-sept ans, laissant à sa nombreuse postérité, outre les richesses qu'il avait héritées de ses pères et qu'il avait acquises lui-même, un héritage infiniment plus précieux : *la religion de Noé, d'Abraham et d'Isaac, le dépôt sacré de la révélation divine, et l'exemple éclatant de ses vertus*. Joseph, voyant que son père n'était plus, se précipita sur lui et l'embrassa en pleurant; puis il fit embaumer son corps, suivant la coutume des Égyptiens, le conduisit, escorté de ses frères, au pays de Chanaan, et le déposa avec beaucoup de pompe dans le tombeau où déjà reposaient Abraham et Isaac. Jo-

(1) Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium. (Gen., XLIX, 10.)

seph vécut encore cinquante-quatre ans, et mourut à l'âge de cent dix ans, l'an du monde 2369.

D. *Les enfants de Jacob furent-ils heureux en Égypte?*—R. Non : leur nombre s'étant accru extraordinairement, les Égyptiens, jaloux, résolurent de les exterminer en les accablant du poids de la plus dure servitude.

EXPLICATION. — Possesseurs de la terre de Gessen, les descendants de Jacob se multiplièrent comme des plantes fécondes, et ils remplirent bientôt tout le pays où ils étaient. Leur nombre inspira de la crainte et de la jalousie aux Égyptiens, qui les accablèrent de durs travaux, en leur faisant bâtir des villes et des forteresses. Cependant les malheureux Israélites semblaient croître à proportion de l'oppression qu'on faisait peser sur eux et des vexations qu'on exerçait à leur égard. Alors le roi, qui n'était plus celui dont Joseph avait été ministre, pour réduire leur nombre, commanda aux sages-femmes de tuer tous les enfants mâles qui naîtraient d'eux, et de ne conserver que les filles. Mais cet ordre barbare ne fut point exécuté : les sages-femmes, touchées de compassion pour les innocentes victimes dont on leur demandait le sacrifice, trouvèrent moyen de les épargner, et Dieu les bénit à cause de cela. Le roi, persistant dans son cruel dessein de faire périr tous les mâles nouveau-nés des Israélites, publia un second édit portant qu'ils seraient jetés dans le Nil.

D. *Comment les Israélites furent-ils délivrés?* — R. Les Israélites furent délivrés de la servitude d'Égypte par le ministère de Moïse.

EXPLICATION. — Le roi d'Égypte avait porté l'édit sangulaire dont nous venons de parler, lorsqu'une femme de la famille de Lévi, nommée Jocabed, épouse d'Amran, mit au monde un fils. Voyant que cet enfant était très-beau, elle le cacha pendant trois mois. Mais, ne pouvant tenir plus secrète sa naissance, elle prit une corbeille de jonc, l'enduisit de bitume et de poix, y mit son enfant, et l'exposa dans les roseaux qui croissaient sur le bord du fleuve. Elle dit à la sœur de cet

enfant, nommée Marie, de se tenir à l'écart pour voir ce qui arriverait. Voilà que la fille de Pharaon vint au fleuve pour se baigner, accompagnée de ses femmes; et ayant aperçu la corbeille, elle se la fit apporter; elle l'ouvrit et trouva dedans un petit enfant qui criait. Elle en eut pitié et dit : « C'est sans doute un enfant des Hébreux? » La sœur de l'enfant s'approcha en ce moment, et lui dit : « Voulez-vous que j'aie cher-
 « cher une nourrice pour l'élever? » La fille du roi y consentit, et la jeune Israélite alla chercher sa mère, qui prit l'enfant et l'éleva jusqu'à ce qu'il fût devenu grand. Elle le rendit alors à la fille de Pharaon, qui l'adopta pour son fils et le nomma *Moïse (sauvé des eaux)*, en disant : « Je l'ai sauvé des eaux. » Qui pourrait ne pas apprécier ici la conduite admirable de la Providence? — Moïse, à l'âge de quarante ans, quitta la cour de Pharaon pour rejoindre ses frères, qui étaient dans l'oppression. Quelque temps après, il épousa Séphora, fille de Jéthro, et s'occupa à faire paître les troupeaux de son beau-père. Un jour le Seigneur lui apparut près du mont Horeb, dans une flamme de feu qui sortait d'un buisson sans le consumer, et lui dit : « Je suis le Dieu
 « d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; j'ai vu l'affliction de mon
 « peuple, qui est en Égypte, je suis descendu pour le délivrer. Je t'enverrai vers Pharaon, afin que tu conduises
 « Israël hors de l'Égypte. JE SUIS CELUI QUI EST, et tu diras
 « aux enfants d'Israël : CELUI QUI EST m'a envoyé vers
 « vous (1). » Moïse répondit : « Ils ne me croiront point. » —
 « Jette à terre, lui dit le Seigneur, la verge que tu tiens à
 « la main. » Moïse la jeta et elle fut aussitôt changée en serpent. Sur l'ordre de Dieu, il prit le serpent par la queue et il redevint une verge. Le Seigneur lui dit encore : « Mets
 « ta main dans ton sein. » Moïse obéit et l'en retira couverte d'une lèpre blanche comme la neige; il l'y remit de nouveau, et elle en sortit semblable au reste de son corps. Moïse représentant au Seigneur qu'il parlait difficilement, le Seigneur lui répondit : « Aaron, ton frère, sera ta bouche, et il parlera

(1) Exod., III, 6 et seq.

« pour toi au peuple ; prends en ta main cette verge, car avec elle tu feras des miracles (1). » Moïse était alors âgé de quatre-vingt-six ans, et Aaron de quatre-vingt-trois. Ils allèrent ensemble trouver Pharaon, et ils lui dirent : « Voici ce qu'ordonne le Dieu d'Israël : Laissez aller mon peuple, afin qu'il m'offre des sacrifices dans le désert. » Mais le roi, dont le cœur était endurci, leur répondit : « Qui est le Seigneur, pour que j'entende sa voix et que je laisse aller Israël ? Je ne connais point le Seigneur, et je ne laisserai point aller Israël (2). » Alors Dieu, par le ministère de Moïse, frappa le pays d'horribles fléaux, appelés *plaies d'Égypte*. Il changea les eaux en sang. Il remplit tout le pays de grenouilles, auxquelles il fit succéder des insectes piquants et des mouches venimeuses. Il envoya une peste qui fit périr le bétail. Les Égyptiens eux-mêmes furent couverts d'ulcères. Une grêle mêlée de feux mit la désolation partout. Les sauterelles dévorèrent les plantes, et l'Égypte fut couverte d'épaisses ténèbres pendant trois jours. Or, aucun de ces maux n'atteignit la terre de Gessen. Pharaon fut effrayé, mais son cœur ne se convertit pas, et il n'en continua pas moins d'affliger les Israélites. Enfin, Dieu opéra un prodige si terrible, que le roi, loin de s'opposer au départ des Israélites, les contraignit au contraire à quitter son royaume ; en une seule nuit, l'ange du Seigneur frappa de mort tous les premiers-nés des Égyptiens, depuis le premier-né du roi jusqu'à celui de la femme esclave ; les premiers-nés des animaux furent également frappés de mort. Les Israélites sortirent donc de l'Égypte au nombre de six cent mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. — Pharaon se repentit presque aussitôt d'avoir laissé partir le peuple d'Israël, et il se mit à sa poursuite avec toute son armée. Les Israélites furent d'abord très-effrayés, mais Moïse les rassura. Comme ils étaient sur le bord de la mer Rouge, Dieu dit à son serviteur : « Étends ta main sur la mer, et partages-en les eaux, afin que les

(1) Exod., IV, 16, 17 ; et VII, 1, 2.

(2) Exod., V, 2.

« Israélites marchent à pied sec au milieu de la mer (1). » Moïse fit selon la parole du Seigneur, et tout le peuple traversa à pied sec la mer Rouge. Les Égyptiens n'hésitèrent pas à entrer aussi dans la mer entr'ouverte et dont les eaux s'élevaient de côté et d'autre comme une muraille. Mais Dieu dit à Moïse : « Étends de nouveau ta main sur la mer, afin que les eaux reprennent leur place. » Moïse l'ayant fait, les Égyptiens furent enveloppés par les flots, et il n'en échappa pas un seul de toute l'armée de Pharaon (2). — La servitude d'Égypte est la figure de l'esclavage du péché, qui nous assujettit au démon et nous rend dignes des peines de l'enfer; la sortie d'Égypte est la figure de la délivrance des hommes par Jésus-Christ; et les eaux de la mer Rouge, où les Égyptiens furent engloutis, représentent les eaux du baptême où, pour ainsi dire, tous les péchés sont noyés (3).

D. *D'où vient le nom d'israélite donné au peuple de Dieu?* — R. Ce nom vient d'Israël.

EXPLICATION. — Le peuple choisi, le peuple de Dieu prit le nom d'*israélite*, à cause de Jacob, qui fut surnommé Israël (*fort contre Dieu*) par l'ange avec lequel il avait lutté pendant toute une nuit (4). On le nomma aussi peuple *hébreu*. Ce mot, selon quelques auteurs, vient d'Héber, fils de Salé, un des ancêtres d'Abraham; selon d'autres, il vient de la proposition *eber*, qui signifie *trans*, c'est-à-dire au delà, et ce nom fut donné par les Chananéens à Abraham, parce qu'il venait d'au delà du fleuve de l'Euphrate. Dans la suite, on donna au même peuple le nom de *juif*, à cause de Juda, quatrième fils de Jacob, de la famille duquel devait sortir le Messie promis.

TRAIT HISTORIQUE.

LE PASSAGE DE LA MER ROUGE FUT MIRACULEUX.

Les incrédules qui veulent expliquer le passage de la mer

(1) Exod., XIV, 16.

(2) Exod., XIV, 26-28.

(3) S. Aug., in psal. LXXXII.

(4) Voir ci-dessus, p. 254.

Rouge par le moyen du flux et du reflux contredisent le récit de Moïse et la tradition constante de la nation juive. En effet, Moïse dit « qu'ayant étendu sa main sur la mer, le Seigneur « en divisa les eaux par un vent impétueux et brûlant qui « souffla toute la nuit ; que, l'eau étant ainsi divisée, les enfants « d'Israël entrèrent au milieu de la mer desséchée, ayant à « droite et à gauche l'eau qui leur servait de mur. » — Dans les marées, l'eau s'éloigne de la terre pour y revenir bientôt ; mais elle ne se partage point en deux, elle ne s'amoncele point à droite et à gauche, elle ne forme point un mur. David, dans ses *Psaumes*, Isaïe, Habacuc, et l'auteur du livre de la *Sagesse*, s'expriment de la même manière sur ce grand événement, qu'il est impossible de ne pas regarder comme miraculeux (1).

LEÇON XIII.

SUITE DE L'HISTOIRE DES TEMPS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA VENUE
DU MESSIE.

D. *Où allèrent les Israélites après la sortie d'Égypte?* — R. Les Israélites, après être sortis d'Égypte, entrèrent dans le désert, où ils demeurèrent quarante ans.

EXPLICATION. — Les Israélites, après avoir passé la mer Rouge, entrèrent dans le désert de Sur, où ils ne trouvèrent à boire que les eaux de *Mara*, ainsi appelées parce qu'elles étaient amères ; mais Moïse les rendit douces en y jetant d'un bois que le Seigneur lui indiqua. Ce bois était le symbole de la croix du Sauveur, qui rend douces et salutaires les eaux amères de la tribulation. De là ils arrivèrent à Élim, puis au désert de Sin, où, n'ayant rien à manger, ils murmurèrent contre Moïse et Aaron, en disant : « Pour-
« quoi nous avez-vous amenés dans ce désert pour nous
« faire mourir de faim ? » Dieu, dans sa bonté, fit pleuvoir de la manne ; elle ressemblait à ces petits grains de gelée blanche qui, pendant l'hiver, tombent sur la terre. Son goût était celui de la farine mêlée à du miel. « Voilà, dit
« Moïse aux Israélites, le pain que le Seigneur vous donne
« à manger ; » et, pendant quarante ans, ce pain miracu-

(1) Exod., XIV. — Isaïe, XLIII. — Sap., XIX.

leux, qui était la figure de l'Eucharistie, les nourrit dans le désert. — Il y avait trois mois que les Israélites avaient quitté l'Égypte lorsqu'ils vinrent au désert de Sinaï ; ce fut là que Dieu, par le ministère de Moïse, leur donna sa loi, avec un appareil terrible, au milieu des tonnerres et des éclairs, l'an du monde 2313 (1). — Déjà le Seigneur, comme nous l'avons raconté, avait daigné se manifester à l'homme, et lui apprendre quelle était son origine, quelle était sa fin et quelle voie il devait suivre pour y parvenir. La loi donnée à Moïse, sur le mont Sinaï, vint confirmer et compléter cette religion primitive, transmise par Adam aux patriarches, et par eux enseignée à leurs descendants. Mais, remarquez-le bien, mes enfants, dans l'une et l'autre circonstance, Dieu parle ; tous ses ordres sont donnés par la parole, à Adam comme à tous les autres. La volonté de Dieu, voilà la seule règle des actes humains ; et si l'on dit quelquefois que *la règle morale fut gravée dans les cœurs en caractères ineffaçables par l'auteur de la nature*, on ne peut entendre par là autre chose, sinon que les préceptes de Dieu sont selon la nature de l'homme, qu'il a formé. Mais il en est de ces préceptes comme des idées, comme des pensées : pour qu'ils soient aperçus, pour qu'ils se développent, le secours extérieur de la parole est nécessaire ; elle est comme le burin dont Dieu se sert pour les graver dans le cœur de l'homme (2).

D. *Que devinrent les Israélites après avoir passé quarante ans dans le désert ?* — Ils entrèrent dans la terre promise, sous la conduite de Josué.

EXPLICATION. — Il y avait quarante ans que les Israélites étaient dans le désert, lorsque le Seigneur ordonna à Moïse de gravir la montagne de Nébo ; là, il lui fit voir toute la terre de Chanaan et lui dit : « Voilà le pays que j'ai promis à Abraham, à Isaac et à Jacob ; tu l'as vu, mais tu n'y entreras pas. » Moïse mourut dans ce même lieu, à l'âge

(1) Voir la leçon VI, du t. II.

(2) *Annales de philosophie chrétienne*, n° 64, avril 1845, p. 278.

de cent vingt-six ans. Il n'eut point l'avantage d'entrer dans la terre promise, en punition d'une légère défiance qu'il avait témoignée de la promesse de Dieu, lorsque, frappant un jour le rocher pour en faire sortir de l'eau, il le frappa deux fois, comme s'il se fût défié que le premier coup fût assez efficace. Aaron, qui avait partagé la défiance de son frère, fut privé du même bonheur, et mourut sur la montagne de Hor, quelque temps avant Moïse; il était âgé de cent vingt-trois ans. — Alors le Seigneur dit à Josué, fils de Nun, de la tribu d'Éphraïm : « Va, et passe le Jourdain. « Tous les lieux où tu mettras le pied te seront livrés, « comme je l'ai promis à Moïse. » Josué fit donc marcher le peuple jusque sur le bord du Jourdain, et là se renouvela le prodige qui avait eu lieu lors du passage de la mer Rouge. Aussitôt que les prêtres qui portaient l'arche d'alliance (espèce de coffre où étaient renfermées les tables de la loi) furent entrés dans le fleuve, les eaux s'arrêtèrent et s'élevèrent comme une montagne. Tout le peuple traversa à pied sec le lit du fleuve. — Josué, après avoir combattu longtemps contre les rois de Chanaan, s'empara de tout le pays, qu'il partagea aux enfants d'Israël, afin qu'ils le possédassent, selon la promesse que Dieu avait faite à leurs pères. — Les enfants de la tribu de Lévi, réservés pour le sacerdoce, n'eurent point de terre, parce que le Seigneur leur avait donné les dîmes et les prémices de tout ce que la terre produirait. On leur assigna pour demeures quarante-huit villes, qui furent appelées lévites. — Josué mourut à l'âge de cent dix ans. — Le pays de Chanaan était très-fertile; il fut depuis appelé Palestine, nom qu'il porte encore aujourd'hui.

D. *Par qui les Israélites furent-ils gouvernés après la mort de Josué?* — R. Par des juges et ensuite par des rois.

EXPLICATION. — Après la mort de Josué, les Israélites oublièrent les bienfaits du Seigneur et les merveilles qu'il avait opérées en leur faveur. Ils lièrent commerce avec les idolâtres, épousèrent leurs filles et tombèrent souvent eux-

mêmes dans l'idolâtrie et le dérèglement. Le Seigneur, pour les punir, les livra entre les mains de leurs ennemis, qui leur firent endurer de grands maux. Cependant, il leur suscitait de temps en temps un libérateur, et la plupart de ceux qui les conduisirent et les gouvernèrent après Josué les affranchirent de la servitude dans laquelle ils étaient tombés. Ces conducteurs d'Israël étaient appelés juges, parce qu'ils rendaient la justice au peuple de la part de Dieu, qui en était le véritable chef, et qu'ils gouvernaient en son nom, comme magistrats ; mais ils n'avaient le droit ni d'imposer des tributs, ni de porter le sceptre, ni de faire de nouvelles lois, et leur dignité n'était point héréditaire. Les juges des Israélites sont au nombre de quinze : *Othoniel*, fils de Genez, de la tribu de Juda, qui défit Chusan, roi de Mésopotamie ; *Aod*, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, qui délivra les Israélites de la tyrannie d'Églon, roi des Moabites, et le tua ; *Samgard*, qui remporta plusieurs avantages signalés sur les Philistins, et tua six cents hommes avec un soc de charrue ; *Débora*, sainte prophétesse, laquelle, secondée par Barac, défit l'armée des Chananéens ; *Gédéon*, qui, avec trois cents hommes seulement, que Dieu lui fit choisir, défit toute l'armée des Madianites ; *Abimélech*, tyran ambitieux et cruel, dont Dieu se servit pour faire expier aux Israélites les iniquités dont ils s'étaient rendus coupables après la mort de Gédéon ; *Thola*, de la tribu d'Issachar et cousin d'Abimélech, dont il fut loin d'imiter la cruauté, en sorte que sous son gouvernement les Israélites furent heureux ; *Jaïr*, qui, malgré sa valeur, ne put empêcher les Israélites d'être asservis par les Philistins et les Ammonites ; *Jephté*, qui remporta sur les Ammonites une éclatante victoire et ruina vingt de leurs villes ; *Abesan*, de la tribu de Juda ; *Ahialon*, de la tribu de Zabulon, et *Abdon*, dont la judicature ne fut marquée par aucun événement important ; *Samson*, qui délivra le peuple de Dieu du joug des Philistins et en tua mille, n'étant armé que d'une mâchoire d'âne ; *Héli*, qui déjà était revêtu de la dignité de

grand-prêtre, et qui, par sa négligence criminelle à réprimer les désordres de ses enfants, attira la colère de Dieu sur les Israélites : ceux-ci furent vaincus par les Philistins dans une bataille où les deux fils d'Héli perdirent la vie, et où l'arche d'alliance fut prise ; à cette nouvelle, Héli se laissa tomber de son siège et mourut à l'instant. Le dernier juge des Israélites fut *Samuel*. Consacré au Seigneur trois ans après sa naissance, on le vit croître en âge et en piété, et il était agréable à Dieu et aux hommes. Ayant été choisi pour succéder à Héli, il marcha toujours en présence du Seigneur, et gouverna le peuple de Dieu avec douceur et avec sagesse. Mais quand il fut devenu vieux, les Israélites, voyant que ses fils ne marchaient pas sur ses traces, et d'ailleurs amis de la nouveauté, lui demandèrent à être gouvernés par des rois, comme les autres peuples. Samuel tâcha de les détourner de leur projet ; mais ils y persistèrent ; et Dieu dit à Samuel : « Ce n'est pas vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, « afin que je ne règne point sur eux ; faites ce qu'ils vous « disent et donnez-leur un roi (1). » Le gouvernement des juges avait duré plus de trois cents ans.

D. *Quel fut le premier roi des Israélites ?* — R. Le premier roi des Israélites fut Saül.

EXPLICATION. — Saül, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, fut le premier roi des Israélites, l'an du monde 2909. Samuel le sacra, par ordre de Dieu, en lui versant de l'huile sur la tête (2). Il était remarquable par sa beauté et par la force de son corps ; mais ce qui était bien préférable encore, il avait la douceur et la simplicité d'un enfant, quand il commença à régner. Insensiblement la dignité à laquelle il avait été élevé changea son caractère ; il devint fier, indocile aux ordres du Seigneur, et ingrat envers lui. C'est pourquoi le Seigneur le rejeta et ne voulut plus qu'il fût roi d'Israël. Saül fut tué dans une bataille qu'il livrait aux Philistins.

(1) I Reg., VIII, 7, 22.

(2) I Reg., x, 1.

D. *Quel fut le successeur de Saül?* — R. Le successeur de Saül fut David, de la tribu de Juda, à qui Dieu promit que de sa race sortirait le Messie.

EXPLICATION. — David, fils d'Isaï ou Jessé, de la tribu de Juda, naquit à Bethléem. Il fut choisi de Dieu, lorsqu'il n'était encore que jeune berger, pour succéder à Saül. Samuel reçut ordre de le sacrer, ce qu'il fit en prenant une corne pleine d'huile qu'il lui répandit sur la tête. — David étant monté sur le trône, après la mort de Saül, l'an du monde 2949, fit la conquête de Jérusalem, et y fixa sa demeure. Il croissait chaque jour en gloire et en puissance, parce que le Dieu des armées était avec lui. Cependant il ne fut pas toujours agréable à Dieu : un crime énorme souilla son règne. Mais le Seigneur, touché de son repentir, lui pardonna ; il lui promit aussi que le Messie naîtrait de sa race. David, après avoir essuyé bien des chagrins, mourut enfin dans une heureuse vieillesse. Il avait régné quarante ans.

D. *Qui est-ce qui succéda à David?* — R. Ce fut Salomon, son fils, qui bâtit le temple de Jérusalem.

EXPLICATION. — Le trône devint, par l'ordre de Dieu même, héréditaire dans la maison de David (1).—Salomon (*pacifique*) succéda à David, son père, l'an du monde 2989. Il aima d'abord le Seigneur, et marcha assez longtemps dans la voie de ses préceptes. Dieu lui apparut en songe pendant la nuit, et lui dit : Demande-moi ce que tu veux que je te « donne.—Seigneur, répondit Salomon, donnez-moi la sagesse, afin que je rende la justice à votre peuple. » Cette réponse plut au Seigneur, qui accorda à Salomon ce qu'il demandait, et en outre la gloire et les richesses, qu'il n'avait point sollicitées. — David avait voulu élever un temple au Seigneur, qui lui avait fait connaître que cette gloire était réservée à son fils. Salomon commença donc et acheva la construction du temple de Jérusalem, l'une des merveilles du monde. Il y employa plus de cent cinquante mille ou-

(1) II Reg., vii, 12.

vriers, et il fut achevé après onze années de travail. Il n'y avait rien, dans cet édifice élevé à la gloire de Dieu, qui ne fût couvert d'or. Dans la suite, Salomon se laissa corrompre par l'amour du plaisir, et il en vint au point d'adorer les idoles. Le Seigneur, irrité, lui dit : « Puisque tu n'as point gardé
« mon alliance ni mes commandements, je déchirerai et je
« diviserai ton royaume, et je le donnerai à l'un de tes
« serviteurs. » Ce prince, après avoir régné quarante ans sur tout Israël, s'endormit avec ses pères et fut enseveli dans la cité de David (Jérusalem).

D. Sous quel roi dix tribus se séparèrent-elles de la maison de David? — R. Sous Roboam, fils de Salomon.

EXPLICATION. — Salomon eut pour successeur Roboam, son fils, qui, par son imprudence et sa dureté, renversa l'empire, déjà ébranlé par la faute de son père (l'an du monde 3020). Salomon avait mis sur le peuple un impôt très-onéreux; le peuple demanda qu'il fût diminué. Les vieillards conseillaient au roi de satisfaire le peuple; des courtisans jeunes et avides l'en détournaient, et lui insinuaient que ce serait manquer à sa dignité que de faire des concessions. Roboam suivit l'avis de ces derniers; il répondit au peuple avec aigreur et rejeta sa demande. Il s'éleva alors une sédition: dix tribus abandonnèrent Roboam et choisirent pour roi Jéroboam, de la tribu d'Éphraïm. Deux tribus seulement demeurèrent fidèles, la tribu de Juda, de laquelle devait sortir le Messie, et celle de Benjamin. Le royaume fut ainsi partagé en deux, celui de Juda et celui d'Israël, qui eut pour capitale Samarie. Jéroboam, pour faire perdre à ses sujets l'habitude d'aller offrir des sacrifices à Jérusalem, les engagea dans l'idolâtrie et leur fit adorer des veaux d'or. — Le royaume d'Israël ne subsista pas longtemps, parce que tous les rois en furent impies. L'an du monde 3126, sous le règne d'Osée, Salmanasar, roi d'Assyrie, se rendit maître de Samarie et emmena tout le peuple captif à Ninive. Les dix tribus qui composaient ce royaume furent ainsi dis-

persées en diverses contrées de l'Asie, et elles ne purent jamais depuis se rassembler pour former un peuple distingué de celui qui composait le royaume de Juda. — Quant au royaume de Juda, il subsista encore dans toute sa splendeur pendant cent trente et un ans après la dispersion des dix tribus et la destruction du royaume d'Israël. Mais les Juifs ayant mis le comble à leurs iniquités, la justice de Dieu éclata enfin contre eux, et le royaume de Juda, en punition de ces crimes, eut aussi sa captivité comme celui d'Israël. Sous le règne de Sédécias, l'an du monde 3417, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint assiéger Jérusalem avec toute son armée. Après deux ans de siège, cette ville fut prise, le magnifique temple bâti par Salomon fut brûlé et Jérusalem entièrement ruinée. Nabuchodonosor fit crever les yeux à Sédécias, et l'emmena, chargé de chaînes, à Babylone, avec tout son peuple. — La captivité des Juifs, à Babylone, dura soixante-dix ans. Ce temps étant écoulé, Cyrus, roi des Perses, ayant vaincu le roi de Babylone, donna aux Juifs la permission de retourner à Jérusalem (l'an du monde 3488) et de rétablir le temple. Il ordonna aussi de leur rendre les vases sacrés, que Nabuchodonosor avait emportés. En conséquence, les Juifs, au nombre de plus de quarante-deux mille (le reste demeura à Babylone), revinrent à Jérusalem sous la conduite de Josué, grand-prêtre, et de Zorobabel, chef de la tribu de Juda, et jetèrent les premiers fondements du nouveau temple sur le lieu même où était l'ancien. Mais la construction en fut longtemps interrompue par les obstacles que suscitérent les peuples voisins, et ce ne fut que soixante-dix ans plus tard qu'elle fut terminée. Quelques années après, Artaxerce, roi des Perses, autorisa par un édit Néhémie, son grand échanson, qui était de la tribu de Juda, à reconstruire les murs de Jérusalem. Les Juifs secondèrent Néhémie avec une telle ardeur, que cinquante-deux jours suffirent pour la reconstruction de ces nouvelles murailles, dont la dédicace fut célébrée avec une grande solennité (l'an du monde 3550, avant Jésus-Christ 454).

— Les Juifs, depuis leur retour à Jérusalem, furent gouvernés par des pontifes revêtus de l'autorité suprême; cependant ils restèrent tributaires des Perses. Darius, roi des Perses, ayant été vaincu par Alexandre, la Judée passa entre les mains de ce nouveau conquérant, qui vint même à Jérusalem et entra avec respect dans le temple, où on lui fit voir que les livres saints avaient annoncé ses conquêtes. Ce fait est rapporté par Josèphe, historien juif. Après la mort d'Alexandre, la Judée fut alternativement sous la domination des Égyptiens et des Syriens. Ces derniers, après avoir d'abord traité les Juifs avec douceur, finirent par leur faire éprouver des maux horribles. Alors, Judas Machabée, fils d'un saint prêtre nommé Mathathias, ne craignit pas de marcher contre Antiochus, roi de Syrie, et, quoique son armée fût bien inférieure en nombre, il remporta sur lui une victoire complète, qui délivra ainsi sa patrie du joug sous lequel elle gémissait. — Après la mort de Judas Machabée (l'an du monde 3843, avant Jésus-Christ 161), Jonathas, son frère, fut élu à sa place grand-prêtre et prince des Juifs. Jonathas eut pour successeur Simon, comme lui fils de Mathathias. Simon rendit à sa patrie les services les plus signalés; les Juifs, reconnaissants, lui assurèrent, et à ses fils après lui, le titre de souverain sacrificateur, de chef et de prince de la nation. Les successeurs de Simon furent Jean Hyrcan et Aristobule I, qui prit le diadème et le titre de roi des Juifs. Après la mort d'Aristobule, Alexandre Jannée, son fils, monta sur le trône; il mourut sans avoir rien fait de remarquable, et laissa deux fils, Hyrcan II et Aristobule II, qui se disputèrent vivement la couronne. Ce fut à l'occasion de leur querelle que Pompée, général romain, vint en Judée, sous prétexte de rétablir la concorde entre les deux frères, mais, dans la réalité, pour joindre cette province à l'empire romain. Il fit la Judée tributaire des Romains. Peu après, Hérode, prince étranger, s'empara du trône de la Judée, et cette usurpation ne tarda pas à être ratifiée par le sénat romain. Hérode, pour mieux conso-

liser son pouvoir, fit périr successivement le vieux roi Hyrcan, le jeune Aristobule, son neveu, et enfin Marianne, sa sœur, qu'il avait lui-même épousée; il éteignit ainsi la famille des Machabées, qui, pendant cent vingt-neuf ans, avait fourni des chefs et des rois à la Judée, depuis que Malthathias avait proclamé son indépendance. Ce fut sous le règne d'Hérode que naquit Jésus-Christ.

D. *Dieu ne renouvela-t-il pas plusieurs fois, dans la suite des siècles dont nous venons de parcourir l'histoire, la promesse qu'il avait faite aux hommes de leur envoyer un sauveur?* — R. Depuis Salomon jusqu'au temps de la reconstruction des murs de Jérusalem, Dieu ne cessa de renouveler, par le ministère des prophètes, la promesse qu'il avait faite aux hommes de leur envoyer un Sauveur.

EXPLICATION. — On entend par *prophète* un homme inspiré de Dieu, qui a le don de prédire l'avenir. Depuis Salomon, fils de David, jusqu'au temps où, sous les auspices de Néhémie, on reconstruisit les murs de Jérusalem, que Nabuchodonosor avait détruits, il parut un grand nombre de prophètes. Le principal objet de leurs prédictions était d'annoncer et de caractériser le sauveur que Dieu avait promis d'abord au premier homme, et ensuite à Abraham, à Isaac et à Jacob. Les plus célèbres furent : *Isaïe*, qui prédit que le Messie naîtrait d'une vierge; *Jérémie*, qui annonça, plusieurs siècles avant l'événement, les douleurs et les opprobres que devaient endurer le Messie; *Ézéchiel*, qui prédit aux Juifs leur retour de la captivité de Babylone, ainsi que le rétablissement de la ville et de son temple, et annonça l'affluence qui le remplirait un jour; cette affluence présageait Jésus-Christ et sa doctrine, qui devait attirer à elle le monde entier, et *Danïel*, qui fixa le temps de la venue du Messie à soixante-dix semaines d'années (490 ans). Lorsque ces soixante-dix semaines d'années furent écoulées, Dieu donna enfin aux hommes celui qu'il avait promis depuis quatre mille environ.

D. *Les hommes ont-ils pu se sauver pendant les quatre mille ans*

qui ont précédé la venue du Sauveur? — R. Oui, les hommes ont pu se sauver pendant ces quatre mille ans, en vertu des mérites futurs du Sauveur.

EXPLICATION. — Pendant les quatre mille ans qui ont précédé la venue du Sauveur, Dieu, dans sa miséricorde, appliquait aux hommes, par anticipation, les mérites futurs de son Fils; il leur accordait des grâces, et ils pouvaient, en faisant un bon usage de ces grâces, vivre dans la sainteté et la justice. Et en effet, plusieurs se sont sanctifiés parmi les Juifs : Abel, Seth, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, etc., et même quelques-uns parmi les gentils (1); on cite parmi ces derniers Melchisédech et Job. — Mais pour être sauvé avant la venue du Sauveur, il fallait : 1° connaître, aimer et servir le vrai Dieu; 2° suivre les lumières de la droite raison; 3° croire au Messie promis et espérer en ses mérites futurs; de même que, depuis qu'il a plu à Dieu d'exécuter sa magnifique promesse, les hommes doivent croire que le Messie est venu, et mettre toute leur confiance dans les mérites surabondants de la rédemption qu'il a opérée. Ainsi le Sauveur « attendu ou donné a été, dans tous les temps, la consolation et l'espérance des enfants de Dieu, et la religion est toujours uniforme, ou plutôt toujours la même dès l'origine du monde; on y a toujours reconnu le même Dieu comme auteur et le même Jésus-Christ comme sauveur du genre humain (2). »

TRAIT HISTORIQUE.

FIGURES DU MESSIE.

Dieu ne s'est pas contenté de promettre le Messie et de le faire prédire par les prophètes, il a voulu encore qu'il fût figuré et représenté par les patriarches et les justes qui ont précédé sa venue. Ceux qui l'ont figuré d'une manière plus expresse sont Abel, Isaac, Joseph et Jonas. Abel a figuré le Messie, en ce qu'il a été tué par Caïn, son frère, comme le Messie devait être mis à mort par les Juifs, qui étaient ses frères selon la chair, et comme lui descendants d'Abraham.

(1) On appelait ainsi les peuples distingués du peuple de Dieu.

(2) Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*.

Isaac a figuré le Messie par son sacrifice et par toutes les circonstances de son sacrifice (1). Joseph a figuré le Messie, en ce qu'il a été vendu par ses frères, comme Jésus-Christ l'a été par Judas. Jonas a figuré le Messie, en ce qu'il a été renfermé trois jours dans le ventre d'une baleine, et qu'il en est sorti vivant, comme Jésus-Christ devait être trois jours dans le tombeau et en sortir plein de vie.

LEÇON XIV.

DU MYSTÈRE DE L'INCARNATION.

= D. *Quel est le sauveur qui nous a été donné ?* — R. Ce sauveur est le fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, qui s'est fait homme pour nous.

EXPLICATION. — Le sauveur que Dieu nous a donné, c'est son propre fils, son fils unique, son Verbe, qui, afin de pouvoir souffrir et mourir pour nous, s'est fait homme et est devenu en tout semblable à nous, à l'exception du péché. Ce n'est pas le Père qui s'est fait homme, ce n'est pas non plus le Saint-Esprit, mais le Fils seul. Ce n'est pas la première personne de la sainte Trinité qui s'est revêtue de notre nature, ce n'est pas non plus la troisième, mais la seconde personne seule.

= D. *Comment le fils de Dieu s'est-il fait homme ?* — R. Le fils de Dieu s'est fait homme en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres.

= D. *Où le fils de Dieu a-t-il pris ce corps et cette âme ?* — R. Dans le sein de la bienheureuse vierge Marie.

= D. *Comment a-t-il été conçu dans le sein de la bienheureuse vierge Marie ?* — R. Par l'opération du Saint-Esprit.

EXPLICATION. — Lorsque le temps où le Sauveur devait paraître sur la terre fut arrivé, l'ange Gabriel fut envoyé à une vierge nommée Marie, et lui annonça que Dieu l'avait choisie pour être la mère du sauveur des hommes. La pudeur de Marie s' alarma en entendant les paroles de l'ange. Dès l'âge le plus tendre, elle avait consacré à Dieu son cœur et son corps, et ce ne fut que lorsque l'ange lui eut positivement

(1) Voir la leçon XI du t. III.

assuré qu'elle ne cesserait point d'être vierge en devenant mère, qu'elle répondit : « Je suis la servante du Seigneur, « qu'il me soit fait selon votre parole. » — Alors le Saint-Esprit, par un miracle, par un prodige au-dessus des lois de la nature, forma dans le sein de Marie, et de son plus pur sang, un corps semblable au nôtre; puis il tira du néant et unit à ce corps une âme comme la nôtre, mais toute sainte, et au même instant le fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, s'unit à ce corps et à cette âme par un lien indissoluble que la mort même ne devait pas rompre, et qui devait subsister pendant toute l'éternité.

= D. *Le fils de Dieu a-t-il cessé d'être Dieu en se faisant homme?*
— R. Non, le fils de Dieu s'est fait homme sans cesser d'être Dieu.

EXPLICATION. — Le fils de Dieu s'est fait homme, mais sans rien perdre pour cela de sa divinité. Et de même qu'un prince qui, pour aller consoler un malheureux dans sa prison, descendrait de son trône et prendrait les habits du dernier de ses sujets, ne laisserait pas de conserver, sous ses haillons, toute sa dignité, toute sa puissance royale, de même le fils de Dieu, en se faisant homme, en se revêtant de notre nature, a-t-il toujours continué d'être ce qu'il était, sans que sa nature divine ait souffert aucune altération.

= D. *Il est donc tout à la fois Dieu et homme?* — R. Oui, le fils de Dieu, depuis son incarnation, est tout à la fois Dieu et homme, Dieu parfait et homme parfait.

EXPLICATION. — Le fils de Dieu, depuis son incarnation, est tout à la fois Dieu et homme. *Il est Dieu* : « Au commencement, dit saint Jean, le Verbe était, et le Verbe était « en Dieu, et le Verbe était Dieu... et le Verbe s'est fait « chair, et il a habité parmi nous (1). » La même vérité se trouve clairement exprimée dans plusieurs autres passages de l'Évangile, où le Sauveur se dit positivement le fils de Dieu, égal en tout à son Père (2). *Il est homme*, ayant en lui

(1) Joan., I, 1, 14.

(2) Ego et Pater unum sumus. (Joan., x, 30.)

tout ce qui constitue l'homme : une âme et un corps semblables aux nôtres.

— D. *Il y a donc en lui deux natures?* — R. Oui, il y a, dans le fils de Dieu fait homme, deux natures : la nature divine et la nature humaine.

EXPLICATION. — Si le fils de Dieu, depuis son incarnation, est tout à la fois Dieu et homme, il a par conséquent deux natures : la nature divine, par laquelle il est Dieu comme son Père et une même chose avec son Père, et la nature humaine, par laquelle il est homme comme nous. Par la même raison, il y a dans le fils de Dieu fait homme deux volontés : une volonté divine et une volonté humaine. Comme Dieu il peut vouloir une chose, comme homme il peut en désirer une autre; mais la volonté humaine a toujours été soumise à la volonté divine. Lorsqu'il dit, dans le jardin des Oliviers : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi, » il parle selon la volonté humaine, mais il la soumet aussitôt à la volonté divine : « Néanmoins, ajoute-t-il, que ce ne soit pas ma volonté qui s'accomplisse, mais la vôtre (1). » — Dans le v^e siècle, Eutychès, abbé d'un monastère de Constantinople, enseigna que la nature divine et la nature humaine étaient tellement unies en Jésus-Christ, qu'elles n'en faisaient qu'une seule; que la nature humaine était confondue, absorbée par la nature divine, comme une goutte de miel disparaît dans la mer, comme un peu de cire est consumé par le feu. Cette hérésie fut condamnée par le concile de Chalcédoine, qui est le quatrième général, où il fut défini qu'il y a en Jésus-Christ deux natures; qu'en lui ces deux natures ne sont ni changées ni confondues (2); en sorte qu'il est en même temps Dieu parfait, et homme parfait. — Il est aussi Dieu parfait, en ce sens qu'il possède la divinité avec toutes les propriétés, avec tous les attributs qui lui appartiennent; et homme parfait, en ce sens qu'il

(1) *Verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.* (Luc., xxii, 42.)

(2) Voir Catalani, *Sacrosancta Concilia œcumenica commentariis illustrata*, t. I, p. 231.

possède l'humanité avec les perfections dont elle est susceptible.

— D. *Y a-t-il aussi en lui deux personnes?* — R. Non, il n'y a dans le fils de Dieu fait homme qu'une seule personne, qui est la personne du fils de Dieu.

EXPLICATION. — Quoiqu'il y ait dans le fils de Dieu, depuis son incarnation, deux natures et deux volontés, il n'y a cependant en lui qu'une seule personne, qui est la personne divine, la seconde personne de la sainte Trinité. La nature humaine, en lui, n'a point de personnalité qui lui soit propre, parce qu'en Jésus-Christ la nature humaine n'est point un principe total d'action, mais qu'elle existe dans une autre nature plus parfaite. Ainsi, de l'union de la nature divine avec la nature humaine, il résulte un seul individu ou un seul tout. Tout ce que fait l'humanité en Jésus-Christ, c'est la personne divine qui l'opère, et c'est pour cela que ces opérations sont appelées *théandriques* ou *déiviriles* (1). Comment cela peut-il se faire? comment, dans l'Homme-Dieu, n'y a-t-il point de personne humaine, quoiqu'il y ait une nature humaine? C'est un mystère qui surpasse infiniment notre intelligence, mais que nous devons croire fermement, puisque Dieu, qui est la vérité même, l'a révélé.

C'est la nature humaine, et non la nature divine, qui a souffert en Jésus-Christ; qui a jeûné, qui a prié pour nous, etc.; et cependant on peut et on doit dire que c'est Dieu qui a souffert, qui a jeûné, qui a prié pour nous.....; parce que c'est toujours à la personne qu'on attribue et qu'appartiennent les œuvres; or, la personne de Jésus-Christ est une personne divine, la personne de Jésus-Christ est Dieu.

— D. *La très-sainte Vierge est-elle véritablement mère de Dieu?*
— R. Oui, la sainte Vierge est véritablement mère de Dieu, puisqu'elle a conçu et mis au monde un fils qui est Dieu.

EXPLICATION. — L'Esprit-Saint ayant formé, de la propre

(1) *Théandrique*, *déiviril*, divin et humain tout ensemble. — *Théandrique*, du grec Θεός, Dieu, et άνήρ, άνδρός, homme; *déiviril*, du latin Deus, Dieu, et vir, homme.

substance de Marie, le corps que le Verbe éternel a uni à sa personne, le fils unique de Dieu est devenu le fils de Marie, et Marie est devenue mère du fils unique de Dieu ; elle a pour fils le Créateur et le souverain Seigneur de l'univers. Celui que le Père céleste appelle son fils, parce qu'il l'a engendré de toute éternité. Marie l'appelle son fils, parce qu'elle l'a conçu et mis au monde dans le temps. Il n'y a point deux fils, l'un sortant de toute éternité du sein du Père, l'autre conçu dans le temps dans le sein de Marie. Comme il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne, il n'y a qu'un seul fils : un seul Jésus-Christ, Dieu et homme, et tout à la fois fils du Père éternel et fils de la Vierge Marie (1). Dans le v^e siècle, Nestorius, patriarche de Constantinople, soutint qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ ; qu'il n'était fils de Dieu que par adoption ; que la sainte Vierge n'était pas mère de Dieu, puisque le fils qu'elle avait mis au monde n'était pas une personne divine, mais une personne humaine. Cette hérésie fut d'abord réfutée et condamnée par saint Cyrille ; mais Nestorius continuant à prêcher et à propager son erreur, un concile général fut convoqué à Éphèse. Le jour où le concile devait se prononcer sur la maternité divine de Marie, le peuple, inquiet et agité, inonda les rues et se pressa autour du temple magnifique que la piété des fidèles avait bâti sous l'invocation de Marie. C'était là que deux cents évêques examinaient les propositions de Nestorius, qui n'osa les venir défendre, tant il se fiait peu à la justice de sa cause et à la bonté de ses arguments. Les flots du peuple, qui se tenaient à rangs pressés sur le parvis de la basilique et dans les rues avoisinantes, gardaient un silence profond, et l'inquiétude se peignait sur le visage mobile de ces Grecs, dont les traits expressifs peignent si bien les diverses impressions de l'âme. Un évêque parait, il annonce à la foule que l'anathème du concile est lancé contre le novateur, et que Marie est maintenue dans son auguste prérogative de mère de Dieu ; alors les transports de joie éclatent de toutes parts ;

(1) OEuvres de Mgr Asseline, t. III.

les Éphésiens et les étrangers accourus de toutes les villes de l'Asie entourent les Pères du concile, baisent leurs mains, leurs vêtements, et brûlent des parfums dans les rues qu'ils doivent traverser. La ville se trouva spontanément illuminée, et jamais joie ne fut plus universelle ni plus pure. C'est cette dignité de mère de Dieu qui place Marie au-dessus de toutes les créatures, non-seulement au-dessus de tous les hommes, mais encore au-dessus de tous les chœurs des anges. « Nul « séraphin, dit saint François de Sales, n'a jamais pu dire « au Sauveur du monde : Vous êtes mon fils, et je vous aime « comme tel; et le Sauveur du monde n'a jamais pu dire à « quelque autre qu'à la sainte Vierge : Vous êtes ma vraie « mère, et par conséquent vous êtes toute à moi comme à « votre fils unique, et je suis tout à vous comme à la seule « créature à laquelle je doive ma naissance temporelle (1). »

— D. *Pourquoi la mère de Dieu est-elle appelée la sainte Vierge?*
 — R. Parce qu'elle a conçu et enfanté le fils de Dieu sans cesser d'être vierge.

EXPLICATION. — La mère de l'Homme-Dieu a toujours été vierge, et avant l'enfantement, et pendant l'enfantement, et après l'enfantement; elle a mis au monde son divin fils par miracle, comme elle l'avait conçu; et depuis elle a toujours été inviolablement fidèle à son vœu de virginité. Non-seulement une vierge a conçu, mais une vierge a enfanté, ainsi qu'il avait prédit Isaïe (2). Marie a été pour Jésus-Christ comme ce tombeau taillé dans le roc, où personne ni avant ni après ne fut enseveli. — L'Évangile de la naissance de Marie, quoique apocryphe, est cependant cité par plusieurs saints Pères. On croit que cet ouvrage fut composé par Séleucus, auteur du II^e siècle. On lit que « le prêtre Zacharie, père de saint Jean-
 « Baptiste, ne voulut pas éloigner Marie du rang des vierges, « même après qu'elle eut conçu, » tant on était persuadé, dès le berceau de l'Église, que la maternité de Marie n'avait porté aucune atteinte à sa virginité. — Puisque la foi nous

(1) *Traité de l'amour de Dieu*, liv. VII.

(2) *Ecce virgo concipiet, et pariet filium.* (Isai., VII, 14.)

enseigne que la mère de l'Homme-Dieu est toujours demeurée vierge, il s'ensuit, mes enfants, que saint Joseph, époux de Marie, n'est point le père de Jésus-Christ. Jésus-Christ, ayant été conçu par l'opération du Saint-Esprit, n'a point de père parmi les hommes; saint Joseph n'a été que son père nourricier et le gardien de la virginité de Marie.

= D. *Comment appelle-t-on le fils de Dieu fait homme?* — R. On l'appelle Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Le fils de Dieu fait homme est appelé *Jésus-Christ*; ainsi, mes enfants, Jésus-Christ, c'est le fils de Dieu fait homme. Toutes les fois, donc, que vous entendrez prononcer ce nom, vous devrez penser à l'excessive tendresse du Verbe divin, qui s'est revêtu de notre nature et est devenu semblable aux pécheurs, afin de les arracher à la captivité du démon et du péché. — Jésus-Christ, en tant que Dieu, existe de toute éternité; mais, en tant qu'homme, il a commencé d'être au moment où il s'est incarné dans le sein de la bienheureuse vierge Marie. En tant que Dieu, il est partout; mais, en tant qu'homme, il n'est qu'au ciel et au saint sacrement de l'autel (1).

= D. *Que veut dire le mot Jésus?* — R. Il veut dire sauveur.

EXPLICATION. — Le mot *Jésus* veut dire *sauveur*. Le fils de Dieu mérite ce nom à juste titre, puisqu'il nous a sauvés de l'esclavage du démon et de la réprobation que méritaient nos péchés. On donne aussi au fils de Dieu fait homme le nom de *Rédempteur*, pour exprimer qu'il a répandu son sang et donné sa vie pour délivrer les hommes de la servitude dans laquelle ils gémissaient. *Rédempteur* veut dire qui rachète, qui paie une somme afin de rendre à la liberté un prisonnier, un captif. Nous étions tous les captifs du démon; le fils de Dieu nous a rendus à la liberté, et la somme qu'il a donnée pour

(1) L'humanité est intimement unie à la divinité; mais il ne s'ensuit pas qu'elle soit partout où est la divinité. La tête de l'homme est intimement unie à l'âme; cependant elle n'est pas partout où est l'âme; autrement il faudrait dire qu'elle est aussi dans les pieds. (*Catéchisme de Scheffmacher*, p. 251.)

cela, c'est son propre sang, qu'il a versé jusqu'à la dernière goutte sur la croix.

= D. *Que veut dire le mot Christ?* — R. Le mot *Christ* veut dire *sacré*, ou qui a reçu une onction sainte; c'est aussi ce que signifie le mot *Messie*.

EXPLICATION. — On sacrait, dans l'ancienne loi, les rois, les prêtres et les prophètes; on leur faisait des onctions avec de l'huile. Dans la loi nouvelle, on fait aussi des onctions aux prêtres et aux rois pour les consacrer au Seigneur. Le nom de *Christ*, ou de *Messie*, qui signifie la même chose que *sacré* ou qui a reçu une onction sainte, est donné au fils de Dieu fait homme, parce qu'il a réuni dans sa personne la dignité de roi, de prêtre et de prophète. Il est roi: son Père lui a donné tout pouvoir sur les hommes; il règne sur toutes les nations, et son règne n'aura point de fin. Il est prêtre: et qui jamais mérita mieux ce titre que celui qui a offert et qui offre encore tous les jours le plus auguste et le plus saint de tous les sacrifices? Il est prophète: l'avenir n'ayant rien de caché pour lui, il a prédit toutes les circonstances de sa passion et de sa mort, et c'est lui-même qui a parlé par les prophètes (1). L'Homme-Dieu, roi, prêtre et prophète tout à la fois, n'a point été sacré d'une onction corporelle et sensible; Dieu le père n'a point employé de cérémonies extérieures pour sacrer son fils; l'onction qu'il a reçue, c'est la divinité, c'est-à-dire que la divinité, en s'unissant à son âme et à son corps, les a pleinement consacrés, puisque par là ils sont devenus l'âme et le corps d'un Dieu.

= D. *Qu'est-donc que le mystère de l'Incarnation?* — R. Le mystère de l'Incarnation est le mystère du fils de Dieu fait homme pour nous.

(1) Dans l'Écriture sainte, le mot *prophète* se prend dans plusieurs sens: quelquefois il signifie celui qui porte la parole au nom d'un autre; il désigne aussi un homme doué d'un pouvoir surnaturel, du don des miracles; dans le sens propre, un prophète est un homme à qui Dieu a révélé l'avenir. Toutes les significations du mot *prophète* sont applicables à Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Le mystère de l'Incarnation, c'est l'union de la nature divine avec la nature humaine, union si étroite, si intime, que ces deux natures ne font qu'une seule personne; en sorte que l'homme est vraiment Dieu, et que Dieu est vraiment homme. Mystère d'amour! car c'est l'amour de Dieu pour le monde qui a été le principe de l'incarnation du Verbe: *Dieu*, dit l'Apôtre, *a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique* (1) pour le racheter et le sauver. Mystère bien glorieux pour la nature humaine! A quel degré de gloire et d'honneur notre nature n'a-t-elle pas été élevée par l'accomplissement de cet ineffable mystère! Elle a obtenu une prérogative qui n'a point été accordée à la nature angélique; elle a été personnellement unie au fils unique de Dieu, Dieu comme son Père, et jamais le fils unique de Dieu n'a contracté une telle union avec la nature angélique.

= D. *Quel jour le fils de Dieu a-t-il été conçu dans le sein de la bienheureuse vierge Marie?* — R. Le jour de l'Annonciation.

= D. *Pourquoi l'appelle-t-on ainsi?* — R. Parce qu'en ce jour l'ange Gabriel annonça à Marie qu'elle serait mère de Dieu.

EXPLICATION. — Le jour où le fils de Dieu fut conçu dans les chastes entrailles de Marie est appelé *le jour de l'Annonciation*, parce que ce fut en ce jour que l'ange Gabriel annonça à cette vierge sainte que Dieu l'avait choisie pour être la mère de son fils unique. « Je vous salue, lui dit « l'envoyé céleste, je vous salue, ô pleine de grâce; le Sei-
« gneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les
« femmes... Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé
« grâce devant Dieu. Vous concevrez dans votre sein, et vous
« enfanterez un fils que vous nommerez Jésus... Le Saint-
« Esprit surviendra en vous; la vertu du Très-Haut vous
« couvrira de son ombre: c'est pourquoi le fruit saint qui
« naîtra de vous sera appelé le fils de Dieu (2). »

(1) Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret.
(Joan., III, 16.)

(2) Luc., I, 28 et seq.

On donne aussi le nom d'*Annonciation* à la fête que l'Église a instituée en mémoire de l'incarnation du Verbe divin. Cette fête se célèbre le 25 mars, et saint Augustin dit que de son temps l'Église croyait, d'après une ancienne tradition, que le Sauveur du monde avait été conçu ce jour-là.

TRAITS HISTORIQUES.

HOMMAGE RENDU PAR LES INFIDÈLES A LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

Un jour que Quacha Youssoup, ou Joseph, prêtre catholique chaldéen, cheminait vers Ourmi, pour visiter un malade, il rencontra un prêtre nestorien, accompagné de deux musulmans, sur le grand pont de brique rouge qui avoisine les jardins de la ville. Celui-ci l'arrête et dit aux Turcs : « Voilà un de ces hommes qui croient et font croire que Jésus-Christ est Dieu, punissons-le de son idolâtrie. » Alors ils le saisissent et le poussent sur le parapet, en le menaçant de le jeter à la rivière, s'il confesse la divinité du Sauveur. On était au printemps, et le lit du Nazlou, grossi par les neiges des montagnes, roulait ses flots avec impétuosité. Youssoup affirme courageusement la vérité, et il est précipité dans la rivière. Bien qu'il ne sache pas nager, il se débat si heureusement que le courant l'entraîne vers la rive. Chaque fois qu'il reparaisait sur l'eau, il élevait la voix et la main comme dans une déposition juridique, et répétait : « Oui, il est Dieu ! oui, il est Dieu ! » paroles qu'il prononçait encore pendant que le flot le portait sur le rivage. Les deux Turcs, arrêtés sur le pont, le considéraient, curieux de savoir ce qu'il allait devenir. Tout surpris de son salut, ils frappèrent rudement le prêtre nestorien qui les avait engagés à être inhumains, et lui dirent : « Chien de mécréant, le seigneur Jésus est vraiment Dieu, car c'est lui qui l'a sauvé (1). »

LE SECTATEUR D'EUTYCHÈS CONFONDU PAR UN ENFANT.

Un sectateur d'Eutychès, se trouvant dans une société où il y avait un enfant qui avait très-bien retenu ce qu'on lui avait dit au catéchisme, voulut faire dire à cet enfant qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature, composée de la divinité et de l'humanité. Pour l'en convaincre, il prit deux morceaux

(1) Eugène Boré, *Correspondance d'un voyageur en Orient.*

de fer, il les fit rougir au feu et les joignit ensuite l'un à l'autre pour n'en faire qu'un seul morceau. « C'est ainsi, lui dit-il, que la nature divine et la nature humaine, unies ensemble dans Jésus-Christ, ne font plus qu'une seule nature dans sa personne. — Mais, répondit l'enfant, mettez un petit lingot d'or à la place de ce petit morceau de fer, faites-les rougir tous deux, et n'en faites qu'un seul morceau. Je vous demande alors, ce morceau sera-t-il tout or ou tout fer? Chaque morceau ne restera-t-il pas ce qu'il était auparavant? Voilà donc deux morceaux, l'un d'or, l'autre de fer, qui, tout distingués qu'ils sont l'un de l'autre, ne font plus cependant qu'un seul morceau. C'est ainsi, conclut l'enfant, qu'en Jésus-Christ la nature divine et la nature humaine sont, il est vrai, tellement unies qu'elles ne forment point deux personnes, mais une seule; mais l'humanité n'est pas pour cela absorbée en lui par la divinité, et elles restent parfaitement distinguées l'une de l'autre. » — L'hérétique, qui ne s'attendait pas à une telle réponse, demeura interdit et garda le silence (1).

LEÇON XV.

DE LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

PARAGRAPHE PREMIER.

DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

= D. *Quel jour Jésus-Christ est-il né?* — R. Le jour de Noël.

EXPLICATION. — Jésus-Christ est venu au monde neuf mois après sa conception dans le sein de Marie, le 25 décembre, qui se trouvait le premier jour de la semaine (2). La fête que l'Église célèbre, chaque année, en mémoire de ce mystère, s'appelle la fête de Noël. Le mot Noël est l'abrégé du mot *Emmanuel*, qui signifie *Dieu avec nous*; c'est le nom qu'Isaïe donna au Messie lorsqu'il en prophétisa la venue au roi Achaz: « Une vierge concevra et enfantera un fils, qui sera appelé Emmanuel (3). »

(1) *Lettres édifiantes.*

(2) *Christus natus est die dominico.* (Gavantus, part. II, tit. III, n° 2.)

(3) *Isai., VII, 14.*

Au moyen de calculs minutieux, on est parvenu à fixer, d'une manière précise et certaine, l'époque de la naissance de Jésus-Christ. Ce n'est point la première année de l'ère chrétienne qu'il est venu au monde, comme on le croit vulgairement, mais deux années auparavant; ce fait est aujourd'hui démontré (1).

= D. *Où Jésus-Christ est-il né?* — R. A Bethléem, dans une étable, au milieu de la nuit.

EXPLICATION. — Marie et Joseph demeuraient à Nazareth; mais, d'après la prophétie de Michée, le Sauveur devait naître à Bethléem : « Et vous, Bethléem, vous n'êtes pas la moindre « des principales villes de Juda, car c'est de vous que sortira le chef qui doit conduire mon peuple d'Israël. » Un puissant empereur, Auguste, devint, s'en sans douter, l'exécuteur de l'ordre du Dieu qu'il ne connaissait pas. Pour satisfaire sa vanité, il ordonna que l'on fit le dénombrement de tous les sujets de son empire. Les chefs de famille durent se rendre dans la ville d'où ils étaient originaires, et s'y faire inscrire sur les registres publics. La sainte Vierge, qui était de la famille de David, et qui tirait son origine de Bethléem, s'y rendit donc avec Joseph son époux. Il y avait tant de monde dans la ville, qu'ils ne purent trouver où se loger. Ils se réfugièrent dans une étable qui était voisine d'une des portes de la ville, et dans laquelle, selon une tradition très-ancienne, se trouvaient un bœuf et un âne (2). Ce fut là que Marie mit au monde, au milieu de la nuit, ce fils dont l'ange lui avait annoncé la naissance, et qui devait être appelé le fils du Très-Haut. Quant il fut né, elle l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche.

(1) Il a vécu trente-quatre ans, et il est mort en l'an 32 de l'ère chrétienne. (Voir l'ouvrage intitulé *Foi et lumières*, p. 304.)

(2) C'est l'opinion de Saint Pierre Chrysologue, de Lactance, de saint Basile et de plusieurs autres Pères. — Mathieu Basile, archevêque de Palerme, a publié sur ce sujet une dissertation très-intéressante, dont voici le titre : *Ecclesiæ traditio de bove et assello ad Christi præsepe, ab Hyacinthi Serry aliorumque criticorum calumniis vindicata.*

Le lieu où le Sauveur vint au monde est au midi de la ville de Bethléem, et environ à deux cents pas dans la campagne; c'est une grotte taillée dans un roc tendre, ayant environ quarante pieds de long sur douze de large à l'entrée, mais qui va en rétrécissant jusqu'au fond. On y a mis trois colonnes de porphyre pour en soutenir la voûte; dans le milieu est une espèce de niche coupée en deux par un autel où l'on dit la messe. Cet autel est éclairé par trent-cinq lampes, dont la plus belle a été donnée par Louis XII, roi de France. On croit que c'est dans cet enfoncement que la sainte Vierge mit au monde le fils de Dieu. Cette place est couverte par un marbre blanc incrusté de jaspe et entouré d'un cercle d'argent, radié en forme de soleil. On lit ces mots alentour : *Hic de virgine Maria Jesus Christus natus est* : « Ici Jésus-Christ est né de la vierge Marie. » Le divin enfant qui venait de naître fut mis dans une espèce de crèche faite en manière d'auge, en bois. Cette précieuse relique a été transportée à Rome, et l'endroit où elle était posée est incrusté de marbre (1).

Jésus-Christ est donc né à Bethléem, dans une étable..... Vous comprenez, mes enfants, que ce n'est point comme Dieu qu'il a pu naître, puisque, en tant que Dieu, il existe de toute éternité; mais il est né comme homme, après avoir été renfermé pendant neuf mois, comme les autres enfants, dans le sein de sa mère.

= D. *Comment sa naissance fut-elle annoncée?* — R. Des anges l'annoncèrent, en Judée, à de pauvres bergers, et une étoile miraculeuse la fit connaître aux mages, dans l'Orient.

EXPLICATION. — A peine Jésus-Christ est-il né, que le ciel révèle à la terre ce mystère ineffable. Mais ce ne sont point les grands du monde qui en sont les premiers instruits. Jésus est né pauvre pour consoler les pauvres et honorer la pauvreté, et ce sont des pauvres qui sont choisis pour être les premiers témoins du plus grand événement qui fut ja-

(1) *Voyages de Jésus-Christ*, p. 17.

mais. — Il y avait dans les environs de Bethléem des bergers qui veillaient à la garde de leurs troupeaux; l'ange du Seigneur leur apparaît, une lumière éblouissante les environne, ils sont remplis de frayeur : « Ne craignez pas, leur « dit l'ange, je viens vous apporter une nouvelle qui sera « pour vous et pour tout le peuple le sujet d'une grande « joie: il vous est né aujourd'hui un sauveur. Voici à quel « signe vous le reconnaîtrez : vous trouverez un enfant en- « veloppé de langes et couché dans une crèche. » — A peine avait-il cessé de parler, qu'une troupe nombreuse d'autres anges fit retentir les airs de ce magnifique cantique : « Gloire « à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux « hommes de bonne volonté, » c'est-à-dire qui ont le cœur droit et le désir sincère de lui plaire. — Dès que les anges eurent quitté les bergers, ceux-ci se dirent les uns aux autres : « Allons jusqu'à Bethléem, et voyons cette mer- « veille que Dieu vient d'opérer et qu'il a daigné nous ma- « nifester. » Ils y coururent en toute hâte. Étant entrés dans l'étable, ils trouvèrent Marie et Joseph avec l'enfant qui était couché dans une crèche; ils rendirent leurs hommages à ce divin enfant, et s'en retournèrent glorifiant et louant Dieu de tout ce qu'ils avaient vu et entendu. — Voilà donc les premiers adorateurs de Jésus-Christ dont parle l'Évangile, de pauvres bergers. Mais nous ne pouvons douter qu'à l'instant même où il vint au monde, Marie et Joseph, éclairés des lumières de la foi, ne lui aient rendu leurs hommages; ainsi, dans la réalité, Marie et Joseph ont été les premiers adorateurs de l'enfant Jésus.

TRAIT HISTORIQUE.

FÊTE DE NOËL A BETHLÉEM.

Voici quelques détails sur la fête de la naissance du Sauveur, telle qu'elle se célébra à Bethléem en 1826. — Dans la nuit de cette solennité, les religieux franciscains se rendirent processionnellement, à une heure, à la magnifique basilique érigée par la piété de sainte Hélène sur les lieux mêmes où s'est ac-

compli ce grand mystère de notre sainte religion. Le célébrant bénit d'abord l'encens, puis se prosterna aux pieds de l'image du divin enfant, qui était étendue dans une corbeille remplie de fleurs. Après l'avoir encensée trois fois, un diacre lui remit la corbeille, et la procession commença. Un religieux, revêtu d'une dalmatique, portait la croix et marchait avec le cortège, au milieu des thuriféraires. Six enfants de chœur, vêtus de blanc, précédaient la croix, et tenaient chacun un cierge à la main. Tous les religieux suivaient la croix sur deux lignes parallèles, ayant aussi un flambeau à la main. Après les religieux venaient les chantres, le célébrant et deux prêtres assistants. Le célébrant, précédé de deux thuriféraires, et portant l'image sacrée, était placé entre le diacre qui devait chanter l'évangile, et le sous-diacre. D'autres religieux et d'autres chantres marchaient aux deux côtés du célébrant, tous entouraient le soleil éternel dont les rayons ont répandu la lumière pure et vive de la foi au milieu des plus épaisses ténèbres, et transformé la nuit la plus sombre en un jour le plus resplendissant qui ait jamais éclairé l'univers. Pendant la procession on chantait l'hymne : « *Jesu redemptor omnium...* Jésus, rédempteur de tous les hommes ; » l'orgue répondait au chœur. Cette procession offrait un spectacle ravissant : des milliers de cierges éclairaient l'immense basilique ; les religieux, revêtus de magnifiques ornements, étaient suivis par plus de douze cents catholiques, sans compter les Grecs et les Turcs. Dès que la procession fut arrivée à la sainte grotte, le diacre reçut du célébrant l'effigie du divin Enfant et la plaça dans le lieu même où le Rédempteur vint au monde. — Le diacre se rendit ensuite au lieu désigné pour chanter l'évangile. Étant arrivé à ces paroles : « *Et peperit filium suum* : Et elle mit au monde son fils, » il suspendit son chant et dirigea ses pas, accompagné des thuriféraires, auprès de la sainte image ; il se mit à genoux, et ayant enveloppé le divin Enfant dans des langes préparés d'avance, il prononça à haute voix ces paroles : « *Et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit* : Et elle mit au monde son fils premier-né et l'enveloppa de langes. » Ensuite le diacre prit l'enfant Jésus, et, suivi de la même escorte, alla le déposer dans une crèche, en prononçant ces paroles de l'Évangile : « *Et reclinavit eum in præsepio, quia non erat eis locus in diversorio* : Et elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie. » L'évangile fini, le diacre entonna le *Gloria in excelsis*. Ensuite la voix pure et

naïve des enfants de chœur, se mêlant à celle des assistants, fit entendre tour à tour plusieurs antiennes, jusqu'au moment où le prêtre, se retournant vers la crèche où était placé le divin Enfant, bénit l'encens, brûla des parfums et se prosterna; le diacre prit ensuite la sainte effigie, la donna à baiser au célébrant et au sous-diacre, et l'exposa de nouveau à l'adoration des assistants catholiques. Le célébrant ayant ensuite entonné le *Te Deum*, tout le cortège retourna processionnellement dans l'église de Sainte-Catherine, d'où il était parti, après avoir fait le tour de la basilique (1).

PARAGRAPHE II.

CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

= D. *Jésus-Christ a-t-il été circoncis?* — R. Oui, Jésus-Christ a été circoncis comme les autres enfants d'Israël, selon le commandement que Dieu en avait fait à Abraham.

EXPLICATION. — La circoncision était le signe de l'alliance que Dieu avait faite avec Abraham; signe qui distinguait les descendants de ce saint patriarche de tous les autres peuples de la terre, avec qui le Seigneur n'avait pas fait un pacte semblable. — Le Seigneur avait dit à Abraham : Je suis le Dieu tout-puissant... Voici le « pacte que je fais « avec vous, afin que vous l'observiez et votre postérité « après vous : Tout enfant mâle qui aura huit jours sera « circoncis parmi vous, dans la suite de toutes vos généra- « tions ; et celui qui n'aura pas été circoncis sera exter- « miné du milieu du peuple, comme ayant violé l'al- « liance du Seigneur. » — Vous comprenez bien, mes enfants, que cette loi ne regardait en aucune manière le fils de Dieu ; il n'avait pas besoin de porter dans sa chair sacrée le signe de l'alliance avec son Père, puisqu'il est dans son Père et que son Père est dans lui, puisque son Père et lui sont une même chose. D'ailleurs, la circoncision supposait que ceux qui en recevaient l'empreinte avaient été conçus dans l'iniquité, et étaient, par leur origine, enfants de co-

(1) M. l'abbé Desmazure.

lère : c'était le sacrement des pécheurs, le moyen établi de Dieu, suivant saint Augustin et plusieurs autres Pères, pour remettre aux hommes, avant l'institution du baptême, le péché originel. Mais Jésus-Christ était exempt de tout péché : il était donc dispensé de la loi. Cependant il a été circoncis comme les autres enfants d'Israël, parce que, s'étant chargé de nos iniquités, il a bien voulu en porter les humiliations et les peines ; et aussi pour nous apprendre à obéir avec soumission et docilité aux lois du Seigneur, et à ne point nous en dispenser sous de vains prétextes.

= D. *Quel jour a-t-il été circoncis?* — R. Le huitième jour après sa naissance, et c'est dans ce jour qu'il a reçu le nom de Jésus.

EXPLICATION. — C'était dans la cérémonie de la circoncision que l'on donnait un nom aux enfants. Le Fils de Dieu, ayant donc été circoncis fut nommé Jésus, c'est-à-dire sauveur, selon l'ordre que l'ange en avait donné, de la part de Dieu, avant qu'il fût conçu dans le sein de Marie. Le nom de Jésus exprime dans quelle vue le Fils de Dieu est envoyé sur la terre, et tout ce que nous pouvons nous promettre de sa miséricordieuse et puissante charité ; c'est le seul nom par lequel nous puissions être sauvés. « A ce « nom, dit l'Écriture, tout genou doit fléchir au ciel, sur la « terre et dans les enfers. » Nous ne devons donc le prononcer qu'avec un saint respect. Prononcez-le, mes enfants, dans la joie et dans la tristesse, le soir avant de vous endormir et le matin à votre réveil. Ce nom a quelque chose de doux pour le cœur ; il purifiera vos lèvres, il semble qu'il ne puisse se trouver dans la bouche des méchants.

= D. *Comment appelle-t-on la fête que l'Église célèbre en mémoire de ce mystère?* — R. On l'appelle fête de la Circoncision, et on la célèbre le premier jour de l'an.

EXPLICATION. — La fête que l'Église a instituée en mémoire du mystère dont nous venons de parler s'appelle la fête de la Circoncision. Elle se célèbre le premier janvier,

qui est le commencement de l'année civile ; l'année ecclésiastique commence le premier dimanche de l'avent. Pour nous conformer aux intentions de l'Église, et entrer dans l'esprit des prières qu'elle récite, nous devons ce jour-là, après avoir adoré Jésus-Christ versant pour nous les prémices de son sang, faire des réflexions sérieuses sur la rapidité du temps et la brièveté de la vie ; remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites pendant l'année qui vient de s'écouler, lui demander pardon des fautes que nous avons commises, et prendre la résolution de bien profiter de la nouvelle année et de la passer dans l'éloignement du péché et la pratique de toutes les vertus.

TRAIT HISTORIQUE.

LE PREMIER JOUR DE L'AN CHEZ LES ROMAINS.

Les Romains avaient établi, au premier janvier, l'usage de donner des étrennes, c'est-à-dire de se faire mutuellement des cadeaux ; c'était en l'honneur d'une déesse, *Strenua*, qui avait un temple à Rome, et qui présidait aux gains heureux qu'on pouvait faire, et à ces sortes de présents auxquels on a donné son nom. Les premiers chrétiens désapprouvèrent cette coutume, parce qu'elle avait trait aux cérémonies du paganisme, et qu'on y mêlait des superstitions ; mais depuis qu'elle n'a pour but que d'être un témoignage d'estime et d'amitié réciproques, l'Église a cessé de la condamner, et elle la sanctifie en la mettant au nombre des œuvres de bienséance et de charité chrétienne. — Grâce à la religion, le premier janvier n'est plus un jour de dissolution, mais un jour de bonheur, de paix, de réconciliation et d'oubli, qui resserre les liens de famille, entretient la véritable amitié, et fait disparaître tout sentiment de vengeance et de haine.

PARAGRAPHE III.

DE L'ÉPIPHANIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

= D. *Quel jour Jésus-Christ fut-il adoré par les mages?*—R. Le jour de l'Épiphanie, qu'on nomme communément le jour des Rois.

EXPLICATION. — La naissance de Jésus, qui avait été annoncée à de pauvres bergers, le fut aussi à des mages ou

sages de l'Orient. Le nom de *mage* (1) signifie la même chose que sage et savant dans les plus hautes sciences. On croit communément que les mages qui vinrent de l'Orient, apparemment de l'Arabie ou de la Chaldée, pour adorer Jésus-Christ enfant, étaient des hommes riches et puissants. Plusieurs auteurs les qualifient de rois, et ce qui donne du poids à cette opinion, c'est que l'Église, dans l'office de l'Épiphanie, nous présente l'adoration des mages comme l'accomplissement de cette prophétie de David : « Les rois de Tharse et les Iles lui offriront des présents ; « les rois de l'Arabie et de Saba lui offriront des pré-
« sents (2). » Cette opinion est aussi celle de plusieurs Pères de l'Église, parmi lesquels nous citerons saint Augustin (3), saint Césaire d'Arles (4) et saint Grégoire le Grand (5). Il ne paraît pas moins certain que les mages étaient au nombre de trois. Saint Léon le Grand le dit en termes formels : « Une étoile d'un éclat extraordinaire ap-
« parut aux trois mages, en Orient (6). » Saint Césaire d'Arles, saint Maxime, évêque de Turin dans le v^e siècle, saint Augustin, l'abbé Rupert, etc., partagent le même sentiment (7), et Benoît XIV assure qu'il est fondé sur une tradition très-ancienne dans l'Église (8). — Une autre tradition moins ancienne donne aux trois rois mages les noms

(1) Du grec μάγος, qui vient de l'hébreu *haga* (*meditari*).

(2) Reges Tharsis et insulæ munera offerent : reges Arabum et Saba dona adducent. (Ps. LXXI, 10.)

(3) Audistis, fratres mei charissimi, sanctissimos reges Dominum diligenter quæsisse. (S. Aug., *Serm.* 43, apud Sedlmayr, *Theologia Mariana*, p. 533.)

(4) Illi magi reges esse dicuntur. (S. Cæsarius Arelatensis, *Serm.* 139, apud Sedlmayr, *Theologia Mariana*, p. 533.)

(5) Rex magnus natus est in Israel, et venerunt reges terræ adorare eum. (S. Greg. Magnus, in *Antiphonario*, p. 752, apud Sedlmayr, *Theologia Mariana*, p. 533.)

(6) Tribus magis in regione Orientali stella novæ charitatis apparuit. (S. Leo Magnus, *Serm.* 30.)

(7) Voir Sedlmayr, *Theologia Mariana*, p. 535.

(8) Potissimum observandum tres fuisse magos ex veteri traditione Ecclesiæ. (Benedict. XIV, de *Festis Domini*, n^o 22.)

de Gaspar, Melchior et Balthazar, et c'est sous ces noms qu'ils sont honorés par l'Église de Cologne, qui se glorifie de posséder leurs restes.

Ces mages, donc, qui étaient très-versés dans l'astronomie, aperçurent dans le ciel une nouvelle étoile; et comme ils n'ignoraient pas qu'un prophète, Balaam, avait prédit qu'une étoile annoncerait la naissance du Sauveur du monde (1), ils ne doutèrent pas qu'il ne fût né, et ils vinrent à Jérusalem pour l'adorer. Dès qu'ils se furent mis en chemin, ils aperçurent briller l'étoile, qui leur servit de guide pendant le voyage. Elle les conduisit à Jérusalem, et disparut aussitôt qu'ils y furent entrés. — Les mages s'informèrent alors où ils pourraient trouver le nouveau-né: « Où est, demandèrent-ils, ce roi des Juifs qui vient de naître, car nous avons vu son étoile en Orient, et nous venons l'adorer (2)? » Cette nouvelle d'un roi nouvellement né se répandit bientôt dans Jérusalem et mit toute la ville en agitation. Hérode surtout en fut alarmé, et craignit que cet enfant ne fût un rival qui, plus tard, lui ravirait sa couronne. Il rassembla donc sur-le-champ les prêtres et les docteurs de la loi, pour savoir d'eux où devait naître le Messie promis, et que les Juifs attendaient alors comme devant venir bientôt. Les docteurs répondirent que, d'après les prophéties, le Messie devait naître à Bethléem. Alors Hérode, ayant fait venir secrètement les mages, s'informa exactement d'eux dans quel temps ils avaient vu paraître l'étoile; puis, les envoyant à Bethléem, il leur dit: « Allez, recherchez soigneusement tout ce qui concerne cet enfant, et quand vous l'aurez trouvé, vous m'en donnerez avis, afin que j'aie aussi moi-même l'adorer (3). » Ce prince sombre et cruel n'avait nulle envie de rendre hommage au nouveau-né; son intention était de le faire mourir, quand les mages le lui auraient fait connaître. — Les mages, ayant pris congé d'Hérode, se remirent en route. Ils étaient

(1) Orietur stella ex Jacob. (Num., xxiv, 17.)

(2) Matt., II, 2.

(3) Matth., II, 8.

à peine sortis de Jérusalem que l'étoile miraculeuse parut de nouveau et les précéda dans leur marche. Elle s'arrêta précisément au-dessus du lieu où était l'enfant; ils y entrèrent, et, s'étant prosternés devant lui, ils l'adorèrent; puis, ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe (1) : de l'or, comme à un roi; de l'encens, comme à un Dieu; de la myrrhe, comme à un homme mortel. — Selon la tradition dont nous avons déjà parlé, Gaspar offrit l'or, Melchior l'encens, et Balthazar offrit la myrrhe. — Les mages, après avoir adoré Jésus-Christ, se préparaient à aller trouver Hérode, pour l'engager à venir à son tour lui offrir ses hommages; mais un ange les avertit, pendant leur sommeil, de n'en rien faire, et ils retournèrent dans leur pays par un autre chemin (2).

D. *Dans quel lieu les rois mages adorèrent-ils Jésus-Christ?* — R. Dans l'étable même où ce divin Sauveur avait pris naissance.

EXPLICATION. — Selon l'opinion la plus commune et la plus probable, ce fut dans l'étable même où Jésus avait pris naissance que les mages l'adorèrent. « L'enfant Jésus, dit saint Jean Chrysostome, est adoré par les mages dans la crèche et dans l'étable (3). » — « C'est dans une pauvre chaumière, dit saint Cyprien, que les mages trouvent, reconnaissent et adorent le Roi des rois (4). » — « Jésus, dit saint Augustin, était couché dans une crèche, et il attirait à lui les mages de l'Orient (5). »

D. *Quand eut lieu l'adoration des mages?* — R. L'adoration des mages eut lieu le treizième jour après la naissance de l'Enfant-Dieu.

(1) *Myrrhe*, gomme odorante dont les anciens se servaient pour embaumer les corps.

(2) Matth., II, 12.

(3) In præsepio et tugurio adoratur a magis. (S. Jean Chrysost., *Hom.* 6 in Matth.)

(4) In loco humili, et supellectili vili, Rex regum et Dominus dominantium invenitur, cognoscitur, adoratur. (S. Cyprianus, *de Stella et Magis*, apud Sedlmayr, p. 536.)

(5) In præsepe tunc jacebat, et magos ab Oriente ducebat. (S. Aug., *Serm.* 2 de *Epiph.*, *ibid.*)

EXPLICATION. — C'est le sentiment de saint Augustin (1), de saint Thomas (2), etc., et l'Église semble l'avoir adopté, en fixant au 6 janvier la fête qu'elle a instituée en mémoire de ce mystère. Un auteur, Sandini, remarque à ce sujet que, montés sur des chameaux, les mages ont pu venir de l'Arabie-Heureuse à Jérusalem dans l'espace de huit jours; par conséquent, ils auraient eu encore environ quatre à cinq jours pour les préparatifs de leur voyage, pour conférer avec Hérode, etc. (3).

On appelle *Épiphanie* la fête que l'Église célèbre le 6 janvier, en mémoire de l'adoration de Jésus-Christ par les mages. — Épiphanie veut dire manifestation (4), et cette fête est ainsi appelée parce que c'est le jour où Jésus-Christ s'est manifesté aux gentils, c'est-à-dire aux peuples distingués du peuple de Dieu. La même fête est appelée *le jour des Rois*, parce que, comme nous venons de le dire, on croit communément que les mages qui adorèrent Jésus-Christ étaient des rois.

TRAIT HISTORIQUE.

FÊTE DE L'ÉPIPHANIE A ROME.

Une des institutions les plus curieuses de Rome moderne est la congrégation de la Propagande, fondée par Grégoire XV, en 1622, pour répandre la religion catholique et pour éteindre les hérésies. L'Épiphanie a été choisie, avec raison, pour la fête principale de l'église de cette congrégation. Une étoile avait conduit les sages de l'Orient sous l'humble toit de Bethléem, où ils adorèrent le nouveau-né entre les bras de sa sainte mère. L'Écriture sainte se borne à nous apprendre qu'ils s'en retournèrent; mais il est certain qu'ils devinrent, dans leur pays, les premiers apôtres de l'avènement du Sauveur. Le jour consacré à la mémoire de ceux par qui le Sauveur des hommes a été dès sa nais-

(1) *Christus ante dies tredecim natus magis hodie traditur adoratus.* (S. Aug., Serm. 203 *de Epiph.*, *ibid.*)

(2) *Magi pervenerunt, ad Christum decima tertia die nativitatis ejus, quo die festum Epiphaniæ celebratur.* (S. Thomas, *ibid.*)

(3) *Theol. Mariana*, p. 536.

(4) *Épiphanie*, du grec ἐπιφάνεια, qui a pour racine ἐπι, sur, au-dessus; et φαίνω, je parais, je brille.

sance annoncé, manifesté aux gentils, est donc évidemment celui qui convenait le mieux pour la fête d'une institution qui est destinée à perpétuer cette manifestation de Jésus-Christ au milieu des infidèles, et à pourvoir à ce qu'il y ait toujours des apôtres prêts à marcher sur les traces de ceux à qui il a été dit : *Allez, enseignez toutes les nations*. Tout ce qu'on voit dans l'église de la Propagande, le jour de l'Épiphanie, rappelle ce grand objet qui embrasse le monde entier. Qui ne serait frappé de l'accomplissement de cette parole prophétique : *Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations; et l'on sacrifie en tout lieu, et une oblation pure est offerte à mon nom* (1), en voyant ce jour-là, dans l'église de la Propagande, des prêtres appartenant aux nations les plus éloignées offrir, dans des langues les plus diverses, cette *oblation pure*, le saint sacrifice de la messe? L'église de la Propagande est assez petite, il n'y a en tout que cinq autels, mais elle est ce jour-là plus intéressante qu'aucune autre. Pendant qu'à un autel on dit la messe en syriaque, on la dit à un autre en chaldéen, au troisième en cophte, au quatrième en arménien, au cinquième en grec, et c'est ainsi que les prêtres et les langues se succèdent pendant toute la matinée. Les costumes et les rites sont aussi différents les uns des autres que les langues. Les étrangers ne manquent jamais de visiter cette église le jour de l'Épiphanie; ils ne se lassent pas de regarder, jusqu'à midi où les messes finissent, et les célébrants attirent tour à tour toute leur attention. — Ce qu'il y a de plus curieux, c'est un Abyssinien qui dit la messe en cophte : une grande chasuble en argent couvre tout son corps, de sorte qu'on ne voit que son visage et ses mains, qui, noires comme le charbon, contrastent singulièrement avec la couleur de ses habits pontificaux. — Le dimanche de l'octave, a lieu l'assemblée de l'académie de la Propagande; on y récite, dans toutes les langues connues, des poèmes relatifs au sujet de la fête.

PARAGRAPHE IV.

DE LA PRÉSENTATION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST AU TEMPLE.

= D. *Quel jour Jésus-Christ a-t-il été présenté au temple?* — R. Quarante jours après sa naissance, le jour de la Purification de la sainte Vierge, qu'on appelle communément la Chandeleur.

EXPLICATION. — D'après la loi de Moïse, les parents étaient

(1) Malach., I, 11.

obligés d'offrir à Dieu, dans le temple, leur enfant premier-né, et de le racheter à prix d'argent. Ils devaient, en outre, offrir un agneau, s'ils étaient riches, ou deux tourterelles, s'ils étaient pauvres. Quarante jours après la naissance de Jésus, Marie se rendit dans le temple pour accomplir la loi. Celui à qui tout appartient fut racheté par quelques pièces de monnaie; et sa mère étant trop pauvre pour offrir un agneau, elle ne présenta que deux tourterelles. — En même temps que la sainte Vierge présenta son fils au temple et le racheta, elle se soumit elle-même à une autre loi que Moïse avait aussi portée au nom du Seigneur, et suivant laquelle les femmes qui avaient mis au monde un enfant étaient regardées comme impures, et ne devaient toucher à rien de consacré au Seigneur. Ce temps d'épreuve était de quarante jours, si elles avaient mis au monde un fils, et de quatre-vingts jours si c'était une fille. Ces jours expirés, elles allaient se purifier dans le temple, en offrant les sacrifices prescrits par la loi. Sans doute la plus pure des vierges n'était point assujettie à une loi qui ne regardait que les mères ordinaires; cependant Marie s'y soumet, et elle nous donne en cela une grande leçon d'obéissance et d'humilité. — Ce fut le jour de la présentation de Jésus au temple qu'un saint vieillard, nommé Siméon, ayant pris l'Enfant-Dieu entre ses bras, s'écria, transporté de joie : « C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en « paix votre serviteur, selon la promesse que vous lui avez « faite, parce que mes yeux ont vu celui qui sera le salut du « monde, la lumière des nations et la gloire d'Israël, votre « peuple (1). » Ensuite il prédit à Marie que son cœur serait un jour transpercé d'un glaive de douleur, en voyant les maux affreux qu'on ferait souffrir à son fils.

La fête de la Présentation de Jésus au temple et de la Purification de Marie se célèbre le 2 février. Cette fête est aussi appelée la *Chandeleur*, à cause des chandelles ou cierges que l'Église est dans l'usage de bénir ce jour-là, et de mettre entre

(1) Nunc dimittis... (Luc., II, 29-32.)

les mains du clergé et du peuple. Ce fut le pape Gélase qui établit cet usage, après avoir aboli les *Lupercales* (1) qui, selon Varron, se célébraient au mois de février.

= D. *Quelles sont les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, après sa présentation au temple?* — R. Les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, après sa présentation au temple, sont : sa fuite en Égypte, son séjour à Nazareth, et sa présence à Jérusalem, au milieu des docteurs.

= D. *Pourquoi Marie et Joseph conduisirent-ils l'enfant Jésus en Égypte?* — R. Ce fut pour le soustraire à la fureur d'Hérode, qui, voulant le mettre à mort, fit massacrer tous les enfants de deux ans et au-dessous qui se trouvaient à Bethléem et dans les environs.

EXPLICATION. — Hérode, cependant, qui avait appris des mages qu'il était né un nouveau roi, et qui en concevait de vives inquiétudes, fit mettre à mort tous les enfants mâles nés depuis deux ans à Bethléem et dans les environs (2), comptant bien que l'enfant qui lui portait ombrage ne manquerait pas d'être enveloppé dans ce massacre général (3). Mais un ange apparut à Joseph pendant qu'il dormait, et lui ordonna de fuir en Égypte avec l'enfant et sa mère, et d'y demeurer jusqu'au temps où il en serait rappelé. Joseph se leva et partit aussitôt, sans hésiter (4). Après la mort d'Hérode, l'ange apparut de nouveau à Joseph et lui dit : « Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et retournez dans la terre d'Israël, car ceux qui en voulaient à la vie de l'enfant sont morts. » Joseph obéit et s'en alla dans la terre d'Israël. Mais ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée à la place d'Hérode, son père, il craignit d'y aller, et ayant reçu, pen-

(1) *Lupercales*, fêtes annuelles chez les Romains, en l'honneur du dieu Pan.

(2) L'Église a toujours regardé comme les fleurs des martyrs les enfants qui furent égorgés, par ordre d'Hérode, à Bethléem et dans les environs; elle leur rend un culte et célèbre leur fête le 28 décembre, sous le nom de fête des Saints Innocents.

(3) Matth., II, 16.

(4) *Ibid.*, II, 13, 14.

dant qu'il dormait, un ordre du ciel, il se retira dans les terres de Galilée et vint s'établir à Nazareth (1).

= D. *Que savons-nous du séjour de Jésus à Nazareth?* — R. Nous savons qu'il y vécut jusqu'à l'âge de trente ans, avec la sainte Vierge et saint Joseph, et qu'il leur était soumis.

EXPLICATION. — L'Évangile ne renferme pas l'histoire de l'enfance de Jésus-Christ; mais le peu qu'il nous en apprend est bien instructif, mes enfants, pour ceux de votre âge. « L'enfant, dit-il, croissait en âge et en force; il était plein « de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui. Il était soumis « à Joseph et à Marie, sa mère (2). » Voilà, en peu de mots, le modèle de la vie et des vertus d'un enfant chrétien. Il doit toujours devenir plus sage à mesure qu'il grandit, de manière à mériter que Dieu le bénisse; et, à l'exemple de Jésus enfant, il doit être aussi d'une soumission parfaite à ses parents et à ses maîtres. Quel est le jeune chrétien qui trouverait trop dur le devoir de l'obéissance, quand celui qui commande aux anges dans le ciel, et à toutes les créatures, a daigné devenir enfant, et, en cette qualité, obéir à ses parents, avec une docilité entière ?

— D. *Que fit Jésus-Christ à l'âge de douze ans?* — R. Jésus-Christ étant allé, à l'âge de douze ans, au temple de Jérusalem, avec Marie et Joseph, resta trois jours au milieu des docteurs, et les étonna par la sagesse de ses paroles.

EXPLICATION. — Joseph et Marie allaient tous les ans à Jérusalem, à la fête de Pâques, pour accomplir dans le temple ce qui était prescrit par la loi. Quand Jésus fut âgé de douze ans, il les accompagna. Les jours de la fête étant passés, ils retournèrent à Nazareth, et l'enfant resta à Jérusalem, sans qu'ils s'en aperçussent. Toutefois, ils remarquèrent bientôt qu'il n'était point avec eux, et ils le cherchèrent pendant toute une journée parmi leurs parents et leurs connaissances. Ne l'ayant pas trouvé, ils retournè-

(1) Matth., II, 19-23.

(2) Luc., I, 80.

rent à Jérusalem. Au bout de trois jours, enfin, ils l'aperçurent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant, et tous ceux qui l'entendaient parler étaient étonnés de la sagesse de ses réponses. Sa mère lui dit alors : « Mon fils, pourquoi avez-vous agi
« de la sorte envers nous, voilà que nous vous cherchions
« tout affligés, votre père et moi ? — Pourquoi me cher-
« chiez-vous, leur répondit-il, ne savez-vous pas qu'il faut
« que je m'occupe des choses qui regardent mon Père (1) ? » Jésus-Christ, par cette réponse, a voulu nous apprendre que, lorsqu'il s'agit du service de Dieu, aucun motif, aucune considération ne doit nous arrêter et nous empêcher de remplir notre devoir : la gloire du Seigneur avant tout !

TRAIT HISTORIQUE.

MAISON DE LA SAINTE VIERGE, A NAZARETH.

D'après le rapport unanime des voyageurs, la maison de la sainte Vierge se composait d'une grotte creusée dans le roc, sur le penchant de la montagne sur laquelle était bâtie la ville de Nazareth, et d'un petit corps de logis en maçonnerie, construit en ayant. — Ce lieu, si vénérable aux yeux de la foi, après avoir échappé au sac de Nazareth, sous Vespasien, l'an 74 de l'ère chrétienne, resta caché au milieu des ruines de la ville, jusqu'au moment où l'impératrice Héléne eut le bonheur de le retrouver. Elle voulut lui conserver sa touchante simplicité ; mais elle fit enfermer les deux parties du rez-de-chaussée dont nous venons de parler, dans une église digne, par sa magnificence, et de son objet et de celle qui la faisait bâtir. — En 1291, la Palestine entière tomba au pouvoir des infidèles, vingt-cinq mille chrétiens furent passés au fil de l'épée ; deux cent mille autres furent conduits en esclavage ; tous les lieux saints furent exposés à de sacrilèges profanations ; l'église de Nazareth, construite par sainte Héléne, fut renversée de fond en comble..., et la maison de Marie échappa seule à leur fureur. — Le 10 mai, sous le pontificat de Nicolas IV, on aperçut tout à coup, en Dalmatie, sur une élévation située entre les villes de Tersatz et de Fiume, dans un en-

(1) Luc., II, 48, 49.

droit où l'on n'avait jamais vu aucun édifice, une petite maison de construction étrangère, et reposant sans fondements sur le terrain. Au bruit de ce prodige, le peuple de Tersatz accourt en foule, et la surprise redouble lorsque le curé du lieu, alors gravement malade, paraît au milieu de ses ouailles, leur annonce qu'il vient d'être guéri miraculeusement, et que cette guérison soudaine est une preuve non équivoque de la vérité de ce qui vient de lui être révélé, savoir, que cette petite maison était la chambre que la sainte Vierge occupait à Nazareth. — Trois ans et sept mois après, la sainte maison disparut, et les habitants de la Marche d'Ancone l'aperçurent avec étonnement près de la ville de Recanati, dans le territoire de Lorette. Elle avait traversé la mer Adriatique. Ce fut le 10 décembre 1294, sous le pontificat de Célestin V, qu'eut lieu cette seconde translation. — Depuis, on a bâti autour de la sainte maison une belle église sur la façade de laquelle le pape Sixte-Quint fit graver en lettres d'or cette inscription : *Maison de la Mère de Dieu, dans laquelle le Verbe s'est fait chair.* C'est un lieu de pèlerinage très-célèbre, connu sous le nom de *Notre-Dame de Lorette.*

LEÇON XVI.

SUITE DE LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

— D. *Que fit Jésus-Christ à l'âge de trente ans ?* — R. Jésus-Christ, à l'âge de trente ans, alla trouver saint Jean-Baptiste, et reçut de lui le baptême, qui n'était qu'une préparation au baptême de la loi nouvelle.

EXPLICATION. — Saint Jean, surnommé *Baptiste*, parce qu'il administrait le baptême, était fils de Zacharie et de sainte Élisabeth, cousine de la sainte Vierge. Un ange annonça sa naissance à son père, qui, n'ayant point ajouté foi aux paroles de l'envoyé de Dieu, fut, en punition de son incredulité, privé de l'usage de la parole jusqu'à la naissance de son fils. Élisabeth, pendant sa grossesse, reçut la visite de la sainte Vierge, et l'enfant qu'elle portait tressaillit de joie dans son sein. Ce fut dans cette circonstance mémorable, appelée la *Visitation* de la sainte Vierge, que Marie composa

ce beau cantique dont vous entendez si souvent retentir les voûtes de nos églises : *Magnificat anima mea Dominum* (1). — Jean fut consacré à Dieu le huitième jour après sa naissance. Il devait être le précurseur du Messie, c'est-à-dire annoncer sa venue aux Juifs et les préparer à le reconnaître. Il se retira fort jeune dans un désert et y vécut dans les rigueurs de la pénitence la plus austère. Il portait une tunique de peau de chameau, une ceinture de cuir, et sa nourriture se composait de sauterelles et de miel sauvage. — Lorsque Jésus eut atteint sa trentième année, Jean quitta sa solitude et vint sur les bords du Jourdain, où il commença à prêcher la pénitence, en disant : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche (2). » Les habitants de la Judée accouraient en foule pour l'entendre, et il les baptisait avec l'eau du Jourdain. Jésus vint lui-même du fond de la Galilée, et, pour nous donner l'exemple d'une parfaite humilité, il voulut, comme les autres, être baptisé par saint Jean. Mais Jean, l'ayant aperçu, s'humilia en sa présence : « C'est moi, dit-il, qui devrais recevoir de vous le baptême; et vous venez à moi!... » Jésus lui répondit : « Laissez-moi faire maintenant, car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice. » Alors Jean ne résista plus et baptisa Jésus (3). — Le baptême de Jean ne remettait pas les péchés; c'était une simple cérémonie de religion qui servait de préparation au baptême de Jésus-Christ, et un engagement à embrasser la pénitence. Après le baptême de Jean, celui de Jésus-Christ était encore nécessaire, dit saint Augustin, pour obtenir la rémission des péchés et la grâce sanctifiante. C'est pourquoi saint Paul ayant trouvé à Éphèse quelques disciples qui n'avaient reçu que le baptême de Jean, il leur fit recevoir le baptême de Jésus-Christ.

- D. *Qu'arriva-t-il de remarquable au baptême de Jésus-Christ?*
— R. Au baptême de Jésus-Christ, le Saint-Esprit descendit sur

(1) Luc., I, 46.

(2) Matth., III, 2.

(3) *Ibid.*, III, 14, 15.

lui sous la forme d'une colombe, et le Père éternel fit entendre ces paroles : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances.*

EXPLICATION. — Aussitôt après que Jésus fut sorti de l'eau, le ciel s'ouvrit, et on vit descendre le Saint-Esprit en forme de colombe, et se reposer sur lui ; en même temps on entendit une voix qui disait du haut des cieux : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances* (1). Une colombe avait annoncé la fin du déluge, et c'est encore une colombe qui manifeste au monde le Sauveur. Elle est le symbole de l'innocence et de la tendresse ; rien ne convenait mieux qu'une colombe pour désigner celui qui était la pureté même, et dont le cœur était si rempli d'amour pour les hommes, qu'il venait les racheter au prix de son sang.

= D. *Où se retira Jésus-Christ après son baptême ?* — R. Il se retira dans le désert, y jeûna pendant quarante jours et quarante nuits, et fut ensuite tenté par le démon.

EXPLICATION. — Jésus-Christ, après son baptême, se retira dans le désert, et y observa, pendant quarante jours et quarante nuits, un jeûne rigoureux. C'est en mémoire de ce jeûne que le carême a été institué par l'Église pour disposer les fidèles à bien célébrer la fête de Pâques. Jésus-Christ fut ensuite tenté par le démon, qui, le voyant affaibli par la faim, lui dit : « Si vous êtes le fils de Dieu, commandez que ces pierres deviennent du pain. » Mais Jésus, connaissant sa malice, lui répondit : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ; » c'est-à-dire de tout ce qu'il plaît à Dieu de lui donner pour le soutenir. Le tentateur transporta ensuite Jésus sur le haut du temple, et lui dit : « Si vous êtes le fils de Dieu, jetez-vous en bas, car il est écrit que Dieu ordonnera à ses anges d'avoir soin de vous, et qu'ils vous porteront dans leurs bras, de peur que vous ne heurtiez le pied contre

(1) Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui. (Math., XVII, 5.)

« quelque pierre. — Il est écrit aussi, lui répondit Jésus : « Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. » — Le démon, deux fois vaincu, ne désespère pas encore de la victoire; il porte Jésus sur une haute montagne d'où il lui fait apercevoir tous les royaumes du monde avec la gloire qui les accompagne : « Je vous donnerai toutes ces choses, lui « dit-il, si, en vous prosternant devant moi, vous m'adorez. » Mais Jésus repoussa cette dernière attaque du tentateur, en lui disant : « Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui « seul. » Le démon se retira alors, et les anges s'approchèrent de Jésus pour le servir (1). Jésus a permis que le démon le tentât, pour nous apprendre que les plus grands saints ne sont pas à l'abri des tentations, et que, pour rester vertueux dans le monde, il faut combattre. Il a voulu aussi nous montrer de quelle manière nous devons résister à l'ennemi du salut, et de quelles armes il fallait se servir contre lui; ces armes sont la vigilance, la prière, l'humilité et la mortification.

= D. *Que fit-il en sortant du désert?* — R. Jésus-Christ, en sortant du désert, choisit douze disciples auxquels il donna le nom d'apôtres, les prit à sa suite, et commença à prêcher l'Évangile.

EXPLICATION. — Jésus-Christ, en sortant du désert, commença à prêcher en disant : « Faites pénitence, car le « royaume des cieux est proche (2). » Un grand nombre de personnes ne tardèrent pas à le suivre pour entendre sa parole et être témoins des miracles qu'il opérât. Ceux qui suivaient ainsi Jésus-Christ étaient ce qu'on appelle ses *disciples*. Parmi eux, Jésus-Christ en choisit douze, auxquels il donna le nom d'*apôtres* (3), ce qui veut dire envoyés. Son dessein était d'établir sur eux l'édifice de son Église, et, après sa résurrection, il les *envoya* dans tout le monde pour prê-

(1) Matth., iv, 11.

(2) *Ibid.*, iv, 17.

(3) Luc., vi, 13.

cher et baptiser au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, et leur donna le pouvoir de faire toute sorte de guérisons et de miracles. Voici les noms des douze apôtres choisis par Jésus-Christ : Pierre, le premier et le chef de tous, André, Jean l'Évangéliste, Philippe, Jacques le Majeur, Barthélemi, Thomas, Matthieu, Simon, Thadée ou Jude, Jacques le Mineur et Judas Iscariote (1). Ce dernier ayant trahi son maître, on choisit saint Matthias en sa place. — Jésus-Christ, accompagné de ses douze apôtres, se mit à parcourir les villes et les bourgades de la Judée, pour annoncer l'Évangile aux pauvres, instruire les ignorants, consoler les affligés et convertir les pécheurs.

— D. *Que veut dire le mot évangile?* — R. Le mot évangile signifie bonne nouvelle.

— D. *Quelle bonne nouvelle annonçait Jésus-Christ?* — R. Jésus-Christ annonçait qu'il était le Messie promis depuis si longtemps, l'attente et le salut des nations.

EXPLICATION. — On appelle *Évangile* (2) la doctrine prêchée par Jésus-Christ, parce qu'il est venu apporter aux hommes la plus heureuse nouvelle qu'ils pussent désirer, savoir : que le Messie avait enfin paru dans le monde, et qu'il était lui-même ce Messie attendu depuis tant de siècles et qui devait être le *salut des nations*, c'est-à-dire réconcilier le ciel avec la terre. — On donne aussi le nom d'Évangile aux livres du Nouveau Testament qui contiennent la vie, les miracles, la mort, la résurrection et la doctrine de Jésus-Christ. Ces livres sont au nombre de quatre, et ont été écrits par saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

— D. *Comment Jésus-Christ montrait-il qu'il était le Messie?* — R. Par l'accomplissement des prophéties en sa personne, et par toutes sortes de miracles.

EXPLICATION. — On entend par *prophétie* la prédiction

(1) Luc., vi, 14-16.

(2) *Évangile* vient du mot grec εὐαγγέλιον, qui signifie *bonne nouvelle*, et est formé de εὖ, bien, et de ἀγγέλλω, j'annonce.

d'un événement contingent (qui peut arriver ou ne pas arriver) dont il n'existe aucun présage; et par *prophète*, celui qui a reçu de Dieu le don de prédire un pareil événement.

Les prophètes, par le ministère desquels Dieu avait renouvelé, d'âge en âge, la promesse d'un Sauveur, ne s'étaient pas bornés à annoncer au monde ce Sauveur, ce Christ ou Messie, qui devait être la lumière des nations et le médiateur entre Dieu et les hommes; ils avaient dit à quels caractères distinctifs on pourrait le reconnaître, ils avaient raconté d'avance les principaux traits de sa vie et de sa mort. Or, Jésus-Christ a réuni en sa personne tous les caractères qui devaient se trouver dans le Messie; il a ressemblé en tout au signalement qu'ils en avaient donné; c'est donc avec raison qu'il disait aux Juifs: « Voici celui que regardent les prophéties; je suis le Christ. » En effet, il était prédit dans Isaïe qu'une vierge serait la mère du Messie: « Voilà qu'une vierge concevra et enfantera un Fils qui sera appelé *Emmanuel* (1); » or, d'après les évangélistes, Jésus-Christ est né d'une vierge, par la seule opération du Saint-Esprit. Le Messie, d'après le prophète Michée, devait naître à Bethléem (2); or, il est constant que c'est à Bethléem que Jésus-Christ est venu au monde. Jacob, étant sur le point de mourir, avait fixé la venue du Messie au temps où l'autorité sortirait de la maison de Juda (3); or, il est constant que lorsque Jésus-Christ commença à exercer son ministère, les Juifs avaient perdu entièrement l'autorité souveraine; ils avouèrent eux-mêmes, devant Pilate, qu'ils n'avaient point d'autre roi que César, et qu'il ne leur était pas permis de

(1) *Ecce virgo concipiet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* (Isai., VII, 14.)

(2) *Et tu, Bethleem Ephrata, parvulus es in millibus Juda: ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israel, et egressus ejus ab initio, in diebus æternitatis.* (Mich., v, 2.)

(3) *Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.* (Gen., XLIX, 10.)

condamner personne à mort (1). Le Messie devait sortir de la maison de David; or, il était si connu que Jésus-Christ était issu de cette race royale, qu'on l'appelait vulgairement le fils de David. Parlerons-nous maintenant de la vie du Sauveur? les prophéties ne sont ni moins évidentes ni moins précises. Osée avait prédit qu'il serait porté en Égypte, et que Dieu l'en rappellerait (2). David avait vu les rois de l'Orient accourir des confins de l'Arabie pour lui apporter des présents (3); il avait vu également les Juifs, par un raffinement de cruauté et de barbarie, lui donner pour nourriture du fiel, et pour breuvage du vinaigre (4). Isaïe parle du précurseur qui devait l'annoncer au monde (5); Balaam, de l'étoile mystérieuse qui conduisit les mages à son berceau (6); Zacharie, des trente deniers que devait recevoir un infâme disciple pour prix de sa trahison (7). En un mot, mes enfants, tout ce qui est arrivé à Jésus-Christ avait été prédit par les prophètes, et tout ce qui avait été prédit par les prophètes, par rapport au Messie, s'est accompli en la personne de Jésus-Christ. Jésus-Christ a donc montré, par l'accomplissement des prophéties en sa personne, qu'il était le Messie.

C'est ici le lieu de dire un mot des sibylles. Ce sont des prophétesses qui ont vécu dans le paganisme et qui ont, dit-on, prédit la venue de Jésus-Christ. Les Pères de l'Église se sont beaucoup occupés de ce sujet, et, pour un bien grand nombre, la mémoire des sibylles est respectable, et ils les ont regardées comme étant véritablement inspirées. On lit dans le *Missel* romain cette phrase remarquable, dans la première strophe de la prose des Morts : *Solvat seclum in fa-*

(1) Joan., XVIII, 31, et XIX, 15.

(2) Ex Egypto vocavi filium meum. (Osee, XI, 1.)

(3) Reges Arabum et Saba dona adducent. (Psal. LXXI, 10.)

(4) Et dederunt in escam meam fel : et in siti mea potaverunt me aceto. (Psal. LXVIII, 22.)

(5) Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini. (Isai., XL, 3.)

(6) Orietur stella ex Jacob, et consurget virga de Israel. (Num., XXIV, 17.)

(7) Et appenderunt mercedem mem triginta argenteos. (Zachar., XI, 12.)

villa, teste David cum sibylla. L'esprit de nouveauté n'a pas goûté en France ce rapprochement. — Dans plusieurs églises d'Italie, la sibylle d'Érythrée est représentée disant : « Dieu a regardé les humbles du haut des cieus, et il naîtra bientôt un sauveur d'une vierge hébreue. » Là aussi on voit la sibylle de Cumès qui dit : « L'arrêt de mort finira au bout de trois jours de sommeil ; » et celle de Libye : « Il tombera dans des mains iniques, et de leurs mains impures ils lui donneront des soufflets ; misérable et couvert d'ignominie, il sera l'espoir des malheureux. » Puis la sibylle Tiburtine, ainsi appelée par ceux qui, sur le Tibre, l'adoraient comme une divinité, fait entendre cet oracle : « Le Christ naît à Bethléem ; il sera annoncé à Nazareth, sous le règne du taureau pacifique ; fondateur du repos, heureuse la mère qui l'allaitera (1). »

Si Jésus-Christ a montré qu'il était le Messie par l'accomplissement des prophéties en sa personne, il l'a montré aussi par toutes sortes de miracles qu'il a opérés.

= D. *Quels miracles faisait-il ?* — R. Il rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, l'usage de leurs membres aux paralytiques ; il multipliait les pains, guérissait les malades et ressuscitait les morts.

EXPLICATION. — On entend par miracle une œuvre sensible, indépendante de l'ordre de la nature, ou contraire à cet ordre. Il est évident que Dieu peut faire des miracles ; il est tout-puissant, et c'est lui qui a établi l'ordre de la nature ; il peut donc le changer, le suspendre, ou agir indépendamment de cet ordre. Écoutons à ce sujet J. J. Rousseau : « Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire peut-il déroger aux lois qu'il a établies ? Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde ; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir ; il suffirait de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que Dieu peut faire des miracles ? » Un miracle

(1) *Anthropologie catholique*, livraison du 15 janvier 1847, p. 17.

ne peut s'opérer que par l'action immédiate ou avec la permission expresse de Dieu, auteur et conservateur de la nature. Dieu seul a la puissance de déroger aux lois qu'il a établies pour le gouvernement du monde ; ainsi, dès qu'il arrive un miracle, Dieu agit et fait connaître sa puissance. Dès qu'un homme se dit l'envoyé de Dieu, et qu'en même temps, pour le prouver, il guérit par sa seule parole les malades et ressuscite les morts, on doit ajouter foi à ses discours ; la Divinité les confirme par sa puissance ; ne pas le croire, c'est résister à la voix de Dieu, qui se déclare par le miracle.

Les miracles étaient donc la preuve la plus forte et la plus abrégée que Jésus-Christ pût employer pour établir la divinité de sa mission. Aussi, lorsque les disciples de Jean vinrent lui demander s'il était le Messie, il fit en leur présence un grand nombre de miracles, et leur dit : « Allez, et rap-
« portez à Jean ce que vous avez entendu et vu : les aveugles
« voient ; les boiteux marchent ; les lépreux sont guéris ; les
« sourds entendent ; les morts ressuscitent (1). » Et ailleurs, il dit aux Juifs : « J'ai un témoignage plus grand que celui
« de Jean, car les œuvres que le Père m'a donné d'accomplir,
« les œuvres que je fais rendent témoignage que le Père m'a
« envoyé (2). » Et ailleurs encore : « Si vous ne voulez pas
« me croire, croyez à mes œuvres (3). » C'était un argu-
ment décisif, puisque « la nature n'obéit point aux im-
posteurs (4). »

Le prophète Isaïe avait dit, en parlant du Messie : « Dieu
« lui-même viendra et vous sauvera ; alors les yeux des aveu-
« gles verront le jour, et les oreilles des sourds seront ou-
« vertes ; alors le boiteux s'élançera comme un cerf, et la
« langue des muets sera déliée. » Tous ces miracles, mes en-
fants, Jésus-Christ les a opérés, et bien d'autres encore. —
Pendant qu'il était sur la terre, *il rendait la vue aux aveugles,*

(1) Luc, VII, 22.

(2) Joan., V, 36.

(3) *Ibid.*, X, 38.

(4) J.-J. Rousseau.

l'ouïe aux sourds, la parole aux muets. On présente à Jésus-Christ un homme muet possédé du démon ; d'un seul acte de sa volonté, Jésus chasse le démon, et le muet parle. Un autre démoniaque était tout à la fois aveugle et muet ; Jésus opère sa délivrance, lui rend en même temps la parole et la vue, et tout le peuple s'écrie, dans les transports de son admiration : N'est-ce point là le fils de David ? — *Il rendait l'usage de leurs membres aux paralytiques.* Un homme avait la main droite desséchée. Jésus lui dit : « Étendez votre main ; » cet homme étend sa main et elle devient saine. On lui présente un paralytique couché dans un lit : « Levez-vous, lui dit Jésus, emportez votre lit, et vous en allez dans votre maison. » Il se lève aussitôt et s'en va dans sa maison. — *Il multipliait les pains.* Cinq mille hommes le suivent dans le désert pour entendre sa parole. Leur application à l'écouter leur fait oublier les besoins de la nature ; Jésus saura pourvoir à ce qu'ils ne manquent point de la nourriture qui leur est nécessaire : cinq pains et deux poissons lui suffisent pour la procurer à cette multitude, et on remporte douze paniers de morceaux qui étaient restés. — *Il guérissait les malades.* Un père désolé supplie Jésus avec instance de venir tirer son fils des portes du tombeau : « Venez, Seigneur, lui dit-il, avant que mon fils meure. » Jésus, sans se déranger, lui répond : « Allez, votre fils est guéri. » Plein de confiance en cette parole, le père retourne en sa maison, rencontre dans son chemin ses serviteurs qui venaient au-devant de lui pour lui apprendre que son fils avait recouvré la santé, et il reconnaît que la maladie a cessé à l'heure même où Jésus a parlé. Le centenier de Capharnaüm dit à Jésus : « J'ai un serviteur malade qui souffre des douleurs extrêmes.....; je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, prononcez seulement une parole, et mon serviteur sera guéri. » Cette parole, Jésus la prononce : « Allez, et qu'il vous soit fait selon votre foi ; » et à l'heure même le serviteur éprouve l'effet salutaire d'une bonté toute-puissante. — *Il ressuscitait les morts.* La fille de Jaïr, chef de la syna-

gogue (1) de Capharnaüm, venait d'expirer : Jésus, accompagné de quelques-uns de ses disciples, entre dans le lieu où l'enfant était sans vie, la prend par la main et lui dit : « Ma fille, lève-toi, je vous le commande ; » à l'instant même elle se lève et se met à marcher. On portait en terre le fils de la veuve de Naïm ; pénétré de compassion à la vue de cette mère affligée, Jésus s'approche, touche le cercueil en disant : « Jeune homme, lève-toi, je vous le commande ; » en même temps celui qui était mort se lève, parle, et Jésus le rend à sa mère. Déjà quatre jours s'étaient écoulés depuis que Lazare avait été mis dans le tombeau ; déjà son corps exhalait une odeur infecte ; Jésus va au lieu de la sépulture, fait ôter la pierre qui en fermait l'entrée, s'écrie d'une voix forte : « Lazare, sortez dehors ! » et à l'heure même Lazare sort du tombeau. Voilà, mes enfants, quelques-uns des miracles que Jésus opérait, miracles qui annoncent une puissance surhumaine, et par lesquels il montrait qu'il était le Messie, le fils de Dieu, Dieu comme son Père et tout-puissant comme lui.

En voici d'autres non moins frappants. Une femme, possédée d'un esprit qui la rendait infirme depuis dix-huit ans, était si courbée qu'il lui était impossible de regarder en haut. Jésus l'appelle, lui impose les mains, et aussitôt elle est redressée (2). — Il voit devant lui un homme hydropique, il le prend par la main et le renvoie en pleine santé (3). — La belle-mère de Simon Pierre était tourmentée d'une fièvre ardente, Jésus s'approche d'elle, la touche ; au moment même la fièvre quitte la malade, et celle-ci, se levant, sert Jésus et ses apôtres (4). — Une autre femme éprouvait depuis douze ans une perte de sang qui avait résisté à tous les remèdes ; elle approche de Jésus, touche la frange de sa robe, et aus-

(1) *Synagogue*, édifice dans lequel les Juifs s'assemblaient pour prier et entendre la lecture des livres saints. Ce mot signifie aussi l'assemblée des fidèles sous l'ancienne loi.

(2) Luc., XIII, 11.

(3) *Ibid.*, XIV, 2.

(4) *Ibid.*, IV, 38.

sitôt la source du sang qu'elle perdait tarit, et elle sent dans son corps qu'elle est délivrée de son infirmité (1).

Jésus s'étant retiré du côté de Tyr et de Sidon, une femme chananéenne, qui était sortie de ce pays-là, s'écria : « Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi ; ma fille est misérablement tourmentée par le démon. » Mais il ne lui répondit pas un seul mot ; et ses disciples, s'approchant de lui, le priaient en lui disant : « Accordez-lui ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille, parce qu'elle crie après nous. » Il leur répondit : « Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël qui se sont perdues. » Mais elle s'approcha de lui et l'adora, en lui disant : « Seigneur, assistez-moi. » Il lui répondit : « Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants et de le donner aux chiens. » Elle répliqua : « Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. » Alors Jésus lui dit : « O femme ! votre foi est grande ; qu'il vous soit fait comme vous le désirez. » Et sa fille fut guérie à l'heure même (2).

Lorsque Jésus passait, il vit un homme qui était aveugle dès sa naissance ; et ses disciples lui firent cette demande : « Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est aveugle ? » Jésus leur répondit : « Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde ; mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclatent en lui. Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé... » Après avoir dit cela, il cracha à terre, et ayant fait de la boue avec sa salive, il frotta de cette boue les yeux de l'aveugle, et lui dit : « Allez vous laver dans la piscine de Siloé. » Il y alla donc, s'y lava, et s'en revint voyant clair. Ses voisins, et ceux qui l'avaient vu auparavant demander l'aumône, disaient : « N'est-ce pas là cet aveugle qui était assis et qui demandait l'aumône ? » Les uns répondaient : « C'est lui. » D'autres disaient : « Non,

(1) Matth., ix, 20.

(2) Matth., xv, 22-28.

« c'en est un qui lui ressemble. » Mais lui leur disait : « C'est « moi-même. » Ils lui demandaient donc : « Comment est-ce « que vos yeux ont été ouverts? » Il leur répondit : « Cet « homme qu'on appelle Jésus a fait de la boue et en a frotté « mes yeux, et il m'a dit : « Allez à la piscine de Siloé, et vous « y lavez. J'y ai été, je m'y suis lavé, et je vois. » Ils lui dirent : « Où est-il? » Il leur répondit : « Je ne sais. » — Alors ils amenèrent aux pharisiens cet homme qui avait été aveugle. Or, c'était le jour du sabbat que Jésus avait fait cette boue et lui avait ouvert les yeux. Les pharisiens l'interrogèrent donc eux-mêmes comment il avait recouvré la vue. Et il leur dit : « Il m'a mis de la boue sur les yeux ; je me « suis lavé, et je vois. » Sur quoi quelques-uns des pharisiens dirent : « Cet homme n'est point envoyé de Dieu, puisqu'il ne « garde pas le sabbat. » Mais d'autres disaient : « Comment « un méchant homme pourrait-il faire de tels prodiges? » Et il y avait sur cela de la division entre eux. Ils dirent donc de nouveau à l'aveugle : « Et toi, que dis-tu de cet homme qui « t'a ouvert les yeux? » Il répondit : « C'est un prophète. » Mais les Juifs ne crurent point que cet homme avait été aveugle et eût recouvré la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son père et sa mère, qu'ils interrogèrent, en leur disant : « Est-ce là votre fils que vous dites être né aveugle? « Comment est-ce donc qu'il voit maintenant? » Le père et la mère leur répondirent : « Nous savons que c'est là notre « fils et qu'il est né aveugle ; mais nous ne savons comment « il voit maintenant, et nous ne savons pas non plus qui lui « a ouvert les yeux. Interrogez-le, il a de l'âge, qu'il réponde « pour lui-même... » — Ils appelèrent donc une seconde fois cet homme qui avait été aveugle, et lui dirent : « Rends « gloire à Dieu ; nous savons que cet homme est un pécheur. » Il leur répondit : « Si c'est un pécheur, je n'en sais rien ; « tout ce que je sais, c'est que j'étais aveugle et que je vois « maintenant. » Ils lui dirent encore : « Que t'a-t-il fait et « comment t'a-t-il ouvert les yeux? » Il leur répondit : « Je « vous l'ai déjà dit, et vous l'avez entendu ; pourquoi vou-

« lez-vous l'entendre encore une fois? Est-ce que vous voulez devenir aussi ses disciples? » Sur quoi ils le chargèrent d'injures, et lui dirent : « Sois toi-même son disciple; mais pour nous, nous sommes les disciples de Moïse. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse; pour celui-ci, nous ne savons d'où il est. » Cet homme leur répondit : « C'est ce qui est étonnant, que vous ne sachiez d'où il est, et qu'il m'ait ouvert les yeux. Or, nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs; mais si quelqu'un l'honore, et qu'il fasse sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce. Depuis que le monde est, on n'a jamais ouï dire que personne ait ouvert les yeux à un aveugle-né. Si cet homme n'était point un envoyé de Dieu, il ne pourrait rien faire de tout ce qu'il fait. » Ils lui répondirent : « Tu n'es que péché dès le ventre de ta mère, et tu veux nous enseigner!... » Et ils le chassèrent (1). — Qu'ajouter à ce récit d'une simplicité vraiment divine?

Ainsi Jésus-Christ a opéré, en preuve de la divinité de sa mission, une multitude de faits qui, par la variété, les circonstances, la manière, sont évidemment contraires aux lois constantes de la nature. Pour nier la divinité de sa mission, il faut donc choisir entre ces deux hypothèses : ou dire que Dieu a employé sa puissance à tromper les hommes, ou dire qu'il a permis à un agent intermédiaire entre lui et les hommes de les tromper, sans leur donner aucun moyen d'éviter l'erreur. Or, l'une et l'autre sont d'une absurdité choquante : la divinité de la mission de Jésus-Christ reste donc démontrée par ses miracles.

TRAITS HISTORIQUES.

LE TEMPLE DE JÉRUSALEM.

Non-seulement Jésus-Christ a prouvé qu'il était le Messie par l'accomplissement des prophéties en sa personne, mais encore toutes les prédictions qu'il avait faites, pendant qu'il vivait parmi

(1) Joan., ix, 1-34.

les hommes, ont été parfaitement accomplies. En voici un exemple bien frappant : Jésus-Christ avait prédit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre du temple de Jérusalem. Pour montrer la fausseté de cet oracle, Julien l'Apostat forme le projet de rebâtir ce temple si célèbre et destine des sommes immenses à cet emploi sacrilège. Les Juifs accourent de toutes parts..., tous les sexes, toutes les conditions, rivalisent de zèle pour le succès de l'entreprise ; on voyait des femmes distinguées par leur naissance porter dans des vêtements précieux les matériaux du nouveau temple. La puissance de Julien, les efforts de l'intendant Alypius, la fureur des Juifs et des païens, plongent les disciples du Sauveur dans la douleur la plus profonde. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, les console et leur annonce que Dieu va déployer la force de son bras. — On arrache les fondements de l'ancien temple, et on accomplit ainsi la prophétie. On aperçoit un livre couvert d'une étoffe d'or : on l'ouvre, et on lit ces paroles : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu.* On veut élever le nouveau temple, et aussitôt des globes de feu dispersent les matériaux et les ouvriers. Une croix éclatante brille dans les cieux, et des croix ineffaçables s'attachent aux vêtements des Juifs et des païens. On fait plusieurs fois de nouveaux efforts, et toujours les mêmes prodiges se renouvellent ; enfin la croix triomphe, et l'impiété, frémissante, abandonne ses projets criminels. La croix remporte une plus touchante victoire : elle voit tomber à ses pieds un grand nombre de Juifs et de païens qui furent régénérés dans les eaux salutaires du baptême. Ce ne sont pas seulement les chrétiens qui rapportent ces événements mémorables. Ammien Marcellin, auteur contemporain, et Julien lui-même, ont été contraints de rendre hommage à la vérité. Oui, le ciel et la terre passeront, mais les paroles de Dieu ne passeront point !

SUR LE GALVANISME.

Les frémissements qu'on a produits par le galvanisme, dans les muscles de quelques cadavres d'animaux, ont donné de grandes espérances aux incrédules pour une résurrection au moins passagère. Mais cette découverte, d'ailleurs très-intéressante, ne saurait porter aucune atteinte à la religion. « Le galvanisme, dit le savant Biot (1), est maintenant une chose si simple que l'on peut en donner une idée exacte à tous ceux qui ont la plus légère connaissance des phénomènes électriques.

(1) Notice lue à l'Institut, le 1^{er} messidor an II.

On savait depuis longtemps que l'électricité s'excite par le frottement des corps. On a vu depuis qu'elle se développe aussi par leur simple contact ; et c'est en quoi consiste la découverte de Galvani (1), c'est-à-dire dans la connaissance qu'il a donnée d'une propriété inconnue jusqu'ici du *fluide électrique*. Cette électricité, très-faible en elle-même, devient sensible lorsqu'on lui fait traverser des corps susceptibles de manifester son passage par leurs agitations. Tels sont les organes nerveux et musculaires de certains animaux... L'imagination, toujours empressée de trouver dans ce qu'elle connaît la raison de ce qu'elle ignore, a cru voir dans ces convulsions mécaniques le rétablissement momentané de la vie ; mais ces illusions n'ont pas été longues à disparaître devant le flambeau de l'expérience. » Que faut-il de plus pour tranquilliser noire foi ? et quels rapports y a-t-il entre quelques mouvements excités dans le corps d'un petit amphibie et la résurrection de Lazare et les autres résurrections opérées par Jésus-Christ ?

LEÇON XVII.

DE LA PASSION ET DE LA MORT DE JÉSUS-CHRIST.

= D. *Quelle fut la conduite des Juifs à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?* — R. Un petit nombre crurent à ses paroles ; mais le plus grand nombre, insensibles à ses bienfaits, refusèrent de le reconnaître.

EXPLICATION. — Jésus-Christ n'éprouva de la part des Juifs qu'ingratitude et *insensibilité*. En vain tous ses pas étaient-ils marqués par des *bienfaits* ; en vain opérait-il sous leurs yeux les miracles les plus éclatants ; en vain leur disait-il sans cesse : « Si vous ne croyez pas à mes discours, croyez à mes œuvres : elles me rendent témoignage et prouvent que je suis l'envoyé et le fils de Dieu, » ils fermèrent les yeux à la lumière et *refusèrent de le reconnaître pour le Messie*. L'éclat de sa prédication et de ses miracles, loin de

(1) Galvani, médecin et physicien célèbre d'Italie, mort le 4 décembre 1795.

faire sur les princes des prêtres et les docteurs de la loi une impression salutaire, ne servit qu'à leur inspirer contre lui une jalousie et une haine violentes, dont vous verrez bientôt, mes enfants, les tristes résultats. — Cependant quelques Juifs crurent aux paroles de Jésus-Christ; il s'en trouva même parmi les sénateurs; mais, à cause des pharisiens (1), ils n'osaient le reconnaître publiquement, de crainte d'être chassés de la synagogue.

= D. *Se bornèrent-ils à ne point le reconnaître?* — Non, ils l'accablèrent d'outrages, lui firent endurer toutes sortes de tourments et demandèrent sa mort.

EXPLICATION. — Avant de vous raconter, mes enfants, les outrages dont les Juifs accablèrent Jésus-Christ et les tourments qu'ils lui firent endurer, je dois vous parler des moyens qu'ils mirent en œuvre afin de pouvoir assouvir leur haine. — Comme je vous l'ai déjà dit, l'éclat des miracles de Jésus offusquait les princes des prêtres (2); ils y voyaient leur crédit compromis, et craignaient que le peuple ne finît par les abandonner pour suivre la nouvelle doctrine. La résurrection de Lazare, surtout, les avait beaucoup intrigués : « Que faisons-nous ? dirent-ils dans le conseil qu'ils tinrent à ce sujet ; cet homme fait beaucoup de miracles ; si nous le laissons faire, tous croiront à lui, et les Romains viendront, ils ruineront notre ville et notre nation. » Ce fut

(1) *Pharisiens*, secte juive, une des plus nombreuses et des plus puissantes qu'il y ait eu dans la Judée. Les pharisiens affectaient de se séparer du peuple par leur genre de vie, et ils tenaient à honneur de se distinguer, par une plus grande sévérité de principes, de toutes les autres sectes qui régnaient parmi les Juifs; mais, dans le fond, ils étaient vicieux et corrompus à l'excès. Jésus-Christ avait plusieurs fois démasqué leur hypocrisie, aussi étaient-ils ses ennemis déclarés. — *Pharisien* vient du mot hébreu *pharès*, qui signifie *division, séparation, section*. (*Bibl. cath.*, août 1851, p. 75.)

(2) *Prince des prêtres*. On désignait sous ce nom le grand-prêtre en exercice, celui qui avait possédé cette dignité, celui qui était à la tête des prêtres servant dans le temple, et les chefs des familles sacerdotales.

alors que Caïphe, non de lui-même, mais par une sorte de prophétie, déclara qu'il était utile qu'un homme mourût pour le peuple, et que la nation ne pérît pas. — Quelques jours avant la fête de Pâques, les principaux d'entre les Juifs se réunirent chez le grand-prêtre Caïphe, et il fut convenu qu'on ferait arrêter Jésus. Mais comment se saisir de sa personne? Ils délibéraient encore à ce sujet, lorsqu'un traître vint les tirer d'embarras. Ce traître était Judas, un des apôtres de Jésus. Il proposa de le leur livrer; on convint du prix de la trahison : trente deniers furent employés à l'achat du sang du juste, somme, suivant quelques auteurs, d'un peu moins de cinquante francs, et, suivant d'autres, de moindre valeur encore.

Judas, fils de Simon, était surnommé *Iscariote*, du lieu de sa naissance, *Iscarioth*, bourg de la tribu d'Éphraïm; ou, suivant d'autres, de *Carioth*, ville de Juda, car *Iscariote* signifie *l'homme de Carioth* (1). Jésus-Christ, l'ayant appelé à la dignité d'apôtre, en fit le trésorier des ressources temporelles qui lui étaient remises par les riches d'entre ses disciples, pour lui et les pauvres. Loin de se montrer reconnaissant de cette marque de confiance, Judas, dominé par la passion de l'avarice, ne pense qu'à une chose, à l'argent; il met l'argent au-dessus de tout. Ce fut lui qui osa censurer avec amertume l'action de Marie, sœur de Lazare ressuscité, qui répandit du parfum sur les pieds du Sauveur. « Pourquoi « n'a-t-on pas vendu ce parfum trois cents deniers, disait-il, « et ne les a-t-on pas donnés aux pauvres? » Et il parlait ainsi, nous dit l'évangéliste, non qu'il s'inquiétât des pauvres, mais parce qu'il *dérobait*, et que, ayant la bourse, il disposait de l'argent qu'on y mettait. Il voyait répandre inutilement, selon lui, un parfum qu'il estimait dix fois le prix qu'il retira plus tard de la plus infâme trahison; il lui fut impossible de se contenir en présence de tant de généro-

(1) Selon saint Jérôme, *Iscariote* est pour *Issachariote*, parce que Judas était de la tribu d'Issachar. Cette opinion ne paraît pas probable. (Voir le *Dict. de philologie sacrée*, par Huré, édit. de Migne.)

sité ; il s'abandonna au murmure, ou plutôt il rugissait devant la valeur intrinsèque du sacrifice, comme un lion affamé devant sa proie, et il le faisait au milieu d'une famille pénétrée des plus vifs sentiments de reconnaissance et d'amour pour un miracle opéré en sa faveur. Il osait enfin porter l'hypocrisie jusqu'à essayer de déguiser sa cupidité par un intérêt prétendu pour les pauvres. Tel est l'homme qui devait devenir, pour les générations futures, le type de l'égoïste et du scélérat accompli.

— *Quels tourments endura Jésus-Christ?* — R. Jésus-Christ, après avoir été en agonie jusqu'à suer du sang au jardin des Oliviers, fut pris par des soldats, qui l'emmenèrent comme un criminel.

EXPLICATION. — Jésus-Christ, sachant que l'heure était venue où il devait quitter le monde pour retourner à son Père, après avoir célébré la dernière pâque, institué le sacrement de l'Eucharistie et lavé les pieds à ses apôtres, sort avec eux de Jérusalem et s'avance vers la montagne des Oliviers. — Arrivé à un lieu ou village nommé *Gethsémani* (1), il entre dans un jardin appelé le jardin des Oliviers (2), où il avait coutume d'aller prier. « Demeurez ici, » dit-il à ceux qui l'accompagnaient ; puis, prenant avec lui Pierre, Jacques et Jean, il s'avance avec eux un peu plus loin : « Mon âme, » leur dit-il, « est saisie d'une tristesse mortelle ; veillez ici avec moi. » S'étant ensuite un peu éloigné, il se prosterne le visage contre terre et prie en ces termes : « Ah ! mon Père, faites, s'il est possible, que ce calice *de ma passion* passe et s'éloigne de moi ; que votre volonté, toutefois, s'accom-

(1) *Gethsémani*, mot composé de deux termes hébreux que l'on traduit généralement par *pressoir de l'huile*. (V. la *Bibliographie catholique*, n° d'août 1851, p. 75.)

(2) Parce qu'il était planté de ces arbres. Le jardin des Oliviers appartient aujourd'hui à des religieux qui l'ont acheté de leurs propres deniers ; on y voit encore la grotte où le Sauveur répandit une sueur de sang, en prononçant ces paroles : « Ah ! mon Père, faites, s'il est possible, que ce calice *de ma passion* passe et s'éloigne de moi. » Cette grotte est irrégulière, on y a pratiqué des autels. A quelques pas en dehors, se trouve la place où Judas trahit son maître par un baiser.

« plisse, et non la mienne. » La douleur qu'il éprouve en ce moment est si vive, qu'il est comme un malade à l'agonie, et qu'il lui vient une sueur comme de gouttes de sang, qui découlaient jusqu'à terre (1). Pendant cette cruelle agonie, qui était causée par le spectacle des crimes de tous les hommes, dont il se voyait chargé, ses disciples dormaient; il leur reproche doucement de n'avoir pu veiller avec lui : « L'heure approche, ajoute-t-il; levez-vous; allons, celui qui doit me trahir est déjà près de nous. » — Comme il prononçait ces paroles, Judas, un des douze, parut à la tête d'une troupe de furieux, armés d'épées et de bâtons, qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. Mais Jésus, qui savait tout ce qui lui devait arriver, vint au-devant d'eux et leur dit : « Qui cherchez-vous ? » Ils répondirent : « Jésus de Nazareth. » Jésus leur dit : « *C'est moi* (2). » Or, Judas qui le trahissait, était aussi là présent avec eux. Ce traître s'approcha de Jésus : *Maître, je vous salue*, lui dit-il; et il le baisa. C'était le signal qu'il leur avait donné pour reconnaître celui dont ils devaient se saisir : *Celui que je baiseraï, c'est celui que vous cherchez*. Et Jésus lui dit : « Quoi ! Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par « un baiser (3) ! » En même temps les soldats se précipitent sur Jésus, le garrottent comme un criminel, et le traînent à Jérusalem. Les disciples, effrayés, prennent la fuite.

= D. *Où le conduisirent les soldats?* — R. Chez Caïphe, où il fut accusé, souffleté, couvert de crachats et maltraité en toutes manières.

EXPLICATION. — Les soldats conduisirent d'abord Jésus

(1) Luc., XXII, 44.

(2) De nos jours, Mgr Dulau, archevêque d'Arles, a renouvelé cette scène du jardin de Gethsémani. Il était enfermé aux Carmes, à cause de sa fidélité à la foi, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, lorsque tout à coup une cohorte sanguinaire se précipite dans le jardin, en criant : *Où est l'archevêque d'Arles? — C'est moi qui le suis... Ego sum*. Et bientôt il tomba sous des coups multipliés. Un des assassins osa poser le pied sur la poitrine encore palpitante du martyr! Ceci arriva le 2 septembre 1793.

(3) *Juda! osculo Filium hominis tradis!* (Luc., XXII, 48.)

dans la maison de Caïphe, où les pharisiens, les scribes et les docteurs de la loi (1) s'étaient rassemblés. Caïphe interroge Jésus sur sa doctrine et sur ses disciples : « Je n'ai jamais
 « enseigné en secret, répond l'Homme-Dieu. Les Juifs m'ont
 « entendu dans le temple et dans les synagogues, ils savent
 « ce que je leur ai dit; interrogez-les, leur témoignage vous
 « sera moins suspect que le mien. » A peine avait-il prononcé
 ces paroles si mesurées et si persuasives, qu'un valet du
 pontife décharge un soufflet sur la joue du juste, en disant :
 « Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre? — Si j'ai
 « mal parlé, dit Jésus à l'insolent qui l'a frappé, faites-moi
 « voir le mal que j'ai dit; mais si j'ai bien parlé, pourquoi
 « me frappez-vous? » Cette réponse admirable du Sauveur
 du monde était bien capable de confondre ses ennemis. Mais
 leur parti est pris : il faut que Jésus se trouve coupable,
 parce qu'ils veulent le perdre; et pour donner une couleur
 de justice à la condamnation qu'ils ont prononcée d'avance,
 ils cherchent un faux témoin contre lui, et ils n'en trouvent
 point. Deux faux témoins se présentent enfin qui l'accusent
 d'avoir dit : « Je puis détruire le temple de Dieu et le
 « rebâtir en trois jours. » Alors le grand-prêtre se lève, en
 disant : « Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent
 « contre vous? » Mais Jésus garde le silence. « Je vous com-
 « mande par le Dieu vivant, reprend le grand-prêtre, de
 « me dire si vous êtes le Christ, le fils de Dieu. — Vous
 « l'avez dit, je le suis. » — A ces paroles, le grand-prêtre
 déchire ses vêtements, en s'écriant : « Il a blasphémé, qu'a-
 « vons-nous besoin encore de témoins? Vous venez d'en-
 « tendre le blasphème, que voulez-vous de plus? » Tous
 répondirent : « Il mérite la mort. » — Aussitôt on lui crache
 au visage, on le frappe à coups de poing; d'autres, après
 lui avoir bandé les yeux, lui donnent des soufflets, lui di-
 sant par dérision : « Christ, devine qui t'a frappé? » Ce fut
 dans ces affreux tourments que Jésus passa la nuit.

(1) *Scribes*, docteurs de la loi : leur ministère consistait à interpréter l'Écriture.

— D. De chez Caïphe, où mena-t-on Jésus-Christ? — R. On mena ensuite Jésus-Christ chez Ponce-Pilate, alors gouverneur de la Judée, qui était assujettie aux Romains.

EXPLICATION. — A peine le jour commençait à paraître, que les princes des prêtres se rassemblent de nouveau. Ils avaient jugé le Sauveur digne de mort, mais ils savaient qu'ils n'avaient point le pouvoir de le faire mourir. Depuis que la Judée était devenue province romaine, le pouvoir de vie et de mort appartenait aux officiers de César. Les princes des prêtres furent donc obligés de faire conduire Jésus au prétoire. On appelait ainsi le lieu où le gouverneur pour les Romains avait établi son tribunal. Ce gouverneur était Ponce-Pilate (1).

— D. Pilate le trouva-t-il coupable? — R. Non; au contraire, Pilate reconnut publiquement qu'il était innocent; il le fit cependant conduire devant Hérode, qui le traita comme un insensé et le renvoya à Pilate.

EXPLICATION. — Pilate, dès que Jésus est arrivé au prétoire, demande aux scribes et aux pharisiens, qui sollicitent avec acharnement la mort du juste : « De quoi accusez-vous cet homme? — S'il n'était pas un malfaiteur, répondirent-ils, nous ne vous l'eussions pas amené. Il s'est dit le Messie, le saint de Dieu, le roi des Juifs; il a soulevé la nation et

(1) Après la mort d'Hérode, Auguste avait confirmé le testament par lequel ce roi des Juifs avait réglé le partage de ses États entre ses deux fils; mais Auguste ne leur continua pas le titre de roi. Archélaüs, à qui la Judée était échue, ayant été révoqué pour ses cruautés, la Judée fut d'abord réunie à la Syrie. La Judée eut ensuite des administrateurs particuliers, et, au temps dont nous parlons, Pilate était un de ces préposés. Toutefois, il n'était pas gouverneur en titre, mais il était placé sous l'autorité supérieure du gouverneur de Syrie, véritable *præses* de la Judée, et auquel appartenait éminemment, par son titre, le droit de connaître des accusations capitales. (Dupin, *Jésus devant Caïphe et Pilate*.) — Selon plusieurs auteurs, Pilate était Gaulois d'origine; on lui donnait le surnom de *Ponce (Pontius)*, parce qu'il avait fait la conquête d'une île appelée *Pontia*; de même qu'on donnait à Scipion le surnom d'*Africain*, parce qu'il avait fait la conquête de l'Afrique. (J. B. de Rubens; *Rationale div. offic.*, apud Corsetti, p. 486.)

« empêché de payer le tribut à César. » Ces accusations vagues et si peu fondées ne font aucune impression sur le juge, qui prend le parti d'interroger lui-même l'accusé, pour savoir de lui ce qu'il a fait. « Êtes-vous roi? lui de-
« manda-t-il. — Je le suis, répond le Sauveur, mais mon
« royaume n'est pas de ce monde. Je suis venu sur la terre
« pour rendre témoignage à la vérité. » — Cette réponse, modérée et simple, confirme Pilate dans l'opinion qu'il avait conçue, que Jésus était innocent. Il déclare donc aux Juifs qu'il ne trouve en lui aucun sujet de condamnation; mais il n'a pas le courage de l'absoudre et de l'arracher à la rage de ses ennemis; et ayant appris que Jésus était de Galilée, il imagine de l'envoyer à Hérode Antipas, fils d'Hérode le Grand, qui avait cette province dans sa tétrarchie (1), et qui se trouvait alors à Jérusalem. — Hérode fut flatté de la déférence de Pilate; il désirait depuis longtemps voir Jésus, espérant qu'il opérerait quelque prodige en sa présence. Il lui fit donc plusieurs demandes; mais Jésus ne répondit rien. Ce silence de Jésus est traité de stupidité. Hérode, avec sa cour, affecte de lui témoigner le plus grand mépris; par dérision, il le fait revêtir d'une robe blanche et le renvoie à Pilate.

= D. *Que souffrit Jésus chez Pilate?* — R. Jésus, après avoir été cruellement flagellé par ordre de Pilate, fut condamné par lui à être crucifié.

EXPLICATION. — Pilate fit venir les princes des prêtres: « Vous m'avez, dit-il, présenté cet homme comme portant
« le peuple à la révolte; et, néanmoins, l'ayant interrogé
« et examiné avec soin, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun
« crime. Hérode, à qui je l'ai envoyé, en a jugé de même;
« je le renverrai donc après l'avoir fait châtier. Il est

(1) *Tétrarchie*, τετραρχία, quatrième partie d'un état démembré. Le chef de tétrarchie était appelé *tétrarque*, τετραρχος, mot formé de τετράς, quart, et de ἀρχή, commandement. Le tétrarque n'eut jamais le droit de porter le diadème ni de prendre le titre de roi.

« d'usage, ajouta-t-il, qu'à la fête de Pâques, je vous délivre
 « un prisonnier : choisissez, de Jésus ou de Barrabas, celui
 « que vous voulez que je mette en liberté. » Aussitôt mille
 voix s'écrient : « Délivrez-nous Barrabas ! — Mais que
 « ferai-je de Jésus ? reprit Pilate. — Qu'il soit crucifié. —
 « Quel mal a-t-il fait ? » — Et ils crièrent encore plus fort :
 « Qu'il soit crucifié ! » Pilate, surpris du choix que les Juifs
 faisaient de Barrabas, qui était un voleur et un meurtrier,
 condamne Jésus à une cruelle flagellation, espérant d'ap-
 paier, par l'effusion de son sang, la fureur de ses ennemis.
 Oh ! mes enfants, le déchirant spectacle ! Les soldats du go-
 verneur dépouillent Jésus de ses vêtements ; ils l'attachent
 à une colonne et font tomber sur lui une grêle de coups ;
 tout son corps n'est bientôt plus qu'une vaste plaie, qu'une
 masse informe et sanglante. Ils le revêtent ensuite, par dé-
 rision, d'un manteau de pourpre ; ils lui mettent un roseau
 dans la main droite ; puis, entrelaçant quelques épines les
 unes dans les autres, ils lui en font une espèce de couronne.
 L'ayant ainsi travesti en roi de théâtre, ils fléchissent le
 genou devant lui, en disant : « Salut au roi des Juifs ! »
 Ils lui crachent à la face, ils lui couvrent le visage de souf-
 flets, et prenant le roseau qu'ils lui ont donné, ils l'en
 frappent sur la tête et y enfoncent les épines avec violence.
 Chaque pointe forme une plaie, de chaque plaie coule un
 ruisseau de sang, et ce sang, répandu sur le visage du Sau-
 veur, en fait un objet de compassion et d'horreur ! Pilate,
 le voyant en cet état, crut qu'il suffirait de le montrer à ses
 ennemis pour désarmer leur fureur : « Voilà l'homme,
 « leur dit-il, voilà l'homme que vous m'avez livré : *Ecce*
 « *homo* (1). — Otez-le, ôtez-le de devant nos yeux, s'écrient-
 « ils dans l'excès de leur rage, crucifiez-le ! » Alors Pilate
 fait rentrer Jésus, l'interroge encore, et, ne le trouvant
 coupable d'aucun crime, sort et essaie de nouveau d'adoucir
 le peuple. « Si vous renvoyez cet homme, crient ces force-

(1) On voit encore à Jérusalem la fenêtre d'où Pilate prononça ces mémorables paroles.

« nés, vous n'êtes pas l'ami de César ! » A ce nom de César, la fermeté de Pilate l'abandonne ; il craint qu'on ne le compromette auprès du prince ; il craint de perdre son rang et ses titres. Il remonte sur son tribunal, et, malgré les remords qui l'agitent, malgré la conviction qu'il a que Jésus est innocent, il cède à l'acharnement de ses accusateurs, et le condamne à être crucifié, c'est-à-dire à être attaché à une croix ; c'était alors le plus honteux et le plus douloureux de tous les supplices.

Pilate ne tarda pas à recevoir le châtement dû à sa criminelle faiblesse. Josèphe rapporte qu'il fut accusé par les Juifs, exilé à Vienne en Dauphiné, et que là il se donna lui-même la mort, ne pouvant supporter la violence des vagues qu'il éprouvait (1).

D. *Que fit Judas lorsqu'il apprit la condamnation de Jésus ?* — R. Il se pendit de désespoir.

EXPLICATION. — L'avarice, bien plus que la haine, avait porté Judas à trahir Jésus-Christ, ou plutôt on peut croire que la haine n'était pour rien dans la démarche qu'il avait faite auprès des princes des prêtres, que cet homme d'argent n'aimait que l'argent, et qu'il n'avait point entendu leur rendre la vie de son maître, mais seulement leur fournir les moyens de s'en emparer sans danger. Ayant appris que Jésus était condamné à mort, il ne put conserver son impassibilité. Un remords sans repentir, le remords des damnés, entra tout à coup dans son cœur. La vie lui devint bientôt insupportable. Il reporta aux princes des prêtres et aux anciens du peuple le prix de sa trahison, disant : « J'ai péché en livrant le sang de l'innocent. » Mais eux répondirent : « Que nous importe ! cela vous regarde. » Et lui, après avoir jeté l'argent dans le temple, s'en alla et se pendit. Ah ! s'il avait eu le courage d'aller confesser son crime aux pieds de Jésus, il eût à l'instant même obtenu son pardon. Or, les princes des prêtres, ayant pris l'argent, dirent : « Il

(1) *Dict. de philologie sacrée*, article *Pilatus*.

« n'est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que « c'est le prix du sang. » Et, après en avoir délibéré, ils en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. C'est pourquoi ce champ est appelé aujourd'hui *Haceldama*, c'est-à-dire le *Chomp du sang*. Alors, dit saint Matthieu, s'accomplit cette parole du prophète Jérémie : « Ils ont pris les trente pièces d'argent qui étaient le prix « de celui qui a été mis à prix par les enfants d'Israël, et ils « les ont données pour acheter le champ d'un potier (1). » — Telle fut la fin du misérable Judas : un lâche suicide termina une vie de bassesses et de lâchetés.

= D. *Que fit-on de Jésus-Christ après sa condamnation ?* — R. Jésus-Christ, après sa condamnation, fut chargé de sa croix, conduit sur le Calvaire, et crucifié entre deux voleurs.

EXPLICATION. — La sentence de mort vient d'être prononcée. Aussitôt les soldats ôtent à Jésus le manteau de pourpre dont il l'avaient revêtu par dérision ; ils lui remettent ses habits et se préparent à le conduire sur le Calvaire, lieu de son supplice. Mais auparavant ils chargent ses épaules du poids d'une lourde croix à laquelle il doit être attaché. On se met en marche : à peine Jésus a-t-il fait quelques pas, qu'il succombe sous le faix. Un nommé Simon, qui était de Cyrène, et qui revenait de sa maison de campagne, passe sur la route ; on le contraint d'aider le Sauveur à porter l'instrument de son supplice. Dès qu'on est arrivé sur le Calvaire, les soldats dépouillent Jésus de ses vêtements, lui laissant seulement ceux qui couvraient immédiatement son corps, et qu'on appelait *femoralia* (2). Cependant les bourreaux

(1) Matth., xxvii, 9, 10.

(2) Un grand nombre d'auteurs pensent que Jésus ne fut point attaché nu à la croix ; les Grecs ne le représentent jamais sans vêtement, et même, dans l'Église occidentale, on voit plusieurs crucifix où Jésus-Christ est représenté avec une espèce de robe qui couvre presque tout son corps ; à Lucques, par exemple, à Louvain, à Narbonne, etc. L'auteur des *Voyages liturgiques de France*, p. 260, s'exprime en ces termes : « Dans l'église du Sépulcre, à Paris, on voit tout au fond un crucifix qui est tout habillé ; de même dans l'église de Saint-Cosme et

élèvent la croix, l'enfoncent en terre, et y attachent Jésus (1) au moyen de gros clous avec lesquels ils lui percent les pieds et les mains. Son sang ruisselle à gros bouillons; il éprouve des douleurs inouïes, et cependant il ne lui échappe ni un soupir ni un gémissement. Deux criminels sont exécutés et même temps que Jésus, et on les crucifie l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Jésus est au milieu, comme s'il eût été le plus criminel; on veut par là rendre son supplice plus honteux et l'outrager davantage. Mais, par une providence remarquable, ses ennemis ne font que concourir à l'accomplissement d'une prophétie d'Isaïe, qui annonçait cette circonstance de la passion du Sauveur; ce prophète avait dit : « Il a été mis au nombre des scélérats (2). » — Pilate fit aussi une inscription, qu'il plaça au haut de la croix, où étaient écrits ces mots : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*. Cette inscription fut lue de plusieurs d'entre les Juifs, parce que le lieu où Jésus avait été crucifié était proche de la ville, et que l'inscription était en hébreu, en grec et en latin. Les princes des prêtres dirent donc à Pilate : « Ne mettez pas, dans l'inscription : roi des Juifs, mais qu'il s'est dit roi des Juifs. » Pilate leur répondit : « Ce qui est écrit, est écrit (3). »

Saint-Damien, à Rome, où il est revêtu d'une robe longue jusqu'aux talons; et on le voit à demi couvert d'une espèce de tablier dans les églises de Senlis et de Casal. » Il y avait aussi un crucifix habillé dans l'église de Saint-Denis, près Paris, et dans un grand nombre d'autres basiliques. Celui de Lucques est, dit-on, l'ouvrage de Nicodème; on l'appelle *sanctus vultus de Luca*; en français, *le saint voutte de Lucques*, d'où le peuple a fait *saint Vaudelu*. (On peut voir sur ce sujet intéressant l'excellent ouvrage intitulé : *Historia SS. imaginum et picturarum*, par Molanus, t. XXII du *Cours complet de théologie* publié par l'abbé Migne, p. 313, 314. — Voir aussi le *Dictionnaire de philologie*, au mot *Femoralia*.)

(1) *Incertum est, an sit cruci affixus ante an post erectionem; uterque modus olim obtinuit, sed posterior frequentior.* (Molanus, *Hist. SS. imaginum*, p. 310.)

(2) *Cum sceleratis reputatus est.* (Isai., LIII, 12.)

(3) On voit à Rome, dans l'église de Sainte-Croix-en-Jérusalem, un fragment très-considérable de la vraie croix, deux grandes épines de la sainte couronne, un des clous avec lesquels Notre-Seigneur fut crucifié, et enfin une grande portion du titre de la sainte croix, qui offre

Jésus, sur la croix, avait le dos tourné à Jérusalem et à l'orient, et regardait l'occident; il avait le nord à sa droite et le midi à sa gauche; il était dans la même position lorsqu'il monta au ciel. Dans ces deux circonstances, par conséquent, il tournait les yeux vers l'Église romaine, située à l'occident, Église qu'il allait bientôt fonder par le ministère de saint Pierre et de saint Paul, ses principaux apôtres (1).

= D. *Qu'eut-il à souffrir pendant qu'il était sur la croix?* — R. Ses ennemis continuèrent à l'outrager pendant qu'il priait pour eux, jusqu'au moment où il expira en jetant un grand cri.

EXPLICATION. — Jésus sur la croix continue d'être l'objet des moqueries et des outrages de ses ennemis, ils lui adressent les reproches les plus amers, ils vomissent contre lui les plus horribles blasphèmes : on n'entend sur le Calvaire que ces cris confus : « Si tu es le fils de Dieu, descends de la croix! — Si c'est le roi d'Israël, qu'il descende de la croix, et nous croirons en lui! — S'il est le fils de Dieu, que Dieu le délivre! » Pontifes, sénateurs, scribes, peuple, bourreaux, tous se déchainent contre Jésus. Un des brigands crucifiés à ses côtés joint ses blasphèmes à ceux de la multitude : « Si tu es le Christ, lui dit-il, sauve-toi donc, et nous aussi. » Mais rien ne peut épuiser la bonté céleste de Jésus : il ne répond ni aux Juifs qui l'insultent, ni au brigand qui le raille : mais il demande à son père la grâce de ses bourreaux : « Mon Père, s'écrie-t-il, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font! » et promet le ciel au bon larron qui l'invoque. « Aujourd'hui, lui dit-il, vous serez avec moi en paradis (2). » — Il y avait environ trois heures que Jésus était attaché à la croix, lorsqu'on l'entendit

toutes les marques de la plus grande vétusté, et sur lequel on aperçoit encore très-distinctement quelques caractères des trois langues dans lesquelles Pilate avait voulu que fût écrite l'inscription : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*.

(1) Molanus, *Hist. SS. imaginum*, p. 311. — Corsetti, p. 421.

(2) Le bon larron reçoit un culte à Rome, sous le nom de saint Disma; sa fête est fixée au 25 mars, et son nom se trouve dans plusieurs martyrologes.

s'écrier douloureusement : *J'ai soif!* Cette soif exprimait l'ardent désir qu'il avait d'opérer par sa mort la rédemption du genre humain. Aussitôt un soldat prend une éponge entourée d'hysope, il la plonge dans du vinaigre mêlé de fiel, et, la mettant au bout d'une pique, il la porte à la bouche du Sauveur. Jésus en goûte, et dit : *Tout est consommé!* Tout l'était en effet : tous les oracles des prophètes touchant le Messie étaient accomplis. Il pousse ensuite un grand cri, en disant : « Mon Père, je remets mon âme entre « vos mains. » Après avoir proféré ces paroles, il baisse la tête et il expire.

= D. *Quel jour mourut-il?* — R. Le sixième jour de la semaine, un vendredi, qu'on appelle pour cela le vendredi saint.

EXPLICATION. — Jésus-Christ fut crucifié l'an 32 de l'ère chrétienne, au mois de mars, un vendredi, vers midi, et il mourut le même jour, vers trois heures; sa carrière mortelle avait été d'environ trente-quatre ans (1). — Le jour où ce divin Sauveur rendit le dernier soupir sur la croix est appelé le vendredi saint, c'est-à-dire le vendredi par excellence, le plus heureux, le plus saint de tous les vendredis, puisque ce fut en ce jour que Jésus-Christ, par sa mort, nous arracha à l'enfer et nous rétablit dans tous nos droits à l'héritage céleste.

TRAIT HISTORIQUE.

LE SERPENT D'AIRAIN.

Les Israélites ayant murmuré contre Dieu, il les châtia en envoyant dans leur camp des serpents ailés dont la morsure était si cruelle que tous ceux qui avaient été mordus mouraient comme consumés d'un feu lent. A la prière de Moïse, Dieu commanda d'élever au milieu du camp un serpent d'airain, auquel il attacha la vertu de guérir ceux qui étaient mordus. Il suffisait de regarder cette figure pour être aussitôt délivré de son mal. — Ce serpent était la figure de la croix de Jésus-Christ.

(1) Voir la note 1, page 283, relative à l'époque de la naissance de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur fait lui-même ce rapprochement dans l'Évangile : « Comme Moïse, dit-il, fit élever le serpent dans le désert, de même il faut que le Fils de l'homme soit élevé; » c'est-à-dire, il faut qu'il soit attaché à la croix, et c'est par la vertu de cette croix que nous pouvons être délivrés des morsures du serpent infernal.

LEÇON XVIII.

DES MIRACLES QUI ACCOMPAGNÈRENT LA MORT DE JÉSUS-CHRIST.

D. *Ne s'opéra-t-il pas plusieurs miracles à la mort de Jésus-Christ?* — R. Oui.

D. *Quel fût le premier miracle qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ?* — R. Des ténèbres se répandirent sur toute la terre.

EXPLICATION. — Ces ténèbres furent évidemment miraculeuses. Ce ne fut point l'effet d'une éclipse, puisqu'on était alors à l'époque de la pâque juive, où la lune est en *opposition*; or, il suffit d'avoir une légère teinture d'astronomie, pour savoir que, pendant l'*opposition* ou la pleine lune, une éclipse de soleil est impossible. D'ailleurs, les phénomènes que l'on observe dans les éclipses ordinaires ne sont nullement ceux que les évangélistes ont décrits. « Toute la terre, » disent-ils, fut couverte d'épaisses ténèbres, depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième (1), » c'est-à-dire pendant trois heures; or, chacun sait que le soleil ne peut rester totalement éclipsé pendant plus de cinq minutes. Mais il y a plus: on peut consulter toutes les tables astronomiques qui existent, et l'on verra qu'il n'y a pas eu d'éclipse solaire pendant la quatrième année de la 202^e olympiade (2), la

(1) Marc., xv, 33. — Matth., xxxii, 45. — Luc., xxiii, 44.

(2) *Olympiade*, l'espace de quatre ans qui s'écoulait d'une célébration de jeux olympiques à une autre. La première olympiade commença au mois de juillet de l'année 3938 de la période julienne, 776 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Les *jeux olympiques* tirèrent leur nom d'Olympie, ville située dans le Péloponèse, sous les murs de laquelle ils avaient lieu.

dix-huitième année du règne de Tibère, qui est celle de la mort de Jésus-Christ (1).

Le miracle dont nous parlons est attesté par plusieurs écrivains. Denis l'Aréopagite, étant à Héliopolis, en Égypte, le remarqua, et Suidas, à une époque assez rapprochée des temps apostoliques, lui fait dire : *Ou la Divinité souffre, ou elle compatit à celui qui souffre* (2). Le saint martyr Lucien prononça, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir avant de le mener à la mort, ces paroles remarquables qui nous ont été conservées par l'historien Rufin (3) : « Si vous refusez
« de vous en rapporter à mon témoignage sur la divinité
« de Jésus-Christ, vous n'avez qu'à consulter vos annales et
« qu'à fouiller vos propres archives, vous verrez que du
« temps de Pilate, et lorsque le Christ souffrit, le soleil dis-
« parut, et que le jour fut remplacé par les ténèbres. »
Quelque temps auparavant, Tertullien, dans son *Apologétique*, disait aux païens, en parlant du même prodige : « Vous
« le trouverez rapporté dans vos annales (4). » Certes, ni Lucien, ni Tertullien, n'auraient affirmé, d'une manière aussi positive, que les annales de l'empire contenaient les documents relatifs aux ténèbres qui accompagnèrent la mort du Sauveur, s'ils n'avaient eu une entière certitude de ce fait. — Thallus, auteur grec qui florissait dans le premier siècle de l'ère chrétienne, parle, dans le troisième livre de son *Histoire de la Syrie*, des ténèbres qui couvrirent la terre en plein midi, dans la dix-huitième année du règne de Tibère. — Phlégon, autre historien grec, qui florissait sous le règne d'Adrien, s'exprime ainsi dans son *Histoire des Olympiades* : « La quatorzième année de la 202^e olympiade, il y eut une éclipse de soleil plus grande qu'aucune de celles qu'on eût encore vues ; à la troisième heure, le jour fit place

(1) Voir l'*Art de vérifier les dates*.

(2) D. Calmet, art. *Éclipse*.

(3) *Hist. ecclésiast.*, l. IX, c. VI.

(4) *Et tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis.* Tertul., *Apolog.*)

à des ténèbres tellement épaisses, que les étoiles parurent dans le ciel, et un horrible tremblement de terre renversa un grand nombre de maisons de la ville de Nicée, en Bithynie (1). » — On trouve la mention de ce grand événement jusque dans les annales de la Chine. « L'année vingt-huitième du 40^e cycle, la septième année du règne de l'empereur Konang-Ou-Ti, le dernier jour de la troisième lune, il y eut une éclipse totale de soleil (2). » L'année vingt-huitième du 40^e cycle répond à l'an 32 de l'ère chrétienne, et c'est cette année-là même que le Sauveur mourut. Le dernier jour de la troisième lune répond à la fin du mois de mars; or, ce fut précisément le temps de la mort de Jésus-Christ.

Ainsi, selon Thallus, Phlégon, et les écrits originaux des Chinois, il y eut une éclipse totale de soleil l'année de la mort de Jésus-Christ; d'un autre côté, il ne put y avoir d'éclipse cette année-là; celle dont ils parlent n'est donc autre chose que les ténèbres mentionnées, dans les Évangiles, au nombre des prodiges qui étonnèrent alors la Judée (3).

D. *Quel fut le second miracle qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ?* — R. Le voile du temple se déchira depuis le haut jusqu'au bas.

EXPLICATION. — Il y avait dans le temple de Jérusalem deux parties principales, le *saint* et le *saint des saints* (4); ils étaient séparés l'un de l'autre par un grand voile. A la mort de Jésus-Christ, ce voile, déchiré par une main invisible, depuis le haut jusqu'en bas, laissa voir à découvert le saint des saints, où le grand-prêtre seul pouvait entrer, et encore, une seule fois dans l'année. Un pareil prodige annonçait à l'univers que tous les obstacles qui séparaient les

(1) Ce passage est cité par Origène, saint Jérôme et plusieurs autres Pères.

(2) *Scientia sinensis, latine exposita*, par le P. Couplet.

(3) *Foi et lumière. Dissertation sur les ténèbres qui couvrirent la terre lors de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par A. Digot.

(4) Voir au troisième volume ce que nous disons du *tabernacle*.

hommes de la présence de Dieu étaient levés, et qu'un libre accès leur était ouvert jusqu'au trône de la gloire.

D. *Quel fut le troisième miracle qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ?* — R. La terre trembla et les rochers se fendirent.

EXPLICATION. — Jésus meurt, et la terre tremble, ébranlée jusque dans ses fondements; les pierres se brisent, les rochers se fendent avec un horrible fracas et semblent se disputer entre eux de douleur. — Des voyageurs et des historiens dignes de foi attestent que le rocher du Calvaire n'est point fendu naturellement selon les veines de la pierre; mais d'une manière évidemment surnaturelle. On le voit encore aujourd'hui, renfermé dans le vaste dôme que fit construire l'empereur Constantin. Il fut visité, il y a quelques années, par un déiste plein d'esprit et de savoir, qui, ayant examiné ces ouvertures avec l'exactitude et l'attention d'un naturaliste, ne put s'empêcher de dire à son compagnon de voyage: « *Je commence à être chrétien. J'ai fait, continua-t-il, une longue étude de la physique et des mathématiques, et je suis assuré que les ruptures du rocher n'ont jamais été produites par un tremblement de terre ordinaire et naturel. Un ébranlement pareil eût, à la vérité, séparé les divers lits dont la masse est composée, mais c'eût été en suivant les veines qui les distinguent, et en rompant leurs liaisons par les endroits les plus faibles. J'ai observé qu'il en est ainsi dans les rochers que des tremblements de terre ont soulevés, et la raison ne nous apprend rien qui n'y soit conforme. Ici, c'est autre chose: le roc est partagé transversalement; la rupture croise les veines d'une façon étrange et surnaturelle. Je vois donc clairement et démonstrativement que c'est le pur effet d'un miracle que ni l'art ni la nature ne pouvaient produire. C'est pourquoi je rends grâces à Dieu de m'avoir conduit ici pour que je contemplassé ce monument de son merveilleux pouvoir, monument qui met dans un si grand jour la divinité de Jésus-Christ (1).* »

(1) *Sacra seges*, par A. F. Pornin, t. II, p. 139.

D. *Quel fut le quatrième miracle qui s'opéra à la mort de Jésus-Christ?* — Les tombeaux s'ouvrirent et plusieurs morts ressuscitèrent.

EXPLICATION. — « Les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs
« corps des saints, qui étaient dans le sommeil de la mort
« ressuscitèrent; et, sortant de leurs tombeaux après la ré-
« surrection de Jésus-Christ, ils vinrent en la ville sainte
« et furent vus de plusieurs personnes. » Ainsi s'exprime
l'évangéliste (1). Saint Jean Chrysostome pense que les sé-
pulcres s'ouvrirent au moment même où Jésus-Christ expira,
et que les morts qui ressuscitèrent alors accompagnèrent le
Sauveur dans les limbes. Saint Jérôme et plusieurs autres
Pères adoptent l'opinion de saint Jean Chrysostome, quant
au moment où les sépulcres furent ouverts, mais ils pensent
que les morts n'en sortirent qu'après la résurrection de Jé-
sus-Christ. D'autres, enfin, en bien plus grand nombre,
croient que les sépulcres ne furent ouverts qu'après la résur-
rection de Jésus-Christ, et que les morts en sortirent alors
pour attester, par leur propre résurrection, celle de l'Homme-
Dieu. Si Jésus-Christ était ressuscité seul, on aurait pu dire,
en le voyant, que c'était un fantôme; mais en ressuscitant
plusieurs saints avec lui, il prouvait jusqu'à l'évidence
qu'ayant ressuscité les autres il avait bien pu se ressusciter
lui-même. Ces morts ressuscités vinrent dans la ville sainte,
c'est-à-dire à Jérusalem, appelée *sainte* à cause de son tem-
ple; ils se montrèrent à plusieurs personnes, et on peut fa-
cilement s'imaginer combien furent grandes la surprise et
la frayeur qu'ils inspirèrent. — Mais que devinrent-ils en-
suite? Combien de temps restèrent-ils sur la terre après
leur résurrection? Subirent-ils une seconde fois, comme le
pense Théophylacte, la loi de la mort? Il n'est guère croyable
que ceux qui étaient déjà dans le sein d'Abraham, puisque
l'Écriture les appelle saints, aient été réduits à vivre de nou-
veau sur cette terre de trouble et d'agitation. Leur dernier

(1) Matth., xxvii, 52, 53.

état n'aurait-il pas été bien moins heureux que le premier? Ils ne jouissaient pas, il est vrai, de la vision intuitive de Dieu, mais enfin ils ne souffraient point; ils étaient, en outre, tout à fait certains de leur salut; et, sur la terre, ils auraient été exposés à se perdre, à moins que Dieu ne leur eût accordé le privilège de l'impeccabilité. Il est donc bien plus probable que les morts qui ressuscitèrent avec Jésus-Christ, après avoir rempli leur mission, laquelle était d'attester la résurrection de ce divin Sauveur, quittèrent bientôt un monde indigne de les posséder, et que, sans mourir de nouveau, ils montèrent au ciel, en corps et en âme, le jour de l'ascension de l'Homme-Dieu. Ce sentiment est celui d'un grand nombre de commentateurs des divines Écritures, et en particulier du savant Maldonat (1).

= D. *Que prouvaient ces miracles?* — Ces miracles prouvaient que Jésus-Christ était vraiment le Fils de Dieu.

EXPLICATION. — Les miracles que nous venons de raconter étaient autant de témoignages rendus à la divinité de Jésus-Christ. S'il n'eût été qu'un pur homme, la nature entière se serait-elle émue et aurait-elle exprimé sa douleur au moment où il expira sur la croix? Le voile du temple se serait-il déchiré de lui-même depuis le haut jusqu'au bas? La lumière du soleil aurait-elle disparu contre toutes les lois de la nature, et pendant trois heures la terre entière aurait-elle été couverte de ténèbres épaisses? La terre aurait-elle tremblé? Aurait-on vu les pierres se briser et les rochers se fendre? Enfin, la mort, vaincue et subjuguée, aurait-elle été forcée de lâcher sa proie? Ah! il n'y a que la mort d'un Dieu qui puisse donner la clef de pareils prodiges. Aussi « le cente-
« nier (2) et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus,
« ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait

(1) Qui cum Christo resurrexerunt, amplius mortui non sunt, sed cum Christo in cœlum evecti fuerunt. (Joannis Maldonati *Commentarii in quatuor evangelistas*, 1 vol. in-f^o, p. 666. — Voir aussi Jansénius, *in Evanğ.*, 1 vol. in-4^o, p. 336.)

(2) Centenier, capitaine de cent hommes.

« furent saisis d'une extrême crainte, et dirent : Cet homme
« était vraiment le fils de Dieu (1). »

TRAIT HISTORIQUE.

LE ROI DE NAPLES.

Le roi de Naples, pour honorer le jour à jamais mémorable où l'Homme-Dieu demanda grâce à son Père pour ceux qui le faisaient mourir, a coutume d'accorder des grâces à plusieurs criminels. Voici de quelle manière cela se pratique. Le vendredi saint, le roi assiste à l'office dans sa chapelle. Lorsque l'évêque a baisé la croix, le majordome général s'avance pour la baiser à son tour, et dépose au pied de cette croix, dans un bassin d'argent, un paquet de décrets royaux concernant les grâces accordées. Alors le procureur général près la cour criminelle va prendre les décrets, en baisant aussi la croix, et fait remplir les formalités. Vingt-sept condamnés ont été, l'année 1848, l'objet de la clémence du monarque.

LEÇON XIX.

DU MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION.

= D. *Qu'est-ce que le mystère de la rédemption?* — R. C'est le mystère de Jésus-Christ mort sur la croix.

EXPLICATION. — Nous étions tous, mes enfants, des victimes destinées à l'enfer, des criminels condamnés à la mort éternelle. Jésus-Christ, pour nous sauver du malheur qui nous attendait, a payé un prix, et un grand prix : « Notre « rachat, dit l'apôtre saint Pierre, n'a point été fait avec de « l'argent, mais par le sang de l'agneau sans tache, qui est « Jésus-Christ (2). » C'est donc par sa mort et par l'effusion de son sang que Jésus-Christ nous a rachetés ; et cette mort qu'il a bien voulu souffrir pour nous sur la croix, c'est ce qu'on appelle la rédemption du genre humain. C'est là le prix qui a été payé pour que le genre humain ne périt pas,

(1) Matth., xxvii, 54.

(2) *Scientes quod non corruptilibus auro vel argento redempti estis... sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati. (1 Petr., 1, 18.)*

pour que l'enfer ne devint pas à jamais son partage ; c'est ainsi que tous les hommes ont été arrachés à la captivité du démon et de péché. — La rédemption est un mystère, et un grand mystère. — Qui pourrait, en effet, comprendre comment un Dieu a pu s'abaisser, s'humilier, s'anéantir jusqu'à se sacrifier, jusqu'à verser son sang pour racheter de misérables esclaves ?

— D. *Jésus-Christ est-il mort volontairement pour nous ?* — R. Oui, Jésus-Christ est mort parce qu'il l'a voulu.

EXPLICATION. — Le sacrifice de Jésus-Christ a été tout à fait volontaire. Quelle autorité, quelle puissance eût pu le contraindre à s'y soumettre ? N'est-il pas, avec son Père, et comme son Père, le seul Dieu, le seul Seigneur, le seul Très-Haut ? Le bonheur, la gloire, l'indépendance, ne sont-ils pas les attributs essentiels de sa nature divine ? A le considérer même dans sa nature humaine, est-il en quelque chose redevable à la justice de Dieu ? N'est-il pas le saint des saints, le juste par excellence ? C'est donc par une volonté absolument libre que Jésus-Christ a accepté les souffrances et la mort : « Il a été offert, dit l'Écriture, parce qu'il l'a voulu (1). » — « Personne, dit-il lui-même dans l'Évangile, ne m'ôte la vie ; c'est de moi-même que je la quitte, car j'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai le pouvoir de la reprendre (2). » Il n'a point été soumis aux lois de la mort ; il lui a commandé avec empire ; il l'a appelée, et elle a obéi à sa voix avec crainte et tremblement ; il l'a chassée, et elle a disparu pour toujours de devant lui.

— D. *Jésus-Christ est-il mort comme Dieu ou comme homme ?* — R. Jésus-Christ ne pouvait pas mourir comme Dieu ; il est mort comme homme, c'est-à-dire que son âme s'est séparée de son corps.

EXPLICATION. — Jésus-Christ, qui est mort pour nous sur

(1) Oblatus est quia ipse voluit. (Isai., LIII, 7.)

(2) Quia ego pono animam meam, ut iterum sumam eam. Nemo tollit eam, et potestatem habeo iterum sumendi eam. (Joan., X, 17, 18.)

la croix, étant une personne divine, et toutes les œuvres devant être attribuées à la personne et lui appartenant en propre, il s'ensuit, mes enfants, que Dieu a véritablement souffert et est mort pour nous. Mais Jésus-Christ n'est point mort comme Dieu, la nature divine, la divinité ne pouvant ni souffrir ni mourir. Il est mort comme homme, c'est-à-dire qu'au moment où il a expiré sur la croix, son âme a été réellement séparée de son corps, la divinité demeurant néanmoins toujours unie et à son âme et à son corps, quoique séparés l'un de l'autre. En sorte que, de même que son âme, en quittant son corps, a toujours continué d'être inséparablement unie à la divinité, de même son corps sans vie n'a jamais été sans la divinité, mais a toujours continué d'en être accompagné et de lui être intimement joint, et pendant qu'il est demeuré attaché à la croix, et lorsqu'il en a été descendu, et tant qu'il est resté dans le sépulcre, où il n'a pas éprouvé l'ombre de corruption.

= D. *Pourquoi Jésus-Christ est-il mort?* — R. Jésus-Christ est mort pour nous racheter de l'esclavage du péché et des peines de l'enfer et pour nous mériter la vie éternelle.

EXPLICATION. — Vous le savez, mes enfants, nous avons tous péché dans le premier homme, dont nous tirons notre origine, en lui nous sommes devenus tous coupables; nous étions tous, par notre nature, enfants de colère, et comme tels nous n'avions plus aucun droit à la vie éternelle, mais l'enfer devait être à jamais notre partage. Or, c'est pour nous racheter de l'esclavage du péché, fermer sous nos pas l'abîme de l'enfer et nous ouvrir le ciel, dont nous devions être à jamais bannis, que Jésus-Christ s'est sacrifié et qu'il a versé son sang sur la croix.

= D. *Fallait-il pour cela qu'il fût Dieu et homme tout à la fois?* — R. Oui, il fallait que Jésus-Christ fût homme pour être capable de souffrir et de mourir, et il fallait qu'il fût Dieu pour donner à ses souffrances une valeur infinie.

= D. *Il fallait donc que les mérites de Jésus-Christ fussent d'une*

valeur infinie? = R. Oui, parce que la majesté de Dieu, outragée par le péché, est infinie.

EXPLICATION. — La qualité de l'injure, comme nous l'avons déjà dit, s'estime suivant la qualité de la personne offensée et la distance qu'il y a entre elle et celui qui l'offense. Un misérable qui outrage un autre misérable est moins coupable que celui qui outrage un prince; un sujet qui oserait insulter son souverain serait bien plus coupable que s'il n'avait insulté qu'un égal. Or, il y a une distance infinie entre Dieu et l'homme; l'homme n'est-il pas devant Dieu comme s'il n'était pas? L'injure faite à Dieu par le péché de l'homme est donc infinie; il faut, par conséquent, pour la réparer, une satisfaction infinie. Mais tout ce qui vient de l'homme est fini et borné, comme participant de sa misère et de son néant; il lui est donc absolument impossible de réparer par lui-même l'injure qu'il a faite à Dieu, et de sortir de l'abîme où il s'est précipité. Mais quoi! l'homme est-il donc perdu sans ressource? Non, mes enfants; le Verbe s'est fait chair, le Fils de Dieu s'est uni à la nature humaine, et par là se sont évouées toutes les difficultés qui s'opposaient à notre réconciliation. Que nous fallait-il, en effet, pour cela? Il nous fallait, d'abord, un Sauveur qui fût capable de souffrir pour satisfaire à la justice divine, un Sauveur qui fût homme; car l'injure doit être réparée par celui qui l'a faite, et par conséquent, l'injure faite à Dieu par la désobéissance de l'homme devait être réparée par l'homme; et voilà que, dans la personne du Fils de Dieu fait homme, l'homme répare cette injure en s'humiliant profondément sous la main de Dieu. Il fallait, en second lieu, que, pour être digne de Dieu, cette réparation faite par l'homme fût d'un prix et d'une valeur infinis; et voilà que, dans la personne du Fils de Dieu fait homme, la nature divine et la nature humaine sont tellement unies l'une à l'autre, que, sans se confondre, elles ne forment qu'une seule personne. Vrai Dieu et vrai homme, Jésus-Christ ne fait rien où la divinité n'ait part; et pendant que, par ses humiliations, ses souffrances et sa mort, il répare comme

homme l'injure faite à la majesté divine par la révolte de l'homme, il donne à cette réparation, comme Dieu, la valeur et le prix infinis dont elle a besoin. Par là toute justice est remplie; il y a entre la réparation et l'injure la plus parfaite et la plus exacte proportion, parce que l'offensé et celui qui répare l'offense sont égaux en toutes choses.

== D. *Était-il nécessaire qu'il souffrit à ce point pour nous racheter?* — Non, la moindre de ses actions pouvait suffire pour nous racheter.

EXPLICATION. — Plus une personne est excellente, plus ses œuvres sont excellentes. Or, Jésus-Christ est une personne divine; toutes ses œuvres, par conséquent, sont divines et d'un mérite infini. Si toutes les œuvres de Jésus-Christ sont d'un mérite infini, la moindre de ses humiliations, un soupir, une larme de cet Homme-Dieu, auraient donc suffi pour effacer les crimes de tout le genre humain. Ainsi il n'était pas nécessaire que Jésus-Christ souffrit, pour nous racheter, tout ce que ses ennemis lui ont fait souffrir.

== D. *Pourquoi a-t-il donc voulu tant souffrir?* — R. Pour rendre à Dieu une plus grande gloire et pour nous montrer tout son amour.

EXPLICATION. — Jésus a voulu tant souffrir, 1^o *pour rendre à Dieu une plus grande gloire.* Dieu, dit l'Écriture, a tout fait pour lui-même, c'est-à-dire qu'il a tout fait de la manière que l'exigeaient ses divines perfections, et de la manière la plus propre à les faire éclater aux yeux des hommes; c'est ainsi qu'il a procuré sa gloire. Rendre gloire à Dieu, c'est reconnaître et adorer ces mêmes perfections. Quelle gloire, par conséquent, Jésus-Christ n'a-t-il pas procurée à son Père par ses souffrances et ses humiliations? Quel plus bel hommage pouvait-il rendre à la sainteté de son Père, à sa justice, à son horreur pour le péché? 2^o *Pour nous montrer tout son amour.* « Personne, dit-il lui-même dans l'Évangile, ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses

« amis (1). » En donnant sa vie pour nous, Jésus-Christ a donc montré combien il nous aimait ; et il faudrait que nous fussions bien ingrats et bien insensibles pour ne pas le payer d'un juste retour.

— D. *Jésus-Christ est-il mort pour tous les hommes?* — R. Oui, Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

EXPLICATION. — Jésus-Christ est mort pour tous les hommes : lorsqu'il expirait sur la croix, tous les hommes étaient présents à son esprit ; il les portait tous dans son cœur ; il les embrassait tous dans le désir qu'il avait de leur salut, il leur ouvrait à tous les portes du ciel ; et s'il en est un grand nombre qui n'y entrent pas, s'il en est beaucoup qui périssent, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et pour chaque homme en particulier. Oui, mes enfants, chacun de nous peut et doit dire, avec saint Paul : « Le Fils de Dieu m'a aimé, et il s'est livré pour moi (2) ; » c'est pour moi qu'il a été un homme de douleur, et que son âme, dans le jardin des Oliviers, a éprouvé une tristesse mortelle ; c'est pour moi qu'il a été abreuvé d'outrages, et qu'il a rendu le dernier soupir entre deux infâmes scélérats ; oui, alors il pensait à moi ; j'étais dans son cœur adorable ; il m'a aimé d'un amour aussi vif, aussi fort, aussi tendre, que s'il n'y avait point eu d'autre homme que moi à sauver dans le monde. — Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et pour chacun de nous en particulier : prenons bien garde, mes enfants, de rendre inutiles, par une conduite peu chrétienne, ses souffrances et sa mort, et tâchons de ne jamais oublier cette belle parole de saint Paul : « Puisque Jésus-Christ est mort pour nous, nous ne devons aussi, désormais, vivre que pour lui (3). »

(1) *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. (Joan., XV, 13.)*

(2) *Dilexit me, et tradidit semetipsum pro me. (Gal., II, 20.)*

(3) *Viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro. (Rom., VI, 11.)*

D. *La figure de la croix ne nous dit-elle pas que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes?* — R. Oui.

EXPLICATION. — Écoutons sur ce sujet un auteur protestant (1) : « La figure de la croix, produite par l'intersection (2) de deux lignes droites se coupant à angle droit, s'étend à l'infini et comprend, sous la forme la plus simple, dans ses quatre divisions, l'universalité des choses. Voilà pourquoi, disent les docteurs, le Christ a voulu mourir les pieds et les mains étendus sur la croix, afin d'attirer tout à lui dans un embrassement universel, et de nous montrer qu'il mourait pour délivrer tout le monde. » Adam de Saint-Victor, dans sa prose en l'honneur de la croix, développe ainsi la même pensée : « Louez la croix, serviteurs de la croix, la croix par qui vous sont élargis les précieux dons de la vie ! Que tous et chacun répètent : Salut, arbre sauveur du monde entier (3) ! »

TRAITS HISTORIQUES.

COMBIEN JÉSUS-CHRIST A AIMÉ LES HOMMES.

« Imaginez-vous, dit saint Bernard, qu'un misérable esclave, ayant osé conspirer contre la vie de son roi et étant convaincu du crime de lèse-majesté, est condamné à mourir par le supplice le plus infâme et le plus cruel qu'on puisse imaginer. Le prince héritier du royaume, touché de compassion, vient se jeter aux pieds de son père pour demander la grâce du coupable ; et, voyant qu'il ne la peut obtenir, s'offre à endurer les mêmes tourments auxquels ce malheureux est condamné pour l'en délivrer. Le père accepte l'offre de son fils ; mais le fils, non content d'avoir obtenu qu'il prendrait la place de l'esclave dans les supplices, obtient encore que l'esclave prendra la sienne dans le royaume. Imaginez-vous ensuite que ce prince marche avec joie au supplice, parce qu'en mourant il a occasion de témoigner l'excès de son amour à ce criminel, auquel, par

(1) Adalbert Daniel, dans son ouvrage intitulé : *Thesaurus hymnologicus*. (Voir les *Annales* de Bonnetty, n° de juin 1849, p. 408.)

(2) *Intersection*, point où deux lignes, deux plans... se coupent l'un l'autre.

(3) Ave, salus totius sæculi, arbor salutifera.

reconnaissance d'un bienfait si surprenant, il ne demande rien que d'en être aimé. Que direz-vous, continue saint Bernard, si ce misérable esclave était insensible en voyant mourir pour lui cet excellent prince, s'il se joignait même à ses bourreaux pour hâter sa mort et augmenter ses tourments? Vous diriez que ce serait le plus barbare et le plus indigne de tous les hommes. Voilà néanmoins ce qui est arrivé au Fils de Dieu dans sa passion, et la conduite de cet esclave est une image de la vôtre. En effet, quel est ce jeune prince qui se dévoue à la mort pour sauver un malheureux esclave? C'est Jésus-Christ, Fils de Dieu vivant et éternel. Quel est ce malheureux esclave, sinon vous, qui avez été si souvent et qui êtes peut-être encore esclave du démon et du péché, qui avez été rebelle à votre Dieu et criminel de lèse-majesté divine? Que souffre Jésus-Christ pour vous? La mort la plus cruelle et la plus infâme. De quelle manière souffre-t-il? Librement et volontairement : *Il a été offert parce ce qu'il l'a voulu*. Que vous demande-t-il pour cela? Une seule chose : votre cœur et votre amour. Pourriez-vous le lui refuser? pourriez-vous l'offenser encore et vous joindre à ses bourreaux pour renouveler les douleurs de sa passion? Ne serait-ce pas le comble de l'ingratitude et de la perfidie? »

QUELS ÉTAIENT LES SENTIMENTS DES SAINTS AU SOUVENIR
DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST.

La passion de Jésus-Christ était le sujet le plus ordinaire des méditations de saint Casimir, prince de Pologne, et jamais il ne pensait au mystère de notre rédemption sans unir ses larmes à celles du Sauveur souffrant. — Sainte Madeleine de Pazzi eut à supporter pendant cinq années de sa vie les plus rudes épreuves. Elle fut horriblement tourmentée par des tentations d'impureté, d'orgueil et de blasphème. Toutes les fois qu'elle méditait sur la passion du Sauveur, elle se sentait fortifiée et enflammée d'un nouveau désir d'exprimer encore plus parfaitement *l'homme de douleur*. — « O amour! s'écriait sainte Catherine de Gênes, en contemplant Jésus attaché à la croix, jamais plus de péchés, puisqu'ils vous ont coûté si cher! »

CHARLES CLARENTIN.

Nous lisons dans la Vie de Charles Clarentin, né en Picardie, vers le milieu du xvii^e siècle, qu'il eut le bonheur de goûter le mystère et la vertu de la croix dès son enfance. Au collège d'Amiens, où sa famille l'avait placé pour lui faire terminer ses

études, il s'appliqua avec une scrupuleuse fidélité à l'accomplissement de ses devoirs, sans que rien ne pût l'en distraire. Quand la rigueur du froid ou d'autres incommodités étaient, pour ses camarades, un prétexte d'interrompre leur travail, et qu'ils l'invitaient à faire comme eux, il leur répondait : « Hé quoi ! ne faut-il rien souffrir pour l'amour de Jésus-Christ, qui a tant souffert pour nous ? » Dieu soumit cet amour à de fortes épreuves ; Clarentin tomba dangereusement malade, et souffrait des douleurs aiguës qui lui firent croire que sa fin n'était pas éloignée ; alors il fit mettre un crucifix devant son lit, pour l'avoir toujours sous les yeux. Son confesseur le visita dans un moment de crise, et lui demande comment il se trouve : « Mon père, répond Charles en plaçant ses deux mains sur sa poitrine, pour le corps, je vous avoue qu'il souffre beaucoup ; mais mon âme est remplie de tant de consolations, que j'ai de la peine à la contenir. » Alors il saisit le crucifix qu'on lui présente, il le baise avec transport, et répète plusieurs fois : « Mon amour est crucifié, et moi je vis encore !... » La confiance que cette croix lui inspirait n'était pas moins forte que son amour était tendre ; il la pressait sur son cœur, il la collait sur ses lèvres, et s'écriait : « Qui osera m'attaquer avec cette défense ? c'est mon épée, c'est mon escorte et ma sauvegarde ; voilà ma cuirasse et mon bouclier ! » Les approches de la mort n'eurent rien d'effrayant pour le disciple de Jésus crucifié, il se réjouissait dans la pensée du ciel, et ce fut en tenant la croix entre ses mains, et en prononçant ces paroles : « Mon père, je remets mon âme entre vos mains, » qu'il cessa de vivre sur la terre (1).

LEÇON XX.

DES MYSTÈRES QUI ONT SUIVI LA MORT DE JÉSUS-CHRIST,

D. *Qu'arriva-t-il lorsque Jésus-Christ eut rendu le dernier soupir ?* — R. Un soldat lui ouvrit le côté avec une lance.

EXPLICATION. — Vous le savez, mes enfants, Jésus-Christ mourut un vendredi, vers trois heures. « Or, comme c'était à la veille du sabbat, afin que les corps ne demeurassent point à la croix le jour du sabbat, car ce sabbat-là était un jour :

(1) *Écoliers vertueux*, t. 1.

« fort solennel, à cause de la fête de Pâques qui s'y rencon-
 « trait, les Juifs prièrent Pilate de leur faire rompre les
 « jambes pour avancer leur mort, et de les enlever. Il vint
 « donc des soldats qui rompirent les jambes du premier et de
 « l'autre voleurs qu'on avait crucifiés avec Jésus. Puis étant
 « venus à Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent
 « point les jambes. Mais l'un d'eux lui perça le côté d'une
 « lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. » Ainsi
 s'exprime saint Jean (1), qui avait été lui-même témoin ocu-
 laire de ce qu'il raconte, puisqu'il était avec Marie sur le Cal-
 vaire. L'évangéliste ajoute (2) : « Ces choses ont été faites afin
 « que cette parole de l'Écriture fût accomplie : Vous ne bri-
 « serez aucun de ses os (3). » L'Écriture dit encore ailleurs :
 « Ils verront celui qu'ils ont percé (4). » — Ce fut le côté
 droit de Jésus-Christ qui fut ouvert et non le côté gauche ;
 tel est le sentiment des Pères, et en particulier de saint Au-
 gustin et de saint Bernard ; sentiment conforme, d'ailleurs,
 à la manière dont les peintres et les sculpteurs ont constam-
 ment représenté le Sauveur en croix. — On a donné, au
 soldat qui avec sa lance ouvrit le côté de Jésus, le nom de
Longin, en grec *Λογγιζος*, de *Λόγχη*, qui signifie lance (5).

== D. *Que devint le corps de Jésus-Christ après sa mort?* — R. Après
 la mort de Jésus-Christ, son corps, ayant été descendu de la
 croix, fut embaumé et déposé dans un sépulcre neuf, par Jo-
 seph d'Arimathie, qui en ferma l'entrée avec une grosse pierre.

EXPLICATION. — Quelques heures après la mort du Sau-
 veur, Joseph d'Arimathie vint trouver Pilate et lui demanda
 le corps de Jésus pour l'ensevelir ; Pilate commanda qu'on
 le lui donnât. Joseph, l'ayant descendu de la croix, l'em-
 bauma, c'est-à-dire l'entoura d'aromates, de parfums pro-
 pres à le préserver de la corruption, l'enveloppa dans un

(1) Joan., XIX, 31-34.

(2) *Ibid.*, XIX, 36.

(3) Exod., XII, 46.

(4) Zach., XII, 10.

(5) Voir sur ce sujet Rocca, t. I, p. 24.

linceul et le mit dans un sépulcre neuf taillé dans le roc, où personne n'avait encore été déposé; et, après en avoir fermé l'entrée avec une grosse pierre, il se retira. Joseph d'Arimate (1) était un docteur de la loi, disciple zélé de Jésus; il n'osait cependant se déclarer publiquement, parce qu'il craignait les Juifs. Dans l'embaumement et l'ensevelissement du corps de Jésus, il fut aidé par Nicodème, aussi docteur de la loi et disciple du Sauveur, qu'il allait visiter la nuit pour se faire instruire.

= D. *Que firent alors les Juifs?* — R. Les Juifs scellèrent la pierre du sépulcre et y mirent des gardes pour empêcher que le corps ne fût enlevé.

EXPLICATION. — Le lendemain, les pharisiens et les princes des prêtres vinrent aussi trouver Pilate et lui dirent: « Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit, lorsqu'il était encore en vie: Je ressusciterai trois jours après ma mort. Commandez donc que le sépulcre où l'on a déposé son corps soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent le dérober et ne disent au peuple: Il est ressuscité d'entre les morts; alors la dernière erreur serait pire que la première. » Pilate leur répondit: « Vous avez des gardes, allez, faites-le garder comme vous l'entendrez. » — Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, ils scellèrent la pierre qui en fermait l'entrée et y mirent des gardes.

= D. *Que devint l'âme de Jésus-Christ?* — R. L'âme de Jésus-Christ descendit aux enfers.

EXPLICATION. — Séparée de son corps, et demeurant néanmoins unie à la personne du Verbe, comme elle l'avait toujours été depuis l'instant où s'était opéré le mystère de l'incarnation, la très-sainte âme de Jésus-Christ descendit aux enfers et y demeura aussi longtemps que son corps dans le tombeau.

= D. *Que faut-il entendre par les enfers?* — R. Par les enfers où

(1) *Arimate*, petite ville de la tribu d'Éphraïm.

descendit l'âme de Jésus-Christ après sa mort, il ne faut pas entendre les lieux où souffrent les damnés, mais les lieux où reposaient les âmes des justes morts depuis le commencement du monde.

EXPLICATION. — Le mot *enfer* signifie, en général, un lieu bas et profond. L'*enfer* proprement dit est ce lieu de désespoir et de rage où un feu vengeur, qui brûle éternellement, dévore les réprouvés, sans jamais consumer ses victimes. Ce n'est point dans cet horrible séjour que descendit l'âme de Jésus-Christ après sa mort, mais elle descendit dans le lieu où étaient réunies et détenues les âmes des patriarches, des prophètes et d'un grand nombre d'autres justes morts avant la venue du Sauveur. Ce lieu est appelé communément les *limbes* (1); on lui donne aussi le nom de *paradis*, et c'est de ce lieu que parlait Jésus-Christ lorsqu'il dit au bon larron : « Aujourd'hui vous serez avec moi en paradis (2). »

= D. *Pourquoi les âmes des justes n'étaient-elles pas au ciel?* — R. Parce qu'elles ne pouvaient y entrer avant Jésus-Christ, leur rédempteur.

EXPLICATION. — Les justes morts avant la venue de Jésus-Christ n'étaient pas au ciel, parce que le ciel avait été fermé aux hommes par le péché d'Adam, et qu'il ne pouvait leur être ouvert que par la mort de l'Homme-Dieu. Il fallait, avant que les âmes même les plus saintes pussent y entrer, que le Sauveur eût effacé de son sang le titre de notre condamnation; il fallait qu'il y entrât le premier, comme notre précurseur, et qu'avec sa croix il brisât ces portes d'airain que le péché avait élevées, et rétablît aussi l'heureux commerce interrompu depuis tant de siècles entre Dieu et les hommes.

= D. *Pourquoi l'âme de Jésus-Christ descendit-elle aux enfers?*
— R. Pour consoler les âmes des justes et leur annoncer leur prochaine délivrance.

(1) Voir sur ce sujet notre traduction du *Catéchisme de Bellarmin*, 1^{re} partie, et l'ouvrage de Mamachi, ayant pour titre : *de Animabus justorum in sinu Abrahamæ*, 2 vol. in-4^o, p. 260 et 652, note 2.

(2) *Hodie mecum eris in paradiso.* (Luc., **xxiii**, 43.)

EXPLICATION. — Les justes exilés dans les limbes étaient exempts de tous maux ; mais ils étaient aussi privés des délices et de la félicité du ciel. Ils n’y souffraient pas, mais ils n’y jouissaient pas de la vue de Dieu (1). Ils s’y consolait dans l’espérance de le voir un jour, mais cette espérance se perdait, pour ainsi dire, dans la nuit des temps. Jésus, qui connaissait avec quelle ardeur ils soupiraient après l’heureux moment où ils devaient être délivrés de leur prison, se hâta, aussitôt après sa mort, d’aller les réjouir par sa présence et de leur annoncer que le moment de leur délivrance était proche, et, en effet, quarante jours après, ils entrèrent avec lui dans le ciel (2).

= D. *Le corps de Jésus-Christ resta-t-il longtemps dans le tombeau ?* — R. Non, il ressuscita le troisième jour.

EXPLICATION. — Les prophètes avaient annoncé que le corps du Sauveur ne resterait pas dans le tombeau : « Vous ne souffrirez pas, Seigneur, avait dit le prophète-roi, que votre Saint éprouve jamais la corruption dans sa chair (3). » — « S’il donne sa vie pour le péché (ce sont les paroles « d’Isaïe), il vivra ;... parce qu’il a souffert, il reverra la « lumière (4). » Jésus lui-même l’avait clairement prédit par ces paroles : « Comme Jonas fut trois jours et trois nuits « dans le ventre de la baleine, de même le Fils de l’homme « sera dans le sein de la terre trois jours et trois nuits (5). »

(1) Mamachi, dans l’ouvrage que nous venons de citer, s’exprime ainsi, p. 243 : *In limbo, hic est in sinu Abraham, tristitiam et gaudium fuisse, nullo modo pugnant, sed omnino verissima sententia est.*

(2) Cuniliati, dans son *Concionator catechisticus* (p. 80), dit avec raison que déjà les justes avaient été réjouis par la descente, dans les limbes, des âmes de saint Jean-Baptiste et de saint Joseph, dont l’un avait été le précurseur, et l’autre le père nourricier du rédempteur des hommes.

(3) *Nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* (Psal. xv, 10.)

(4) *Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum... Pro eo quod laboravit anima ejus, videbit et saturabitur.* (Isai., LIII, 10, 11.)

(5) *Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus nocti-*

En effet, le troisième jour après sa mort, Jésus-Christ réunit son âme à son corps et ressuscita. *Ressusciter* veut dire revivre après sa mort. Jésus-Christ ressuscita, c'est-à-dire, mes enfants, qu'il redevint vivant, qu'il reprit la vie qu'il avait quittée. Il ressuscita par sa propre force, par sa propre puissance; ce fut lui-même qui se fit revivre après sa mort, et ce fut ainsi que se vérifia ce qu'il avait dit : « J'ai le pouvoir de quitter la vie et j'ai le pouvoir de la reprendre (1). »

— D. *Quelles furent les principales circonstances de la résurrection de Jésus-Christ?* — R. Jésus-Christ sortit vivant et glorieux du sépulcre, sans en rompre les sceaux, à la vue des gardes, qui tombèrent comme morts de frayeur.

EXPLICATION. — Le troisième jour commençait à luire depuis que Jésus était dans le tombeau. Tout à coup la terre éprouve une violente secousse : c'était le signal de la résurrection, et ce fut alors que Jésus-Christ sortit du sépulcre plein de vie, de gloire et d'immortalité. *Il en sortit sans en rompre les sceaux* : c'est une des qualités d'un corps glorieux de pouvoir pénétrer les corps les plus durs; ainsi Jésus-Christ pénétra la pierre qui fermait son sépulcre; *il passa à travers*, laissant intacts les sceaux, le *cachet*, qu'on y avait apposés. Au même moment, un ange du Seigneur, descendu du ciel, vint renverser la pierre et s'assit dessus; son visage était brillant comme l'éclair, et ses vêtements blancs comme la neige. Tout cela fit sur les gardes une telle impression, et ils furent saisis d'une si grande frayeur, qu'ils tombèrent comme morts.

D. *Est-il bien certain que Jésus-Christ soit ressuscité?* — R. La résurrection de Jésus-Christ est un fait qu'il est impossible de révoquer en doute.

D. *Les apôtres, qui ont attesté que Jésus-Christ était ressuscité, n'ont-ils point été trompés?* — R. Il est impossible que les apôtres se soient trompés sur le fait de la résurrection de Jésus-Christ.

bus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus. (Matth., XII, 40.)

(1) Joan., I, 17.

EXPLICATION. — Les apôtres n'ont pu être dans l'erreur au sujet de la résurrection de Jésus-Christ : c'est ce qui est évident par la nature même de leur déposition. Si Jésus-Christ ne se fût montré qu'une ou deux fois à deux ou trois de ses disciples, et qu'il ne leur eût dit que quelques mots en passant, on pourrait craindre que ces deux ou trois hommes ne se fussent laissé prendre à quelque fausse apparence ; mais il s'est fait voir fréquemment, mais il s'est fait voir à tous les apôtres et à plus de cinq cents disciples à la fois, et, dans ces fréquentes apparitions, il avait avec eux de longs entretiens. L'Évangile nous le représente mangeant et buvant avec eux, leur expliquant les Écritures, leur développant les mystères dont ils devaient être les prédicateurs, leur conférant de nouveaux pouvoirs en confirmant ceux qu'ils avaient déjà reçus ; les instruisant, les consolant, les encourageant, leur prédisant tout ce qui devait leur arriver, et leur traçant tout le plan de conduite qu'ils avaient à tenir. Il faudrait avoir perdu le sens pour ne voir dans tout cela qu'une suite et un enchaînement d'illusions ; tant de détails et une histoire si bien circonstanciée ne permettent pas de révoquer en doute le témoignage de ceux qui nous disent : C'est à nous que toutes ces choses sont arrivées.

Ce qui donne encore plus de poids à leur témoignage, c'est cette lenteur à croire, que Jésus-Christ leur avait si souvent reprochée pendant sa vie, et qu'il leur reproche encore après sa résurrection (1). Car lorsque, peu de temps avant sa mort, il la leur prédisait, cette résurrection, pour la troisième fois, ils étaient si loin de s'en faire une idée, qu'ils ne comprenaient rien à ce discours ; c'était pour eux une énigme, dit saint Luc (2), et ils ne se doutaient pas de ce qu'il pouvait signifier. Lorsque, le jour même de la résurrection de Jésus-Christ, les saintes femmes viennent leur dire qu'elles l'ont vu, bien loin d'en rien croire, ils regardent tout ce qu'on leur dit comme des visions de cerveaux

(1) O stulti ! et tardi corde ad credendum. (Luc., **xxiv**, 25.)

(2) Et ipsi non intellexerunt verbum. (Luc., **ii**, 50.)

dérangés (1); et lorsqu'enfin ils le voient eux-mêmes pour la première fois, ils s'imaginent voir un fantôme (2). Or, il faut l'avouer, des hommes ainsi disposés ne devaient pas certainement être faciles à tromper; et quand ils sont enfin convaincus de la réalité des choses qu'ils ont tant de peine à croire, on peut être assuré, ce semble, qu'ils n'ont cédé qu'à l'évidence. Les apôtres n'ont donc pu être trompés sur le fait de la résurrection de Jésus-Christ.

D. *Mais les apôtres n'ont-ils point été trompeurs?* — R. Cette seconde supposition n'est pas moins insoutenable que la première.

EXPLICATION.—Les apôtres n'ont-ils point été trompeurs? n'ont-ils point cherché à persuader au monde que Jésus-Christ était ressuscité, quoiqu'ils fussent bien persuadés du contraire? Nous soutenons, mes enfants, que cela est absolument impossible. En effet, s'ils étaient persuadés que Jésus n'était point ressuscité, ils ne pouvaient s'empêcher de le regarder comme un imposteur qui les avait indignement trompés en leur annonçant que, trois jours après sa mort, il redeviendrait vivant. « D'où leur serait venue, dès lors, la folle pensée d'annoncer hautement qu'il était sorti de son tombeau, plein de vie et d'immortalité? Lorsqu'ils avaient Jésus-Christ avec eux, et qu'ils devaient croire à la vérité de ses promesses, ils fuyaient pour n'être pas compromis; maintenant que leur maître n'est plus, et qu'ils savent que ses promesses sont fausses, les voilà pleins de zèle et de courage! Quel aurait été leur but? ces hommes se seraient dit: Jésus était un fourbe; n'importe, ayons l'hypocrisie de soutenir qu'il est Dieu; nous ne recueillerons ainsi ni des richesses ni des honneurs; de justes châtiments nous attendent en ce monde et en l'autre; n'importe, sacrifions tout au désir de faire adorer l'homme qui nous trompait, et que son ambitieuse entreprise a conduit au supplice. Animés

(1) Sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista. (Luc., xxiv, 41.)

(2) Putaverunt phantasina esse. (Marc., vi, 49.)

par un projet si contraire à tous les intérêts, ces ignorants, ces lâches, seraient devenus subitement éclairés, intrépides, et leur projet aurait réussi ! Je ne suis pas assez crédule pour préférer de telles absurdités aux récits de l'Évangile (1). »

Les apôtres, en publiant la résurrection de Jésus-Christ, n'ont point été trompeurs ; il répugne aussi, comme nous l'avons démontré, que sur ce fait ils aient pu être trompés ; la résurrection de Jésus-Christ ne peut donc être révoquée en doute par aucun esprit raisonnable.

D. La résurrection de Jésus-Christ suppose qu'il était réellement mort sur la croix ; or, cela est-il bien certain ? ne peut-on pas supposer qu'il était seulement évanoui ?—R. Rien n'est plus certain ni plus incontestable que la mort de Jésus-Christ sur la croix, puisqu'elle est attestée par le témoignage unanime de quatre évangélistes, et que les Juifs eux-mêmes ont toujours été persuadés que Jésus-Christ avait été déposé mort dans le tombeau.

EXPLICATION. — Entre les preuves qui établissent cette grande et incontestable vérité, nous choisirons de préférence celle que nous allons développer, parce qu'elle est plus en rapport avec l'état actuel de la controverse chrétienne, et que c'est la science qui réfute elle-même les objections que l'on prétend tirer de ses propres principes. Voici, en effet, le raisonnement des incrédules modernes. Il est certain, d'après le témoignage de plusieurs historiens, que des personnes crucifiées vivaient sur la croix pendant plusieurs jours. C'est ainsi que les deux larrons, dont il est parlé dans la passion, n'étaient pas encore morts le soir, et Pilate ne voulait pas croire que le Sauveur eût expiré sitôt, sans le témoignage précis du centurion. D'un autre côté, il est très-probable que la fatigue, les angoisses de l'âme et la perte de sang auront produit l'épuisement, la syncope et l'évanouissement ; dans cet état, Jésus-Christ est mis à la disposition de ses fidèles amis, qui pansent ses plaies avec des aromates, et le laissent reposer tranquillement dans une chambre sépulcrale bien

(1) *Pensées sur le christianisme*, par Joseph Droz, de l'Académie française, p. 36, 37.

retirée. Là, il se réveille bientôt de son assoupissement, et va trouver ses disciples. — Des auteurs éminents se sont occupés de la physiologie de la passion de notre Sauveur, et ont répondu d'une manière péremptoire à ce raisonnement spécieux et superficiel. Ils ont montré que les tortures du crucifiement étaient en elles-mêmes épouvantables, non-seulement à cause des blessures extérieures et de la posture douloureuse du corps, mais encore par les effets de cette position sur la circulation du sang et les autres fonctions ordinaires de la vie. Mais ces souffrances générales doivent avoir produit une impression relative sur différents individus, et leur effet sur deux brigands endurcis et robustes, fraîchement sortis de prison, doit naturellement avoir été tout autre que sur notre Sauveur, dont les formes et le tempérament étaient tout opposés. Il avait d'ailleurs précédemment souffert toute une nuit de tortures et de fatigues; il avait lutté avec une agonie intérieure, au point que l'un des phénomènes les plus rares avait été produit : une sueur de sang; il avait essuyé dans le prétoire la plus horrible flagellation, et il était tellement affaibli, qu'il ne fut pas assez fort pour porter sa croix, comme les criminels que l'on conduisait au supplice étaient toujours capables de le faire. N'est-il pas étonnant, après tout cela, qu'il ait encore pu vivre trois heures sur la croix? Ils ont montré ensuite qu'en supposant même que la mort du Christ fût seulement apparente, la blessure produite par la lance du soldat aurait été mortelle, parce que, dans le syncope ou l'évanouissement résultant de la perte du sang, toute saignée donnerait la mort. Enfin, ils ont prouvé que les épices et les aromates employés à l'embaumement, et on en employa environ cent livres, et la chambre fermée du tombeau, loin d'être propres à faire revenir une personne évanouie, auraient été l'instrument le plus sûr pour rendre réelle une mort simulée, puisqu'ils auraient produit la suffocation. — Ajoutons qu'il n'y a point d'exemple bien attesté d'une syncope durant plus d'un jour, tandis qu'ici elle aurait dû en durer trois; et que cette même

période n'aurait pas été suffisante pour rendre la force et la santé à un corps qui aurait souffert les déchirantes tortures du crucifiement et l'action affaiblissante d'une syncope par perte de sang (1). — La mort de Jésus-Christ sur la croix est donc, d'après les principes de la médecine, et indépendamment du témoignage des apôtres, un fait indubitable.

D. *Ne peut-on pas supposer que les apôtres enlevèrent le corps de leur maître, et publièrent ensuite qu'il était ressuscité?* — R. Un pareil enlèvement était absolument impossible, vu les précautions que les Juifs avaient prises pour l'empêcher.

EXPLICATION. — Les Juifs, et après eux les incrédules des siècles suivants, ont prétendu que, pendant la nuit, et tandis que les gardes dormaient, les disciples de Jésus-Christ ont dérobé son corps. « Quelques-uns des gardes vinrent à la ville et rapportèrent aux princes des prêtres tout ce qui s'était passé. Sur quoi s'étant assemblés avec les sénateurs, et ayant délibéré ensemble, ils donnèrent une grosse somme d'argent aux soldats en leur disant : Publiez que ses disciples sont venus la nuit et ont dérobé son corps pendant que vous dormiez... Les soldats, ayant reçu cet argent, firent ce qu'on leur avait dit (2). » — Il est difficile de rien imaginer de plus insensé. Enlever le corps de leur maître ! Ils n'ont pu même en avoir la pensée. « En effet, ou ils croyaient que leur maître ressusciterait dans trois jours, ou ils ne le croyaient pas, ou ils doutaient. S'ils croyaient à la résurrection du Sauveur, pourquoi se fussent-ils exposés très-inutilement à des dangers évidents ? Leur devoir était de se reposer sur la puissance de Jésus-Christ ; ils n'avaient besoin que d'attendre trois jours, certains qu'ils étaient de le voir reparaître. S'ils ne croyaient pas sa résurrection possible, ils jugeaient qu'ils avaient été trompés par lui ; ils voyaient tomber, avec sa promesse de revenir à la vie, toutes celles qu'il leur avait faites ; l'entreprise au suc-

(1) Wiseman, discours III sur les *Rapports entre la science de la religion révélée*.

(2) Matt., xxviii, 11-15.

cès de laquelle ils avaient cru d'abord était anéantie sans ressource. Dans cette situation, le plus simple bon sens et la timidité dont ils avaient donné des preuves non équivoques, ne leur laissaient que l'alternative de se dérober aux regards des Juifs ou d'aller demander aux chefs des prêtres et aux sénateurs de leur pardonner l'imposture qu'ils reconnaissaient, et dont ils avaient été les innocents complices. S'ils doutaient, le même bon sens et la même timidité leur disaient de se cacher pendant trois jours pour savoir de quel côté se trouveraient la vérité et la puissance. Dans toutes ces hypothèses, rien ne peut suggérer l'idée d'enlever le corps du crucifié (1). »

Il fallait, pour former un tel projet, être sûr de trouver endormis les soldats qui gardaient le sépulcre, et comment pouvait-on l'imaginer? Qu'un seul des gardes ne dormît pas, le crime était découvert, et sur-le-champ les coupables arrêtés et envoyés au supplice. Et ce sont des hommes aussi timides que les apôtres, que l'on suppose capables de s'exposer à un danger ~~si~~ grand et aussi certain!

Mais eussent-ils formé le projet d'enlever le corps de Jésus-Christ, l'exécution en était impossible. En effet, mes enfants, nous demandons comment, pour enlever le corps de leur maître, ils ont pu marcher, pour ainsi dire, sur le corps de ces gardes placés auprès de son tombeau? Et ces gardes, qu'étaient-ils devenus? Ils dormaient. Quoi! tous? pas un n'était éveillé? Tous dormaient, et d'un sommeil si profond, que l'arrivée de plusieurs hommes n'en a tiré aucun de cet étrange assoupissement; et d'un sommeil si commode, si complaisamment prolongé, qu'il donna le temps aux apôtres de briser les sceaux publics, de rouler avec de grands efforts une pierre énorme qui fermait le sépulcre, de détacher le corps de Jésus-Christ des bandelettes qui l'environnaient, des cent livres de parfums employés à l'embaumer, de plier le suaire, et de ne rien faire avec précipitation (2). « Ah! ils

(1) Joseph Droz, *Pensées sur le christianisme*, p. 34.

(2) Et procumbens (Petrus) vidit linteamina sola posita. (Luc., xxiv,

« dormaient, dit saint Augustin, mais n'est-ce pas votre
 « raison qui sommeille, plutôt que les gardes? S'ils dor-
 « maient, qu'ont-ils vu? et s'ils n'ont rien vu, de quoi
 « sont-ils témoins? Quels témoins que des témoins qui
 « dorment! A quoi se réduit leur témoignage? Le voici :
 « c'est comme s'ils eussent dit : Nous attestons que les dis-
 « ciples de Jésus ont enlevé son corps, et notre témoignage
 « est sans doute irrécusable, car, lorsqu'ils l'ont enlevé,
 « nous dormions d'un sommeil si profond, que nous n'a-
 « vons rien entendu ni rien vu (1). » — Vous le voyez, mes
 enfants, la supposition de l'enlèvement du corps de Jésus-
 Christ est absolument insoutenable.

D. *Que prouve la résurrection de Jésus-Christ?* — R. Elle prouve
 qu'il est vraiment le fils de Dieu et Dieu comme son Père, et que
 la religion qu'il a établie est divine.

EXPLICATION. — La résurrection de Jésus-Christ, opérée
 par sa propre puissance, est le plus grand de ses miracles
 et la preuve la plus éclatante de sa divinité, parce qu'il n'y
 a évidemment qu'un Dieu qui puisse se faire revivre après sa
 mort. Si Jésus-Christ est vraiment ressuscité, il s'ensuit qu'il
 est vraiment le fils de Dieu, et que la religion qu'il a établie
 est divine; que nous devons croire tout ce qu'elle enseigne et
 pratiquer tous les devoirs qu'elle nous prescrit, quoi qu'il
 puisse nous en coûter. « Jésus-Christ est ressuscité : que
 toute discussion cesse; tout est terminé, tous doutes sont
 levés; il est réellement ce qu'il a dit être, le fils unique de
 Dieu, égal à son Père. Il est ressuscité : l'édifice de sa reli-
 gion est fondé sur une base inébranlable, contre laquelle le
 torrent des âges coulera sans jamais l'altérer, et sur laquelle
 viendront se briser les efforts impuissants de l'enfer (2). »

12.) — Et cum se inclinasset (Joannes), vidit posita linteamina... Venit
 ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit
 linteamina posita et sudarium, quod fuerat super caput ejus, non cum
 linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum. (Joan.,
 xx, 5-7.)

(1) S. Aug., *Tract. in psalm. XLIII.*

(2) Plowden, *Élévations sur les mystères, t. II.*

= D. *Comment s'appelle le jour où Jésus-Christ ressuscita ?* — R. Il s'appelle le jour de Pâques.

EXPLICATION. — Notre-Seigneur est ressuscité le jour de Pâques ; on appelle ainsi la fête que l'Église célèbre chaque année en mémoire de ce mystère, à cause de son rapport avec la pâque des Israélites. — *Pâque* signifie passage. La fête de Pâques avait été établie, chez les Juifs, pour perpétuer le souvenir de la sortie d'Égypte et du passage de l'ange qui extermina les premiers-nés des Égyptiens, et épargna toutes les maisons des Israélites dont les portes étaient marquées du sang de l'agneau qu'on avait immolé la veille, et qui, pour cela, est appelé agneau pascal. La fête de Pâques a été instituée chez les chrétiens pour leur rappeler que Jésus-Christ est passé de la mort à la vie, et qu'en triomphant du démon il les a délivrés d'une tyrannie mille fois plus cruelle que celle dont furent délivrés les Israélites : de la tyrannie du péché.

= D. *Que fit Jésus-Christ après sa résurrection ?* — R. Jésus-Christ, après sa résurrection, apparut souvent à ses disciples, parlant avec eux et les instruisant pendant quarante jours.

EXPLICATION. — Les gardes que les princes des prêtres avaient placés autour du tombeau venaient de se retirer, lorsque quelques saintes femmes arrivèrent, portant des parfums et des aromates pour embaumer le corps de Jésus-Christ. Elles se disaient entre elles : « Qui nous ôtera la pierre qui ferme l'entrée du sépulcre ? » car elle était fort grande. Mais, en regardant, elles virent que cette pierre était renversée ; et étant entrées dans le sépulcre, elles n'y trouvèrent point le corps du Seigneur ; mais elles aperçurent un jeune homme assis, dont les vêtements étaient brillants de lumière, et elles furent saisies de peur. — « Ne craignez rien, leur dit-il, je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié ; il n'est point ici, il est ressuscité ; hâtez-vous d'aller l'annoncer à ses disciples. » Elles sortirent aussitôt du sépulcre, saisies de frayeur et transportées de joie. En même temps, Jésus se

présente à elles et leur dit : « Je vous salue. » Elles le reconnurent, et, s'approchant de lui, elles embrassèrent ses pieds et l'adorèrent. « Ne craignez point, leur dit Jésus : allez dire « à mes frères qu'ils aillent en Galilée ; c'est là qu'ils me « verront. » — Les apôtres regardèrent comme des rêveries tout ce que les saintes femmes leur racontèrent ; toutefois, Pierre et Jean sortirent aussitôt pour aller au sépulcre. Ils couraient tous deux ensemble, mais Jean arriva le premier. S'étant baissé, il vit les bandelettes dont le corps de Jésus avait été enveloppé, mais il n'entra pas. Pierre, qui arriva un instant après, entra dans le sépulcre ; il vit les linceuls et le suaire qu'on avait mis sur la tête du Sauveur ; ils étaient pliés dans un lieu à part. Après avoir tout examiné, ces deux apôtres se retirèrent. — Une des saintes femmes, Marie-Madeleine, se tenait près du sépulcre, versant des larmes. Comme elle pleurait ainsi, elle se baissa et regarda dans le sépulcre : elle vit deux anges vêtus de blanc, assis au lieu où avait été déposé le corps de Jésus, l'un à la tête et l'autre aux pieds. Ils lui dirent : « Femme, pourquoi pleurez-vous ? » Elle leur répondit : « C'est qu'ils m'ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais « où ils l'ont mis. » Ayant dit cela, elle se retourne et voit Jésus debout, sans savoir néanmoins que ce fût lui. « Femme, « pourquoi pleurez-vous ? qui cherchez-vous ? » lui dit Jésus. Elle, s'imaginant que c'était le jardinier, lui dit : « Si c'est « vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je « l'emporterai. — Marie ! » lui dit Jésus ; et aussitôt elle le reconnut et se jeta à ses pieds. Sur le soir du même jour, les portes de la maison où les disciples étaient rassemblés étant fermées, tant ils avaient peur des Juifs, Jésus se présenta au milieu d'eux et leur dit : « La paix soit avec vous ; c'est moi, « ne craignez point. » Mais eux, tout troublés et tout épouvantés, s'imaginaient voir un esprit, un fantôme. Et Jésus leur dit : « Pourquoi vous troublez-vous et pourquoi s'élève-t- « il tant de pensées dans votre cœur ? Regardez mes mains et « mes pieds, et reconnaissez que c'est moi-même ; touchez « et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous

voyez que j'en ai. » Après avoir dit cela, il leur montra ses mains et ses pieds, et ils eurent une grande joie de voir le Seigneur. — Thomas, surnommé Didyme, l'un des douze apôtres, n'était pas avec eux lorsque Jésus leur apparut. Lors donc que les disciples lui dirent : « Nous avons vu le Seigneur, » il leur répondit : « Si je ne vois dans ses mains « la marque des clous qui les ont percées, et si je ne mets « le doigt dans ses blessures et la main dans la plaie de son « côté, je ne croirai pas qu'il soit ressuscité. » Or, huit jours après, les disciples étaient encore réunis dans le même lieu et Thomas avec eux, Jésus vint, les portes étant fermées. Il se tint au milieu d'eux et leur dit : « La paix soit avec vous. » Il dit ensuite à Thomas : « Portez ici votre doigt et considérez mes mains; approchez aussi votre main et la mettez « dans mon côté, et ne soyez pas incrédule, mais fidèle. — « Mon Seigneur et mon Dieu! s'écria Thomas, pénétré de « respect et d'admiration. — Vous avez cru, Thomas, lui « dit Jésus, parce que vous avez vu; heureux ceux qui ont « cru sans avoir vu. » Jésus-Christ se montra encore plusieurs fois à ses disciples pendant les quarante jours qu'il passa sur la terre après sa résurrection; et, pour leur prouver qu'il avait réellement, comme auparavant, la nature humaine, il mangea et but avec eux, quoique aucune nourriture ne lui fût nécessaire, affranchi qu'il était de toutes les misères de l'humanité (1). « C'est ainsi, dit saint Luc (2), « que Dieu a voulu que Jésus se montrât vivant, non à tout « le peuple, mais aux témoins qu'il avait choisis avant tous « les temps. » Saint Paul nous apprend que Jésus se fit voir une fois à plus de cinq cents hommes assemblés (3). Dans ces différentes apparitions, il s'entretenait avec ses apôtres du royaume de Dieu, c'est-à-dire de la religion qu'ils étaient appelés à répandre dans le monde.

= D. *Qu'arriva-t-il ensuite?* — R. Le quarantième jour après sa

(1) De Rubeis, *Rationale*, lib. II.

(2) Act., x, 40, *seq.*

(3) I Cor., xv, 6.

résurrection, Jésus-Christ monta au ciel, en présence de ses disciples.

EXPLICATION. — Les quarante jours que Jésus-Christ avait destinés à confirmer ses apôtres dans la foi de sa résurrection étant écoulés, il se présenta à eux dans le cénacle, sur les onze heures du matin, au moment où ils prenaient leur repas. Il se mit à table avec eux, pour ne leur laisser aucun doute sur la réalité de sa présence. Après leur avoir annoncé la venue prochaine du Saint-Esprit, et les avoir entretenus et exhortés avec une bonté toute paternelle, il les mena hors de Jérusalem, jusqu'à Béthanie et à la montagne des Oliviers. Ayant levé les mains, il les bénit, et, en les bénissant, il se sépara d'eux. Ils le virent s'élever en haut; une nuée le déroba à leurs yeux, et il monta au ciel. — Un illustre orateur (1), parlant de ce mystère, fait la comparaison suivante: « Un prince a une grande guerre à soutenir contre une nation éloignée; alors il quitte pour un instant son royaume, afin d'aller combattre ses ennemis en leur propre terre; puis, l'expédition étant achevée, il rentre avec un superbe appareil dans la ville capitale de son royaume, et orne sa suite et ses chariots des dépouilles des peuples vaincus. Ainsi le fils de Dieu, notre roi, voulant renverser le règne du démon, est lui-même descendu en terre pour vaincre cet irréconciliable ennemi, et l'ayant dépouillé de son trône par des armes qui n'auraient rien eu que de faible si elles avaient été employées par d'autres mains que par celles d'un Dieu, il ne lui restait plus d'autre chose à faire, sinon qu'il retournât triomphant au ciel, le lieu de son origine et le siège principal de sa royauté. » — Jésus-Christ monta au ciel par sa propre vertu; on ne vit paraître ni char de feu ni chevaux de feu pour l'y élever par le moyen d'un tourbillon, comme il était autrefois arrivé à Élie. Le prophète avait eu besoin de ce secours, parce qu'il n'était qu'un pur homme; mais parce que Jésus est Dieu, il ne lui faut, pour

(1) Bossuet.

quitter la terre et s'élever au plus haut des cieux, qu'un seul acte de sa volonté. — Pendant que les disciples étaient attentifs à regarder leur divin maître s'élever ainsi dans le ciel, deux hommes, vêtus de blanc, se présentèrent à eux et leur dirent : « Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder en haut? Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, en descendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » Après avoir entendu ces paroles, les disciples retournèrent à Jérusalem, remplis d'une grande joie.

= D. *Comment s'appelle le jour où Jésus-Christ est monté au ciel?*
 — R. Le jour où Jésus-Christ est monté au ciel s'appelle l'Ascension.

EXPLICATION. — Par *Ascension* il faut entendre l'élévation miraculeuse de Jésus-Christ, lorsqu'il monta au ciel en présence et à la vue de ses disciples; on donne aussi le nom d'*Ascension* à la fête que l'Église célèbre, en mémoire de ce mystère, quarante jours après Pâques (1). — Jésus-Christ, comme Dieu, est présent partout par son immensité; ce ne fut donc point comme Dieu, mais comme homme qu'il monta au ciel. Il y monta ayant à sa suite les âmes des justes qu'il était allé visiter dans les limbes; il les fit entrer avec lui dans le séjour de la gloire et du bonheur. Dès ce moment, les portes du ciel, fermées aux hommes depuis la prévarication du premier homme, leur furent enfin ouvertes et chacun de nous peut et doit même aspirer à occuper une place dans ce bienheureux séjour, où Jésus, comme précurseur, est entré pour nous.

= D. *Pourquoi Jésus-Christ est-il monté au ciel?* — R. Jésus-Christ est monté au ciel pour y jouir, comme homme, de la

(1) Le jour de l'Ascension, au moment où le diacre chante ces paroles : *Assumptus est in cælum*, « il fut élevé dans le ciel, » on éteint le cierge pascal, pour rappeler aux fidèles que ce fut en ce jour que Jésus-Christ quitta la terre pour aller occuper, au plus haut des cieux, le trône de gloire que son Père lui avait préparé. (Voir, au tome IV, ce que nous disons de l'*Ascension*.)

gloire qu'il avait méritée par ses souffrances, nous y préparer une place et y être notre avocat auprès de son Père.

EXPLICATION. — Jésus-Christ est monté au ciel : 1° pour y jouir, comme homme, de la gloire qu'il avait méritée par ses souffrances. En faisant le sacrifice de sa vie, en versant tout son sang sur un bois infâme, de quelle récompense Jésus-Christ ne s'était-il pas rendu digne? Quelle gloire ne méritait-il pas? C'est pour jouir, comme homme, de cette gloire, c'est pour recevoir cette récompense, qu'il a quitté la terre. Assis sur un trône éternel, il reçoit les adorations des heureux habitants de la sainte cité, et la céleste Jérusalem retentit de ce beau cantique : « L'agneau qui a été mis à mort « est digne de recevoir la puissance..., l'honneur, la gloire « et la bénédiction... Alleluia! parce que le Seigneur notre « Dieu, le Tout-Puissant, est entré dans son règne; réjouis- « sons-nous, faisons éclater notre allégresse et rendons-lui « gloire (1). » — 2° Jésus-Christ est monté au ciel pour nous y préparer une place et accomplir en notre faveur ce qu'il avait dit à ses apôtres avant de les quitter : « Il y a plusieurs « demeures dans la maison de mon Père; je m'en vais vous « préparer le lieu; » et ce lieu, cette place, rien ne pourra nous empêcher de l'occuper un jour, si nous en avons la ferme volonté. — 3° Jésus-Christ est monté au ciel pour y être notre avocat auprès de son Père. Un avocat est celui qui défend quelqu'un, qui prend ses intérêts, qui plaide sa cause; or, c'est ce que fait pour nous Jésus-Christ dans le ciel. « Nous avons, dit saint Jean, pour avocat auprès du Père, « Jésus-Christ qui est juste. » Placé entre son Père et nous, il ne cesse d'intercéder en notre faveur par des gémissements ineffables; il conjure son Père d'oublier nos crimes et de nous faire grâce; il lui offre, pour le désarmer, la mort qu'il a soufferte pour nous sur la croix; enfin, mes enfants, il prie sans cesse pour nous, comme homme, et il exauce lui-même, comme Dieu, toutes les prières qui lui sont adressées.... Et

(1) Apoc., XIX, 6, 7.

de là tant de grâces, tant de faveurs, tant de bienfaits que le ciel, à chaque instant, verse sur nous.

Voilà, mes enfants, pourquoi Jésus-Christ est monté au ciel. Mais quel est son état dans le ciel? quelle place y occupe-t-il? *Il est assis à la droite de son Père* : c'est-à-dire qu'étant, comme Dieu, égal en tout à son Père, il y possède, comme homme, une gloire qui est propre à lui seul, et qui ne peut convenir à aucune autre nature créée. Tel est le sens de ces paroles : *Il est assis, etc.*, car Dieu le père étant un pur esprit, on ne peut imaginer en lui rien de corporel; par conséquent, il n'a ni droite ni gauche. Mais parce que, selon la coutume reçue parmi les hommes, le plus grand honneur est censé déferé à celui qui est placé à la droite, pour exprimer d'une manière proportionnée à notre intelligence l'excellence incomparable de la gloire qui appartient dans le ciel à Jésus-Christ, en tant qu'homme, la foi nous dit qu'il y est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant.

TRAITS HISTORIQUES.

UNE RÉPONSE DE SAINT VICTOR.

Du temps de la persécution de l'empereur Maximien, un officier chrétien, nommé Victor, allait la nuit, de maison en maison, visiter ses frères, pour les exhorter au mépris de la mort et leur inspirer le désir des biens éternels. Ayant été surpris, à Marseille, dans une action si digne d'un soldat de Jésus-Christ, on le conduisit devant le juge, qui lui représenta que c'était folie de s'exposer à perdre le fruit de ses services, avec la faveur du prince, en adorant un *homme mort*. C'était ainsi qu'il appelait Jésus-Christ. Victor lui répondit : « Je renonce à tous les avantages dont je ne pourrais jouir qu'en devenant infidèle à Jésus-Christ, le fils éternel de Dieu, qui a daigné se faire homme et mourir pour notre salut, mais qui *s'est ressuscité lui-même après sa mort*, et qui règne avec son Père céleste, auquel il est parfaitement égal en toutes choses. » Quelques jours après Victor eut la tête tranchée (1).

(1) *Vie de saint Victor.*

LA MONTAGNE DES OLIVIERS.

La montagne des Oliviers est la plus haute de celles qui environnent Jérusalem. Elle offre trois sommets ou collines parallèles dans la direction du nord au sud ; c'est sur celui du milieu, qui est le plus élevé, que Jésus-Christ opéra sa glorieuse ascension et laissa dans le rocher l'empreinte de ses pieds, ainsi que saint Jérôme, qui l'avait vue, et les autres Pères, en rendent témoignage. Il ne reste plus que celle du pied gauche, les Turcs ayant enlevé l'autre vers le milieu du xvii^e siècle ; ils la conservent dans leur mosquée avec beaucoup de vénération. — Le sacré vestige, qui subsiste encore, a été vu tout récemment par plusieurs voyageurs. Le talon est tourné vers le midi, et les doigts regardent le nord, en déclinant vers le couchant. Ainsi Jésus-Christ, en montant au ciel, comme sur la croix, avait le visage tourné vers l'Europe, cette belle partie du monde qui lui est restée la plus fidèle, et surtout du côté de la ville de Rome, suivant la remarque d'Andrichomius (1). On a entouré le sacré vestige que nous venons de décrire d'une maçonnerie, pour empêcher qu'on ne marchât dessus, car il est révérend par les pèlerins du monde entier. — « Rien de plus fameux dans l'histoire, dit saint Bernardin, qu'un gentilhomme provençal qui, après avoir visité avec une piété et une dévotion extraordinaires les lieux consacrés par la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, mourut victime du divin amour, la bouche collée sur le roc où le Sauveur avait laissé l'empreinte de ses pieds (2) ! »

LEÇON XIX.

DE LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT SUR LES APÔTRES ET DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE.

= D. *Jésus-Christ, en montant au ciel, n'avait-il pas promis à ses apôtres de leur envoyer l'Esprit-Saint ?* — R. Oui, Jésus-Christ avait promis à ses apôtres que, quand il serait au ciel, il leur enverrait l'Esprit-Saint, qui leur enseignerait toute vérité.

EXPLICATION. — Avant de quitter le monde pour retourner

(1) Andrichomius, auteur de la *Géographie sainte*, ouvrage estimé pour son exactitude.

(2) *Les voyages de Jésus-Christ*, p. 406.

à son Père, Jésus-Christ avait dit à ses apôtres que, lorsqu'il serait séparé d'eux, il leur enverrait l'Esprit-Saint, et il leur avait en même temps annoncé les admirables effets que cet Esprit sanctificateur produirait en eux. Il leur avait promis que cet autre consolateur (1) les instruirait de toutes choses, leur enseignerait toute vérité, et les revêtirait de la force d'en haut. « Le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, sera celui qui vous enseignera toutes choses, et qui vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit (2). Lorsque le consolateur, l'esprit de vérité, qui procède du Père, sera venu, il rendra témoignage de moi, et vous en rendrez aussi témoignage, parce que vous êtes dès le commencement avec moi (3). Vous recevrez la vertu du Saint-Esprit, qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (4). »

— D. *Qu'est-ce que le Saint-Esprit?* — R. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la sainte Trinité.

EXPLICATION. — Rappelez-vous, mes enfants, ce que nous avons dit en parlant du mystère de la sainte Trinité. La première personne de la sainte Trinité s'appelle le Père, la seconde personne s'appelle le Fils, et la troisième personne s'appelle le Saint-Esprit; ainsi le Saint-Esprit, que Jésus-Christ, en montant au ciel, avait promis d'envoyer à ses apôtres, est la troisième personne de la sainte Trinité. Cet esprit de vérité n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin. Il n'a point été fait; mais procédant, de toute éternité, du Père et du Fils, comme nous allons bientôt l'expliquer, consubstantiel au Père et au Fils, c'est-à-dire ayant avec eux une seule et même substance, il est une personne divine parfaitement égale aux deux autres; il est Dieu comme le Père et le Fils;

(1) Et ego rogabo Patrem, et alium Paraclitum dabit vobis. (Joan., XIV, 16.)

(2) Joan., XIV, 26.

(3) *Ibid.*, xv, 26, 27.

(4) Act., I, 8.

— Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a rendu cette vérité bien sensible, lorsqu'il a ordonné à ses apôtres de baptiser toutes les nations *au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit* (1). En effet, si l'Esprit-Saint n'est pas Dieu, comment se trouve-t-il compris sous le même nom, avec le Père, qui est Dieu; avec le Fils, qui est Dieu? Si le Saint-Esprit n'est pas Dieu, comment intervient-il dans l'œuvre de notre régénération, de la même manière que le Père, qui est Dieu, que le Fils, qui est Dieu? — Aussi les apôtres ont-ils, à l'envi, rendu témoignage à la divinité du Saint-Esprit. Lorsque l'apôtre saint Pierre reproche à Ananie d'avoir menti à l'Esprit-Saint, il lui fait en même temps connaître qu'en mentant au Saint-Esprit, ce n'est point à une créature, c'est à Dieu qu'il a menti. « Ananie, lui dit-il, comment Satan a-t-il séduit votre cœur jusqu'à vous faire mentir au Saint-Esprit?... Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, c'est à Dieu (2). » — L'apôtre saint Jean déclare que le Saint-Esprit est une même chose avec le Père et le Verbe, et, par conséquent, Dieu comme le Père et le Verbe. « Il y en a trois, écrivait-il aux fidèles, qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose (3). » Et l'apôtre saint Paul, faisant remarquer aux Corinthiens qu'il y a dans l'Église diversité de dons, diversité de ministères, diversité d'opérations, et leur faisant connaître que l'Esprit-Saint est le principe et la source de ces différents dons, de ces différents ministères, de ces différentes opérations, ne manque pas de leur enseigner en même temps que cet Esprit-Saint est *Seigneur et Dieu* (4).

— D. *De qui procède-t-il?* — R. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

EXPLICATION. — Nous vous l'avons déjà dit, mes chers enfants : le Père, première personne de la sainte Trinité,

(1) Matth., xxviii, 19.

(2) Act., v, 3, 4.

(3) I Joan, v, 7.

(4) I Cor., xii, 5, 6.

n'a point de principe qui le produise. Le Fils, seconde personne de la sainte Trinité, n'a point d'autre principe que le Père, par qui il est engendré, d'une manière ineffable, de toute éternité. Le Saint-Esprit, troisième personne de la sainte Trinité, procède, de toute éternité, du Père et du Fils, comme d'un même principe, sans être engendré ni par l'un ni par l'autre. Le Père, se contemplant et se connaissant lui-même, engendre un autre lui-même, un Fils appelé aussi *Verbe*; c'est ce qu'on nomme la *génération éternelle du Verbe*. Le Père et le Fils, en s'aimant réciproquement, produisent le Saint-Esprit, le terme de leur amour, le lien indissoluble entre l'un et l'autre; c'est ce qu'on appelle la *procession du Saint-Esprit*, c'est-à-dire la production éternelle du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils. Ainsi le Fils vient du Père par *génération*; le Saint-Esprit vient de l'un et de l'autre par *procession*. Tel est le langage consacré par l'Église, et dont il n'est pas permis de s'écarter. — La procession du Saint-Esprit, telle que nous venons de l'exposer, est un dogme de foi catholique, et ce dogme est évidemment fondé sur l'Écriture sainte. En effet, Jésus-Christ dit dans l'Évangile : « Lorsque le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, il rendra témoignage de moi; » voilà la mission du Saint-Esprit, qui est représentée comme commune au Père et au Fils. Le Sauveur ajoute : « Il prendra de ce qui est de moi, et vous l'annoncera; tout ce qui est à moi Père est à moi (1). » Et saint Paul, dans son épître aux Galates, leur dit : « Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils (2). » La procession active du Saint-Esprit, que les théologiens appellent aussi *spiration*, est donc commune au Père et au Fils. Le Saint-Esprit procède donc du Fils comme du Père, puisqu'il est envoyé par le Fils, qu'il reçoit du Fils, qu'il est l'Esprit du Fils. — Le Saint-Esprit est le souffle divin qui, au commencement du monde et au

(1) Joan., xvi, 13, 14, 15.

(2) Gal., iv, 6.

moment de la création de l'homme, lui inspirant la vie et la justice, forma en lui les traits glorieux de ressemblance qu'il a avec son Créateur. Cette ressemblance a été étrangement défigurée par le péché; mais le Saint-Esprit va réparer son ouvrage, et, à son ordre, tout va recevoir une nouvelle création et une vie nouvelle.

= D. *Quel jour le Saint-Esprit est-il descendu sur les apôtres?* — R. Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte, dix jours après l'Ascension.

EXPLICATION. — Les apôtres étaient réunis dans le cénacle (1), où ils attendaient avec confiance l'exécution de la promesse de Jésus-Christ, lorsque tout à coup ils entendirent comme le bruit d'un vent impétueux qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où ils étaient. En même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux. C'était le Saint-Esprit qui descendait en eux sous cette forme si propre à représenter ce qu'il opérerait dans leurs âmes : il les purifiait de toutes leurs imperfections; il les éclairait de sa divine lumière; il les embrasait des saintes ardeurs de la charité; il leur communiquait le don des langues et une éloquence bien au-dessus de la nature; il changeait ces hommes, naguère si timides et si pusillanimes, en des guerriers intrépides que personne ne pourra vaincre et qui triompheront du monde entier. Ce fut dix jours après son ascension que Jésus-Christ envoya à ses apôtres l'Esprit-Saint qu'il leur avait promis. La fête que l'Église célèbre, chaque année, en mémoire de ce grand événement, s'appelle la fête de la Pentecôte. Le mot *pentecôte* signifie *cinquantième* (2), et cette fête est ainsi appelée, parce qu'elle se célèbre le cinquantième jour après Pâques. Les Juifs célébraient aussi la fête de la Pentecôte, en

(1) *Cénacle*, salle à manger dans laquelle Jésus-Christ soupa avec ses apôtres, la veille de sa mort.

(2) *Pentecôte* vient du grec πεντηκωστή, *cinquantième jour* (sous-entendu ἡμέρα), et a pour racine le mot indéclinable πενήκοντα, *cinquante*.

mémoire de la loi donnée sur le mont Sinaï, cinquante jours après la sortie d'Égypte; ils y offraient à Dieu les prémices des moissons du froment, qui s'achevaient alors. Ce fut le propre jour de la Pentecôte des Juifs, sur les neuf heures du matin, au moment où l'on offrait dans le temple les pains de blé nouveau, que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, de la manière que nous venons de le raconter.

== D. *Que firent les apôtres quand ils eurent reçu le Saint-Esprit?*

— R. Ils commencèrent à prêcher l'Évangile à Jérusalem, puis ils se dispersèrent pour l'annoncer à toutes les nations, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu.

EXPLICATION. — Remplis du Saint-Esprit, les apôtres commencèrent tout à coup à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit les faisait parler. Le bruit d'un événement aussi extraordinaire ne tarda pas à se répandre; et comme il y avait alors, à Jérusalem, des Juifs, craignant Dieu, de toutes les nations qui sont sous le ciel, il en vint un grand nombre qui se réunirent autour des apôtres, pour s'assurer de la vérité de ce qu'ils avaient entendu dire. Devenus témoins de cette merveille, ils en furent tout hors d'eux-mêmes, et, dans l'étonnement dont ils furent saisis, ils se disaient les uns aux autres : « Ces hommes qui nous parlent ne sont-ils pas tous Galiléens? Comment se fait-il donc que nous les entendions parler les langues des divers pays où nous sommes nés? D'où peut venir un pareil prodige? » — D'autres, cependant, osèrent tourner en dérision ce qui se passait et prétendre que ceux qui parlaient d'une manière si admirable étaient pleins de vin. Mais Pierre a bientôt réfuté cette misérable calomnie et confondu ses auteurs. Il se présente avec les autres apôtres, élève la voix au milieu de la multitude, et parle en ces termes : « O Juifs! et vous tous qui demeurez dans Jérusalem, prêtez l'oreille à mes paroles : Non, ce dont vous êtes témoins n'est point l'effet d'une honteuse ivresse, mais l'accomplissement des anciens oracles. Le Seigneur Dieu a dit : *Dans les derniers temps..., je*

« répandrai mon esprit sur mes serviteurs; vous êtes dépositaires de cette prophétie et vous en voyez l'accomplissement. « O Israélites! écoutez... Dieu avait autorisé parmi vous « Jésus de Nazareth, par les miracles et les prodiges qu'il a « opérés par lui au milieu de vous. Cependant vous l'avez « fait mourir en le crucifiant par les mains des méchants; « mais Dieu l'a ressuscité... C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, et nous en sommes tous témoins, qui a répandu « sur nous son Esprit-Saint, et c'est cet Esprit qui opère et « qui parle en nous (1). » — Les apôtres, après avoir prêché l'Évangile à Jérusalem et aux environs, se dispersèrent pour aller prêcher à toutes les nations, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jésus-Christ. « Allez, leur avait-il dit, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du « Fils, et du Saint-Esprit; apprenez-leur à observer toutes les « choses que je vous ai prescrites, et soyez assurés que je « suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde (2). »

= D. *Convertirent-ils beaucoup de personnes?* — R. Oui, les apôtres en convertirent beaucoup parmi les Juifs et les gentils.

EXPLICATION. — Le discours que prononça saint Pierre, le jour même de la descente du Saint-Esprit, toucha et convertit trois mille Juifs. Quelques jours après, allant au temple avec saint Jean, ils trouvèrent, à l'une des portes principales, un homme perclus des jambes depuis sa naissance, qui leur demanda l'aumône. « Regarde-nous, lui dit saint Pierre; « je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je te le donne. « Au nom de Jésus, lève-toi et marche (3). » Il le prit en même temps par la main et l'aida à se lever. Ce boiteux fut guéri sur-le-champ, et il entra avec eux dans le temple, transporté de joie et louant Dieu. Saint Pierre ayant pris de là occasion de prêcher de nouveau Jésus-Christ, il détermina cinq mille Juifs à se faire chrétiens. — Mais l'esprit qui animait

(1) Act., III, 15.

(2) Matth., xxviii, 19, 20.

(3) Act., III, 6.

les apôtres leur assurait de plus vastes conquêtes, et l'événement a pleinement justifié ce que Jésus-Christ leur avait dit : « Vous recevrez la vertu du Saint-Esprit, qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre (1). » Les apôtres font retentir toutes les parties de la terre du nom de Jésus-Christ, et partout d'innombrables conversions, non-seulement parmi les Juifs, mais encore parmi les gentils, sont le fruit de leurs discours et de leur zèle. De toute part les temples des faux dieux sont renversés, le monde se remplit de chrétiens, et l'Évangile court de royaume en royaume avec une telle rapidité, que saint Paul, presque encore au milieu de sa course, disait aux fidèles de Rome : « Votre foi est annoncée dans tout l'univers (2). » Qui pourrait ne pas reconnaître ici l'œuvre de Dieu ? Comment, en effet, douze hommes pauvres, sans talent, sans crédit, sans aucune ressource humaine, auraient-ils pu, sans le secours de Dieu, convertir le monde et persuader à tant de peuples différents d'embrasser une religion si austère dans sa morale, et ordonnant de croire des mystères qui confondent la raison ? Comment auraient-ils pu, sans le secours de Dieu, leur persuader de sortir de la fange du vice où ils croupissaient, pour se livrer à la pratique de toutes les vertus ? Ah ! celui qui commande au néant, Dieu seul a pu choisir de tels instruments pour opérer une telle réforme !...

D. *Par quel peuple commença la vocation des gentils ?* — R. Par le peuple chaldéen.

EXPLICATION. — Selon la tradition, la vocation des gentils commença par le peuple chaldéen, puisque trois de ses princes, initiés au culte et à la science des mages, furent miraculeusement appelés au berceau du Rédempteur. L'annonce de la bonne nouvelle se fit dans la nation, à l'arrivée de ces rois ambassadeurs ; de sorte qu'elle était déjà pré-

(1) Act. I, 8.

(2) Rom., I, 8.

parée à recevoir la doctrine de l'espérance, idée contenue dans l'étymologie du mot évangile, lorsque les apôtres, assistés du Saint-Esprit, se partagèrent l'empire spirituel du monde. Saint Thomas qui, deux ans après l'assemblée du cénacle, avait déjà parcouru la Perse, la Bactriane, les vallées de Caboul, de Candahar et de Cachemire, et pénétré dans l'Inde plus avant que le conquérant Alexandre, et saint Barthélemi, qui déposa les premières semences de la foi en Arménie, dans le pays des Ibères et chez les peuples du Caucase, avaient d'abord l'un et l'autre traversé la Chaldée, et leur parole avait enfanté des disciples à la vie spirituelle (1).

D. *Outre les apôtres dont il vient d'être parlé, n'y en eut-il pas un qui fut chargé, d'une manière spéciale, de travailler à la conversion des gentils?* — R. Oui, et cet apôtre fut saint Paul.

EXPLICATION. — Saint Paul, que Dieu, dans ses conseils, avait choisi pour être, d'une manière toute spéciale, l'apôtre des gentils, naquit à Tharse, en Cilicie, environ deux ans avant Jésus-Christ. Il s'appela d'abord Saul. Élevé dans la secte des pharisiens, il se montra un des plus grands persécuteurs du christianisme. Ayant obtenu du grand-prêtre des lettres portant plein pouvoir de se saisir des chrétiens qu'il trouverait à Damas, et de les amener dans les prisons de Jérusalem, il partit pour exécuter cette grande entreprise. Comme il approchait du terme de son voyage, il fut frappé d'une lumière divine qui le renversa de cheval. En même temps, il entendit une voix qui lui criait : « Saul, « Saul, pourquoi me persécutez-vous (2)? » Cette voix était celle de Jésus-Christ. Saul se releva ; et comme il ne voyait plus, ceux qui l'accompagnaient le conduisirent jusqu'à Damas, où le disciple Ananias le visita, le baptisa et le guérit. Alors il tomba de ses yeux comme des espèces d'écaillés, et il recouvra la vue. Saul, converti, se mit à prêcher, dans la synagogue même de Damas, que Jésus était

(1) E. Boré, *Correspondance d'un voyageur en Orient*, t. II, p. 211.

(2) Act., IX, 4.

le Messie. Il prêcha ensuite successivement à Corinthe, dans l'île de Chypre, à Thessalonique, à Athènes et dans beaucoup d'autres villes, et partout, à sa voix, un grand nombre de gentils embrassèrent la foi de Jésus-Christ (1).

La mission extraordinaire de saint Paul expira avec lui pour se réunir à jamais à la chaire suprême de Pierre, à laquelle elle était subordonnée (2).

= D. *Les apôtres furent-ils persécutés?* — R. Les apôtres furent persécutés, et ils confessèrent tous la foi de Jésus-Christ, au péril de leur vie.

EXPLICATION. — Jésus-Christ avait prédit à ses apôtres qu'ils seraient persécutés. Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir : ils furent arrêtés et mis en prison. Ayant été ensuite ou délivrés, ou relâchés, ils se mirent à prêcher l'Évangile avec un nouveau courage. Ni les menaces les plus terribles, ni les cris de rage et de fureur qui, de toutes parts, se faisaient entendre contre eux, ni l'aspect des tourments les plus atroces, rien ne put ralentir leur zèle ; ils confessèrent tous la foi de leur divin Maître, au péril de leur vie, et ils la sacrifièrent généreusement pour la gloire de son nom. Saint Pierre fut crucifié à Rome, la tête en bas, comme il l'avait demandé par humilité et par respect pour Jésus-Christ. Saint Paul qui, par une mission spéciale, avait été établi l'apôtre des gentils, eut, le même jour, la tête tranchée. Saint André fut attaché à une croix ayant la forme d'un X. Saint Jacques le Majeur périt par le glaive ; saint Jacques le Mineur fut précipité de la terrasse du temple. Saint Simon fut séparé en deux avec une scie. Quant aux autres, la tradition nous apprend qu'ils souffrirent et moururent également pour la foi. Saint Jean l'Évangéliste, après avoir été plongé dans une cuve d'huile bouillante, sans en ressentir aucune douleur, fut relégué dans l'île de Pathmos, où il écrivit l'*Apocalypse*. Deux ans

(1) Act., passim.

(2) Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, 1^{re} partie.

après, il alla à Éphèse, et y mourut à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

D. *Comment furent appelés ceux qui, à la prédication des apôtres, embrassèrent la foi de Jésus-Christ?* — R. Ils furent appelés chrétiens, c'est-à-dire disciples de Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Les apôtres ayant appris les progrès que l'Évangile faisait dans Antioche, y envoyèrent saint Barnabé, qui vit avec joie les merveilles que la grâce de Dieu avait opérées. Il exhorta les fidèles à persévérer dans le service du Seigneur, et, quelque temps après, il alla à Tharse, pour y chercher saint Paul et pour l'amener à Antioche, où ils demeurèrent ensemble deux ans. Ils y opérèrent un grand nombre de conversions, et ce fut dans cette ville que les disciples reçurent, pour la première fois, le nom de *chrétiens*; ceci arriva environ dix ans après l'ascension de Jésus-Christ. *Chrétien* (1), comme nous l'avons déjà dit, signifie *qui est baptisé et qui fait profession de la foi de Jésus-Christ*. *Chrétien* vient du grec *Χριστός*, *qui a reçu une onction*, et l'on se sert de ce mot pour désigner le Sauveur du monde. Il exprime aussi une pensée que ne doit jamais perdre de vue quiconque n'a pas encore méconnu la noblesse de son origine et la sublimité de sa vocation. « Tous ceux qui descendent du premier homme, dit excellemment le docteur Phillips, sont, en vertu de cette régénération, hommes eux-mêmes; tous les hommes aussi doivent descendre spirituellement du nouvel Adam; ils doivent être *chrétiens*, c'est-à-dire membres de son corps, de son Église. Ils sont donc chrétiens, non pas seulement comme sectateurs de sa doctrine, mais comme ses frères. De même que le Verbe a revêtu l'humanité, ils doivent, eux, revêtir sa divinité; ils doivent être d'autres *chris*, *oints* comme lui, *couronnés*, *rois* comme lui (2). Dans cette sublime et magni-

(1) A Christo vero christiani dicuntur, tanquam uncti derivantur ab uncto, ut omnes concurrant in odorem illius unguenti, cujus nomen oleum est effusum. (Orig. apud Phillips, t. 1, p. 7.)

(2) Phillips, p. 7, 8.

fique acception du mot, il n'y a sans doute qu'un bien petit nombre de mortels qui justifient ce titre glorieux de *chrétiens*, mais l'Église n'est-elle pas la société de ceux qui sont appelés à être incorporés à Jésus-Christ? Sa mission n'est-elle pas de faire, de ceux qui entrent dans son sein, autant de véritables membres vivants de son divin époux? Et n'est-ce pas avec raison que saint Méthodius la compare à une mère qui recueille dans son sein tous ceux qui se consacrent à Jésus-Christ, les forme à sa ressemblance et à celle de Jésus-Christ, et les enfante de nouveau comme citoyens du ciel (1)? »

= D. *Les chrétiens ne formèrent-ils pas tous une société?* — R. Oui, les chrétiens formèrent tous ensemble comme une famille ou société, qui fut appelée l'*Église de Jésus-Christ*.

EXPLICATION. — Tous ceux qui se convertissaient à la prédication des apôtres étaient unis entre eux par les liens de la plus tendre charité. Comme ils n'avaient qu'un Dieu et qu'une foi, ils n'avaient non plus qu'un cœur et qu'une âme; ils s'aimaient comme des frères; c'était comme une grande famille ou société dans laquelle régnaient la paix, la cordialité. Cette grande famille de chrétiens fut appelée l'*Église de Jésus-Christ*.

= D. *Que veut dire le mot église?* — R. Le mot église veut dire assemblée ou société.

EXPLICATION. — Dans le latin comme dans l'allemand, c'est le grec qui a fourni l'expression de l'idée attachée au mot *église*. Le mot latin *ecclesia* signifie assemblée appelée, et vient du grec *ἐκκλησία*, société, mot qui lui-même a pour racine *ἐκκαλέω*, j'appelle, je convoque. Le terme allemand *kirche*, dérivé de *κύριος*, seigneur, indique par là même l'assemblée de ceux qui reconnaissent véritablement le Seigneur comme leur maître, qui entendent l'appel de ce maître et marchent à sa suite (2). — On donne aussi le

(1) Phillips, p. 7.

(2) Phillips, p. 4.

nom d'église au lieu où l'on célèbre le service divin et où les fidèles viennent remplir leurs principaux devoirs de religion ; ce n'est point dans ce sens qu'il est pris ici, mais bien dans sa signification primitive : assemblée, société.

= D. Pourquoi nomma-t-on la société des chrétiens l'Église de Jésus-Christ? — R. Parce qu'elle a eu Jésus-Christ pour fondateur.

EXPLICATION. — Le nom d'Église de Jésus-Christ, donné à la société des chrétiens, nous apprend, mes enfants, quel est celui qui l'a fondée, et suffit pour nous faire comprendre combien il est glorieux d'en faire partie. Ce n'est point à un pur homme, c'est à un homme-Dieu que cette société doit son origine ; c'est Jésus-Christ qui l'a établie et qui en a jeté les fondements. Voilà pourquoi elle est appelée l'Église de Jésus-Christ.

TRAIT HISTORIQUE.

DIVERS NOMS QUI FURENT DONNÉS, DÈS LES PREMIERS SIÈCLES,
A CEUX QUI EMBRASSÈRENT LA FOI DE JÉSUS-CHRIST.

Le nom de chrétien ne fut pas le seul qui fut donné à ceux qui embrassèrent la foi de Jésus-Christ. On les appela aussi les *disciples*, parce qu'ils avaient été instruits à l'école du divin maître ; les *fidèles* ou *croyants*, parce qu'ils croyaient fermement en Jésus-Christ ; les *élus*, parce qu'ils avaient été choisis parmi les Juifs et les païens pour être appelés à la lumière de l'Évangile ; les *saints*, parce qu'ils avaient été sanctifiés dans le sang de Jésus-Christ, et qu'ils étaient appelés à la sainteté ; les *frères*, à cause de l'union intime qui régnait entre eux, et aussi parce qu'ils avaient tous le même père, qui est Dieu, la même mère, qui est l'Église, et parce qu'ils avaient tous été régénérés par le même baptême ; on les appela aussi quelquefois *petits poissons*, *pisciculi*, parce qu'ils avaient été engendrés spirituellement dans l'eau du baptême, et parce que Jésus-Christ, dans l'Évangile (1), compare l'Église à un filet jeté dans la mer, et qui prend toutes sortes de poissons (2). — Saint Clément d'Alexandrie nous apprend que les premiers chrétiens, pour se rappeler sans cesse

(1) Matth., XIII, 47.

(2) Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, t. I, p. 2, 6. — *Ibid.*, p. 58, 60.

leur origine, faisaient graver un *poisson* sur l'anneau qu'ils portaient au doigt, et ils étaient d'autant plus fondés à se servir de ce symbole, que le mot grec *ἰχθύς*, *poisson*, se compose des initiales de cinq autres mots grecs qui, en latin, signifient : *Jesus Christus, Dei filius, salvator*, ou *Jésus-Christ, de Dieu fils, sauveur*. — EXEMPLE :

<i>ι</i>	<i>χ</i>	<i>θ</i>	<i>υ</i>	<i>σ</i>
—————	—————	—————	—————	—————
<i>Ἰησοῦς</i>	<i>Χριστός</i>	<i>Θεοῦ</i>	<i>υἱός</i>	<i>σωτήρ.</i>
<i>Jesus</i>	<i>Christus</i>	<i>Dei</i>	<i>filius</i>	<i>salvator.</i>

Sur un grand nombre de monuments, Jésus-Christ lui-même est représenté sous le symbole d'un poisson, parce que, comme par la vertu d'un poisson le démon fut forcé de s'éloigner de Sara, épouse de Tobie, de même, par la puissance de Jésus-Christ, le démon a été vaincu, et le genre humain délivré de sa tyrannie (1).

LEÇON XXII.

DU PAPE, DES CARDINAUX ET DU CONCLAVE.

PARAGRAPHE PREMIER.

DU PAPE.

≡ D. *Comment Jésus-Christ fonda-t-il son Église?* — R. Jésus-Christ fonda son Église en choisissant ses apôtres et en établissant saint Pierre leur chef.

EXPLICATION. — Nous avons parlé précédemment de la vocation des apôtres et de l'admirable changement que leur prédication opéra dans le monde. Quoique tous appelés et désignés par Jésus-Christ, ils n'étaient cependant pas tous égaux entre eux. Un chef leur fut donné, Simon, fils de Jean, dont le nom fut changé en celui de Pierre, comme nous allons le raconter.

(1) Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, t. 1, p. 2, 6. — *Ibid.*, p. 58, 60.

— D. *Comment savez-vous que Jésus-Christ a établi saint Pierre le chef des apôtres ?* — R. Parce que Jésus-Christ lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; pais mes agneaux, pais mes brebis. »

EXPLICATION. — Un jour, Jésus-Christ ayant interrogé ses apôtres sur ce qu'on pensait de lui, et leur ayant demandé ce qu'ils en pensaient eux-mêmes, Simon, prenant la parole, lui dit : « Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant. » Jésus lui répondit : « Vous êtes heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair ni le sang (c'est-à-dire vos lumières et vos affections naturelles) qui vous ont révélé ceci, mais mon Père, qui est dans les cieux. Et moi je vous dis : Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (1). » Ces paroles sont claires : Jésus-Christ a bâti son Église sur Pierre ; il en a établi Pierre le fondement et la base ; il l'a constitué, par conséquent, le chef de tous les fidèles, y compris les autres apôtres, qu'il n'a point élevés à une pareille dignité.

Jésus-Christ, après sa résurrection, interrogeant saint Pierre, lui dit : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceux-ci ? — Oui, Seigneur, répondit-il, vous savez que je vous aime. » — Jésus lui dit : « Paissez mes agneaux. » Il lui demanda de nouveau : « Simon, m'aimez-vous ? » — Pierre fit la même réponse, et Jésus lui dit : « Paissez mes agneaux. » — Jésus répéta pour la troisième fois la même question ; Pierre, affligé de ce que son divin maître semblait douter de son amour, lui dit : « Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime ; » et alors Jésus lui dit : « Paissez mes brebis (2). »

Voilà donc saint Pierre établi pasteur de l'Église, mais pasteur commis à la garde de tout le troupeau du Seigneur. D'abord, ce sont les agneaux qu'il doit paître, c'est-à-dire

(1) Matth., xvi, 16-18.

(2) Joan., xxi, 15-17.

les fidèles; ensuite les brebis, c'est-à-dire les autres apôtres et leurs successeurs (1). Le troupeau de Pierre, ce sont tous les chrétiens, ministres et simples fidèles; le monde est son diocèse, et rien dans l'Église ne se dérobe à sa puissance. Aucun autre apôtre n'a reçu de semblables pouvoirs; aucun n'en a reçu d'aussi étendus. Il est donc certain, d'après les paroles de Jésus-Christ, que saint Pierre a été établi le chef et le prince des apôtres.

— D. *Comment savez-vous encore que Jésus-Christ établit saint Pierre le chef des apôtres?* — R. Parce que, après l'ascension du Sauveur, nous voyons partout saint Pierre parler et agir comme le prince des apôtres, et que, dans tous les temps, on s'est accordé à lui reconnaître le premier rang dans l'Église, et l'autorité non-seulement sur les fidèles, mais encore sur les pasteurs.

EXPLICATION. — Cette primauté, qu'il avait reçue de Jésus-Christ, saint Pierre l'exerça en toute occasion, et jamais les autres apôtres ne la méconnurent. Ce fut lui qui, après l'ascension du Sauveur, parla le premier dans l'assemblée de tous les disciples, pour les engager à choisir un apôtre à la place du traître Judas; et s'il ne le nomma pas seul, comme il en avait le droit, dit saint Jean Chrysostome (2), c'est qu'il voulait donner l'exemple de cet esprit de condescendance et de charité qu'il recommande avec tant de force à tous les pasteurs (3). Ce fut lui qui, le jour de la Pentecôte, prêcha le premier Jésus-Christ ressuscité. Ce fut lui qui, dans le concile de Jérusalem, prononça le premier discours. « Par-
« tout, dit le saint docteur que nous venons de citer (4), il
« parle le premier, et il le fait, parce qu'il est le chef des
« apôtres, et que c'est à lui que Jésus-Christ a confié tout
« le troupeau. »

(1) Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

(2) Quid ergo? an Petrum ipsum eligere non licebat? Licebat utique; sed ne videretur gratiam facere, abstinuit. (S. Chrysost., *Hom.*, III, in *Act. apost.*, II.)

(3) Neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo. (I Epist. S. Petri, v, 3.)

(4) S. Chrysost., in *Act. apost.*

Telle a été aussi la foi de tous les siècles ; jamais on n'a varié sur ce point, et toujours ou s'est accordé à reconnaître que Jésus-Christ avait accordé à saint Pierre le premier rang dans l'Église, et que l'autorité de cet apôtre s'étendait non-seulement sur tous les fidèles, mais sur les pasteurs eux-mêmes. « Tout lui est soumis, dit Bossuet : tout, rois et « peuples, pasteurs et troupeaux. C'est à Pierre qu'il est « ordonné premièrement d'aimer plus que tous les autres « apôtres, et ensuite de paître et gouverner tout, et les « agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les pas- « teurs mêmes : pasteurs à l'égard du troupeau, et brebis à « l'égard de Pierre, ils honorent en lui Jésus-Christ (1). » — « C'est, dit le souverain pontife Pie VI, un dogme de la foi catholique, enseigné par la bouche de Jésus-Christ, transmis de siècle en siècle, et défendu par la doctrine des saints Pères, soigneusement conservé dans tous les temps par l'Église universelle, souvent confirmé contre les erreurs des novateurs, par les décrets des souverains pontifes et des conciles, que Jésus-Christ a fondé son Église sur un rocher inébranlable, et que, par une faveur spéciale, il a choisi Pierre entre tous les autres pour lui donner la primauté dans le corps apostolique (2). » Ainsi, il n'est pas permis d'en douter, l'Église de Jésus-Christ a été fondée sur la papauté, sur Pierre, *super soliditate Petræ fundatam a Christo Ecclesiam* (3), et les autres apôtres n'en ont été que le fondement secondaire. Ils ont, comme Pierre, annoncé l'Évangile, administré les sacrements, consacré des évêques et des prêtres, fondé des Églises ; en tout cela, ils ne lui ont pas été inférieurs ; mais il n'en a pas été de même quant au pouvoir de conduire et de gouverner les fidèles, de les rappeler à leurs devoirs, s'ils venaient à s'en écarter, de les conserver dans l'unité, etc., puisque c'est Pierre que Jésus-Christ a établi la source, la racine et le fondement de l'unité ecclésiastique,

(1) Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*, 1^{re} partie.

(2) *Bref de Pie VI*, du 28 novembre 1796.

(3) *Ibid.*

et que lui seul a été investi d'une autorité sans bornes sur le troupeau tout entier (1).

D. *Jésus-Christ n'a-t-il pas établi l'Église sur deux fondements, savoir, sur le fondement de Pierre et sur le fondement des apôtres, quoique avec une autorité moindre?* — R. Jésus-Christ a établi son Église sur un seul et unique fondement, qui est Pierre.

EXPLICATION. — La théorie de ceux qui prétendent que l'Église est établie sur deux fondements, — savoir : sur celui de Pierre et sur celui des évêques, quoique avec une autorité moins grande, — blesse évidemment le sens catholique, parce qu'elle n'est justifiée ni par la sainte Écriture, ni par l'enseignement de la tradition. L'Église est établie sur un seul fondement, sur la *Pierre*, *πέτρος*, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Pierre a été établi seul le vicaire de Jésus-Christ, le divin portier du royaume éternel, le pasteur des brebis et des agneaux, le centre de l'unité, le guide de ses frères. Le pontife romain, le successeur de Pierre, possède seul la suprême puissance pour gouverner l'Église universelle. Ainsi l'ont défini les conciles œcuméniques. Saint Paul dit, il est vrai, que l'Église est appuyée sur le fondement des apôtres (2), mais des apôtres unis à leur chef; il n'a jamais cru que le fondement des apôtres fût distinct de celui de Pierre, et jamais il n'a admis un double fondement dans l'Église, celui de Pierre et celui des apôtres (3).

D. *Pourquoi représente-t-on saint Pierre tenant des clefs à la main?* — R. C'est parce qu'il a reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume des cieux.

EXPLICATION. — Jésus-Christ, après avoir dit à Simon, fils de Jean : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, » ajouta : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié

(1) Le P. Perrone, t. VIII, p. 316.

(2) Eph., II, 20.

(3) V. la lettre de M. l'abbé Combaillet à Mgr l'évêque de Troyes, en date du 6 avril 1831. (*Voix de la Vérité*, n° du 8 avril.)

« dans le ciel : et tout ce que vous délierez sur la terre, sera « délié dans le ciel (1). » Les clefs, dans l'Écriture, désignent l'autorité du gouvernement; elles sont l'image et le symbole de la souveraineté. C'est donc toute sa puissance que Dieu remet à Pierre, sans restriction ni limites; il l'établit à sa place; il le substitue, si on peut le dire, à tous ses droits. C'est pour rappeler cette vérité qu'on représente saint Pierre tenant des clefs à la main. Ces clefs sont au nombre de deux; l'une exprime le pouvoir de juridiction, l'autre le pouvoir d'ordre; l'une est tournée vers le ciel, que Pierre a le pouvoir d'ouvrir et de fermer, l'autre vers la terre, où Pierre a le pouvoir de commander aux fidèles et de leur imposer des lois. On a coutume, surtout en Italie, de dorer l'une de ces clefs et d'argenter l'autre; la clef dorée désigne le pouvoir d'absoudre, et la clef argentée le pouvoir d'excommunier, lequel est regardé comme inférieur au premier (2).

— D. *L'autorité de saint Pierre a-t-elle cessé à sa mort?* — R. Non, elle a passé, par une succession non interrompue, à ses successeurs légitimes.

EXPLICATION. — L'autorité suprême accordée per Jésus-Christ à saint Pierre a passé, par une succession non interrompue, à ses successeurs légitimes. En effet, Jésus-Christ a établi cet apôtre, en récompense de sa foi vive et de son ardent amour, la pierre fondamentale de son Église, afin que les portes de l'enfer ne prévalussent jamais contre elle. Or, l'Église de Jésus-Christ doit, suivant sa promesse, subsister jusqu'à la consommation des siècles. Jusqu'à la consommation des siècles aussi, par conséquent, doit subsister la pierre fondamentale sur laquelle elle est appuyée, autrement les portes de l'enfer pourraient prévaloir. Les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre ne s'adressent donc pas seulement à cet apôtre, mais aussi à ses successeurs; les successeurs légi-

(1) Matth., xvi, 19.

(2) Molanus, *Hist. sanct. imag.*, p. 231. — J. B. de Rubeis, apud Corsetti, p. 423.

times de saint Pierre sont donc, comme lui, la pierre fondamentale de l'Église, et ils ont hérité de sa prééminence et de sa suprême autorité. « En quittant la terre, dit saint Léon, saint Pierre n'a pas cessé de gouverner l'Église; « uni par une indissoluble alliance au Pontife éternel, il « préside encore sur son siège et transmet à ses successeurs « la solidité qu'il reçut de Jésus-Christ; en sorte que par- « tout où paraît quelque fermeté, on reconnaît aussitôt la « force invincible du premier pasteur (1). »

« Le pape, dit une déclaration du clergé de France en 1626, le pape est chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et des patriarches; en un mot, successeur de saint Pierre, en qui l'apostolat et l'épiscopat ont eu commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église, en lui donnant les clefs du ciel, avec l'infailibilité de la foi, que l'on a vue durer immobile en ses successeurs jusqu'à nos jours(2). » — « Qu'on ne pense point, dit Bossuet, « que le ministère de saint Pierre finisse avec lui; ce qui « doit servir de soutien à une Église éternelle ne peut ja- « mais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs. Pierre « parlera toujours dans sa chaire; c'est ce que disent les « Pères, c'est ce que confirment six cent trente évêques au « concile de Chalcédoine (3). »

D. *Quels ont été les successeurs légitimes de saint Pierre?* —
R. Les évêques de Rome.

EXPLICATION. — D'après la parole expresse du Sauveur, l'Église devait commencer à Jérusalem (4), la cité sainte, pour continuer la succession du peuple de Dieu, et saint Pierre y fut longtemps le chef de la parole et de la conduite. De Jérusalem, où il laissa pour évêque saint Jacques le Mineur, frère

(1) S. Leonis op., t. II, col. 32.

(2) *Mémoire du clergé de France*. Cette déclaration est citée par Mgr de Valence, dans son *Mandement pour le carême 1847*.

(3) Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église*, 1^{re} partie.

(4) Luc., XXIV, 47.

du Seigneur, c'est-à-dire son cousin germain (1) (car, selon la remarque de saint Jérôme, c'est une manière de parler très-usitée dans les Écritures, que les cousins soient appelés frères), saint Pierre se rendit à Antioche, la métropole de l'Orient. Cette Église, la plus illustre du monde, puisque c'est là que le nom de chrétien a pris naissance (2), avait été fondée par saint Barnabé et par saint Paul; cependant saint Pierre, à cause de sa dignité, en fut reconnu pour le premier pasteur. Après y avoir résidé pendant environ sept ans, il établit saint Ignace à sa place. Il vint à Rome, la capitale de l'empire, y fixa son siège, et cette ville fameuse, le centre de l'industrie et le point de réunion de toutes les erreurs, devint la propre Église de Pierre, le palladium (3) de la vérité, et la capitale de la religion de Jésus-Christ (4). Voilà ce que nous apprennent les annales de l'Église. Elles nous apprennent aussi que saint Pierre termina à Rome sa carrière mortelle. Il y avait alors dans cette ville un fameux imposteur, nommé Simon le Magicien, qui trompait le peuple par ses prestiges. Il voulait se faire passer pour le Messie, et avait même entrepris de monter au ciel. A cet effet, il se fit enlever par les démons, dans un chariot de feu; mais saint Pierre se mit en prière, et Simon, abandonné de ses démons, retomba lourdement et mourut de sa chute; non pas sur-le-champ, mais, ayant les jambes cassées, il se fit porter à Brindes, où il se précipita de douleur et de honte, du haut de sa maison (5). Saint Ambroise (6) raconte que les païens, irrités contre saint Pierre, à cause de ce qui était arrivé à Simon le Magicien, le cherchaient pour le faire mourir, et que les fidèles, alarmés du danger que courait le prince des apôtres, le conjuraient de

(1) *Biographie sacrée*, par M. de Genoude, art. *S. Jacques le Mineur*.

(2) *Ibid.*

(3) *Palladium*, mot emprunté du latin et dérivé du grec; il se dit, figurément, de tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose.

(4) Voir Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

(5) D. Calmet, art. *S. Pierre*.

(6) S. Ambr., *Serm.* 68.

prendre la fuite. Il s'y refusa d'abord ; mais enfin, vaincu par leurs instances, il sortit de la ville pendant la nuit. Il était déjà à une des portes de Rome, lorsqu'il vit Jésus-Christ qui entrait par la même porte. « Où allez-vous, mon maître ? » lui demanda l'apôtre. — Je vais à Rome, lui répondit le Sauveur, « pour y être crucifié de nouveau. » Saint Pierre comprit aussitôt le sens de ces paroles ; il les regarda comme un reproche de sa lâcheté, et comme une preuve que Dieu voulait l'appeler à lui par la voie du martyr. Il retourna donc dans la ville, où il fut bientôt arrêté et condamné au supplice de la croix, après être demeuré neuf mois en prison. Il demanda aux exécuteurs à être crucifié la tête en bas, se jugeant indigne de mourir de la même manière que son divin maître ; ce qui lui fut accordé (1). Il avait tenu le siège de Rome pendant environ vingt-cinq ans, secondé par saint Paul, qui partagea avec lui la gloire de fonder Rome chrétienne. Mais saint Paul n'exerça son ministère que sous la dépendance de celui à qui Jésus-Christ avait dit : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » — Ainsi, saint Pierre transporta son siège d'Antioche à Rome ; il établit sa résidence dans cette dernière ville, et il y souffrit le martyr. Par cela même, il y attacha des droits de primauté, de prééminence, d'autorité souveraine, dont il était revêtu. L'évêque de Rome a hérité de cette primauté, en vertu de la possession de ce siège, et il a, comme saint Pierre, plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Église de Jésus-Christ, non-seulement les simples fidèles, mais les pasteurs eux-mêmes. Quoique lui étant égaux quant au caractère épiscopal, les évêques n'en sont pas moins ses ouailles et ses diocésains, en vertu de ces paroles du Sauveur : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » — « À chacun des évêques, dit saint Bernard, sa barque particulière, à Pierre, le vaisseau de l'Église universelle (2). »

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. III.

(2) S. Bernard, apud Guillon, t. XXV, p. 235.

D. *Le souverain pontificat ne pourrait-il pas être transporté de l'évêque et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville?* — R. Non.

EXPLICATION. — C'est la conséquence de ce qui vient d'être dit. — Jean-Népomucène Ruitz, professeur à l'Université royale de Turin, a publié, tout récemment, un ouvrage ayant pour titre : *Institutions de droit ecclésiastique*. Il y soutient, entre autres erreurs, que « rien ne s'oppose à ce que, par « décret d'un concile général, ou par le fait de tous les « peuples, le souverain pontificat soit transporté de l'évêque « et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre « ville; » cette proposition a été condamnée par le souverain pontife Pie IX, par un bref en date du 22 avril 1851 (1).

D. *Quel est le nom que l'on donne à l'évêque de Rome?* — R. On lui donne le nom de pape.

EXPLICATION. — Le nom de *pape*, que l'on donne à l'évêque de Rome, au successeur de saint Pierre, signifie la même chose que *père* : on l'appelle ainsi parce qu'il est le père, le monarque spirituel de tous les fidèles (2). — On donne également au successeur de saint Pierre le nom de *souverain pontife*, ce qui veut dire le pontife (3), l'évêque qui, de droit

(1) Voir les *Annales de philosophie chrétienne*, liv. d'oct. 1851, p. 247.

(2) Le souverain pontife Pie IX, étant heureusement rentré à Rome, en 1850, grâce à la vaillance de l'armée française, s'empressa d'aller visiter l'hôpital français Saint-André. Il en parcourut toutes les salles, adressant à chaque malade une parole de consolation. Plusieurs d'entre eux, qui ne savaient quel titre lui donner dans leurs réponses aux bienveillantes questions qu'il leur adressait, se servirent de cette expression : *Mon pape*. « Ils ont raison, dit Pie IX, en s'adressant au prélat qui les accompagnait, je suis leur père, et je les aime comme de bons fils, ces braves Français, si vaillants et si pieux. » (*Moniteur catholique* du 1^{er} mai 1850.)

(3) Selon quelques philologues, *pontife* vient de deux mots latins *pons* et *facere* (*construire un pont*), parce que, à Rome, dans la première origine, le collège des *pontifes* ou des prêtres avait construit et réparé plusieurs fois le pont *Sublicius*, pour se rendre d'une partie de la ville à l'autre afin d'offrir des sacrifices. (G. J. Vossius, *Ætymologicæ latinæ*.) L'Église a donné ce titre aux évêques, et saint Bernard l'a admi-

divin, est au-dessus de tous les autres, non-seulement en honneur, mais en juridiction, et qui exerce dans l'Église la suprême autorité; en sorte que ce serait avancer une proposition hérétique que de dire qu'il a été établi simplement le premier entre ses égaux (1). On l'appelle encore le très-saint père; le chef de l'Église du monde; l'évêque universel de l'Église; le souverain prêtre; le préfet de la maison de Dieu; le vicaire de Jésus-Christ; le représentant de Dieu; le père de la grande famille chrétienne; le prince des évêques; le pasteur de la bergerie de Jésus-Christ; le porteclefs de la maison de Dieu; le père des pères; le pasteur des pasteurs; l'ordinaire des ordinaires; le docteur des docteurs; le juge des juges; la tête et le sommet de tout épiscopat (2). Ces titres, et beaucoup d'autres que lui ont donnés les Pères de l'Église, les conciles et les écrivains ecclésiastiques, nous apprennent quelle haute idée on a eue, dans tous les temps, de l'évêque de Rome, du successeur légitime de celui que Jésus-Christ a établi la pierre fondamentale de son Église. — Le pape, dans ses bulles et ses lettres apostoliques, a coutume de s'appeler, par humilité, le serviteur des serviteurs de Dieu, *servus servorum Dei*. Saint Grégoire le Grand, qui monta sur la chaire de saint Pierre en 590, fut le premier qui se donna ce titre, pour répondre à l'orgueil de Jacob, patriarche de Constantinople, qui avait pris le titre d'*évêque des évêques* ou *évêque universel* (3).

ablement interprété en disant : « Le pontife fait de lui-même un pont
« entre Dieu et le prochain. Ce pont se prolonge jusqu'à Dieu, selon
« l'intensité de cette confiance par laquelle l'évêque cherche, non sa
« propre gloire, mais celle de Dieu; ce pont, d'autre part, s'étend jus-
« qu'au prochain, selon la mesure de cette piété par laquelle il désire
« se rendre utile, non à lui-même, mais au prochain. (S. Bernard,
Traité des devoirs des évêques.)

(1) *Primus inter pares.*

(2) *Papa est apex omnis episcopatus.* (Innocentius I, Ep. 22.) — *Jure divino est apex omnis episcopatus.* (Damasus, Ep. 5.) — On trouve dans les *Annales de philosophie chrétienne*, n° de janvier 1852, un article très-intéressant sur les titres canoniques donnés aux papes.

(3) Rocca, *Thesaurus pontificalium sacrarumque antiquitatum*, t. II, p. 68.

D. *N'a-t-on pas donné jadis aux évêques le nom de papes et de vicaires du Christ?* — R. Oui, les annales de l'Église nous l'apprennent.

EXPLICATION. — Dans les premiers siècles de l'Église, on donnait le nom de *papes* à tous les évêques (1), et même aux simples prêtres (2); le troisième concile de Carthage défendit de donner ce titre à d'autres qu'à l'évêque de Rome (3). On continua, toutefois, d'appeler les évêques les vicaires et les lieutenants de Jésus-Christ; ils le sont en effet, puisque, dans l'exercice du saint ministère et dans le gouvernement de leurs diocèses respectifs, ils remplacent Jésus-Christ comme prêtre, comme pontife, comme docteur, comme législateur. Ils exercent, dit saint Paul, « la charge « d'ambassadeurs pour Jésus-Christ, et c'est Dieu lui-même « qui exhorte les fidèles par leur bouche (4). » Ils sont, selon l'expression du même apôtre, les coopérateurs de Dieu (5). — Pour la même raison, et dans un sens moins étendu, on a appelé quelquefois les simples prêtres les vicaires de Jésus-Christ (6). — Mais le pape seul est vicaire de Jésus-Christ, *comme chef suprême de l'Église* et comme préposé à la garde de tout le troupeau; l'univers entier est son diocèse, et tous les fidèles, quels que soient leur rang et leur dignité, lui sont soumis (7).

(1) Rocca, *Thesaurus pontificiarum sacrarumque antiquitatum*, t. I, p. 3, 4.

(2) Non solum sacerdotibus nomen *papæ*, sed quandoque ipsis clericis inferioris ordinis, fuit tributum. (P. Perrone, t. VIII, p. 429.)

(3) Rocca, t. I, p. 4. — *Papæ* nomen est proprium Romani pontificis, unicum est in mundo. (S. Greg. VII, *Epist.*, lib. II.)

(4) Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. (II Cor., v, 20.)

(5) Dei enim sumus adjutores. (I Cor., III, 9.)

(6) Appellatione *vicarii Christi* interdum donati sunt episcopi atque etiam presbyteri, quatenus in ministerio pro Christo legatione funguntur. (P. Perrone, t. VIII, p. 430.)

(7) Tanta enim est dignitas S. pontificis, ut totum orbem habeat pro diœcesi, omnesque christifideles cujuscumque ordinis et dignitatis sint ejus subditi. (Theodorus a Spiritu Sancto, t. I, p. 268.)

D. *Le pape, chef suprême de l'Église, n'est-il pas en même temps prince temporel?* — R. Oui.

EXPLICATION. — « Bien que le royaume de Jésus-Christ ne soit pas de ce monde (1), et que le successeur de Pierre n'ait, de droit divin, aucun domaine temporel, cependant, par la munificence des princes chrétiens, une principauté a été attachée au saint-siège, sous le nom de patrimoine de saint Pierre. Cette principauté temporelle des États romains a servi, dans l'ordre de la Providence, à l'exercice libre et non suspect des fonctions spirituelles des papes, et au développement des intérêts religieux, en contribuant à l'entretien d'institutions de science et de charité. Si l'évêque de Rome était le sujet d'un souverain politique ou le citoyen d'une république, il y aurait à craindre qu'il ne jouît pas toujours de cette liberté d'action qui est nécessaire pour que ses mesures et ses décrets soient respectés par les fidèles de tout l'univers (2); » ainsi s'expriment les Pères du concile tenu à Baltimore en 1849.

Quelques mois plus tard, les Pères du concile de Soissons publiaient un décret dont voici la substance : « Comme nous désirons ardemment qu'il ne manque au saint-siège rien de ce qui peut favoriser l'exercice de l'autorité qu'il a reçue de Jésus-Christ, nous blâmons et condamnons les projets téméraires de ceux qui mettent tout en œuvre pour dépouiller les papes de leur souveraineté temporelle, et qui prétendent que cette souveraineté est illégitime et contraire à l'institution de Jésus-Christ et à la doctrine de l'Évangile. C'est pourquoi, continuent les Pères, nous formons des vœux pour que les divers domaines concédés au siège apostolique, afin que son autorité s'exerçât dans tout l'univers avec plus de sûreté et plus de liberté, soient conservés dans toute leur intégrité (3). »

(1) *Regnum meum non est de hoc mundo.* (Joan., XVIII, 36.)

(2) Lettre synodale des archevêques et évêques des États-Unis, réunis en concile à Baltimore, en 1849.

(3) *Quoniam vehementer optamus nihil huic S. Sedi deesse ex iis quæ*

La même vérité vient d'être proclamée, en ces termes, par le souverain pontife Pie IX : « Dieu a permis que les princes, même ceux qui ne sont point en communion avec l'Église romaine, défendissent et soutinssent la souveraineté temporelle de cette même Église, dont le pontife romain jouit au titre le plus incontestable, depuis tant de siècles, par une disposition singulière de la Providence, afin que, dans le gouvernement de l'Église universelle, qui lui est divinement confié, il puisse exercer sa suprême autorité apostolique sur toute la terre, avec cette liberté qui lui est si nécessaire pour remplir les devoirs du souverain pontificat, et procurer le salut du troupeau du Seigneur (1). » Le même pape, par un bref en date du 22 août 1851, a condamné cette proposition du docteur Nultz : « La compatibilité du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel est une question controversée entre les fils de l'Église chrétienne et catholique (2). »

TRAIT HISTORIQUE.

PREUVE DE LA PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE.

Les plus anciens monuments chrétiens représentent saint Pierre comme prince des apôtres et chef de l'Église. Le plus remarquable en ce genre est une lampe d'airain trouvée dans les fouilles faites sur le mont Cœlius, et conservée dans le musée

favere possunt exercitio illius potestatis, quam a Christo Domino accepit, improbamus et repellimus eorum temerarios ausus, qui S. pontifices spoliare conantur sua potestate temporali quam illegitimam ac institutioni Christi et evangelicæ doctrinæ contrariam asserunt. Itaque clarissimo Bossuetio assentientes, Sedi apostolicæ romanæ urbis aliarumque terrarum concessam ditionem, quo liberior ac tutior potestatem apostolicam toto orbe exerceret, non tantum Sedi apostolicæ, sed etiam toti Ecclesiæ gratulamur, votisque omnibus precamur sacrum principatum omnibus modis salvum et incolumem esse. (Acta et decreta concilii provinciæ Remensis, in civitate Suessionensi celebrati, anno Domini 1849.)

(1) Allocution de N. S. P. le pape Pie IX, dans le consistoire secret tenu le 10 mai 1850.

(2) *Annales de philosophie chrétienne*, n° d'octobre 1851.

de Médicis. Cette lampe, qui a la forme d'un navire, représente saint Pierre placé à la poupe et tenant le gouvernail, tandis que saint Paul se trouve à la proue, ayant la main droite plus élevée que la gauche, c'est-à-dire dans l'attitude de l'orateur, et conformément au titre que lui donnent les *Actes des Apôtres*, de **CHEF DE LA PAROLE**. Scipion Maffei, s'adressant à Benoît XIV, lui disait : « Ce monument n'a-t-il pas, pour établir la primauté de saint Pierre sur toute l'Église, la valeur d'un éloquent volume composé dans les temps antiques (1) ? » — « On conserve à Florence, dit Mamachi, une lampe sépulcrale qui a la même forme que celle dont il vient d'être parlé, et où l'on voit saint Pierre et saint Paul dans la même attitude. Cette lampe remonte à la plus haute antiquité. On gravait aussi fréquemment un vaisseau sur les sarcophages, sur les anneaux, etc., et toujours saint Pierre était là, tenant en main le gouvernail (2). »

CHRONOLOGIE DES PAPES.

Année de l'élection.		Année de l'élection.
44 S. Pierre établit son siège à Rome.		167 S. Anicet.
69 S. Lin.		175 S. Soter.
80 S. Clét.		179 S. Eleuthère.
93 S. Clément.		194 S. Victor I.
103 S. Anaclet.		203 S. Zéphyrin.
112 S. Évariste.		221 S. Calixte I.
121 S. Alexandre I.		226 S. Urbain I.
132 S. Sixte I.		233 S. Pontien.
142 S. Télesphore.		237 S. Anthère.
154 S. Hygin.		238 S. Fabien.
158 S. Pie I.		254 S. Corneille.
		255 S. Luce I.

(1) *Annales de philosophie chrétienne*, n° de décembre 1840.

(2) *Navem in lucernis, sarcophagis, annulis exhiberi... quam Petrus apostolus regere videatur, comperta res est. Lucerna cœmeterialis, quæ Florentiæ servatur, quæque navis figuram præsefert, ad cujus puppim Petrus temonem tenens sedeat, ad proram autem Paulus ita stet, ut nuntiare iis, qui maris fluctibus sunt oppressi, Evangelium eosque invitare ut navim conscendant, videatur, quid aliud, nisi Ecclesiam indicet, ne conjectura quidem assequi possum.* (Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, t. III, p. 71.)

Année de l'élection.	Année de l'élection.
257 S. Étienne I.	555 Pélage I.
260 S. Sixte II.	560 Jean III.
261 S. Denys.	574 Benoît I.
272 S. Félix I.	578 Pélage II.
275 S. Eutychien.	590 S. Grégoire I le Grand
283 S. Caïus.	604 Sabinien.
296 S. Marcellin	607 Boniface III.
304 S. Marcel I.	608 S. Boniface IV.
309 S. Eusèbe.	615 S. Adéodat.
311 S. Melchiade.	619 Boniface V.
314 S. Sylvestre I.	625 Honorius I.
336 S. Marc.	640 Séverin.
336 S. Jules I.	640 Jean IV.
352 S. Libère.	642 Théodore I.
355 S. Félix II.	649 S. Martin I.
367 S. Damase I.	654 S. Eugène I.
385 S. Syrice.	657 S. Vitalien.
398 S. Anastase I.	672 Adéodat II.
402 S. Innocent I.	676 Domnus I.
417 S. Zozime.	678 S. Agathon.
418 S. Boniface I.	682 S. Léon II.
423 S. Célestin I.	684 S. Benoît II.
432 S. Sixte III.	685 Jean V.
440 S. Léon I le Grand.	686 Conon.
461 S. Hilaire.	687 S. Sergius ou Serge I.
467 S. Simplicie.	701 Jean VI.
483 S. Félix III.	705 Jean VII.
492 S. Gélase I.	708 Sisinnius.
496 S. Anastase II.	708 Constantin.
498 S. Symmaque.	715 S. Grégoire II.
514 S. Hormisdas.	731 S. Grégoire III.
523 S. Jean I.	741 S. Zacharie.
526 S. Félix IV.	752 Étienne II.
530 S. Boniface II.	752 Étienne III.
532 S. Jean II.	757 S. Paul I.
535 S. Agapet I.	768 Étienne IV.
536 S. Sylvère.	772 Adrien I
640 Vigile.	795 S. Léon III.

Année de l'élection.	Année de l'élection.
816 Étienne V.	974 Boniface VII.
817 Pascal I.	975 Benoît VII.
824 Eugène II.	984 Jean XIV.
827 Valentin.	985 Jean XV.
827 Grégoire IV.	985 Jean XVI.
844 Sergius II.	996 Grégoire V.
855 S. Léon IV.	997 Jean XVII.
855 Benoît III.	999 Sylvestre II.
858 S. Nicolas I le Grand,	1003 Jean XVIII.
867 Adrien II.	1004 Jean XIX.
872 Jean VIII.	1009 Sergius IV.
882 Marin ou Martin II.	1012 Benoît VIII.
884 Adrien III.	1024 Jean XX.
885 Étienne VI.	1033 Benoît IX.
891 Formose,	1044 Sylvestre III.
896 Étienne VII.	1044 Grégoire VI.
897 Romain.	1048 Clément II.
998 Jean IX.	1048 Damase II.
900 Benoît IV.	1049 S. Léon IX.
903 Léon V.	1055 Victor II.
903 Christophe.	1057 Étienne X.
904 Sergius III.	1058 Nicolas II.
913 Anastase III.	1061 Alexandre II.
913 Landon.	1073 S. Grégoire VII
914 Jean X.	1086 Victor III.
928 Léon VI.	1088 Urbain II.
929 Étienne VIII.	1099 Pascal II.
931 Jean XI.	1118 Gélase II.
936 Léon VII.	1119 Calixte II.
939 Étienne IX.	1124 Honorius II.
943 Martin III.	1130 Innocent II.
946 Agapet II.	1143 Célestin II.
956 Jean XII.	1144 Luce II.
964 Benoît V.	1145 Eugène III.
965 Léon VIII.	1153 Anastase IV.
965 Jean XIII.	1154 Adrien IV.
972 Domnus II.	1159 Alexandre III
972 Benoît VI.	1181 Luce III.

Année de l'élection.	Année de l'élection
1185 Urbain III.	1447 Nicolas V.
1187 Grégoire VIII.	1455 Calixte III.
1187 Clément III.	1458 Pie II.
1191 Célestin III.	1464 Paul II.
1198 Innocent III.	1471 Sixte IV.
1216 Honorius III.	1484 Innocent VIII.
1227 Grégoire IX.	1492 Alexandre VI.
1241 Célestin IV.	1503 Pie III.
1243 Innocent IV.	1503 Jules II.
1254 Alexandre IV.	1513 Léon X.
1261 Urbain IV.	1522 Adrien VI.
1265 Clément IV.	1523 Clément VII.
1271 Le B. Grégoire X.	1534 Paul III.
1276 Innocent V.	1550 Jules III.
1276 Adrien V.	1555 Marcel II.
1276 Jean XXI.	1555 Paul IV.
1277 Nicolas III.	1559 Pie IV.
1281 Martin IV.	1566 S. Pie V.
1285 Honoré IV.	1572 Grégoire XIII.
1288 Nicolas IV.	1585 Sixte V.
1294 Célestin V.	1590 Urbain VII.
1294 Boniface VIII.	1590 Grégoire XIV.
1303 Benoît XI.	1591 Innocent IX.
1305 Clément V.	1592 Clément VIII.
1316 Jean XXII.	1605 Léon XI.
1334 Le B. Benoît XII.	1621 Grégoire XV.
1342 Clément VI.	1623 Urbain VIII.
1352 Innocent VI.	1644 Innocent X.
1362 Urbain V.	1655 Alexandre VII.
1370 Grégoire XI.	1667 Clément IX.
1378 Urbain XI.	1670 Clément X.
1398 Boniface IX.	1676 Innocent XI.
1404 Innocent VII.	1689 Alexandre VIII.
1406 Grégoire XII.	1691 Innocent XII.
1409 Alexandre V.	1700 Clément XI.
1410 Jean XXIII.	1721 Innocent XIII.
1447 Martin V.	1724 Benoît XIII.
1431 Eugène IV.	1730 Clément XII.

Année
de l'élection.

1740 Benoît XIV.
1758 Clément XIII.
1769 Clément XIV.
1773 Pie VI.
1800 Pie VII.

Année
de l'élection.

1823 Léon XII.
1829 Pie VIII.
1831 Grégoire XVI.
1846 Pie IX.

PARAGRAPHE II.

DES CARDINAUX.

D. *Par qui le pape est-il élu?* — R. Le pape est élu par les cardinaux.

EXPLICATION. — Pendant plusieurs siècles, l'élection du pape fut faite par le clergé romain, le peuple même y prenait une part active; mais, depuis longtemps, l'élection du pape est réservée aux cardinaux.

D. *Que faut-il entendre par cardinaux?* — R. Les cardinaux sont les princes et les sénateurs de l'Église, et la dignité dont ils sont revêtus est la plus grande après la papauté.

EXPLICATION. — Les sentiments des savants sont partagés sur l'origine des cardinaux et sur l'étymologie de leur nom. Selon quelques-uns, *cardinal* vient du mot *cardo*, *cardinis*, gond sur lequel roule une porte, par allusion à l'importante fonction des cardinaux, sur lesquels, en effet, est assis et roule le gouvernement de l'Église (1). Selon d'autres, ce nom a passé des grands officiers de la cour impériale, appelés *cardinales*, aux conseillers du pape. Enfin, selon Baronius, Bellarmin et un grand nombre de liturgistes, les premiers cardinaux furent les curés ou les titulaires des paroisses et églises de Rome, et leur nom vient de ce que,

(1) Nam sicut super cardinem volvitur ostium domus, ita super hos sedes apostolica, totius Ecclesiæ ostium, quiescit et sustentatur, (Eugenius IV, Const, *Non mediocri*, apud Schmalzgrucher, 2^e partie du t. I, p. 219.)

lorsqu'ils accompagnaient le pape à l'autel, ils se tenaient *ad cornua*, aux *carnes* de l'autel, c'est-à-dire aux angles (1).

Il y avait à Rome, outre les églises desservies par des prêtres, plusieurs hôpitaux dont l'administration était confiée à des diacres. Ces diacres accompagnaient aussi le pape lorsqu'il officiait, et se tenaient, comme les titulaires des paroisses, aux *carnes* ou angles de l'autel; de là la distinction entre les *cardinaux-prêtres* et les *cardinaux-diacres*. Les titulaires des évêchés voisins de Rome, appelés pour cela évêques *suburbicaires*, assistaient aussi le pape dans les grandes cérémonies, et se tenaient, comme les prêtres et les diacres dont nous venons de parler, aux angles de l'autel; de là l'origine des *cardinaux-évêques*. Ceux-ci, en vertu de leur consécration épiscopale, avaient et ont encore la pré-séance sur les cardinaux-prêtres et sur les cardinaux-diacres.

A l'exemple de ce qui se pratiquait à Rome, le nom de *cardinaux* fut donné aux prêtres titulaires des paroisses qui accompagnaient l'évêque à l'autel, lorsqu'il célébrait, en certaines fêtes, à l'église cathédrale. Ainsi, à Angers, les curés de la ville, assistant l'évêque pour la consécration des saintes huiles et dans d'autres solennités, portaient le nom de cardinaux : et dans plusieurs contrées, surtout en France, le curé d'une paroisse était connu sous le nom de *presbyter cardinalis*, prêtre-cardinal (2).

Le cardinalat, selon le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot, lequel est bien différent de celui qu'on y attachait dans les premiers siècles, est la plus haute dignité après la papauté. Les cardinaux sont les princes et les sénateurs de l'Église, les conseillers du pape, ses coopérateurs et ses vicaires dans les fonctions du souverain pontificat. Ils forment le *consistoire* ou le conseil du pape, qui les choisit de toutes les nations, pour l'aider dans le gouvernement de l'Église.

(1) Rocca, t. II, p. 26. — *Bibliothèque sacrée*, par les PP. Richard et Giraud, art. *Cardinal*.

(2) L'abbé Pascal, *Origine et raison de la liturgie catholique*, art. *Cardinal*.

— Un cardinal peut renoncer à sa dignité ; il peut aussi en être dépouillé par le souverain pontife, pour des raisons graves, et cela n'est pas sans exemple.

D. Combien y a-t-il de cardinaux? — R. Soixante-dix.

EXPLICATION. — Une bulle de Sixte V fixa, en 1586, le nombre des cardinaux à soixante-dix. Ils sont partagés en trois ordres, savoir : six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres, et quatorze cardinaux-diacres. Les six cardinaux qui composent le premier ordre sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Palestrine, d'Albano, de Sabine et de Frascati, suffragants du patriarcat d'Occident. Les cardinaux-prêtres sont presque tous évêques ; mais leur titre n'étant que presbytéral, ils appartiennent, sous ce rapport, au second ordre. Les cardinaux-diacres sont ainsi nommés parce que leur titre n'est qu'une diaconie (1).

Un simple clerc peut être promu au cardinalat, et, par cela même qu'il est cardinal, il a la préséance sur tous les évêques, archevêques et patriarches, qui ne sont pas revêtus de la même dignité. Ainsi l'a déclaré le concile de Lyon, tenu en 1248.

Ce fut dans le même concile que le pape Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge, comme une marque de l'obligation où ils sont de verser leur sang, s'il en est besoin, pour la cause de Dieu et de l'Église (2). En 1464, Paul III leur donna la soutane et la barrette de même couleur. En 1630, le titre d'*éminence* leur fut exclusivement réservé par Urbain VIII. Mais la plus précieuse et la plus auguste de leurs prérogatives est, sans contredit, celle qui leur confère le droit de nommer le pape (3). — Cependant ils ne peuvent exercer, pendant la vacance du saint-siège, la juridiction papale, et ils n'ont nullement le pouvoir de faire des lois, à moins qu'il n'y ait urgence de prendre

(1) *Diaconie*, chapelle ou oratoire de Rome gouverné par un diacre.

(2) Rocca, t. II, p. 264.

(3) Voir sur ce sujet Giraldi, *Expositio juris pontificii*, p. 396.

certaines mesures dans l'intérêt et pour la défense de la religion (1).

Le corps des cardinaux s'appelle le *collège des cardinaux* ou le *sacré collège*. On regarde avec raison le pape, avec le sacré collège, comme le *concile permanent de l'Église*.

TRAIT HISTORIQUE.

LE PAPE AU LIT DE LA MORT.

Les derniers moments du pape, quand sa mort n'est pas instantanée, ont quelque chose de grave et de solennel qui convient bien à la haute dignité dont il a été revêtu. Il fait appeler auprès de lui tous ses prélats domestiques et les principaux dignitaires de la *famille pontificale* (2) : il fait sa profession de foi, accorde des grâces particulières à ceux qui l'environnent, demande leurs prières, et reçoit du prélat sacristain le saint viatique, et du cardinal grand pénitencier l'indulgence plénière. Si son état le permet, il réunit devant lui le collège des cardinaux, devant lesquels il renouvelle sa profession de foi ; il leur recommande l'Église de Dieu, et les engage à lui donner pour successeur celui qu'ils croiront le plus digne de paître les agneaux et les brebis. Les prélats domestiques ne quittent point le pape agonisant ; le prêtre-sacristain administre, s'il ne l'a déjà fait, les dernières onctions, récite les prières de la recommandation de l'âme, et une partie de la passion. A peine le pape a-t-il cessé de vivre, que le cardinal-camerlingue, prévenu par le maître des cérémonies, se rend en habit violet dans le palais, et au pied du lit où repose l'auguste défunt, le visage couvert d'un voile blanc. Le cardinal fait la genuflexion et une courte prière ; il se relève, et les adjudants de chambre découvrent la figure du pape. Le camerlingue, s'approchant du corps, frappe trois fois sur la tête du pontife avec un petit marteau d'argent, et l'appelle trois fois par son nom ; il se tourne ensuite vers les assistants, et dit : *Le pape est réellement mort* (3).

(1) Collegium cardinalium, sede papali vacante, nullam habet potestatem condendi leges. (Reiffenstuel, *Jus canonicum universum*, t. I, p. 83.

(2) On donne, à Rome, le nom de *famille* aux serviteurs attachés à la maison du maître.

(3) *Hist. des chapelles papales*, p. 477.

PARAGRAPHE III.

DU CONCLAVE.

D. *Le sacré collège prend-il un autre nom lorsque les cardinaux sont réunis pour l'élection d'un pape?* — R. Oui, il prend alors le nom de conclave.

EXPLICATION. — Le corps des cardinaux, comme nous venons de le dire, s'appelle le *collège des cardinaux*, ou le sacré collège. Il prend le nom de *conclave* lorsque les cardinaux sont convoqués pour l'élection d'un pape. On appelle aussi *conclave* le lieu où ils se réunissent pour faire cette élection; c'est un assemblage d'autant de chambres ou cellules qu'il y a de cardinaux; chaque cardinal est accompagné d'un ou plusieurs ecclésiastiques, auxquels on donne le nom de *conclavistes*.

D. *Combien de jours après la mort du pape commencent les cérémonies relatives à l'élection d'un nouveau pape?* — R. Dix jours.

EXPLICATION. — Dix jours après la mort du pape, les cardinaux se rendent dans la chapelle du chœur de la basilique du Vatican, pour assister à une messe du Saint-Esprit, chantée pontificalement par le cardinal doyen. Ensuite un prélat monte dans la chaire de la chapelle et prononce un discours latin, dans lequel il exhorte les cardinaux à faire une sainte et prompte élection, et à désigner celui d'entre eux qu'ils croient le plus digne d'être revêtu de l'auguste et sublime dignité de vicaire de Jésus-Christ. Dans l'après-midi, les cardinaux se réunissent dans la petite église de Saint-Sylvestre, au Quirinal, pour se rendre de là processionnellement au palais de ce nom, où ont lieu maintenant les conclaves. Le soir, on fait sortir toutes les personnes étrangères, et dès ce moment, jusqu'à ce que l'élection soit finie, toute communication extérieure cesse. Le lendemain, à huit heures, le maître des cérémonies fait entendre le premier coup de cloche, le second une demi-heure après, et le troisième après le même intervalle, en répétant alors devant

les cellules des cardinaux : *Ad capellam Domini*, c'est-à-dire *au scrutin*. Les cardinaux se rendent à la chapelle Pauline, où ils entendent la messe du Saint-Esprit. Quelque temps après la messe commencent les opérations du scrutin. D'après les règles établies, il faut, pour que l'élection soit valide, les deux tiers des suffrages (1).

Lorsqu'un cardinal a réuni le nombre des suffrages voulus, le cardinal doyen lui demande s'il donne son consentement au choix qui vient d'être fait. Ayant obtenu son assentiment, il lui demande le nom qu'il veut prendre ; puis les deux premiers cardinaux-diacres accompagnent l'élu derrière l'autel de la chapelle, où on le revêt des habits qu'il doit porter désormais (2). Le pape revient à l'autel, portant son nouveau costume, et, s'asseyant sur un riche fauteuil placé sur le marchepied, il reçoit la première *adoration* du sacré collège, dont les membres, à genoux, lui baisent le pied et la main, puis, se relevant de suite, reçoivent du pontife le baiser de paix. Le camerlingue (3) met à son doigt l'anneau du pêcheur, que le pape donne ensuite au maître des cérémonies pour y faire graver son nom.

Pendant le premier cardinal-diacre, précédé d'un des maîtres des cérémonies portant la croix, se rend à la *loge* ou grand balcon du Quirinal, et annonce à haute voix au peuple, impatient de l'apprendre, l'élection du nouveau pape, en disant : « Je vous apporte une nouvelle qui doit vous causer une grande joie : nous avons pour pape l'éminentissime et révérendissime seigneur N..., qui a pris le nom de N... ANNUNTIO VOBIS GAUDIUM MAGNUM : PAPAM HABEMUS EMINENTISSIMUM ET REVERENDISSIMUM DOMINUM N., QUI SIBI IMPOSUIT NOMEN N. (4). »

D. *Que se passe-t-il après l'élection du pape?* — R. Après

(1) *Histoire des chapelles papales*, par Moroni, p 440 et suivantes.

(2) Nous en parlerons au t. IV.

(3) *Camerlingue*, au des principaux dignitaires de la cour de Rome, qui est toujours un cardinal; c'est comme le grand-aumônier du pape.

(4) *Histoire des chapelles papales*, p. 440.

l'élection du pape, ont lieu son exaltation et son couronnement.

EXPLICATION. — Le jour même de l'élection, ou le lendemain, le pape, accompagné d'un nombreux cortège, se rend à la chapelle Sixtine, où il reçoit la seconde *adoratio* des cardinaux. Il est porté ensuite, sur la *sedia* (1), dans la basilique de Saint-Pierre. Dès qu'il paraît, une multitude de voix chantent l'antienne : *Tu es Petrus...* « TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE, ET LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT POINT CONTRE ELLE. » Arrivé devant l'autel de la chaire de Saint-Pierre, Sa Sainteté descend de la *sedia* et reçoit la troisième *adoration* des cardinaux. La cérémonie se termine par le chant du *Te Deum* (2).

Ce que nous venons de raconter s'appelle l'*exaltation* du pape. On procède ensuite à son *couronnement*, dans la même basilique ; et, quelque temps après, il prend possession de sa cathédrale, laquelle est la basilique de Saint-Jean de Latran. Cette dernière cérémonie, appelée *possesso* (prise de possession) (3), n'est pas strictement nécessaire, car, après

(1) La *sedia gestatoria* n'est autre chose que le fauteuil pontifical de velours cramoisi, aux armes du pape, placé sur un plan horizontal, lié par de fortes traverses de bois, recouvert de tapis cramoisis, et porté sur les épaules par les palefreniers pontificaux.

(2) *Histoire des chapelles papales*, p. 77.

(3) *Ibid.*, p. 119. — L'usage fut, pendant plusieurs siècles, dans la cérémonie du *possesso*, de faire asseoir le pape sur un modeste siège, afin de lui rappeler les misères humaines, et l'on chantait en même temps ces paroles : « *Suscitat a terra inopem, et de stercore erigit a pauperem.* » — « Il tire de la poussière celui qui est dans l'indigence, et il élève le pauvre de dessus le fumier. » (Psal. CXII, v. 7.) Ce siège que l'on appelait *chaise stercoraire*, du mot *stercore* qui se trouve dans le verset que nous venons de citer, a donné lieu à une ignoble calomnie des protestants ; depuis longtemps le bon sens et la critique en ont fait justice, et il serait difficile de trouver aujourd'hui un homme sensé qui crût à l'existence de la *papesse Jeanne*. Les philosophes eux-mêmes, malgré leur haine contre l'Église, ont été forcés d'avouer que la *prétendue histoire* de la *papesse Jeanne* devait être reléguée au rang des fables et des erreurs les plus grossières. (V. d'Argens, *Philosophie du bon sens*, t. I, p. 90.) — Il existe sur cette matière un ouvrage du plus haut intérêt, ayant pour titre : *Leonis Allatii confutatio fabulæ de*

son couronnement, le souverain pontife exerce la puissance papale dans toute sa plénitude; elle a pour but principal l'intronisation du pape comme évêque de la ville et du diocèse de Rome, et comme patriarche de tout l'Occident. Saint-Jean de Latran, la première des basiliques érigées par Constantin (1), fut donnée par cet empereur au pape saint Sylvestre I. Elle est devenue, par cette raison, l'église épiscopale, la cathédrale de Rome, titre glorieux qu'elle possède encore aujourd'hui, et qui lui donne la prééminence sur toutes les églises de la catholicité, dont elle est la mère et la maîtresse, étant le siège de l'évêque de Rome, chef de tous les évêques. Sur le portail de cette basilique on lit en gros caractères : *Ecclesia urbis et orbis mater et caput* : L'ÉGLISE MÈRE ET MAÎTRESSE DE LA VILLE ET DU MONDE (2).

D. *Qui peut être élu pape?* — R. Un simple clerc, et même un laïque, peut être élu pape.

EXPLICATION. — Le pontife romain peut être pris dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique, et, une fois, l'histoire des papes nous montre un simple laïque élevé à la papauté, en la personne de Jean XIX, en 1004; c'est du moins un sentiment très-probable. Dans les premiers siècles, peu de sous-diacres ont été promus au trône pontifical; on choisissait plus souvent les diacres, mais rarement les prêtres, et plus rarement encore les évêques. Le diacre élu n'était point ordonné prêtre, il était seulement sacré évêque (3). Mais nous voyons que, dès le XI^e siècle, Grégoire VII, alors

Joanna papissa, ex monumentis græcis, 1 vol. in-8°, Coloniae Agrippinæ, 1645.

(1) Il l'éleva près du palais du sénateur *Lateranus*; de là le nom de Latran qui lui a été affecté.

(2) Ce qui a donné lieu à ce vers :

• *Augustum, salve, templum, caput urbis et orbis.* •

• Salut, temple auguste, le premier de la ville et du monde: •

(3) Mabillon, *Museum italicum*, t. II, cap. XVIII. — Catalini, *de Sacris cærem.*, t. I, p. 87. — D. Martène, *de Antiquis Eccl. ritibus*, lib. I, cap. v, art. 3, n^o 9, 16.

simple diacre, fut ordonné prêtre et sacré plus tard. Il faut en dire autant de Gélase II. Le premier pape revêtu du caractère épiscopal avant son élection a été Formose, évêque de Porto, élu en 891. Les écrivains ecclésiastiques nous font aussi connaître que saint Lin, avant d'être élu pape, avait été sacré évêque par saint Pierre ; mais il n'était attaché à aucune église en particulier (1). — La discipline ecclésiastique a bien changé à cet égard, puisque, dès la fin du XIII^e siècle, il était plus ordinaire de choisir le pape parmi les évêques, et que, de 1592 à 1775, on ne trouve que trois papes élus qui ne fussent pas revêtus du caractère épiscopal. De nos jours, on cite seulement Clément XIV, Pie V et Grégoire XVI, qui n'étaient que de simples prêtres à leur promotion à la papauté (2).

D. *De qui le pape reçoit-il sa juridiction ?* — R. Il la reçoit de Dieu immédiatement.

EXPLICATION. — Le pape a une primauté, une supériorité non-seulement d'honneur, mais de puissance, d'autorité et de juridiction immédiate sur l'Église universelle ; c'est ce qui résulte, ainsi que nous l'avons démontré, des paroles adressées par Jésus-Christ à saint Pierre, et, dans sa personne, à ses successeurs légitimes. Cette primauté, il la reçoit de Dieu immédiatement (3). Dès qu'il est élu canoniquement, c'est-à-dire selon les règles établies, et qu'il a donné son consentement à son élection, il a, sans autre

(1) *Hist. des chapelles papales*, p. 475.

(2) *Ibid.*

(3) *Papa a Deo habet sacerdotium et potestatem S. Petri.* (Adrianus I, Ep. I.) — *Papa a Deo habet claves.* (Felix II, Ep. I.) — *Papa a Deo constitutus est super omnes.* (Marcellus I, Ep. I.) — *Papa universalis Ecclesiæ est episcopus.* (Sixtus I, Ep. II.) — *Papa in S. Petro habet potestatem regendi et pascendi universalem Ecclesiam.* (Eugenius IV, Const. XVII.) — *Omnes Ecclesiæ particulares, et omnia ovilia papæ subjiciuntur.* (Pius II, *in Bulla retractationum.*) — *Papa regit Ecclesias totius mundi.* (Felix II, Ep. I.) — *Papa est princeps in universa terra et Ecclesia, hæres potestatis a Deo datæ S. Petro.* (Nicolaus I, Ep. VIII.) — *Papa portat onus omnium Ecclesiarum.* (Joannes VIII, Ep. 80.)

confirmation, autorité sur toute l'Église, quand même il ne serait ni évêque ni prêtre, ni diacre ni sous-diacre, mais simple laïque. Il peut, dès ce moment, faire tous les actes qui tiennent à la juridiction; par exemple, accorder des indulgences, porter des censures, donner des dispenses, canoniser, instituer des évêques, créer des cardinaux, etc. Pour ce qui est des pouvoirs inhérents au sacerdoce et à l'épiscopat, comme de remettre les péchés, d'administrer les sacrements de confirmation, de conférer les saints ordres, etc., il ne peut les exercer qu'après avoir été sacré. Il faut conclure que la papauté, le souverain pontificat, est une dignité non d'ordre, mais de juridiction (1).

Si le pape est évêque au moment de sa promotion, on ne lui donne aucune autre consécration. En tant que revêtu du caractère épiscopal, il reste l'égal des autres évêques, et son élévation sur le saint-siège n'ajoute aucun perfectionnement à ce caractère. C'est parce qu'il est pape et qu'il possède, comme tel, la dignité et l'autorité de chef de l'Église, qu'il devient supérieur non-seulement des simples fidèles, mais des pasteurs eux-mêmes.

Si le pape, au moment de sa promotion, n'est pas dans les ordres sacrés, il peut les recevoir tous le même jour (2). — Le privilège de sacrer le pape, lorsque, simple prêtre, il est appelé au trône pontifical, appartient à l'évêque d'Ostie. « Aucun métropolitain, écrivait saint Augustin en 411, ne peut ordonner l'évêque de Rome; mais ce droit est réservé à l'évêque d'Ostie (3). »

D. *Pourquoi le pape change-t-il de nom dès qu'il a donné son consentement à son élévation?* — R. Parce qu'il devient le successeur de saint Pierre, dont le nom fut changé par Jésus-Christ.

(1) Reiffenstuel, t. 1, p. 76. — Rocca, t. 1, p. 5.

(2) *Histoire des chapelles papales*, p. 474.

(3) *Nec romanæ Ecclesiæ episcopum ordinat aliquis episcopus metropolitanus, sed de proximo Ostiensis episcopus. (Histoire des chapelles papales, p. 414.)*

EXPLICATION. — Autrefois, lorsque Dieu voulut faire alliance avec Abraham, et l'établir le père des croyants, il commença par changer son nom : « Vous ne vous appellerez plus Abram (*pater excelsus*, père élevé), mais vous vous appellerez Abraham (*pater multitudinis*, père de la multitude), parce que je vous ai établi pour être le père de plusieurs nations (1). » De même Jésus-Christ changea le nom de celui qu'il avait choisi, entre ses apôtres, pour être le père et le chef de tous les fidèles, lorsqu'il lui dit : « Vous êtes Simon, fils de Jean ; vous serez appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre (2). » *Pierre!* ce nom s'explique de lui-même : emblème naturel de la force et de la durée, seule matière capable de résister à tous les éléments, seule arrêtant la force de la tempête... — Le pape, en montant sur la chaire de saint Pierre, devient le successeur de cet apôtre, dont Jésus-Christ changea le nom, il devient un homme élevé au-dessus de tous les autres hommes ; il devient le représentant de Dieu et le vicaire de Jésus-Christ. C'est pour cela que, dès qu'il a donné son consentement au choix qui a été fait de lui, il adopte un nom différent de celui qu'il portait auparavant (3). Cet usage, toutefois, est loin d'avoir toujours existé. Selon Fleury (4), Sergius IV, couronné l'an 1009, est le premier qu'on trouve avoir changé de nom, parce que, s'appelant Pierre, il voulut respecter le nom de ce saint apôtre. Dom Mabillon (5) fait remonter le changement de nom jusqu'au pape Adrien III, qui fut élu en 884 et se nommait Agapit. Au XI^e siècle, ce changement passa en coutume, du moins après le pontificat de Benoît IX ; depuis, à l'exception de Marcel II, tous les papes ont suivi cet usage (6).

D. *Le pape peut-il renoncer à sa dignité?* — R. Oui, il le peut.

(1) Gen., xvii, 5.

(2) Joan., i, 42. — Imposuit Simoni nomen Petrus. (Marc., III, 16.)

(3) Corsetti, p. 475.

(4) *Hist. Eccl.*, t. XII, p. 385.

(5) *Præf. in Sæc. VI Benedictorum*, p. 2.

(6) V. les *Annales de philosophie chrétienne*, n^o d'août 1851.

EXPLICATION. — Le pape, même après avoir exercé le souverain pontificat, peut renoncer à sa dignité, et cela n'est pas sans exemple dans l'histoire de l'Église. Saint Célestin V, qui de simple ermite devint le chef de l'Église en 1294, ne tarda pas à être effrayé de la pesanteur du fardeau qui lui avait été imposé. Plusieurs habiles canonistes qu'il consulta ayant tous assuré qu'un pape avait le droit d'abdiquer, il abdiqua, en effet, dans un consistoire qui se tint à Naples. Il quitta ensuite les marques de sa dignité, reprit son nom, qui était celui de Pierre, et son habit de religieux; puis, se prosternant aux pieds des cardinaux, il demanda pardon des fautes qu'il avait commises, et les conjura de les réparer en faisant le meilleur choix qu'il leur serait possible pour remplir la chaire de saint Pierre. Il n'avait siégé que quatre mois, et il eut pour successeur Boniface VIII. L'histoire ecclésiastique parle de plusieurs autres papes qui, pour des motifs divers, ont renoncé à leur dignité (1).

Napoléon, après avoir été sacré par Pie VII, en 1804, pensa à en faire le premier évêque de son empire; il conçut le projet de prendre Rome pour lui-même et de donner au pape Notre-Dame de Paris. « Tout a été prévu, répondit Pie VII dès qu'il eut connaissance de ce qui se tramait contre lui; avant de quitter Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable à l'instant même où nous serions retenu captif; elle est hors de votre pouvoir, au delà des mers, à Palerme; et quand on nous aura signifié ce qu'on médite contre nous, il ne vous restera plus dans les mains qu'un misérable moine, qui s'appelle Barnabé Chiaramonti. » Devant cette sublime humilité, l'empereur n'insista plus, et le pontife retourna libre à Rome (2).

Le pape peut renoncer à sa dignité; pourrait-il en être privé malgré lui? Le concile de Constance, convoqué l'an 1414 pour l'extinction du grand schisme d'Occident, déposa

(1) Muratori, *Scriptores italici*, t. III, p. 613. — Carerius, *de Potestate romani pontificis*, p. 80.

(2) *Histoire de Pie VII*, par Artaud.

Jean XXIII; mais ce pape, outre que sa légitimité était douteuse, avait adhéré d'avance à la sentence du concile. Puis il se soumit à sa déposition par un acte dans lequel il déclare que, *si la dignité pontificale lui a jamais appartenu ou lui appartient encore aujourd'hui*, il l'abdique et y renonce purement et simplement (1). Ce fait ne prouve point, par conséquent, que le pape, lorsque sa légitimité est certaine, puisse être déposé et privé de sa dignité, même par un concile général (2). — Cela dépend d'ailleurs d'une autre question : Le concile général est-il au-dessus du pape? Celui qui se prononcerait pour l'affirmative ne serait certainement pas hérétique, puisque la supériorité du pape sur le concile n'est point un dogme de foi catholique, et qu'il n'y a jamais eu de décision formelle et solennelle de l'Église sur ce sujet. Mais il soutiendrait une doctrine qui n'est point celle du saint-siège, et que, tout récemment encore, le souverain pontife Pie IX a déclaré, en plein consistoire, ne point avoir en estime, comme tendant à restreindre les droits du siège apostolique, et n'étant point d'accord avec la tradition de la sainte Église romaine (3). — Nous reviendrons bientôt sur ce sujet : bornons-nous, pour le moment, à dire avec un auteur : *Soyons romains, mais seulement comme le pape, et rien de plus* (4), et ne nous permettons pas de donner à telle ou telle proposition, à telle ou telle maxime, une note que le juge suprême de la foi s'est abstenu jusqu'ici de lui infliger.

(1) Catalini, *Sacrosancta œcumenica concilia commentariis illustrata*, t. IV, p. 169, 180.

(2) Il est douteux que le concile de Constance ait été œcuménique, au moins dans toutes ses sessions, et tout ce que ce concile a fait et décrété n'a pas été confirmé par le saint-siège. (Voir le P. Perrone, t. VIII, p. 445.)

(3) Allocution de notre très-saint-père Pie IX, dans le consistoire du 17 décembre 1847.

(4) Voir la *Voix de la Vérité*, n° du 17 septembre 1847.

TRAIT HISTORIQUE.

LES ÉTOUPES.

Le couronnement du pape se fait avec une pompe extraordinaire, qu'il serait trop long de décrire ici ; nous en rapportons seulement une circonstance. Au moment où le pape, revêtu de ses ornements sacrés et accompagné d'un nombreux cortège, se dirige vers l'autel de la Confession (1), un maître des cérémonies, tenant à la main un long bâton argenté, à l'extrémité duquel sont liées des étoupes, fait une génuflexion devant le pape ; en même temps un clerc, à l'aide d'un flambeau, allume ces étoupes. Le maître des cérémonies, se relevant, chante ces paroles : *Pater sancte, sic transit gloria mundi* ; « O Père saint, ainsi passe la gloire du monde ! » La même chose est répétée trois fois, et à chaque fois on chante : *Pater sancte, etc.* Ces paroles rappellent naturellement au pontife, au milieu de la pompe qui l'environne, combien passe rapidement la gloire de ce monde, qui ressemble à une flamme d'étoupes, finissant au moment même où elle commence (2).

LEÇON XXIII.

DES ÉVÊQUES, DES ARCHEVÊQUES, DES PATRIARCHES, DES GRANDS VICAIRES, DES CHANOINES ET DES CURÉS.

PARAGRAPHE PREMIER.

DES ÉVÊQUES.

D. *Par qui le pape est-il secondé dans le gouvernement de l'Église ?* — R. Par les évêques, qui sont avec lui, sous sa dépendance, les pasteurs de l'Église.

EXPLICATION. — Le gouvernement de l'Église est monarchique, c'est-à-dire que l'Église est gouvernée par un seul chef, qui est le pape. Cette proposition est de foi, et elle a été définie comme telle par plusieurs conciles œcuméni-

(1) Voir, au tome IV, ce que nous disons de la fête de saint Pierre à Rome.

(2) *Histoire des chapelles papales*, p. 93.

ques (1). Écoutons celui de Florence : « Le pape est le vrai
« vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Église, le père,
« le docteur de tous les chrétiens, et il a reçu de Jésus-
« Christ, dans la personne de saint Pierre, le plein pou-
« voir de régir et de gouverner l'Église universelle (2). »

Mais il est impossible que le pape exerce dans toute l'Église, immédiatement et par lui-même, les fonctions du ministère pastoral. Les différentes contrées ont été, en conséquence, divisées en plusieurs parties, qu'on appelle *diocèses*. On choisit, pour gouverner chaque diocèse, un prêtre éminent en science et en vertu ; ce choix est fait ou ratifié par le pape, qui donne à l'élu l'institution canonique, et lui confère la juridiction sur le territoire qui lui est assigné.

Le nom d'*évêque*, que porte le chef de chaque diocèse, vient du grec *ἐπίσκοπος*, formé de *ἐπί*, sur, et de *σκοπέω*, je regarde, j'inspecte ; il signifie la même chose que surveillant, surintendant (3).

Autrefois, les évêques changeaient de nom à leur ordination. Dom Martène (4) en donne des exemples depuis 696 jusqu'à la fin du XI^e siècle. Cet usage n'a plus lieu qu'à l'égard des papes (5). — A l'imitation de nos rois, les évêques ont retenu l'ancienne coutume de ne signer que leurs noms de baptême avec celui de leur évêché. Les premiers que l'on trouve avoir signé leur nom de famille dans leurs souscriptions, sont Archambaud de Sully, archevêque de Tours en 986, et Reynaud de Vendôme, évêque de Paris en 888. De nos jours encore, un grand nombre d'évêques ne signent que leurs noms de baptême (6).

(1) *Œcuménique* signifie la même chose que général : concile œcuménique, concile de l'Église universelle.

(2) Catalini, *Sacrosancta concilia œcumenica commentariis illustrata*, t. IV, p. 264.

(3) Rocca, t. II, p. 120. — Engel, *Collegium universi juris canonici*, t. I, p. 234. — Schmalzgrueber, t. I, part. sec., p. 228.

(4) *De ant. Eccl. ritibus*, t. II, col. 84.

(5) V. ci-dessus, p. 403, note 3.

(6) V. les *Annales de philosophie chrétienne*, n^o d'août 1851, p. 109.

Le pape est secondé par les évêques dans le gouvernement de l'Église ; mais ceux-ci n'agissent que sous sa dépendance, et il n'en demeure pas moins le chef de l'Église universelle. D'où il suit que chaque diocèse a deux pasteurs : l'un qui lui est propre, spécial, c'est l'évêque ; l'autre qui lui est commun avec tous les autres diocèses, c'est le pape, qui peut dans le monde entier ce que peut chaque évêque dans son diocèse particulier. Toutefois, le pape, dès qu'il a institué les évêques, ne s'occupe en aucune manière de l'administration de leurs diocèses ; il ne le pourrait même sans de graves inconvénients : l'autorité épiscopale serait moins respectée ; elle ne serait plus aussi vénérable aux yeux des fidèles, etc. Aussi l'autorité du pape n'intervient-elle que lorsque la nécessité ou le bien de quelque diocèse le demande (1).

Les évêques avec le pape, de qui ils dépendent, sont les pasteurs légitimes de l'Église, chargés d'instruire et de gouverner les fidèles au nom de Jésus-Christ. On les appelle *légitimes* parce qu'ils réunissent toutes les conditions, toutes les qualités requises pour exercer leurs fonctions, et que la juridiction dont ils sont revêtus leur a été conférée conformément aux règles, aux lois de l'Église, dépositaire de tout pouvoir, de toute juridiction spirituelle. — Un pasteur qui, sans droit et sans être légitimement appelé, gouvernerait un diocèse ou une paroisse, serait qualifié *intrus*. Ainsi les évêques qui, à la fin du dernier siècle, reçurent leur mission, non du pape, mais du gouvernement, furent des évêques *intrus*, c'est-à-dire établis contre le droit, et sans titre, dans leur dignité ; et les curés que ces évêques envoyèrent dans les paroisses furent des curés *intrus*.

D. De qui les évêques sont-ils les successeurs ? — R. Le pape est le successeur de saint Pierre, le prince des apôtres, et les évêques sont, dans un sens très-réel, les successeurs des apôtres.

EXPLICATION. — Saint Pierre, le prince des apôtres, a eu

(1) Le P. Perrone, t. VIII, p. 430. — Il en est de même, proportionnée, des évêques à l'égard des curés.

des successeurs : ce sont les papes, chefs et pasteurs de l'Église universelle. Les autres apôtres ont eu aussi des successeurs : ce sont les évêques, chefs et pasteurs des Églises particulières dont se compose le monde catholique.

Les évêques sont les successeurs des apôtres; non pas en ce sens qu'ils aient hérité de tous les privilèges accordés par Jésus-Christ aux apôtres : ils n'ont pas, comme eux, le don des langues et des miracles, ni le don de l'infaillibilité (1), ni le pouvoir de prêcher et de fonder des Églises dans le monde entier (2); mais, en ce sens qu'ils sont revêtus du même caractère et qu'ils exercent la même autorité dans leurs diocèses respectifs, ils sont les chefs et les pasteurs des fidèles soumis à leur juridiction, et ils le sont de droit divin; c'est-à-dire que c'est Dieu lui-même qui a voulu qu'il y eût des évêques pour aider et seconder le pape dans le gouvernement de l'Église universelle. Tel est le sens de ces paroles de saint Paul : « Le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'Église de Dieu (3). » Le pape, par conséquent, n'aurait pas le pouvoir de ne s'associer que des vicaires apostoliques qui gouverneraient en son nom telles et telles parties du monde catholique, parce que, bien que l'établissement d'aucun diocèse en particulier ne soit de droit divin, l'institution des évêques, en général, entre dans les intentions de Jésus-Christ et fait partie de la constitution de son Église (4). « Établi pasteur suprême des brebis et des agneaux, Pierre était chargé de *continuer* dans la saine doctrine les évêques *ses frères que l'Esprit-Saint placerait* sous son autorité pour partager sa sollicitude et gouverner

(1) Depuis les apôtres, plusieurs saints évêques et même de simples prêtres ont eu le don des langues et des miracles; cela ne détruit point ce que nous disons d'une manière générale.

(2) Reiffenstuel, t. I, p. 393.

(3) Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei. (Act., xx, 28.)

(4) Discours prononcé par Mgr de Villecourt, évêque de la Rochelle, après avoir donné la consécration épiscopale à Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois, au mois de mai 1851. (V. l'*Ami de la religion*, n° du 8 mai 1851.)

« *L'Église de Dieu.* Les évêques, à leur tour, devaient, suivant la doctrine de saint Paul, être aidés et secourus dans leur charge par des prêtres et des ministres secondaires, distingués des simples fidèles. Voilà toute la hiérarchie sainte constituée par le Fils de Dieu, et qui se compose d'un pontife souverain, vicaire et représentant du Sauveur; des évêques, *qui reçoivent de ce pontife leur juridiction*; des prêtres et des ministres inférieurs, qui sont sous la dépendance des évêques : milice sacrée qui durera autant que l'Église, comme l'Église durera autant que le monde : le Dieu du ciel y a engagé sa parole (1). »

D. *De qui les évêques reçoivent-ils leur juridiction, c'est-à-dire le pouvoir de juger et de gouverner les fidèles de leurs diocèses?* — R. Ils la reçoivent du pape.

EXPLICATION. — La juridiction épiscopale, en général, a été instituée par Jésus-Christ. Mais, pour que les évêques puissent l'exercer, il faut qu'il leur soit assigné un territoire particulier; il faut qu'ils soient institués et confirmés par le souverain pontife. Ils reçoivent alors la juridiction sur tous les fidèles de leurs diocèses, et c'est le pape qui la leur confère immédiatement, en les faisant participer aux clefs que Jésus-Christ n'a données qu'à Pierre, et, en sa personne, à ses successeurs (2). « Le Seigneur, disait Tertullien au II^e siècle, a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église (3). » — « Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs; » ainsi s'exprime saint Optat de Milève (4). — « C'est à Pierre et non aux autres, dit saint Jean Chrysostome, que Jésus-Christ a donné les clefs du royaume du ciel (5). » — Le

(1) Schmalzgrueber, t. I, part. sec., p. 230.

(2) Reiffenstuel, t. I, p. 393.

(3) Si adhuc clausum cœlum putas, memento claves ejus Dominum Petro, et per eum Ecclesiæ reliquisse. (Oper. Tertul., p. 496.)

(4) Bono unitatis, beatus Petrus... claves regni cœlorum, communicandas cæteris, solus accepit. (Oper. S. Optati, p. 104.)

(5) S. Chrysost., t. I, p. 570, edit. Bened.

Seigneur nous « a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre; » ce sont les paroles de saint Augustin (1). — « Jésus-Christ, dit saint Grégoire de Nysse, a donné par « Pierre, aux évêques, les clefs du royaume céleste (2). » — Innocent I, dans une lettre aux évêques d'Afrique, leur dit : « Vous n'ignorez pas ce qui est dû au Siège apostolique, « d'où découle l'épiscopat et toute son autorité (3). » — « Tout « ce que Jésus-Christ, dit saint Léon, a donné aux autres « évêques, il le leur a donné par Pierre (4). » — « Le Seigneur disant pour la troisième fois : *M'aimez-vous? Paissez mes brebis*, a donné cette charge à vous premièrement, « et ensuite, par vous, à toutes les Églises répandues dans « l'univers; » ainsi s'exprime Étienne de Larisse, dans une requête au pape Boniface II (5). — « Puisque l'épiscopat « prend son origine dans la personne de l'apôtre saint « Pierre, écrivait saint Césaire d'Arles au pape Symmaque, il faut que Votre Sainteté, par ses sages décisions, « apprenne clairement aux Églises particulières les règles qu'elles doivent observer (6). » — Un concile de Reims, dans la sentence qu'il porte contre les assassins de Foulques, archevêque de cette ville, s'exprime en ces termes : « Au nom de Dieu, et par la vertu du Saint-Esprit, « ainsi que par l'autorité divinement conférée aux évêques « par le bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous les

(1) *Commendavit nobis Dominus oves suas, quia Petro commendavit.* (Oper. S. Aug., t. v, col. 120.)

(2) *Per Petrum episcopis dedit (Christus) claves cœlestium honorum.* (Oper. S. Greg. Nysseni, t. III, p. 314, edit. Paris.)

(3) *Scientes quid apostolicæ sedi... debeatur, a qua ipse episcopatus et tota auctoritas nominis hujus emersit.* (Epist. 29, Innoc. I.)

(4) *Si quid cum eo commune cæteris voluit esse principibus, nunquam nisi per ipsum dedit quidquid aliis non negavit.* (Oper. S. Leon., t. II, col. 16.)

(5) *Domino dicente tertio : Amas me? Pasce oves meas, tradidit prius vobis mandatum... et per vos deinde omnibus per universum mundum sanctis ecclesiis condonavit.* (T. IV Concil., col. 1692.)

(6) *Sicut in persona B. Petri episcopatus sumit initium, ita necesse est ut disciplinis competentibus Sanctitas Vestra singulis ecclesiis quid observare debeant evidenter ostendat.* (T. IV Concil., col. 1294.)

« séparons de la sainte Église (1). » Ainsi Pierre seul a reçu les clefs pour en communiquer l'usage aux autres pasteurs : c'est donc de Pierre et de ses successeurs que les évêques tiennent la juridiction qu'ils exercent dans leurs diocèses ; c'est lui qui les établit juges et pasteurs, car c'est en cela que consiste la juridiction (2). Ils pourraient l'exercer même avant d'avoir reçu la consécration épiscopale ; il suffit que leur élection ait été confirmée par le pape (3).

Cette vérité a été proclamée de la manière la plus solennelle par le souverain pontife Pie IX, qui, dans son admirable encyclique (4) en date du 9 novembre 1846, adressée à tous les archevêques et évêques du monde catholique, s'exprime ainsi : « Venez avec un cœur ouvert et une entière confiance à ce siège du bienheureux Pierre, prince des apôtres, centre de l'unité catholique et sommet de l'épiscopat, D'OU L'ÉPISCOPAT LUI-MÊME TIRE SON ORIGINE ET SON AUTORITÉ (5). »

Quant au pouvoir inhérent à l'ordre, au caractère épiscopal, les évêques le reçoivent de Dieu directement et immédiatement, l'Église ne peut les en dépouiller. Un évêque, fût-il hérétique et excommunié, par cela même qu'il est évêque, confirme, ordonne et consacre valablement (6). Selon quelques théologiens, c'est Dieu lui-même, et non le pape,

(1) Auctoritate episcopis per beatum Petrum apostolorum principem livinitus collata. (T. XI Concil., col. 481.)

(2) Potestas jurisdictionis est per quam episcopus constituitur iudex et pastor Ecclesiæ suæ (Schmalzgrueber, *Jus ecclesiasticum universum*, t. I, part. sec., p. 228.)

(3) Jurisdictio competit etiam episcopo electo et confirmato, etsi consecratus nondum sit. (Schmalzgrueber, *ibid.*, p. 229.)

(4) *Encyclique, lettre encyclique*, lettre qui donne le même avis à plusieurs personnes et dans plusieurs lieux ; du grec ἐγκύκλιος, circulaire.

(5) Venite, fratres... ad hanc beatissimi apostolorum principis sedem, catholicæ unitatis centrum, atque episcopatus apicem, unde episcopatus, ac tota ejusdem nominis auctoritas, emersit. (*Lettre encyclique de Pie IX.*)

(6) Reiffenstuel, t. I, p. 80. — *Ibid.*, p. 392, 393.

qui donne la juridiction à un évêque, dès que son élection a été dûment approuvée par le pape. — L'opinion de ceux qui font émaner du pape la juridiction des évêques, outre qu'elle est fondée sur la tradition, comme nous l'avons fait voir, et enseignée par les plus célèbres canonistes (1), nous paraît aussi plus simple et plus rationnelle. En effet, on conçoit aisément que celui *qui est chargé du tout en général par sa primauté* (2), communique à tel et tel évêque une portion plus ou moins grande de sa juridiction et de son autorité, et qu'il puisse ensuite, pour des raisons légitimes, modifier, restreindre ou même ôter entièrement ce qu'il a donné. Mais est-il aussi facile de concevoir une juridiction qui vient de Dieu directement et immédiatement, et que le pape peut cependant restreindre ou même anéantir, comme le fit Pie VII en 1801 (3) ?

D. *Peut-on dire que les évêques ne sont que les vicaires du pape ?*

— R. Les évêques sont les pasteurs de leurs diocèses respectifs, comme le pape est le pasteur de toute l'Église, avec les réserves, toutefois, que le saint-siège a mises ou peut mettre à leur juridiction.

EXPLICATION. — Plusieurs conciles et plusieurs écrivains ecclésiastiques ont qualifié les évêques de *vicaires* et de *lieutenants* du pape. « Nous ne sommes, disent les Pères du sixième concile de Paris, que les vicaires du prince des apôtres (4). » — « Souvenez-vous, écrivait Pierre de Blois à un évêque, que vous êtes le vicaire du bienheureux Pierre (5). » — « Le pape, dit saint Grégoire, établit les

(1) Grégoire XVI, *Triomphe du Saint-Siège et de l'Église*, p. 822. — Reiffenstuel, t. I, p. 393. — Engel, *Collegium juris universi canonici*, t. I, p. 236. — Schmalzgrueber, t. I, part. sec., p. 229, 230.

(2) Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église*, 1^{re} partie.

(3) Voir sur ce sujet les canonistes cités dans la note ci-contre, et surtout le dernier. — Papa ex causa privat episcopos et patriarchas. (Nicolaus I.) — Papa potest suspendere omnem jurisdictionem, et officium episcopale episcopis. (Greg. VII, lib. v, Ep. 18.)

(4) *Conc. parisiens.* VI, t. VII.

(5) B. Petri vicarius es. (Epist. 148.)

« évêques pour ses vicaires des provinces (1). » La sacrée congrégation, interprète du concile de Trente, dans une lettre adressée à Mgr Gousset, archevêque de Reims, le 20 janvier 1850, félicite ce savant prélat de ce que le siège occupé par lui « est celui-là même où brilla Hincmar, homme de « science éminent, qui, au commencement de ses *Capitules*, « adressées aux archidiaques, dit ces belles paroles : *Le bien-« heureux apôtre Pierre, dont les évêques sont les vicaires* « dans l'Église (2). »

Ces paroles ne doivent pas, toutefois, être entendues dans un sens strict. Lorsque le pape établit un pasteur à la tête d'une Église, il ne lui donne pas une simple commission, la charge d'administrer en son nom le diocèse qu'il lui confie, il l'établit évêque et prince de cette Église; il lui donne un pouvoir ordinaire pour la gouverner et pour connaître de toutes les causes spirituelles (3) qui regardent ses diocésains, soit ecclésiastiques, soit laïques. C'est pour cela qu'on l'appelle l'*ordinaire*, parce que ce n'est point par commission, mais en vertu de son titre, que la connaissance des causes dont nous venons de parler lui appartient (4). Il a en même temps le droit de porter des lois; il est juge pour prononcer sur l'orthodoxie de la doctrine. « Il peut, en un mot, dans son diocèse, ce que peut le pape dans l'Église universelle, à l'exception, toutefois, de ce qui est spécialement réservé au chef de l'Église (5). » Mais ces prérogatives, il les possède et les exerce sous la juridiction et la dépendance du pape. L'évêque est le prince, le souverain de son diocèse, dans l'ordre spirituel, mais c'est un souverain soumis à un autre qui ne dépend que de Dieu. N'avoir pour

(1) Papa constituit episcopos in suos vicarios provinciarum. (Greg. I, l. II, Ep. 4.)

(2) Beatus Petrus apostolus, cujus vice funguntur episcopi. (Voir *l'Année de la Religion*, n° du 26 février 1850.)

(3) La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de parler ici des causes mixtes.

(4) Schmalzgrueber, t. I, part. sec., p. 228.

(5) Reiffenstuel, t. I, p. 80.

supérieur que le lieutenant du Très-Haut, être élevé en dignité au point de ne voir au-dessus de soi que le pontife qui tient la place de Jésus-Christ même sur la terre, n'est-ce pas là quelque chose dont la grandeur, la magnificence, surpassent toute expression ? Eh bien ! voilà l'idée qu'il faut se faire de l'épiscopat.

Les évêques ne sont donc pas simplement les vicaires du pape : « Ils ont, dit le P. Perrone (1), le pouvoir immédiat de paître, régir et gouverner le troupeau à la tête duquel ils sont placés. » En effet, si Jésus-Christ a dit à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis* (2), Pierre, à son tour, dit aux évêques : *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est commis* (3). « Mais, pour conserver l'unité, ils exercent ce pouvoir sous la dépendance de celui qui est leur maître et leur chef (4). » — « Quoiqu'il n'y ait que le pape, dit Reiffenstuel, que l'on puisse appeler, après Jésus-Christ, l'époux de l'Église universelle, les évêques, inférieurs au pape et appelés à partager sa sollicitude pastorale, n'en sont pas moins les époux des Églises particulières (5). » — « Je ne pense pas, dit le cardinal Litta (6), que les évêques soient de simples vicaires du pape ; je crois que le Saint-Esprit les a établis pour gouverner l'Église, mais que cependant ils sont subordonnés au pape, comme successeur de saint Pierre et chef de l'Église. » C'est ce que saint Bernard a très-bien expliqué lorsque, écrivant à Eugène III, il lui dit : « *Les évêques sont appelés à une partie de la sollicitude pastorale, et vous à la plénitude de la puissance ; la puissance des évêques est limitée ; la vôtre s'étend sur ceux-là mêmes qui ont autorité sur d'autres* (7). » — Écoutons encore Grégoire XVI : « Si vous répugnez à ne voir dans les évêques que les vicaires

(1) *Prælectiones theolog.*, t. VIII, p. 430, édit. de Louvain.

(2) Joan., XXI, 15, 17.

(3) *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* (I Petr., v, 2.)

(4) Le P. Perrone, t. VIII, p. 430.

(5) Reiffenstuel, t. I, p. 254.

(6) *Lettres sur les quatre articles*, p. 42, 43.

(7) *Alii in partem sollicitudinis, tu in plenitudinem potestatis voca-*

et les lieutenants du pape, peu importe au fond, pourvu qu'on convienne que, d'après l'institution divine, tout évêque, dans l'exercice de sa part de juridiction, est soumis à l'évêque de Rome, en vertu de sa primauté, et que cette subordination est essentielle à la forme du gouvernement établie par Jésus-Christ; car, sans cela, il ne saurait y avoir de véritable unité (1). »

Nous avons dit que l'évêque était le pasteur de tout son diocèse, comme le pape est le pasteur de toute l'Église, *avec les réserves, toutefois, que le saint-siège a mises ou peut mettre à sa juridiction*. C'est ce qui résulte évidemment de la bulle *Auctorem fidei*, laquelle, ayant été reçue dans toute l'Église, doit être regardée par les gallicans eux-mêmes comme règle de foi (2).

Le synode de Pistoie avait enseigné que « l'évêque a reçu « de Jésus-Christ tous les droits nécessaires pour le bon « gouvernement de son diocèse. » Cette proposition est notée, dans la bulle dont nous venons de parler, comme schismatique et au moins erronée, « attendu que, pour le bon « gouvernement de chaque diocèse, sont nécessaires encore « les règlements de l'autorité supérieure qui concernent la « foi et les mœurs ou la discipline générale, et émanent « des souverains pontifes et des conciles généraux pour « l'Église universelle (3). »

Le synode de Pistoie exhortait l'évêque « à poursuivre « courageusement l'établissement d'une discipline ecclésiastique plus parfaite, en s'opposant à toutes coutumes con-

tus es; aliorum potestas certis limitibus coarctatur, tua extenditur in ipsos qui in alios potestatem acceperunt. (S. Bernard., de *Consid.*)

(1) *Triomphe du Saint-Siège et de l'Église*, p. 822. — Spedalieri, *ibid.*

(2) Pii papæ VI damnatio quamplurium propositionum exceptarum ex libro impresso sub titulo : *Acti e decreti di concilio diocesano di Pistoja dell' anno 1786*. — Romæ, die 28 aug. 1784.

(3) Plusieurs conciles provinciaux, tenus en France en 1849 et en 1850, s'étaient exprimés en ces termes : « Nous acceptons toutes les constitutions dogmatiques du saint-siège apostolique; » la S. congrégation du concile a ajouté : « celles aussi qui regardent la discipline générale « de l'Église. »

« traies, exemptions, réserves, qui sont nuisibles au bon
« ordre du diocèse, à la gloire de Dieu et à l'édification des
« fidèles. Cette proposition a été notée comme induisant
au schisme et au renversement du gouvernement hiérar-
chique, et comme erronée, « attendu qu'elle suppose qu'il
« est permis à l'évêque de statuer et décréter comme il lui
« plait contre les coutumes, exemptions et réserves qui ont
« lieu dans l'Église universelle, ou dans chaque province,
« sans avoir obtenu la permission ou l'intervention du pou-
« voir hiérarchique supérieur par lequel elles ont été éta-
« blies, approuvées, et obtiennent force de loi. »

Le synode de Pistoie enseignait que « les droits donnés
« par Jésus-Christ à l'évêque pour le gouvernement de son
« Église, ne peuvent être altérés ni empêchés, et que, s'il
« arrive que l'exercice de ces droits ait été interrompu pour
« une cause quelconque, l'évêque peut toujours et doit ren-
« trer dans ses droits originaires chaque fois que le plus
« grand bien de son Église le demande. » Cette proposition
a reçu les mêmes notes que la précédente, induisant au
schisme et au renversement du régime hiérarchique, et er-
ronée, « attendu qu'elle insinue que l'exercice des droits ne
« peut être restreint par une autorité supérieure, si l'évêque
« le trouve peu avantageux au bien de son Église. »

Il est donc indubitable, pour tout catholique, que le pon-
tife romain a statué et peut statuer encore des réserves sur
la juridiction épiscopale, et que ces réserves ont une vérita-
ble force et doivent être maintenues.

PARAGRAPHE II.

DES PATRIARCHES ET DES ARCHEVÊQUES.

D. *Tous les évêques sont-ils égaux entre eux ?* — R. Ils sont tous
égaux entre eux quant au caractère épiscopal ; mais il en est
dont la juridiction est plus étendue que celle des autres.

EXPLICATION. — Nul évêque n'est, par son ordination,
supérieur à un autre évêque ; ce qu'un reçoit, tous le reçoivent.

vent, parce que l'effet de la consécration est indivisible. Cependant il y a des évêques qui exercent un pouvoir que d'autres n'ont pas : tel siège est soumis à un autre siège, tel évêque à un autre évêque. Tout cela n'est point d'institution divine ; tout cela ne dérive point du caractère épiscopal, mais uniquement de la volonté du pape, qui a jugé à propos de communiquer à celui-ci une partie plus ou moins grande de l'autorité souveraine qu'il a sur toutes les Églises (1).

D. *Quels sont les évêques qui ont eu et qui ont encore une autorité plus ou moins grande sur d'autres évêques ?* — R. Ce sont les patriarches et les métropolitains ou archevêques.

EXPLICATION. — Le mot *patriarche*, *πατριάρχης*, vient du grec *πατρις*, famille, et de *ἀρχός*, chef, et signifie le souverain père, le prince des pères (2).

Dès les premiers siècles de l'Église, on donna le nom de *patriarches* aux titulaires des sièges des plus grandes cités, comme Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem. Le patriarche de Rome, sous le nom de *patriarche par excellence*, a toujours été regardé comme le patriarche universel.

Les Grecs appelaient *métropoles*, *μητρόπολις*, c'est-à-dire *villes mères* (de *μήτηρ*, mère, et de *πόλις*, ville), les villes d'où sortaient les colonies qui allaient habiter d'autres terres, et ces colonies étaient regardées comme les *filles* des villes d'où elles étaient sorties. Dans la suite, les Romains appelèrent *métropole* la ville capitale d'une ou de plusieurs provinces. Le gouvernement ecclésiastique ayant, sous ce rapport, imité le gouvernement civil, les églises de ces villes furent appelées *métropoles* ; les évêques qu'y furent établis reçurent le nom de *métropolitains*, et plus tard celui d'*archevêques*, c'est-à-dire *maîtres* ou *commandants des évêques* (3).

Avant même que le titre d'archevêque fût en usage en

(1) Bref de Sa Sainteté Pie IX sur les *affaires ecclésiastiques de France*, en date du 13 mars 1848.

(2) *Summus pater, patrum princeps.* (Rocca, t. II, p. 121.)

(3) Rocca, t. II, p. 122. — Nieuport, *Rituum qui olim apud Romanos obtinuerunt succincta explicatio*, p. 89.

Occident, ce qui n'eut guère lieu que du temps de Charlemagne (1), il y avait en Orient des archevêques dont l'autorité s'étendait sur un certain nombre d'autres évêques et même de métropolitains (2).

Sur les treize métropoles des Gaules, trois avaient une cour supérieure ou *primatie*; les archevêques de ces villes furent investis du titre de *primats*.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les prérogatives dont jouirent, à différentes époques, les quatre Églises patriarcales d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem; le point essentiel est de savoir et de ne point oublier que ces Églises, comme toutes celles qui, plus tard, obtinrent le même titre, furent instituées par le saint-siège; et, de même que le pape a pu étendre la juridiction de tel ou tel évêque, il a pu et il pourrait encore la restreindre pour le bien de l'Église. Le pape a le droit de confirmer, et il aurait, au besoin, le droit de déposer non-seulement les archevêques et les évêques, mais les patriarches eux-mêmes. Pourquoi? Parce que, dit saint Léon, *tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il leur a donné par Pierre* (3), et ce que Pierre leur a donné, il a le droit de le leur ôter, même sans observer les règles ordinaires, si le bien de la religion demande qu'il s'élève au-dessus de ces règles. En fait de discipline et en tout ce qui tient au gouvernement de l'Église, *le pape peut tout*, comme le déclare Bossuet; et il n'y met d'autre condition que la nécessité ou une utilité bien marquée: condition de droit, quand elle ne serait pas exprimée, et qui, en laissant entière l'autorité du chef, n'exclut que ses caprices, que la raison seule excluait déjà (4). Lorsqu'il s'agit de faire observer les canons et de maintenir les règles, *la puissance du pape*, dit Fleury,

(1) Au VIII^e siècle.

(2) Rocca, t. II, p. 122. — L'abbé Pascal, au mot *Archevêque*.

(3) Voir la note 2 de la p. 411.

(4) *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques, introduction*, p. 66. — *Jurisdictio romani pontificis universalis est, cum ipsi fas sit audire et cognoscere omnes causas; sed fas non est auferre sine causa* 3-

est souveraine et s'élève au-dessus de tout (1). Mais, selon la remarque d'un célèbre théologien, « si l'autorité du pape est souveraine et s'élève au-dessus de tout, quand il s'agit de maintenir les règles et de faire observer les canons, il faut dire, conséquemment, qu'elle est souveraine et s'élève au-dessus de tout, et même des canons, quand il s'agit de la conservation de l'Église ou d'une partie notable de l'Église, puisque ce n'est que pour les intérêts et la conservation de l'Église que les règles et les canons ont été faits (2). »

— « Rien n'est plus conforme aux canons, dit le P. Thomassin, que le violement des canons qui se fait pour un plus grand bien que l'observance même des canons (3). » — Dans les circonstances ordinaires, le pouvoir du pape est réglé par les canons approuvés par lui. Il est inutile d'ajouter que, partout et toujours, il a sa borne dans la loi divine.

D. *De nos jours, les patriarches et les archevêques ont-ils la même suprématie sur les évêques que dans les premiers siècles de l'Église?*

— R. La discipline de l'Église a beaucoup changé à cet égard.

EXPLICATION. — Les archevêques orientaux qui sont patriarches ont aujourd'hui encore une suprématie réelle sur les métropolitains et les autres évêques de leur patriarcat (4). Il n'en est pas de même des archevêques de l'Église occidentale, quels que soient leurs titres. Autrefois, c'étaient eux qui

toritatem episcopis jure concessam. (Paroles du P. Lainez au concile de Trente, apud Pallavic., lib. XVIII, c. XV.)

(1) *Discours sur les libertés de l'Église gallicane.*

(2) M. Émery, *Nouveaux opuscules de M. l'abbé Fleury*, préf., p. 40.

(3) *Discipl. de l'Église*, part. IV, liv. II, chap. 68.

(4) Les Grecs unis, Melkites (ils sont presque tous d'anciens schismatiques), ont un patriarche et dix archevêques ou évêques. — Les Syriques ont un patriarche qui réside à Alep; quatre évêques sont sous sa dépendance. — Les Maronites, anciens chrétiens de Syrie, qui ont conservé la foi dans toute sa pureté, tandis que les Syriques proprement dits sont des hérétiques convertis, ont aussi un patriarche et treize archevêques ou évêques.

Les Arméniens catholiques ont à leur tête deux patriarches, dont l'un réside au mont Liban, et l'autre à Constantinople. Vingt-trois archevêques relèvent des patriarches. Mais le clergé arménien n'a point de

confirmaient les évêques de leur province, appelés *suffragants*, qui les sacraient et recevaient leur serment d'obéissance, etc. La même autorité qui leur avait octroyé ces privilèges à cru devoir les en dépouiller. Ils ont conservé le droit de connaître, par voie d'appel, des affaires contentieuses de leur métropole ou province, de convoquer le concile provincial et de le présider : pour tout le reste, leur suprématie est devenue purement honorifique (1).

PARAGRAPHE III.

DES GRANDS VICAIRES ET DES CHANOINES.

D. *Les archevêques et évêques ne délèguent-ils pas à un ou plusieurs prêtres une partie de leur juridiction?* — R. Oui, et ces prêtres ont le titre de grands vicaires ou vicaires généraux.

EXPLICATION. — Les archevêques et les évêques ont coutume de délèguer une partie de leur juridiction à un certain nombre de prêtres distingués par leur expérience, leur science et leur piété. Ces prêtres ont le titre de *grands vicaires* ou *vicaires généraux*.

Saint Luc nous apprend que les apôtres choisirent, pour les aider, sept diacres à qui ils confièrent le ministère des tables (2). A l'exemple de ce qu'avaient fait les apôtres, on nomma, dans toutes les églises épiscopales, sept diacres dont le chef s'appelait *archidiaacre* (3). Dans la suite, l'*archidiaconat* fut confié à un prêtre, qui était comme le premier

simples évêques ; seulement, une trentaine de prêtres de la nation, portant le nom de *wartabet*, sans avoir la plénitude du sacerdoce, sont mitrés et crossés, comme des abbés de monastère, et peuvent donner le sacrement de confirmation aux fidèles (*).

(1) Schmalzgrueber, t. 1, part. alt., p. 225, 226.

(2) Act., VI, 5.

(3) Schmalzgrueber, t. 1, part. alt., p. 235.

(*) V. l'*Ami de la religion*, n° du 15 juillet 1851.

ministre de l'évêque; de là l'origine du titre d'*archidiaque* donné aux grands vicaires titulaires de chaque diocèse (1).

Les grands vicaires forment le *conseil* de l'évêque, qui leur adjoint quelquefois d'autres ecclésiastiques; ils le remplacent, au besoin, en tout ce qui ne tient pas au caractère épiscopal. Leurs pouvoirs s'éteignent à la mort de celui qui les leur avait conférés.

L'évêque, par prudence, sagesse, esprit d'humilité, consulte son conseil toutes les fois qu'il s'agit de quelque affaire grave et importante. Dans certaines circonstances, il doit aussi demander l'avis et quelquefois même obtenir le consentement du chapitre (2), c'est-à-dire du corps des chanoines de l'église cathédrale, lesquels, d'après le droit canon, sont les conseillers-nés de l'évêque (3). « Toutefois, dit Benoît XIV, la coutume peut s'être légitimement établie en quelques lieux que l'évêque agisse sans demander leur con-

(1) Le gouvernement agréa deux grands vicaires pour l'évêque et trois pour l'archevêque; mais l'un et l'autre en nomment tant qu'ils veulent.

(2) Giraldi, p. 558, 707.

(3) *Canonici cathedralis sunt consiliarii nati episcopi.* (Giraldi, p. 280.) — Mgr Sibour, transféré de l'évêché de Digne à l'archevêché de Paris, s'exprime ainsi dans sa *Lettre pastorale*, en date du 9 octobre 1848, à l'occasion de la prise de possession de son siège: « C'est principalement dans le sein de notre chapitre, si plein de lumières et de vertus, que nous trouverons des coopérateurs pour notre administration. *Nous en ferons, ce qu'en ont fait les saints canons de l'Église, notre sénat.* Nous nous éclairerons de ses conseils; il prêtera à nos délibérations, dans les affaires importantes, le concours de sa sagesse. Son expérience sera pour nous une arme puissante qui nous rendra fort à la fois et mesuré dans l'action. Il sera ainsi un soulagement pour notre faiblesse, et la part qu'il prendra à notre sollicitude pastorale lui sera rendue en affectueux dévouement et en vive gratitude... Le vénérable chapitre de la cathédrale de Digne, qui nous a aidé avec tant d'empressement à porter le poids de la charge pastorale, doit recevoir ici le témoignage de notre reconnaissance pour le concours qu'il a bien voulu nous prêter. La confiance que nous avons, dès le commencement, placée dans son dévouement et dans ses lumières, n'a jamais été trompée, et nous nous sommes toujours félicité de lui avoir restitué la part que lui attribuent l'ancienne pratique de l'Église et les prescriptions des saints canons dans le gouvernement du diocèse. »

sentement ni même leur avis (1). » Si l'évêque a quelquefois besoin du consentement ou au moins de l'avis du chapitre, — en ce qui concerne certaines affaires, il n'est jamais tenu de suivre l'avis de la majorité de son conseil pour ce qui concerne l'administration de son diocèse ; autrement ce ne serait plus le chef qui jugerait, enseignerait, gouvernerait, mais la majorité des inférieurs, ce qui serait un pur *presbytérianisme* (2) voilé sous le manteau épiscopal. Les prêtres sont bien les coopérateurs de l'évêque, mais non pas ses collègues dans le pouvoir de juger, d'enseigner, de gouverner. Le pouvoir est dans l'évêque seul, et le prêtre n'a d'autre droit que celui qu'il reçoit de son évêque. Celui-ci n'est donc pas obligé de compter les voix, de juger et d'agir selon la majorité de son conseil, mais seulement de peser les avis, et ensuite d'agir *proprio motu*, de sa propre autorité. Tenir une autre doctrine, ce serait détruire l'autorité épiscopale, la rabaisser à l'égal du simple sacerdoce, et même l'assujettir au presbytère.

D. *Lorsque l'évêque vient à mourir, à qui appartient la juridiction ?* — Elle appartient au chapitre de l'église cathédrale.

EXPLICATION. — A peine l'évêque d'un diocèse a-t-il rendu le dernier soupir, que les pouvoirs des vicaires généraux cessent, comme nous venons de le dire. La juridiction appartient dès ce moment au chapitre de l'église cathédrale. Mais cette juridiction collective est de courte durée ; le chapitre doit se réunir dans les huit jours au plus tard qui suivent la mort de l'évêque, et nommer un *vicaire capitulaire* (3) qui administre le diocèse en son nom propre, et

(1) *Multum hac in re deferendum est locorum consuetudini, qua induci potest ut episcopus solutus sit ab obligatione, qua cæteroquin, spectato jure communi, teneretur, requirendi capituli consensum, aut etiam consilium.* (Benedic. XIV, de *Synod. diac.*, lib. XIII, cap. I. — Voir, sur le même sujet, Giraldi, p. 280.)

(2) *Presbytérianisme*, secte des presbytériens, qui ne reconnaissent point l'autorité épiscopale

(3) Ce n'est que par abus qu'on lui a donné quelquefois le titre de *grand vicaire capitulaire*.

le chapitre n'a pas le droit de mettre à sa juridiction la moindre restriction (1).

Un évêque nommé, mais non institué par le souverain pontife, ne peut pas être vicaire capitulaire ; le droit canon est formel à cet égard ; c'est ce qui résulte aussi de plusieurs actes du saint-siège, et notamment d'un bref de Pie VII au cardinal Maury, qui, nommé à l'archevêché de Paris et n'ayant pu obtenir ses bulles d'institution, avait pris l'administration du diocèse après s'être fait nommer par le chapitre vicaire capitulaire. — Pie IX vient de refuser au chapitre de Liège l'autorisation de nommer un second vicaire capitulaire, le droit canon et le concile de Trente déclarant positivement qu'il ne doit y en avoir qu'un (2).

D. Y a-t-il quelque différence entre les grands vicaires et les vicaires apostoliques? — R. Oui.

EXPLICATION. — Il ne faut pas confondre les grands vicaires des évêques avec les *vicaires apostoliques*. Ceux-ci sont des ecclésiastiques que le pape envoie dans les pays infidèles pour y gouverner, en son nom, les églises et les congrégations catholiques. Quoique revêtus du caractère épiscopal, ils ne sont, dans la réalité, que les vicaires du pape.

Il y a aussi des chefs de missions, qui ne sont point revêtus du caractère épiscopal : dans les colonies françaises, par exemple ; ils ont le titre de *préfets apostoliques*. C'est du pape seul qu'ils tiennent leur juridiction.

Les préfets apostoliques ont tous les pouvoirs des évêques, excepté celui de conférer les saints ordres, c'est-à-dire le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. Mais ils ont le pouvoir de tonsurer et de conférer les ordres mineurs. Ils ont plein droit de placer et de déplacer les sujets soumis à leur juridiction ; d'étendre, de restreindre et de retirer les pouvoirs confiés aux missionnaires ; d'inspecter leurs Églises, etc. Ils ont enfin le pouvoir d'adresser des mande-

(1) Schmalzgrueber, t. 1, 1^{re} partie, p. 162, 163. — Giraldu, p. 962

(2) Voir *la Voix de la Vérité*, n^o du 8 juin 1852.

ments aux fidèles et de leur administrer le sacrement de confirmation (1).

PARAGRAPHE IV.

DES CURÉS ET DES VICAIRES.

D. *Outre le souverain pontife et les évêques, n'y a-t-il pas encore d'autres pasteurs légitimes?* — R. Oui, il y a encore d'autres pasteurs légitimes; ce sont les curés (2), qui, sous la dépendance des évêques, travaillent à l'instruction et au salut des fidèles.

EXPLICATION. — Il n'y avait d'abord dans chaque ville qu'une seule église où les fidèles se réunissaient sous la présidence de l'évêque. Mais leur nombre s'étant beaucoup accru, et les évêques ne pouvant plus suffire seuls aux besoins spirituels de leur troupeau, les diocèses furent divisés en paroisses.

Le mot paroisse, venu du grec *παροικία*, et formé de *παρά*, proche, et de *οἶκος*, maison, signifie *demeure voisine*. Selon quelques auteurs, paroisse, *parochia*, vient de *partitio curæ*, partage de soin, de charge, d'administration (3). On nomme ainsi la réunion de plusieurs maisons ou de plusieurs hameaux dont les habitants se réunissent dans une église particulière appelée *église paroissiale*, pour y assister au service divin et y remplir les autres devoirs de religion.

Chaque église paroissiale est desservie par un prêtre qui prend le nom de *curé*, du mot latin *curator*, qui signifie *chargé de, préposé à*. Il est, en effet, chargé, quant au spirituel, des fidèles qui habitent le territoire sur lequel s'é-

(1) Lettre de M. Leguay, supérieur de la congrégation du Saint-Esprit, en date du 16 nov. 1847. — Voir *la Voix de la vérité*, n° du 24 novembre 1847.

(2) D'après le langage des souverains pontifes et des conciles, on ne devrait donner qu'à l'évêque le titre de *pasteur*.

(3) Reiffenstuel, t. III, part. II, p. 538. — Engel, *Manuale parochorum*, p. 2.

tend sa juridiction, et c'est pour lui une obligation stricte de ne rien négliger pour les instruire et les conduire au salut.

Le curé de l'église cathédrale a le titre d'*archiprêtre*. Ce mot signifie littéralement *le chef des prêtres* et dérive du grec ἀρχία, primauté, prééminence, et du latin *presbyter*, prêtre, venu du grec πρεσβύς, vieillard (1). L'archiprêtre jouissait autrefois de très-grandes prérogatives; aujourd'hui, c'est un chanoine qui remplit les fonctions curiales dans l'église cathédrale, lorsque celle-ci est en même temps paroissiale et que la cure est réunie au chapitre, mais il n'a aucune prééminence sur ses collègues.

Les paroisses ne furent pas d'abord desservies par des curés en titre, mais par des prêtres que les évêques choisissaient dans leur clergé, et qu'ils changeaient ou révoquaient à volonté. Mais depuis longtemps l'esprit de l'Église est que les curés soient inamovibles; le droit canon est formel sur ce point (2) et le concile de Trente le déclare expressément (3). Elle tolère cependant qu'il y ait en France, en Belgique et ailleurs, des curés amovibles, auxquels on donne le titre de *desservants* ou de *succursalistes*. — L'évêque de Liège, ayant consulté le saint-siège sur ce sujet, reçut la réponse suivante, en date du 1^{er} mai 1843: « Sa Sainteté (Grégoire XVI), sur le rapport du cardinal préfet de la congrégation du concile, a daigné consentir à ce qu'aucun changement n'ait lieu dans le régime des églises succursales, jusqu'à ce qu'il en ait été statué autrement par le saint-siège apostolique (4). » Ainsi l'état des desservants auxquels les évêques confèrent une juridiction révocable à volonté, quoique contraire aux règles ordinaires de la discipline ecclésiastique, n'en est pas

(1) Schmalzgrueber, seconde partie du t. II, p. 139.

(2) Reiffenstuel, t. III, p. 560.

(3) Mandat sancta synodus episcopis, pro tutiori animarum eis commissarum salute, ut, distincto populo in certas propriasque parochias, unicuique suum *perpetuum* peculiarempue parochum assignent, a quo solo licite sacramenta suscipiant. (Conc. Trid., sess. XXIV, cap. XIII.)

(4) Voir l'*Auxiliaire catholique*, n^o 11, p. 68.

moins légitime, puisqu'il est confirmé par le souverain pontife, qui veut bien accorder, vu les circonstances, dispense temporaire sur ce point.

Il y avait autrefois un grand nombre de paroisses qui dépendaient des monastères et des chapitres, et qui étaient desservies, au nom des titulaires, par des *vicaires* qu'on appelait *perpétuels*, parce qu'ils étaient, pour l'ordinaire, inamovibles comme les curés. Quelquefois aussi ils étaient révocables à la volonté de l'évêque ou du supérieur monastique (1).

D. *Chaque curé n'a-t-il pas certains droits particuliers dans son église et dans sa paroisse?* — R. Oui, les saints canons le déclarent expressément.

EXPLICATION. — Chaque curé a, dans son église et dans sa paroisse, certains droits qu'un autre prêtre ne peut exercer licitement sans sa permission, ou sans la permission de l'évêque, qui ne l'accorde jamais, sans motif grave, contre la volonté du curé. Ces droits sont, d'après les saints canons : 1° de donner la communion à ses paroissiens dans la quinzaine de Pâques ; 2° de bénir leurs mariages ; 3° de baptiser leurs enfants ; 4° d'administrer à ses paroissiens le saint viatique et l'extrême-onction ; 5° de présider à leur sépulture (2). Il y a aussi certaines fonctions qui ont, avec les droits dont nous venons de parler, une liaison intime, et qui n'appartiennent qu'au curé : comme de bénir les cierges à la fête de la Purification ; de bénir les cendres le premier jour de

(1) Engel, p. 119. — L'abbé Pascal, au mot *Vicaire*.

(2) Reinßenstuel, t. III, part. II, p. 260. — Giraldu, t. I, p. 454. — Benedictus XIV, *inst.*, 105. — Gardellini, t. III, p. 366. — Archipresbyter... exponit : *Alios sacerdotes in sua parochia, de licentia episcopi, oratore contradicente, administrare sacramenta ad parochum spectantia, nempe baptismum, matrimonium, et alia munia parochialia ; supplicans mandari, non gravari in suis juribus parochialibus.* — Sacra rituum Congregatio respondit : *Munia parochialia exerceri non posse, invito parochio, nisi per ipsum parochum.* Die 22 martii 1631. (Apud Gardellini, t. I, p. 252.)

carême; de bénir les rameaux le dimanche qui précède immédiatement le saint jour de Pâques; de bénir l'eau baptismale le samedi saint et la veille de la Pentecôte; de bénir les femmes après leurs couches, etc. (1).

D. *Les curés peuvent-ils dispenser du jeûne, de l'abstinence, et de l'observance du dimanche et des fêtes?* — R. Ils le peuvent, non pas de droit commun et ordinaire, mais d'après une coutume reçue depuis longtemps.

EXPLICATION. — Le droit canon ne reconnaît point aux curés le pouvoir de dispenser des lois et des préceptes de l'Église; cela appartient au *for* extérieur (2), et les curés n'ont de juridiction que dans le *for* intérieur. Cependant, d'après une coutume reçue depuis longtemps, ils peuvent, pour de bonnes raisons, dispenser leurs paroissiens, lors même qu'il serait possible à ceux-ci de recourir à l'évêque, de l'obligation de jeûner et de garder l'abstinence des viandes; ils peuvent aussi leur permettre, dans certaines circonstances, de travailler le dimanche, etc. (3).

D. *Ya-t-il obligation pour les curés d'instruire leurs paroissiens?* — R. Oui, c'est pour eux une obligation de conscience.

D. *Peuvent-ils annoncer la parole sainte dans tous les temps et aussi souvent qu'ils le jugent à propos?* — R. Rien n'est plus certain.

EXPLICATION. — Les curés doivent annoncer la parole de Dieu, ou par eux-mêmes ou par d'autres, au moins les dimanches et les jours de fêtes solennelles; le concile de Trente

(1) Ad propriam parochi functionem pertinet benedictio candelarum in festo Purificationis, cinerum in principio Quadragesimæ, palmarum, fontis baptismatis, etc. (Schmalzgrueber, t. I, part. alt., p. 244. — Gardellini, t. III, p. 360.)

(2) *For*, juridiction, tribunal de justice. Le *for* intérieur, l'autorité que l'Église exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles. Le *for* extérieur, l'autorité qu'elle exerce sur les personnes hors du tribunal de la pénitence.

(3) Ex consuetudine dispensant parochi in præcepto jejunii, observatione festorum, etc., etiam præsentè episcopo. (Schmalzgrueber, t. I, part. alt., p. 243. — Suarez, de *Legibus*, lib. VI, cap. XIV.)

leur en a fait une obligation stricte (1). Mais, d'un autre côté, il leur est permis de prêcher plus souvent, et c'est ce qui a lieu ordinairement pendant l'avent et le carême. Une seule fois, peut-être, il est arrivé qu'on ait voulu gêner, à cet égard, la liberté des curés; le saint-siège fut consulté, et il répondit que le prétexte qu'on avait allégué pour leur interdire la prédication à tels et tels jours n'était pas valable (2).

D. *Sous la dépendance de qui les curés exercent-ils les droits et les fonctions dont il vient d'être parlé?* — R. Ils les exercent sous la dépendance des évêques.

EXPLICATION. — Ces droits et ces fonctions, les curés les exercent sous la dépendance de leur évêque, de qui ils tiennent leur mission et leur juridiction, et qui pourrait la restreindre et même les en dépouiller entièrement, si le bien de la religion le demandait. L'évêque possède la plénitude du sacerdoce; il a, de droit divin, c'est-à-dire par l'institution de Jésus-Christ, une supériorité non-seulement de préséance et d'honneur, mais d'autorité sur tous ses prêtres, qui, sans lui et sans sa volonté, ne peuvent rien faire de ce qui a rapport aux choses ecclésiastiques (3). Il est le pasteur de tout son diocèse; il peut prêcher, quand il le veut, dans toutes les églises de son diocèse, même dans celles des réguliers (4); et, à l'exception de ce qui est spécialement réservé au pape, il a le droit de faire dans son diocèse tout ce que peut faire le pape dans l'Église universelle. Il peut, par conséquent,

(1) Conc. Trid., sess. v. cap. II, *de Reform.* — *Id.*, sess. XXIV, cap. IV, *de Reform.*

(2) Non possunt prohiberi in parochiali conciones quadragesimales eo titulo, ut frequentior sit populus in cathedrali. (*Cong. episcoporum*, apud Joan. Bapt. Pittoni, p. 68.) — Possunt parochi eodem tempore concionari, quo concionatur episcopus. (*Cong. conc.*, apud Barbosa, *de Offic. et potest. parochi*, part. I, cap. IV, num. 3.)

(3) Sine episcopo, nemo quidquam faciat eorum quæ ad ecclesiam spectant. (S. Ignatius, *Epist. ad Smyr.*) — Presbyteri et diaconi, sine voluntate episcopi, nihil faciant. (*Can. apost.*, 30.)

(4) Mgr Bouvier, *Circulaire* en date du 6 janv. 1848.

donner à tel ou tel prêtre une juridiction plus ou moins étendue; restreindre, pour de bonnes raisons, la juridiction qu'il a donnée, et même en priver tout à fait celui qui s'en trouve investi (1).

De tout ce que nous venons de dire, il s'ensuit que chaque paroisse a trois pasteurs immédiats : le pape, l'évêque et le curé.

D. *Quels sont les auxiliaires des curés?*—R. Ce sont les vicaires.

EXPLICATION. — *Vicaire* vient de deux mots latins, *vices gerens*, dont la signification est : qui tient la place d'un autre; qui exerce certaines fonctions en l'absence d'un autre ou en son nom. Les vicaires sont destinés à aider les curés dans leurs fonctions, et à les suppléer en cas d'absence, de maladie ou d'empêchement. Ils sont nommés et envoyés par l'évêque, qui peut, à volonté, les révoquer et les envoyer ailleurs (2).

Il ne faut pas confondre un *vicaire* avec un *délégué*. Celui-ci n'a le pouvoir de faire légitimement que la fonction pour laquelle il est député nommément; il ne peut pas en déléguer un autre pour le remplacer. Un vicaire n'est pas député à une seule fonction, mais à toutes choses, *ad omnes causas*; il peut donc déléguer un autre prêtre pour administrer le

(1) Le siège apostolique a foudroyé le presbytérianisme (Voir ci-dessus, p. 423) sous les diverses formes que cette hérésie a osé prendre pour dissimuler son essence véritable, qui est le calvinisme. Rome a vengé solennellement, dans la bulle *Auctorem fidei*, le pouvoir des évêques contre les novateurs de Pistoie, qui, à la suite de certains docteurs gallicans, osèrent mettre sur le pied de l'égalité l'évêque et ses curés dans le synode diocésain, et soutenir que les décrets épiscopaux publiés dans ces assemblées n'obligent qu'après l'acceptation du second ordre (*); que l'évêque n'a jamais le droit de fulminer une censure *ex informata conscientia*, etc. (**).

(2) *Vicarii temporales dicuntur, qui ad beneplacitum prælatorum exponuntur vel deponuntur; unde et vicarii ad nutum amovibiles vocantur.* (Eng, p. 419.)

(*) Propositio XI.

(**) Propositio L.

sacrement de mariage, par exemple, pour faire une sépulture, etc. (1).

D. *Qu'est-ce donc que l'Église ?* — R. L'Église est la société des fidèles, qui, sous la conduite du pape et des évêques soumis au pape, ne forment tous ensemble qu'un seul et même corps.

D. *Quel en est le chef ?* — R. Jésus-Christ est le chef invisible de l'Église, et le pape, vicaire et représentant de Jésus-Christ, en est le chef visible (2).

EXPLICATION. — L'Église est la société des fidèles, c'est-à-dire la réunion de tous ceux qui, ayant été baptisés, croient les vérités que Jésus-Christ a révélées, et observent les préceptes qu'il a imposés. Tous ces fidèles, quels que soient le pays qu'ils habitent et la distance qui les sépare les uns des autres, ne forment qu'un seul tout, un seul corps. Ce corps a deux chefs, l'un visible, l'autre invisible. Le chef *visible* de l'Église est le pape, vicaire et représentant de Jésus-Christ sur la terre; on le voit à Rome, où il réside. Il est secondé par les évêques, qui, sous sa dépendance, gouvernent les différents diocèses du monde catholique. Le chef *invisible* de l'Église, c'est Jésus-Christ lui-même; nous ne voyons pas ce divin Sauveur, et c'est lui cependant qui protège et gouverne l'Église. — Un savant évêque développe ainsi cette vérité : « Toute société doit avoir un chef. Il y a un roi dans un royaume, un général dans une armée, un gouverneur dans une province, un premier magistrat dans une ville, un père dans une famille. La société spirituelle de l'Église étant plus

(1) *Delegatus ad universalitatem causarum subdelegare potest. (In cap. Cum causam.)* — *Delegatus ad unam causam tantum, subdelegare non potest. (Ibid.)*

(2) Cette définition de l'Église, que nous empruntons aux meilleurs théologiens, nous paraît bien préférable à celle que l'on trouve dans un grand nombre d'ouvrages gallicans : « L'Église, y est-il dit, est la société de tous les chrétiens qui professent la vraie doctrine de Jésus-Christ, sous la conduite des pasteurs légitimes, et *principalement du pape.* » Il nous semble que, dans cette définition, la primauté du pape n'est point assez clairement exprimée, et qu'on serait tenté de croire que le pape n'est que le *premier* entre ses égaux : *primus inter pares.*

nécessaire, plus parfaite que toutes les autres sociétés, ne peut donc être privée d'un chef. Ce chef, c'est Jésus-Christ, fils de Dieu, homme-Dieu, auteur et fondateur de l'Église, chef éternel qui, du haut des cieux, continue à instruire et à gouverner son Église, et à la vivifier de son esprit jusqu'à la fin des siècles. Mais Jésus-Christ ne devant plus être, depuis son ascension, visible sur la terre, s'est donné, pendant le cours de sa vie mortelle, un lieutenant, un vicaire qu'il a revêtu de son autorité et qu'il a chargé d'enseigner et de diriger l'Église en son nom. Ainsi il établissait un chef visible pour une société qui devait être visible; et ce chef, lieutenant et vicaire de Jésus-Christ, gouvernant à la place et au nom de Jésus-Christ, est saint Pierre, un des douze apôtres (1). »

D. *Le chef visible de l'Église a-t-il toujours résidé à Rome? —*
R. Le chef visible de l'Église a plusieurs fois résidé ailleurs qu'à Rome, mais sans cesser pour cela d'être l'évêque de Rome.

EXPLICATION. — L'histoire nous apprend que, dans le xiv^e siècle, plusieurs papes, Français d'origine, résidèrent à Avignon; mais ils n'en étaient pas moins les évêques de Rome et les héritiers de saint Pierre. « Rome est la vraie capitale de la république chrétienne; c'est la deuxième patrie de tout le monde (2); » et elle est appelée à juste titre la ville éternelle, parce que, jusqu'à la consommation des siècles, elle ne cessera jamais un seul instant (3) d'être le centre de l'unité catholique et le véritable siège de celui à qui il a été dit : « J'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point (4). »

(1) Mgr Chartrousse, évêque de Valence. — Voir le *Mémorial catholique*, n^o de novembre 1847.

(2) Voir le discours de M. de Falloux dans la séance de l'Assemblée législative du 7 août 1847.

(3) *Stabit æternum tua, Petre; sedes.* (Hymne de la fête de S. Pierre.)

(4) *Luc., xxii, 32.*

TRAIT HISTORIQUE.

RÉPONSE D'INNOCENT III AU PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

Jean, patriarche de Constantinople, s'étonnait d'entendre Innocent III appeler l'Église de Rome l'Église universelle et la mère de toutes les Églises, et prétendait que c'était l'Église de Jérusalem qui était la vraie mère de toutes les Églises. Voici quelle fut la réponse du souverain pontife : « L'Église romaine est l'Église universelle, en ce qu'elle représente l'unité de toutes les Églises particulières, et qu'elle préside à toutes. L'Église de Jérusalem est appelée la mère de toutes les Églises, parce qu'elle a été la première quant à l'époque de sa fondation ; mais l'Église romaine mérite ce nom, comme étant la première en dignité. Ainsi, André fut appelé à l'apostolat avant Pierre, et cependant Pierre est le premier et le prince des apôtres (1). »

LEÇON XXIV.

DES CARACTÈRES DE LA VRAIE ÉGLISE.

= D. *Peut-on reconnaître l'Église de Jésus-Christ à des marques certaines?* — R. Oui, car l'Église de Jésus-Christ doit être une, sainte, catholique ou universelle, et apostolique.

EXPLICATION. — Il y a sur la terre plusieurs sociétés qui portent le nom d'Église. Au ix^e siècle, les Grecs se séparèrent de l'Église romaine par ce schisme trop fameux que l'on nomme *schisme des Grecs* ou *d'Orient*, et formèrent une Église particulière, qu'on appelle l'*Église grecque*. Au commencement du xvi^e siècle, Martin Luther, moine apostat, se mit à prêcher une nouvelle doctrine, et parvint à séparer de la communion de l'évêque de Rome une grande partie de l'Allemagne qui, dès lors, forma une Église particulière appelée *Église luthérienne* ou *protestante*. En 1531, Henri VIII, roi d'Angleterre, après avoir fait auprès du souverain pontife d'inutiles démarches pour faire casser le mariage qu'il avait contracté avec la fille du roi d'Espagne, se

(1) *Histoire du pape Innocent III*, par Hurter.

sépara du saint-siège et se fit déclarer protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre ; c'est ce qu'on appelle l'*Église anglicane*, etc. Outre ces différentes Églises, il y en a beaucoup d'autres : l'*Église romaine*, la *petite Église*, etc. — Laquelle est l'Église de Jésus-Christ ? Mes enfants, comme ce n'est que dans la vraie Église que nous pouvons trouver le salut et la vie, sans doute Jésus-Christ, qui veut le salut de tous les hommes, nous a donné des marques pour la reconnaître. Quelles sont ces marques ? quels sont les caractères qui distinguent la véritable Église de toutes les Églises fausses ? Il y en a quatre : l'unité, la sainteté, la catholicité ou universalité, et l'apostolicité ; ou, en d'autres termes, l'Église de Jésus-Christ doit être une, sainte, catholique ou universelle, et apostolique.

== D. *Pourquoi l'Église doit-elle être une ?* — R. L'Église doit être une, parce que Jésus-Christ n'a enseigné qu'une doctrine et n'a établi qu'un corps de pasteurs et de fidèles.

EXPLICATION. — Jésus-Christ a puisé dans le sein de son Père les vérités qu'il a révélées aux hommes, et il n'a pas révélé le pour et le contre ; c'eût été se contredire lui-même. « On ne trouve point en lui, dit le grand apôtre, le oui et le « non (1). » Ainsi, 1^o Jésus-Christ n'a enseigné qu'une seule doctrine. 2^o Jésus-Christ n'a établi qu'un seul corps de pasteurs et de fidèles ; il s'en est clairement expliqué, lorsque, parlant des nations à qui il devait faire connaître la vraie religion, il disait aux Juifs : « J'ai encore d'autres « brebis qui ne sont pas de ce bercail ; il faut aussi que je « les y amène, et il n'y aura plus qu'un seul bercail sous un « même pasteur (2). » Et quand il adresse à saint Pierre ces paroles : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon « Église (3), » il ne lui dit pas qu'il bâtirait sur lui ses Églises, mais son Église ; c'est qu'il n'en voulait avoir qu'une.

(1) Non est in illo est et non. (II Cor., I, 13.)

(2) Et fiet unum ovile et unus pastor. (Joan., x, 16.)

(3) Matth., xvi, 18.

« Comme il n'y a qu'un seul Dieu et un seul Seigneur, c'est
« par l'unité que ce qu'il y a de plus excellent doit nous être
« recommandable, en ce que l'unité est l'image du premier
« principe de toutes choses. Aussi est-ce pour cela que nous
« attribuons l'unité à la vraie Église, que les hérétiques s'ef-
« forcent de diviser en plusieurs parties ; » ainsi s'exprime
saint Clément d'Alexandrie (1). — « Comme il n'y a qu'un
« seul Jésus-Christ, il n'y a aussi qu'une seule Église, une
« seule chaire fondée sur saint Pierre par la parole même
« de Jésus-Christ : donc un seul autel, un seul sacerdoce ;
« il ne peut y en avoir deux ; » ce sont les paroles de saint
Cyprien (2).

Puisque Jésus-Christ n'a enseigné qu'une seule doctrine
et n'a établi qu'un seul corps de pasteurs et de fidèles, il
s'ensuit que l'Église de Jésus-Christ est essentiellement *une*,
c'est-à-dire qu'elle ne forme qu'un seul tout, dont toutes les
parties sont inséparables ; tout ce qui s'en détache devient
absolument étranger à cette Église et n'a plus avec elle ni
liaison ni rapport. C'est ce qu'enseigne saint Paul, quand
il compare l'Église au corps humain, et les fidèles aux
membres qui le composent : « Nous avons été baptisés, dit-
« il, dans le même esprit, pour n'être tous ensemble qu'un
« même corps... et un même esprit (3). »

Mais quels sont les liens qui unissent ainsi en un seul
corps tous les membres de Jésus-Christ? C'est, d'après ce
qui vient d'être dit, l'unité de doctrine et l'unité de gouver-
nement. — 1° L'unité de doctrine : elle consiste en ce que,
partout, on fait profession de croire et d'enseigner les
mêmes vérités et les mêmes mystères, qui sont les vérités
et les mystères que Jésus-Christ a révélés. « Ce qui fait
« l'Église, dit saint Jean Chrysostome, c'est l'unité de
« la foi (4). » — Saint Irénée, après avoir fait l'énuméra-

(1) Guillon, *Bibliothèque choisie des Pères*, t. I, p. 417.

(2) *Idem.*, t. III, p. 237.

(3) 1. Cor., XII, 13.

(4) Guillon, t. XIII, p. 177.

tion des principales vérités qu'il faut croire, continue en ces termes : « Tel est le symbole de foi qui a été donné à « l'Église et qu'elle conserve fidèlement comme étant réuni « dans un seul et même domicile où il n'y a qu'une seule « âme et un seul cœur, où tout ce qu'il y a de membres d'une « même famille reconnaissent, enseignent et transmettent « la même doctrine (1). » — 2° L'unité de gouvernement : elle consiste en ce que, partout, on reconnaît le même chef invisible, qui est Jésus-Christ, et le même chef visible, qui est le successeur de celui à qui Jésus-Christ a dit : « Tu es « Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les « portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

« C'est ici, surtout, dit Mgr Rossat, évêque de Verdun (2), qu'il faut admirer la sagesse du divin fondateur de l'Église : *Tout royaume divisé contre lui-même sera déchiré ; toute famille où règne la discorde verra la désolation pénétrer dans son sein* (3). Il y a longtemps que l'histoire s'est chargée de justifier cet anathème, lancé par le divin Sauveur contre l'esprit d'anarchie, et l'Église elle-même n'aurait point échappé à cette triste nécessité des sociétés humaines, si, en la constituant, Jésus-Christ ne l'eût douée d'une constitution assez forte pour résister à toutes les causes de dissolution et de mort que la main téméraire de l'homme n'eût pas manqué d'introduire dans son sein. Que fera-t-il donc ? Il lui donnera l'unité de gouvernement pour base, comme il lui avait donné l'unité d'enseignement pour règle. Il établira un ministère qui, bien que partagé en une multitude de pasteurs, viendra cependant se réunir et se confondre dans l'unité d'un même pouvoir souverain, *qui sera la source de laquelle dériveront tous les autres*. Il placera à la tête de son Église un autre lui-même, un représentant de sa puissance, un vicaire de sa charité, un pontife enfin, mortel comme nous, il est vrai, mais toujours vivant dans ses suc-

(1) Guillon, t. 1, p. 163.

(2) *Mandement pour le carême 1847.*

(3) *Matth., XII, 25.*

cesseurs, et qui, fidèle image de l'éternel pontife qu'il remplace ici-bas, embrassera tous les hommes dans les ineffables étreintes de la charité pastorale. Il y aura, si vous le voulez, dans tous les coins du monde catholique, un prêtre à la tête de chaque troupeau particulier; il y aura dans chaque région, un évêque qui réunira, sous sa houlette, plusieurs Églises dispersées; mais, malgré ce grand nombre de pasteurs et de troupeaux, il n'y aura qu'un ministère pastoral, qu'un épiscopat, parce que tous demeureront unis dans une même foi, sous la houlette du même pasteur suprême. »

= D. *Pourquoi l'Église doit-elle être sainte?* — R. L'Église doit être sainte, parce que Jésus-Christ, la sainteté même, n'a pu enseigner qu'une doctrine sainte et établir qu'une société sainte.

EXPLICATION. — Une doctrine qui ne serait pas sainte, qui flatterait l'orgueil et favoriserait les passions, une telle doctrine serait indigne de Jésus-Christ. Celui qui est la sainteté même *n'a pu enseigner qu'une doctrine sainte* et pure, propre à rendre les hommes vertueux et justes, et à les porter à Dieu en leur donnant une haute idée de ses perfections infinies, de sa justice, de sa bonté, de son amour... Jésus-Christ *n'a pu établir qu'une société sainte*, non pas dans ce sens que tous les membres qui la composent soient saints, autrement il n'y aurait jamais eu de véritable Église, — dans tous les temps il s'est trouvé des chrétiens qui profanaient, par leurs vices, le caractère sacré qu'ils avaient reçu au baptême, — mais une société au sein de laquelle se trouvât tout ce qui est nécessaire pour former des saints, qui comptât constamment des saints parmi ses membres, et dont tous fussent appelés à la sainteté et eussent à leur disposition les moyens nécessaires pour y parvenir. Telle est la société que Jésus-Christ a établie : « Il a aimé l'Église, dit saint Paul, « et s'est livré lui-même à la mort, afin de la sanctifier (1). » La véritable Église, l'Église de Jésus-Christ, doit donc être sainte.

(1) Ephes., v, 25, 26.

= D. *Pourquoi l'Église doit-elle être catholique?* — R. L'Église doit être catholique ou universelle, parce que Jésus-Christ, voulant sauver tous les hommes, a dû leur offrir des moyens de salut pour tous les temps et pour tous les lieux.

EXPLICATION. — La vraie Église a toujours été distinguée par le nom de catholique : « Il n'y a que la vraie Église, « dit saint Cyrille de Jérusalem, qui soit connue sous le « nom de catholique; en sorte qu'allant dans quelque ville, « il ne faut pas demander simplement où est l'église, où est « la maison du Seigneur, mais où est l'Église catholique, « car c'est le nom propre de cette sainte Église, qui est notre « mère commune (1). » — « L'Église de Jésus-Christ, dit « saint Pacien, est appelée catholique pour la distinguer des « hérésies, qui, nées depuis les apôtres, sous divers noms, « se sont efforcées de la déchirer et de la diviser... Que je « vienne à me rencontrer dans une grande ville où il y au- « rait des marcionites, des novatiens... tous confondus sous « la dénomination générale de chrétiens, le moyen d'y re- « connaître ceux qui ne tiendraient à aucune de ces sectes « autrement que par le nom de catholiques? C'est là le nom « qui nous distingue de tout ce qui s'appelle hérétique... « Mon nom, à moi, c'est chrétien; mon surnom, catholique; « l'un me distingue, l'autre me désigne (2). » — « L'Église « est une, dit saint Augustin, et nos anciens l'ont nommée « catholique, afin de faire voir, par son nom même, qu'elle « est répandue par toute la terre (3). » — *Catholique*, en effet, vient du grec καθολικός, universel, et est formé de κατά, selon, et de ὅλος, tout; et la vraie Église porte ce nom, parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux, c'est-à-dire qu'elle a toujours existé depuis le commencement du monde, et qu'elle continuera d'exister jusqu'à la consom-

(1) Si quando peregrinatus fueris in civitatibus, ne simpliciter requiras ubi sit ecclesia, sed ubi sit catholica Ecclesia. Hoc enim proprium nomen est hujus sanctæ Ecclesiæ, et matris omnium nostrum. (S. Cyril. op., p. 298.)

(2) S. Patianus, apud Guillon, t. v, p. 282.

(3) S. Aug., apud Guillon, t. XXII, p. 289.

mation des siècles. Il est bien vrai que l'Église, considérée dans sa forme extérieure, et en tant qu'elle est l'assemblée des fidèles gouvernée par le pape et les évêques, n'existe que depuis Jésus-Christ, son fondateur; mais en considérant l'Église en elle-même et dans sa substance, c'est-à-dire en tant qu'elle est la société de tous les fidèles et de tous les justes de tous les temps, qui composent un même corps dont Jésus-Christ est le chef, on peut dire qu'elle remonte au berceau du genre humain. Adam, depuis sa conversion, Abel, Seth et ses descendants, Noé, Sem, Abraham et tous les patriarches, Moïse et son peuple, en un mot, tous les adorateurs du vrai Dieu qui vivaient avant Jésus-Christ, appartenaient à l'Église, parce qu'ils avaient au fond la même foi que l'Église, et le Sauveur dont ils attendaient la venue, et qu'ils appelaient par leurs vœux, bien qu'ils ignorassent encore son nom, était le même Jésus-Christ que l'Église adore depuis qu'il est venu. Les anciens fidèles tenaient à Dieu par le même lien que les nouveaux, et, chrétiens par anticipation, ils appartenaient à cette grande Église, c'est-à-dire à cette immense société des fidèles de tous les lieux et de tous les temps dont parle David : *Tous les peuples seront dans l'adoration en sa présence* (1). Ainsi la véritable Église reconnaît pour ses enfants tous les fidèles qui ont existé pendant les quatre mille ans qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, et, depuis Jésus-Christ, tous ceux qui ont existé, qui existent et qui existeront jusqu'à la fin du monde : cette multitude innombrable ne forme qu'un seul corps, une seule société, un seul peuple, une seule Église. — 2° La vraie Église s'étend à tous les lieux, c'est-à-dire qu'il n'est point de lieu ni de pays, de ville ni de royaume dans le monde, où sa doctrine et sa foi n'aient été, ne soient ou ne doivent être connues et professées. Jésus-Christ a envoyé ses apôtres enseigner toutes les nations et annoncer l'Évangile à toute créature. Aussi, dès qu'ils

(1) Psal. XXI, 28.

se furent partagé le monde pour y prêcher les vérités saintes, on ne tarda pas à voir leur doctrine et leur loi répandues dans l'Asie, chez les Parthes, dans les Indes, en Égypte, à Rome et dans l'Italie, en Espagne, dans les Gaules, et non-seulement dans tout l'empire romain, mais jusque dans la Grande-Bretagne et dans la Germanie, que les Romains ne connaissaient guère encore que de nom, et chez des nations, dans des îles, qui leur étaient tout à fait inconnues; tellement que saint Irénée, qui touchait presque au temps des apôtres, ne craignit point de dire que de son temps « l'Église » « était répandue dans tout l'univers (1). — « L'Église, dit « saint Augustin, est arrivée à ce comble d'autorité de se « faire reconnaître par le genre humain tout entier (2)... « Dieu, dit-il encore, a appelé toute la terre, de l'orient à « l'occident; sa parole s'est fait entendre partout (3). » — C'est donc par son étendue que toujours on a reconnu et qu'on reconnaîtra toujours la vraie Église; et toute société séparée de cette Église universelle, et renfermée dans un coin du monde, ne peut être la vraie Église. Celle-ci est partout où se trouvent les hérétiques, mais les hérétiques ne sont pas partout où elle est, et elle est où ils ne sont pas; elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux, parce que, ayant pour auteur Jésus-Christ, le nouvel Adam, qui est venu sur la terre pour sauver ceux que le premier avait perdus, elle ne doit exclure personne et s'étendre, par conséquent, à tous les temps et à tous les lieux.

= D. *Pourquoi l'Église doit-elle être apostolique?* — R. L'Église doit être apostolique parce qu'elle ne peut tenir sa doctrine et ses pouvoirs que des apôtres, qui, seuls, les ont reçus de Jésus-Christ pour les transmettre à leurs successeurs.

EXPLICATION. — Ce sont les apôtres, et les apôtres seuls, que Jésus-Christ a chargés de prêcher et d'établir sa doctrine : « Je vous envoie, leur a-t-il dit, comme mon Père

(1) S. Irénée, t. I de la *Bibliot. des Pères*, par Mgr Guillon, p. 162.

(2) S. Aug., apud Guillon, t. XXI, p. 116.

(3) *Ibid.*, p. 492, 493.

« m'a envoyé ; allez, enseignez toutes les nations (1). » Il leur a promis en même temps d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles ; il a donc voulu que la mission qu'il leur donnait fût perpétuelle et durât autant que l'Église, et que, par eux et par eux seuls, elle fût transmise à d'autres telle qu'ils l'avaient reçue de leur divin maître. Par conséquent, toute Église qui n'est pas apostolique, qui, par une succession non interrompue ne remonte pas jusqu'aux apôtres, qui ne tient pas des apôtres la doctrine qu'elle enseigne et les pouvoirs qu'elle exerce, n'est point l'Église de Jésus-Christ. Tertullien s'exprime sur ce sujet d'une manière bien énergique : « Faites-nous voir, dit-il « aux novateurs de son temps, l'origine de vos Églises, « l'ordre et la succession de vos évêques ; en sorte que « vous remontiez jusqu'aux apôtres ou jusqu'à l'un de ces « hommes apostoliques qui ont persévéré jusqu'à la fin dans « la communion des apôtres ; car c'est ainsi que les Églises « vraiment apostoliques justifient qu'elles le sont (2). »

== D. *Quelle est la société chrétienne qui réunit tous ces caractères ?*
— R. L'Église romaine seule est une, sainte, catholique et apostolique, et, par conséquent, la vraie Église de Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Ni les protestants, ni les Grecs schismatiques (3), ni aucune autre secte séparée de l'Église romaine, ne peuvent se flatter de réunir les caractères qui conviennent essentiellement à l'Église que Jésus-Christ a fondée, savoir : l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. L'Église romaine seule, comme nous allons le démontrer, réunit ces caractères ; elle seule, par conséquent, est la véritable Église de Jésus-Christ, c'est-à-dire la société spirituelle que Jésus-Christ a établie et dont il a jeté les fondements.

== D. *Qu'entendez-vous par l'Église romaine ?* — R. J'entends, par

(1) Joan., xx, 21.

(2) Tertul., *de Præscrip.*, cap. xxxiii.

(3) Il y a des Grecs unis, c'est-à-dire qui sont toujours restés en communion avec l'Église de Rome.

l'Église romaine, celle qui reconnaît pour son chef visible le pape, dont le siège est établi à Rome.

EXPLICATION. — On entend par Église protestante celle qui a eu pour fondateurs Luther et Calvin, et qui est sous la direction des consistoires ; l'Église grecque est celle qui reconnaît pour chef, soit le patriarche d'Antioche, soit celui de Jérusalem ou d'Alexandrie ; l'Église anglicane est celle qui reconnaît pour chef suprême le souverain de la Grande-Bretagne, etc. ; par Église romaine, il faut entendre celle qui reconnaît pour son fondateur et son chef invisible Jésus-Christ, et pour chef visible le pape ou souverain pontife, dont le siège est à Rome.

— D. *Pourquoi dites-vous que l'Église romaine seule est une ?* — R. Parce que l'Église romaine est la seule dont tous les membres professent la même doctrine et obéissent au même chef, qui est le pape.

EXPLICATION. — Dans les autres sociétés chrétiennes, tout est incertain, chancelant, entaché d'inconstance, de variation, d'instabilité dans la doctrine ; on ne croit plus aujourd'hui ce qu'on croyait hier, et demain peut-être on ne croira plus ce que l'on croit aujourd'hui. Les protestants, par exemple, les Grecs eux-mêmes, au rapport de divers auteurs, sont divisés en plusieurs sectes, dont les unes admettent ce qui est rejeté par les autres. Ils n'ont donc point l'unité de doctrine ; ils n'ont point non plus l'unité de gouvernement : les Grecs reconnaissent pour chef, les uns le patriarche d'Antioche, d'autres le patriarche de Jérusalem, d'autres le patriarche d'Alexandrie, etc. Les protestants n'ont point non plus de chef visible qui les réunisse : les uns ont pour maîtres spirituels les princes de la terre, et dans ce moment l'Église anglicane voit à sa tête une princesse encore jeune (1) ; d'autres sont sous la direction des consistoires, c'est-à-dire de certains conseils composés de simples laïques, qu'on appelle ministres. Dans l'Église romaine,

(1) La reine Victoria est née le 24 mai 1819.

au contraire, tout est uniforme, fixe, arrêté, invariable; partout on professe la même doctrine, et ce qu'on croit aujourd'hui, on le croyait il y a dix-huit siècles; partout on ne reconnaît qu'un même chef invisible, qui est Jésus-Christ, et un même chef visible, qui est le pape, successeur de saint Pierre. L'Église romaine est donc la seule qui soit une.

= D. *Pourquoi dites-vous que l'Église romaine seule est sainte?* — R. Parce qu'elle est la seule qui ait une doctrine et des membres dont la sainteté soit prouvée par des miracles.

EXPLICATION. — On entend par miracle une œuvre sensible, indépendante de l'ordre de la nature, ou contraire à cet ordre. Un miracle ne peut s'opérer que par l'action immédiate ou avec la permission expresse de Dieu, auteur et conservateur de la nature : Dieu seul a la puissance de déroger aux lois qu'il a établies pour le gouvernement du monde. Ainsi, dès qu'il arrive un miracle, Dieu agit et fait connaître sa puissance; dès qu'un homme se dit envoyé de Dieu, qu'en même temps, pour le prouver, il guérit, par la seule parole, les malades et ressuscite les morts, on doit ajouter foi à ses discours et être persuadé qu'il ne dit que la vérité. Or, mes enfants, un grand nombre de miracles ont été opérés, dans l'Église romaine, en faveur de la doctrine qu'elle enseigne; cette doctrine est donc vraie, elle est donc sainte, car Dieu ne peut attester le mensonge ni soutenir l'erreur par des œuvres de sa puissance. L'Église romaine est donc sainte dans sa doctrine. — Elle l'est aussi dans ses membres, non pas dans tous, à la vérité, une telle sainteté ne lui a pas été promise, mais dans plusieurs qui ont brillé et qui brillent encore, dans le monde, comme des lampes ardentes et luisantes, par l'ardeur de leur charité et l'éclat de leurs œuvres surhumaines et vraiment divines. Des auteurs protestants, Baldée, Tavernier, etc., avouent eux-mêmes que Dieu a fait des miracles dans l'Église romaine pour attester la sainteté de quelques-uns de ses membres; ils conviennent que saint François Xavier a fait de grands miracles et qu'il a vécu fort

saintement, ainsi que saint Bernard et saint Bonaventure (1). — L'Église protestante, et il faut dire la même chose de l'Église grecque, peut-elle se flatter, comme l'Église romaine, d'avoir une doctrine et des membres dont la sainteté soit prouvée par des miracles? Qu'elle nous cite un seul fait surnaturel qui ait eu lieu en confirmation de sa doctrine; qu'elle nous montre les saints qu'elle a engendrés; qu'elle nous dise quels sont, parmi ses membres, ceux qui ont opéré ou qui opèrent des miracles. Il n'en est aucun, les protestants en conviennent eux-mêmes. L'Église romaine est donc la seule qui soit sainte.

= D. *Pourquoi dites-vous que l'Église romaine seule est catholique?*
— R. Parce que, seule, elle n'a jamais cessé d'être répandue par tout le monde, et qu'elle a toujours été la plus nombreuse des sociétés chrétiennes.

EXPLICATION. — Parmi les sociétés qui se disent chrétiennes, ils n'en est pas une seule que l'Église romaine ne surpasse beaucoup en nombre et en étendue; et l'on peut dire, avec vérité, que si toute la terre ne lui est pas soumise, elle compte des membres, elle a des enfants dans toutes les parties de la terre. En est-il ainsi des sectes séparées d'elle? Étrangères les unes aux autres, s'excommuniant réciproquement, chacune d'elles à son domaine particulier, et il n'en est pas une seule en qui l'on trouve seulement l'ombre de cette catholicité, de cette universalité promise par les prophéties, et par Jésus-Christ lui-même, à la véritable Église. L'Église protestante est absolument inconnue dans beaucoup de pays; et, dans les lieux mêmes où elle domine, elle n'y forme pas un seul corps, mais un grand nombre de corps particuliers qui ne sont point gouvernés par le même chef. Il s'en faut beaucoup aussi que l'Église grecque soit répandue par toute la terre, et ses membres sont en bien petit nombre, relativement aux membres de l'Église romaine. L'Église romaine est donc la seule qui soit catholique.

(1) Cet aveu se trouve consigné dans le 13^e article de l'*Apologie de la confession d'Augsbourg*.

= D. *Pourquoi dites-vous que l'Église romaine seule est apostolique?* — R. Parce que, seule, elle tient des apôtres tout ce qu'elle enseigne, et que ses pasteurs sont les seuls qui remontent jusqu'à eux par une succession non interrompue.

EXPLICATION. — 1° L'Église romaine tient des apôtres tout ce qu'elle enseigne ; elle croit, au XIX^e siècle, ce qu'elle croyait au XVIII^e ; elle a cru au XVIII^e ce qu'elle croyait au XVII^e, et ainsi en remontant jusqu'aux apôtres. Que ses ennemis l'accusent d'avoir failli, ils le peuvent, mais son histoire et ses docteurs attestent et prouvent le contraire ; et, comme Jésus-Christ son fondateur, elle ose défier ses accusateurs de jamais la convaincre de la prévarication.

2° Ses pasteurs remontent jusqu'aux apôtres par une succession non interrompue : de Pie IX, qui occupe aujourd'hui le siège de Rome, il lui est facile de remonter jusqu'à saint Pierre, qui l'occupa le premier. Les Églises particulières, unies de communion avec cette première Église du monde, possèdent le catalogue de leurs évêques, et les font remonter jusqu'aux hommes apostoliques qui les ont fondées, et qui ont tiré leur mission des apôtres ou des successeurs des apôtres. Ainsi l'Église du Mans a été fondée par saint Julien, que le pape saint Clément, selon un sentiment très-probable, avait envoyé porter le flambeau de la foi dans nos contrées ; et depuis saint Julien jusqu'au digne prélat qui occupe aujourd'hui le siège du Mans, on connaît la suite des évêques qui ont gouverné le diocèse, et qui tous ont reçu leur mission des successeurs de saint Pierre. Nous en pouvons dire autant de toutes les Églises qui sont dans la communion de l'Église romaine. Il n'en est pas ainsi des sectes qui se sont séparées d'elle, et en particulier des protestants. Lorsqu'ils entreprennent de remonter le cours des siècles, ils sont forcés de s'arrêter à l'époque où Luther, sous prétexte de réforme, changea la doctrine et le ministère en vigueur dans l'Église où il était né, ce qui arriva vers l'an 1517. Ils ne sauraient pousser au delà la chaîne de leurs pasteurs. Que dirai-je de leur doctrine ? Ah ! il est facile de

comprendre qu'elle ne vient pas des apôtres, et jamais un homme sensé ne s'imaginera que les apôtres aient enseigné que la pénitence et les bonnes œuvres sont inutiles ; et que, pourvu qu'on ait la foi, on ne peut plus perdre la justice, lors même qu'on se livrerait aux plus grands excès (1).

L'Église romaine est donc la seule qui soit apostolique. Elle est aussi la seule qui soit une, sainte et catholique ; elle est donc la seule qui réunisse les caractères que doit avoir l'Église de Jésus-Christ ; elle est seule, par conséquent, la vraie Église, hors de laquelle il n'y a point de salut.

= D. Comment appelle-t-on ordinairement la vraie Église de Jésus-Christ? — R. On l'appelle ordinairement l'Église catholique ou l'Église romaine.

EXPLICATION. — Au milieu de toutes les sectes, l'Église romaine conserve le nom de catholique, que ne lui refusent pas même ses ennemis. Si, vous trouvant à Londres, par exemple, vous demandiez où s'assemblent les catholiques, soyez persuadés, mes enfants, que celui à qui vous feriez cette question, fût-il le protestant le plus zélé, ne vous conduirait jamais dans un temple de sa secte. A Londres, comme à Paris, les membres de l'Église romaine sont connus sous le nom de catholiques ; il en est de même partout, il en a été de même dans tous les temps ; jamais aucune secte hérétique n'a pu dépouiller l'Église romaine de ce titre, ni le partager avec elle.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il vous est facile de vous convaincre que vous appartenez à la véritable Église ; il suffit pour cela que vous fassiez ce simple raisonnement : Le pasteur de ma paroisse est en communion (2) avec Mgr l'évêque ; Mgr l'évêque est en communion avec le pape, successeur de saint Pierre ; saint Pierre a été établi par Jé-

(1) On peut consulter sur ce sujet l'*Histoire des variations*, par Bossuet.

(2) *Communion* signifie ici créance uniforme de plusieurs personnes, qui les réunit sous un même chef, dans une même Église.

sus-Christ chef de son Église. Étant donc en communion avec le pasteur de ma paroisse, il est évident que je suis de la véritable Église.

TRAITS HISTORIQUES.

CE QU'IL FAUT PENSER DU PROTESTANTISME ET DE CEUX QUI Y RENONCENT.

Un prêtre catholique et un protestant se promenaient ensemble; ils rencontrèrent un rabbin juif. « Nous voilà, dit le protestant, trois de différentes religions : qui de nous a raison? — Je vais vous le dire, répondit le rabbin : c'est moi, si le Messie n'est pas venu; c'est le catholique s'il est venu; quant à vous, qu'il soit venu ou non, vous êtes dans l'erreur (1). » — « Je n'aime pas ceux qui changent de religion, » disait un prêtre protestant à M. le comte de Stolberg. — « Ni moi non plus, répondit M. le comte, car si mes ancêtres n'en avaient pas changé, je n'aurais pas été obligé de revenir au catholicisme. » — Un protestant qui se fait catholique ne change pas de religion, il ne fait que rentrer dans celle que ses pères avaient eu le tort de quitter. Il y a à ce sujet une bien belle réponse d'un catholique établi dans un pays protestant. Comme on lui demandait s'il n'éprouvait pas de peine à voir ses cendres mêlées avec celles de gens qu'il regardait comme hérétiques : « Non, répondit-il; je demanderai seulement que l'on creuse plus avant, et elles se trouveront réunies à celles des catholiques. »

L'ÉGLISE PROTESTANTE N'EST POINT UNE.

Les protestants sont divisés entre eux sur les articles même les plus importants et les plus essentiels. Les luthériens reconnaissent une seule personne en Jésus-Christ; Calvin et Bèze en admettent deux, comme Nestorius. Calvin dit que Dieu est l'auteur du péché; les luthériens disent que c'est une erreur abominable. Luther prétend que le Christ, selon l'humanité, est en tous lieux; Zuingle et Calvin le nient. Luther trouve dans l'Écriture trois sacrements : le baptême, l'eucharistie et la pénitence. Calvin admet les deux premiers, rejette la pénitence, et il admet l'ordre, rejeté par Luther. Zuingle nie la pénitence et l'ordre, et il reconnaît le baptême et l'eucharistie, etc. Où se trouve l'unité au milieu d'opinions aussi divergentes? Jean-

(1) *Vie de Mgr de Cheverus.*

Jacques Rousseau fait le portrait suivant des ministres protestants : « Ils ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre. On leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre. Leur intérêt temporel est la seule chose qui décide de leur foi. On ne sait ni ce qu'ils croient ni ce qu'ils ne croient pas : on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire; leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres. »

L'ÉGLISE PROTESTANTE N'EST POINT SAINTE.

Martin Luther, né à Eisleben (Saxe), en 1483, entra dans l'ordre des religieux augustins déchaussés, et fit, à l'âge de vingt-trois ans, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Quelques années après, il apostasia et épousa Catherine de Bore, auparavant religieuse; tel est le fondateur du protestantisme. On donne aux luthériens d'Allemagne le nom de *protestants*, parce qu'ils protestèrent contre l'*interim* de Charles-Quint, et qu'ils en appelèrent à un concile général. L'*interim* de Charles-Quint était une espèce de règlement sur les articles qui concernent la religion, *en attendant* la décision du concile de Trente. Dans la suite, le nom de protestants a été donné aussi aux calvinistes et aux membres de la religion anglicane. — Jean Calvin, autre chef du protestantisme, était curé de Noyon, sans cependant être revêtu du caractère sacerdotal; il commença à prêcher en 1537, vingt ans plus tard que Luther. Comme celui-ci, il contracta un mariage scandaleux. Ainsi l'Église protestante a eu pour fondateurs un moine et un curé apostats.

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET THÉODORE DE BÈZE.

Théodore de Bèze, un des principaux chefs du protestantisme, reçut à Genève la visite de saint François de Sales, conféra longtemps avec lui, reconnut qu'*on pouvait se sauver dans l'Église romaine*, et donna lieu de penser qu'il était peu éloigné des sentiments catholiques, mais surtout il ne put cacher les agitations de son cœur et les combats que lui livrait sa conscience. Après cette première entrevue, Bèze pria saint François de revenir. Il revint en effet, et jusqu'à trois fois, mais sans avancer beaucoup plus que dans la première. Dans une quatrième visite que lui fit le saint évêque de Genève, le triomphe de la vraie foi devint plus sensible. Le morne silence que Bèze garda sur tout ce qu'on lui disait de plus pressant, marqua qu'il reconnaissait la vérité; mais ses yeux baissés et la rougeur de son front. où

se peignait son cœur bourrelé de remords, firent conjecturer en même temps qu'il tenait à l'erreur par des liens dont on n'eût jamais soupçonné ce vieillard octogénaire. Il mourut en 1603.

CONDUITE DE SAINT JÉRÔME.

Saint Jérôme, pendant le schisme de Mèlece (1), ne sachant à qui s'attacher, s'adressa au pape saint Damase pour apprendre de lui avec qui il devait communiquer. « Je m'unis de communion, lui écrivit-il, à la chaire de saint Pierre; je sais que l'Église est bâtie sur cette roche. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane; celui qui ne se trouve pas dans l'arche de Noé périra au milieu du déluge. Ici l'Église est déchirée en trois parties, dont chacune s'empresse de m'entraîner avec elle; je ne sais de quel côté est la vérité; en attendant, je crie tout haut : Celui qui est à la chaire de saint Pierre est à moi. »

SURETÉ QU'ON TROUVE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE, DE L'AVEU
MÊME DES PROTESTANTS.

Avant d'épouser Charles d'Autriche, qui fut depuis l'empereur Charles VI, la princesse Elisabeth-Christine de Wolfenbützel crut devoir, pour la tranquillité de sa conscience, consulter les luthériens mêmes, dont elle avait jusqu'alors professé la foi. Les docteurs protestants, assemblés à Helmstædt, répondirent que les catholiques ne sont point dans l'erreur pour le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans leur religion. — « Dès que cela est ainsi, dit la princesse en apprenant cette décision, il n'y a pas lieu d'hésiter, et dès demain j'embrasse la foi de l'Église romaine; car le parti le plus sûr, dans une matière si importante, est toujours le parti le plus sage. » Le père de la princesse tint le même langage, et s'attacha, comme elle, à l'Église catholique.

LEÇON XXV.

DE CEUX QUI N'APPARTIENNENT POINT A L'ÉGLISE.

PARAGRAPHE PREMIER.

DE LA MAXIME : HORS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE POINT DE SALUT.

D. *Peut-on être sauvé hors de l'Église catholique?* — R. Non, hors de l'Église catholique il n'y a point de salut.

EXPLICATION. — Pour être sauvé, il faut croire tout ce que

(1) Évêque de Lycopolis, en Égypte, au IV^e siècle.

Jésus-Christ a enseigné, et faire tout ce qu'il a commandé; or, ce n'est que dans l'Église catholique que l'on croit tout ce que Jésus-Christ a enseigné, et que l'on fait tout ce qu'il a commandé : donc point de salut hors de l'Église catholique.

« N'espérez pas avoir Dieu pour père, si vous n'avez l'Église pour mère; » ce sont les paroles de saint Augustin (1). Pour exprimer la même vérité, les Pères de l'Église se servent de cette comparaison : « De même que tous ceux qui « n'étaient pas dans l'arche de Noé ont péri dans les eaux « du déluge, ainsi se perdent aussi tous ceux qui ne sont « pas dans la vraie Église (2). » — « Dans les mains de « de Pierre, dit saint Jean Chrysostome, sont les clefs du « royaume des cieux, ces clefs qui lui furent données en « récompense de sa profession de foi. Ceux qui sont de la « même foi que lui, voilà ceux à qui il ouvre les portes du « royaume céleste; il en repousse ceux qui ne la partagent « pas avec lui (3). »

Écoutez maintenant Grégoire XVI, dans son encyclique du 15 août 1832 : « Quand l'apôtre nous déclare qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême (4), ceux-là doivent trembler qui osent soutenir que toute religion peut ouvrir la porte de la béatitude éternelle. Qu'ils sachent bien que, au témoignage du Sauveur lui-même, on est contre Jésus-Christ par cela seul que l'on n'est pas avec Jésus-Christ; que l'on disperse malheureusement tout, quand on ne recueille pas avec lui (5); et que, sans aucun doute, ils périront éternellement, ceux qui ne s'attachent pas à la foi catholique ou ne la conservent pas entière et pure. » Le souverain pontife pouvait-il condamner d'une manière plus formelle l'indifférentissime, c'est-à-dire « ce système dépravé

(1) Apud Guillon, t. XXII, p. 442.

(2) S. Hieron., apud Guillon, t. XX, p. 467. — S. Cyril. Alexand., *ibid.*, t. XIX, p. 356.

(3) S. Chrysost., t. XI, p. 419, édit. des bénédictins.

(4) Unus Dominus, una fides, unum baptisma. (Ephes., IV, 5.)

(5) Qui non est mecum, contra me est : et qui non colligit mecum, dispergit. (Luc., XI, 23.)

qui, par la ruse des méchants, cherche à pénétrer partout, qui montre le salut éternel comme pouvant être acquis dans toutes les croyances religieuses, pourvu que les mœurs soient bonnes et la conduite honnête (1). »

D. *Cette maxime : Hors de l'Église catholique point de salut, est-elle conforme aux idées de la saine philosophie?* — R. Oui, cette maxime est tout à fait conforme aux idées de la saine philosophie.

EXPLICATION. — « L'homme, dit un orateur distingué, n'est point un météore (2) qui s'éteint ici-bas : sa destinée ne fait que commencer sur la terre ; elle se complète au delà du tombeau, et quand nous disons : « Hors de l'Église point de salut, nous supposons que, pour atteindre ce terme lointain de notre existence, Dieu peut nous marquer une route spéciale ; qu'il a le droit de soumettre la conquête du royaume qu'il nous destine à un certain ensemble de conditions obligatoires. Et quoi de plus philosophique, quoi de plus conforme au principe de la droite raison ? — Soldats ! voyez-vous ce fort, demain vous monterez à l'assaut. — Par quel côté, capitaine ? — Par le nord ; il n'est pas accessible par ailleurs, et, après tout, je le veux. — C'est entendu. — Voilà le pouvoir d'un général, voilà l'obligation d'une armée. L'armée, c'est nous ; le fort, c'est le but immortel où nous tendons ; le général, c'est Dieu. Il a sur nos destins un domaine absolu. Libre de fixer le chemin qui doit nous y conduire, s'il lui plaît de nous dire : Tu passeras par là, et rien que par là, dès que ses plans nous sont notifiés, nous n'avons pas un mot à répondre. Nous ne pouvons répliquer : *Je ne puis pas* ; il n'ordonne pas l'impossible ; nous ne pouvons pas mieux ajouter : *Cela ne me va pas* ; ce n'est pas à lui d'accepter nos caprices, mais à nous de subir ses volontés (3). »

— D. *Quels sont ceux qui sont hors de l'Église ?* — R. Ce sont les

(1) *Encyclique* de Grégoire XVI, du 15 août 1832.

(2) *Météore*, phénomène atmosphérique.

(3) M. l'abbé Plantier, *Conférences de Notre-Dame, Avenit 1847*.

infidèles, les juifs, les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés.

EXPLICATION. — Hors de l'Église point de salut : ainsi, pour être sauvé, il faut appartenir à l'Église. Or, quels sont ceux qui n'y appartiennent pas? quels sont ceux qui sont hors de l'Église? Ce sont : 1° les infidèles, c'est-à-dire ceux qui ne croient pas en Dieu ou en Jésus-Christ; 2° les Juifs, c'est-à-dire ceux qui ne veulent point reconnaître Jésus-Christ pour le Messie; 3° les hérétiques, c'est-à-dire ceux qui soutiennent avec opiniâtreté quelque opinion contraire à la croyance de l'Église catholique, ou qui refusent de croire quelque une des vérités que l'Église catholique enseigne; 4° les schismatiques, c'est-à-dire ceux qui sont détachés de la communion de l'Église catholique; 5° les apostats, c'est-à-dire ceux qui ont renoncé à la foi catholique; 6° les excommuniés, c'est-à-dire ceux que l'Église a retranchés de son sein. Nous allons entrer, sur tous ces points, dans quelques développements.

PARAGRAPHE II.

DES INFIDÈLES.

= D. *Qu'entendez-vous par les infidèles?* — R. Les infidèles sont ceux qui n'ont pas été baptisés et qui ne croient pas en Dieu ou en Jésus-Christ.

EXPLICATION. — *Infidèle* veut dire qui n'a pas la foi. Ainsi les incrédules, les hérétiques et tous ceux qui rejettent quelque point de la doctrine catholique, sont, dans un sens, des *infidèles*; mais on entend plus spécialement par ce mot ceux qui n'ont pas été baptisés et qui ne croient pas en Dieu ou en Jésus-Christ. Tels sont les enfants qui n'ont pas reçu le baptême; les idolâtres, les païens, qui n'adorent pas le vrai Dieu, mais qui rendent les honneurs divins à de vaines idoles. Il en de même des Turcs, qui, à la vérité, croient en Dieu, mais qui ne croient pas en Jésus-Christ; ils honorent un faux prophète nommé Mahomet, d'où leur vient le nom de mahométans. Ils se distinguent des autres

hommes par le titre de *musulman*, qui signifie, dans leur langue, vrai fidèle, vrai croyant.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'infidélités ?* — R. Il y a deux sortes d'infidélités : l'infidélité négative et l'infidélité positive.

EXPLICATION. — L'infidélité négative est celle de toutes les personnes à qui la foi n'a point été annoncée suffisamment pour qu'elles aient pu croire. L'infidélité positive est celle de toute personne à qui la foi a été suffisamment annoncée pour croire, mais qui ne l'a point voulu par mépris ou par négligence. Cette dernière espèce d'infidélité est un péché ; car il est évident qu'un infidèle ne peut, sans se rendre coupable, rejeter la lumière que le ciel fait briller à ses yeux. Il n'en est pas de même de l'infidélité purement négative, et l'Église a condamné cette proposition de Baïus : « L'infidélité purement négative, dans ceux à qui Jésus-Christ n'a point été annoncé, est un péché (1). »

D. *Quel est le sort des infidèles après cette vie ?* — R. Cela dépend du degré des lumières qu'ils ont eu, et de la malice plus ou moins grande avec laquelle ils ont péché.

EXPLICATION. — Les infidèles sont hors de l'Église, et hors de l'Église il n'y a point de salut. Quel est donc leur sort après cette vie ? descendent-ils tous dans l'enfer pour y brûler avec les démons ? Il est reconnu que la moitié de l'espèce humaine meurt avant l'âge de raison ; donc la moitié des infidèles sont dans le cas des enfants morts sans baptême, au sujet desquels saint Augustin s'exprime en ces termes : « Je ne dis pas que les enfants morts sans baptême « doivent subir une si grande peine qu'il vaudrait mieux « pour eux qu'ils ne fussent pas nés. Quoique je ne puisse « pas décider ce que sera, et combien grande sera leur « damnation, je n'ose néanmoins dire qu'il serait meilleur « pour ces enfants de n'être point que d'être dans cet état (2). »

(1) *Infidelitas pure negativa in his in quibus Christus non est prædicatus, peccatum est.* (Baïi prop. LXIII.)

(2) *Non dico parvulos tanta pœna Dei esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret.* (S. Aug., contra Julian., lib. v, cap. 11, n° 44.)

Ainsi saint Augustin permet de penser que l'état de ces enfants est tel, qu'ils aiment mieux exister que de ne pas exister, et que l'existence est pour eux un bien dont ils désirent la conservation. — Quant aux infidèles adultes, s'ils n'ont pas pu connaître l'Évangile, ils ne seront jugés que d'après la loi de la conscience; ils ne seront punis que des fautes qu'ils pouvaient éviter, et non de n'avoir pas eu la foi, et Dieu mesurera leur peine sur le degré de leur connaissance et de leur malice. « Dans le jugement de Dieu il y aura, dit le célèbre Bourdaloue (1), une différence infinie entre un païen qui n'aura point connu la loi chrétienne et un chrétien qui, l'ayant connue, y aura intérieurement renoncé; et Dieu, suivant les ordres mêmes de sa justice, traitera bien autrement l'un que l'autre. On sait assez qu'un païen, à qui la loi de Jésus-Christ n'aura point été annoncée, ne sera pas jugé par cette loi, et que Dieu gardera avec lui cette équité, de ne pas le condamner pour une loi qu'il ne lui aura pas fait connaître; c'est ce que saint Paul enseigne en termes formels : *Ceux qui ont péché sans la loi, périront sans la loi* (2). — La révélation chrétienne est une loi positive, et il est de la nature d'une loi positive de n'être obligatoire que lorsqu'elle est publiée et connue. Donc, si l'infidèle se trouve condamné au tribunal du souverain juge, ce ne sera que pour avoir violé ce qu'il pouvait et devait connaître de cette loi intérieure qui se manifeste par la conscience. « Que si Dieu ne juge pas cet infidèle d'après la loi chrétienne; s'il ne le punit pas de ce qu'il n'a pas eu la foi; s'il ne le punit que pour des fautes qu'il pouvait éviter; s'il mesure la peine sur le degré de connaissance et de malice, où est l'injustice? Je ne placerai pas cet infidèle dans le royaume de la béatitude céleste; mais, suivant sa conduite, il sera plus ou moins rapproché, dans sa destinée, des enfants morts sans baptême (3). »

(1) Bourdaloue, *Sermon sur le jugement dernier*.

(2) Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt. (*Rom.*, II, 12.)

(3) *Conférences sur la religion*, par Mgr Frayssinous, t. IV, p. 38.

PARAGRAPHE III.

DES JUIFS ET DU JUIF ERRANT.

= D. *Qu'entendez-vous par les Juifs?* — R. Les Juifs sont ceux qui suivent la loi de Moïse et ne croient pas en Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Le mot *Juif*, ainsi que nous l'avons déjà dit, vient de Juda, un des fils d'Israël. Les Juifs sont les restes du peuple que Dieu s'était choisi, ce sont les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ils refusent de croire en Jésus-Christ et ne veulent point le reconnaître pour le Messie. Leurs ancêtres l'ont mis à mort, et, en punition de cet affreux déicide, ils sont errants et vagabonds par toute la terre, portant sur leur front je ne sais quel odieux caractère, « expression visible de la colère divine (1), » qui les rend l'exécration des peuples et l'opprobre de l'univers. L'Égyptien, le Babylonien, l'Assyrien, le Mède, le Perse, le Grec, le Romain, sont confondus, depuis bien des siècles, dans la masse des peuples; il est impossible d'en reconnaître un. Le Juif, seul, ne se confond point et se reconnaît partout, et partout il est un objet de malédiction. En le voyant ainsi, ne croit-on pas entendre les pères déicides d'une nation réprouvée prononcer contre eux et leur postérité cet effrayant anathème : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants (2)? » Ne croit-on pas voir aussi la Providence ménager ce miracle, toujours subsistant, pour convaincre tous les hommes de la divinité du christianisme et ôter aux incrédules toute excuse de ne pas y croire? « Pour quelle autre cause, dit Tertullien, que pour venger le sang de Jésus-Christ, les Juifs sont-ils en proie à tous les fléaux que la colère de Dieu a versés sur eux? Quel autre que son Christ Dieu a-t-il pu venger de la sorte (3)? »

(1) S. Hieron., apud Guillon, t. xx, p. 409. — « Semblable au fratricide, il porte sur le front le signe de la réprobation. » (S. Aug., apud Guillon, t. II, p. 435.)

(2) Sanguis ejus super nos, et super filios nostros. (Matth., xxvii, 25.)

(3) Tertul., apud Guillon, t. II, p. 513, 514.

Les Juifs suivent la loi de Moïse, loi donnée autrefois par Dieu lui-même, mais qui ne devait subsister que jusqu'à la venue du Sauveur, pour faire place à la loi évangélique. « La loi de Moïse, dit encore Tertullien, n'avait été donnée que pour un temps, et elle devait finir à la venue de Jésus-Christ... Le Messie attendu par les Juifs et prédit par les prophètes est venu, et c'est Jésus-Christ; l'accomplissement des prophéties en sa personne le prouve évidemment. Ce qui l'a fait méconnaître par les Juifs, c'est qu'ils ont confondu son dernier avènement, dans lequel il paraîtra puissant et glorieux, avec le premier, dans lequel il a voulu s'abaisser et s'humilier (1). »

D. *Quel est le sort des Juifs après cette vie?* — R. Les Juifs, après cette vie, tombent entre les mains d'un Dieu juste, qui ne les punit que des péchés qu'ils pouvaient éviter, et mesure la peine qu'il leur inflige sur le degré de connaissance et de malice qu'ils ont pu avoir.

EXPLICATION. — Les preuves qui établissent la divinité du christianisme sont si nombreuses et si évidentes, qu'il paraît bien difficile d'admettre une bonne foi pleine et entière dans les Juifs tant soit peu instruits et qui veulent se donner la peine de réfléchir. Mais parmi eux il y a des ignorants et des simples à qui l'on peut appliquer, du moins en partie, ce que nous venons de dire des infidèles. Hâtons-nous d'ajouter avec saint Jean Chrysostome : « Ceux-là seront punis plus sévèrement, qui auront été prévenus de plus de grâces. Le Juif qui a connu la loi, mais qui ne l'a point pratiquée, sera traité plus rigoureusement que le gentil qui ne la connut point. Ce sont ses actions qui détermineront la sentence du souverain juge (2). »

D. *A quelle fable a donné lieu l'état déplorable du peuple juif?* — R. L'état déplorable du peuple juif a donné lieu à la fable du Juif errant.

EXPLICATION. — Le Juif errant naquit, dit-on, environ

(1) Apud Guillon, t. II, p. 474.

(2) S. Chrysost., apud Guillon, t. XI, p. 110.

quarante ans avant Jésus-Christ. Selon Matthieu Pàris (1), il se nommait *Carthophilus* et était portier du prétoire lorsque Jésus fut condamné par Pilate. Au moment où Jésus-Christ sortait, il le poussa dédaigneusement et le frappa du poing dans le dos, en lui disant avec un rire moqueur : « Va plus vite, va ! pourquoi t'arrêtes-tu ? » Jésus se retourna et repartit d'un accent sévère : « Je vais, et tu attendras que je vienne. » Aussitôt *Carthophilus* quitta sa maison, sa famille, et erra par tout l'Orient. Il se fit baptiser par Ananie, et prit le nom de Joseph ; mais il n'en continua pas moins sa vie errante, attendant toujours la venue du Messie. Tous les ans il est saisi d'un mal étrange qui semble devoir le mener au tombeau ; après quelques jours d'extase, il se rétablit et devient aussi jeune qu'il était lorsqu'il insulta le Sauveur.

— Si l'on en croit certains chroniqueurs, le Juif errant parut à Hambourg en 1542 ; il raconta son histoire à deux gentilshommes, sur l'invitation qu'ils lui en firent, et dit qu'il se nommait *Ahasverus*, et qu'il était cordonnier à l'époque de la passion du Sauveur ; qu'il avait été un des plus ardents à réclamer la condamnation du Fils de Dieu et la délivrance de Barrabas ; qu'il avait réuni sa femme et ses enfants sur le seuil de sa maison pour voir passer Jésus que l'on menait au Calvaire, et que Jésus, chargé de sa croix, s'étant appuyé contre la muraille, il l'avait repoussé en lui montrant le lieu du supplice ; que Jésus l'avait regardé et lui avait dit : « Je m'arrêterai et reposerai, et toi tu chemine-ras ! » qu'à ces mots il s'était mis en route, et que depuis lors il n'avait pu se reposer nulle part. Ce récit, on le voit, n'est pas tout à fait conforme à celui de Matthieu Pàris. — *Ahasverus* fut donc condamné, en punition de sa dureté, à voyager toute sa vie, et sa vie ne doit finir qu'à la fin du monde. Mais comme il est difficile de voyager sans argent, la bonté du ciel y a pourvu. Selon la légende, le Juif errant a toujours cinq sous dans sa bourse, et ces cinq sous répa-

(1) Moine anglais, dont les ouvrages manquent absolument de critique.

raissent quand il les a dépensés. — Ce conte, car ce n'est pas autre chose, cette vieille légende du Juif errant est une allégorie, un symbole vulgaire de la situation et de l'état déplorable du peuple juif, qui, depuis la mort de Jésus-Christ, se trouve dispersé parmi les autres peuples, et promène de pays en pays son existence vagabonde, en punition de son aïeux déicide.

PARAGRAPHE IV.

DES HÉRÉTIQUES.

D. *Qu'est-ce que l'hérésie ?* — R. L'hérésie est une erreur volontaire et opiniâtre dans un chrétien, touchant une ou plusieurs vérités révélées de Dieu et proposées comme telles par l'Église.

EXPLICATION. — Le mot *hérésie* vient du grec *αἵρεσις*, dérivé de *αἰρέω*, je choisis, je m'attache à une chose, je me sépare. Dans le style ecclésiastique, on entend par hérésie une erreur fondamentale, en fait de religion, à laquelle on s'attache avec opiniâtreté. L'hérésie se divise en hérésie formelle et en hérésie matérielle. L'hérésie formelle est une erreur volontaire et opiniâtre dans un chrétien, touchant quelque point de foi catholique ; l'hérésie matérielle a pour objet une chose contraire à la foi, qu'on ne sait pas être telle. — L'hérésie formelle est ou mentale ou extérieure : elle est mentale lorsqu'elle ne paraît point au dehors ; elle est extérieure lorsqu'elle se manifeste par la parole ou par quelque autre signe.

— **D.** *Qu'est-ce qu'un hérétique ?* — R. Un hérétique est celui qui, étant baptisé, ne veut pas croire toutes les vérités qu'enseigne l'Église catholique.

EXPLICATION. — *Hérétique* signifie un homme qui, en faisant profession du christianisme, soutient avec opiniâtreté quelque erreur opposée à la foi et condamnée par l'Église, soit que cette erreur regarde le dogme, soit qu'elle regarde la morale. — Il faut donc trois conditions pour faire un hérétique. La première est la profession du christianisme, et c'est

en quoi l'hérétique diffère du Juif et de l'idolâtre. La seconde condition nécessaire pour faire un hérétique est de refuser de croire une vérité révélée de Dieu et proposée comme telle par l'Église : car il ne suffit pas, pour qu'une vérité soit article de foi, qu'elle soit révélée et contenue dans la parole de Dieu, il faut encore que l'Église ait déclaré qu'elle y est contenue et l'ait proposée à croire comme article de foi. La troisième condition, c'est l'opiniâtreté. « Tous ceux qui ont « des opinions dangereuses, dit saint Augustin, ne sont pas « pour cela regardés dans l'Église comme hérétiques, mais « ceux-là seulement qui, en ayant été repris, y persistent « opiniâtrément et s'efforcent de les accréditer (1). » D'où il résulte que la bonne foi, la simplicité, l'ignorance, la volonté de déposer l'erreur si on la connaissait, empêchent l'hérésie.

D. Y a-t-il eu, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, un grand nombre d'hérésies? — R. Oui, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, il y a eu un grand nombre d'hérésies.

D. Quel est le nom que l'on donne à l'auteur d'une hérésie? — R. On lui donne le nom d'hérésiarque.

EXPLICATION. — *Hérésiarque* signifie littéralement le père d'une hérésie, le chef d'une secte hérétique, ainsi que l'indique son étymologie : *αἵρεσις*, hérésie, et *ἀρχή*, chef.

Le premier, le chef, et pour ainsi dire le père de tous les hérésiarques et de tous les hérétiques, après le démon, a été *Simon*, surnommé le *Magicien*, qui, après avoir été baptisé par le diacre saint Philippe, voyant le pouvoir que les disciples avaient de faire descendre le Saint-Esprit sur les nouveaux baptisés, voulut acheter le même pouvoir à prix d'argent. Ayant été vivement repris par saint Pierre, il renonça à la foi chrétienne et entreprit de se faire passer lui-même pour un nouveau Messie. — Après Simon vint *Cérinthe*, qui osa résister souvent aux apôtres; il voulait qu'on joignît l'ancienne loi à l'Évangile, et la circoncision

(1) S. Aug., apud Guillon, t. XXI, p. 274.

au baptême. Il publiait de fausses révélations, qu'il prétendait lui être faites par un ange, et enseignait que, après la résurrection, Jésus-Christ régnerait sur la terre pendant mille ans avec les élus, qui passeraient tout ce temps dans les voluptés charnelles : c'est de là qu'on a donné aux partisans de cette erreur le nom de *millénaires*. — *Ébion* et les *ébionites* suivirent les traces de ces premiers hérésiarques. Ils joignaient à la religion chrétienne les pratiques de l'ancienne loi, l'observation du sabbat à celle du dimanche; ils n'admettaient que l'Évangile selon saint Matthieu, dont ils avaient même rejeté la généalogie du Sauveur; ils soutenaient une espèce de dualisme : ils croyaient, dit saint Épiphane, que Dieu avait donné l'empire de toutes choses à deux puissances, au Christ et au démon; que celui-ci avait tout pouvoir sur le siècle présent, et le Christ sur le siècle futur; ils faisaient du mariage un précepte absolu; enfin, ils regardaient la chair comme impure, et n'en mangeaient point, etc. — Parurent ensuite les *nicolaïtes*, disciples de Nicolas, qui enseignaient à pratiquer toutes sortes d'impuretés, et débitaient sur la création et la disposition du monde une foule d'extravagances. — Telles furent les premières hérésies qui désolèrent l'Église. Chaque siècle en a vu paraître un grand nombre dont le détail se trouve dans l'histoire ecclésiastique, et de nos jours a paru l'hérésie de Pierre-Michel Vintras, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois et dont nous parlerons encore dans le cours de cet ouvrage.

D. Pourquoi Dieu a-t-il permis que la foi de l'Église fût ainsi perpétuellement contredite par un si grand nombre d'hérésies? — R. Il l'a permis pour le bien même de l'Église.

EXPLICATION. — On peut dire avec vérité que les hérésies sont, dans un sens, plus funestes à l'Église que les persécutions des tyrans, puisque celles-ci ont fait un grand nombre de saints et de martyrs, tandis que les hérésies ont causé et causent encore tous les jours la perte d'une infinité d'âmes. Dieu cependant les permet, parce qu'il sait tirer le bien du

mal même, et c'est dans ce sens que saint Paul a dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies (1), comme, en effet, il y en a eu depuis le temps même des apôtres, et comme il y en aura jusqu'à la consommation des siècles. Or, voici à quoi servent les hérésies : 1° à éprouver la foi des fidèles dans ces temps de trouble et de séduction où l'appât de la nouveauté, les sophismes auxquels on a recours, l'empire de l'exemple, et quelquefois des intérêts humains, sont autant de tentations par lesquelles Dieu discerne ceux qui sont faibles de ceux qui sont fermes dans la foi, pour couronner les uns et rejeter les autres du sein de son Église, comme le van sépare la paille du bon grain (2). 2° A éclaircir les vérités de la foi, soit par les nouvelles lumières que les docteurs catholiques répandent sur les dogmes combattus par les hérétiques, soit par les décisions formelles de l'Église, qui fixent irrévocablement ce qu'il faut croire. « Chaque hérésie, dit saint Augustin, a apporté à l'Église sa question particulière, contre laquelle on a défendu plus exactement la sainte Écriture que s'il ne s'était jamais élevé de difficultés. » 3° Les hérésies servent à confirmer la foi et la tradition de l'Église, en fournissant elles-mêmes des armes contre toutes les hérésies; car, s'il est vrai qu'il n'y a aucun dogme qui n'ait été combattu par quelque secte, il n'en est aucun non plus qui ne soit avoué par la plupart des sectes, tout ennemies qu'elles sont de l'Église, et qui, par conséquent, ne soit prouvé par leur aveu même. 4° Elles servent à humilier l'esprit de l'homme, à abattre son orgueil, et lui apprennent à se méfier de ses lumières et à ne s'en tenir, en matière de foi, qu'à ce que l'Église a décidé (3). — Tels sont, d'après les Pères (4), les avantages que l'Église tire des hérésies; mais malheur à ceux qui, par leur indocilité et leur obstination, deviennent

(1) Nam oportet et hæreses esse. (I Cor., XI, 19.)

(2) Matth., III, 12.

(3) *Exposition de la doctrine chrétienne*, par le P. Bougeant, t. I, p. 167, 168.

(4) Origène, apud Guillon, t. II, p. 101. — S. Aug., *ibid.*, t. XVII, p. 128 ; t. XXIII, p. 237.

les instruments dont Dieu se sert pour procurer ces avantages. Écoutons à ce sujet Tertullien : « *Il faut*, dit l'Apôtre, « *qu'il y ait des hérésies*. Pourquoi? pour faire connaître « ceux qui sont à l'épreuve de la séduction de l'hérésie. « Pourquoi? Parce que, s'il n'y en avait pas, il manquerait « quelque chose à l'éclaircissement des dogmes, aux épreuves « de la religion, aux combats et aux triomphes promis à la « foi, au discernement entre les fidèles et les étrangers, les « élus et les réprouvés. Il le fallait, il le faut encore aujour- « d'hui, qu'il y eût des hérésies. Ce n'est pas à dire pour « cela que l'hérésie soit un bien : comme s'il ne fallait pas « qu'il y eût aussi du mal!... Eh! *n'a-t-il pas fallu que Notre-* « *Seigneur fût trahi?* Cependant *malheur* au traître! Qu'on « n'essaie donc pas de justifier par là l'hérésie (1). »

D. *Quelle est la source commune de toutes les hérésies?* — R. C'est l'orgueil de l'esprit et la vaine curiosité d'une philosophie humaine.

EXPLICATION. — « Il y a dans l'hérésie, dit saint Jean « Chrysostome, un orgueil insolent qui la porte à vouloir « franchir les bornes où le Créateur nous a renfermés. C'est « le comble de l'ignorance de prétendre savoir ce qui est « élevé au-dessus de la sphère de nos connaissances. La « vraie science est d'ignorer ce qu'on ne peut connaître. Le « chrétien ne s'égare pas dans des questions infinies; il se « resserre humblement dans les points que Dieu a révélés « à son Église. Et ce qu'il n'a pas révélé, il trouve de la « sûreté à ne le savoir pas. Il déteste la vaine science que « l'esprit humain usurpe, et il aime la docte ignorance que « la loi divine prescrit (2). » — « C'est le démon, dit Tertul- « lien, qui a inspiré tous les hérésiarques. Les moyens qu'il « emprunte pour réussir, c'est en premier lieu une sagesse « toute profane qui se complait dans ses propres forces, et « s'emporte à une présomption vaine; une curiosité hau-

1) Tertullien, apud Guillon, t. III, p. 226.

2) S. Chrysost. opera, t. v, p. 462. édit. des bénédictins.

« taine, laquelle, peu contente des lumières qui nous ont
« été accordées, s'opiniâtre à percer dans ce qu'il ne nous
« est pas donné de connaître, et condamne ce qu'elle ne
« peut approfondir... Aussi trouvez-vous à la tête de toutes
« les hérésies des philosophes qui les imaginèrent ou les ont
« accréditées. Esprits inquiets, amoureux de la nouveauté,
« plus amoureux encore d'eux-mêmes; transfuges de la
« vérité catholique, à laquelle ils empruntent une partie de
« ses dogmes pour en troubler l'autre par un faux alliage;
« esprits ardents, infatigables à disputer et à écrire; ils ne
« sont que des enfants rebelles qui déchirent le sein de leur
« mère et s'excluent de l'héritage. Ne succédant à per-
« sonne, et tirant leur origine d'eux seuls, ils ont renoncé
« à la charité, à l'espérance de la foi, au patrimoine de
« famille. Par le seul nom d'hérétiques, c'est-à-dire de
« séparés, ils ont imprimé sur leur front le sceau de la nou-
« veauté, qui les accuse et les flétrit; docteurs sans doc-
« trine, qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour
« toute science leurs décisions précipitées (1). » — Nous
avons cité tout au long ce beau passage, qui tombe de tout
son poids sur les rationalistes et les autres sectaires de notre
siècle. L'Église triomphera de ces nouveaux ennemis,
comme elle a triomphé de tous ceux que lui ont suscités, à
différentes époques, l'orgueil de l'esprit et la vaine curio-
sité d'une philosophie mondaine; elle en triomphera par
l'assistance du Saint-Esprit, qui est toujours avec elle, et
qui lui assure à jamais la victoire dans tous les combats
qu'elle peut avoir à soutenir.

PARAGRAPHE V.

DES SCHISMATIQUES.

— D. *Qu'est-ce que le schisme?* — R. Le schisme est une action par laquelle un chrétien se sépare volontairement de l'unité de l'Église.

D. *Que faut-il entendre par schismatiques?* — R. Les schisma-

(1) Tertullien, apud Guillon, t. III, p. 217, 218.

tiques sont ceux qui, même en croyant tous les dogmes catholiques, se séparent néanmoins de l'Église, en refusant de reconnaître l'autorité de ses pasteurs légitimes.

EXPLICATION. — *Schisme*, dérivé du grec *σχίσμα*, division, formé de *σχίζειν*, diviser, signifie séparation, rupture; et l'on appelle ainsi l'action ou plutôt le crime de ceux qui, étant membres de l'Église catholique, s'en séparent pour faire bande à part, sous prétexte qu'elle est dans l'erreur, qu'elle autorise des abus, etc. Ces rebelles ainsi séparés sont des schismatiques, et quand même ils continueraient de croire toutes les vérités qu'enseigne l'Église catholique, ils cessent d'en être membres; ils ne sont plus qu'une secte particulière, du moment qu'ils refusent de reconnaître l'autorité des pasteurs légitimes. — On peut devenir schismatique soit en se séparant du pape, soit en rompant avec son évêque; dans l'un et l'autre cas, on brise les liens de l'unité et l'on cesse d'appartenir à l'Église de Jésus-Christ, à l'Église de celui qui dit: « Je donne ma vie pour mes brebis; j'en ai « d'autres qui ne sont pas encore dans le bercail; il faut « que je les y amène, et j'en ferai un seul troupeau sous un « même pasteur (1). » Le divin Sauveur pouvait-il mieux exprimer que son intention était d'établir l'union entre tous les membres de son Église? Pouvait-il condamner d'une manière plus formelle ceux qui sortent du bercail pour former un troupeau à part?

D. *Le schisme est-il un grand péché?* — R. Le schisme est un crime.

EXPLICATION. — « Déchirer l'Église par le schisme, dit « saint Jean Chrysostome, n'est pas un crime moindre que « celui de la corrompre par l'hérésie... L'insolent qui oserait « mettre en pièces la pourpre royale serait-il traité avec « moins de rigueur que le rebelle qui se livrerait à un autre « maître? En agir de la sorte avec un roi mortel serait un « crime digne de tous les châtimens; égorger Jésus-Christ,

(1) Joan., x, 15, 16.

« mettre ses membres en pièces, osez dire que ce soit un
« moindre attentat ! C'est un crime si grand que celui du
« schisme et de la division dans l'Église, que le martyr
« même ne saurait l'expier. Non, le sang même répandu
« pour le nom de Jésus-Christ n'efface pas un tel péché. Car,
« dites-moi, qui est-ce qui fait le martyr ? L'honneur de
« répandre son sang pour la gloire de Jésus-Christ. — Quoi !
« vous seriez disposés, dites-vous, à donner votre vie pour
« lui, et vous venez par le schisme ravager cette Église pour
« laquelle Jésus-Christ a donné la sienne (1) ! » La même
doctrine se trouve enseignée dans tous les monuments de
l'antiquité. Nous en avons la fidèle expression dans les écrits
de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Augustin, de
tous les défenseurs de l'unité catholique. Elle a été de nos
jours proclamée avec une égale énergie par les évêques de
France. Dans les savants écrits qu'ils ont publiés à la fin du
dernier siècle contre l'acte appelé *Constitution civile du clergé*,
le schisme est qualifié attentat sacrilège, impie, éversif de
la discipline et bientôt de la foi, car il est bien rare que le
schisme ne mène pas à l'hérésie. Nous en voyons un exemple
frappant dans les donatistes, disciples de Donat, évêque
intrus de Carthage au iv^e siècle. Peu de temps après s'être
séparés de l'Église romaine, ils tombèrent dans l'hérésie et
enseignèrent, entre autres erreurs, que l'Église, ayant cessé
dans tout le reste du monde, ne subsistait plus qu'en Afri-
que, dans leur seule secte. Suivant ce principe, ils renver-
saient les autels des catholiques, etc., tant il est vrai que
du schisme à l'hérésie il n'y a qu'un pas. Cette maxime, qui
est de saint Augustin, s'est vérifiée dans tous les temps. —
Puisque le schisme est un si grand crime, mettons en pra-
tique ce que disait saint Ignace d'Antioche aux Philadel-
phiens : « Enfants de lumière et de vérité, fuyez la division,
« fuyez les fausses doctrines. Là où est le pasteur, les brebis
« doivent être avec lui. Il y a des loups, et en grand nombre,

(1) S. Chrysost., t. XI, p. 86, édit. des bénédictins.

« qui, sous un masque séduisant, entraînent le troupeau
« par l'attrait de voluptés perfides, le détournent du chemin
« qui conduit à Dieu, et en font leur proie. Qu'ils n'aient
« point rang parmi vous (1). » — « S'il venait à s'élever un
« schisme au milieu de nous, il faudrait tout souffrir plu-
« tôt que de rompre l'unité de l'Église en nous séparant des
« pasteurs légitimes (2). »

D. *Quelles sont les sources du schisme?* — R. Les sources du schisme sont l'orgueil, la corruption du cœur, un faux zèle et le mépris des supérieurs.

EXPLICATION. — L'orgueil, la corruption du cœur, un faux zèle, enfin le mépris des supérieurs, telles sont, suivant les Pères, les sources du schisme. 1° L'orgueil : « Un orgueil
« insolent veut prévaloir contre l'épiscopat. Une vaine et
« présomptueuse complaisance pour ses propres idées va
« jusqu'à s'emporter contre Dieu lui-même, en l'insultant
« dans l'autorité qui le représente. Tels sont les hommes
« qui, au mépris des règles établies par le divin législateur,
« s'ingèrent d'eux-mêmes, et sans mission, dans les fonc-
« tions du saint ministère; prophètes du mensonge, dans qui
« le Seigneur ne saurait reconnaître ses organes; » ainsi s'exprime Tertullien (3). — 2° La corruption du cœur : « Ce
« ne sont pas les bons, dit le même Père, qui se séparent de
« l'Église; il n'y a que la paille légère qui soit emportée par
« le vent, le froment reste; il n'y a que les faibles arbris-
« seaux qui cèdent à l'orage : l'arbre qui tient à de profondes
« racines se rit de la tempête (4). » — 3° Un faux zèle : « Ce
« n'est point ici, dit saint Grégoire Nazianze en parlant
« des schismes, ce n'est point ici ce glaive évangélique qui
« sépare le fidèle de l'infidèle, ni ce feu que Jésus-Christ
« est venu apporter sur la terre, qui purifie l'homme et qui

(1) S. Ignace d'Antioche, *Épître aux Philadelpiens*, apud Guillon, t. I, p. 138.

(2) Saint Denis d'Alexandrie, *ibid.*, p. 200.

(3) Apud Guillon, t. III, p. 216.

(4) *Ibid.*, p. 240.

« le consacre à Dieu ; c'est le glaive de la discorde et de la
 « fureur, c'est le feu ou l'incendie de toutes les passions.
 « Qu'est-ce donc qui a provoqué ces coupables fureurs ? La
 « cause en est dans l'excès d'un zèle que la science n'éclaire
 « pas, et sur qui, par conséquent, la raison n'a plus d'em-
 « pire... Brebis, n'ayez pas la prétention de paître les pas-
 « teurs. N'allez pas au delà des bornes qui vous sont déter-
 « minées ; estimez-vous heureuses que vous ayez de bons
 « pasteurs... Savants, n'ambitionnez pas d'avoir toujours
 « raison, mais sachez quelquefois avoir tort (1). » — 4° Le
 mépris des supérieurs : « Le mépris des supérieurs, dit saint
 « Cyprien, est le commencement des schismes et des héré-
 « sies. C'est par là qu'on sort de l'Église, que l'on élève hors
 « de son sein un autel profane ; que l'on se met en révolte
 « contre l'unité que Dieu lui-même a voulu établir dans son
 « Église (2). » — D'où il faut conclure que le moyen de se
 préserver du schisme, c'est de pratiquer l'humilité, la cha-
 rité et la douceur, de conserver son cœur pur, et d'écouter
 avec docilité la voix du souverain pontife et des évêques.

D. *Y a-t-il eu un grand nombre de schismes dans l'Église depuis son origine jusqu'à nos jours ?* — R. Oui, il y en a eu un grand nombre.

EXPLICATION. — Nous ne parlerons que des principaux.

Du temps même de saint Paul, il y eut un schisme entre les Juifs et les gentils qui avaient embrassé le christianisme. Les premiers conservaient pour les autres ce mépris qu'ils avaient toujours eu pour les nations étrangères. Ils soutenaient que, quant à eux, ils avaient un droit naturel aux grâces que le Messie venait de répandre dans l'Église, parce qu'ils étaient les légitimes héritiers d'Abraham, à qui la promesse avait été faite, au lieu que les gentils n'y participaient que par pure grâce. Saint Paul combattit ce préjugé, et prouva que les Juifs, aussi bien que les gentils, devaient leur

(1) Apud Guillon, t. VI, p. 226, 273.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 263.

vocation à la miséricorde de Dieu ; que nul n'était rejeté comme gentil ni admis comme Juif, mais que ceux-là seuls avaient part au salut, qui avaient été élus par les décrets éternels de Dieu.

Au III^e siècle eut lieu le schisme des novatiens, qui eurent pour chef Novatien, prêtre de Rome, et Novat, prêtre de Carthage. Le premier, qui jouissait d'une haute réputation de savoir et d'éloquence, se sépara du pape saint Corneille, sous prétexte que ce pontife usait d'une trop grande indulgence à l'égard de ceux qui étaient tombés dans la persécution ; mais le vrai motif de son schisme fut la jalousie de ce que saint Corneille lui avait été préféré pour remplir le siège de Rome. Le second, voulant prévenir l'excommunication que ses vices et ses crimes avaient méritée, se sépara de saint Cyprien, évêque de Carthage, qu'il accusait d'être trop rigoureux à l'égard des *lapsés* qui demandaient à rentrer au sein de l'Église. L'un et l'autre gagnèrent quelques évêques. Au schisme ils joignirent bientôt l'hérésie, et enseignèrent, entre autres erreurs, qu'il existait certains péchés que l'Église n'avait pas le pouvoir de remettre. Novat avait d'abord donné dans un excès tout opposé.

Au IX^e siècle, Photius, archevêque de Constantinople, homme de génie et très-savant, mais ambitieux et hypocrite, se sépara du pape, prit le titre fastueux de *patriarche œcuménique* ou universel, et accusa d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. Il leur reprocha surtout d'avoir ajouté au symbole de Constantinople le mot *filioque*, et d'exprimer ainsi que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Telle fut l'origine du schisme des Grecs, qui fut consommé en 1043 par Michel Cérularius, aussi patriarche de Constantinople. En 1098, les Grecs abjurèrent leur erreur et se réunirent à l'Église romaine ; la joie que ressentit alors l'Église fut de courte durée, et le schisme recommença quelque temps après. Dans le concile de Florence, tenu en 1439, les Grecs reconnurent de nouveau que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et ils signèrent avec les Latins la même

profession de foi. Mais bientôt ils retombèrent dans leur erreur; ils renouvelèrent le schisme, et ils y persistent encore. C'est pure opiniâtreté de leur part, puisque la doctrine qu'ils combattent est évidemment fondée sur l'Écriture sainte et sur la tradition. Il en est de même de la suprématie du pape, qu'ils nient également; en sorte qu'au schisme ils joignent l'hérésie.

Au ^{xiv}^e siècle, l'Église romaine se trouva divisée en deux parties, c'est ce qu'on appelle le *grand schisme d'Occident*. Après la mort du pape Benoît XI, en 1304, il y eut successivement sept papes français d'origine, savoir : Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, qui tinrent leur siège à Avignon. Ce dernier, ayant fait un voyage à Rome, y mourut en 1378. Le peuple romain, jaloux d'avoir chez lui le souverain pontife, s'assembla tumultueusement, et d'un ton menaçant déclara aux cardinaux réunis au conclave qu'il voulait un pape romain ou du moins italien d'origine. Conséquemment, les cardinaux, après avoir protesté contre la violence qu'on leur faisait et contre l'élection qui allait se faire, élurent Barthélemi Prigano, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais, quelques mois après, les mêmes cardinaux déclarèrent nulle l'élection d'Urbain VI, comme faite par violence, et ils élurent à sa place le cardinal Robert, qui prit le nom de Clément VII. Celui-ci établit son siège à Avignon, et fut reconnu pour légitime par la France, l'Espagne, l'Écosse, la Sicile et l'île de Chypre; Urbain VI résida à Rome, et eut dans son obédience les autres États de la chrétienté. Cette funeste division dura pendant quarante ans, et ne cessa qu'en 1417, au concile de Constance. Il y avait alors trois papes à la fois, Grégoire XII, Jean XXIII et Benoît XIII (1). Le premier renonça au pontificat, les deux autres furent déposés, et on élut Martin V, qui bientôt fut reconnu par

(1) En 1409, le concile de Pise déposa en vain Grégoire XII et Benoît XIII, et élut à leur place Alexandre V; tous les trois eurent des partisans.

l'Église universelle. — De ce que nous venons de raconter, il ne faudrait pas conclure que la suite des successeurs de Pierre ait été interrompue ; car, des divers papes qui occupaient ensemble le saint-siège, il y en avait bien certainement un qui était le vrai pape. Il n'en faudrait pas conclure non plus qu'un concile, même général, soit au-dessus du pape, mais seulement que l'Église, dans une circonstance aussi déplorable que celle où elle était lors du grand schisme d'Occident, trouve en elle-même toutes les ressources dont elle a besoin pour pourvoir à sa conservation.

Vers le milieu du xvi^e siècle eut lieu le schisme d'Angleterre, sous le règne de Henri VIII. Ce qui y donna lieu fut le refus que fit le pape Clément VIII de déclarer nul le mariage de ce prince avec Catherine d'Aragon, et de lui accorder la liberté d'épouser Anne de Boleyn, de laquelle il était épris. Outré de dépit et aveuglé par la passion, Henri secoua le joug du saint-siège et de l'Église romaine, pour la défense de laquelle il avait composé auparavant plusieurs ouvrages ; il se déclara chef souverain de l'Église *anglicane*, et défendit de reconnaître aucune autorité spirituelle ou temporelle que la sienne. Plusieurs membres du clergé, dominés par l'ambition, entrèrent dans les vues du monarque, et jusqu'à ce jour ce schisme, dont le motif fut si honteux, n'a cessé d'exercer les plus terribles ravages dans un pays appelé autrefois *l'île des saints*. L'Église ou RELIGION ANGLICANE est, en Angleterre, la religion de l'État ; les autres cultes n'y sont point autorisés par les lois, mais ils sont simplement tolérés. Elle conserva d'abord presque tous les articles de la doctrine catholique ; elle en rejette aujourd'hui un grand nombre d'essentiels.

D. *Quels sont les principaux schismes des temps modernes ?* — R. Les principaux schismes des temps modernes sont les schismes de 1791 et de 1801.

EXPLICATION. — Vers la fin du xviii^e siècle, une secte impie entreprit d'exécuter le plan d'attaque formé depuis longtemps contre le trône et l'autel. D'abord, sous prétexte de

venir au secours de l'État, on confisqua au profit de la nation tous les biens ecclésiastiques ; et bientôt on attenta aux droits spirituels de l'Église, en lui donnant une nouvelle constitution dont le but était de renverser la religion catholique dans ses fondements. Un décret porté par l'Assemblée nationale prescrivit à tous les évêques, grands vicaires, curés et autres, chargés de fonctions ecclésiastiques, de prêter le serment de maintenir la constitution décrétée, sous peine de perdre leurs bénéfices, emplois et fonctions. Plutôt que de trahir la foi, l'immense majorité du sacerdoce français aima mieux se laisser condamner à l'indigence, à l'exil, à la mort, que de se souiller d'un serment exécrable et impie. Les pasteurs frappés, les troupeaux furent aisément dispersés, et l'on vit bientôt le schisme et l'intrusion, comme un torrent débordé, couvrir toute la France. Cependant celui à qui Jésus-Christ a donné la direction du vaisseau de l'Église, au milieu des orages, ne manqua point à son devoir. Le successeur de Pierre, l'immortel Pie VI, fit entendre sa voix et condamna la *Constitution civile du clergé* comme contenant un amas et le suc de plusieurs hérésies. Un grand nombre de rétractions eurent lieu ; mais le schisme continua malheureusement d'exercer ses ravages dans la plupart des villes et des campagnes, et il ne s'éteignit entièrement qu'à l'époque du concordat, dont nous allons parler.

En 1801, Napoléon Bonaparte, premier consul, voulant rétablir en France la religion catholique, et relever les autels, que l'impiété et l'athéisme avaient abattus, fit un concordat avec Pie VII. En vertu de sa suprême autorité, le chef de l'Église universelle détruisit tous les évêchés, il en établit de nouveaux, et ceux des anciens qu'il fit revivre reçurent, pour la plupart, une nouvelle circonscription. Quoique plusieurs des anciens titulaires, qui avaient préféré l'exil au serment qu'on leur demandait, vécussent encore, ils furent priés de donner leur démission, et ceux qui refusèrent n'en furent pas moins, à quelques exceptions près, leurs sièges occupés par d'autres. Tout cela, sans doute, était contraire

à la discipline ordinaire. Mais, d'après Fleury et Bossuet eux-mêmes, le pape, dans un pressant besoin de l'Église, *peut tout*. Le concordat de 1801 fut donc légitime, et l'Église y applaudit. Ceux qui refusèrent de s'y soumettre formèrent ce qu'on appelle la *Petite-Église*; schisme déplorable qui n'est pas encore entièrement éteint de nos jours.

D. *Quel est, après cette vie, le sort des hérétiques et des schismatiques ?* — R. Il y a une bonne foi qui excuse devant Dieu; ainsi l'on ne peut pas dire que tous les hérétiques et tous les schismatiques soient damnés.

EXPLICATION. — Tous les hérétiques et tous les schismatiques vont-ils donc dans l'enfer, puisqu'ils sont hors de l'Église, et que hors de l'Église il n'y a point de salut? Ici, mes enfants, il y a une distinction à faire entre le corps et l'âme de l'Église. Par le corps de l'Église il faut entendre ce qu'il y a d'extérieur et de visible dans l'Église : la profession extérieure des vérités qu'elle enseigne, la participation extérieure à ses prières et à ses sacrements, la soumission extérieure aux pasteurs légitimes. Par l'âme de l'Église, il faut entendre ce qu'il y a d'intérieur et d'invisible dans l'Église, c'est-à-dire les dons du Saint-Esprit, la foi, l'espérance, la charité et les autres vertus. On peut appartenir au corps de l'Église sans appartenir à son âme; tels sont les mauvais chrétiens en qui il ne reste plus aucun sentiment d'amour de Dieu; ils sont dans l'Église comme des membres morts et paralysés qui ne participent point à sa vie. De même on peut appartenir à l'âme de l'Église sans appartenir à son corps; et si c'est par une ignorance invincible qu'on n'appartient pas au corps de l'Église, cette ignorance invincible excuse devant Dieu. — « Qu'est-ce que l'Océan, dit un illustre orateur? C'est bien, selon l'expression de l'Écriture, cette immensité des eaux que le Créateur a jetées autour de notre globe et dont la masse tumultueuse est retenue prisonnière dans les replis de l'abîme. Mais il n'est pas là tout entier; il pénètre au cœur même des continents par une infinité

d'artères invisibles; et, jusque dans les lieux les plus éloignés de ses bords, il est encore des sources et des fleuves dont il est l'aliment : c'est lui qui en est le père. Et voilà l'Église. Il existe d'abord en elle une hiérarchie, un mécanisme visible dont elle entoure l'univers comme d'un vaste réseau. Mais outre cette organisation, pour ainsi dire palpable, il en est une autre qui ne se voit pas : ce sont les dons intérieurs de l'Esprit céleste qui la remplit et l'anime; c'est ce que la langue théologique appelle son âme, et cette âme mystérieuse ne s'arrête pas où finit sa constitution extérieure; elle va circuler et agir, par des veines secrètes, jusque sous le sol des pays habités par le schisme ou par l'hérésie, et là, sans qu'on sans doute, il peut se trouver des cœurs nombreux qui plongent en elle leurs racines et soient destinés à recueillir le fruit de ses immortelles espérances. A cette âme de l'Église appartiennent non-seulement les petits enfants, validement baptisés par les sectes séparées, mais encore les adultes, qui se trompent, mais de bonne foi, sur certains articles, mais qui sont fidèles, d'ailleurs, à la loi évangélique (1). » On ne peut pas dire, par conséquent, qu'ils soient hors de la voie du salut. — Tel est l'enseignement général des théologiens, enseignement conforme à ce que dit saint Augustin dans sa lettre quarante-troisième, adressée à Glorius : « Il ne faut pas mettre au rang des hérétiques ceux « mêmes dont les erreurs sont les plus pernicieuses, pourvu « qu'ils ne les défendent pas opiniâtrément; et l'on doit par- « ticulièrement faire cette justice à ceux dont les erreurs ne « sont point le fruit de leur présomption et de leur témérité, « et qui, ne s'y trouvant engagés que par le malheur qu'ont « eu leurs pères de s'y laisser séduire, se mettent en peine « de chercher la vérité, prêts à revenir de leur égarement « dès qu'elle leur apparaîtra (2). »

1) M. l'abbé Plantier, *Conférences de Notre-Dame*, Aven 1847.

(2) Qui sententiam suam, quamvis falsam, atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, præsertim quum non audacia suæ præsumptionis pepererunt, sed a sanctis in errorem lapsis parentibus accepe-

Au commencement du v^e siècle vivait, à Marseille, un prêtre nommé Salvien, renommé par son savoir et son éloquence ; il parle, dans un de ses ouvrages, de la foi des Goths et des Vandales, peuples élevés, nourris dans une hérésie alors fort répandue, l'arianisme. Il était loin de les regarder tous indistinctement comme coupables du crime d'hérésie. « Ces barbares, dit-il, ne savent que ce que leur ont enseigné leurs docteurs, et ne pratiquent que ce qu'ils ont appris d'eux..... Ils sont, à la vérité, hérétiques, mais ils le sont sans connaissance de cause. La vérité est de notre côté, mais ils croient qu'elle est aussi du leur. Ils se trompent, et nous sommes dans la bonne voie... Leur erreur, après tout, est une erreur de bonne foi ; ce n'est point un esprit d'irrégion, c'est le zèle pour la gloire de Dieu qui les anime. Ils sont persuadés que leur conduite est le moyen le plus sûr de l'honorer et de lui marquer leur amour. La foi pure leur manque, mais ils croient l'avoir, aussi bien que la parfaite charité. Comment Dieu les condamnera-t-il, comment les punira-t-il au jour du jugement dernier ? C'est là un secret ignoré des hommes et connu du juge seul qui prononcera la sentence... Certainement l'ignorance mérite quelque compassion (1). »

Le savant Nicole, dans son *Traité sur l'unité de l'Église*, s'exprime en ces termes : « Selon divers théologiens catholiques, il y a un grand nombre de membres vivants et de véritables enfants de l'Église dans les communions séparées d'elle, puisqu'il y a tant d'enfants qui en font toujours une partie considérable ; et il pourrait y en avoir aussi parmi les adultes. » Il dit encore : « On ne prétend nullement que tous ceux qui sont hors de la communion extérieure de l'Église romaine sont exclus du salut. On prétend au contraire qu'elle a des membres qui lui appartiennent réelle-

runt, quærun autem cauta sollicitudine veritatem, corrigi parati cum invenerint, nequaquam sunt inter hæreticos deputandi. (S. Aug., *Epist.*, XLIII, apud P. Perrone, t. I, p. 332.

(1) Salvien, apud Guillon, t. XXIII, p. 167, 168.

ment dans toutes les communions; car tous les enfants baptisés, qui en font toujours une partie si considérable, sont les enfants de la vraie Église, parce que c'est elle qui les a régénérés, quoique par le ministère des pasteurs hérétiques ou schismatiques. Tous ceux qui n'ont point participé par leur volonté, et avec connaissance, au schisme et à l'hérésie, font partie de la vraie Église... L'Église romaine ne les excuse qu'autant de temps que leur bonne foi et leur ignorance les excusent devant Dieu, sans déterminer jusqu'où cela s'étend; et comme ils ne sauraient le savoir eux-mêmes, elle ne les distingue pas des coupables dans la pratique. » Il ajoute : « Il y a, parmi les sectes hérétiques et schismatiques, beaucoup de gens qui ne sont que matériellement hérétiques et schismatiques, c'est-à-dire qui ne sont point coupables d'une hérésie ni d'un schisme formels, parce qu'ils sont dans une ignorance invincible de la vraie Église ou de quelque erreur condamnée (1). »

La faculté de théologie de Paris, loin de condamner le sentiment des théologiens dont parle Nicole, le favorise, au contraire, dans sa censure du livre intitulé *Emile*. Après avoir observé que la connaissance des faits qui concernent les communions séparées doit les faire abandonner, elle ajoute que cette connaissance est impossible à tous les enfants qui y sont baptisés et qui n'ont pas encore atteint l'usage de la raison, aussi bien qu'à plusieurs simples qui y vivent : « Tous ces enfants et ces simples, dit-elle, ne participent ni au schisme ni à l'hérésie; ils en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses, et l'on ne doit pas les regarder comme n'appartenant pas à l'Église, hors de laquelle il n'y a point de salut... Ces simples peuvent, dans plusieurs de ces communions, être instruits de plusieurs vérités de foi qu'on y a retenues, et qui suffisent absolument au salut; ils peuvent les croire sincèrement; ils peuvent, avec le secours de la grâce, mener une vie pure et

(1) Nicole, cité par Mgr de Pressy, *Instructions pastorales sur l'accord de la foi et de la raison*, t. 1, p. 554, édit. de 1786.

innocente. Dieu ne leur impute pas des erreurs auxquelles ils ne sont attachés que par une ignorance invincible. Ainsi ils peuvent appartenir à l'âme de l'Église, avoir la foi, l'espérance, la charité. Quel est le nombre de ces simples? Dieu seul les connaît. » — « Sans le connaître au juste, la charité chrétienne qui, selon l'Apôtre, *croit tout, espère tout* ce qui est favorable au salut du prochain, aime mieux le présumer plus grand que petit (1). »

« Dans toutes les communions chrétiennes distinctes de la catholique, dit Mgr Frayssinous, le baptême, administré aux enfants suivant le rit nécessaire, produit son effet; ces enfants, quoique baptisés hors de l'Église, sont néanmoins membres de l'Église par le sacrement de baptême, qui est son bien propre; et s'ils meurent avant l'âge de raison, le royaume des cieux leur est assuré; ce n'est pas une opinion, c'est un article de foi catholique. Ces enfants ont-ils atteint l'âge de raison? alors, si, professant les points principaux que leur secte a conservés et qu'elle a de communs avec nous, ils sont de bonne foi sur tout le reste, ils n'ont pas cessé d'appartenir à l'Église (2). »

Dans une matière où nous ne voulons rien dire qui soit de nous, citons encore le père Perrone, célèbre professeur de théologie au collège romain: « Quand nous soutenons, dit-il, qu'il n'y a point de salut pour les hérétiques et les schismatiques, nous parlons seulement des hérétiques et des schismatiques *formels*, et non des hérétiques et des schismatiques *matériels*. Combien n'en est-il pas qui, nés et élevés dans une fausse religion, ne se doutent nullement qu'ils soient dans l'hérésie ou le schisme, ou qui, ayant quelque doute à cet égard, cherchent la vérité de bonne foi? Nous laissons à Dieu le jugement de ceux qui, avec de pareilles dispositions, vivent dans les communions séparées de l'Église catholique. Sa bonté et sa clémence s'opposent à ce qu'il condamne à des supplices éternels celui qui n'est

(1) Mgr de Pressy, t. I, 555.

(2) *Défense du christianisme*, t. III.

coupable d'aucune faute volontaire. Soutenir le contraire, ce serait aller contre l'enseignement positif et formel de l'Église (1). »

D. *Peut-on citer quelque fait à l'appui de ce qui vient d'être dit, savoir : qu'il peut y avoir des hérétiques de bonne foi?* — R. On en peut citer plusieurs.

EXPLICATION. — En voici un qui est d'une date assez récente.

Parmi les nombreuses conversions que Mgr de Cheverus opéra aux États-Unis, celles qui donnèrent le plus de joie à son cœur furent celles de deux ministres protestants, le père et le fils. Leur retour ne fut pas seulement un passage à la religion catholique, ce fut une profession solennelle de tout ce qu'elle conseille de plus parfait. Le père, ayant reçu les ordres mineurs et la permission de prêcher, ne voulut point avancer plus loin dans l'état ecclésiastique, dont il s'estimait indigne; le fils entra dans la compagnie de Jésus, où il devint un prêtre édifiant et zélé. L'évêque de Boston fut curieux d'apprendre d'hommes si dignes de foi si, pendant les longues années qu'ils avaient vécu dans la religion protestante, ils n'avaient pas eu quelques doutes sur sa fausseté, s'ils seraient morts tranquilles dans cette religion, et il en reçut cette réponse, bien digne de remarque : que, jusqu'au jour où il les avait éclairés et instruits, leur bonne foi avait toujours été si parfaite qu'ils ne songeaient même pas à douter, et que par lui seul la vérité leur avait apparu pour la première fois. Cet exemple et plusieurs autres consolèrent l'âme de Mgr de Cheverus, en lui donnant lieu de penser que plusieurs protestants pouvaient être dans cette bonne foi ou erreur invincible qui excuse devant Dieu (2).

Mais combien n'en est-il pas aussi en qui cette bonne foi n'est guère supposable ! A. Allies, ministre anglican, dans

(1) *Prælectiones theologicæ quas in collegio romano habebat Joannes Perrone*, t. 1, p. 332, édit. de Louvain.

(2) *Vie de Mgr de Cheverus*, par M. Hamon, actuellement curé de Saint-Sulpice, à Paris.

une de ses visites au P. Lacordaire, en 1849, peint plusieurs de ses amis et lui-même comme « des personnes intelligentes, pleines de bonne foi, prêtes à faire tous les sacrifices à la religion, et employant tous les moyens pour découvrir la vérité, mais persuadées que l'Église anglicane, quoique malheureusement séparée de l'Église romaine, est une branche et fait partie de l'Église catholique; » et il demande : « Nous condamnerez-vous? » — L'illustre orateur répond « qu'à Dieu seul il appartient de juger les âmes, et qu'aux hommes il a été dit : *Nolite judicare...*; pour lui, cependant, il croit difficile de regarder ces personnes comme dans un cas d'*invincible ignorance*. » Et qui peut mieux le prouver que la question elle-même et le doute de ceux qui la posent (1)?

PARAGRAPHE VI.

DES APOSTATS.

= D. *Qu'entendez-vous par les apostats?* — R. Les apostats sont ceux qui abjurent extérieurement la foi catholique dont ils ont fait profession.

EXPLICATION. — L'apostasie est le crime de celui qui abandonne la vraie religion pour embrasser l'idolâtrie, ou le mahométisme, ou l'hérésie, ou le schisme, ou quelque autre religion que ce soit; et celui qui se rend coupable d'un tel crime s'appelle *apostat*. Ainsi c'est être apostat que de quitter l'Église catholique, pour passer ouvertement et publiquement dans une secte séparée d'elle; par exemple, pour se faire protestant. Les athées, les déistes, les rationalistes, et en général tous les incroyants et les impies, qui, après avoir fait profession de la foi catholique, se déclarent ouvertement contre la religion, sont des apostats. — On donne aussi le nom d'apostats à ceux qui, sans dispense légitime, quittent une profession sainte dans laquelle ils se sont engagés par des vœux solennels, pour rentrer dans le siècle. — Ceux qui,

(1) *L'ami de la religion*, n° du 15 avril 1850.

après être rentrés dans la vraie religion, qu'ils avaient abandonnée, y renoncent une seconde fois, s'appellent *renégats* (1). — L'apostasie étant un grand crime, il n'est rien qu'on ne doive sacrifier plutôt que de s'en rendre coupable. Voici sur ce sujet un trait bien touchant.

Dans la ville d'Ourmi, en Chaldée, est une famille catholique qu'on peut appeler le soutien et l'exemple des fidèles de tout le canton. Le chef de la maison, Polonais anciennement émigré, après avoir épousé Rachel, fille chaldéenne, entra au service du roi de Perse, parvint au grade de major et mourut bravement au champ de bataille. Il laissait trois garçons, dont les deux aînés remplacent déjà honorablement leur père. L'un d'eux, nommé Sukan, fit à dix-sept ans une noble réponse au roi Feth-Ali-Shah, qui le pressait de se faire musulman, en lui promettant toutes ses faveurs. « Roi, lui dit-il, avec une assurance digne des premiers martyrs chrétiens, mon père est mort pour vous ; moi, je suis prêt au même sacrifice ; mais si vous me parlez de quitter ma religion, reprenez cette épée et tournez-la contre votre serviteur ; » et il portait la main à son ceinturon pour la détacher. Le Shah, émerveillé de tant de magnanimité, le récompensa en l'élevant à un plus haut grade (2).

D. *Quelle est l'apostasie la plus frappante dont il soit parlé dans les annales des premiers siècles de l'Église ?* — R. C'est l'apostasie de l'empereur Julien.

EXPLICATION. — Flavius-Claudius Julien, neveu de Constantin le Grand, fut élevé dans le christianisme par Eusèbe de Nicomédie, et devint même lecteur dans l'Église. Il fut nommé, en 355, gouverneur des Gaules et créé César. Il succéda, en 361, à l'empereur Constance. A peine fut-il revêtu de la pourpre impériale, qu'il renonça ouvertement au christianisme, que depuis longtemps il avait pris en

(1) *Renégat* signifie aussi la même chose qu'apostat, et on donne également ce nom à celui qui renonce à la foi de Jésus-Christ pour embrasser une fausse religion.

(2) E. Boré, *Correspondance d'un voyageur en Orient*.

haine, et fit profession publique de l'idolâtrie. Il la commença par un trait de fanatisme qui fit horreur : il entreprit d'effacer dans un sang impur le caractère du chrétien, et reçut, à ce dessein, l'initiation du *taurobole*, ridicule et dégoûtante cérémonie inventée par opposition au baptême des chrétiens ; c'est ce qui lui fit donner le surnom d'*apostat*. Il se mit en tête d'exterminer les *gailéens*, nom dérisoire qu'il donnait aux chrétiens, et voulut rebâtir le temple de Jérusalem ; mais son entreprise, comme nous l'avons déjà raconté, fut repoussée par un châtiment surnaturel, et il acheva l'entier accomplissement de la prophétie par ses efforts mêmes pour la faire mentir (1). Julien l'Apostat, ayant déclaré la guerre aux Perses, fut tué dans une bataille qu'il venait de gagner, le 27 juin de l'an 363. Son apostasie est la plus scandaleuse de toutes celles qui malheureusement affligèrent l'Église pendant les premiers siècles.

Au milieu du VII^e siècle, plusieurs chrétiens renoncèrent à l'Évangile pour professer l'*Alcoran* (2) ; ils niaient la Trinité et prétendaient que Dieu n'avait point de fils parce qu'il n'avait point de femme. Ces chrétiens apostats furent appelés *agaréniens*, parce qu'ils embrassèrent la religion de Mahomet et des Arabes, qui descendent d'Imaël, fils d'Agar.

PARAGRAPHE VII.

DES EXCOMMUNIÉS.

= D. *Qu'entendez-vous par les excommuniés ?* — R. Les excommuniés sont ceux qui, par autorité ecclésiastique, ont été retranchés du corps de l'Église.

EXPLICATION. — L'excommunication est une peine spirituelle par laquelle un chrétien, pour quelque péché grave, est retranché du nombre des membres de l'Église. Les principaux effets de l'excommunication sont de priver ceux qui en sont frappés du droit de recevoir les sacrements, et de

(1) Voir page 312.

(2) *Alcoran*, livre qui contient la loi de Mahomet. — Mahomet vint au monde à la Mecque, dans l'Arabie, le 10 mai 570.

participer aux bonnes œuvres et aux mérites des justes ; de plus, les prières publiques ne sont point faites pour eux, et ils ne peuvent gagner aucune indulgence (1).

D. *A quelle fable ont donné lieu les effets de l'excommunication, mal compris?* — R. Les effets de l'excommunication, mal compris, ont donné lieu à la fable des *loups-garous* ou *lycanthropes*.

EXPLICATION. — Selon le sentiment le plus généralement admis, la *lycanthropie*, en grec *λυκανθρωπία*, de *λύκος*, loup, et de *ἄνθρωπος*, homme, n'était autre chose qu'une maladie sombre, un état mélancolique de l'esprit, entrecoupés d'accès fortuits de colère. Une des phases les plus singulières de cette maladie, c'était la conviction qu'avaient les victimes d'être changées, soit en loup, soit en toute autre espèce d'animal, dont elles imitaient les hurlements et les actions. — Il est possible aussi que certains hommes se soient déguisés en loup, pour se venger, sous cette forme, de ceux qu'ils haïssaient.

Quelques années avant la Révolution, un jeune militaire, des environs de Laval, revenant dans ses foyers, apprit qu'un loup-garou jetait, depuis quelque temps, la terreur dans tout le voisinage, par ses ravages et ses hurlements horribles. Armé d'un bâton noueux, il se rendit, un soir, à l'endroit où l'on avait coutume d'apercevoir le monstre, tomba sur lui en frappant à coups redoublés, et le terrassa. Qu'était-ce que ce prétendu loup-garou? Un paysan, qui déjà plusieurs fois avait été repris de justice; il était affublé de plusieurs peaux de chèvre, et se vengeait ainsi, par l'effroi qu'il inspirait, de ceux qui avaient déposé contre lui dans les différents procès qui lui avaient été intentés. — Il a pu arriver également que la frayeur et l'imagination aient fait prendre pour des *loups-garous* quelques grands coupables qui, étant rentrés en eux-mêmes, et poussés par un zèle indiscret peut-être, allaient pendant la nuit, couverts de haillons, prier

(1) Ce que nous disons ici en peu de mots sera développé dans le volume suivant.

dans un cimetière ou aux pieds d'une croix.— On peut expliquer de ces différentes manières l'origine de la *lycanthropie*; mais c'est une folie de croire qu'elle soit l'effet de l'excommunication lancée contre quelqu'un. L'excommunication, sans doute, est une peine bien grande; c'est la plus terrible que l'Église inflige à ses enfants indociles et rebelles, puisque par là elle les retranche de son sein; mais les effets de l'excommunication sont purement spirituels, et jamais il n'est entré dans la tête d'un homme raisonnable de penser que l'excommunication ait la vertu de changer un homme en loup.

TRAIT HISTORIQUE.

USAGES DES TEMPS ANTIQUES.

Autrefois, lorsque les souverains pontifes excommuniaient, pour quelque crime, un prince ou une nation, voici comment on procédait : au milieu de l'office, les évêques et les archevêques dénonçaient publiquement les excommuniés, au son de toutes les cloches. Puis, le son des cloches cessant, tous les flambeaux étaient éteints et jetés par terre. On mettait de nouveau les cloches en branle, pour expulser du commerce des fidèles les excommuniés, assimilés au démon, que le son des cloches met en fuite. Les flambeaux éteints et jetés par terre signifiaient que les excommuniés étaient privés de la lumière de la grâce et exclus de la communion des saints (1).

LEÇON XXVI.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE.

— D. *Quels sont ceux qui, dans l'Église, sont chargés d'enseigner les fidèles?* — R. Le souverain pontife et les évêques.

EXPLICATION. — C'est au souverain pontife qu'il a été dit, dans la personne de saint Pierre : « Pais mes agneaux; pais mes brebis (2); confirme tes frères dans la foi (3). » C'est

(1) Rocca, *Thesaurus pontificiarum sacrarumque antiquitatum*, t. 1, p. 185.

(2) Joan., XXI, 16, 17.

(3) Luc., XXI, 32.

aux évêques qu'il a été dit, dans la personne des apôtres : « Allez, enseignez (1). » Le souverain pontife et les évêques sont donc chargés d'enseigner les fidèles, et ils forment ce qu'on appelle l'*Église enseignante*. Les fidèles, qui doivent les écouter et leur obéir, forment ce qu'on appelle l'*Église enseignée*.

Les pasteurs du second ordre (2), les curés, appartiennent aussi, dans un sens, à l'*Église enseignante*, puisque, sous les ordres des évêques, ils travaillent à l'instruction et au salut des âmes confiées à leurs soins. Mais ils ne sont point juges de la foi ; ce n'est point à eux qu'il appartient de décider les questions qui intéressent la foi ; et ils reçoivent eux-mêmes des premiers pasteurs, des évêques, l'enseignement qu'ils donnent aux fidèles.

D. *Les fidèles sont-ils obligés d'écouter l'Église enseignante?* — R. Oui, les fidèles sont obligés d'écouter l'*Église enseignante*.

EXPLICATION. — Que l'*Église enseignée* doive écouter l'*Église enseignante*, c'est ce dont il est impossible de douter, puisque Jésus-Christ a dit aux pasteurs qu'il a établis : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise (3). Si quelqu'un n'écoute pas l'*Église*, rendez-le comme un païen et un publicain (4) ; » faisant allusion à la coutume des Juifs, qui avaient en aversion les païens et les publicains, et qui non-seulement ne voulaient pas les laisser entrer dans leurs synagogues, mais ne voulaient même avoir aucune relation avec eux.

D. *Les fidèles ne doivent-ils point craindre d'être induits en erreur?* — R. Les fidèles ne doivent point craindre d'être induits en erreur, parce que l'*Église* est infallible, c'est-à-dire qu'elle

(1) Matth., xxviii, 19.

(2) Nous avons déjà dit que le mot *pasteur*, dans le langage des papes, des conciles, de l'*Église*, ne s'applique et ne doit s'appliquer qu'à l'évêque, et ce n'est qu'improprement et par abus que la plupart des auteurs français s'en servent pour désigner les curés.

(3) Luc., x, 16.

(4) Matth., xviii, 17.

ne peut se tromper ni tromper personne, en matière de foi et de mœurs.

EXPLICATION. — Être infaillible, c'est avoir le privilège de ne pouvoir se tromper ni tromper les autres en les enseignant; de ne pouvoir ni altérer la doctrine de Jésus-Christ, ni se méprendre sur le véritable sens de ce que ce divin Sauveur a enseigné, ordonné ou défendu. — Dieu seul est infaillible par nature; mais il a pu, par une grâce particulière, mettre à couvert de l'erreur ceux qu'il a chargés d'enseigner les hommes en son nom, de manière que leur enseignement ne s'écarte jamais en rien de la vérité; il l'a pu, et nous allons voir qu'il leur a accordé ce glorieux privilège.

En effet, 1° Jésus-Christ a dit: « Allez, enseignez toutes « les nations..., et voilà que je suis avec vous tous les jours « jusqu'à la consommation des siècles (1). » Si Jésus-Christ, qui est la vérité même, est toujours avec son Église, comment pourrait-elle enseigner l'erreur? — 2° Jésus-Christ a dit encore, en parlant à saint Pierre: « Tu es Pierre, et sur « cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer « ne prévaudront point contre elle (2); » mais si l'Église pouvait se tromper ou tromper les fidèles en les enseignant, les portes de l'enfer prévaudraient contre elle; car il faut entendre par portes de l'enfer la puissance du démon et tout ce que cet esprit de ténèbres et de mensonges emploie de force et de malice pour renverser la maison de Dieu, qui est l'Église: comme les persécutions, les erreurs, les scandales. — 3° Saint Paul appelle l'Église la *colonne et le soutien de la vérité* (3); mais serait-elle la colonne et le soutien de la vérité, si jamais elle pouvait enseigner l'erreur? — Jésus-Christ, qui est le fondateur et l'architecte de l'Église, se serait-il montré sage et habile, si le vent de l'erreur pouvait la renverser? Ne devrait-on pas le comparer, au contraire, à cet architecte insensé qui, au lieu de bâtir sur le roc, n'a

(1) Matth., xxviii, 20.

(2) Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. (Matth., xvi, 18.)

(3) Columna et firmamentum veritatis. (I Tim., iii, 15.)

bâti que sur le sable? *Et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé, et sa maison a été renversée, et la ruine en a été grande (1).* — 5° S'il était nécessaire, pour la conservation de la société chrétienne, qu'il y eût une autorité pour la gouverner, il ne l'était pas moins que cette autorité fût infaillible. Ce n'est que par là qu'elle peut remplir la fin pour laquelle elle est établie; car, si elle n'était pas infaillible, la doctrine pourrait se corrompre et s'altérer, et nous pourrions craindre, à chaque instant, de voir s'éteindre le flambeau de la foi, et les ténèbres prendre la place des véritables lumières. La sagesse de Dieu assure donc l'infailibilité à l'autorité qu'il a établie pour le maintien du christianisme et l'enseignement de sa doctrine.

L'Église ne peut ni se tromper ni tromper personne: il ne s'ensuit pas, mes enfants, qu'il ne s'élèvera point d'erreurs dans son sein, mais ces erreurs n'iront jamais jusqu'à infecter toute l'Église, et elles ne tarderont pas à être condamnées, en sorte qu'elles n'ôteront point à l'Église l'enseignement de la vérité.

D. *A qui la promesse de l'infailibilité a-t-elle été faite par Jésus-Christ?* — R. Elle a été faite par Jésus-Christ, d'abord à Pierre seul, et, dans sa personne, à ses successeurs légitimes.

EXPLICATION. — La promesse de l'infailibilité a été faite par Jésus-Christ, d'abord à Pierre seul, et l'effet de cette promesse subsiste indépendamment de celle qui a été faite ensuite à tous les apôtres ensemble; car « les promesses de Jésus-Christ, aussi bien que ses dons, sont sans repentance, et la fin ne renverse point le commencement (2). » D'où il s'ensuit que si le souverain pontife seul parle, si du haut de la chaire pontificale il condamne telle erreur ou proclame telle vérité, tous les pasteurs, aussi bien que les simples fidèles, doivent se soumettre, obéir et croire, sans craindre d'être induits en erreur (3). Comment, en effet, pourrait-il ensei-

(1) Matth., VII, 26, 27.

(2) Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

(3) « Celui qui aurait le droit de dire au pape qu'il s'est trompé au-

gner l'erreur, celui à qui il a été dit, dans la personne de saint Pierre : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point (1); » celui à qui il a été dit enéore : « Affermis tes frères (2); » celui, enfin, à qui il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (3)? » Or, la foi le Pierre ne défaillirait-elle pas, s'il pouvait se tromper en enseignant les fidèles? Comment pourrait-il affermir et confirmer ses frères dans la foi, si lui-même était capable d'errer en matière de foi? Et que deviendrait l'Église, si celui qui en est le fondement venait à chanceler, à être le jouet de l'esprit de ténèbres et de mensonges (4)?

« Il pourrait arriver, dit excellemment un de nos plus pieux et plus savants prélats, il pourrait arriver à un évêque particulier de s'écarter plus ou moins de la pure orthodoxie, d'altérer d'une main téméraire ou inhabile les règles immuables des mœurs chrétiennes ou des lois générales de la discipline, placées au-dessus de son pouvoir... Le pape lui-même pourrait, dans des entretiens particuliers ou des écrits privés, soutenir une thèse qui, dans l'ordre des opinions libres et même des vérités certaines, ne serait ni la plus sage ni la plus sûre; pareilles choses se sont peut-être vues, quoique très-rarement... Mais que, dans l'interprétation des divines Écritures et de la tradition, parlant au nom du Dieu tout-puissant, et en vertu des promesses faites par Jésus-

rait, par la même raison, le droit de lui désobéir, ce qui anéantit la suprématie. Et cette idée est si frappante, que l'un des plus savants protestants (Moshein) a fait une dissertation pour établir que l'appel du pape au futur concile détruit l'unité visible. » (Le C. de Maistre, *Du pape*, liv. I, c. I.)

(1) Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua. (Luc., XXII, 32.)

(2) Confirma fratres tuos. (Luc., XXII, 32.)

(3) Matth., XVI, 18.

(4) Voir sur ce sujet les *Lettres du cardinal Litta sur les quatre articles*. — Ballerini, *de Infallibilitate pontificia in definitionibus dogmaticis*. — A. Kempeners, *Dissertatio de Rom. pontificis primatu ejusque attributis*, 1 vol. in-8°, Lovanii, 1847.

Christ à son Église, dans la personne de saint Pierre et pour ses successeurs, le pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, l'évêque des évêques, le pasteur des pasteurs, ait prononcé une sentence, ait proclamé un dogme qui ne fût pas rigoureusement conforme à la doctrine ancienne, qui n'ait été immédiatement reconnu comme vrai, et reçu avec une respectueuse adhésion par le corps des évêques dispersés dans les diverses parties du monde, et qui ont leur part de jugement dans les questions dogmatiques et dans le gouvernement de l'Église? non, non, quoi qu'on ait essayé d'en penser, cela ne s'est jamais vu, cela ne se verra dans aucun temps. Dans tous les siècles, les évêques, les prêtres, les fidèles, tout ce qui, dans le monde, portait un cœur catholique; tous, à l'exception des *filz de perdition*, comme Jésus-Christ les nomme, que la sentence apostolique frappait de réprobation, tous ont dit, tous diront, comme les Pères assemblés à Chalcédoine et à Constantinople : *C'est Pierre qui a parlé par la bouche de Léon; c'est Pierre qui a parlé par la bouche d'Agathon...* C'est Pierre par la bouche de tous ses successeurs, et par Pierre c'est Jésus-Christ...; Jésus-Christ continuant de répéter jusqu'à la fin du monde : *J'ai prié spécialement pour toi, Pierre, afin que tu ne puisses faillir, et je te charge de confirmer tes frères dans la foi (1).* » « Le divin Sauveur, en adressant à saint Pierre ces dernières paroles, l'établit lui-même docteur, puisqu'il le charge d'instruire et d'enseigner ses frères; cette dignité lui est reconnue par tous les conciles, et en particulier par le concile de Florence. Mais si le pape est faillible, il faut convenir que sa dignité de docteur ne sert à rien ni à lui, ni à nous, ni à l'Église. Au contraire, elle devient une dignité ridicule, et c'est absolument comme si, dans une université, on donnait le titre de docteur à un simple artisan, et qu'on prétendit que tout le monde respectât sa dignité. Que l'université lui confère, si elle peut, la science avec le titre, et alors on écouterait respectueusement et l'on admirerait

(1) Mgr Wicart, évêque de Fréjus, *Mandement pour le carême de 1847.*

ses décisions : n'est-ce pas là ce que vous diriez ? Eh bien, j'en dis autant du pape ; s'il n'a pas reçu l'infaillibilité qui correspond à sa dignité de docteur, je le respecte comme pape, mais non comme docteur (1). »

D. *Ne peut-on pas dire que le privilège de l'infaillibilité a été accordé, non pas au pape, mais à son siège ?* — R. Cette distinction entre la chaire romaine et le pape qui y est assis, est tout à fait inadmissible.

EXPLICATION. — Voici comment s'exprime, sur ce sujet, Mgr Giraud, cardinal-archevêque de Cambrai (2) : « Que sommes-nous allé voir à Rome ? C'est l'Église mère et maîtresse de toutes les autres..., ce siège indéfectible où l'erreur ne s'assied jamais, cette chaire suprême d'où part, avec le rayon de la doctrine, le rayon du gouvernement, centre de l'unité, lien qui unit toutes les intelligences dans une même foi, toutes les volontés dans un même amour, tous les peuples dans une même famille, tous les membres en un même corps, et, pour tout dire en un mot, la tête, le cœur, la main et la voix de cette grande société catholique qui a l'immensité pour limite, et pour durée l'éternité. *Car nous n'avons garde de séparer ici le siège d'avec le pontife, à l'exemple de ces raisonneurs subtils, qui, par un effort d'abstraction, ont cru pouvoir établir une distinction entre la chaire romaine et son chef auguste, et refuser à celui-ci un privilège qu'ils accordent à celle-là. Non, ce n'est pas un siège abstrait, métaphysique, idéal, que nous sommes allé vénérer ; mais un siège animé, vivant, occupé et tout rempli de l'autorité, de l'esprit, de la grâce du prince des apôtres, qui continue à y parler par la bouche de ses successeurs ; c'est le siège de celui à qui Jésus-Christ a dit : Pierre, j'ai prié pour toi ; vous l'entendez : c'est la prière d'un Dieu,*

(1) Muzzarelli, *de l'Infaillibilité du pape*, 2^e partie.

(2) Mgr Giraud a été enlevé, en juin 1850, à son diocèse, après une longue et douloureuse maladie pendant laquelle il n'a cessé de donner des preuves de la foi la plus vive, de la piété la plus tendre et de la plus parfaite résignation.

toujours sûr d'être exaucé, à cause de la dignité de sa personne ; *Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi, non la foi de ton siège, mais ta foi comme fondement et chef de l'Église, ne défaille point, et que tu sois toujours debout pour y confirmer tes frères* (1). » Et c'est ce qui fait dire à saint Bernard : « Il faut que la défense de la foi parte du lieu où la foi est indéfectible (2). »

D. *La même promesse de l'infaillibilité, faite par Jésus-Christ à saint Pierre, n'a-t-elle pas été faite aussi au collège des apôtres?*
— R. Oui, la même promesse a été faite par Jésus-Christ au collège des apôtres, dont saint Pierre faisait essentiellement partie.

EXPLICATION. — L'infaillibilité, promise à Pierre seul, a été promise ensuite à tous les apôtres ensemble, y compris Pierre, déjà nommé comme chef et fondement de l'édifice visible de l'Église, comme possesseur des clefs et pasteur de tout le troupeau. Jésus-Christ leur a dit : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit. Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel (3). Le Saint-Esprit vous enseignera toute vérité (4). Allez, enseignez toutes les nations... ; et voilà que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles (5). » Ces paroles, il est essentiel de le remarquer, Jésus-Christ ne les a point adressées aux apôtres séparés de Pierre, c'est-à-dire de celui qui avait déjà été établi leur pasteur et leur chef. Ces promesses faites à tous les apôtres, y compris Pierre, ne doivent pas détruire celles qui ont été faites à Pierre seul, et, par conséquent, il n'en sera pas moins

(1) Discours prononcé dans l'église métropolitaine de Cambrai par S. E. le cardinal Pierre Giraud, archevêque de Cambrai, à l'occasion de son retour de Rome, le 3 novembre 1847.

(2) Expedit siquidem ut ibi danna fidei sarciantur, ubi non potest fides sentire defectum. (S. Bernardus, Epist. 190.)

(3) Matth., XVIII, 18.

(4) Joan., XVI, 13.

(5) Matth., XXVIII, 20.

le chef, la pierre fondamentale de l'édifice, le pasteur des agneaux et des brebis, des apôtres même, enfin de tout le troupeau ; il n'aura pas moins les clefs du royaume des cieux, avec cette pleine puissance sous laquelle les apôtres sont aussi rangés, et ce don de la foi qui ne lui manquera pas, et l'autorité d'affermir ses frères. Pasteur universel, Pierre, qui vit toujours dans ses successeurs, appelle en partage de ses soins paternels, de ses saintes sollicitudes, ses frères dans l'épiscopat ; il leur communique une partie de sa puissance ; il leur garantit leur portion d'infailibilité, mais au prix de leur union la plus intime avec lui, de leur soumission la plus filiale à son autorité souveraine, suprême (1). — Telle est donc l'idée qu'il faut se faire de l'infailibilité de l'Église : d'abord promise au chef sur lequel l'Église est fondée, elle a été ensuite promise au collège des apôtres. Mais Pierre était dans ce collège ; aucune promesse n'a été faite à ce collège qu'en tant qu'il est uni à Pierre ; et du moment où il cesserait de lui être uni, il n'aurait plus aucun droit à l'infailibilité ni à l'assistance du Saint-Esprit, parce qu'il ne serait plus l'Église du moment qu'il cesserait d'être uni au chef de l'Église (2).

D. *Le jugement du pape, en matière de foi et de mœurs, ne peut-il pas être réformé par les évêques dispersés par toute l'Église ?* — R. Non, cela est impossible.

EXPLICATION. — Comme nous venons de le dire, l'infailibilité a été promise d'abord à Pierre seul, puis au collège des apôtres, y compris Pierre ; d'où il faut conclure que, lorsque le pape et les évêques dispersés par toute l'Église s'accordent à condamner telle doctrine ou à proposer telle vérité comme un dogme de foi catholique, leur décision ne saurait être entachée d'erreur. C'est dans ce sens que l'on dit que l'Église dispersée est infailible. — Mais ne peut-on pas supposer

(1) *Annales de l'archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie*, approuvées par Mgr Affre, archevêque de Paris, t. I, p. 439.

(2) *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, introduction. — *Lettre sur les quatre articles*, par le card. Litta. — *Ballerini, de Potestate summorum pontificum*, apud Migne, t. III, col. 1287, 1299.

que le pape décide dans un sens une question concernant la foi ou les mœurs, et que les évêques la décident dans un autre sens, et alors de quel côté sera la vérité ? Nous répondons sans hésiter : Du côté de celui à qui Jésus-Christ a dit, dans la personne de saint Pierre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*. Si le jugement des évêques pouvait réformer celui du pape, il s'ensuivrait que celui qui est chargé de confirmer ses frères dans la foi serait confirmé dans la foi par ses frères, et cela au moment où ceux-ci perdraient tout droit à leur portion d'infaillibilité en se séparant de leur chef (1) !

Du reste, il n'est pas possible que la voix du pape reste jamais seule, isolée et différente de la voix de tous les évêques. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit que les brebis écouteront la voix du pasteur, et qu'il n'y aura qu'une seule bergerie et un seul pasteur (2) ? Et dans la dernière cène n'a-t-il pas prié son Père éternel pour toute l'Église, pour tous les apôtres, pour tous ceux qui croiraient en lui, afin qu'ils fussent tous une même chose, comme son Père est en lui et lui en son Père (3) ? D'ailleurs, le pape ne peut jamais cesser un seul instant d'être la pierre fondamentale de l'Église, et cependant c'est ce qui arriverait si la voix de tous les évêques venait à se séparer de la voix de Pierre ; car une pierre isolée ne peut s'appeler le fondement. Enfin, le pape cesserait d'être pasteur, car le pasteur suppose un troupeau, et il n'en aurait plus si tous les évêques venaient à rompre avec lui.

La seule supposition qu'on puisse faire, et elle n'est pas chimérique, c'est de voir le pape avec un nombre d'évêques, d'un côté, et un nombre d'évêques sans le pape, de l'autre. Et alors où est l'infaillibilité ? où est l'Église ? Saint Ambroise l'a dit en quatre mots : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* : LA OU

(1) Ballerini, de *Potestate summorum pontificum*, apud Migne, t. III, col. 1287, 1299.

(2) Et fiet unum ovile, et unus pastor. (Joan., x, 16.)

(3) Ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint... ut sint unum, sicut et nos unum sumus. (Joan., xvii, 21, 22.)

EST PIERRE, LA EST L'ÉGLISE (1); et sans doute aussi : où est le successeur de Pierre, là est l'Église. — Il pourrait arriver encore qu'une partie des évêques acceptât, ne fût-ce que par le seul silence, le jugement du pape, et qu'une autre partie s'y opposât par ses réclamations. Dans ce cas, où serait l'infailibilité, où serait l'Église? Dans la partie des évêques unis au pape, selon la règle de saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* : LA OU EST PIERRE, LA EST L'ÉGLISE.

Le jugement du pape ne peut donc, dans aucun cas, être réformé par les évêques dispersés dans toute l'Église, parce que, outre les raisons que nous avons données, il n'est pas dans l'ordre que ce soient les brebis qui conduisent le pasteur et lui montrent le chemin par lequel il doit marcher. — Au reste, les théologiens gallicans reconnaissent que, lorsque le pape a parlé, les fidèles doivent recevoir ses décisions avec respect et s'y conformer au moins provisoirement. « Mais, dit avec raison le savant Muzzarelli, si le pape n'est pas infail- lible, il peut se tromper dans ses définitions, et je puis et même je dois examiner pour m'assurer de la vérité; et si ses décisions me paraissent contraires à l'Écriture, aux conciles, aux Pères, à la raison, je puis et même je dois croire le contraire (2). » D'où il conclut que les théologiens dont il s'agit sont loin d'être d'accord avec eux-mêmes.

D. *Le jugement du pape ne peut-il pas, du moins, être réformé par les évêques réunis en concile général?* — R. Non, pas plus qu'il ne peut l'être par les évêques dispersés dans l'Église.

EXPLICATION. — Le pape étant infailible, comme nous l'avons démontré, son jugement est irréformable. Prétendre qu'il peut être réformé par les évêques réunis en concile général, au nom de Jésus-Christ, c'est avancer une proposition insoutenable sous tous les rapports. En effet, ou le pape fait partie de ce concile, ou il n'en fait pas partie. S'il n'en fait pas partie, par là même le concile manque d'une condition

(1) S. Amb., *in ps. XL*, édit. des bénédict., t. I, p. 879.

(2) Muzzarelli, *de l'Infailibilité du pape*, 2^e partie.

essentielle pour être général ; dès que le chef de l'Église n'y est pas, il ne saurait représenter l'Église universelle, et le jugement des évêques qui le composent n'est point le jugement de l'Église, mais uniquement celui des membres de l'Église. Si le pape fait partie du concile, et que les évêques viennent à s'en séparer et à se mettre en opposition avec lui, dès lors leur jugement cesse d'être infaillible, puisque aucune promesse d'infaillibilité n'a été faite aux évêques séparés de leur chef et de leur pasteur.

Le jugement du pape peut être réformé par celui d'un concile général ! Mais il n'est ni selon la raison, ni dans le plan de Jésus-Christ, que les membres commandent au chef, que l'édifice soutienne le fondement, et que le troupeau conduise le pasteur ; et cependant c'est ce qui arriverait si, le pape ayant jugé d'une façon, et les évêques jugeant ensuite d'une autre façon, leur jugement devait l'emporter sur celui du pape, leur chef et leur pasteur. A-t-il donc moins d'autorité sur eux lorsqu'ils sont en concile que lorsqu'ils sont dispersés dans le monde ? Cesse-t-il donc d'être celui à qui Jésus-Christ a dit : *Pais mes agneaux, pais mes brebis...* ; *confirme tes frères dans la foi* (1) ?

Le jugement du pape peut être réformé par celui des évêques réunis en concile général ! Mais, d'après tous les théologiens catholiques, les décrets des évêques n'ont l'autorité de décrets de concile général qu'autant qu'ils sont

(1) Pontifex romanus est caput, ac pastor universalis singularum Ecclesiarum ut sunt sparse ac se junctæ ; ergo est etiam caput ac pastor omnium Ecclesiarum ut sunt in unum conjunctæ ac congregatæ in concilio generali. Patet consequentia, quia per collectionem in unum gregem, sive in corpus concilii, Ecclesiæ particulares non desinunt esse oves Christi, quas diserte ac sine exceptione Christus ipse suo in terris vicario subjecit, dum dixit Petro : *Pasce oves meas. Confirma fratres tuos.* Non enim desinunt esse oves, aut degenerant a natura fratrum per mutam collectionem inter se, et cum suo capite in concilio generali. — Ex quo ulterius patet, concilio nullam immediate a Christo collatam esse auctoritatem, sed illam quam habet potestatem a pontifice derivare, cum Christus nulli præter Petrum reperiatur gubernandæ Ecclesiæ auctoritatem concessisse. (Arsdekin, Soc. Jesu, *Theologia tripartita universa*, 1 vol. in-fol., editio decima, *Dilingæ*, 1687, p. 34.)

confirmés par le pape (1). Or, on suppose que les évêques sont en opposition avec le pape; il n'y a donc pas confirmation de sa part, et dès lors comment le décret des évêques pourrait-il obliger le pape à réformer le sien ?

Il n'arrivera jamais, au reste, et il n'est jamais arrivé que dans un concile général les évêques se soient tous isolés du pape et aient émis un jugement contraire au sien, les promesses concernant l'unité sont là qui s'y opposent. Mais s'il arrivait que dans un concile le pape, avec une partie des évêques, jugeât d'une manière, et que le reste des évêques jugeât d'une autre, de quel côté serait la vérité ? de quel côté serait l'infailibilité ? Nous répondons encore, sans hésiter : Du côté du pape, parce que LA OU EST PIERRE, LA EST L'ÉGLISE : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* (2).

D. On ne peut donc pas dire que le concile général est supérieur au pape ? — R. Non, puisque cela n'est pas.

EXPLICATION. — Le pape, comme nous venons de le dire

(1) « Nous vous prions, écrivent les Pères de Chalcedoine au pape saint Léon le Grand, de faire honorer nos jugements par vos décrets, et, de même que nous avons apporté notre adhésion à notre chef, qu'à son tour votre suprématie accorde aux actes de ses fils le complément convenable. » (Conc. Chalced., an. 451.) — « La doctrine de tous les catholiques, dit Cabassut, est qu'un concile, quelque nombreux qu'il soit, est sujet à l'erreur, à moins que ses décrets ne soient sanctionnés ou confirmés par le pape, et cela par cette grande raison, que sans le pape il ne représente pas l'Église universelle. » *Notitia eccl.*, apud Litta, p. 186.) — Écoutez encore Mgr Parisi, évêque de Langres : « Rien ne se fait dans la catholicité qui ne soit entièrement soumis à la pleine autorité du prince visible des pasteurs. Non-seulement il peut réformer les décisions de chaque évêque pris à part, de même qu'il peut limiter ou suspendre l'exercice de son ministère ; mais lors même que les évêques sont réunis pour exercer par droit divin leur pouvoir de juges dans les choses de l'Église, alors encore leurs actes sont subordonnés au concours du souverain pontife. C'est ainsi que le concile général lui-même, la plus haute puissance de l'épiscopat, a besoin, pour exister et pour agir, de la coopération continuelle du successeur unique de saint Pierre ; tellement, qu'il n'y a pas de concile œcuménique, à moins que le pape ne l'ait convoqué ; il n'y en a pas, à moins que le pape ne l'ait présidé par lui-même ou par ses légats ; enfin, il n'y en a pas, à moins que le pape n'en ait personnellement ratifié les actes. » (*Cas de conscience*, p. 321, 322.)

(2) S. Amb., in *psal.* XL.

d'après tous les théologiens catholiques, fait partie du concile général; il en est même la partie principale, il en est le chef, et c'est lui qui, par sa confirmation, donne aux décrets l'autorité propre du concile général; donc, prétendre que le concile général est supérieur au pape, en ce sens que le pape est tenu d'obéir aux décrets d'un concile général, quand même il ne les aurait pas approuvés ni confirmés, ce serait avancer une proposition contradictoire dans les termes. Prétendre que le concile général est supérieur au pape, en ce sens que tous les évêques réunis, abstraction faite du pape, ont une plus grande autorité que le pape, ce serait avancer une proposition également contradictoire dans les termes, puisqu'il n'y a point de concile général sans pape, et que c'est uniquement par leur union avec le pape que les évêques assemblés forment un concile général (1). D'ailleurs, les évêques, avant d'être réunis en concile, sont-ils ou non supérieurs au pape? L'épiscopat dispersé est-il ou non le vrai souverain de l'Église? Si le corps des évêques dispersés dans le monde entier est supérieur au pape, que devient la primauté de juridiction ou la souveraineté, qui appartient au pape de droit divin, et qui est un dogme de foi catholique? Si les évêques ne commencent à être supérieurs au pape, ne deviennent les vrais souverains de l'Église qu'au moment où ils sont assemblés, il faut qu'à ce moment précis ils acquièrent la primauté de juridiction et que le pape la perde. Or, dire que le pape puisse perdre un seul instant la primauté de juridiction, est une hérésie. Et, de plus, conçoit-on bien cette souveraineté passagère, qui arriverait de tous côtés par fragments pour se recomposer dans le concile, et dont chacun, en le quittant, emporterait sa part avec soi (2)? — Disons-le donc hautement (3): point de concile général sans pape; et dans un concile, même général, le pape est toujours le

(1) Le cardinal Litta, p. 119, 120.

(2) Voir le cardinal Litta, p. 91.

(3) Voir Ballerini, apud Migne, *Cursus theolog. completus*, t. III. — Muzzarelli, *de Auctoritate Rom. pont. in Conc. generalibus*, 2 vol. in-8°.

sommet culminant de l'apostolat (1); le pivot sacré sur lequel tourne toute la chrétienté, comme sur le Christ (2); le docteur et le chef de tous (3); dans un concile, même général, le pape ne cesse pas d'être celui que Jésus-Christ a chargé de paître les agneaux et les brebis, et d'affermir ses frères dans la foi. Le pape conserve, par conséquent, toute son autorité sur les évêques assemblés en concile; or, cela serait-il vrai si les évêques avaient l'autorité d'obliger le pape à obéir à leurs décrets; à plus forte raison, s'ils avaient celle de le juger et de le déposer (4)? »

De tout ce qui vient d'être dit, il s'ensuit évidemment qu'il n'est pas permis d'en appeler du pape au futur concile, et c'est ce qui a été déclaré solennellement par Martin V, dans sa constitution *Ad perpetuam memoriam*, en date du 2 mars 1418 (5). C'est l'approbation et la confirmation du souverain pontife qui donne leur autorité aux décrets d'un concile général. A plus forte raison, les actes d'un concile provincial ont-ils besoin d'être confirmés par le pape. Aussi Pie IX, dans sa lettre aux Pères du concile tenu à Paris en 1849, les félicite-t-il de ce qu'ils se sont empressés de soumettre à son jugement et à celui du siège apostolique les actes de ce concile, et de lui demander d'une manière pressante de vouloir bien les confirmer par sa suprême autorité (6). Pareille félicitation a été adressée, par le même souverain pontife, aux

(1) Origène, hom. II.

(2) S. Athanasius, t. III, p. 676.

(3) *Idem.*

(4) *Prima sedes a nemine judicatur* : telle fut la réponse de plusieurs évêques à Théodoric, au sujet des accusations portées contre le pape Symmaque. Plusieurs évêques des Gaules répondirent dans les mêmes termes, dans une cause semblable, à Léon III, qui demandait lui-même un jugement pour faire triompher davantage son innocence et démentir la calomnie : *Prima sedes a nemine judicatur.*

(5) *Nulli fas est a supremo iudice, videlicet apostolica sede, seu romano pontifice Jesu Christi vicario in terris, appellare.* — (Apud Schelstrate, in opere cui titulus est : *Tractatus de sensu et auctoritate decretorum Constantiensis concilii, sessione quarta et quinta, circa potestatem ecclesiasticam editorum*, 1 vol. in-4°, Romæ, 1686, p. 73.)

(6) Bref de Pie IX, en date du 11 décembre 1849.

Pères du concile de la province de Reims, tenu la même année dans la ville de Soissons.

Les décrets arrêtés par les Pères d'un concile provincial sont envoyés à Rome, non pas seulement pour y recevoir comme une dernière consécration, mais pour y être soumis à l'examen, au jugement et à la correction du saint-siège, ainsi que l'ordonne la constitution *Immensæ æterni* de Sixte V; et ils ne les publient que lorsqu'ils ont été jugés dignes d'approbation. Cette conduite des évêques est sans doute une réserve qui tient au profond respect dont ils sont pénétrés envers le saint-siège, mais elle est surtout l'accomplissement d'un devoir (1). Aussi les fidèles, loin d'être tentés de les blâmer, en sont, au contraire, singulièrement édifiés, parce qu'ils y voient une garantie de plus de cette précieuse unité à laquelle ils sont d'autant plus attachés, qu'ils savent que les premiers pasteurs y tiennent du fond de leurs entrailles, et que ceux-ci ne voudraient pas, pour tout au monde, contrister en quoi que ce soit le pasteur des pasteurs.

C'est un point de discipline devenu une loi générale, que nul concile provincial ne peut être publié ni avoir aucune force avant d'avoir été approuvé par le saint-siège. Telle est la pratique suivie depuis longtemps dans toute l'Église. Renaud de Beaune, qui présida le concile de Bourges en 1584, en envoya aussitôt les actes à Rome, et il les reçut approuvés, moyennant quelques corrections, avec un bref dans lequel Sixte V lui dit : « Vous aurez soin de publier les décrets avec les corrections qui y ont été faites, et non autrement (2). »

(1) Non minori prosecuti sunt encomio Eminentissimi Patres S. congregationis Tridentinarum legum interpretis et vindicis... illam omnimodam submissionem constitutioni *Immensæ æterni* sanctissimæ memoriæ Sixti V, quæ ejusmodi synodalia acta examini, judicio, et correctioni sanctæ sedis subjicienda esse præcepit. (Lettre de son Em. le card. Lambruschini sur le jugement de la S. congrégation interprète du concile de Trente, touchant les décrets du concile de la province de Reims. Cette lettre est du 19 février 1850.)

(2) Curabis ut quæ pie prudenterque decreta atque emendata sunt, ut sunt emendata, nec aliter edantur... (Voir la brochure de l'abbé Richaudeau sur le *Bréviaire de Bourges*, p. 14.)

Par un bref, en date du 22 août 1851, le souverain pontife Pie IX a condamné cette proposition du docteur Nultz : « Une « définition émanée d'un concile national n'est point sujette « à rectification. » Donc une pareille définition est sujette à rectification, et, à plus forte raison, si elle émane seulement d'un concile provincial. — Pie IX a également condamné le *Manuel de droit canon* de M. Lequeux, vicaire général de Paris, où cet auteur nie l'obligation de soumettre au saint-siège, et d'envoyer à la congrégation du concile, avant de les publier, les actes des conciles provinciaux (1).

D. *Le saint-siège ne s'est-il pas expliqué plusieurs fois sur les vérités qui viennent d'être exposées?* — R. Oui, tout récemment encore.

EXPLICATION. — Le 7 décembre 1690, le souverain pontife Alexandre VIII condamna solennellement, avec défense de l'enseigner ou de la soutenir, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, la proposition suivante : *C'est une proposition futile et cent fois détruite, que celle de l'autorité du pape au-dessus du concile œcuménique et de son infailibilité dans les questions de foi* (2).

Plusieurs autres souverains pontifes ont improuvé, cassé et annulé la déclaration du clergé de France de 1682, laquelle porte en substance que *le concile général est supérieur au pape, et que le jugement de celui-ci n'est point irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'y soit joint*; et Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei*, après avoir rappelé, confirmé les décrets de ses prédécesseurs sur cette matière, déclare *téméraire et scandaleuse* l'adoption, faite par le synode de Pistoie, de ladite déclaration. La bulle *Auctorem fidei* a été reçue par toute l'Église.

L'immortel Pie IX, dans son admirable encyclique du 9 novembre 1854, s'exprime ainsi : « Dieu lui-même a établi

(1) Décret du Saint-Office, en date du 28 septembre 1851.

(2) *Recueil historique de Bulles, etc., concernant les erreurs de ces derniers siècles*, 1 vol. in-8°, Mons, 1674, p. 313.

une autorité vivante pour enseigner et maintenir le vrai et légitime sens de sa céleste révélation, et pour terminer *par un jugement infaillible* toutes les controverses en matière de foi et de mœurs, afin que les fidèles ne tournent pas à tout vent de doctrine, entraînés dans les pièges de l'erreur par la perversité des hommes. Or, cette autorité vivante et infaillible n'existe que dans cette Église que Jésus-Christ Notre-Seigneur a bâtie sur Pierre, chef, prince et pasteur de toute l'Église, dont il a promis que *la foi ne défailirait jamais* ; Église qui a toujours vu ses pontifes se succéder sans interruption depuis Pierre, assis dans sa chaire comme héritiers et défenseurs de sa doctrine, de sa dignité, de son honneur et de sa puissance. Et parce que LA OU EST PIERRE, LA EST L'ÉGLISE, et parce que Dieu parle toujours par le pontife romain (1), qu'il vit toujours dans ses successeurs, juge par eux (2), et offre la vérité à ceux qui la cherchent (3), c'est pour cela qu'il est nécessaire d'entendre les divins oracles *dans le sens qu'y attache et y a toujours attaché cette chaire du bienheureux Pierre*, laquelle, mère et maîtresse de toutes les Églises (4), a toujours conservé pure et inviolable la foi du Seigneur Jésus-Christ, et l'a enseignée aux fidèles, montrant à tous le chemin du salut et l'enseignement d'une *vérité exempte de corruption*. Là est cette Église principale d'où sort l'unité du sacerdoce (5) ; là est cette métropole de la piété dans laquelle se trouve la pleine et parfaite solidité de la religion chrétienne, dans laquelle a toujours subsisté dans sa force la primauté de la chaire apostolique (6), à laquelle,

(1) Petrus per romanum pontificem loquitur. (Conc. Chal., act. II.)

(2) Petrus semper in suis successoribus vivit, et judicium exercet. (Synod. Ephes., act. III.)

(3) Prestat quærentibus fidei veritatem. (S. Petr. Chrysost., *Epist. ad Eutychen.*)

(4) Omnium Ecclesiarum mater et magistra. (Conc. Trident., sess. VII, *de Baptis.*)

(5) Principalis Ecclesia, unde unitas sacerdotalis exorta. (S. Cypr., *Epist. LVI.*)

(6) In qua semper apostolicæ cathedræ viguit principatus. (S. Aug., *Epist. CLXII.*)

à cause de sa prééminence, toute Église, c'est-à-dire les fidèles, quelque part qu'ils se trouvent, doivent recourir (1), et avec laquelle quiconque refuse de recueillir est par là même convaincu de dissiper (2).» — L'infailibilité de la chaire de Pierre pouvait-elle être exprimée en termes plus formels et plus énergiques? Est-il permis de discuter désormais sur la possibilité d'une erreur, en matière de foi, dans la bouche du souverain pontife, et tout catholique ne doit-il pas s'écrier avec saint Augustin : **ROME A PARLÉ, LA CAUSE EST FINIE** (3)?

Ce qui suit n'est pas moins frappant : Un évêque, dans un mandement en date du 14 août 1847, avait dit : « La foi de Pie IX est la nôtre; *il respecte nos doctrines particulières*; et loin de vouloir que la prééminence de son siège soit défendue par une sagesse dépourvue de sobriété, il n'a garde de condamner une modération de principes éminemment propre à ramener au giron de l'Église les esprits égarés. Non, ne serait pas lui qui voudrait jamais contrister toute une grande Église, en flétrissant du nom d'*erreur* jusqu'à l'enseignement de cette école célèbre, surnommée le *Concile permanent des Gaules* (4)... Il sait, ce grand pontife, que tout ce qui cherche à s'imposer parmi nous, au moyen de la témérité ou de la violence, dure peu dans notre pays, et que *nous autres Français*, nous ne savons pas plus nous résigner à subir les *tyrannies d'une certaine école* (5) que les tyrannies de toute autre sorte.» — Le souverain pontife Pie IX, faisant allusion à ce qu'on vient de lire, s'exprime ainsi dans son allocution du

(1) Ad quam propter potiozem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est qui sunt undique fideles. (S. Irenæus, *Contra hæreses*, lib. III, c. 3.)

(2) Cum qua quicumque non colligit, spargit. (S. Hieron., *Epist.* xv, n° 2.)

(3) Duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam : inde etiam scripta venerunt. Roma locuta est, causa finita est. (S. Aug., *Serm.* 131, n° 10.)

(4) La Sorbonne, dont presque tous les membres soutenaient les principes de la déclaration de 1682.

(5) Mgr T... qualifie ainsi ceux qui soutiennent les doctrines du saint-siège.

17 décembre 1847 : « Maintenant, vénérables frères, nous vous communiquons l'extrême surprise dont nous avons été profondément affecté, quand un écrit émané d'un homme constitué en dignité ecclésiastique, et publié par lui, est parvenu jusqu'à nous. En effet, cet homme, parlant, dans cet écrit, de certaines doctrines qu'il appelle les *traditions des Églises de son pays*, et par lesquelles il prétend restreindre les droits de ce siège apostolique, N'A PAS ROUGI d'affirmer que ces traditions étaient tenues en estime par nous. Loin de nous, certes, vénérables frères, la pensée ou l'intention de nous éloigner jamais, pour si peu que ce soit, des enseignements de nos ancêtres, ou de laisser amoindrir en rien l'autorité du saint-siège. Oui, sans doute, nous attachons du prix aux traditions particulières, mais à celles seulement qui ne s'écartent pas du sens de l'Église catholique; mais par-dessus tout nous révérons et nous défendons très-fortement celles qui sont d'accord avec la tradition des autres Églises, et avant tout avec cette sainte Église romaine, à laquelle, pour nous servir des paroles de saint Irénée, *il est nécessaire, à cause de sa primauté, que se rattache toute l'Église, c'est-à-dire les fidèles qui sont partout*, et dans laquelle s'est conservée, par ceux qui sont partout, cette tradition qui vient des apôtres. »

— Ces paroles sont remarquables : c'est en présence du sacré collège que Sa Sainteté blâme celui qui *n'a pas rougi* d'affirmer que les doctrines gallicanes (c'est-à-dire l'opinion de ceux qui prétendent que le concile général est supérieur au pape, et que le pape n'est point infallible) étaient tenues par elle en estime; c'est en présence du sacré collège qu'elle proclame que ces mêmes doctrines, *par lesquelles on prétend restreindre les droits et les prérogatives du saint-siège, s'écartent du sens de l'Église catholique!* De plus, Pie IX, en terminant l'allocution dont nous venons de citer un extrait, déclare que sa volonté est qu'elle soit rendue publique; et, s'adressant non plus seulement aux cardinaux, mais à tous les patriarches, archevêques et évêques du monde catholique, il les conjure tous et chacun de rester attachés à la chaire de

Pierre, et de se confondre dans le même sentiment et la même doctrine. Tout cela, nous le répétons, est bien frappant et ne saurait être trop sérieusement médité. Qui pourrait regarder encore la question comme douteuse? qui pourrait hésiter encore à embrasser des doctrines que le successeur de Pierre déclare être d'accord avec la tradition de la sainte Église romaine, et à abandonner celles qui y sont opposées (1)?

Dira-t-on qu'il ne faut point s'en rapporter à ce que disent les papes en faveur des prérogatives de leur siège, parce qu'ils sont parties intéressées? A cela nous répondons avec Bossuet (2) : « Par la même raison, on ne devrait pas non plus s'en rapporter aux évêques et aux prêtres quand ils parlent de leur dignité. *Nous devons dire tout le contraire*, car Dieu inspire, à ceux qu'il place dans les rangs les plus sublimes de son Église, des sentiments de leur puissance conformes à la vérité, afin que, s'en servant dans le Seigneur avec une sainte liberté et une pleine confiance, quand l'occasion le demande, ils vérifient cette parole de l'apôtre : « Nous avons reçu l'esprit de Dieu, par lequel nous connaissons les dons qu'il nous a accordés (3). »

D. De ce que le pape est infallible, ne faut-il pas conclure que les conciles sont inutiles et que les évêques ne sont point juges de la foi? — R. De ce que le pape est infallible, on ne peut conclure ni que les conciles sont inutiles, ni que les évêques ne sont pas juges de la foi.

EXPLICATION. — 1° De ce que le pape est infallible, on ne

(1) Dans un ouvrage ayant pour titre : *Humble remontrance au R. P. Guéranger, abbé de Solesmes, au sujet de sa troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans* (Mgr Fayet), M. l'abbé Bernier, vicaire général d'Angers, avait émis les mêmes opinions que Mgr T... Cet ouvrage vient d'être condamné (juin 1850) par la congrégation de l'*index*, et le décret de condamnation a été approuvé par le souverain pontife. La même congrégation a condamné un opuscule du même auteur : *l'Etat et les cultes*. Dans ces deux ouvrages, les doctrines gallicanes sont exposées et soutenues de la manière la plus explicite.

(2) *Defens. declar. cleri gallic.*, part. III, lib. X, cap. VI.

(3) I Cor., II, 12.

peut conclure l'inutilité des conciles. En effet, ce qui a été pratiqué par les apôtres, sans doute d'après l'ordre qu'ils avaient reçu du divin Maître, ne peut pas être inutile; or, l'Écriture nous apprend qu'après l'ascension de Jésus-Christ les apôtres se réunirent en concile à Jérusalem. Plusieurs auteurs croient qu'ils s'assemblèrent aussi en concile pour composer le symbole. — Quoique le pape ait la promesse que sa foi ne manquera pas, il n'en est pas moins obligé d'employer tous les moyens convenables avant de prononcer son jugement. Or, de tous ces moyens, aucun n'est préférable à un concile général, auquel l'infailibilité est également promise (1). Enfin, il est bien plus facile au pape et aux évêques réunis en concile de connaître et d'apprécier les maux de l'Église, et de s'entendre sur les moyens à prendre pour les guérir. 2^o De ce que le pape est infail-
lible, on ne peut conclure que les évêques ne sont pas juges de la foi. D'abord ils exercent le ministère de juges de la foi en condamnant les erreurs dans leurs diocèses et dans toute l'étendue de leur juridiction. En second lieu, leur jugement dans les conciles prévient souvent celui du pape, et, dès qu'il est confirmé par le pape, il devient jugement de l'Église, et par conséquent infail-
lible. Enfin, lors même que le pape a prévenu le jugement des évêques, ceux-ci ne laissent pas d'être juges de la foi, *quoiqu'ils ne jugent pas le jugement du pape* et qu'ils ne fassent que donner leur assentiment à ce qui a déjà été décidé; car il n'est pas essentiel au juge de réformer le jugement déjà porté. Chaque évêque peut d'ailleurs avoir des raisons différentes pour asseoir et fonder son jugement particulier, d'où il résulte que la vérité brille d'un plus vif éclat.

Les évêques réunis à Éphèse en 431 furent juges de la foi, et cependant la sentence qu'ils portèrent contre Nestorius ne fut que l'exécution de la lettre du pape Célestin, qui avait chargé saint Cyrille d'Alexandrie de condamner cet

(1) Le cardinal Litta, p 246.

hérésiarque (1). Les évêques réunis à Chalcédoine furent véritablement juges de la foi, et cependant ils ne firent que confirmer la sentence déjà portée par saint Léon contre l'hérésie d'Eutychès. Enfin, au premier concile de Jérusalem, les apôtres furent juges de la foi, et cependant ils ne firent que donner leur assentiment à ce qu'avait dit saint Pierre : « Pourquoi tentez-vous Dieu en imposant aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? » Ils déclarèrent quelle était leur opinion, quoique la question eût été décidée du moment que leur chef, inspiré par l'Esprit-Saint, avait parlé, et qu'il ne fût plus permis, dit saint Jérôme, d'être d'un avis différent (2). Le jugement des apôtres et celui de saint Pierre ne furent qu'un seul et même jugement ; et cela ne pouvait arriver autrement : le même Dieu avait promis que la foi de Pierre ne manquerait pas, et que le concile aurait son assistance ; le Saint-Esprit, qui éclairait Pierre, éclairait aussi le concile : il ne pouvait donc en résulter qu'un seul et même jugement (3).

≡ D. *Quelles sont les vérités que l'Église est chargée d'enseigner ?*
— R. L'Église est chargée d'enseigner toutes les vérités qu'elle a reçues de Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Jésus-Christ a dit à ses apôtres, et dans leur personne à leurs successeurs légitimes dans l'exercice du saint ministère : *Allez, enseignez* (4) ; ces paroles sont générales et ne renferment aucune exception, aucune restriction. « Je vous ai fait connaître, a dit encore le divin Sauveur, tout ce que j'ai appris de mon Père (5)... » — « Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé (6). » L'Église

1) *Coacti per sacros canones et epistolam sanctissimi Patris nostris Cœlestini* (Conc. Ephes., apud Labbe.)

(2) *Ballerini, de Potestate sum. pontificum*, apud Migne, *Theol. cursus compl.*, t. III, col. 1289.

(3) Le cardinal Litta, p. 222.

(4) Matth., xxviii, 19.

(5) Joan., xv, 15.

(6) *Idem.*, xx, 21.

est donc chargée d'enseigner aux fidèles toutes les vérités qu'elle a reçues de Jésus-Christ.

D. *Sommes-nous obligés de croire toutes les vérités que l'Église nous enseigne?* — R. Oui, et Notre-Seigneur Jésus-Christ déclare, dans l'Évangile, que celui qui ne croira pas sera condamné.

EXPLICATION. — Puisque Jésus-Christ a dit : « Celui qui ne croira pas sera condamné (1); » puisqu'il a dit encore, en parlant à ses ministres : « Celui qui vous écoute, m'écoute; et celui qui vous méprise, me méprise (2), » il y a donc obligation, sous peine d'encourir les châtimens les plus rigoureux, de croire toutes les vérités que l'Église nous enseigne en son nom. — Nous reviendrons sur cette question, lorsque nous parlerons de la foi et de sa nécessité.

= D. *Sommes-nous obligés de faire ce que l'Église nous commande?* — R. Oui, nous sommes aussi obligés de faire ce que l'Église nous commande.

EXPLICATION. — Il y a dans la doctrine de l'Homme-Dieu deux choses bien distinctes : des vérités qu'il faut croire, et des maximes, des règles de conduite, auxquelles il faut se conformer. C'est à son Église que Jésus-Christ a confié les unes et les autres; il ne l'a pas seulement chargée d'enseigner aux fidèles les vérités qu'elle a reçues de lui, mais encore de leur apprendre à observer tout ce qu'il a prescrit. Ainsi, mes enfans, non-seulement nous devons croire ce que l'Église enseigne, mais nous sommes aussi obligés de faire ce qu'elle nous commande.

= D. *Pourquoi sommes-nous obligés de faire ce que l'Église nous commande?* — R. Parce que Jésus-Christ a dit à son Église : « Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous méprise, me méprise. »

EXPLICATION. — Écouter l'Église, c'est écouter Jésus-Christ; mépriser l'Église, c'est mépriser Jésus-Christ. Ce divin Sauveur regarde comme fait à lui-même ce qu'on fait

(1) Marc, XVI, 16.

(2) Luc., X, 16.

à ceux qui sont, ici-bas, ses ministres, ses représentants, ses ambassadeurs. Pouvait-il exprimer d'une manière plus énergique l'obligation où nous sommes de leur obéir et de faire tout ce qu'ils nous commandent?

TRAITS HISTORIQUES.

NÉCESSITÉ D'UNE AUTORITÉ ENSEIGNANTE.

Mgr de Cheverus, dans ses diverses prédications, s'attachait le plus souvent à bien établir et à inculquer, en toutes les manières possibles, la nécessité d'une autorité enseignante, pour fixer la foi du savant comme de l'homme simple. Pour en convaincre les protestants, il leur répétait souvent, dans les discours qu'il avait occasion de leur adresser, cette parole simple, mais qui produisait toujours un grand fruit : « Tous les jours, mes frères, je lis comme vous l'Écriture sainte, je la lis avec réflexion et prière, en invoquant l'Esprit-Saint, et cependant, presque à chaque page, je suis arrêté par des choses que je ne comprends pas; j'ai besoin de l'autorité de l'Église pour m'en indiquer le sens et fixer ma foi à ce sujet. » Et l'auditoire faisait aussitôt l'application : « Si Mgr de Cheverus, qui est bien plus savant que nous, ne comprend pas toute l'Écriture sainte, comment nos ministres nous disent-ils qu'elle est pour chacun de nous une règle de foi parfaitement claire, intelligible par elle seule, sans aucun secours étranger? » De là Mgr de Cheverus, après leur avoir fait sentir que le plus grand nombre des hommes ne peut point décider par lui-même sur le détail des dogmes, leur montrait la sagesse divine venant au secours de la faiblesse humaine par l'institution d'une autorité enseignante qui, tirant son origine de Jésus-Christ ou des apôtres, est parvenue jusqu'à nous par une suite non interrompue de pasteurs, professant toujours et partout la même doctrine, sans aucune variation (1).

L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

Fénelon, archevêque de Cambrai, publia en 1697 un ouvrage ayant pour titre : *Explication des maximes des saints*, lequel fut, quelque temps après, condamné par le pape Innocent XII. La nouvelle de cette condamnation arriva à Cambrai le 25 mai

(1) *Vie de Mgr de Cheverus.*

1699, jour de l'Annonciation, au moment où l'archevêque allait monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour. Quelque affecté qu'il fût d'une décision si contraire à son attente, la religion conserva un tel empire sur cette âme vertueuse, qu'il se recueillit seulement quelques instants pour changer tout le plan du sermon qu'il avait préparé ; il le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs, et parla sur ce sujet d'une manière si touchante qu'il arracha des larmes à tout son auditoire. Le 9 avril suivant, il publia un mandement conçu en ces termes : « Notre très-saint père le pape a condamné le livre intitulé : *Explication des maximes des saints*, par un bref daté du 12 mars 1699... Nous adhérons à ce bref, mes chers frères, simplement, absolument et sans ombre de restriction... C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission entière et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au saint-siège, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission. » — De plus, pour laisser à son diocèse un monument de sa soumission et de son repentir, il fit faire, pour l'exposition du saint sacrement, un soleil ou *ostensoir* porté par deux anges, dont l'un foulait aux pieds divers mauvais livres sur l'un desquels on lisait : *Explication des maximes des saints* (1).

LE PAPE NE PEUT ÊTRE JUGÉ PAR PERSONNE.

Saint Alcime Avite, archevêque de Vienne au commencement du vi^e siècle, s'élève avec force, dans une de ses lettres, contre certains évêques qui avaient osé déférer à leur jugement le pape Symmaque. « Je ne conçois pas, dit-il, comment des inférieurs ont pu se constituer juges de celui que Dieu a établi leur chef dans l'ordre spirituel. Que si l'on se croit en droit de juger l'évêque de Rome, ce n'est plus l'évêque, mais l'épiscopat tout entier qui est en péril... Le pasteur rendra compte au Juge suprême de l'administration du vaste troupeau qui lui fut confié ; ce n'est pas au troupeau à demander compte au pasteur (2). »

(1) Le cardinal de Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. II.

(2) S. Alcime Avite, apud Guillon, t. XXIII, p. 22.

LE P. MAUTONE.

Il y a trois à quatre ans, M. l'abbé Gaume, vicaire général de Nevers, fit un voyage en Italie, et visita, à Rome, le P. Mautone, supérieur des religieux du Très-Saint-Rédempteur. Ce vénérable vieillard avait reçu l'habit religieux des mains de saint Alphonse de Liguori, avec lequel il avait vécu quatre ans. Après plusieurs questions sur la vie intime du saint évêque, une longue conversation s'engagea sur sa *Théologie morale* et sur les contradictions qu'elle avait rencontrées. Le P. Mautone trace l'historique de la canonisation, et triomphe : *Pierre a parlé, la cause est finie*. « Pas pour tout le monde, lui dit M. Gaume. — Ah ! oui, je sais, reprit vivement le bon Père, qu'il y a quelques mauvais Français qui résistent encore. Mais ils ne sont pas méchants, ils sont fous ; » et il se met à développer avec une plaisante vivacité les conséquences du gallicanisme et du rigorisme. — Lui objecte-t-on que cette théologie est dangereuse ? « Je vais vous traduire, s'écrie-t-il, cette prétention de vos Français : Moi soussigné, supérieur, professeur, directeur de séminaire, curé, vicaire français, sachant, en droit, mieux que le pape, si une théologie est bonne ou mauvaise ; sachant, en fait, mieux que lui, la morale qu'il convient d'enseigner en France, je déclare dangereuse la théologie de saint Liguori, approuvée par le pape, et mauvaise en France quoique bonne pour l'Italie, pour l'Allemagne, pour l'Espagne et le reste du monde ; en foi de quoi je déclare que ma conscience ne me permet ni de suivre, ni d'enseigner la susdite morale ; et que Rome aurait beaucoup mieux fait de mettre Liguori à l'*index* que de l'inscrire au catalogue des saints. » Et il fixe M. Gaume dans le blanc des yeux, scrutant sa pensée. « Il n'est pas moins vrai, lui dit celui-ci, que c'est une théologie de contrebande, qui s'introduit furtivement dans les séminaires, au grand déplaisir des professeurs et des évêques. — Théologie de contrebande ? mon cher monsieur ! le saint père est-il ou n'est-il pas le chef de l'Église universelle ? Son royaume spirituel, son droit de régir et d'enseigner s'étend-il ou ne s'étend-il pas sur tous les royaumes, même sur la *bienheureuse Eglise gallicane* ? » — Le bon Père croyait avoir affaire à un rude gallican, et, dans la réalité, il avait affaire à un excellent ultramontain, c'est-à-dire à un partisan déclaré des doctrines du saint-siège (1).

(1) *Les trois Romes*, par M. l'abbé J. Gaume.

LEÇON XXVII.

DE L'ÉCRITURE SAINTE ET DE LA TRADITION.

= D. Où sont renfermées toutes les vérités que l'Église a reçues de Jésus-Christ? — R. Toutes les vérités que l'Église a reçues de Jésus-Christ sont renfermées dans l'Écriture sainte, qu'on nomme la Bible, et dans la Tradition.

EXPLICATION. — Il y a deux sources où l'Église va puiser les vérités dont Jésus-Christ lui a confié le dépôt et qu'elle est chargée d'enseigner aux fidèles; ces deux sources sont : l'Écriture sainte et la Tradition. L'une et l'autre renferment la parole de Dieu, avec cette différence que l'Écriture sainte contient la parole de Dieu écrite, et la Tradition la parole de Dieu non écrite.

PARAGRAPHE PREMIER.

DE L'ÉCRITURE SAINTE.

= D. Qu'entendez-vous par l'Écriture sainte? — R. J'entends, par l'Écriture sainte, la parole de Dieu renfermée dans les livres saints écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit.

EXPLICATION. — L'Écriture sainte est la parole de Dieu renfermée dans les livres écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, et c'est pour cela qu'on l'appelle la parole de Dieu écrite. Elle se divise en Ancien Testament et en Nouveau Testament. — L'Ancien Testament se compose des livres saints qui ont été écrits avant la venue de Jésus-Christ. *Testament* veut dire la même chose que *alliance*, loi, promesse. On donne le nom d'Ancien Testament aux livres dont nous venons de parler, parce qu'ils renferment l'alliance que le Seigneur fit autrefois avec son peuple, la loi qu'il lui imposa et les promesses qu'il lui fit. — Le Nouveau Testament se compose des livres saints qui ont été écrits depuis la venue de Jésus-Christ; il renferme l'alliance que Dieu a faite avec toutes les nations, par la médiation de l'Homme-Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ. — L'Ancien et le Nouveau Tes-

tament réunis s'appellent Bible. — Bible signifie la même chose que livre ; on donne ce nom à la collection des livres saints , parce que c'est le livre par excellence, le livre des livres.

D. *De combien de livres se compose l'Ancien Testament?* — R. L'Ancien Testament se compose de trente-huit livres.

EXPLICATION. — Ces trente-huit livres sont : 1° la Genèse, qui contient l'histoire de la création du monde et celle des patriarches jusqu'à la mort de Joseph. 2° L'Exode, qui renferme l'histoire de la sortie des Israélites hors de l'Égypte. 3° Le Lévitique, où se trouve tout ce qui a rapport aux cérémonies du culte. 4° Les Nombres, qui contiennent le dénombrement du peuple hébreu. 5° Le Deutéronome, qui est une espèce de récapitulation de ce qui se trouve dans les livres précédents. La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome ont été écrits par Moïse ; on leur donne le nom de Pentateuque (1). 6° Le livre de Josué, où l'on trouve la relation de ce qui se passa depuis la mort de Moïse jusqu'à celle de Josué. 7° Le livre des Juges, qui donne les détails historiques depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Samson. 8° Le livre de Ruth ; il contient l'histoire de cette Moabite qui devint femme de Booz, aïeul de David. 9° Les quatre livres des Rois, qui comprennent l'histoire de tous les rois hébreux. 10° Les deux livres des Paralipomènes, qui forment un supplément aux livres des Rois. 11° Les deux livres d'Esdras, qui contiennent l'histoire des Juifs délivrés de la captivité de Babylone. 12° Le livre de Tobie ; il donne l'histoire de ce saint homme et de son fils. 13° Le livre de Judith ; il se compose de l'histoire de cette femme illustre, qui coupa la tête d'Holopherne au siège de Béthulie. 14° Le livre d'Esther, où il est rapporté comment cette Juive, devenue l'épouse du roi Assuérus, sauva sa nation d'un massacre général. 15° Le livre de Job, qui n'est autre chose que sa propre histoire. 16° Le livre

(1) Voir, page 115, ce que nous avons dit à ce sujet.

des Psaumes, au nombre de cent cinquante ; la plupart sont l'ouvrage de David ; quelques-uns ont été composés par les lévites de son temps. 17° Les Proverbes , ou recueil de maximes et de sentences ; Salomon en est l'auteur. 18° L'Ecclésiaste ; on y trouve des passages admirables sur la vanité des choses du monde, l'inutilité des occupations des hommes et l'incertitude de leurs connaissances ; 19° Le Cantique des Cantiques, sublime allégorie où, sous les termes d'une noce ordinaire, l'auteur inspiré exprime l'union de Jésus-Christ avec la nature humaine, avec l'Église, et avec une âme sainte et fidèle. 20° La Sagesse : la fin principale de l'auteur est d'instruire les rois, les grands et les juges de la terre ; ces trois derniers livres ont aussi été composés par Salomon. 21° L'Ecclésiastique ; il contient des préceptes et des exhortations à la sagesse et à la vertu. 22° Les Prophéties d'Isaïe. 23° Les Prophéties de Jérémie ; on trouve à la suite les Prophéties de Baruch , secrétaire de Jérémie. 24° Les Prophéties d'Ézéchiel. 25° Les Prophéties de Daniel. 26° Les Prophéties d'Osée. 27° Les Prophéties de Joël. 28° Les Prophéties d'Amos. 29° Les Prophéties d'Abdias. 30° Les Prophéties de Jonas. 31° Les Prophéties de Michée. 32° Les Prophéties de Nahum. 33° Les Prophéties d'Habacuc. 34° Les Prophéties de Sophonie. 35° Les Prophéties d'Aggée. 36° Les Prophéties de Zacharie. 37° Les Prophéties de Malachie. 38° Les deux livres des Machabées , qui contiennent l'histoire de ces sept frères.

Les livres que nous venons d'énumérer se divisent en trois classes : les livres historiques, les livres sapientiaux, et les livres prophétiques. — Les livres historiques, c'est-à-dire qui appartiennent à l'histoire, sont : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, les deux livres d'Esdras, Judith, Esther, Job, et les deux livres des Machabées. — Les livres sapientiaux, c'est-à-dire qui sont destinés spécialement à donner aux hommes des leçons de morale et de sagesse, sont :

les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique; on y ajoute plus communément les Psaumes, quoique plusieurs rentrent dans la classe des livres historiques ou prophétiques. — Les livres prophétiques sont ceux qui renferment la prédiction de quelque événement que Dieu seul pouvait connaître, et que lui seul, par conséquent, a pu révéler à ceux qui parlaient en son nom et par son inspiration. Isaïe, Jérémie, Ézéchiël et Daniel sont appelés les quatre grands prophètes, parce que leurs ouvrages sont beaucoup plus étendus que ceux des autres prophètes. Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie sont appelés les douze petits prophètes.

D. *Le Pentateuque est-il authentique?* — R. Oui, le Pentateuque est authentique.

EXPLICATION. — On nomme *livre authentique* celui qui a été écrit par l'auteur dont il porte le nom, et auquel il est communément attribué. — Une histoire, une narration peut être vraie ou conforme à la vérité des faits sans être authentique, sans avoir été écrite par l'auteur auquel elle est attribuée; il suffit qu'elle ait été faite par un écrivain suffisamment instruit et sincère, quel qu'il soit. — Parmi les livres de l'Ancien Testament, il en est quelques-uns dont on ne connaît pas certainement les auteurs; on sait seulement qu'ils sont partis d'une main respectable, puisque les anciens, plus à portée que nous d'en découvrir l'origine, y ont ajouté foi, et les ont cités comme faisant autorité (1). — Le Pentateuque est attribué à Moïse, et il est bien certainement son ouvrage. « En effet, vous ne doutez pas qu'il n'y ait eu un Cyrus, un Alexandre, un Cicéron; que ce dernier ne soit auteur des livres qui portent son nom. Rendez-moi compte, je vous prie, des motifs qui vous engagent à croire ces faits? Je vois, répondez-vous, les hommes réunis dans cette créance. Ceux qui vivaient avant nous croyaient la

(1) Bergier, *Dict. théol.*, article *Authentique*.

même chose. Ainsi, en remontant jusqu'à Cicéron, jusqu'à Alexandre, jusqu'à Cyrus, les auteurs qui se sont succédé de siècle en siècle attestent ces faits. Qu'opposer à une tradition si suivie, si liée, si constante? Or, qu'il y ait eu un Moïse législateur des Juifs et auteur du Pentateuque, c'est un fait appuyé sur la créance générale de tout un peuple nombreux, qui subsiste encore de nos jours; sur le témoignage de tous les écrivains de ce peuple, tant anciens que modernes: sur le consentement des historiens du paganisme qui ont eu connaissance de la nation juive; Diodore de Sicile, Strabon, Justin, Pline, tous lui donnent Moïse pour législateur. Celse, ennemi déclaré du nom chrétien, n'a pas osé attaquer l'existence de Moïse ni l'autenticité du Pentateuque. Donc on ne peut douter qu'il ne soit l'ouvrage de Moïse (1). »

D. *Le Pentateuque est-il parvenu jusqu'à nous dans toute sa pureté?* — R. Oui, le Pentateuque est parvenu jusqu'à nous dans toute sa pureté.

EXPLICATION. — Le Pentateuque n'a pu être exposé au sort de ces livres que peu de personnes lisent, et auxquels le lecteur le plus passionné ne prend qu'un faible intérêt. Ce livre renferme tout ce qu'un peuple a de plus cher: son origine, sa religion, sa police..., tout ce qui sert à régler la vie, tout ce qui unit et forme la société. Le Juif y trouvait l'histoire de ses ancêtres, ses privilèges au-dessus des autres nations, ses droits sur la terre de Chanaan, toutes les lois sacrées et politiques qu'il devait suivre pour éviter l'effet des plus terribles menaces. Des ministres publics étaient chargés de ce précieux dépôt. Dans les temps marqués, ils devaient faire la lecture de la loi en présence du peuple. Chaque particulier était obligé d'être instruit de cette loi, de la méditer jour et nuit, de l'avoir sans cesse devant les yeux. Le premier devoir des pères était de l'apprendre à leurs enfants, de la leur inculquer, de la leur faire observer, parce que, seule, elle pouvait les rendre sages dès l'enfance.

(1) Le François, *Traité de la religion*.

Ce qui était renfermé dans les livres de Moïse était donc à la connaissance de la nation tout entière; peut-on imaginer, dès lors, que la moindre altération, le moindre changement un peu notable ait pu s'y glisser ?

D. Le Pentateuque a-t-il été véritablement écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit? — R. Oui, le Pentateuque a véritablement été écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit.

EXPLICATION. — Nous l'avons démontré précédemment et nous avons rapporté sur ce sujet les témoignages des savants les plus illustres. Bornons-nous à répéter ici les paroles de l'un d'entre eux : « Ou Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou il était inspiré. Moïse n'avait pas évidemment à sa disposition les faits géologiques de notre époque; il n'avait pas en physique, en chimie, en astronomie, les connaissances nécessaires pour en tirer des inductions scientifiques; il faut donc chercher dans une source plus élevée l'exactitude de son récit (1). » L'authenticité, l'intégrité et l'inspiration des autres livres de l'Ancien Testament sont aussi faciles à démontrer. Mais il est inutile d'insister davantage sur ce point; parlons maintenant des livres du Nouveau Testament.

D. De combien de parties se compose le Nouveau Testament? — R. Le Nouveau Testament se compose de vingt-sept parties.

EXPLICATION. — Les vingt-sept parties dont se compose le Nouveau Testament sont : 1° L'Évangile selon saint Matthieu, c'est-à-dire l'histoire de la vie de Notre-Seigneur, écrite par saint Matthieu. 2° L'Évangile selon saint Marc. 3° L'Évangile selon saint Luc. 4° L'Évangile selon saint Jean. 5° Les Actes des apôtres, écrits par saint Luc; on y trouve la narration de ce qui s'est passé dans les premières années de leur prédication. 6° Quatorze Épîtres ou lettres de saint Paul, à différentes Églises ou à des particuliers. 7° Une Épître de saint Jacques. 8° Deux Épîtres de saint

(1) Ampère, professeur de littérature au collège de France, *Revue des deux mondes*, n° du 1^{er} juillet 1853.

Pierre. 9° Trois Épîtres de saint Jean. 10° Une Épître de saint Jude. 11° L'Apocalypse ou révélation de saint Jean.

D. *Les livres du Nouveau Testament sont-ils authentiques; les faits qui y sont racontés sont-ils vrais; enfin, ont-ils été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit?* — R. Oui, les livres du Nouveau Testament sont authentiques, les faits qui y sont racontés sont vrais, et il est hors de doute qu'ils ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit.

EXPLICATION. — 1° On ne peut douter que les livres du Nouveau Testament ne soient l'ouvrage des apôtres ou des disciples de Jésus-Christ dont ils portent les noms : telle a été constamment la foi de l'Église chrétienne répandue dans toutes les contrées de l'univers. Les hérétiques des premiers siècles, quoique animés d'une haine furieuse contre le christianisme, les Juifs et les païens mêmes n'ont jamais laissé entrevoir le moindre soupçon à cet égard. Combien doit-on être assuré d'une vérité, quand elle est attestée par ceux mêmes qui auraient intérêt à la contester !

2° Non-seulement les livres du Nouveau Testament sont l'ouvrage des apôtres et des disciples de Jésus-Christ, mais nous avons ces livres tels que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ les ont écrits. Du moment où nos livres saints furent composés, ils furent répandus dans tous les lieux où le fut la religion ; on les lisait publiquement dans les églises ; ils servaient de texte à toutes les instructions. Les évêques étaient soigneusement occupés à conserver intact ce dépôt précieux, et les peuples eux-mêmes ne souffraient pas qu'on y portât la plus légère atteinte. Sozomène, historien ecclésiastique, rapporte qu'un évêque excita dans son église un grand scandale pour avoir substitué à un mot de l'Évangile, qu'il ne trouvait pas assez noble, un terme synonyme, mais plus élégant. Par cet exemple du zèle et du soin avec lesquels on conservait dans l'Église le texte sacré dans toute sa pureté, on peut juger si une altération un peu importante y eût été possible.

3° Les livres du Nouveau Testament sont donc parvenus

Jusqu'à nous tels que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ les ont écrits ; mais les faits qui y sont racontés sont-ils vrais ? Mes enfants, un grand écrivain a dit : *Je crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger*. Mourir pour le soutien d'un mensonge reconnu, c'est une extravagance, une fureur qui n'est pas dans la nature ; celui qui meurt pour attester un fait dont il se dit le témoin, prouve tout à la fois et l'héroïsme de son courage et la certitude de sa déposition. Or, ainsi que nous l'avons déjà dit, les apôtres et les premiers disciples de Jésus-Christ ont expiré dans les supplices en attestant les faits racontés dans les livres qu'ils nous ont laissés : leur véracité est donc hors de doute.

4° Les livres du Nouveau Testament ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit. En effet, on y lit que le divin fondateur du christianisme promet à ses disciples de leur communiquer sa sagesse et sa lumière, de leur envoyer l'Esprit-Saint pour leur rappeler tout ce qu'il leur avait dit, et pour les instruire de toute vérité. Les disciples eux-mêmes assurent qu'ils parlent au nom de Dieu, qu'ils sont conduits et inspirés par son Esprit. « Les évangélistes racontent la mort de leur maître ; et, dans un tel récit, pas une injure ne leur échappe contre les Juifs. Ce calme suffirait pour attester que l'Évangile émane d'une source divine (1). »

D. *Y a-t-il quelque accord entre l'Ancien et le Nouveau Testament ?* — R. Il y a entre l'Ancien et le Nouveau Testament un accord parfait.

EXPLICATION. — « Il n'a existé une loi ancienne, dit saint Jean Chrysostome, que par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. Seul il est l'instituteur de l'une et de l'autre alliance. L'Évangile n'est que l'extension et le complément de la loi mosaïque. L'Ancien Testament n'a fait que devancer le Nouveau, et celui-ci qu'expliquer l'Ancien. La nouvelle loi n'est que l'accomplissement et la perfection de celle qui l'avait précédée : celle-ci était le type et

(1) J. Droz, *Pensées sur le christianisme*, p. 160.

« l'ombre; la nouvelle est la vérité, la chose même. Tout
« entière elle se retrouve dans l'ancienne : partout le même
« Dieu législateur; partout Jésus-Christ centre et terme de
« la loi. Moïse et les prophètes parlent de Jésus-Christ à
« chaque page de l'Ancien Testament; Jésus-Christ, à
« chaque page de son Évangile, renvoie à Moïse et aux
« prophètes (1). »

D. *N'y a-t-il pas dans l'Ancien Testament un grand nombre de figures?* — R. Oui, et toutes ces figures se rapportent à Jésus-Christ.

EXPLICATION. — « Jésus-Christ étant la fin de tous les ouvrages de Dieu, tout ce qui s'est fait d'extraordinaire depuis l'origine ne regardait que lui seul. Lisez les divines Écritures, vous verrez partout le Sauveur Jésus...; il est partout, mais il n'y est qu'en figure (2). » L'arche de Noé, par exemple, est la figure de l'Église de Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a point de salut. Le sacrifice d'Abraham est la figure non sanglante de la sanglante immolation du calvaire. Melchisédech, qui, en qualité de prêtre du Dieu souverain, offre du pain et du vin, est la figure de Jésus-Christ, qui, prêtre et victime tout à la fois, s'offre chaque jour à son Père, sous les espèces du pain et du vin. La piscine de Siloé, dont les eaux, selon Isaïe, coulaient doucement et sans bruit (3), et dans laquelle Jésus-Christ ordonna à l'aveugle d'aller se laver, est la figure du bain mystérieux du baptême, où nos âmes sont lavées de leurs souillures. Josué, qui introduisit le peuple d'Israël dans la terre promise, est la figure de Jésus-Christ, qui ouvre à son peuple le ciel, et le met en possession de tous les biens qui y résident. Jonas, qui demeure trois jours et trois nuits dans le ventre d'une baleine, est la figure de Jésus-Christ, qui a été trois jours et trois nuits dans le cœur de la terre. Moïse, sur le haut de la montagne, priant les bras étendus, est la figure de Jésus-Christ étendu sur la

(1) S. Jean Chrysostome, apud Guillon, t. XIII, p. 381, 384.

(2) Bossuet.

(3) Isai., VIII, 6

croix et adressant à son Père une prière ardente. Joseph, surtout, a été une figure bien frappante de Jésus-Christ.

« Il est accusé par ses frères auprès de son père Jacob : les Juifs, d'abord, puis les hérétiques, accusent également Jésus-Christ : les premiers en l'appellant dérisoirement le fils du charpentier ; les seconds en cherchant, pour la plupart, à lui enlever sa divinité. Joseph est vendu à des marchands émaélites : Jésus-Christ est vendu par Judas aux pharisiens. Joseph est dépouillé de sa robe : Jésus-Christ est dépouillé de ses vêtements, et les soldats tirent sa robe au sort. Joseph est jeté dans une citerne vide, d'où il sort sain et sauf : Jésus-Christ, mis dans le tombeau, en sort plein de vie. Joseph se fait reconnaître par ses frères : Jésus-Christ ressuscité se fait reconnaître à ses apôtres. Joseph, dans sa prison, se rencontre avec les deux officiers du roi, auxquels il prédit, à l'un qu'il serait la proie des oiseaux, à l'autre, qu'il serait rendu à son pays : Jésus-Christ, sur la croix, se voit entre deux voleurs, dont l'un est réprouvé, l'autre reçoit l'assurance de son salut et de son bonheur. Joseph persécuté est élevé en gloire : Jésus-Christ, crucifié comme homme, est glorifié comme Dieu (1). » Ainsi l'on peut dire avec vérité que tout le Nouveau Testament est dans l'Ancien.

D. Est-il permis de lire l'Écriture sainte traduite en langue vulgaire? — R. L'Église le défend expressément, si la traduction n'a pas été dûment approuvée.

EXPLICATION. — Les protestants ont répété mille et mille fois que l'Église romaine repousse la Bible, empêche la lecture de la Bible. Une foule de documents incontestables démontrent que les souverains pontifes et les évêques ont, au contraire, constamment favorisé et recommandé la lecture des livres saints, et que le zèle de l'Église à cet égard est un fait inscrit dans les monuments historiques de toutes les époques. L'Église romaine a proscrit, dit-on, les traductions en langue vulgaire? Oui, mais les versions falsifiées des So-

(1) S. Jean Chrysostome, apud Guillon, t. XIII, p. 415.

ciétés bibliques. Elle a proscrit les versions infidèles, infectées d'erreur; elle a proscrit les versions non revues, non approuvées par elle, qui étaient propagées clandestinement pour faire pénétrer parmi les catholiques le principe protestant de l'interprétation individuelle; elle a proscrit les versions accommodées selon le sens de chacun, parce qu'il s'en faut que le sens de chacun soit le sens de la Bible; elle a proscrit les versions à nuance luthérienne, calviniste, janséniste, etc., nuance que chaque secte a soin de donner à la version qu'elle se fait à son usage, nuance au moyen de laquelle chaque secte cherche à s'infiltrer et à s'étendre, nuance qui transforme la Bible divine en Bible de Luther, de Calvin, et des autres innombrables chefs de secte. Oui, sans doute, l'Église catholique a proscrit dans ce sens les versions de la Bible; mais les éditions approuvées orthodoxes et pures de la Bible, mais l'étude et la méditation des saintes Écritures dans des textes garantis de tout péril, l'Église, loin de les repousser, les a toujours voulues, toujours louées, toujours recommandées (1). « Pour bien connaître ce qui nous est commandé, le plus sûr moyen, dit saint Basile, c'est de méditer nos saintes Écritures, qui nous mettront sous les yeux et les préceptes nécessaires pour la direction des mœurs, et les exemples de vertu les plus propres à nous servir de modèles (2). »

D. *L'Église a donc condamné les Sociétés bibliques?* — R. Oui, et de la manière la plus formelle.

EXPLICATION. — Voici en quels termes notre saint père le pape Pie IX parle des *Sociétés Bibliques*, dans son encyclique du 9 novembre 1846. Après avoir signalé les erreurs et les artifices par lesquels les enfants de ce siècle font une guerre si acharnée à la religion catholique, à la divine autorité de l'Église et à ses lois, il continue en ces termes : « Tel est aussi le but de ces très-insidieuses *Sociétés bibliques*, qui,

(1) V. la dissertation du P. Perrone, lue dans la séance de l'Académie de Rome, le 7 août 1851.

(2) S. Basil., apud. Gullon, t. VII, p. 444.

renouvelant l'ancien artifice des hérétiques, ne cessent de répandre à un très-grand nombre d'exemplaires, et à grands frais, les livres des divines Écritures traduits, contre les très-saintes règles de l'Église, dans toutes les langues vulgaires, et souvent expliqués dans un sens pervers. Ces livres sont offerts gratuitement à toutes sortes de personnes, même aux plus ignorants, afin que tous, rejetant la divine tradition, la doctrine des Pères et l'autorité de l'Église catholique, entendent les oracles divins selon leur jugement particulier, en pervertissent le sens, et tombent ainsi dans les plus graves erreurs. Grégoire XVI, de glorieuse mémoire, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, a réprouvé ces Sociétés par ses lettres apostoliques (1), et nous voulons aussi qu'elles soient condamnées. » — Ces paroles, émanées de la bouche du vicaire de Jésus-Christ, nous font assez connaître en quoi consistent les Sociétés bibliques ; elles nous rappellent en même temps une importante vérité : c'est qu'il appartient à l'Église seule d'interpréter les livres saints, et qu'il faut avoir recours à la Tradition pour en connaître le véritable sens. « Les protestants pensent qu'il existe dans les divines Écritures une vertu qui rend leur vrai sens accessible à tout lecteur de bonne foi animé d'une piété fervente. Cette assertion en faveur de l'examen individuel est évidemment démentie par les faits ; si elle était juste, il n'y aurait qu'une interprétation, du moins pour les lecteurs fervents (2). »

Nous devons ajouter que l'Écriture sainte renferme des traits et des profondeurs qui ne conviennent pas à tous les âges et à tous les esprits ; et, pour cette raison, tous les livres dont elle se compose ne doivent pas être mis indistinctement entre les mains de toutes sortes de personnes.

PARAGRAPHE II.

DE LA TRADITION.

= D. *Qu'entendez-vous par la Tradition ?* — R. J'entends, par

(1) Grégoire XVI, *Lettre encyclique : Inter præcipuas machinationes.*

(2) J. Droz, *Pensées sur le christianisme*, p. 13.

la Tradition, la parole de Dieu qui, sans être écrite dans les livres saints, nous a été transmise par ceux qui l'ont reçue de vive voix de Jésus-Christ ou des apôtres.

EXPLICATION. — Les apôtres n'ont pas écrit toutes les vérités qu'ils avaient apprises de leur divin maître; il y en a un grand nombre qu'ils n'ont enseignées que de vive voix, à l'imitation de Jésus-Christ. Ces vérités ont passé des apôtres aux premiers évêques, des premiers évêques à leurs successeurs, et ainsi de siècle en siècle jusqu'à nous; c'est ce qu'on appelle *Tradition*. La Tradition est donc la parole de Dieu, qui nous est venue de bouche en bouche depuis les apôtres, et qui ne se trouve point dans les livres inspirés par le Saint-Esprit. Nous ne devons pas craindre que cette parole non écrite, en passant par tant de bouches, ait pu s'altérer ou se corrompre, puisque Jésus-Christ a promis de ne jamais abandonner son Église et de ne jamais la laisser tomber dans l'erreur.

D. Où sont contenus les enseignements de la Tradition? — R. Les enseignements de la Tradition sont contenus principalement dans les décrets des conciles, dans les ouvrages des Pères, dans les actes du saint-siège et dans les paroles de la liturgie.

EXPLICATION. — D'après tout ce que nous avons dit du saint-siège et de ses prérogatives, il est aisé de comprendre de quelle importance sont les actes qui en émanent en matière de foi et de mœurs. Quant à la liturgie, nous en parlerons dans le quatrième volume.

D. Qu'est-ce qu'un concile? — R. Un concile est une assemblée des premiers pasteurs de l'Église pour décider les questions qui appartiennent à la foi, aux mœurs ou à la discipline.

EXPLICATION. — Il y a trois sortes de conciles: les conciles provinciaux, les conciles nationaux, et les conciles généraux ou œcuméniques. — Un concile provincial est celui qui est formé par les évêques d'une province, sous la présidence du métropolitain. — Le concile national est celui qui est formé par les évêques d'une seule nation; par exemple, par les évêques de France. — Le concile général ou œcuménique

est celui qui a été convoqué par le souverain pontife, et auquel tous les évêques du monde catholique ont été appelés. Il n'est pas nécessaire que tous s'y rendent; il suffit qu'ils soient en assez grand nombre pour pouvoir être censés représenter l'Église universelle. Le concile général est présidé par le souverain pontife ou par ses légats.

D. Combien y a-t-il eu, jusqu'à ce jour, de conciles généraux ou œcuméniques? — R. Dix-huit.

EXPLICATION. — En voici la liste sommaire. Le premier est celui de Nicée, l'an 325, par lequel la consubstantialité du Verbe et la divinité de Jésus-Christ furent décidées contre les ariens. Le second est celui de Constantinople, en 381, qui confirma la foi de Nicée, professa la divinité du Saint-Esprit, et condamna les apollinaires (1), qui prétendaient que Jésus-Christ n'avait point pris un corps de chair tel que le nôtre, ni une âme raisonnable semblable à la nôtre. Le troisième est celui d'Éphèse, en 431; il décida, contre Nestorius, que Marie est mère de Dieu, et confirma la condamnation des pélagiens, faite par le pape Zozime. Le quatrième fut tenu à Chalcédoine, en 451; il confirma l'anathème lancé à Éphèse contre Nestorius, et condamna Eutychès, qui soutenait qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ. Le cinquième, tenu à Constantinople, en 553, condamna les *trois chapitres* ou trois écrits (2) qui favorisaient la doctrine de Nestorius. Le sixième, tenu également à Constantinople, l'an 680, proscrivit l'erreur des monothélites, qui n'admettaient qu'une seule volonté dans Jésus-Christ: c'était un reste d'eutychianisme (3). Le septième se tint à Nicée, en 787, contre les iconoclastes ou briseurs d'images. Le huitième se tint à Constantinople, l'an 869; Photius, qui avait usurpé

(1) Sectateurs d'Apollinaire de Laodicée.

(2) Ces trois écrits avaient pour auteurs Théodore de Mopsueste; Théodore, évêque de Cyr, et Ibbas, évêque d'Édesse.

(3) On regarde ordinairement comme une suite de ce concile celui qui fut tenu douze ans après, en 692, et qui fut nommé le concile *in Trullo*, parce qu'il fut assemblé, comme le précédent, dans une salle du palais impérial couverte d'un *dôme*.

le siège de cette ville, y fut condamné. Le neuvième est celui de Latran, l'an 1123 ; il fit plusieurs canons touchant la discipline. Le nom de Latran, qu'on lui donne, vient de ce qu'il fut tenu à Rome dans la basilique de ce nom. Le dixième, tenu au même lieu, l'an 1139, eut pour objet la réunion des Grecs à l'Église romaine. Le onzième, assemblé encore à Latran, l'an 1179, réforma plusieurs abus qui s'étaient introduits dans la discipline. Le douzième, qui eut également lieu à Latran, l'an 1215, publia plusieurs canons touchant la foi, les mœurs et la discipline ; le vingt et unième est le célèbre canon *Omnis utriusque sexus*, qui ordonne à tous les fidèles de se confesser au moins une fois l'an, à leur propre prêtre, et de recevoir la sainte Eucharistie au moins à Pâques. Le treizième fut tenu à Lyon, l'an 1245 ; le pape Innocent IV y prononça une sentence d'excommunication contre l'empereur Frédéric. Le quatorzième, assemblé aussi à Lyon, en 1274, travailla de nouveau à la réunion des Grecs avec les Latins. Le quinzième fut tenu en 1311, à Vienne en Dauphiné, pour l'extinction de l'ordre des Templiers ; il condamna les erreurs des *beggards* ou *béguins*, secte de faux spirituels qui en imposaient par un extérieur mortifié et qui se livraient en secret aux plus grandes infamies. Le seizième est celui de Constance, tenu en 1414, pour l'extinction du grand schisme d'Occident. Un grand nombre de théologiens doutent qu'il ait été œcuménique dans toutes ses sessions, et il est certain que tous ses décrets n'ont pas été confirmés par le saint-siège. Le dix-septième est celui qui se tint à Florence, en 1439 ; les Grecs y signèrent une profession de foi avec les Latins. Le dix-huitième et dernier concile général est celui de Trente, contre les hérésies de Luther et de Calvin ; il commença l'an 1545 et finit l'an 1563.

D. *Que faut-il entendre par les Pères de l'Église ?* — R. Par les Pères de l'Église il faut entendre les auteurs chrétiens, soit grecs, soit latins, qui, pendant les premiers siècles de l'Église, ont traité des matières de religion.

EXPLICATION. — Les *Pères de l'Église* sont aussi appelés

les *docteurs de l'Église*; cependant il y a quelque différence entre un Père et un docteur de l'Église. — Tous les *Pères de l'Église* sont du nombre de ses *docteurs*; mais tous ses *docteurs* ne sont pas du nombre de ses *Pères*. Le nom de *Pères de l'Église* est consacré spécialement pour désigner les docteurs des douze premiers siècles, c'est-à-dire ceux qui ont précédé ceux que l'on nomme simplement *docteurs* ou *théologiens*. De là vient que saint Bernard, qui vivait au XII^e siècle, est regardé comme le *dernier des Pères de l'Église*, et que saint Thomas d'Aquin, qui vivait au XIII^e, a le simple titre de docteur. — Même avant saint Bernard, c'est-à-dire dans les douze premiers siècles, tous les *docteurs* de l'Église ne sont pas du nombre des *Pères* de l'Église. 1^o Ils ne sont pas tous du nombre des *saints Pères*, puisque tous ne sont pas honorés comme *saints*. Tertullien, par exemple, tient un rang distingué entre les docteurs de l'Église; mais par ses écarts dans la doctrine, et par son attachement à l'erreur, il s'est lui-même exclu du rang des saints Pères (1). 2^o L'Église ne met proprement au nombre de ses *Pères* que ceux qui, élevés au sacerdoce, engendrent des enfants à Jésus-Christ par l'exercice du sacré ministère; or, tous les docteurs de l'Église ne sont pas revêtus de cette puissance. Saint Prosper, par sa science et par ses écrits, a mérité d'être mis au rang des *docteurs* de l'Église; mais, dans le sens strict, il n'est pas proprement du nombre de ses *Pères*, parce qu'il n'était que simple laïque. — Entre les *docteurs de l'Église* qui sont en même temps réputés du nombre des *saints Pères*, on en distingue quatre principaux dans l'Église grecque, et quatre dans l'Église latine. Les quatre de l'Église grecque sont: saint Athanase, archevêque d'Alexandrie; saint Ba-

(1) L'Église a reçu et approuvé la doctrine et les décisions de Tertullien sur plusieurs points de foi et de morale, et c'est pour cela qu'il est mis au nombre des docteurs de l'Église; mais elle est loin d'avoir approuvé les ouvrages qu'il composa après être tombé dans l'erreur des montanistes, lesquels soutenaient, entre autres choses, qu'il fallait refuser pour toujours la pénitence et la communion à tous les pécheurs qui avaient commis de grands crimes, etc.

sile, évêque de Césarée en Cappadoce; saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople. Les quatre de l'Église latine sont : saint Ambroise, archevêque de Milan; saint Jérôme, prêtre; saint Augustin, évêque d'Hippone, et saint Grégoire le Grand, pape (1).

TRAITS HISTORIQUES.

PURETÉ DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT.

Voici un autre exemple du zèle et du soin avec lesquels on a toujours conservé dans l'Église le texte sacré dans toute sa pureté. Saint Jérôme, sur le point d'entreprendre une nouvelle traduction de l'Écriture, prévoit les clameurs qui vont s'élever de toutes parts, s'il lui arrive de s'écarter le moins du monde du texte original ou des anciennes versions. Et, en effet, une épître de saint Augustin à saint Jérôme lui apprend le mauvais effet qu'avait produit dans une occasion sa traduction; un évêque ayant voulu lire dans son église cette version nouvelle, il se trouva dans la prophétie de Jonas quelque chose qui différait de ce qu'on était accoutumé depuis longtemps à entendre; il se fit parmi le peuple un si grand tumulte, que l'évêque, craignant de rester sans troupeau, se vit obligé d'avouer qu'il avait fait une faute.

LE PROTESTANT CONFONDU.

Nous nous trouvâmes un jour, raconte M. l'abbé Para du Phanjas (2), avec un protestant qui frondait fort éloquemment la nécessité et l'infaillibilité de la Tradition. « Monsieur ne croit donc point à l'Écriture sainte? lui dis-je. — Et qu'a de commun, me répondit le protestant, ce livre divin avec votre fabuleuse Tradition? — Donnez-moi, ajoutai-je, une Écriture sainte, et je vous montrerai l'essentielle connexion de l'une avec l'autre. » Le protestant accepta le défi et me présenta un volume de l'Ancien et du Nouveau Testament. Je l'ouvre, je le parcours, et, le lui rendant avec une indignation simulée : « Je vous demande, monsieur, lui dis-je, l'Écriture sainte, et non le livre fabuleux que vous me présentez. — Le livre que je vous présente, repart le protestant, scandalisé de mon propos, est le grand livre par excellence, le livre qui renferme l'ancienne et

(1) L'abbé Dinouart, *Journal ecclésiastique*, n° de janvier 1764.

(2) *Éléments de métaphysique*, p. 702.

la nouvelle alliance de Dieu avec les hommes. — Et d'où savez-vous, monsieur, que ce livre est l'ouvrage divin dont vous me parlez, et non quelque *ouvrage fabuleux* qui aura été ténébreusement fabriqué et supposé, dans des temps plus ou moins reculés, en Grèce ou en Palestine, à Rome ou à Genève, à Paris ou à Amsterdam? — D'où je le sais? réplique le protestant, je le sais par le témoignage infaillible de nos pères, qui, de siècle en siècle, nous ont transmis ce livre comme un livre divin! — Ah! vous admettez donc une tradition infaillible, monsieur le protestant, qui protestez si fièrement contre la Tradition? »

POURQUOI L'ÉGLISE DÉFEND DE LIRE LA BIBLE EN LANGUE
VULGAIRE ET SANS COMMENTAIRES.

Un pieux et savant laïque répond à cette question par la comparaison suivante : Le Code civil a été rédigé de nos jours, dans notre langue, par des hommes choisis qui se sont appliqués à y mettre toute la clarté possible. Eh bien, il est d'expérience journalière et constante que, lu sans commentaires, le Code civil est une mauvaise lecture, même pour un esprit cultivé, mais étranger à la jurisprudence. Lu de la sorte, le Code civil est une mine à procès. — Que sera-ce de la Bible, écrite il y a tant de siècles, par tant d'écrivains divers, dans une langue étrangère, au milieu de mœurs et d'idées si éloignées des nôtres, pour ne rien dire de plus? « Cela conclut entre gens qui l'entendent bien, » disait Pascal (1).

LEÇON XXVIII.

DE LA COMMUNION DES SAINTS.

D. *Tous les membres qui composent l'Église ne participent-ils pas en commun à tous ses biens spirituels?* — R. Oui, tous les membres qui composent l'Église participent en commun à tous ses biens spirituels, et c'est ce qu'on appelle la *communio des saints*.

EXPLICATION. — Les fidèles qui composent l'Église ne forment tous ensemble qu'un même corps, dont Jésus-Christ

(1) M. Foisset, juge, docteur en droit, *Catholicisme et protestantisme*, p. 75.

est le chef. L'union étroite de tous les membres de ce corps établit entre eux une communauté de biens spirituels, c'est-à-dire qu'ils possèdent ces biens en commun, et que chacun a le droit d'en user et les faire contribuer à son bien-être et à son bonheur. C'est ce qu'on appelle la *communio des saints*.

= D. *Qu'est-ce que la communio des saints?* — R. La communion des saints est la participation mutuelle entre tous les membres de l'Église à ses biens spirituels.

EXPLICATION. — *Communio* signifie *union commune*, union de tous. En vertu de cette union intime qui règne entre eux, tous les membres de l'Église participent à ses biens spirituels: « Comme on voit, dit un pieux auteur, les enfants d'une même maison et les membres d'une même société partager les biens qui leur sont communs. »

D. *Quels sont ces biens spirituels?* — R. Ces biens spirituels, qui reçoivent leur valeur des mérites de Jésus-Christ, sont les sacrements, le saint sacrifice de la messe, les bonnes œuvres des fidèles, leurs prières et celles des saints qui sont dans le ciel.

EXPLICATION. — Les biens spirituels qui sont communs entre tous les membres de l'Église sont: 1° les *sacrements*: chacun a le droit d'y participer et d'aller y puiser la sainteté et la justice; 2° le *saint sacrifice de la messe*, qui, chaque jour, est offert pour tous et fait descendre sur chacun des grâces de vie et de salut; 3° les *bonnes œuvres des fidèles*; fécondées, vivifiées par le sang de Jésus-Christ, elles profitent et à ceux qui les opèrent, et à tous ceux qui leur sont unis par les liens de la charité; 4° leurs *prières*: le *moi* est banni de la société des fidèles, et quiconque prie ne prie pas seulement pour lui, mais pour tous; en s'adressant à Dieu, il ne dit pas: *Mon Père*, mais *Notre Père*; 5° les *prières des saints qui sont dans le ciel*, lesquels ne cessent de s'intéresser en notre faveur auprès de celui qu'ils ont le bonheur de voir face à face. — De tous ces biens spirituels, il se forme un trésor immense, inépuisable, qui appartient en commun à tous les fidèles. — Ces biens spirituels reçoivent leur valeur des mé-

rites de Jésus-Christ : c'est par le moyen des sacrements et du saint sacrifice de la messe que ce divin Sauveur transfère, communique, applique aux membres de son Église ce qu'il a mérité par sa passion et sa mort. Les bonnes œuvres et les prières des fidèles ont la grâce pour principe ; c'est la grâce qui les inspire, et la grâce est le fruit des travaux et des souffrances de l'Homme-Dieu. Quant aux saints qui sont dans le ciel, s'ils sont heureux et s'ils peuvent, par leurs prières et leur crédit, nous aider à parvenir au bonheur dont ils jouissent, c'est que, pendant qu'ils étaient sur la terre, ils ont bien usé de la grâce, et cette grâce, c'est Jésus-Christ qui la leur a méritée par l'effusion de son sang. Ainsi tout remonte à Jésus-Christ, tout est fondé, appuyé, basé sur les mérites de ce divin Sauveur.

= D. *La communion des saints n'existe donc pas seulement entre les fidèles qui sont sur la terre ?* — R. Non, elle existe encore entre l'Église triomphante, l'Église souffrante et l'Église militante.

EXPLICATION. — On distingue dans l'Église, considérée en général, et en tant qu'elle est la société de tous les fidèles qui ont Jésus-Christ pour chef, trois parties différentes, selon les divers états où se trouvent ses membres ; savoir : l'Église triomphante, l'Église souffrante, et l'Église militante. La communion des saints existe entre ces trois Églises, c'est-à-dire qu'il y a entre elles des rapports, des relations intimes, ainsi que nous allons l'expliquer.

= D. *Qu'est-ce que l'Église triomphante ?* — R. L'Église triomphante est la société des saints qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel.

EXPLICATION. — *Triompher*, dans l'une de ses acceptions, signifie recevoir des honneurs extraordinaires pour récompense d'une victoire signalée qu'on a remportée. C'est en ce sens que l'on donne ici, à la société des saints qui règnent dans le ciel, le nom d'Église triomphante, parce que, après avoir vaillamment combattu sur la terre et terrassé le démon, ils sont maintenant au faite des honneurs et de la gloire.

Dieu lui-même est devenu leur récompense ; ils le possèdent avec tous ses attributs, avec son infinité ; leur cœur, ce cœur si vaste, en est rempli. Ils sont rassasiés, ils sont enivrés de l'abondance des biens dont on jouit dans la maison du Seigneur, et boivent à longs traits dans les torrents de ses plus pures délices. Ils sont heureux du bonheur de Dieu-même ; c'est sa félicité dont il fait passer en eux des émanations ; c'est de sa propre volupté qu'il les abreuve. Ils nagent dans sa joie, ils y sont submergés comme dans un fleuve de délices. Telle est, mes enfants, l'*Église triomphante*.

= D. *Qu'est-ce que l'Église souffrante ?* — R. L'Église souffrante est la réunion des âmes justes qui souffrent dans le purgatoire.

EXPLICATION. — Les âmes du purgatoire composent l'Église souffrante, c'est-à-dire l'Église qui souffre, qui gémit et qui ne cesse de soupirer après l'heureux moment où elle sera réunie pour toujours à l'Église triomphante. Dans ce monde, le désir du bien suprême est continuellement affaibli, souvent contrarié, quelquefois même entièrement éteint, par les désirs charnels qui viennent le traverser. Mais, dans l'âme dégagée du poids de son corps, il reprend toute sa vivacité. Du fond de la prison où elle gémit, elle voit le ciel où elle doit être reçue un jour, et qui est encore fermé pour elle. Elle entrevoit le Dieu de majesté ; sans cesse elle s'élançe vers lui avec impétuosité et voudrait s'envoler dans son sein ; mais Dieu la repousse et la laisse languir au milieu des tourments. Telle est l'idée qu'il faut se faire de l'*Église souffrante*.

= D. *Qu'est-ce que l'Église militante ?* — R. L'Église militante est la réunion des fidèles qui combattent sur la terre contre les ennemis du salut.

EXPLICATION. — La réunion des fidèles sur la terre s'appelle Église militante ou qui combat, parce qu'ils ont sans cesse à combattre contre les ennemis de leur salut. Ces ennemis ont : 1° le démon, qui ne cesse de nous tendre des

pièges et de nous dresser des embûches pour nous empêcher de parvenir au bonheur éternel qui nous est destiné ; 2^o le monde, qui nous convie à ses fêtes, nous appelle à ses plaisirs et nous prêche une morale tout opposée à celle de Jésus-Christ ; 3^o les passions, ces ennemis domestiques que nous portons au dedans de nous-mêmes, et contre lesquels il faut avoir continuellement les armes à la main, si nous ne voulons pas essayer de honteuses défaites.

= D. *Sont-ce trois Eglises ?* — R. Non, l'Église triomphante, l'Église souffrante et l'Église militante ne font qu'une seule Église, dont tous les membres, soumis au même chef, qui est Jésus-Christ, sont animés du même esprit et destinés au même bonheur.

EXPLICATION. — Les chrétiens fidèles, en sortant de cette vie pour aller à Dieu, ne cessent pas d'appartenir à l'Église catholique ; cette Église n'est pas seulement composée des saints de la terre, mais encore des saints du ciel et des saints du purgatoire. Les uns et les autres ne forment tous ensemble qu'une seule et même société, un seul et même peuple, une seule et même Église ; et tous les membres de cette Église, soit qu'ils combattent encore sur la terre, soit qu'ils règnent avec Jésus-Christ dans le ciel, soit qu'ils souffrent dans le purgatoire, sont unis les uns aux autres par des rapports mutuels et des liens indissolubles. Ils obéissent tous au même chef, qui est Jésus-Christ ; ils sont tous animés du même esprit, qui est l'esprit de Jésus-Christ ; ils sont tous destinés au même bonheur, qui est le bonheur de voir Dieu et de le posséder à jamais.

Par l'*esprit de Jésus-Christ*, dont sont animés tous les membres de l'Église, il faut entendre l'Esprit-Saint, qui est répandu dans leurs cœurs et leur donne la confiance de crier vers Dieu : *Mon père, mon père* (1) ! « Ceux qui sont « animés de cet esprit, dit saint Paul, ont crucifié leur

(1) *Accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (Pater).* (Rom., VIII, 15.)

« chair avec ses vices et ses mauvais désirs (1), et quiconque
« n'en est pas animé n'est pas à Jésus-Christ (2). »

— D. *En quoi consiste la communion entre les fidèles qui sont sur la terre et les saints qui sont dans le ciel ?* — R. Elle consiste en ce que les fidèles prient les saints, et que les saints prient pour les fidèles.

EXPLICATION. — Les saints qui règnent dans le ciel s'intéressent vivement à tout ce qui nous touche : ils prient pour nous, et par le crédit dont ils jouissent auprès de Jésus-Christ, dont ils sont les amis, ils obtiennent de lui, pour nous, les grâces dont nous avons besoin. Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, nous les représente sous le nom et l'apparence de vingt-quatre vieillards assis devant le trône de Dieu, lui offrent, ainsi que les anges, des vases d'or pleins de parfums, qui sont les prières des fidèles sur la terre (3). Le même apôtre nous dépeint les âmes des martyrs touchées des maux qui affligent les chrétiens ici-bas, et demandant la fin des persécutions auxquelles ils sont en butte (4). Les saints ont achevé leur course, et, parce qu'ils ont légitimement combattu, ils ont reçu du juste Juge une couronne dont rien ne pourra jamais ternir l'éclat. Il n'ont plus rien à désirer, rien à demander ; cependant l'Écriture nous apprend qu'ils prient, et qu'ils prient beaucoup. Et pour qui ? Pour nous, mes enfants, parce qu'ils nous voient embarqués sur une mer où le vent des tentations élève tant et de si furieuses tempêtes, qu'eux-mêmes n'ont pu les traverser sans périls et sans alarmes ; ils prient pour que nous échappions au naufrage, par la grâce de celui qui les a conduits au port

(1) Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt. cum vitiis et concupiscentiis. (Gal., v, 24.)

(2) Si quis autem spiritum Christi non habet, hic non est ejus. (Rom., VIII, 9.)

(3) Procidebant viginti quatuor seniores ante sedentem in throno. (Apoc., VI, 10.) — Et viginti quatuor seniores ceciderunt coram Agno, habentes singuli citharas, et phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum. (Apoc., v, 8.)

(4) Apoc., VI, 10.

du salut ; ils prient parce qu'ils connaissent le nombre, la force, les ruses de nos ennemis, qui furent aussi les leurs, et dont ils triomphèrent par le secours puissant de celui qui a vaincu le monde et l'enfer : ils le prient de ne pas abandonner aux bêtes, c'est-à-dire aux démons, des âmes qui confessent son nom, de les soutenir dans leurs infirmités, et de signaler en eux sa puissance, en leur faisant remporter la victoire. En un mot, les saints, qui règnent avec Jésus-Christ, se tiennent assurés de leur sort ; mais le nôtre est encore incertain, et ils y prennent le plus vif intérêt. Voilà ce que font pour nous les saints dans le ciel. — Nous, de notre côté, nous nous rappelons leurs vertus, nous nous les proposons pour modèles, nous nous efforçons de les imiter, nous les honorons comme les bénis de Dieu le Père, comme les cohéritiers de Jésus-Christ, comme les temples du Saint-Esprit. Enfin, nous les regardons comme des protecteurs puissants qu'on n'invoque jamais en vain, comme des défenseurs zélés contre les assauts de toutes sortes d'ennemis.

= D. *En quoi consiste la communion qui existe entre les fidèles et les âmes du purgatoire ?* — R. Elle consiste en ce que nous offrons nos prières, nos bonnes œuvres, et surtout le saint sacrifice de la messe, pour les âmes du purgatoire.

EXPLICATION. — Pendant que nous sommes secourus par les saints du ciel, nous aidons, à notre tour, et nous secourons les âmes du purgatoire, qui sont désormais incapables d'acquérir aucun nouveau mérite ; et nous offrons à Dieu, pour ces âmes souffrantes, des prières, des aumônes, et surtout le saint sacrifice de la messe, avec une ferme foi qu'elles peuvent être aidées et soulagées par ces moyens. Les âmes du purgatoire, de leur côté, n'oublient pas les fidèles qui combattent sur la terre, et, du sein des tourments, elles adressent pour eux, au Seigneur, des prières ferventes et des vœux ardents ; tel est le sentiment des plus célèbres théologiens : Bellârmin, Estius, Sylvius, etc.

D. *En quoi consiste la communion des fidèles entre eux ?* — R. En

ce que les grâces que chaque fidèle reçoit, et les bonnes œuvres qu'il fait, profitent à tous les autres.

EXPLICATION. — Chaque fidèle, dans l'Église militante, a part à toutes les prières qui s'y font, à toutes les vertus qui s'y pratiquent, à toutes les grâces qu'on y reçoit, à tous les mérites qu'on y acquiert, à tous les talents, à toutes les grandes qualités, à toutes les belles actions qui s'y font admirer, à toutes les victoires qui s'y remportent, à toutes les merveilles qui s'y opèrent. Tous ces biens y sont en commun, parce que, comme le dit saint Paul, c'est le même Dieu qui opère tout en tous. Telle est l'harmonie admirable du corps de l'Église : quiconque y fait le bien ne le fait pas seulement pour lui-même, mais, en le faisant, il contribue au bien des autres, au bien du corps entier et de chaque membre en particulier ; sa force devient la force de ceux qui sont faibles, mais qui lui sont unis par la charité ; comme il prie pour tous en priant pour lui-même, il est utile à tous. L'abondance de l'un supplée, par ce moyen, à l'indigence de l'autre ; les justes gémissent et prient, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour les pécheurs ; les riches font l'aumône pour ceux qui n'en ont pas le moyen ; les austérités de la pénitence, les jeûnes, les macérations des âmes innocentes, sont utiles à ceux qui ne peuvent pas les pratiquer ; le sacrifice de l'agneau sans tache est offert pour tous, et la même oblation qui se fait par un prêtre, dans une église particulière, dans un coin du monde, est utile à tous, parce qu'elle est faite pour tous, qu'elle est le sacrifice de tous, et que l'Église, par les mains du prêtre, y offre pour tous ses enfants la victime immolée pour tous.

— D. *Pourquoi les fidèles sont-ils appelés saints?* — R. Parce qu'ils ont été sanctifiés par le baptême, et qu'ils sont appelés à la sainteté.

EXPLICATION. — Quoiqu'il y ait, dans l'Église, un grand nombre de pécheurs, on donne néanmoins le nom de saints

aux fidèles dont elle est composée : 1^o parce que, depuis l'établissement de l'Église de Jésus-Christ, ils ont tous été sanctifiés par le baptême ; 2^o parce que, tant qu'ils en conservent la grâce, ou lorsqu'ayant eu le malheur de la perdre, ils l'ont recouvrée par la pénitence, ils sont saints ; 3^o parce que toujours ils sont appelés à la sainteté, et doivent, pour répondre aux desseins de Dieu, marcher dans la voie de la justice et de la perfection, afin de partager un jour la gloire et le bonheur des saints. C'est pour cela que, lorsque saint Paul parlait des fidèles de son temps, ou qu'il leur écrivait, il leur donnait le nom de *saints*.

— D. *Quels sont ceux qui, sur la terre, n'ont aucune part à la communion des saints ?* — R. Ce sont ceux qui sont hors de l'Église.

EXPLICATION. — Pour qu'une branche reçoive la sève que la racine distribue à l'arbre, il faut qu'elle ne soit pas séparée du tronc ; ainsi, pour participer au bienfait de la communion des saints, il ne faut pas être séparé de l'Église. Or, les infidèles, les juifs, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés sont séparés de l'Église : les uns parce qu'ils ne lui ont jamais appartenu ; les autres, parce qu'ils se sont éloignés d'elle ; enfin, les derniers, parce qu'elle les a retranchés de son sein. Ils n'ont donc aucune part à la communion des saints.

— D. *Les pécheurs qui ne sont pas hors de l'Église ont donc part à ses biens spirituels ?* — R. Oui, les pécheurs ont part aux biens spirituels de l'Église.

EXPLICATION. — Les pécheurs que l'Église n'a point retranchés de son sein par l'excommunication ne sont point exclus de la communion des saints. Ils sont, il est vrai, dans le corps de l'Église, des membres morts et corrompus ; mais, tout morts et tout corrompus qu'ils sont, ils tiennent néanmoins à ce corps. Ce sont des enfants ingrats et dénaturés de la plus tendre des mères ; mais l'Église, malgré leur ingratitude et leurs excès, conserve pour eux toute sa tendresse maternelle : et si leurs péchés les privent de tous les dons

spirituels qu'on ne peut posséder sans être juste, c'est-à-dire de la grâce sanctifiante, des indulgences, etc., ils ont du moins part à ces gémissements ineffables dont parle saint Paul, et qui sont continuellement poussés vers le ciel, non-seulement pour les justes, afin qu'ils persévèrent, mais aussi pour les pécheurs, afin qu'ils se convertissent et qu'ils vivent. Le sacrifice de l'autel est offert pour eux aussi bien que pour les chrétiens les plus fervents; les saints qui règnent dans la gloire ne cessent d'intercéder en leur faveur auprès du Père des miséricordes, et il ne tient qu'à eux de recouvrer la vie de la grâce, qu'ils ont perdue, en recourant aux moyens que Jésus-Christ a établis et confiés à son Église pour opérer la rémission des péchés. « Pleurez et gémissiez, » disait saint Ambroise aux chrétiens qui avaient eu le malheur de s'abandonner au crime, « et si votre pénitence ne suffit pas pour vous purifier, vu la grandeur de vos fautes, l'Église, votre mère, y suppléera par ses gémissements et ses prières, et elle vous rendra la vie par ses larmes. »

TRAITS HISTORIQUES.

LE FEU SAINT-ANTOINE.

Voici un exemple bien frappant de l'intérêt que nous portent les saints qui règnent dans le ciel, et du crédit dont ils jouissent auprès de Dieu. En 1089, une maladie contagieuse, connue sous le nom de *feu sacré*, ravageait plusieurs provinces de France. Quelques pèlerins, étant venus prier à Arles devant les reliques de saint Antoine, furent guéris; le bruit de cette guérison subite attira, dans l'église où elles reposaient, un prodigieux concours. Toute la France implora la protection de l'illustre serviteur de Dieu contre ce cruel fléau, et l'événement justifia sa confiance. Le nom de *feu Saint-Antoine*, sous lequel on désigna depuis cette maladie, est resté comme un monument populaire du secours que ce grand saint accorda à notre patrie, et de la puissance de ses prières (1).

TOUCHANTES PAROLES DE SAINT BERNARD.

Dans un discours de saint Bernard sur la mort de Gérard, son

(1) *Vie de saint Antoine.*

frère, se trouvent les paroles touchantes qu'on va lire, et qui confirment ce que nous avons dit des rapports qui existent entre l'Église triomphante et l'Église militante : « Si chers l'un à l'autre durant la vie, comment avons-nous été désunis par la mort? Cruelle séparation! rien que la mort ne pouvait l'opérer. Elle seule était capable de nous éloigner l'un de l'autre et de mettre entre Gérard et moi cette barrière affreuse du tombeau... Si du moins je savais que tu daignes encore t'occuper de ce frère, de cet unique ami que tu as laissé seul, sans appui, et que ta pensée s'abaisse sur cette terre misérable, du sein de cet abîme de lumière et de cet océan des immortelles béatitudes où tu es plongé... Mais le Dieu que tu possèdes n'est-il pas charité? Tu es donc, comme lui, plein de charité et de miséricorde. Non, jamais tu n'oublieras ton frère. Il me semble t'entendre me répondre : *Est-il possible qu'une mère oublie le fruit de son sein? et quand une mère pourrait l'oublier, moi je ne t'oublierai jamais.* Eh! le pourrais-tu? Tu sais dans quelle contrée tu m'as délaissé orphelin (1)! »

LETTRES DE COMMUNION.

Dans les premiers siècles, les différentes Églises étaient dans l'usage de s'écrire mutuellement des lettres de fraternité et d'amitié, que l'on nommait *lettres de communion*. Elles attestaient, par ce moyen, qu'elles étaient unies entre elles, non-seulement par les liens d'une même foi et d'un même culte, mais encore par une charité mutuelle; qu'elles s'intéressaient à la prospérité les unes des autres, et prenaient part au bien et au mal qui pourrait leur arriver.

LEÇON XXIX.

DE LA MORT ET DU JUGEMENT PARTICULIER.

D. *Devons-nous tous mourir un jour?* — R. Oui, nous devons tous mourir un jour, parce qu'ayant tous péché en Adam, nous devons tous porter la peine de son péché.

EXPLICATION. — « Dieu, dit l'Écriture, créa l'homme immortel (2). Mais comme le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché, ainsi la mort

(1) S. Bernard, apud Guillon, t. xxv, p. 444.

(2) Deus creavit hominem inextinguibilem. (Sap. II, 23.)

« est passée dans tous les hommes, par ce seul homme en « qui tous ont péché (1). — Les enfants d'Adam, parce qu'ils naissent coupables, ne naissent que pour mourir, non pas quant à l'âme, qui est immortelle, mais quant au corps. La mort du corps vient de la dégradation qui lui a été imprimée par le péché originel. On appelle cette dégradation tendance de la chair à la corruption. La corruption de la chair commence du moment où cessent complètement et définitivement en elle les phénomènes de formation, d'accroissement et de conservation. En même temps l'âme s'en sépare, mais pour s'réunir un jour, comme nous l'expliquerons bientôt.

D. *Il y a donc en nous un germe de mort ?* — R. Oui, il y a en nous un germe de mort.

EXPLICATION. — « Vous mourrez très-certainement (2). » Cette parole effrayante n'était d'abord qu'une menace faite au premier homme, pour le contenir dans les bornes de la soumission et de la dépendance, et l'empêcher de manger du fruit défendu ; elle est devenue, par sa révolte, un arrêt irrévocable, prononcé contre lui et contre toute sa postérité : « Souvenez-vous, ô homme, que vous êtes poussière et que « vous retournerez en poussière (3). » Ces terribles paroles, qui éclatèrent comme un coup de foudre sur la tête d'Adam, tombent de tout leur poids sur la nôtre, et rappellent à chacun de nous l'inévitable nécessité de mourir, parce qu'il y a en nous tous un germe de mort, fruit déplorable du péché originel.

— D. *Quand devons-nous mourir ?* — R. Nous mourrons quand il plaira à Dieu ; mais nous ne savons ni le jour, ni l'heure, ni le moment de notre mort.

EXPLICATION. — Rien de plus certain que la mort : mais quand mourrons-nous ? Est-ce dans une extrême vieillesse ou dans un âge moins avancé ? est-ce dans l'adolescence,

(1) Rom., v, 12.

(2) Gen., ii, 17.

(3) Gen., iii, 19.

est-ce dans la jeunesse? Nous sommes à cet égard dans une ignorance complète et absolue. Quel sera le genre de notre mort? sera-t-elle lente, sera-t-elle précipitée? sera-t-elle tout à fait subite? Voilà ce que nous ne pouvons savoir.

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que l'heure de notre mort nous fût cachée? — R. Afin que nous nous y préparions sans cesse, et que nous regardions chaque jour comme pouvant être le dernier de notre vie.

EXPLICATION. — Nous ignorons le jour, l'heure, le moment et le genre de notre mort; tenons-nous donc toujours prêts, car si la mort venait dans un moment où notre cœur ne serait pas pur aux yeux de Dieu, si elle nous frappait d'une manière tellement subite que nous n'eussions pas le temps de nous réconcilier avec Dieu, ce serait mourir dans le péché et être réprouvé éternellement.

Rien de plus certain que la mort; rien de plus incertain que le moment de la mort. Les hommes devraient donc, par conséquent, être sans cesse sur leurs gardes; et cependant c'est tout le contraire! Uniquement occupés à satisfaire leurs passions et à jouir de leur vie, la mort est la seule chose à laquelle ils ne pensent pas, tant est profond leur aveuglement. Une comparaison que nous empruntons à un célèbre écrivain, Bernardin de Saint-Pierre, vous fera comprendre ce que nous venons de dire. « Je me suis arrêté quelquefois avec plaisir à voir des moucherons, après la pluie, danser en rond des espèces de ballet. Ils se divisent en quadrilles qui s'élèvent, s'abaissent, circulent et s'entrelacent sans se confondre. Une vapeur qui sort de la terre est le foyer ordinaire de leurs plaisirs; mais souvent une sombre hirondelle traverse tout à coup leur troupe légère et avale à la fois des groupes entiers de danseurs. Cependant leur fête n'en est pas interrompue. Les coryphées distribuent les postes à ceux qui restent, et tous continuent à danser et à chanter. Leur vie, après tout, est une image de la nôtre. Les hommes se bercent de vaines illusions autour de quelques vapeurs qui s'élèvent de la terre, tandis que la mort, comme

un oiseau de proie, passe au milieu d'eux et les engloutit tout à coup sans interrompre la foule, qui cherche le plaisir. »

D. *Comment pouvons-nous nous préparer à bien mourir?* — R. En menant une vie véritablement chrétienne.

EXPLICATION. — Pour l'ordinaire, on meurt comme on a vécu; les vraies conversions à la mort sont possibles, mais elles sont rares. « Parce que je vous ai appelés, dit le Seigneur, « et que vous n'avez point voulu m'écouter, que vous avez « méprisé mes conseils, et que vous avez négligé mes répri- « mandes, je rirai aussi à votre mort, et je vous insulteraï « lorsque ce que vous craignez vous sera arrivé (1). » Celui, au contraire, qui mène une vie véritablement chrétienne, obtient chaque jour de nouvelles grâces, à l'aide desquelles il évite le mal et pratique la vertu; tout porte à croire que la mort ne le surprendra point dans l'état du péché, et que la grâce de la persévérance finale sera la récompense de sa fidélité à remplir les devoirs de la religion.

D. *Est-il permis de désirer la mort?* — R. Quand on la désire par impatience ou par colère, c'est un péché; mais c'est une bonne chose de la désirer pour voir Dieu et pour ne plus l'offenser sur la terre.

EXPLICATION. — Il y a un saint désir de la mort, c'est celui qu'éprouvait saint Paul, quand il s'écriait: « Je désire d'être « dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ (2); » c'est celui qu'ont éprouvé tant de saints, qui, saisis de frayeur à la vue de leur faiblesse et de tous les dangers dont le monde est rempli, soupiraient sans cesse après l'heureux moment où il leur serait donné de voir en face l'objet de leur amour. *O mon Dieu! je me meurs de ne pouvoir mourir!* c'est ce que ne cessait de répéter sainte Thérèse. Mais ce serait un péché que de se souhaiter la mort par impatience ou par colère, parce que ce serait manquer de confiance en Dieu et de résignation à sa sainte volonté.

(1) Ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo; cum vobis id, quod timebatis, advenerit. (Prov., 1, 26.)

(2) Desiderium habens distolvi, et esse cum Christo. (Philip., 1, 23.)

= D. *Qu'est-ce que la mort?* — R. La mort est la séparation de l'âme d'avec le corps.

EXPLICATION. — Deux substances constituent notre être : une substance matérielle et une substance immatérielle, un corps et une âme. Tant que l'âme est unie au corps, l'homme est vivant ; si l'âme se sépare du corps à qui elle donnait le mouvement et l'action, l'homme meurt. Voilà en quoi consiste la mort. Elle n'est point un spectre, un fantôme, c'est la séparation de l'âme d'avec le corps. — Les poètes orientaux ont personnifié la mort, et ils en ont fait un roi terrible ; ils lui ont donné un empire dans les régions souterraines ; ils lui ont bâti un palais fermé par des portes et des verrous, dans lequel elle règne sur tous les morts, les héros et les rois ; ils ont donné à cette cour le nom de *Porte de la Mort*, parce que, de tout temps, les Orientaux ont appelé *porte* ce que nous appelons la *cour* des rois. Les auteurs sacrés se sont souvent conformés à ces idées, qui ne doivent pas être prises à la lettre, mais qui sont propres à nous faire comprendre combien la mort est terrible, puisqu'elle est la fin du temps et le commencement de l'éternité. — On croyait, dans l'Orient, que lorsqu'un homme était sur le point de mourir, un esprit mauvais, nommé *l'ange de la mort*, se présentait à lui sous la forme la plus hideuse, tenant en la main une coupe remplie d'un horrible poison ; et c'était à la frayeur qu'il lui inspirait qu'il fallait attribuer les angoisses et les mouvements convulsifs de ses derniers moments. Enfin il laissait tomber une goutte du poison qu'il tenait dans sa coupe sur le malade, qui mourait à l'instant. De là viennent ces expressions, *goûter la mort*, *boire le calice* ou *la coupe de la mort*, locutions qui de la poésie des Arabes ont passé jusque dans les Livres saints ; locutions qu'il ne faut point prendre à la lettre, mais qui sont une allusion à la croyance dont nous venons de parler. Il en est de même de ces paroles que le prophète Isaïe met dans la bouche d'Ézéchias : « Je regarde de tous côtés dans les airs,

« et je cherche à découvrir l'approche de cet ange funeste
« qui doit me frapper (1). »

= D. *Que deviendra notre corps après notre mort?* — R. Notre corps, après la mort, se corrompra et deviendra poussière, en attendant la résurrection générale.

EXPLICATION. — Notre corps, après la mort, tombera en corruption et en pourriture; il ne sera plus qu'un cadavre hideux qu'on s'empressera de dérober à la vue des mortels effrayés et de cacher dans la poussière du sépulcre. Rentré dans la terre, d'où il avait été tiré, *il y aura pour héritage les bêtes, les serpents et les vers* (2), dont il deviendra la pâture. Mais il ne sera pas pour cela anéanti; à la résurrection générale, il sortira du tombeau et reprendra le mouvement et la vie.

= D. *Que deviendra notre âme après la mort?* — R. Notre âme, qui est immortelle, ira, après la mort, paraître devant Dieu pour être jugée selon ses œuvres.

EXPLICATION. — Notre âme est immortelle, c'est une suite de sa nature; cette âme est aussi simple que la pensée qu'elle produit; c'est le souffle divin que Dieu a répandu sur le premier homme et qu'il continue de répandre sur tous ses descendants: comment donc pourrait-elle être sujette à la destruction et à la mort? Quoi! parce que le limon du corps se dissout, on se persuadera que l'âme, toute spirituelle, doit périr avec lui! parce que la poussière retourne en poussière, on croira qu'une substance immatérielle et exempte de parties doit être entraînée dans la ruine de l'édifice de boue qui s'écroule! Non, mes enfants, il ne peut y avoir de dissolution ni de mort naturelle pour l'âme; il faudrait un acte de la toute-puissance divine pour l'anéantir, et Dieu ne l'anéantira pas: sa justice s'y oppose. En effet, si Dieu est juste, il doit rendre à chacun selon ses œuvres: il faut que

(1) Isai., xxxviii, 14. (Trad. d'après le texte héb., par Nolbac. (Paris, 1830.)

(2) Cum enim morietur homo, hæreditabit serpentes, et bestias, e vermes. (Eccl., x, 13.)

le vice soit puni ; il faut que la vertu soit récompensée. L'est-elle toujours dans ce monde ? Que voyons-nous de toutes parts ? l'innocence outragée, persécutée, calomniée, tandis que le vice lève une tête altière ; l'impie marquer tous ses jours par de nouveaux succès et de nouveaux triomphes, tandis que le juste traîne dans la pauvreté et les douleurs une vie triste et languissante... Que voyons-nous ? le crime au faite des honneurs et de la gloire et la vertu opprimée ! A la vue de ce désordre apparent, ne partagez-vous pas l'indignation du prophète-roi, et n'êtes-vous pas tentés de vous écrier avec lui : « Le Très-Haut connaît-il « donc tout ce qui se passe sur la terre, et ses yeux sont-ils « ouverts sur les enfants des hommes ? Voilà les pécheurs « eux-mêmes qui regorgent de richesses (1) ! » Mais le vice ne sera pas toujours heureux, la vertu ne sera pas toujours dans l'humiliation ; il y a une autre vie, où les inégalités de celle-ci seront réparées ; il y a une autre vie, et j'en ai pour preuve la prospérité des méchants et les malheurs des justes ici-bas ; autrement, ô mon Dieu ! où serait votre bonté, où serait votre justice ? Non, vos ennemis ne triompheront pas toujours ; vos serviteurs ne seront pas toujours malheureux. « Si vous permettez que sous le soleil l'impiété « se trouve à la place du jugement, et l'iniquité à celle de « la justice, c'est qu'il viendra un temps où vous jugerez « et le juste et l'injuste ; et alors ce sera le temps de la con- « sommation de toutes choses ; elles rentreront dans l'ordre, « et chacun recevra selon ses œuvres (2). »

Notre âme est immortelle : cette vérité, que nous venons de prouver par les livres saints et par la raison, est attestée, confirmée par la tradition constante des siècles et l'adhésion unanime des peuples. On trouverait plutôt une ville bâtie dans les airs qu'une seule nation, soit moderne, soit ancienne, où l'on ne fasse pas, où l'on n'ait pas fait profession publique du dogme d'une autre vie. Nul climat, nul gou-

(1) Psal. LXXII, 11, 12.

(2) Eccl., III, 16, 17.

vernement, nul peuple n'a pu méconnaître cette vérité éternelle. Ce fut dans tous les temps le dogme du genre humain. Or, mes enfants, ce que tous les peuples ont généralement, constamment, uniformément cru dans tous les temps et dans tous les pays, ne doit-on pas dire que c'est la nature qui le leur a inspiré ? Et ce que la nature, ou pour mieux dire, ce que l'auteur même de la nature enseigne à tous comme une vérité, peut-il n'être qu'une erreur ?

Après la mort, notre âme, qui est immortelle, ira paraître devant Dieu pour être jugée selon ses œuvres. « Il est arrêté, « dit saint Paul, que tous les hommes mourront une fois, « et qu'après la mort ils seront jugés (1). » « Nous devons « tous, dit le même apôtre, nous devons tous comparaître « devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun re- « çoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions « qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son « corps (2). » A peine aurons-nous rendu le dernier soupir, que notre âme se trouvera seule avec Dieu seul ; il faudra que nous lui rendions compte de toutes nos actions, de toutes nos paroles et de toutes nos pensées. C'est d'après tout cela que nous serons jugés ; et si nous sommes trouvés coupables, ne fût-ce que d'un seul péché mortel, nous entendrons le souverain Juge prononcer contre nous la plus terrible condamnation.

= D. *Comment s'appelle ce jugement ?* — R. Ce jugement s'appelle le jugement particulier.

EXPLICATION. — Le jugement que subit une âme, dès qu'elle est séparée du corps qu'elle animait, s'appelle le jugement particulier, parce qu'il regarde spécialement cette âme, qu'elle est seule à le subir, et qu'il n'est pas commun à d'autres. Cette âme est jugée : 1° sur le mal qu'elle a

(1) Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium (Heb., ix, 27.)

(2) Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum. (II Cor., v, 10.)

fait : Rends compte, lui dit le souverain Juge, de tant de lectures dangereuses, de tant de conversations libres, de tant de pensées impures, de tant de désirs honteux, de tant de paroles licencieuses, de tant de jurements et de blasphèmes, de tant de péchés d'orgueil, de vanité, d'ambition, de vengeance... ; 2° sur le mal qu'elle a laissé faire : Rends compte des péchés de tes enfants et de tes inférieurs ; tu devais leur donner de bons conseils et de bons exemples, et, au contraire, tu les as scandalisés par une conduite peu chrétienne, par des discours pleins d'impiété ; tu devais les reprendre, les corriger, les punir, lorsqu'ils faisaient le mal, et, au contraire, tu as fermé les yeux sur leurs défauts les plus essentiels... ; 3° sur le bien qu'elle n'a pas fait : Rends compte de tant d'omissions volontaires à l'égard des obligations les plus précises, des devoirs les plus saints, que tu as si constamment négligés ; de tant d'occasions de faire le bien ménagées par la Providence, et auxquelles tu t'es si souvent refusée... ; 4° sur le bien même qu'elle a fait, mais qu'elle a mal fait : Rends compte de tant de prières sans attention, de tant de confessions sans douleur, de tant de communions sans amour. — Convaincue d'avoir violé la loi de son Dieu, l'âme pécheresse cherchera-t-elle à se défendre ? Et que pourrait-elle dire ? Alléguera-t-elle son ignorance ? Mais, lui répond le souverain Juge, il fallait t'instruire ; il fallait écouter mes ministres lorsqu'ils expliquaient ma loi sainte ; il fallait profiter de leurs discours, au lieu d'en faire le sujet de tes railleries. Alléguera-t-elle sa faiblesse ? Mais Dieu ne lui reproche que des crimes de choix, que des crimes commis avec tous les moyens d'y résister. Dira-t-elle qu'elle était dans des occasions trop dangereuses, exposée à de tentations trop violentes ? Mais ces occasions, il fallait les éviter ; ces tentations, il fallait y résister. Se rejettera-t-elle sur les mauvais conseils qu'elle a reçus, sur les mauvais exemples qu'elle avait sous les yeux ? Ceux qui t'ont donné ces mauvais conseils, ces mauvais exemples, répond le Dieu des justices, subiront un jour leur

châtiment, c'est à toi de subir aujourd'hui le tien. Va-t-elle réclamer la bonté, la miséricorde divine? Plus de bonté, plus de miséricorde; le jour de la justice est arrivé : *Va, âme maudite, l'enfer est ton partage, va au feu éternel* (1)! Craignons, mes enfants, un malheur aussi épouvantable; pour l'éviter, vivons chaque jour comme si chaque jour devait être pour nous le dernier; tenons-nous toujours prêts à paraître devant Dieu, et tâchons de mériter, par une vie sainte, d'être du nombre de ceux à qui le souverain Juge dira : *Courage, serviteur bon et fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur* (2).

= D. *Que deviennent les âmes après le jugement particulier?* — R. Les âmes, après le jugement particulier, vont en paradis, ou en enfer, ou en purgatoire.

EXPLICATION. — Aussitôt qu'une âme est jugée, la sentence s'exécute; cette sentence est irrévocable et sans appel, et le sort de cette âme est fixé pour l'éternité. Elle va en paradis, ou en enfer, ou en purgatoire : *en paradis*, si elle a été trouvée parfaitement pure, et si, avant de quitter la terre, elle avait fait une pénitence proportionnée au nombre et à la grièveté des péchés qu'elle avait commis; *en enfer*, si la mort l'a surprise dans l'état du péché mortel; *en purgatoire*, si elle est encore souillée de quelque faute légère, ou s'il lui reste encore quelque péché à expier.

TRAITS HISTORIQUES.

PENSÉE DE LA MORT.

Saint Jean l'Aumônier, patriarche de Jérusalem, se préparait avec une sainte frayeur au jugement de Dieu; et, pour s'entretenir sans cesse de la salutaire pensée de la mort, il faisait creuser chaque jour son tombeau, et il avait chargé quelqu'un de venir lui dire, au milieu des fêtes et des cérémonies : « Monseigneur, votre tombeau n'est pas encore achevé, donnez vos

(1) *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* (Matth., xxv, 41.)

(2) *Euge, bone serve et fidelis... intra in gaudium domini tui.* (Matth., xxv, 23.)

ordres pour qu'on le finisse, car vous ignorez l'heure de votre mort. »

LE SOURIRE DU MOURANT.

Un pauvre vieillard, grabataire depuis bien des années, avait, sur le point d'expirer, réuni toute sa famille et plusieurs amis autour de son lit. Le calme, la résignation, étaient peints sur sa figure. Ses yeux étaient fermés; on eût dit qu'il dormait paisiblement, sans un doux sourire qui passa trois fois sur ses lèvres entr'ouvertes. Au milieu du deuil général, un de ses fils lui demanda quelle raison le rendait rayonnant d'une joie surnaturelle, et le faisait ainsi sourire. « La première fois, dit le vieillard d'une voix défaillante, je songeais aux plaisirs fugitifs de ce monde, et je n'ai pu m'empêcher de sourire de la folie de la plupart des hommes, qui ne cessent de les poursuivre. La seconde fois, je me suis rappelé les chagrins qui sont venus fondre sur moi, et je me réjouissais en pensant que je vais les échanger contre une béatitude éternelle. La troisième fois, sans me croire pur aux yeux de mon Sauveur, je réfléchissais sur la mort, qui glace les hommes d'épouvante, et j'ai souri en voyant mon bon ange qui déployait ses ailes éclatantes pour transporter mon âme devant le trône du Tout-Puissant. » En prononçant ces dernières paroles, le vertueux vieillard expira. « Quel doux trépas ! dit un des spectateurs. — Prenons-le pour exemple, ajouta le vénérable pasteur qui mêlait ses larmes à celles de tous les assistants, et nous pourrons aussi rendre le dernier soupir en souriant. » La mort n'a rien d'amer ni de terrible pour quiconque fut toujours vertueux et sage (1).

PAROLES TOUCHANTES DE SAINT MARTIN.

Les disciples de saint Martin le pressaient, un peu avant sa mort, de se mettre dans une posture plus commode : « Laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, leur répondit-il, afin que je voie la route que mon âme doit suivre en sortant de mon corps. »

LE PÈRE DE SERKIS.

Le Père de Serkis, Arménien catholique, qui avait converti un grand nombre d'hérétiques, fut, comme Job, soumis à des épreuves que Dieu réserve sur cette terre à ses favoris. Il avait quatre cents moutons paissant sur la colline. Les Kurdes (bandes

(1) Traduit de Schmidt.

de malfaiteurs dans l'Arménie) tombèrent sur le troupeau et en enlevèrent une partie; la maladie fit périr le reste. Comme ses proches cherchaient à le consoler : « Je me réjouis, leur répondit-il, car il y avait peut-être dans ce nombre du bien injustement acquis, et la tribulation purifie la faute. » Atteint bientôt d'une maladie mortelle, il disait à ceux qui l'entouraient à son heure suprême : « Le ciel s'est servi de moi pour vous rendre catholiques; jurez ici, sur la croix de Dieu, qui va me juger, qu'il n'y aura jamais parmi vous un apostat. Je ne demande pas d'autres consolations. Pourquoi ces larmes? *la mort est le commencement de la vie dont nous vivrons tous, je l'espère, réunis dans sein de celui qui nous a fait connaître sa divinité (1).* »

MORT ÉDIFIANTE DU COMTE DE STOLBERG.

Rien de plus touchant que le récit de la mort du comte de Stolberg, rédigé par ses enfants. On sait que cet illustre écrivain fut l'une des plus précieuses conquêtes du catholicisme sur l'Allemagne protestante. Nous ne citerons ici que les dernières paroles de cette belle âme à son médecin : « *Dites-moi, sera-ce fini demain ou après-demain? — Votre vive foi et votre ardent désir de voir Dieu me permettent de vous dire que vous n'irez pas jusqu'à minuit. — Dieu soit béni!* » Il prit alors les mains du médecin, les serra avec force : « *Merci, merci! Je vous remercie de tout mon cœur! Loué soit Jésus-Christ!* » En disant ces mots, il pencha la tête de côté, et, après quelques soupirs, il s'en alla vers son Père et notre Père, vers son Dieu et notre Dieu.

MORT DES PÉCHEURS.

La mort des justes, dit l'Esprit-Saint, est précieuse devant le Seigneur, mais la mort des pécheurs est très-mauvaise. Voltaire, au lit de mort, s'écriait, tremblant d'effroi et frémissant d'horreur : « Je suis donc abandonné de Dieu et des hommes! » — « Quelle heure est-il? demande à l'article de la mort un homme qui toute sa vie avait fait profession de ne rien croire, quelle heure est-il? » On lui répond qu'il est minuit. « Minuit! s'écrie-t-il d'une voix qui glace d'effroi tous les assistants, voici l'heure fatale où va commencer ma malheureuse éternité! » Il se retourne et expire. — On a vu un autre impie mourir dans les convulsions du désespoir, après avoir prononcé ces paroles effrayantes de l'Écriture : « Le pécheur, à la mort, ouvrira les

(1) E. Boré, *Correspondance d'un voyageur en Orient*. t. II, p. 265.

« yeux et sera irrité : il grincera des dents et frémira de rage :
« les désirs du pécheur périront avec lui. »

LE SOLITAIRE MOURANT.

Un solitaire, qui avait eu le malheur de vivre assez longtemps dans une grande négligence de son salut et de sa perfection, tomba dangereusement malade ; alors il fut ravi en esprit au tribunal de Dieu, et pendant une heure entière il parut hors de lui-même. Dans ce ravissement, il vit la rigueur et la juste sévérité des jugements de Dieu. Étant revenu à lui, il fut tellement frappé de ce qu'il avait vu, qu'il se condamna à la pénitence la plus rigoureuse. Il fit murer la porte de sa cellule, et y demeura enfermé pendant douze ans, sans parler à personne, et ne vivant que de pain et d'eau, qu'on lui apportait. Lorsqu'il fut près de mourir, les solitaires qui étaient dans le monastère enfoncèrent le mur qui fermait sa cellule et s'approchèrent de lui. Tous alors le prièrent avec instance de leur adresser quelques paroles d'édification. Après s'en être excusé longtemps, il s'exprima enfin en ces termes : « Pardonnez-moi, mes frères, si je ne vous dis qu'une seule chose : En vérité, en vérité, si les hommes savaient combien le jugement de Dieu est redoutable ils ne pourraient jamais se résoudre à l'offenser. » Après ces mots, il expira, laissant tous les solitaires pénétrés d'une sainte frayeur.

TRIBUNAUX POUR JUGER LES MORTS.

Un ancien peuple avait établi un tribunal pour juger les morts. Du moment qu'un homme avait rendu le dernier soupir, il était porté à ce tribunal, où le suivaient ses parents et ses amis. Là, en présence de tout le peuple, les juges s'enquéraient de la vie qu'il avait menée, et chacun était admis à l'accuser ou à le défendre. Les informations prises, les faits allégués pour ou contre scrupuleusement discutés, les juges autorisaient la famille du défunt à lui rendre les honneurs de la sépulture, ou ils ordonnaient que le mort fût exposé nu sur une pierre qu'on appelait la pierre de l'infamie, et abandonné pour servir de pâture aux bêtes et aux animaux carnassiers. Le tribunal des morts fut la terreur des méchants, tant qu'il subsista chez le peuple qui en avait conçu l'idée. De quoi s'agissait-il, cependant ? D'une peine grave, sans doute, mais qui ne retombait, après tout, que sur un cadavre insensible. Et nous, nous ne craignons point, que dis-je ! nous affrontons sans cesse les jugements de cet autre

tribunal qui précipite dans l'enfer et le corps et l'âme des coupables qu'il condamne !...

LES ARABES OU ARABIENS.

C'est le nom que l'on donne à une secte d'hérétiques qui, dans le III^e siècle, attaqua l'immortalité de l'âme, sans cependant nier qu'il y eût une autre vie après cette vie ; ils prétendaient seulement que l'âme mourait avec le corps et qu'elle ressuscitait avec lui. Il se tint sur ce sujet, en Arabie, une grande assemblée, à laquelle Origène assista ; il y parla avec tant de solidité et de modération, que ceux qui étaient tombés dans l'erreur des arabiens l'abandonnèrent entièrement (1).

LEÇON XXX.

DU PARADIS.

Comme nous venons de l'expliquer, les âmes, après le jugement particulier, vont en paradis, ou en enfer, ou en purgatoire ; c'est ce qui va faire le sujet de cette leçon et des deux suivantes.

— D. *Qu'est-ce que le paradis ?* — R. Le paradis est un lieu de délices où, en voyant Dieu tel qu'il est et en l'aimant parfaitement, l'on jouit d'un bonheur éternel.

EXPLICATION. — *Paradis* (2) signifie un lieu fort agréable, soit un jardin, soit un parc, soit un bois (3). Le jardin délicieux où Dieu plaça l'homme, après l'avoir formé, fut appelé par excellence le *paradis terrestre*. On entend aussi par *paradis* le lieu où les justes attendaient l'arrivée de Notre-Seigneur. « Je vous assure, dit Jésus-Christ au bon larron, « que vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis (4). » Dans le *paradis*, c'est-à-dire dans les limbes, dans le sein

(1) Pluquet, *Dict. des hérésies*, article *Arabiens*.

(2) *Paradis*, selon le sentiment général, vient du grec παράδεισος (jardin, parc, lieu de plaisance), mot qui lui-même emprunte au persan son étymologie.

(3) Huré, *Dict. de philologie sacrée*.

(4) Hodie mecum eris in paradiso. (Luc., XXIII, 43.)

d'Abraham (1). Enfin, *paradis* signifie le lieu où les saints, les élus, les prédestinés, jouissent avec Dieu de la vie éternelle, et c'est dans ce sens que nous le prenons ici; c'est dans le même sens que saint Paul dit « qu'il fut ravi dans le paradis (2) et jusqu'au troisième ciel (3). » Le séjour de la gloire est appelé *paradis*, par rapport au paradis terrestre, qui était rempli de délices et de toutes sortes de fruits agréables au goût et à la vue. On lui donne plusieurs autres noms : on l'appelle la céleste Sion (4), la céleste Jérusalem, le royaume éternel, la gloire éternelle, la cité du Dieu vivant, la demeure des anges, l'Église des prédestinés, l'Église triomphante, la vie éternelle, la véritable patrie, le séjour de la paix et du bonheur, etc., etc.

Le paradis ou le ciel est *un lieu de délices*, c'est-à-dire un séjour où se trouve l'assemblage de tous les biens, sans mélange d'aucun mal; un séjour de volupté où l'on goûte sans cesse les plaisirs les plus vifs, où l'on éprouve sans cesse les plus douces jouissances; un séjour d'où est à jamais banni tout ce qui pourrait causer la moindre peine, le plus petit chagrin, la plus légère inquiétude; un séjour enfin où l'on jouit d'un bonheur si grand, que *l'œil n'a jamais vu, l'oreille*

(1) Les anciens, lorsqu'ils prenaient leur repas, étaient couchés sur des lits où tenaient d'ordinaire trois personnes, et dont la place du milieu était la plus honorable. Celui qui l'occupait était couché sur le côté droit et tournait le visage sur celui qui était à sa gauche; cette seconde place s'appelait le *sein du père de famille*. C'est par analogie avec cette coutume que dans saint Luc (xvi, 22, 23) le pauvre Lazare est porté dans le sein d'Abraham, c'est-à-dire dans le lieu le plus proche et sous les yeux de ce patriarche. L'Écriture représente la béatitude céleste sous la figure d'un festin, et lorsqu'elle dit que beaucoup viendront de l'Orient et de l'Occident, et seront à table avec Abraham, Isaac et Jacob (Matth., viii, 11), cela veut dire que les bienheureux auront leur place avec Abraham, Isaac et Jacob. — Être à table dans le sein de quelqu'un, *recumbere in sinu*, c'est être à table à côté de lui.

(2) Raptus est in paradysum. (II Cor., xii, 4.)

(3) Usque ad tertium cælum. (II, Cor., xii, 2.) — On distingue trois ciels ou trois régions célestes : la première, celle de l'air; la seconde, celle des astres; la troisième est la demeure des anges et des saints.

(4) *Sion*, montagne de Jérusalem sur laquelle était bâti le temple que le Seigneur avait daigné choisir pour sa demeure. *Elegi domum istam.*

n'a jamais entendu, l'esprit de l'homme n'a jamais compris ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment (1).

Jésus-Christ nous a donné une bien haute idée de la gloire des saints dans le ciel lorsqu'il a dit : « Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône ; comme, après la victoire que j'ai moi-même remportée, je me suis assis avec mon Père sur son trône (2). » Leur félicité répond à la gloire qu'ils possèdent : « Dieu a essuyé toutes les larmes de leurs yeux (3), et en a pour jamais tari la source ; il n'y a plus, dans leur éternelle demeure, ni pleurs, ni cris, ni afflictions (4) ; tout y est paix, sérénité, tranquillité, joie. » Inaccessibles à la douleur et à la tristesse, ils sont couronnés d'une allégresse éternelle ; leur ravissement de joie, dit Isaïe, ne les quittera point (5). — Mais ce qui met le comble au bonheur des élus, c'est la vue de Dieu. Fortifiés par la lumière de la gloire, et devenus capables de soutenir les splendeurs de l'Être divin, ils contemplent l'adorable Trinité. Ce n'est plus comme en un miroir et en énigme qu'ils l'aperçoivent ; ils la contemplent *face à face* (6) ; ils la connaissent comme ils en sont eux-mêmes connus, et ils puisent la vie éternelle dans cette connaissance parfaite du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Comme Dieu trouve son essentielle et inaltérable félicité à se contempler et à s'aimer lui-même, les élus trouvent leur inaltérable félicité dans la contemplation de Dieu sans voile, sans nuages, face à face et tel qu'il est. La vue si claire, dont ils jouissent, des perfections de Dieu, les embrase

(1) *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum. (I Cor., II, 9.)*

(2) *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus (Apoc., III, 21.)*

(3) *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum. (Apoc., VII, 17.)*

(4) *Neque clamor, neque dolor erit ultra. (Apoc., XXI, 4.)*

(5) *Lætitia sempiterna super caput eorum : gaudium et lætitiâ obtinebunt, et fugiet dolor et gemitus. (Isai., XXXV, 10.)*

(6) *Videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. (I Cor., XIII, 12.)*

d'amour pour lui. « Et cet amour inviolable, dit saint François de Sales, toujours actuel, toujours régnant, toujours également tendre, également vif, également ardent, leur fait goûter des délices auxquelles tous les autres contentements célestes ne peuvent être comparés. »

D. *Les saints, dans le ciel, possèdent-ils Dieu?* — R. Oui, ils possèdent Dieu, et ils jouissent de lui de la manière la plus délicieuse et la plus parfaite.

EXPLICATION. — Non-seulement les saints voient Dieu, mais encore ils le possèdent; il est à eux comme ils sont à lui; il est lui-même leur récompense infiniment grande (1), et ils peuvent dire, comme l'épouse du *Cantique des Cantiques* : « Je l'ai arrêté et je ne le laisserai point aller (2). » Cette possession de Dieu est accompagnée de la jouissance la plus parfaite de cet être infiniment aimable; ils se reposent délicieusement en lui; ils sont heureux de son bonheur, et c'est du torrent de sa propre volupté qu'il les enivre (3).

La vision, la possession et la jouissance de Dieu, qui sont le partage de l'âme glorifiée (4), forment comme la dot dont le céleste époux, l'agneau sans tache, orne et enrichit celle qui, sur la terre, quelque intime que fût son union avec lui, n'était que sa fiancée (5), et qui, dans le ciel, devient son épouse. C'est pour cela que l'Écriture donne à l'union et à la vision béatifique (6) le nom de noces : « Ré-
« jouissons-nous, faisons éclater notre joie, et rendons gloire
« au Seigneur notre Dieu, parce que les noces de l'Agneau
« sont venues, et que son épouse s'y est préparée..... Heu-
« reux ceux qui ont été appelés au souper des noces de
« l'Agneau.

(1) Ego... merces tua magna nimis. (Gen., xv, 1.)

(2) Tenui eum, nec dimittam. (Cant., III, 4.)

(3) Et torrente voluptatis tuæ potabis eos. (Psal. xxxv, 9.)

(4) Tres sunt animæ beatæ dotes : visio, comprehensio et fruitio. (*Ita S. Thomas.*)

(5) Sponsabo te mihi in fide. (Osee, II, 20.)

(6) *Béatifique*, qui rend heureux.

(7) *Gaudemus, et exultemus, et demus gloriam ei : quia venerunt*

La vision, la possession et la jouissance de Dieu correspondent à trois vertus, la foi, l'espérance et la charité, lesquelles, sur la terre, avaient orné l'âme du juste, et elles en sont la récompense. A la foi, qui était environnée de tant d'obscurité, succède la vue claire et intuitive de Dieu; à l'espérance, qui avait pour objet un Dieu absent et éloigné, succède la possession de ce même Dieu; à la charité, qui s'était portée vers un Dieu que l'on craignait toujours de perdre, succède la jouissance la plus assurée et la plus paisible. Ainsi la vision fait disparaître l'obscurité, la possession met fin à l'absence et à l'éloignement, et la jouissance ne laisse plus lieu à la moindre inquiétude ni à la plus légère inquiétude (1).

D. *Le bonheur des saints est-il le même dans tous?* — R. Non, il est plus ou moins grand, selon que, sur la terre, ils ont acquis plus ou moins de mérites.

EXPLICATION. — Voici ce que nous lisons dans l'Évangile selon saint Matthieu : « Un jour, les disciples s'approchèrent
« de Jésus, et lui dirent : Qui est le plus grand dans le
« royaume des cieux? Jésus, ayant appelé un petit enfant, le
« mit au milieu d'eux, et leur dit : Je vous dis, en vérité,
« que si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez
« comme des petits enfants, vous n'entrerez point dans le
« royaume des cieux. Quiconque, donc, s'humiliera et se
« rendra petit comme cet enfant, sera le plus grand dans
« le royaume des cieux (2). » Ces paroles du Sauveur prouvent évidemment qu'il y a différents degrés dans la béatitude céleste. D'ailleurs, la justice distributive ne demande-t-elle pas que ceux qui ont été constamment fidèles au Seigneur, et qui, pour lui prouver leur amour, se sont imposé les plus grands sacrifices, reçoivent une récompense

nuptiæ Agni, et uxor ejus præparavit se... Beati, qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt. (Apoc., XIX, 7, 9.)

(1) P. Hermann. Scholliner, *Praelectiones theologicæ de Deo, ultimo hominis fine et beatitudine*, p. 171, 172.

(2) Matt. (XVIII, 1-4.)

plus abondante et soient élevés à un plus haut degré de gloire que ceux qui ne l'ont aimé que faiblement, et qui n'ont marché qu'en chancelant dans les sentiers de la droiture et de la justice ? Aussi l'apôtre saint Paul enseigne-t-il que « chacun recevra sa récompense particulière selon son travail (1) ; » et le Sauveur lui-même n'a-t-il pas dit : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père (2) ? » c'est-à-dire, il y en a de plus brillantes les unes que les autres, et tout y est proportionné au mérite de ceux qui sont appelés à les occuper (3).

Quoique la gloire des saints soit plus grande dans les uns que dans les autres, elle ne donne lieu, toutefois, à aucun sentiment de jalousie. Ils n'ignorent pas, en effet, que Dieu a récompensé chacun selon son mérite ; ils sentent que ce qu'ils ont reçu suffit pour les rendre souverainement heureux, et, loin de porter envie à ceux qu'ils voient sur un trône plus élevé et plus brillant que celui qu'ils occupent eux-mêmes, ils ne cessent de les en féliciter et d'en bénir le Seigneur. Dans une famille composée de plusieurs enfants, chacun d'eux porte des habits différents et proportionnés à son âge, à sa taille, à son sexe, sans que le plus petit convoite les vêtements du plus grand, ni le frère ceux de la sœur ; il en est de même dans la céleste patrie ; il n'en est pas un seul, parmi ses heureux habitants, qui ne soit parfaitement content de son sort (4).

D. *Tous les saints sont couronnés dans le ciel ; mais n'en est-il pas qui ont reçu de Dieu une couronne particulière, laquelle n'est pas commune aux autres saints ?* — R. Oui, et cette couronne particulière est appelée *auréole*.

(1) Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem. (I Cor., III, 8.)

(2) In domo Patris mei mansiones multæ sunt. (Joan., XIV, 2.)

(3) Consolatur eos Christus dicens diversa in cælo esse loca, non ejusdem omnia dignitatis, sed pro cujusque merito, alia superiora, alia inferiora, et ne infirmis quidem, modo in se crederent et amarent, locum defuturum. (Maldonati *Comment. in Evang.*, p. 1734.)

(4) P. Hermann, Schollmer, *Tract. de ultimo hominis fine et beatitudine*, p. 168.

EXPLICATION. — On donnait autrefois une couronne aux vainqueurs, en signe de la victoire qu'ils avaient remportée. Or, la vie de l'homme, ici-bas, est un combat continuel : les saints qui ont quitté cette terre sont donc autant de vainqueurs qui ont mérité la couronne. C'est pour cela que saint Paul, et après lui les théologiens, appellent *couronne* de gloire, couronne d'or, la récompense que les saints ont reçue des mains du juste Juge. Mais il y en a qui, outre cette couronne *essentielle* et qui est commune à tous, ont mérité une autre couronne ; et comme celle-ci est accidentelle et ajoutée à la première, on a coutume de lui donner le nom d'*auréole*, ce qui signifie la même chose que petite couronne (1). — Saint Thomas d'Aquin définit ainsi l'auréole : *une récompense spéciale accordée à celui qui a remporté une victoire spéciale* (2). — Il y a trois principaux ennemis sur lesquels certains fidèles remportent quelquefois une victoire particulière, qui les rend dignes, par conséquent, d'une couronne particulière, savoir : le monde, la chair et le démon. On triomphe du monde par le martyre, qui est un acte héroïque de force et de courage ; on triomphe de la chair, toujours prête à se révolter, par la continence virginale, qui porte à repousser avec horreur tout plaisir illicite ; enfin, on triomphe du démon par la doctrine et la prédication, qui chasse cet esprit de ténèbres du cœur des infidèles et des mauvais chrétiens, et enfante à Jésus-Christ de nouveaux disciples. Des récompenses particulières et certaines prérogatives de la gloire céleste, appelées auréoles, sont réservées à ceux qui remportent les victoires dont nous venons de parler ; c'est pour cela qu'on distingue trois sortes d'auréoles : l'auréole du martyre, l'auréole de la virginité et l'auréole du doctorat (3). L'Écriture ne nous laisse aucun doute à cet

(1) Laureola, aureola, coronula.

(2) Privilegiatum præmium privilegiatæ victoriæ respondens. (S. Thomas, in IV, dist. 49, quæst. v, art. 5.)

(3) Cum virgines, martyres et doctores in perpetua pugna sint, nempe virgines contra carnis illecebras, martyres contra fidei hostes uti docto-

égard. — « Ils étaient debout devant le trône et devant
 « l'Agneau, et ayant des palmes à la main (1); » voilà pour
 les martyrs, à qui l'on applique ces autres paroles des livres
 saints : « Soyez fidèles jusqu'à la mort, et je vous donnerai
 « la couronne de vie (2). » — « J'entendis une voix qui ve-
 « nait du ciel... Ils chantaient comme un cantique nouveau
 « devant le trône, et nul autre ne pouvait chanter ce can-
 « tique... Ce sont ceux qui ne se sont point souillés avec les
 « femmes, parce qu'ils sont vierges. Ceux-là suivent l'A-
 « gneau partout où il va (3). » Ces paroles expriment évi-
 demment une prérogative spéciale dont jouissent les vierges.
 — Quant aux docteurs, c'est-à-dire ceux qui, pour la gloire
 de Dieu, enseignent ou prêchent les vérités du salut, voici
 ce que nous lisons dans le prophète Daniel : « Ceux qui
 « auront été savants brilleront comme les feux du firma-
 « ment; et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la
 « voie de la justice luiront comme des étoiles dans toute
 « l'éternité (4). » L'apôtre saint Pierre n'est pas moins for-
 mel : « Paissez le troupeau de Dieu dont vous êtes chargés,
 « dit-il aux pasteurs des âmes... et lorsque le prince des
 « pasteurs paraîtra, vous remporterez, dans la gloire, une
 « couronne qui ne se flétrira jamais (5). »

res, et contra hostes istos victoriam consequantur, eis convenienter assignantur tres aureolæ, ita ut aureola martyrum respondeat virtuti fortitudinis, aureola virginum virtuti temperantiæ, et aureola doctorum virtuti prudentiæ. (Wieß, *Demonstratio dogmatum catholicorum*, t. VI, p. 929. — Voir, sur le même sujet, Scholliner, t. III, p. 174, 176.)

(1) Amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum. (Apoc., VII, 9.)

(2) Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. (Apoc., II, 10.)

(3) Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. (Apoc., XIV, 4.)

(4) Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti : et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. (Dan., XII, 3.) — Il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir pris ses degrés dans une université; celui qui aura enseigné ou prêché avec zèle les vérités saintes obtiendra l'auréole du doctorat, ne fût-il pas même bachelier ès lettres. (Voir Scholliner, *de Aureolis*, p. 177.)

(5) Pascite qui in vobis est gregem Dei . et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam. (I Petr., V, 2-4.)

Mais en quoi consiste l'auréole, quelle en est la nature ? Elle est, à proprement parler, un ornement de l'âme, mais elle doit un jour rejaillir sur le corps ; ce sera peut-être, dit le cardinal Gotti, une lumière éclatante placée au-dessus de la tête du bienheureux, en forme de cercle ou de couronne (1).

D. *Les saints sont-ils dans le ciel en corps et en âme ?* — R. Non, il n'y a actuellement que leurs âmes qui y soient.

EXPLICATION. — Il n'y a actuellement que les âmes des saints qui soient dans le ciel ; leurs corps n'y entreront qu'après la résurrection et le jugement général. Ils y entreront pour avoir part à la gloire de leurs âmes, comme ils ont eu part, sur la terre, à leur pénitence et à leurs bonnes œuvres.

Ce que nous venons de dire souffre quelques exceptions. D'après une pieuse tradition, déjà la sainte Vierge est au ciel en corps et en âme ; il en est de même des saints qui ressuscitèrent à la mort de Jésus-Christ, et qui, sans mourir de nouveau, montèrent au ciel avec ce divin Sauveur ; c'est du moins le sentiment d'un grand nombre de théologiens et de commentateurs des divines Écritures (2).

D. *Combien durera le bonheur des saints dans le paradis ?* — R. Le bonheur des saints dans le paradis durera éternellement, c'est-à-dire qu'il ne finira jamais.

EXPLICATION. — Le bonheur des saints consiste à voir Dieu tel qu'il est, ce que les théologiens appellent vision *intuitive*, vision *béatifique*, et à l'aimer parfaitement. Mais, ce bonheur, combien de temps durera-t-il ? Toujours, mes en-

(1) Ad quæstionem, quid sit ejusmodi aureola, respondet Eminent. card. Gotti : Aureolam proprie esse in mente, sed redundare tamen in corpus ; additque : *Quale futurum sit hoc signum in corporibus beatorum, Deus novit. Forte erit fulgor aliquis specialis, super caput beati, in modum circuli vel coronæ.* (Card. Gotti, *Theologia dogmat.*, apud Wiest, t. II, p. 929.)

(2) Voir ce que nous disons sur ce sujet dans le tome I, p. 332.

fants, pendant toute l'éternité. « Les méchants, dit Jésus-Christ, iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle (1). » Les saints règnent avec Dieu, et leur règne, comme celui de Dieu même, sera un règne de tous les siècles; le trône sur lequel ils sont assis est le trône de Dieu, et ce trône est inébranlable; le bonheur dont Dieu les fait jouir est son propre bonheur, et ce bonheur est inaltérable; la récompense qu'il leur accorde, c'est lui-même, et il est éternel (2); ils brilleront comme des astres dans le grand jour de l'éternité, et leur lumière ne s'éclipsera jamais (3). Le bonheur dont jouissent les saints dans le paradis est éternel, autrement il ne serait pas complet. En vain seraient-ils comblés de toutes sortes de biens, en vain jouiraient-ils des plus pures délices, si la possession de ces biens et de ces jouissances ne devait durer qu'un temps. Plus ils seraient élevés en gloire, plus leur diadème serait brillant... et plus la pensée qu'il faudrait un jour quitter tout cela les rendrait malheureux.

D. *Ce qui vient d'être dit ne peut-il pas être confirmé par le témoignage des Pères et des docteurs de l'Église?* — Oui, car il n'en est aucun qui ne parle du ciel en des termes bien propres à nous le faire vivement désirer.

EXPLICATION. — « Quelle est, dit saint Jean Chrysostome, cette terre du repos dont nous parlent nos livres saints? Celle-là où l'on goûte en effet un repos que n'altèrent ni les douleurs, ni les chagrins, ni les gémissements; où il n'y a plus ni sollicitude, ni travail, ni affliction, ni ces craintes auxquelles notre âme est en proie ici-bas, mais où l'on jouit avec délices du bonheur de contempler la majesté souveraine. Là, on n'est plus sous le joug de cet arrêt : *Tu mangeras ton pain à la sueur de front, tu labou-*

(1) Et ibunt hi in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam. (Matth., xxv, 46.)

(2) Voir Perret de Fontenaille, sermon sur *le Ciel*.

(3) Fulgebunt justi. (Sap., III, 7.)

« *veras la terre et elle te produira des ronces et des épines* (1);
« là, l'épouse n'entend plus cette sentence sévère : *Tu en-*
« *fanteras dans la douleur, tu iras dans la maison de ton*
« *époux pour y fléchir sous la loi d'un maître* (2). Joies,
« contentements, paix, voluptés pures et sans mélange,
« charité, tendresse inaltérable; plus de ces maladies de
« l'âme et du corps qui nous affligent maintenant : les in-
« firmités et les langueurs, les rivalités et les jalousies en
« sont bannies à jamais. La plus éclatante lumière, un jour
« éternel, ont remplacé les ténèbres de la nuit. L'âme, tou-
« jours avide et toujours satisfaite, puise sans cesse de
« nouvelles ardeurs au sein de sa parfaite félicité. Vous
« voudriez sans doute que j'entreprisse de vous peindre par
« quelque image ce bonheur des bienheureux, mais com-
« ment y parvenir? Essayons toutefois. Contemplons un
« beau ciel, dans un jour serein, quand aucun nuage ne
« trouble la pureté de la lumière qui s'en répand; et, après
« avoir quelque temps arrêté nos regards sur ce ravissant
« spectacle, disons-nous à nous-mêmes que la demeure qui
« nous est promise surpassera autant, et plus encore, en
« magnificence, cet admirable firmament, que des lambris
« dorés l'emportent en éclat sur un toit de chaume. Élevez-
« vous au-dessus de tout ce qui paraît à vos yeux; et, par
« delà cette belle voûte du ciel, transportez-vous au milieu
« des anges, des archanges et des esprits célestes, près du
« trône de Dieu lui-même, dans les palais qu'il habite;
« c'est là que résident les justes couronnés dans le ciel.
« Retraced-vous le bonheur dont jouissait Adam, avant son
« péché, dans son jardin de délices, et dites-vous qu'il y a
« encore aussi loin de cet autre paradis à celui-là, qu'il y
« a loin du ciel à la terre.

« Enveloppés ici-bas de ténèbres, nous ne pouvons pas même entrevoir la béatitude qui nous est promise. Nous ressemblons à des fils de roi, lesquels, appelés à une cou-

(1) Gen., III, 17, 18.

(2) *Ibid.*, III, 16.

« ronne, mais enchainés encore dans les langes du berceau,
« n'auront le sentiment de leur royale condition, et n'en
« éprouveront les jouissances, que lorsqu'ils seront parve-
« nus par degrés à l'âge de l'intelligence; mieux encore,
« nous ressemblons à des prisonniers qui, après une longue
« captivité, passeraient tout à coup sur un trône. Tels, et
« bien plus vifs encore, seront nos transports de joie, quand
« nous serons arrivés à ce séjour de toutes les félicités. Et
« cette joie, elle ne sera pas, comme toutes celles de la terre,
« bornée à quelques instants, à quelques jours, où, après
« qu'on l'a goûtée, on tombe dans la satiété jusqu'à ce que
« l'habitude vienne en détruire tout à fait le sentiment: non,
« celle-là est impérissable; sans cesse renouvelée, elle ne
« fera que s'accroître avec l'éternité (1). »

Saint Augustin, saint Fulgence, saint Eucher, etc., ne s'expriment pas avec moins d'énergie; mais leurs textes sont trop longs pour que nous puissions les relater ici. Nous nous bornerons à citer les paroles suivantes de Julien Pomère, prêtre et abbé, qui florissait au v^e siècle: « Quest-ce que le bonheur de la vie future? L'impuissance où nous sommes de le décrire ne doit pas être un motif de n'en pas parler. La nature de Dieu est ineffable, faut-il pour cela n'en pas parler? Il en est ici de même: ce bonheur échappe à toutes les intelligences. Quelque carrière que puisse se donner l'imagination, la description en sera toujours au-dessous de la réalité. Définissons simplement cette vie future des bienheureux dans le ciel: une félicité souveraine, une félicité immortelle, sans trouble, sans mélange, sans crainte qu'elle se perde ni s'affaiblisse jamais: où l'on jouit d'une paix profonde et d'un calme inaltérable: un jour sans lendemain, où le cœur et l'esprit, dans le transport de la joie la plus vive, s'occupent continuellement de contempler Dieu, de la douce confiance de le posséder à jamais; séjour de gloire et de félicité où, dans la compagnie des anges et des justes,

(1) S. Jean Chrysost., nom. vi, in *Epist. ad Hebr.*

brillent les plus éclatantes vertus; où la vérité règne, d'où toute feinte et toute défiance sont bannies, où tous ceux qui l'habitent sont assurés de n'en être jamais exclus, où enfin l'on ne connaît pas ce que c'est que souffrir (1). »

D. *Ne peut-on pas dire que les saints, dans le ciel, participent à la nature divine?* — R. Oui, puisqu'ils y participent dans un sens très-réel.

EXPLICATION. — Dès cette vie, les fidèles participent à la nature divine: « Dieu, dit l'apôtre saint Pierre, nous a communiqué par Jésus-Christ les précieuses grâces qu'il avait promises, pour nous rendre par ces grâces participants de la nature divine (2), » en devenant semblables à Jésus-Christ, en devenant ses frères et ses cohéritiers. Dans le ciel, les saints participent d'une manière plus excellente encore à la nature divine, puisqu'ils sont devenus incorruptibles et immortels comme Dieu lui-même: « Il faut, dit saint Paul, que ce corps corruptible devienne incorruptible, que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité; c'est alors que s'accomplira ce qui est écrit: La mort est vaincue et détruite pour jamais (3). »

= D. *Quels sont ceux dont les âmes vont en paradis aussitôt après leur mort?* — R. Ceux dont les âmes vont en paradis aussitôt après leur mort sont ceux qui, étant morts en état de grâce, ont entièrement satisfait à la justice divine pour les peines temporelles dues à leurs péchés.

EXPLICATION. — Pour aller en paradis aussitôt après la mort, il faut: 1° mourir en état de grâce, c'est-à-dire n'être coupable, au moment de la mort, d'aucun péché mortel; 2° n'avoir sur la conscience aucun péché véniel; 3° avoir entièrement satisfait à la justice divine pour les peines temporelles dues aux péchés que l'on a commis pendant la vie. — On peut satisfaire entièrement à la justice divine par trois

(1) Julien Pomère, apud Guillon, t. XXIII, p. 393.

(2) II Petr., 1, 4.

(3) I Cor., xv, 53-54.

moyens : 1° par le baptême, qui non-seulement efface le péché, mais encore remet toute la peine éternelle et temporelle que mérite le péché ; en sorte que celui qui mourrait aussitôt après l'avoir reçu dignement, eût-il commis auparavant les plus grands crimes, irait directement au ciel. 2° Par le martyre : celui qui a le courage de verser son sang et de mourir pour le nom de Jésus-Christ, lave tous ses péchés dans son propre sang, en obtient une pleine et entière rémission, et est mis aussitôt en possession du royaume céleste. 3° Par une pénitence parfaite : l'absolution, comme nous vous l'expliquerons plus tard, mes enfants, remet avec le péché mortel la peine éternelle qu'il mérite ; mais cette peine éternelle est changée en une peine temporelle qu'il faut nécessairement subir ou en cette vie ou en l'autre. Celui qui, avant de sortir de ce monde, a subi cette peine temporelle toute entière, en faisant une pénitence proportionnée au nombre et à l'énormité de ses péchés, a complètement satisfait à la justice divine, et va en paradis aussitôt après sa mort.

D. *Quel doit être le plus grand désir du chrétien ?* — R. C'est de glorifier Dieu dans le paradis.

EXPLICATION. — C'est la fin pour laquelle Dieu nous a créés ; elle doit être, par conséquent, l'objet de nos désirs les plus pressés et de nos vœux les plus ardents. Il est bien vrai que nous ne pouvons mériter le paradis par nous-mêmes et abandonnés à nos propres ressources, mais nous le pouvons avec la grâce de Dieu. Ne perdons point de vue cette vérité si consolante, mais en même temps n'oublions pas que le paradis ne sera le partage que de ceux qui auront aimé Dieu de tout leur cœur, et qui auront accompli fidèlement tous ses commandements.

TRAITS HISTORIQUES.

DÉSIR DU CIEL.

Saint Ignace, évêque d'Antioche, qui souffrit le martyre l'an 107, s'exprime en ces termes dans sa lettre aux Romains :

« Je soupire après les bêtes qui me sont préparées. Puissent-elles me mettre en pièces sur-le-champ ! Je les irriterai, afin qu'elles me dévorent plus promptement, et qu'il n'en soit pas de moi comme de quelques-uns qu'elles n'ont pas voulu toucher. Si elles ne le veulent pas, je les forcerai... Les choses visibles et invisibles, tout m'est indifférent. Je ne désire que le bonheur d'être réuni à Jésus-Christ. Oui, pourvu que je sois réuni à Jésus-Christ, je ne crains ni le feu, ni la croix, ni les bêtes, ni la dislocation de mes os, ni la division de mes membres, ni la destruction de mon corps, ni les tourments que la rage des démons peut inventer. Tous les plaisirs de la terre et tous les royaumes du monde ne me serviraient de rien. Je soupire après celui qui est mort et ressuscité pour nous... Ne vous laissez point aller à une fausse compassion pour moi. Souffrez que je sois la pâture des bêtes, afin que je jouisse de Dieu. Je suis le froment de Dieu ; il faut que je sois moulu par les dents des lions pour devenir le pain de Jésus-Christ... »

SAINT FULGENCE.

Saint Fulgence, se trouvant à la cour du roi Théodoric environné des grands officiers de la couronne, et dans toute la pompe de la magnificence royale, en prit occasion d'amener ceux qui étaient présents sur un spectacle d'une tout autre magnificence. « Si telle est, leur dit-il, la pompe qui accompagne les rois de la terre, quelle doit être celle de la Jérusalem céleste ? et si des hommes qui ne cherchent que la vanité se voient investis de tant d'éclat et d'honneurs, jugez par là de la gloire, des hommages et de la tranquille félicité dont jouissent les saints dans le ciel (1) ! »

EN QUOI CONSISTE LE BONHEUR DU CIEL.

Le prince de Condé, sur le point de rendre le dernier soupir, disait au religieux qui l'exhortait : « Je n'ai jamais douté des mystères de la religion... Oui, nous verrons Dieu comme il est, face à face. » — Une mère remplie de piété, voyant son fils unique enlevé à sa tendresse, s'écria, en levant les yeux au ciel : « Mon Dieu, il vous voit, et il vous aime ! » — M. Boursoul, célèbre missionnaire, mourut en chaire le 4 avril 1774, au moment où, prêchant sur le bonheur des élus, et les yeux fixés vers le ciel, il prononça ces paroles : « Ce sera dans le ciel que nous verrons Dieu face à face et sans voile. »

(1) Apud Guillon, t. XXIII, p. 17.

LEÇON XXXI.

DE L'ENFER.

= D. *Qu'est-ce que l'enfer?* — R. L'enfer est un lieu horrible où, étant privé pour jamais de la vue de Dieu, l'on souffre, dans le feu, des tourments éternels.

EXPLICATION.— Le mot *enfer*, *inferus*, signifie, en général, un lieu bas et souterrain, retiré de la vue des hommes. Les livres saints donnent le nom d'enfer au lieu où étaient détenues les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et dans lequel descendit ce divin Sauveur. « Vous ne laissez point mon âme dans l'enfer (1), » est-il dit au livre des *Psaumes*, c'est-à-dire dans les limbes. Mais on entend plus ordinairement par *enfer* le lieu où les damnés sont tourmentés, et c'est dans ce sens que nous prenons ici le mot *enfer*.

L'enfer est un lieu horrible, c'est-à-dire un lieu où se trouvent réunis toutes les douleurs, tous les supplices, où il n'y a ni ordre ni repos, mais où règne une éternelle horreur; c'est le séjour du trouble et de la confusion, et on n'y entend que des cris de rage et de désespoir. — L'enfer est appelé, dans l'Écriture, tantôt le *puits de l'abîme* (2), à cause de son effroyable profondeur; tantôt le *grand lac de la colère de Dieu* (3), à cause de sa vaste étendue; tantôt l'*étang ardent* (4), tantôt la *fournaise de feu* (5); et les malheureux qui

(1) Non derelinques animam meam in inferno. (Psal. xv, 10.) — Au XVI^e siècle, il y eut des hérétiques qui soutenaient que, pendant les trois jours de la sépulture de Jésus-Christ, son âme descendit dans le lieu où souffrent les damnés, et y fut tourmentée avec ces malheureux. On donna le nom d'*infernaux* à ces hérétiques, qui ne tardèrent pas à être condamnés par l'Église.

(2) Et data est ei clavis putei abyssi. (Apoc., ix, 1.)

(3) Misit in lacum iræ Dei magnum. (*Ibid.*, xiv, 19.)

(4) Pars illorum erit in stagno ardenti igne et sulphure. (*Ibid.*, xxi, 38.)

(5) Et mittent eos in caminum ignis. (Matth., xiii, 42.)

Y sont plongés s'appellent les damnés ou les réprouvés. *Réprouvé* signifie qui est rejeté et maudit de Dieu ; *damné* vient du mot latin *damnum*, qui veut dire *perte*, et on l'applique aux malheureux qui sont dans l'enfer, parce qu'ils ont perdu Dieu pour l'éternité.

D. *Est-il bien certain qu'il y ait un enfer ?* — R. La foi nous enseigne qu'il y a un enfer, et la raison nous en démontre l'existence.

EXPLICATION. — 1° La foi nous enseigne qu'il y a un enfer, et il n'est point de vérité plus souvent ni plus expressément marquée dans les livres saints. « La voie des pécheurs, est-il dit au livre de *l'Ecclésiastique*, est unie et pavée de pierres, mais elle conduit à l'enfer (1). » « Le riche mourut et il eut l'enfer pour sépulture ; » ainsi s'exprime Jésus-Christ dans l'Évangile selon saint Luc (2). L'Ancien Testament et le Nouveau renferment une foule de passages non moins formels.

2° La raison démontre l'existence de l'enfer. En effet, il y a un Dieu, donc il y a un enfer ; ces deux vérités sont une conséquence nécessaire l'une de l'autre. S'il y a un Dieu, il est souverainement juste et équitable. Si Dieu est juste, nul crime ne doit demeurer impuni. Or, il est évident que tous les crimes ne sont pas punis en cette vie : il y a donc, après cette vie, un lieu de justice et de punition ; il y a donc un enfer. « S'il n'y a point d'enfer, dit saint Justin, il n'y a point de Dieu ; ou bien, s'il y en a un, il est différent sur le bien ou sur le mal. Il n'y a donc ni vice ni vertu, et c'est injustement que les législateurs ont décerné des peines contre les transgresseurs des lois. Que s'ils ne sont pas injustes, le chef des législateurs ne saurait l'être, lui qui n'ordonne rien que par sa suprême sagesse (3). » — « Il en est parmi nous, dit saint Jean

(1) *Via neccantium complanata lapidibus, et in fine illorum inferi.* (Eccl., XXI, 11.)

(2) Luc., XVI, 22.

(3) S. Justin, apud Guillon, t. I, p. 317.

« Chrysostome, qui, abandonnés tout entiers aux impres-
« sions de la chair, ne vivent que pour le temps présent,
« et s'imaginent qu'il n'y a point de vie future. Leur grand
« argument, c'est que Dieu est trop bon pour qu'il y ait
« des châtimens à craindre après la mort. Oui, certes,
« Dieu est bon, mais il est juste; et, cela posé, où serait la
« justice en Dieu de permettre qu'on l'outrage, que l'on
« méconnaisse ses bienfaits, que l'on brave ses menaces?
« Offenser quelque homme que ce soit, c'est un crime pu-
« nissable, aux termes de la seule justice humaine; mais
« s'en prendre à son bienfaiteur, au Dieu sans qui l'on
« n'existerait pas, n'est-ce donc point là un attentat qui
« repousse toute miséricorde? Dieu est bon, dites-vous, et,
« parce qu'il est bon, il ne doit pas punir. Insensé qui tenez
« ce langage, pourquoi cesserait-il d'être bon en vous pu-
« nissant? Quoi! vous péchez et vous ne voulez pas être
« puni! Mais sa bonté vous en avait prévenu; elle essaya
« de vous en détourner par les menaces qu'elle faisait re-
« tentir à votre oreille; elle multiplia autour de vous les
« secours pour aller au-devant de vos chutes; elle s'est
« épuisée pour votre salut. Mais, s'il n'y a point de châti-
« ment à craindre pour le coupable, un autre viendra nous
« dire qu'il n'y a pas davantage à espérer pour les justes.
« Et qu'est-ce donc alors que ce que vous appelez la justice
« en Dieu?... S'il n'y avait rien à craindre après la mort,
« quel frein resterait-il au pervers? Si la crainte même du
« châtimement dont il est menacé ne suffit pas toujours pour
« le détourner du crime, que sera-ce quand il se verra af-
« franchi de cette crainte (1)? »

D. *L'enfer a-t-il été reconnu par les païens?* — R. Oui, l'enfer
été reconnu par les païens.

EXPLICATION. — « Il faut, dit l'illustre docteur que nous
« venons de citer, que l'existence d'un enfer soit une vérité
« bien incontestable, puisqu'elle s'était fait sentir au mi-

(1) S. Jean Chrysostome, apud Guillon, t. XVI, p. 354, 355.

« lieu des ténèbres du paganisme. Parcourez les livres des
« poètes, des philosophes, des orateurs païens, partout vous
« les entendrez parler d'un séjour de récompenses pour les
« âmes vertueuses, et d'un lieu de supplices pour les mé-
« chants après la mort. Ils nous parlent de fleuves infer-
« naux, d'un Tartare, et de châtimens divers auxquels les
« méchants sont enchainés; de champs Élysées où ceux
« qui ont bien vécu goûtent, après la vie, des plaisirs purs
« au sein de campagnes riantes.. Voilà où les avaient con-
« duits les seuls principes de la raison et de la justice na-
« turelle (1). »

D. *Combien de sortes de peines souffre-t-on dans l'enfer?* —
R. Deux sortes : la peine du *dam* et la peine du sens.

D. *En quoi consiste la peine du dam?* — R. La peine du *dam*
consiste dans la privation de la vue de Dieu.

EXPLICATION. — Le premier tourment de l'enfer, qu'on appelle la peine du *dam*, du mot latin *damnum*, lequel, comme nous l'avons déjà dit, signifie *perte*, est la *privation de la vue de Dieu*; peine cruelle, tourment insupportable au delà de tout ce que nous pouvons imaginer ici-bas de plus rigoureux. L'âme de l'homme ne peut être satisfaite que par la possession de Dieu; il y a en elle un penchant violent et irrésistible qui la porte vers lui comme vers son souverain bien. Ce penchant est arrêté et suspendu pendant cette vie par une infinité de créatures qui l'attachent et qui la trompent sans pouvoir la satisfaire...; mais, dès que l'âme du pécheur est séparée de son corps, éloignée de tous les objets qui l'attachaient ici-bas, elle se trouve dans un vide affreux qu'elle veut remplir en s'unissant à Dieu. Emportée par l'impétuosité de ses désirs, elle s'élance vers lui comme vers le centre unique de son repos; mais Dieu la repousse avec indignation et la bannit à jamais de sa présence : *Retire-toi, maudite, retire-toi!* tu as abandonné ton Dieu, il t'abandonne à son tour; jamais tu ne jouiras de sa

(1) S. Jean Chrysostome, apud Guillon, t. XVI, p. 356.

présence, et éternellement tu en seras séparée par un intervalle immense que tu ne pourras jamais franchir. « Com-
 « prends maintenant quel maî c'est pōur toi d'avoir aban-
 « donné ton créateur et de t'être révoltée contre lui (1). »
 Ah! elle ne le comprend que trop, l'infortunée! Elle a
 perdu son Dieu, elle l'a perdu par sa faute, elle l'a perdu
 pour un plaisir d'un moment, elle l'a perdu pour toujours,
 ce bien suprême, universel, infini, et en le perdant elle a
 tout perdu et elle s'est perdue elle-même!... Pensée acca-
 blante, désespérante, qui la tourmentera pendant toute l'é-
 ternité. C'est là ce ver dont il est parlé dans l'Évangile, ce
 ver rongeur qui dévore le réprouvé, qui ronge toujours et
 ne se rassasie ni ne meurt jamais (2). C'est là de tous les
 tourments le plus insupportable, de tous les supplices le
 plus affreux, de tous les malheurs le plus accablant. Ainsi
 en ont pensé tous les saints. « Avoir perdu pour jamais le
 « royaume du ciel, c'est là, dit saint Jean Chrysostome, un
 « genre de supplice plus rigoureux mille fois que toute
 « l'activité des feux dévorants. Je sais bien qu'il est des
 « hommes qui n'ont peur de l'enfer que pour l'enfer lui-
 « même; je n'en affirme pas moins qu'il y a quelque chose
 « de pire. Que je ne puisse rendre toute ma pensée par des
 « paroles, n'en soyez pas surpris. Pour bien concevoir le
 « malheur qu'il y a de perdre le royaume du ciel, il fau-
 « drait pouvoir comprendre le bonheur de ceux qui en
 « jouissent (3). » — « Le mauvais riche dans les enfers, dit
 « saint Pierre Chrysologue, est plus déchiré par l'image
 « toujours présente du bonheur dont il est déchu, que
 « par l'horreur des peines qu'il endure. Le ciel le brûle
 « plus que l'enfer (4). Le plus amer de tous les supplices,
 « le feu le plus insupportable qui le consume, est de voir

(1) Scito, et vide, quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum. (Jer., II, 19.)

(2) Vermis eorum non moritur. (Marc., IX 43.)

(3) S. Jean Chrysost., apud Guillon, t. XVI, p. 581.

(4) Plus torquentur celo quam inferno. (S. Petr. Chrysol.)

« dans le séjour de la félicité ces pauvres pour qui il n'a-
« vait eu que du mépris (1). »

D. *En quoi consisté la peine du sens?* — R. A brûler dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

EXPLICATION. — Le second tourment de l'enfer, qu'on appelle la *peine du sens*, est un feu dévorant qui ne s'éteindra jamais. « Le souffle de la bouche du Seigneur, dit le prophète « Isaïe, semblable à un torrent de soufre, embrase la vallée « de Topheth (2), et ses torrents ne roulent que de la poix « embrasée, et sa poussière se change en soufre, et son sol « devient une poix ardente (3). » Les vagues enflammées de ce fleuve de feu se précipitent sur les réprouvés dans leurs antres profonds, et, s'élevant de nouveau en montagnes de flammes, elles en ressortent avec des mugissements horribles; car le partage de ceux qui sont morts dans l'impénitence, est-il dit au livre de l'*Apocalypse*, c'est un *étang de feu et de soufre* dont la puanteur insupportable ajoute un nouveau supplice à tous les autres tourments (4). — Il y a donc du feu dans l'enfer; mais en quoi consiste ce feu vengeur, quelles en sont les propriétés? Mes enfants, la redoutable vengeance du Seigneur l'applique à mettre à exécution cet ordre terrible :

(1) *Idem.*, apud Guillon, t. XXIII, p. 331.

(2) Image de l'enfer. Cette vallée, appelée aussi la *vallée d'Hannon* en hébreu *gui Hannon*, d'où est venu le mot *Gehenna* (si souvent employé dans sa traduction des livres saints pour désigner le séjour des réprouvés), située proche de Jérusalem, était l'horrible réceptacle où l'on déposait et brûlait les immondices de la ville. *Topheth* signifie tambour, ou action de battre le tambour; on appelait ainsi la vallée d'Hannon, parce qu'on sacrifiait des enfants à Moloch, et que l'on battait le tambour pendant le sacrifice, afin que l'on n'entendit pas les cris des victimes. Moloch était un des dieux des Ammonites et des Moabites. La statue de ce dieu était un corps d'homme avec une tête et des pieds de veau. On offrait à Moloch des enfants que l'on mettait entre les bras de sa statue ardente.

(3) *Flatus Domini sicut torrens sulphuris succendens eam (Topheth). (Isai., xxx, 33.) — Et convertentur torrentes ejus in picem, et humus ejus in sulphur : et erit terra ejus in picem ardentem (Ibid., xxxiv, 9.)*

(4) *Infernus plenus fœtore intolerabili. (Hug., de Anima, lib. iv.)*

« Donnez à l'âme coupable autant de tourments et d'angoisses qu'elle a trouvé de délices dans son iniquité (1). » Je vois ce feu doué d'intelligence (2), il fait le discernement des coupables et tourmente chaque damné selon la manière dont il a commis le péché (3). Regardez ce feu examinateur des mérites (4); entendez-le, il interroge les os et les moelles, et les plus secrètes pensées (5), afin de régler sur cet examen l'activité de ses ardeurs et la fureur de ses flammes. Voyez, il distingue l'impudique de l'avare, l'avare du vindicatif, et distribue à chacun la juste peine qui lui est due... Qu'est-ce encore que le feu de l'enfer? C'est un feu qui brûle et qui conserve, qui dévore ses victimes sans les consumer; un feu qui communique aux réprouvés une vie immortelle et leur inflige une peine conservatrice (6); un feu dont l'action inexprimable répare ce qu'il détruit et laisse entier ce qu'il dévore: semblable au sel qui préserve de la corruption les chairs où il introduit ses acides pénétrants. « Tous, dit Jésus-Christ, seront pénétrés et comme salés avec le feu (7). »

D. Pendant combien de temps dureront les tourments de l'enfer?
—R. Les tourments de l'enfer dureront pendant toute l'éternité.

EXPLICATION. — Les tourments de l'enfer sont éternels, c'est-à-dire qu'ils ne finiront jamais; c'est un article de foi catholique qu'un chrétien ne peut révoquer en doute. Divers passages des divines Écritures sont à cet égard clairs et formels: *Les méchants*, dit Jésus-Christ, *iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle* (8); et, à la fin du monde,

(1) Quantum glorificavit se, et in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum. (Apoc., XVIII, 7.)

(2) Sapiens ille ignis. (Minutius Felix.)

(3) Secundum modum criminis unusquisque in inferni igne cruciabitur. (S. Gregor., lib. XIX, *Moral.*)

(4) Ignis inquisitor meritorum. (Cassianus.)

(5) Interrogabit ossa et medullas et cogitationes nostras. (Eusebius.)

(6) Absumit ut servet, servat ut cruciet, dabiturque miseris vita immortalis et pœna servatrix. (Cassiodorus.)

(7) Omnis enim igne salietur. (Marc., IX, 48.)

(8) Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. (Matth., XXV, 46.)

il prononcera contre les réprouvés cette terrible sentence : *Allez, maudits, au feu éternel* (1). Le feu de l'enfer, disent les saints docteurs, ne s'éteint jamais, et sa fumée s'élève éternellement ; elle monte durant tous les siècles des siècles. Les réprouvés vivent à jamais au milieu des incendies, et les flammes qui les dévorent sont inextinguibles. — Si du moins Dieu laissait entrevoir au damné la plus légère étincelle d'espérance qu'il sortira enfin de ce grouffre de supplices ! Si, après l'accomplissement de cet oracle que prononcera, à la fin du monde, l'ange du Seigneur : « Il n'y aura plus de temps, » l'ange qui tient la clef de l'abîme descendait de nouveau du ciel et qu'il dit à cette âme réprouvée : C'est avec justice que tu as été condamnée à des supplices éternels ; cependant cette justice souveraine consent à se relacher de ses droits, et tes tourments ne dureront pas toujours. Ta délivrance future arrivera quand tu auras rempli de tes pleurs l'espace immense qui sépare le ciel et la terre. Tu ne pourras néanmoins en verser qu'une seule tous les milliards d'années, et le Tout-Puissant les conservera, ces larmes. Mais ce n'est pas assez : il faudra que tu fournisses cette tâche épouvantable à autant de diverses reprises qu'il y a de gouttes d'eau dans les fontaines, les rivières, les fleuves et les mers ; qu'il y a de grains de sable sur le globe et d'atomes dans les airs. — Si l'ange du Seigneur, de la part du Très-Haut, tenait ce langage à l'âme réprouvée, quelle consolation ! quelle joie pour elle ! Cependant, direz-vous peut-être, mes enfants, tant d'années paraissent ne devoir jamais s'écouler, et semblent l'éternité même ? Ah ! cette âme en juge bien autrement, en enfer. Ces années innombrables ne sont pas la moindre portion des siècles éternels. Cette durée, tout inconcevable qu'elle est, finira, et il se trouvera une situation dans notre éternité où vous et moi nous pourrions dire avec vérité : Elle est finie, cette durée. et l'éternité est encore tout entière, il faut la recommencer de nouveau...

(1) *Discedite, a me, maledicti, in ignem æternum. (Ibid., xxv, 41.)*

Toujours recommencer... O toujours, ô jamais ! ô éternité ! — Hélas ! mes enfants, il est possible que, pendant toute cette durée infinie, vous partagiez les tourments du réprouvé !... peut-être que parmi vous il en est plusieurs qui deviendront la proie des flammes éternelles !... O l'affreux peut-être ! ô l'épouvantable possibilité ! ô triste sort de l'homme sur la terre ! Il peut, en abusant de sa liberté et en résistant à la grâce, se damner éternellement ! Et vous n'êtes point frappés de terreur ! et vous commettez chaque jour l'iniquité !

D. *L'éternité des peines de l'enfer n'a-t-elle pas certains caractères bien propres à nous inspirer une vive et salutaire frayeur ?* — R. Oui, l'éternité est incommensurable, elle est désespérée, elle est écrasante.

EXPLICATION. — Premier caractère des peines de l'enfer : *éternité incommensurable*. — Le damné sait que les portes de la cité céleste sont éternellement fermées pour lui, qu'il ne franchira jamais l'espace qui le sépare de Dieu. Il le sait, et cependant il cherche à calculer cette éternelle durée de siècles qui doivent s'écouler pendant sa peine, mais il ne peut parvenir à en mesurer l'étendue, parce qu'il n'a pas de compas pour le faire et que Dieu seul la connaît. En vain son imagination accumule-t-elle des millions de siècles, au delà, bien au delà de tous les millions de siècles que son imagination peut concevoir, son supplice éternel recommence. — Voici une supposition que les Pères de l'Église ont faite pour donner une idée de l'éternité incommensurable des peines de l'enfer : Supposez, disent-ils, qu'il existe un globe d'un diamètre aussi grand que celui de la terre, plus solide que le bronze et plus dur que le diamant lui-même ; supposez qu'il soit permis à un insecte de venir, à chaque retour de siècle, frôler ce globe du bout de son aile jusqu'à ce qu'il fût parvenu à l'user tout entier ; lorsque cet insecte aurait ainsi usé ce globe, l'éternité des peines serait-elle finie pour le damné ? Non, elle ne le serait pas, elle commencerait seulement alors, elle durerait toujours, elle ne finirait jamais.

Deuxième caractère : *éternité désespérée*. — Le désespoir

est la nourriture du damné dans l'enfer. Imaginez-vous ce que doit être la dernière nuit d'un parricide dans un cachot. On est venu lui annoncer qu'il devra partir pour l'échafaud le lendemain à six heures du matin, et déjà il entend sonner minuit. Quel coup de foudre pour lui ! chaque coup de marteau de l'horloge retentit jusqu'au fond de ses entrailles. Mais bientôt une heure sonne, puis deux, puis trois. Sa vie s'écoule, elle s'enfuit à mesure que l'aiguille implacable marque la fuite du temps. Enfin six heures arrivent, et la porte de son cachot roule sur ses gonds. Il faut partir. Ah ! dites-moi, quel désespoir doit s'emparer de lui ! quelle effroyable douleur quand la dernière espérance lui est ravie ! — Eh bien ! s'il en est ainsi de la dernière nuit d'un parricide, que doit-ce donc être de la première nuit d'un damné dans l'enfer, si toutefois on peut parler ainsi ! Voilà un homme qui est mort subitement, en sortant d'une orgie. Son âme a brusquement quitté le corps qu'elle animait. Elle est précipitée dans le puits de l'abîme, dans la région du supplice éternel. Cette âme cherche à remonter ce puits sans fond ; elle s'épuise à trouver une issue par où elle puisse s'en échapper. Partout elle rencontre la justice éternelle qui lui crie : *On ne passe pas !* Alors elle se trouble, elle s'agite, elle se désespère ; puis elle appelle l'espérance, et l'espérance ne lui répond pas. Le balancier de la justice éternelle seul lui répond, et lui jette ces trois mots formidables : **TOUJOURS ! JAMAIS ! ÉTERNITÉ !**

Troisième caractère : *éternité écrasante*. — Sans cesse elle est présente à l'âme du damné, cette pensée épouvantable qu'il est perdu pour toujours, et qu'il est perdu parce qu'il l'a voulu. Voilà l'idée qui le poursuit et qui l'écrase sous le poids de tout son supplice. Si un médecin venait dire à un malheureux dans un hôpital, au moment même où il souffre les plus vives douleurs : Mon ami, armez-vous de courage, vous souffrirez ainsi pendant un demi-siècle. Un demi-siècle, grand Dieu ! cette pensée seule ne centuplerait-elle pas aussitôt les douleurs de ce malheureux ? Et dans l'enfer

une voix formidable fait incessamment retentir aux oreilles du damné ces écrasantes paroles : Toujours tu souffriras ; jamais tu ne seras exempt de souffrances ; tu souffriras pendant toute l'éternité (1) !

D. *Qui donc est venu de l'autre monde pour nous apprendre ce qui s'y passe ?* — R. C'est Dieu lui-même.

EXPLICATION. — Cette objection n'est pas nouvelle, on la faisait du temps de saint Jean Chrysostome aussi bien que de nos jours. Voici ce que nous lisons dans un de ses ouvrages (2) : « Que si l'on vous demande qui donc est venu de
« l'autre monde pour vous apprendre ce qui s'y passe ? ré-
« pondez : Ce n'est pas un homme, on n'aurait pas voulu
« croire à ses récits ; tout ce qu'il en aurait dit aurait été
« traité d'exagération et d'hyperbole. Mais c'est le souverain
« Seigneur des anges et des hommes qui est venu en per-
« sonne nous en donner l'exacte connaissance. Vous faut-il
« des témoignages humains, après que le juge lui-même, à
« qui nous aurons tous à rendre compte, ne cesse de nous
« crier qu'il a préparé l'enfer pour les méchants (3) et le ciel
« pour les bons ; que le ver qui ronge les damnés ne meurt
« point, et que le feu qui les brûle ne s'éteindra jamais (4) ? »
— « Vous voudriez voir quelqu'un revenu de l'autre vie, dit
« le même saint docteur, pour vous redire ce qui s'y passe ?
« Eh bien ! contentez votre curiosité ; écoutez cet infortuné
« que Jésus-Christ en rappelle, le mauvais riche, et qui vous
« raconte le détail affreux de ses malheurs et de sa destinée ;
« c'est un prédicateur que l'enfer lui-même vous fournit :
« *J'éprouve d'extrêmes tourments dans cette flamme* (5). »

Qui donc est venu de l'autre monde pour nous apprendre ce

(1) *Conférences de Notre-Dame d'Amiens pendant la station du carême de 1850*, par M. l'abbé Combalot, p. 91, 94.

(2) *Homélie sur saint Mathieu*, apud Guillon, t. xvi, p. 371.

(3) *Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.* (Matth., xxv, 46.)

(4) Marc., ix, 43.

(5) *Crucior in hac flamma.* (Luc., xvi, 24.)

qui s'y passe? Nous sommes loin, certes, d'ajouter foi à toutes les *histoires de revenants*, mais nous sommes persuadé qu'il en est qui peuvent braver l'examen de la critique la plus minutieuse et la plus sévère. Or, ceux dont il est parlé dans ces histoires venaient de l'autre monde, plusieurs venaient de l'enfer, et ce sont eux qui nous ont dit ce qui s'y passe; ce sont eux qui nous ont répété ce que déjà la foi nous avait appris : que c'est l'affreux séjour des cris et des hurlements, des pleurs et des grincements de dents; hurlements perpétuels, pleurs dont la source ne tarit jamais; que c'est une fournaise ardente d'où les tourbillons d'une flamme dévorante s'échappent à travers une obscurité dont ils augmentent l'horreur, sans diminuer l'affreuse nuit qui règne dans ce séjour du châtement. Voilà l'idée qu'ils nous ont donnée de l'enfer (1).

— D. *Quels sont ceux dont les âmes vont en enfer?* — R. Ceux dont les âmes vont en enfer sont tous ceux qui meurent en état de péché mortel, quand ils n'en seraient coupables que d'un seul.

EXPLICATION. — Tous ceux qui, au moment de la mort, sont coupables de péché mortel, sont aussitôt précipités dans l'enfer pour y être tourmentés jour et nuit pendant toute l'éternité (2). Il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir sur la conscience un grand nombre de fautes graves; une seule suffit, parce qu'il n'en faut qu'une seule pour donner la mort à l'âme et la rendre ennemie de Dieu, et par conséquent digne de l'enfer. Ainsi, mes enfants, si vous aviez le malheur de vous livrer à quelque action infâme ou de manquer, en matière grave et avec un consentement parfait, à l'obéissance et au respect que vous devez avoir pour vos parents, ou de faire au prochain quelque tort considérable, etc., et que vous vinssiez à mourir avant d'avoir obtenu, par la pénitence, le pardon de ce péché, l'enfer deviendrait votre

(1) Voir, ci-après, la leçon XXXIII, où nous rapportons plusieurs histoires de *revenants*.

(2) *Cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.* (Apoc., **xx** 10.)

partage, et vous auriez éternellement pour demeure ce lieu d'horreur et de ténèbres, où il y a des pleurs et des grincements de dents.

D. *Le nombre de ceux qui vont en enfer est-il bien grand ?* —
R. D'après l'Évangile, il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ; mais les théologiens orthodoxes sont loin d'être d'accord sur le sens de ces paroles.

EXPLICATION. — De ces paroles : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus* (1), plusieurs auteurs concluent que le nombre des habitants du ciel est petit. Il n'est point, répondons-nous avec Mgr de Pressy, petit en soi, puisque Jésus-Christ a dit : *Il y a beaucoup d'habitations dans la maison de mon Père* (2) ; or, où il y a beaucoup d'habitations il y a sans doute beaucoup d'habitants. Jésus-Christ a dit aussi en parlant aux Juifs : *Beaucoup de gentils viendront d'Orient et d'Occident, et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob, tandis que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures. Il y aura là des pleurs et des grincements de dents* (3). Si donc ces mots, *il y a peu d'élus*, signifient il y a peu de sauvés, cela doit s'entendre des Juifs et non des gentils. — Remarquons, en outre, que le nombre des sauvés ne doit point être dit petit par opposition à la multitude des réprouvés, si par ce mot *réprouvés* on entend les pécheurs impénitents qui souffrent non-seulement la peine du dam, mais encore celle du sens, dont sont exempts les insensés-nés et les enfants innombrables morts avant l'âge de raison ; il n'est petit que par opposition au nombre des infidèles positifs et des mauvais Juifs ou chrétiens qui, appelés à la foi ou à la pénitence, ne correspondent pas à leur vocation. C'est d'eux que Jésus-Christ a dit : *Il y en a beaucoup d'appelés*, pa-

(1) Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. (Matth., xx, 16.)

(2) In domo Patris mei mansiones multæ sunt. (Joan., xiv, 2.)

(3) Dico autem vobis, quod multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob, in regno cælorum : filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus, et stridor dentium. (Matth., viii, 11, 12.)

roles qui ne regardent pas les enfants, les insensés, les infidèles négatifs ; car on n'appelle que ceux qui sont en état d'entendre. Ce n'est donc que relativement à beaucoup d'appelés par la prédication de l'Évangile, que Jésus-Christ a dit qu'il y a peu d'élus. Cela n'empêche pas qu'avant cette prédication, avant même la loi de Moïse, avant et après le déluge, il n'y ait eu un nombre considérable d'hommes justes qui ont été sauvés par la foi implicite en Celui qui était l'attente des nations (1). Saint Clément d'Alexandrie, saint Justin et plusieurs autres Pères parlent de la possibilité du salut des gentils qui n'ont pas connu la loi mosaïque, et la manière dont ils s'expriment donne lieu de croire ou de présumer que la plus grande partie des hommes qui ont existé, qui existent, qui existeront, sans être du nombre des élus, n'est ou ne sera pas du nombre des réprobés, c'est-à-dire de ceux qui souffrent ou souffriront dans l'enfer la peine du dam et la peine du sens (2).

Ces paroles : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*, se trouvent à la fin de la parabole des ouvriers que le père de famille loue à différentes heures, et à qui il donne le même salaire, en commençant par les derniers et en finissant par les premiers. Cette parabole est proposée par Jésus-Christ, comme une explication et une preuve de ce qu'il avait dit immédiatement auparavant : *Plusieurs qui sont les premiers seront les derniers, et plusieurs qui sont les derniers seront les premiers* (3). Mais que faut-il entendre par ceux qui auront été les premiers ? Il faut entendre les riches, au sujet desquels il venait de proclamer cet oracle : *Qu'il est difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux* (4) ! et par ceux

(1) Et ipse erit expectatio gentium. (Gen., XLIX, 10.)

(2) On peut voir dans le *Commentaire du Père Calmet*, t. IX, une savante dissertation sur ce sujet.

(3) Multi autem erunt primi novissimi, et novissimi primi (Matth. XIX, 30.)

(4) Dives difficile intrabit in regnum cœlorum. (Matth., XIX, 23.) — Quam difficile qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt ! (Marc., I, 23.)

qui auront été les derniers, il faut entendre les pauvres. Or, voici ce qui arrivera *au temps de la régénération*, lorsque le *Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire* (1), les riches, c'est-à-dire un très-grand nombre d'entre eux, après avoir été les premiers en ce monde, seront les derniers en l'autre, soit parce qu'ils seront réprouvés, soit parce que la plupart de ceux mêmes qui seront sauvés n'obtiendront que les dernières places dans le ciel (2). Au contraire, la plupart des premières seront occupées par des pauvres qui, par là même qu'ils auront été pauvres, auront rencontré moins d'obstacles à leur salut que s'ils avaient vécu dans l'opulence où, pour l'ordinaire, les tentations sont plus fortes et plus fréquentes, et les moyens de conserver ou de recouvrer l'innocence plus difficiles et plus rares. C'est ainsi que les premiers seront les derniers, et que les derniers seront les premiers. Pourquoi? *Parce qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*; c'est-à-dire, bien que parmi les riches il y en ait un grand nombre qui sont appelés à la foi, au christianisme, au royaume des cieux, *multivocati*, il en est peu qui soient favorisés et qui fassent un bon usage des grâces particulières nécessaires soit pour embrasser la foi, soit pour pratiquer la loi chrétienne : leur état d'opulence étant pour l'ordinaire un état d'orgueil, de fierté, d'arrogance; un état de vie molle, oisive, voluptueuse; un état de dureté, d'inhumanité, d'insensibilité à la misère des pauvres, et par là même un état de malédiction (3), de perdition, de réprobation, *pauci electi*. Ces dernières paroles s'appliquent donc seulement aux riches; on ne saurait, par conséquent,

(1) In regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ. (Matth., XIX, 28.)

(2) Parmi les riches sauvés, il y en a qui ont mérité par leurs admirables vertus d'occuper quelques-unes des premières places du paradis; mais leur nombre est si petit, relativement à celui des pauvres sauvés, que ces exceptions rares et particulières n'empêchent pas la vérité de cette proposition générale, qui doit être prise moralement : *Les premiers seront les derniers*.

(3) *Væ vobis divitibus.* (Luc., VI, 24.)

s'en servir pour prouver que, parmi tous les hommes, dont le plus grand nombre est dans l'état de pauvreté ou de médiocrité, il y a peu d'élus, peu de sauvés.

Les mêmes paroles : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*, se trouvent à la fin de la parabole des conviés. Ces conviés ayant refusé de venir au festin des noces, « le roi envoya ses serviteurs en inviter un grand nombre d'autres, « et la salle de noces fut remplie de personnes qui se mirent à table. Le roi entra ensuite pour voir ceux qui étaient à table, et ayant aperçu un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré sans avoir la robe nuptiale? Et cet homme demeura muet. Alors le roi dit à ses gens : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures (1), c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents ; car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus (2). » Ainsi, parmi tous les convives, il ne s'en trouva qu'un seul qui n'avait pas la robe nuptiale (3) ; tous les autres, à l'exception de celui-là, étaient revêtus de cette robe, c'est-à-dire de l'innocence et de la charité (4), ce qui empêcha qu'ils ne fussent exclus, comme lui, de la salle du festin. Puis donc qu'ils n'en furent point exclus, ils y restèrent, ils conservèrent jusqu'à la fin cette robe, cette innocence ; par conséquent, si ce mot *élus* signifie *sauvés*, ils furent du nombre des élus. Cependant ils étaient en grand nombre, puisqu'ils remplissaient la salle du festin (5). Si donc ce mot *élus* signifie *sauvés*, cette proposition : *Il y a peu d'élus*, serait fautive. Il faut donc, de toute nécessité, donner à ce mot une autre signification. Voici celle qui est

(1) De même que Jésus-Christ représente le bonheur éternel sous l'image d'un festin qui se fait dans un salon bien éclairé, il appelle la damnation les *ténèbres extérieures*.

(2) Matth., xxii, 10-14.

(3) Vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali. (Matth., xxii, 11.)

(4) Voir D. Calmet et les autres commentateurs.

(5) Et impletæ sunt nuptiæ discumbentium. (Matth., xxii, 10.)

donnée par Mgr de Pressy (1), que nous ne faisons qu'analyser dans cette discussion, et qui est relative à ce qu'on lit dans l'Évangile selon saint Luc, où se trouve également la parabole des conviés, mais avec certains détails qui ne sont pas rapportés par saint Matthieu. Le serviteur qui, par ordre de son maître, avait amené dans la salle du festin les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux, lui ayant dit qu'il y avait encore des places de reste, le maître lui répondit : « Allez dans les chemins et le long des haies, et forcez les gens d'entrer (2). » Ceux en qui s'accomplirent ces dernières paroles furent non-seulement appelés, invités au festin comme les autres dont il est parlé auparavant, mais encore contraints, forcés; c'est-à-dire sollicités, pressés si fortement et avec de si vives instances, qu'encore qu'ils donnassent librement leur consentement à venir au festin, ils étaient dans l'impossibilité morale de le refuser. Ces conviés, à qui l'on fait une sorte de violence, figuraient ceux qui, parmi les Juifs et les gentils auxquels la foi fut annoncée, avaient été favorisés de grâces extraordinaires et comme miraculeuses pour entrer dans l'Église chrétienne. La concession de ces sortes de grâces, si puissante, si victorieuse, qu'encore que l'on soit libre de ne pas y consentir, on éprouve une impuissance morale d'y résister, cette concession suppose et renferme de la part de Dieu une élection, c'est-à-dire un choix particulier, une prédilection spéciale à l'égard de ceux à qui il les accorde, et leur nombre était petit en comparaison du grand nombre de ceux qui, pour entrer dans la même Église, n'avaient rien que des grâces ordinaires et des secours généraux; et c'est dans ce sens que Jésus-Christ dit qu'il y a peu d'élus. On ne peut donc rien en conclure légitimement touchant la multitude des réprouvés et le petit nombre de ceux qui se sauvent.

Aucune des opinions que nous venons d'exposer n'a été

(1) *Instruction pastorale sur l'Incarnation*, III^e partie.

(2) Et ait dominus servo : Exi in vias, et sepes : et compelle intrare, ut impleatur domus mea. (Luc., XIV, 23.)

condamnée par l'Église; mais elle n'a pas condamné non plus ceux qui prennent dans un autre sens la maxime : *Il y a peu d'élus*, et qui concluent de ces paroles que le nombre de ceux qui iront au ciel sera infiniment petit en comparaison du nombre des réprouvés. Ce dernier sentiment n'est-il pas de nature à porter au découragement et au désespoir? et un savant théologien n'a-t-il pas raison de dire que le sermon de Massillon *sur le petit nombre des élus*, où le sentiment dont nous parlons se trouve développé, manque d'exactitude et n'est pas sans danger pour les fidèles (1)?

Dans un ouvrage publié, il y a quelques années, par un membre de l'Académie française, Joseph Droz, et dans lequel Mgr Affre, archevêque de Paris, a déclaré n'avoir pas remarqué la moindre inexactitude, se trouve le passage suivant : « Gardons-nous de vouloir amollir et désarmer la religion; mais aussi n'ajoutons point à sa sévérité. Sans juger, sans examiner une opinion controversée par des hommes dont les lumières sont très-supérieures aux nôtres, j'énoncerai simplement un fait. Si tous ceux qui n'obtiendront pas la gloire éternelle doivent être pour jamais livrés à d'horribles supplices, il n'est point interdit de penser que la condamnation frappera un petit nombre d'hommes. Plusieurs manières d'entendre les mots de l'Évangile : *Pauci electi, il y a peu d'élus*, existent parmi les théologiens orthodoxes; chacune a de graves autorités en sa faveur, et l'Église n'a pas prononcé (2). »

(1) *Justification de la théologie morale de saint Alphonse de Liguori*, par Mgr Gousset, archevêque de Reims, p. 231. — Le sermon de Massillon *sur le petit nombre des élus* n'est pas le seul où cet éloquent orateur donne des figures pour des réalités, et les apologistes de la religion, en répondant aux objections des incrédules, sont souvent obligés de réfuter les interprétations qu'il donne à plusieurs textes de l'Écriture. (Voir Bailly, *Traité de la pénitence*, chap. III, art. 1.) — Le P. Bourdaloue est bien plus exact. (Voir ses *Pensées sur le petit nombre des élus*, t. 1.)

(2) *Pensées sur le christianisme*, par Joseph Droz, de l'Académie française, édit. de 1845, p. 80. En tête du volume se trouve une lettre de Mgr Affre, archevêque de Paris, à l'auteur; on y lit le passage sui-

Le célèbre P. Suarez, un de nos plus profonds théologiens, ne paraît nullement douter que la plupart des catholiques n'aillent en paradis. Voici ses paroles : « Si par chrétiens on entend seulement ceux qui meurent dans le sein de l'Église catholique, il me paraît plus vraisemblable que, sous la loi de grâce, le plus grand nombre d'entre eux est sauvé. Voici ce qui me porte à le croire : l'immense majorité de ceux qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de raison meurent après avoir reçu le baptême. Quant aux adultes, quoique le plus grand nombre commettent des fautes mortelles, cependant presque toujours ils reviennent à Dieu; ils tombent, ils se relèvent, et la vie se passe ainsi. Lorsqu'ils sont arrivés au terme de leur carrière, il en est bien peu qui ne se préparent à la mort par la réception des sacrements, et qui n'aient au moins l'attrition, ce qui suffit pour leur justification; une fois justifiés, ils persévèrent pour l'ordinaire, pendant quelque temps, sans tomber de nouveau dans le péché mortel. Ainsi, tout bien considéré, il est vraisemblable que la plupart de ces chrétiens sont sauvés (1). »

Le savant apologiste Bergier, dans son *Dictionnaire de théologie* (2), ne regarde pas la question du *petit nombre des élus* comme aussi certaine qu'elle le paraît à la plupart des

vant : « Je n'ai point remarqué dans votre ouvrage la moindre inexactitude, et je ne pense pas que le théologien le plus sévère pût y en signaler aucune. »

(1) Si per christianos intelligamus solos illos qui intra Ecclesiam catholicam moriuntur, verisimilius mihi est plures illorum salvari, in lege gratiæ. Ratio est, quia imprimis ex his, qui moriuntur ante adultam ætatem, maxima multitudo decedit cum baptismo; ex adultis vero, licet major pars hominum sæpius mortaliter peccet, tamen sæpius resurgunt, et ita cadendo et resurgendo vitam transigunt. Tandem vero in fine pauci sunt qui per sacramenta non præparentur ad mortem et de peccatis doleant, saltem per attritionem : hoc autem sufficit, ut in eo tempore justificentur. Et postquam justificantur, facile solent illo parvo tempore perseverare sine novo peccato mortali. Ergo, pensatis omnibus, verisimile est plures ex his christianis salvari. (Suarez, *Lib. de prædestinatione et reprob.*, cap. III.)

(2) Voir cet ouvrage, aux mots *Baptême, Église, Élus*.

sermonnaires, il reconnaît, comme Benoît XIV, que les interprètes qui, au jugement de ce grand pape, ont examiné cette question avec plus de curiosité que d'utilité, ne s'accordent point entre eux. Selon les uns, le plus grand nombre des catholiques sera sauvé; selon d'autres, le nombre de ceux qui parviendront au ciel égalera le nombre de ceux qui en seront exclus; selon d'autres, enfin, il y a plus de *réprouvés* qu'il n'y a d'*élus* (1). Comme nous l'avons déjà dit, ce dernier sentiment ne saurait s'appuyer sur ces paroles du Sauveur : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.*

D. *Les tourments de l'enfer sont-ils les mêmes pour tous les damnés?* — R. Les tourments de l'enfer ne sont pas les mêmes pour tous les damnés.

EXPLICATION. — Il est certain que dans l'enfer, ainsi que dans le ciel, il est diverses demeures. Pour les damnés, les châtimens sont divers selon les fautes; comme, pour les élus, les récompenses varient selon le degré de mérite et de vertu. Cela est fondé sur la justice de Dieu, qui ne saurait infliger les mêmes peines et à celui qui, après une vie passée tout entière dans le crime, est mort dans l'impénitence, et à celui qui, au moment de la mort, n'a été trouvé coupable que de quelques péchés mortels (2). « Comme il n'y a peut-être pas deux hommes dans le monde qui aient été

(1) *Inter sacros interpretes quæritur curiosius sane quam utilius utrum (omissis ethnicis atque hæreticis) si catholici solum adnumerentur, et etiam infantes, qui fere omnes per baptismum æternam vitam consequantur, cum perpauca siæ ipso decedant; utrum, inquam, major sit eorum copia qui perpetuis cruciatibus addiuntur. Contrariam sententiam aliqui tuentur, illo cœlestis regni exemplo adducti, quod in Evangelio S. Matthæi proponitur: unus quippe ex omni numero, qui ad eas nuptias convenerat, solum excluditur, quod veste nuptiali caret. Alii vero eos qui ad beatissimam cœli sedem perveniunt, et eos qui ab illa longe arcentur, numero exæquant; cujus rei conjecturam ex decem virginum exemplo desumunt, quarum quinque prudentes, quinque autem fatuæ, memorantur. Reliqui vero majorem reproborum numerum existimant, si cum electis conferantur. (Bened. XIV, *Institutiones ecclesiasticæ*, instit. XXVII.)*

(2) Voir les *Conférences de Myr Frayssinous*, t. III, *Maximes de l'Église sur le salut des hommes.*

partagés également des dons du ciel, il n'y a pas, peut-être, deux réprouvés qui aient une portion égale des supplices de l'enfer. Il y a, du côté des dons reçus, beaucoup d'inégalité entre un païen et un juif, entre un juif et un mahométan, entre un mahométan et un chrétien, entre un chrétien hérétique ou schismatique et un chrétien catholique. Or, selon l'oracle de l'Évangile, *il sera beaucoup demandé à celui à qui il a été beaucoup donné* (1); il faut donc que le païen et le juif, le juif et le mahométan, le mahométan et le chrétien, le chrétien hérétique ou schismatique et le catholique, reçoivent une punition aussi inégale que l'est la mesure des dons qu'ils ont reçus et des abus qu'ils en ont faits. Bien plus, cette inégalité de dons et d'abus se trouve aussi entre païen et païen, entre juif et juif, entre mahométan et mahométan, entre hérétique et hérétique, entre schismatique et schismatique, entre catholique et catholique; il faut donc qu'il y ait une inégalité de punition entre tel catholique et tel catholique, entre tel hérétique et tel hérétique, etc. (2). » Saint Augustin ne juge pas cette punition si douloureuse pour tous les réprouvés, qu'il valût mieux pour chacun d'eux de ne pas exister; il paraît restreindre ce qui est dit de Judas : *C'eût été un bien pour lui de n'être pas né* (3), à ce traître et à d'autres semblables monstres de scélératesse et d'impiété (4). — « De combien de difficultés, dit avec raison un célèbre prédicateur protestant (5), s'est-on enveloppé pour n'avoir pas fait attention à ce dogme des différents degrés de peines ! De quel usage eût-il été, par exemple, pour répondre aux objections qu'on

(1) *Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo.* (Luc., XII, 48.)

(2) Mgr de Pressy, *Instructions pastorales et dissertations théologiques sur l'accord de la foi et de la raison*, t. 1, p. 579.

(3) *Bonum erat ei, si non esset natus homo ille.* (Marc., XIV, 21.)

(4) *Non dico parvulos tanta pœna esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret, cum hoc Deus non de quibuslibet peccatoribus, sed de scelestissimis et impiissimis dixerit.* (S. Aug. *contra Julian.*, cap. II.)

(5) Le ministre Saurin, *Serm.*, t. II, p. 243.

a faites sur la destinée des païens!... Si on avait fait attention à ce dogme, on eût trouvé que la condamnation des païens n'a rien d'opposé aux perfections divines, pourvu qu'on ne l'envisage que comme une peine proportionnée à ce qu'il y eut de défectueux dans leur état et de criminel dans leur vie; car personne n'est en droit de taxer Dieu d'injustice sur les malheurs des païens, à moins qu'il n'ait prouvé que le degré de leurs peines excédera celui de leur crime; et comme personne ne peut faire cette combinaison, comme l'Écriture assure positivement que Dieu observera cette proportion, personne ne peut murmurer, sans blasphème, contre sa conduite. »

D. *Les damnés ne peuvent-ils pas espérer quelque soulagement?*
 — R. Non, car il n'y aura jamais aucun soulagement pour eux.

EXPLICATION. — Quelques auteurs, tout en admettant l'éternité des peines de l'enfer, ont pensé qu'on pouvait, par la prière et d'autres bonnes œuvres, procurer aux damnés quelque soulagement dans leurs peines. « Pour ce qui est, « dit saint Augustin, d'une sorte d'adoucissement accordé « de temps en temps, et par intervalle, aux supplices des « damnés, qu'on en pense ce qu'on voudra, je ne m'y oppose pas absolument (1); » mais ce sentiment est généralement rejeté. Comment, en effet, le concilier avec la parabole ou l'histoire du mauvais riche, auquel la moindre goutte d'eau pour rafraichir sa langue est refusée? Comment le concilier avec ces paroles de l'Écriture touchant le supplice des réprouvés : *Leur feu ne s'éteint point, le ver qui les ronge ne meurt jamais* (2)? M. Emmerly, supérieur général de la Congrégation de Saint-Sulpice, publia, vers la fin du dernier siècle, une *Dissertation sur la mitigation des peines de l'enfer*, mais il ne tarda pas à retirer, autant qu'il le put, tous les exemplaires de cet ouvrage trop hardi

(1) S. Aug., apud Guillon, t. XXI, p. 177.

(2) *Ignis eorum non extinguatur.* (Marc., IX, 45.) — *Vermis eorum non moritur.* (*Ibid.*)

et à les détruire. On a blâmé avec raison M. l'abbé Calté d'avoir reproduit cette dissertation à la fin de son ouvrage ayant pour titre : *Du dogme catholique sur l'enfer*, ouvrage qui a essuyé de justes et sévères critiques, et que le philosophe Bayle lui-même n'aurait pas manqué de blâmer, puisqu'il dit dans un de ses ouvrages : « S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les supplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours affaire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'intérêt des particuliers qu'aucune opinion qui soit capable de diminuer la peur des enfers s'établisse dans le pays; et il est assez probable que les prédicateurs de cette espèce de relâchement choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont (1). »

D. *Où est l'enfer ?* — R. La foi ne nous apprend rien à cet égard.

EXPLICATION. — Le sentiment le plus commun est que l'enfer est placé au centre de la terre; plusieurs auteurs ont même avancé que les volcans, ces gouffres d'où il sort de temps en temps des tourbillons de feu et de matières enflammées, sont autant de bouches ou de portes de l'enfer, l'Église ne s'est jamais expliquée sur aucun de ces points. « Où est l'enfer? dans quel endroit du monde? Que vous importe le lieu? Ce qui vous intéresse, c'est de ne pouvoir douter qu'il n'y ait un enfer. Où il est, je ne le sais pas plus que vous. Ce que je sais, c'est que nous devons travailler à l'éviter. Dieu nous en menace, et il nous le fait attendre longtemps, parce que sa bonté suspend les rigueurs de sa justice, parce qu'il ne veut point la mort du pécheur. Pensez à l'enfer; c'est la pensée de l'enter qui nous sauvera de l'enfer (2). »

D. *La pensée de l'enfer est donc bien salutaire ?* — R. Oui, et il n'en est point de plus propre à nous éloigner du péché.

(1) Bayle, *Dict. historique*, au mot *Socin*.

(2) S. Jean Chrysost., apud Guillon, t. XVI, p. 372.

EXPLICATION. — « Si l'attrait des plaisirs sensuels vous sollicite au mal, pensez à l'enfer, qui punira un plaisir d'un moment et qui n'eut rien que d'imaginaire. Il suffit de la crainte des lois humaines pour nous contenir dans le devoir, à plus forte raison la crainte des supplices éternels nous arrêtera-t-elle. Si cette pensée ne nous devait pas être profitable, Dieu n'en aurait pas si souvent répété la menace. C'est là un remède qui ne saurait être trop multiplié. Mêlons cette pensée à tous nos entretiens; toute pénible qu'elle est, ne vaut-elle pas mieux que tant de sujets frivoles qui font l'âme des conversations? Vous n'en parleriez jamais : est-ce en l'oubliant que vous l'a-néantirez? Au contraire, plus vous vous en occuperez, plus vous l'éloignerez. C'est l'avis du Sage (1) : *Souvenez-vous de ce qui peut vous arriver à la fin de votre vie, et vous ne pécherez jamais* (2). » Ainsi, le moyen le plus efficace pour éviter le péché, c'est de penser à ses fins dernières.

D. *Combien y a-t-il de fins dernières de l'homme?* — R. Il y en a quatre, savoir : la mort, le jugement, le paradis et l'enfer.

EXPLICATION. — On appelle la mort, le jugement, le paradis et l'enfer, les *quatre fins de l'homme*, parce que la mort est le dernier terme de sa vie; le jugement, le dernier arrêt de son sort; le paradis, la dernière récompense de sa vertu, et l'enfer, le dernier châtiment de son crime. Suivons l'avis du Sage : pensons souvent à la mort et au jugement qui doit la suivre; au paradis, qui sera un jour notre partage si nous observons fidèlement la loi du Seigneur; à l'enfer, où seront à jamais précipités les ennemis de Dieu. Cette pensée salutaire sera pour nous un puissant préservatif contre le péché et un grand encouragement à la pratique de toutes les vertus.

(1) Eccl., VII, 40.

(2) S. Jean Chrysost., apud Guillon, t. XVI, p. 389.

TRAITS HISTORIQUES.

LE CUISINIER DU MONASTÈRE.

Saint Jean Climaque, ayant visité en Égypte un monastère de trois cent trente moines, fut singulièrement frappé de la vertu du cuisinier. Comme il le voyait toujours recueilli et baigné de larmes au milieu de ses occupations, il lui demanda de quels moyens il se servait pour entretenir ainsi son âme dans le recueillement et la componction. « Quand je sers les moines, répondit le bon religieux, je m'imagine servir non les hommes, mais Dieu lui-même dans la personne de ses serviteurs ; et la vue de ce feu que j'ai sans cesse devant les yeux me rappelle ces flammes qui brûleront éternellement les pécheurs (1). »

M^{lle} VICTORINE DE GALARD-TERRAUBE.

M^{lle} Victorine de Galard-Terraube savait tirer parti de tout ce qu'elle voyait pour élever son esprit aux grandes vérités de la religion ; les feux d'une forge la faisaient penser à l'enfer et lui inspiraient les plus sérieuses réflexions. « Si ce feu terrestre, disait-elle, a de quoi nous effrayer, pensons donc aux malheureux qui sont condamnés à brûler éternellement dans un feu bien plus redoutable, allumé par la colère divine ; que rien ne nous rebute pour éviter un pareil malheur. Brûler toujours!... l'éternité tout entière être dans la compagnie des démons!... ne jamais voir Dieu! oh! toujours!... jamais! C'en est donc fait, ô mon Dieu! la pensée de l'enfer me fera désormais renoncer à mes plus chères inclinations, lorsqu'elles seront contraires à votre sainte loi, et faire les plus grands sacrifices quand il s'agira de vous plaire (2). »

POURQUOI LA RELIGION DE JÉSUS-CHRIST DÉPLAIT AUX INCRÉDULES.

Isaac de Beausobre, l'un des plus célèbres orateurs et historiens du parti protestant, mort à Berlin en 1738, ne laissait passer aucune occasion de combattre l'incrédulité. Voici de quelle manière il expliqua un jour les motifs de la haine que certaines personnes portent à Jésus-Christ : « Est-ce la morale de Jésus-Christ qui choque les incrédules ? Cela peut être, mais ils doivent enfermer cette raison au fond de leur cœur : plus elle est véritable, plus ils doivent la cacher ; ce n'est pas assez de la cacher aux autres pour jouir tranquillement de leur incré-

(1) Godescard, *Vie de saint Jean Climaque*.

(2) *Vie de Victorine*, par M. l'abbé Desgenettes.

dulité, il faut qu'ils se la cachent à eux-mêmes : la conscience ne saurait la souffrir. Sont-ils choqués des promesses de l'Évangile, de l'immortalité ? Mais si l'immortalité est véritable, comme on ne saurait le nier, chercher à la détruire, c'est ravir à l'homme le plus grand de ses biens. *Ah ! je vois bien ce qui, dans la religion de Jésus-Christ, déplaît aux incrédules : c'est l'enfer. Cet objet importun se présente à l'esprit plus souvent qu'on ne voudrait, et ne se laisse pas oublier ; il corrompt les plaisirs, et, malgré tout ce qu'on en dit, il se fait craindre. Grâce à Dieu, la religion chrétienne n'est donc haïssable qu'au méchant, car lui seul peut et doit craindre l'enfer. »*

ÉTERNITÉ DES PEINES DE L'ENFER.

Jacques Bridaine, célèbre missionnaire, était né avec une éloquence populaire pleine de verve, d'images et de mouvement. Prêchant un jour sur la mort, il s'écria avec cette voix forte et sonore qui le faisait entendre de dix mille personnes, en pleine campagne : « Eh ! sur quoi vous fondez-vous donc, mes frères, pour croire votre dernier jour si éloigné ? Est-ce sur votre jeunesse ? Oui, répondez-vous, j'en ai encore que vingt ans, que trente ans. Ah ! vous vous trompez du tout au tout. Non, ce n'est pas vous qui avez vingt ou trente ans, c'est la mort qui a déjà vingt ans, trente ans d'avance sur vous... Prenez-y donc garde ; l'éternité marque déjà sur votre front l'instant fatal où elle va commencer pour vous. Eh ! savez-vous ce que c'est que l'éternité ? C'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces deux mots seulement, dans le silence des tombeaux : Toujours ! jamais ! jamais ! toujours ! et toujours ! Pendant ces effroyables révolutions, un réprouvé s'écrie : Quelle heure est-il ? et la voix d'un autre misérable lui répond : L'éternité (1) ! »

LEÇON XXXII.

DU PURGATOIRE.

D. *Toutes les âmes vont-elles en paradis ou en enfer aussitôt après la mort ?* — R. Non, il y en a qui vont en purgatoire.

EXPLICATION. — Les âmes qui, au sortir de leur corps, sont exemptes de tout péché, et qui sont en même temps

(1) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, par le card. Maury.

quittes de toutes les peines temporelles dues au péché, entrent aussitôt au ciel. Celles qui, au moment de la mort, sont coupables de quelque péché mortel, vont aussitôt en enfer. Mais où vont les âmes de ceux qui meurent coupables de quelques fautes légères, ou sans avoir acquitté les peines dues à leurs péchés ? Ce n'est point en paradis, où l'on ne saurait être admis à moins d'être tout à fait pur et d'avoir entièrement satisfait à la justice divine ; ce n'est point non plus en enfer, puisqu'elles sont justes ; mais elles vont dans un lieu qui tient le milieu entre le paradis et l'enfer, et qu'on appelle le *purgatoire*, c'est-à-dire un lieu où l'on se purifie.

— D. *Qu'est-ce que le purgatoire ?* — R. Le purgatoire est un lieu de souffrances où les âmes justes expient leurs péchés avant d'être admises dans le paradis.

EXPLICATION. — Lorsque ces âmes auront expié les fautes légères dont elles ont été trouvées coupables, au moment où elles sont sorties des corps qu'elles animaient, et qu'elles auront acquitté toutes les dettes qu'elles ont contractées envers la divine justice, le ciel leur sera ouvert ; mais elles ne sortiront du lieu d'expiation, et les portes de leur prison ne seront ouvertes, que lorsqu'elles auront payé jusqu'à la dernière obole (1).

D. *Est-il bien certain qu'il y ait un purgatoire ?* — R. L'existence du purgatoire est un dogme de foi catholique.

EXPLICATION. — Ce dogme a été clairement défini par le saint concile de Trente, et il est fondé sur l'Écriture sainte aussi bien que sur la tradition.

1° Le dogme du purgatoire a été clairement défini par le saint concile de Trente : « Si quelqu'un dit qu'à tout pécheur pénitent qui a reçu la grâce de la justification, l'offense est tellement remise, et l'obligation à la peine éternelle tellement effacée et abolie, qu'il ne lui reste aucune

(1) Non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem. (Matt., v, 26.)

« obligation de peine temporelle à payer, soit en ce monde, « soit en l'autre *dans le purgatoire*, avant que l'entrée du « royaume des cieux lui puisse être ouverte, qu'il soit ana « thème (1). »

2^o Le même dogme est fondé sur l'Écriture sainte. Nous lisons, au deuxième livre des *Machabées*, que Judas, l'un des principaux chefs d'Israël, envoya une somme d'argent à Jérusalem, afin qu'on offrit un sacrifice pour ceux qui étaient morts dans le combat. Pourquoi? Parce que, nous dit le Saint-Esprit, « c'est une sainte et salutaire pensée de « prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs « péchés (2). » Mais si c'est une œuvre sainte, une pratique salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, il y a donc des morts qui ont besoin de nos prières; il y a donc des morts qui ne sont point encore parvenus à ce lieu de repos, à cette heureuse patrie après laquelle ils soupiraient; il y a donc des morts qui sont encore dans un lieu d'exil, dans un état d'expiation et de souffrance, il y a donc un purgatoire dont on peut être délivré par les prières des fidèles? — Le Nouveau Testament nous fournit un grand nombre de preuves de la même vérité. « Celui, dit Jésus-Christ, qui aura blasphémé contre « le Saint-Esprit ne recevra la rémission de ce péché ni « dans ce monde ni dans l'autre (3); » ce qui suppose évidemment qu'il y a des péchés qui peuvent être remis dans l'autre vie. Or, ce ne peut être dans le ciel, où rien de souillé ne peut entrer; ce ne peut être non plus dans l'enfer, où le sang de Jésus-Christ ne reçoit point d'application (4); c'est donc dans un lieu qui tient le milieu entre le paradis et l'enfer. — Saint Paul nous déclare qu'un jour viendra où le Seigneur discernera le mérite de chaque

(1) Conc. Trid., sess. vi, can. xiv.

(2) Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. (II Mach., xii, 46.)

(3) Non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro. (Matth., xii, 32.)

(4) In infernis nulla redemptio. (S. Bernard.)

homme : celui dont les actions seront parfaitement pures recevra une prompte et entière récompense ; celui, au contraire, dont les œuvres seront mêlées d'imperfection et ne pourront résister à l'épreuve qui en sera faite, sera cependant sauvé, « mais en passant par le feu (1). »

3° La Tradition n'est pas moins formelle sur ce point. Saint Éphrem reconnaît que « jusqu'au jour du dernier « jugement, où le partage des élus et des réprouvés sera « déterminé sans retour, il y a un lieu mitoyen où les « âmes peuvent se purifier des péchés qu'elles n'avaient « pas entièrement expiés en cette vie (2). » — « Dieu de mon « cœur, ma gloire et ma vie ! s'écrie saint Augustin, au « neuvième livre de ses *Confessions*, je ne songe point aux « vertus de ma mère, pour lesquelles je vous rends grâces « avec plaisir, c'est pour ses péchés que je vous prie. Par- « donnez-lui, Seigneur, pardonnez-lui ; n'entrez point en « jugement avec elle ; souvenez-vous qu'étant près de sa fin « elle ne songea point à son corps, elle ne demanda point « les honneurs funèbres. Tout ce qu'elle souhaite, ce fut « qu'on fit mémoire d'elle à votre autel, où elle savait que « l'on offre la victime sainte qui efface la cédula de notre « condamnation... Inspirez, ô mon Dieu, à tous mes frères, « vos serviteurs, qui liront ce que j'écris, de se souvenir, à « l'autel, de Monique, votre servante, et qu'elle trouve « non-seulement dans mes prières, mais dans toutes celles « des autres, l'accomplissement de sa dernière volonté (3). » Le saint docteur pouvait-il établir d'une manière plus positive qu'il y a un purgatoire, qui n'est ni l'enfer, d'où l'on ne sortira jamais, ni le ciel, où l'on n'entre qu'autant qu'on est affranchi de toute souillure, mais un lieu qui tient le milieu entre l'un et l'autre ? — « Les âmes des trépassés, « dit saint Bernard, habitent trois séjours bien différents,

(1) Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. (I Cor., III, 15.)

(2) S. Éphrem, apud Guillon, t. VIII, p. 339.

(3) S. Aug., Conf., lib. IX, cap. XIII.

« selon la diversité de leurs mérites : l'enfer, le purgatoire, « le paradis. L'enfer est habité par les méchants; le purgatoire, par ceux à qui il faut des expiations; le paradis, « par les bienheureux. Dans l'enfer, plus de retour, plus de « rédemption; dans le purgatoire, supplices expiatoires qui « préparent à la rédemption; dans le paradis, joie sans mé- « lange, possession de Dieu (1). »

D. *L'Église orientale admet-elle, comme l'Église occidentale, l'existence du purgatoire?* — R. Oui, l'Église grecque admet, comme l'Église latine, l'existence du purgatoire.

EXPLICATION. — Il y a un accord parfait de toutes les liturgies orientales sur la prière pour les morts, et, par conséquent, sur l'existence du purgatoire; nous en citerons seulement quelques-unes. On lit ce qui suit dans la liturgie des nestoriens du Malabar : « Souvenons-nous de nos pères, de nos frères, des fidèles qui sont sortis de ce monde dans la foi orthodoxe; prions le Seigneur de les absoudre, de leur remettre leurs péchés, de les rendre dignes de partager la félicité éternelle avec les justes qui se sont conformés à la volonté divine. » — La liturgie des nestoriens chaldéens nous présente les paroles suivantes : « Recevez cette oblation, ô mon Dieu!... pour tous ceux qui pleurent, qui sont malades... et pour tous les trépassés que la mort a séparés de nous. » — Les grecs du patriarcat de Constantinople se servent, depuis plus de onze cents ans, des deux liturgies connues sous le nom de saint Basile et de saint Chrysostome; on y lit cette recommandation pour les morts : « Nous vous offrons aussi le sacrifice pour le repos et la délivrance de l'âme de votre serviteur N., afin qu'elle soit dans le lieu lumineux où il n'y a ni douleur ni gémissment, et que vous la fassiez reposer, ô Seigneur notre Dieu, au lieu où brille la lumière de votre face. » — La liturgie d'Alexandrie, ou des coptes jacobites, fait commémoration des morts ainsi qu'il suit : « Souvenez-vous, Seigneur, de tous ceux

(1) S. Bernard, apud Guillon, t. xxv, p. 383

qui se sont endormis et ont fini leurs jours dans le sacerdoce, comme aussi de tout l'ordre des laïques. Daignez, Seigneur, accorder le repos à leurs âmes, dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob; introduisez-les dans le paradis des délices, dans ce séjour d'où sont bannis la douleur, la tristesse et les soupirs du cœur, et où brille la lumière de vos saints (1). » — Parmi les questions que proposa le sieur de Moléon, en 1704, à Philippe Guailan, prêtre syrien, se trouvent celles-ci : « Fait-on, dans l'Église d'Orient, des services au lendemain, au troisième, au neuvième, au quarantième jour après la mort d'un défunt? R. Oui, on y offre, ces quatre jours-là, à chaque messe, dix pains, du vin et des cierges. On y dit la messe pour le défunt quarante jours de suite. — D. Fait-on encore quelque autre service pour lui? R. Oui, au bout de six mois, et au jour de l'anniversaire ou bout de l'an (2). — Ainsi l'Église orientale prie pour les morts, aussi bien que l'Église occidentale; l'une et l'autre reconnaissent, par conséquent, l'existence du purgatoire. Une croyance aussi universelle peut-elle s'expliquer autrement que par la prédication des apôtres?

D. *En quoi consistent les souffrances des âmes du purgatoire?* — R. Les âmes du purgatoire sont privées du bonheur de voir Dieu, et un feu réel les brûle sans les consumer.

EXPLICATION. — Les souffrances des âmes du purgatoire, les tourments qu'elles endurent, sont les mêmes que ceux des réprouvés. 1^o Elles éprouvent la peine du *dam*, c'est-à-dire qu'elles sont privées de la vision intuitive, du bonheur de voir Dieu et de le posséder. 2^o Elles éprouvent la peine du *sens*, c'est-à-dire qu'elles sont dans le feu, dans un feu réel, corporel, et non pas seulement métaphorique, qui les brûle sans les consumer. Les peines du purgatoire sont

(1) Leo Allatius, *De utriusque Ecclesiæ occidentalis et orientalis in dogmate de purgatorio perpetua consensione*. (Apud Migne, *Cursus theologiæ completus*, t. xviii.) — Mgr Trévern, *Discussion amicale sur l'Église anglicane*, t. II, lettre XIII.

(2) *Voyages liturgiques*, par le sieur de Moléon, I vol. in-8^o, p. 470.

donc, en elles, les mêmes que celles de l'enfer, à l'exception du désespoir et de l'éternité. — Le purgatoire est un lieu de douleur, mais il est en même temps le séjour de l'espérance, parce que les âmes qui y sont détenues sont assurées d'entrer un jour en possession du royaume des cieux. Léon X l'a défini contre Luther, qui enseignait le contraire (1). Eh ! comment ces âmes pourraient-elles en douter ? Elles ont été jugées en sortant des corps qu'elles animaient ; elles connaissent la sentence du souverain Juge ; elles ne peuvent plus démériter, étant arrivées à cette nuit où personne ne peut opérer (2), à ce terme où il n'y a plus ni accroissement ni décroissement de grâce et de récompense ; elles sentent enfin qu'elles aiment Dieu comme elles en sont aimées, et elles souffrent avec résignation les feux purifiants qui leur préparent l'entrée de son royaume : autant de preuves qu'elles sont assurées de leur salut et de leur bonheur futur.

Nous devons ajouter qu'il n'est point de foi qu'il y ait dans le purgatoire un feu véritable, élémentaire, de la même espèce que le nôtre. Au concile de Florence, les grecs déclarèrent hautement qu'ils n'admettaient point dans le purgatoire de feu matériel ; ils furent néanmoins reçus dans la paix de l'Église ; et, dans la décision qui en intervint touchant le purgatoire, il n'est point fait mention de ce feu (3). Mais son existence est généralement admise par les théologiens, et leur enseignement est fondé sur de nombreux témoignages des Pères ; en sorte qu'il y aurait au moins de la témérité à émettre quelque doute à cet égard. Croyons donc qu'il y a dans le purgatoire un feu réel, et écrivons-nous avec saint Augustin : « Que je ne sois pas, ô mon Dieu ! du nombre de ceux à qui vous direz : *Allez au feu éternel*. Ne me châtiez point dans votre colère, afin de me

(1) Lutherus primo plane catholice de purgatorio locutus est; deinde illud admisit admixtis erroribus, tandem illud sustulit omnino. (Libermann, t. IV, part. II, p. 517.)

(2) Venit nox, quando nemo potest operari. (Joan., IX, 4.)

(3) Libermann, t. IV, part. II, p. 519. — Bellarmin, *de Purgatorio*.

« corriger plutôt en cette vie, et de me rendre tel qu'il n'y
« ait plus rien en moi qui doive être expié par ce feu puri-
« fiant que souffrent ceux qui ne laisseront pas d'être sau-
« vés, quoique en passant par le feu (1). »

Il n'y a rien, non plus, qui soit de foi sur le lieu du purgatoire, et l'Église ne s'est point expliquée là-dessus; le sentiment le plus commun le place dans les entrailles de la terre, dans un lieu voisin de l'enfer (2). — Les âmes du purgatoire sont-elles tourmentées par les démons? La plus petite peine du purgatoire surpasse-t-elle les plus grandes peines de la vie présente (3)? Toutes les âmes du purgatoire souffrent-elles la peine du feu? L'Église n'a rien défini sur tous ces points (4), de même que sur celui de savoir pendant combien d'années une âme peut être retenue dans le purgatoire; seulement elle a condamné certains théologiens qui avaient prétendu que chaque âme n'y restait que pendant dix ans, et qu'un legs annuel, laissé pour une âme du purgatoire, cessait après ce laps de temps (5).

D. *Pouvons-nous soulager les âmes du purgatoire?* — R. Oui, nous le pouvons par nos bonnes œuvres, et particulièrement par le saint sacrifice de la messe.

EXPLICATION. — Nous pouvons procurer du soulagement aux âmes qui souffrent dans le purgatoire; nous pouvons

(1) S. Aug., apud Guillon, t. xxii, p. 317.

(2) Voir Bellarmin, *Controv. de purgat.*

(3) S. Bonaventure dit que « les peines du purgatoire sont plus grandes que les peines de cette vie, en ce sens seulement que la plus grande peine de cette vie est moindre que quelque peine du purgatoire, quoique quelque peine du purgatoire soit moindre que quelque peine de cette vie. » (S. Bonav., cité par M. l'abbé Gofvry, dans son ouvrage manuscrit sur le concile de Trente.) — Longtemps auparavant, saint Augustin avait dit : « Gravior erit ille ignis quam quidquid homo pati potest. » (S. Aug., apud Guillon, t. xxii, p. 317.)

(4) *Dict. des sciences ecclésiastiques*, art. *Purgatoire*.

(5) *Annuum legatum pro animo relictum non durat plus quam per decem annos.* (Proposition condamnée par le pape Alexandre VII, le 18 mars 1666.)

briser les liens qui les retiennent captives, et leur ouvrir les portes de la céleste patrie. La religion nous l'enseigne, et la tradition constante et universelle de l'Église, depuis les apôtres jusqu'à nous, nous apprend que les âmes du purgatoire sont soulagées par les suffrages des fidèles, et que Dieu applique à ces âmes, et leur passe en compte, les jeûnes, les aumônes, les communions, les pratiques de pénitence et toutes les bonnes œuvres que nous lui offrons pour elles.

« L'Église catholique, dit le concile de Trente, a toujours
« enseigné, suivant les saintes Écritures et la doctrine an-
« cienne des Pères, qu'il y a un purgatoire et que les âmes
« qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des
« fidèles, et spécialement par le sacrifice de l'autel (1). »

— « Il ne faut point douter, dit saint Augustin, que les
« prières de la sainte Église, et le sacrifice salutaire, et les
« aumônes que font les fidèles pour les âmes de nos frères
« défunts, ne les aident à être traités plus doucement que
« leurs péchés ne méritaient. Car nous avons appris de nos
« pères ce que l'Église universelle observe; de faire mé-
« moire, dans le sacrifice, de ceux qui sont morts en la
« communion du corps et du sang de Jésus-Christ, en
« même temps de prier et d'offrir ce sacrifice pour eux.
« A l'égard des œuvres de miséricorde par lesquelles on les
« recommande, qui doute qu'elles ne leur soient profita-
« bles? Il ne faut nullement douter que ces choses ne ser-
« vent aux morts, mais seulement à ceux qui ont vécu de
« telle sorte qu'ils en puissent tirer de l'utilité après la
« mort (2). » — Il y a lieu de croire que les peines des âmes
du purgatoire ne subsistent pas toujours dans le même de-
gré, mais qu'elles diminuent de jour en jour à proportion
des suffrages qu'on leur applique. Quoiqu'il n'y ait rien de
défini non plus sur ce point, ce sentiment paraît mieux
s'accorder avec le langage de l'Église et des Pères, que le
sentiment de ceux qui prétendent que le seul effet des suf-

(1) Conc. Trid., sess. xxv, *Décret touchant le purgatoire.*

(2) S. Aug., serm. xxxii, *de Verb. Apost.*

frages appliqués aux morts est d'abrégier le temps de leur exil et de hâter le moment de leur délivrance.

Puisque nous pouvons soulager les âmes du purgatoire, ne leur refusons pas les secours de notre charité. Éteignons par nos larmes les flammes qui les dévorent; rachetons leurs péchés par des actes de pénitence et de mortification; faisons à leur intention quelques aumônes; en un mot, ne négligeons rien pour les tirer de leurs ténébreux abîmes et pour les mettre en possession de cette gloire immense, de ce bonheur infini qui leur est réservé. — D'ailleurs, mes enfants, les plus puissants motifs nous pressent de prier pour les morts. 1° Si nous les oublions, Dieu, par un juste jugement, permettra peut-être que l'on nous oublie, et que personne ne prie pour nous après notre mort. 2° Il en est parmi eux un grand nombre à qui nous fûmes autrefois unis par les liens du sang ou de l'amitié : ce sont nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs. Ne serait-ce pas nous montrer bien ingrats ou bien insensibles que de ne pas faire tout ce qui dépend de nous pour adoucir les peines qu'ils endurent ? 3° Si nous sommes assez heureux pour coopérer à leur délivrance, ils n'oublieront jamais l'obligation qu'ils nous auront. Le ciel est le séjour de l'amitié et de la reconnaissance : qu'une seule âme souffrante nous soit redevable de sa gloire et de son bonheur, nous pouvons compter sur son zèle à vous servir ; elle se présentera, n'en doutons pas, devant la face de Dieu, et lui offrira ses prières, afin d'attirer sur nous l'abondance de ses bénédictions.

D. Les divers suffrages que l'on offre à Dieu pour les âmes du purgatoire leur profitent-ils de la même manière, et leur valeur dépend-elle de certaines conditions ? — R. Les divers suffrages que l'on offre à Dieu pour les âmes du purgatoire ne leur profitent pas de la même manière, et la valeur de la plupart de ces suffrages dépend de certaines conditions.

EXPLICATION. — 1° Le sacrifice de la messe profite aux âmes du purgatoire par sa propre vertu, *ex opere operato*, et indépendamment des dispositions et du mérite personnel d

celui qui l'offre. 2° Les autres suffrages, tels que les jeûnes, les aumônes, etc., leur profitent en vertu des dispositions de celui qui pratique ces bonnes œuvres, *ex opere operantis*, et en tant que Dieu veut bien les accepter pour le paiement des dettes dont les âmes du purgatoire lui sont encore redevables : parce que ces dettes ne sont pas tellement personnelles à ces âmes, qu'il ne puisse et ne veuille permettre qu'elles soient acquittées par d'autres, en vertu de la communion des saints. 3° Celui qui offre ces suffrages doit être en état de grâce, sans cela ils ne seraient d'aucune valeur, au moins *de condigno*, c'est-à-dire que Dieu ne doit rien, à titre de justice, aux œuvres faites par celui qui n'est pas en état de grâce, parce qu'il n'a fait aucune promesse à cet égard. Nous disons au moins *de condigno*, car il y a des théologiens qui croient que les suffrages offerts pour les morts par un homme en état de péché mortel, mais sans affection actuelle au péché, et par le mouvement de la grâce et l'impulsion du Saint-Esprit, leur sont utiles *de congruo*, c'est-à-dire que Dieu accorde, par pure bonté, ce qu'il n'a nullement promis. 4° Celui qui veut aider les morts par voie de suffrages doit avoir l'intention de leur appliquer ses bonnes œuvres ; parce que ces œuvres étant un bien qui lui est propre, il ne peut les transporter à d'autres, à moins qu'il n'en ait la volonté.

= D. *Quels sont ceux dont les âmes vont en purgatoire ?* — R. Ce sont ceux qui meurent en état de grâce, coupables néanmoins de quelque faute légère, ou qui n'ont pas entièrement satisfait à la justice divine pour la peine temporelle due à leurs péchés.

EXPLICATION. — Rien de souillé ne peut entrer dans le ciel : ainsi toute âme qui, au moment de la mort, se trouve coupable de quelque péché véniel, de quelque faute légère, ne va point au ciel, mais dans le purgatoire, afin de s'y purifier. Il en est de même d'une âme qui, au sortir de cette vie, n'est souillée d'aucun péché, même véniel, mais qui n'a pas entièrement satisfait à la justice divine. Elle achève d'y satisfaire dans le purgatoire, et Dieu ne l'ad-

mettra dans son sein et ne la fera entrer en possession de son royaume, que lorsqu'elle aura payé sa dette jusqu'à la dernière obole (1), suivant les paroles du divin Sauveur, que nous avons déjà citées : *Donec reddas novissimum quadrantem* (2).

D. *Y aura-t-il toujours un purgatoire?* — R. Le purgatoire ne subsistera que jusqu'à la fin du monde.

EXPLICATION. — Il est certain que le purgatoire durera jusqu'au jugement général, mais qu'il ne passera point ce terme. Saint Augustin s'exprime à ce sujet de la manière la plus positive : « Que personne, dit-il, ne s'imagine que les peines du purgatoire doivent s'étendre au delà du dernier et redoutable jugement (3). » Origène soutient, dans un de ses ouvrages (4), que le purgatoire subsistera encore après la résurrection générale; mais son opinion a constamment été regardée comme fautive et sans aucun fondement.

TRAITS HISTORIQUES.

ALIMENTS DÉPOSÉS SUR LE TOMBEAU DES JUSTES.

« Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste (5), » disait Tobie à son fils. Ce n'est pas que les justes décédés eussent besoin d'aucune nourriture terrestre, la chose est évidente; mais ils pouvaient avoir besoin d'un aliment immatériel, tel que les prières, les bonnes œuvres, les aumônes des fidèles; et c'était une œuvre charitable que de déposer des aliments sur leurs tombeaux. Ces aumônes, distribuées aux veuves, aux orphelins et aux pauvres, servaient à réparer les forces épuisées des indigents qui venaient verser des larmes sur la fosse de leurs bienfaiteurs et intercéder en leur faveur auprès du Dieu des consolations. — On peut juger, d'après ce qui vient d'être dit, combien est antique l'usage de prier pour les morts.

(1) La plus petite des monnaies hébraïques.

(2) Matth., v, 26.

(3) *Nullus purgatorias pœnas futuras arbitretur, nisi ante illud ultimum et tremendum judicium.* (S. Aug., *de Civit. Dei*, lib. XXI, cap. XIII.)

(4) Orig., hom. XIV, *in Luc.*

(5) Tob. IV, 18.

SAINTE PERPÉTUE.

Une société pour le soulagement des âmes du purgatoire a été formée, depuis quelques années, dans plusieurs diocèses de France. Son but est de faire célébrer, chaque jour, une messe pour les fidèles trépassés. Cette société est placée sous l'invocation de sainte Perpétue, qui fut, avec sainte Félicité, martyrisée à Carthage, en l'an 203 ou 203. Sainte Perpétue eut, au sujet de son frère Dinocrate, mort à l'âge de sept ans, une vision : il lui sembla le voir dans un état de peine et de souffrance, et elle comprit qu'elle devait prier pour lui. Dinocrate lui apparut ensuite rayonnant de joie et ivre de bonheur. — Ce qui montre évidemment que, du temps de sainte Perpétue, la doctrine de l'Eglise était qu'il y avait, après la mort, des peines dues à certains péchés, et que les fidèles trépassés pouvaient être délivrés de ces peines par les prières de l'Eglise militante.

M. DE FOUGEROUX.

M. de Fougeroux, ancien chef de bureau au ministère des finances, mort à Paris en 1838, était la providence visible d'une foule de familles, à l'existence matérielle desquelles il pourvoyait avec la tendresse d'un père. — La mort même n'était pas capable de mettre un terme à son zèle et à sa charité. Après avoir veillé les malades, il restait des nuits entières auprès de leurs dépouilles mortelles, et aidait à leur rendre les derniers soins. Il portait un si grand respect aux morts, que l'aspect d'un corbillard se rendant sans aucun cortège au cimetière lui causait une vive affliction. Quand donc il rencontrait dans les rues de Paris un char funèbre emportant, dans un complet abandon, le corps de quelque pauvre, il quittait tout pour le suivre à pied, la tête nue, et dans l'attitude d'un profond recueillement. Dans les rencontres de cette espèce, rien ne l'arrêtait, ni la chaleur, ni la pluie, ni le froid. Il allait jusqu'au cimetière et en revenait souvent mouillé et tout transi (1).

(1) *Vie de M. de Fougeroux*, par M. Gossin.

LEÇON XXXIII.

DES REVENANTS ET DES VAMPIRES.

D. *Les morts peuvent-ils revenir de l'autre monde et apparaître aux hommes ?* — R. Il n'y a rien en cela qui surpasse la toute-puissance de Dieu.

EXPLICATION. — Les âmes, après le jugement particulier, vont en paradis, en enfer ou en purgatoire ; ne peuvent-elles pas quelquefois en sortir, par la permission de Dieu, au moins pour quelques instants, et revenir sur la terre afin d'y donner des avertissements aux vivants ? En d'autres termes, y a-t-il, peut-il y avoir des *revenants* ?

Il est certain que la croyance aux revenants, cette croyance si généralement répandue, remonte à la plus haute antiquité. Tous les peuples, les plus sauvages comme les plus civilisés, sont ou ont été dans l'opinion que les âmes peuvent, après la mort, revenir sur la terre, prendre une forme terrestre ou aérienne, faire du bruit, pousser des gémissements, parler, demander quelque chose. Il n'y a rien en cela qui répugne à la saine raison, rien qui surpasse la toute-puissance divine. « Dieu peut certainement, dit Bergier, lorsqu'une âme humaine s'est séparée de son corps, la faire reparaître ; lui rendre le même corps qu'elle avait, ou un autre, et la remettre en état de faire les mêmes fonctions qu'elle faisait avant la mort. Ce moyen d'instruire les hommes et de les rendre dociles est un des plus frappants que Dieu puisse employer (1). » Il est donc absolument possible qu'il y ait des morts qui reviennent sur la terre (2).

D. *Mais y en a-t-il eu dans la réalité ?* — R. Oui, il y a eu des revenants, et il peut y en avoir encore.

EXPLICATION. — Cette question nous paraît résolue par

(1) Bergier, *Dict. de théologie*, au mot *Apparitions*.

(2) Possibiles sunt igitur reditus mortuorum, gallice *revenants*. (Mgr Bouvier, *Tract. de Deat.*)

l'Écriture sainte. Nous y lisons, en effet, que Moïse apparut avec Élie, sur le mont Thabor, lors de la transfiguration de Jésus-Christ (1); que Jérémie apparut à Judas Machabée, accompagné du saint pontife Onias, et lui donna un glaive d'or, en lui disant : « Recevez cette épée comme un présent « que Dieu vous envoie, et soyez sûr que vous exterminerez « les ennemis du peuple d'Israël; » et qu'en même temps Onias lui dit, en lui montrant Jérémie : « Voilà celui qui « aime ses frères et tout le peuple d'Israël, et qui fait des « prières continuelles à Dieu pour le peuple et la sainte « cité (2). » Nous y lisons encore que le prophète Samuel apparut, après sa mort, à la pythonisse d'Endor; qu'il prophétisa et prédit à Saül les malheurs qui bientôt allaient fondre sur lui (3). Saint Thomas enseigne positivement que Samuel apparut en personne (4). Saint Augustin, après avoir été d'une opinion contraire, s'exprime ainsi dans ses *Questions à Simplicius* : « Ce n'est point une absurdité de croire « que Dieu permit au prophète de paraître devant le roi « pour lui inspirer une frayeur salutaire (5). » Le même saint docteur, dans sa lettre à l'évêque Évode, parle d'un jeune homme qui, après sa mort, apparut à plusieurs personnes; par où, ajoute-t-il, Dieu permit que l'on fût confirmé dans l'idée qu'on avait de sa sainteté (6). Eusèbe, saint Paulin, Origène, Sulpice Sévère, Théodoret, saint Grégoire le Grand, etc., rapportent aussi dans leurs ouvrages plusieurs histoires de revenants. Il est parlé, dans la vie de saint Bruno, d'un docteur de Paris qui apparut, trois jours après sa mort, et fit connaître qu'il avait été accusé, jugé et condamné aux plus horribles tortures, au sujet desquelles il entra dans un long détail qui fit frissonner d'horreur tous

(1) Matth., xvii, 3.

(2) II Mach., xv, 14.

(3) Reg., cap. xxviii, 11 et seq.

(4) Summa D. Thomæ, part. I, quæst. 80.

(5) S. Aug., *Quæst. ad Simplic.* — Voir, sur l'apparition de Samuel, Rocca, t. I, p. 115, 116.

(6) S. Aug., Epist. clxix.

ceux qui l'entendirent (1). Il y a donc eu réellement, et il peut, par conséquent, y avoir encore des revenants.

D. *S'ensuit-il qu'il faille ajouter foi à toutes les histoires de revenants qui se débitent dans le monde?* — R. Non, parce que presque toutes ces histoires manquent de vraisemblance et ne sauraient soutenir l'examen de la saine raison.

EXPLICATION. — Quoiqu'il puisse y avoir et qu'il y ait eu réellement des revenants, il ne faut pas en conclure qu'on doive ajouter foi à toutes ces histoires de spectres et revenants que l'on raconte au coin du feu, dans les *veillées* de village. Sur mille histoires de ce genre, à peine en est-il une qui ait quelque vraisemblance, et les apparitions mêmes, qui semblent les plus évidentes, peuvent presque toujours s'expliquer d'une manière naturelle.

Et d'abord, combien d'histoires de prétendus revenants qui ne sont que le produit de la déception, de l'adresse et de l'artifice ! Ici, c'est un jeune homme qui, pour entretenir plus facilement de criminelles intrigues, se déguise en fantôme ; là, c'est un domestique infidèle qui emploie la même ruse pour boire plus facilement le vin de son maître ; quelquefois, c'est un locataire qui, pour décrier la maison qu'il habite et détourner ceux qui voudraient y venir demeurer à sa place, met tout en œuvre pour faire croire qu'il y revient ; quelquefois, c'est un fermier qui prend toutes les mesures possibles pour être seul en possession de faire valoir une terre qui lui convient, etc.

Il y a aussi un grand nombre d'apparitions qui ne sont que les effets de la peur ou d'une imagination exaltée : on a vu à tel carrefour, au pied de telle croix, quelque chose de blanc, quelque chose qui a disparu aussitôt, et c'était bien certainement un revenant, puisque des cris plaintifs se

(1) On trouve dans Bellarmin, qui cite ce dernier fait, une dissertation très-intéressante sur le sujet que nous traitons ; elle a pour titre : *Num ex receptaculis suis animæ defunctorum egredi valeant?* (Controv., t. I, p. 1440.)

sont fait entendre...; et ce prétendu revenant n'était autre chose qu'un animal effrayé...

Enfin, les apparitions de fantômes et de revenants ont aussi souvent pour cause une conscience criminelle et bourrelée de remords. On a fait à un père mourant des promesses qu'on n'exécute pas; on manque à sa mémoire; on a eu des torts graves envers telle personne qui est peut-être tourmentée dans l'autre vie pour des fautes qu'on lui a fait commettre; on s'est rendu coupable d'un grand crime: la conscience parle, elle fait entendre sa voix; on tremble, on frémit, l'imagination s'échauffe, et, au milieu des ténèbres de la nuit, on croit voir devant soi un spectre ensanglanté qui éclate en reproches et l'on croit entendre un père, une mère, qui demandent des prières et somment d'accomplir ce qu'on leur a promis.

Ce que nous venons de dire donne la clef de bien des histoires de revenants. Mais, nous le répétons, les revenants sont possibles, puisque Dieu est tout-puissant et que l'âme est immortelle. Il faut donc, sur ce point, tenir un juste milieu entre une incrédulité absolue et une trop grande crédulité. « Presque toutes les histoires de revenants, dirons-nous avec un auteur (1), fourmillent de puérités: tantôt c'est une oreille tirée ou un encrier renversé; tantôt une chandelle soufflée ou des lunettes ôtées du nez d'un vieillard; tantôt un vase mis en pièces ou des chaises déplacées et dispersées; tantôt des rideaux agités ou des vitres brisées, etc. Or, ne serait-il pas indigne de la sagesse de Dieu de permettre à une âme de sortir du paradis, du purgatoire ou de l'enfer, pour venir sur la terre faire des espiègleries dignes tout au plus d'un écolier ou d'un laquais?

D. *Qu'est-ce que les vampires?* — R. Les vampires, si l'on en croit certains auteurs trop crédules, sont des morts qui sortent de leurs tombeaux en corps et en âme pour aller sucer le sang des vivants.

EXPLICATION. — Le mot *vampire* signifie, en esclavon, la

(1) Salgues, *Des erreurs et des préjugés*, t. 1.

même chose que sangsue. On entend par vampires des hommes morts depuis un temps plus ou moins considérable, qui, sortant de leurs tombeaux en corps et en âme, viennent sucer le sang des vivants et finissent par leur donner la mort. La croyance aux vampires a été généralement répandue, pendant plusieurs siècles, en Hongrie, en Bohême, en Autriche, en Grèce et dans tout l'Orient. Mille contes plus ou moins merveilleux ont été débités sur ce sujet. Malgré l'apparente évidence de certains faits, personne aujourd'hui ne croit aux vampires. « Tout ce qu'on dit de leur retour à la vie, de leurs apparitions, du trouble qu'ils causent dans les villes et dans les campagnes, de la mort qu'ils donnent aux personnes en leur suçant le sang, tout cela n'est qu'illusion et qu'une suite de l'imagination frappée et fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin sensé, sérieux, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vu, touché, senti, interrogé, examiné de sang-froid ces revenants; qui puisse assurer la réalité de leur retour et des effets qu'on leur attribue (1). »

TRAITS HISTORIQUES.

LE REVENANT D'ARDIVILLIERS.

Aux environs de Breteuil, en Picardie, se trouve la terre d'Ardivilliers. Il y revenait des esprits, et ces maîtres lutins y faisaient un bruit effroyable. Toute la nuit c'étaient des flammes qui faisaient paraître le château tout en feu. C'étaient des hurlements épouvantables, et cela n'arrivait qu'en certains temps de l'année, vers la Toussaint. Personne n'osait y demeurer que le fermier, avec qui cet esprit était apprivoisé. Si quelque malheureux passant y couchait une nuit, il était étrillé d'importance. Cette farce dura plus de quatre ou cinq ans et fit un tort immense au propriétaire, qui était contraint de laisser sa terre à son fermier à très-vil prix. Mais enfin il résolut de faire cesser la lutinerie, persuadé, par beaucoup de circonstances, qu'il y avait là de la ruse et de la mauvaise foi. Il va à sa terre vers la Toussaint, couche dans son château, fait demeurer dans sa chambre deux gentilshommes de ses amis, bien résolus, au pre-

(1) D. Calmet, *Traité des apparitions des esprits, etc.*, t. II.

mier bruit ou à la première apparition, de tirer sur les esprits avec de bons pistolets. Les esprits, qui savent tout, surent apparemment tous ces préparatifs, aucun d'eux ne parut. Ils se contentèrent de traîner des chaînes dans une chambre au-dessus de celle où se trouvait le maître du château avec les deux gentilshommes. Au bruit de ces chaînes, la femme et les enfants du fermier viennent au secours de leur seigneur. Celui-ci veut monter dans la chambre où le bruit se fait entendre : ils se jettent à genoux pour l'empêcher d'exécuter ce dessein ; ses amis ne veulent pas non plus qu'il s'expose au danger, et se chargent seuls de la commission. Ils montent alors l'escalier, le pistolet dans une main et la chandelle dans l'autre, et entrent dans l'appartement où le vacarme avait lieu. Ils ne voient d'abord qu'une épaisse fumée ; quelques instants après, ils aperçoivent confusément l'esprit ; c'est un fantôme tout noir qui fait des gambades et qu'un tourbillon de flammes et de fumée dérobe encore une fois à leur vue ; il a des cornes et une longue queue ; enfin c'est un objet qui glace d'épouvante et d'horreur. L'un des deux gentilshommes sent un peu diminuer son audace à cet aspect. « Il y a là quelque chose de surnaturel, dit-il à son ami, retirons-nous. » Mais l'autre, plus hardi, ne recule pas. « Non, non, répond-il, cette fumée sent la poudre à canon, et ce n'est rien d'extraordinaire. L'esprit même ne sait son métier qu'à demi, de n'avoir pas encore soufflé nos chandelles. A ces mots, il s'avance, poursuit le spectre, lui lâche un coup de pistolet, et ne le manque pas ; mais il est étonné qu'au lieu de tomber, le fantôme se retourne et continue à faire des gambades. C'est alors qu'il commence lui-même à avoir un peu de frayeur. Il se rassure toutefois, et voyant que le spectre n'osait l'attendre, il cherche à le saisir pour voir s'il sera palpable ou s'il fondra entre ses mains. L'esprit, se sentant pressé, sort de la chambre et descend par un petit escalier qui était dans une tour. Le gentilhomme descend après lui, ne le perd point de vue, traverse cours et jardins, et fait autant de tours qu'en fait le spectre ; enfin, ce fantôme, parvenu près d'une grange qu'il trouve ouverte, s'y précipite et disparaît. On apporte de la lumière, et l'on remarque que là où le spectre avait disparu, il y avait une trappe qu'on fermait au verrou après qu'on y était entré ; on força la porte de la trappe, et on trouva l'esprit prétendu : c'était le fermier, déguisé en diable. Il avoua toutes ses souplesses et en fut quitte pour payer à son maître les redevances de cinq années, sur le pied de ce que la terre était affer-

mée avant les apparitions. Ce qui le mettait à l'épreuve du pistolet était une peau de buffle ajustée à tout son corps (1). — Si les ruses de ce fermier n'avaient pas été dévoilées, si personne n'avait eu le courage de l'entreprendre, on aurait continué de croire que le château d'Ardivilliers était plein de lutins et de revenants.

LE DOCTEUR BAYLE.

En 1806 vivait à Paris un célèbre médecin qui professait jusqu'au fanatisme le culte du pays natal. Né à Vernet, petit village des Basses-Alpes, il quittait chaque année la riche clientèle qu'il s'était faite à Paris, pour aller passer quelques jours avec les bons paysans, ses anciens camarades, dont il avait conservé un touchant souvenir. Là, il assistait volontiers aux réunions du soir, appelées *veillées*, lesquelles, dans ce pays, se passent d'une manière à peu près irréprochable : on travaille, on chante, on rit ; mais pas la moindre légèreté, pas le moindre mot libre. Profondément religieux, il trouvait toujours le moyen d'y combattre quelques préjugés incompatibles avec la foi d'un chrétien, et de semer dans les intelligences quelque bonne et utile vérité.

Un soir, on était en décembre et aux approches de Noël, la conversation tomba sur les revenants ; et chacun de raconter son histoire. Le docteur Bayle se mit à rire, et prétendit que tout cela était l'effet des préjugés, de l'imagination et de la peur.

— C'est donc à dire, s'écria une vieille femme qui filait au rouet dans un coin, que ce soir, à la veille du saint temps de Noël, vous irez seul et sans lumière vous promener dans l'église ?

— Oui, ma bonne, j'irai ; dites-moi seulement ce que vous voulez que je vous en rapporte pour vous prouver que j'y suis allé.

— Oh ! la moindre des choses, dit d'un ton moitié narquois, moitié naïf, un paysan qui jusque-là était resté silencieux, et qui n'était autre que le sonneur des cloches du village : voilà la clef de l'église, vous ouvrirez, vous irez droit devant vous au maître-autel, qui est en face de la porte, vous passerez par derrière ; en tâtant avec les mains, vous rencontrerez un trou, au fond de ce trou il y a une tête de mort ; on dit que ça ne fait pas peur aux médecins, une tête de mort ! si vous la rapportez, nous verrons bien que vous êtes allé dans l'église.

(1) *Histoire des imaginations*, de M. Oulle, II^e partie, p. 77.

— Certainement, je la rapporterai. Là-dessus, il endosse un carrick et disparaît.

Entré dans l'église, il n'eut pas de peine à trouver le trou qu'on lui avait indiqué. Il plongea le bras dans cette ouverture, atteignit la tête, l'attira à lui et la saisit avec les deux mains. Au même instant il lui sembla entendre un son plaintif et triste. Il l'attribua à un grincement produit par les os en contact avec la pierre. Lorsqu'il fut au milieu de l'église, le même son se reproduisit plus distinct et plus pénible que la première fois.

— C'est un oiseau de nuit, se dit le docteur, et il sortit.

Pour fermer la porte, il déposa la tête sur le sol, et quand il eut tourné la clef dans la serrure, il se baissa pour ramasser son fardeau. A peine le saisissait-il, qu'il entendit le même son se reproduire. Cette triste coïncidence le surprit, mais il se dit immédiatement .

— Ce n'est pas de ce corps inerte que sort cette plainte... d'où vient-elle donc?... Et il se mit, tout en marchant, à écouter attentivement le bruit de ses pas, à épier l'effet de ses moindres mouvements.

Bientôt il ne lui resta plus de doute : deux plaintes se firent entendre simultanément, et cette fois il ne put douter qu'elles ne sortissent de la tête de mort ! Sa science se révolta d'abord contre l'évidence.

— Il faut, se disait-il, des organes pour produire le son articulé que je viens d'entendre, et il n'y a pas d'organes vivants dans cette masse insensible.

Il secoua la tête entre ses mains crispées et n'entendit rien. Il supputa son poids et n'y trouva rien d'extraordinaire. Cet examen rapide lui rendit une partie de son assurance ; il répéta :

— Je me suis trompé, tous ces bruits n'étaient que dans ma pensée !

Cette conviction ne fut pas de longue durée : les cris plaintifs se succédèrent précipitamment trois fois de suite, et toute espèce de doute devint impossible. Aussitôt son front se couvrit de sueur, ses jambes tremblèrent ; il lui sembla qu'il était cloué sur la place et qu'il ne marchait pas. Enfin il arriva devant la maison. La porte était ouverte, ses amis l'attendaient. Il entra... A son aspect l'assemblée silencieuse tressaillit ; il était d'une pâleur mortelle et son regard fixe avait quelque chose d'effrayant. Lorsqu'il fut au milieu de la maison, il déposa à terre la tête de mort ! Au même moment, un double cri se fit entendre et le docteur tomba évanoui.

Les assistants se dispersèrent en poussant des cris de frayeur. Le vieux sonneur resta seul impassible et se rapprocha pour donner des soins à M. Bayle, qui ne tarda pas à se remettre. Son premier mot fut :

— La tête ?

— Elle est là, monsieur.

— Avez-vous entendu ce bruit ?

— Certainement.

— Qu'y a-t-il donc dans ce crâne ? murmura le docteur Bayle avec stupeur.

— Probablement quelque nid de chauves-souris : il y en a là-dedans toutes les années, répondit le vieux sonneur.

M. Bayle rappela lui-même les villageois, qui n'osaient approcher, prit le crâne entre ses mains, et, allongeant les doigts dans l'ouverture occipitale, en retira des fragments de chanvre et de vieux linge ; c'était le nid de deux jeunes chauves-souris, qui apparurent aussitôt, et qui, trop faibles pour s'envoler, tombèrent lourdement sur le sol en agitant leurs ailes.

— Le voilà, le revenant ! s'écria le docteur Bayle ; vous le voyez, mes pauvres amis... Et moi-même, un moment, j'avais eu peur ! (*Historique.*)

LEÇON XXXIV.

DE LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR ET DU JUGEMENT GÉNÉRAL.

= D. *Nos corps ressusciteront-ils un jour ?* — R. Oui, nos corps ressusciteront un jour.

EXPLICATION. — La mort est une dette dont aucun homme ne peut être affranchi ; tout homme naît, à la charge de mourir un jour. Si le Fils de Dieu lui-même, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a subi cette loi, qui pourrait prétendre au privilège d'en être exempt ? Ainsi les hommes, même les plus saints et les plus parfaits, qui se trouveront dans le monde lorsqu'il touchera à son dernier terme, paieront le tribut à la mort. — La mort, ainsi que nous l'avons expliqué, mes enfants, est la séparation de l'âme et du corps. Après cette séparation, l'âme, qui est spirituelle, immortelle, incorruptible, continue de vivre, tandis que le corps, dont elle est séparée, retourne, sans vie, dans la poussière.

Mais la séparation de l'âme et du corps ne durera pas éternellement : un jour viendra où tous les hommes, sans exception, bons ou méchants, qui ont vécu dans les siècles qui nous ont précédés, qui vivent maintenant, qui vivront dans la suite, et dont aucun, je le répète, ne sera affranchi de la nécessité de mourir, ressusciteront; c'est-à-dire que leurs âmes reprendront les mêmes corps qu'elles avaient animés, pour leur être à jamais unies par un lien indissoluble. C'est ce qu'on appelle la résurrection de la chair; c'est-à-dire des os, de la chair et du sang dont le corps est composé : mystère que la foi nous enseigne, et qui consiste dans la réorganisation de toutes les parties du corps humain, et dans sa réunion avec l'âme, dont la mort l'avait séparé. — L'âme étant immortelle, le corps seul est détruit; c'est pour cela que, dans le Symbole, il n'est parlé que de la résurrection de la chair.

D. *Quand aura lieu la résurrection de la chair?* — R. La résurrection de la chair aura lieu à la fin du monde.

D. *Quand arrivera la fin du monde?* — R. C'est ce qu'il nous est impossible de savoir.

EXPLICATION. — Quand arrivera la fin du monde? Les disciples osèrent faire autrefois cette question à Jésus-Christ, et Jésus-Christ répondit que son Père avait caché le secret à ses anges mêmes. Ce que nous savons de certain, puisque Dieu nous l'a révélé, c'est que le monde ne finira point avant que l'Évangile ait été annoncé à tous les peuples. Mais qui peut fixer le temps qui sera employé à cette œuvre de miséricorde? D'ailleurs, nous ne pouvons pas savoir ce qui reste encore de peuples à qui le flambeau de l'Évangile n'a pas été porté, parce que, quelque connu que le monde paraisse, en comparaison de ce qu'il était autrefois, nous ne pouvons nous assurer que nous le connaissons tout entier (1). Ce qui paraît encore certain, c'est que les Juifs se

(1) Ces chemins de fer, ces véhicules à la vapeur, inventions merveilleuses qui condensent à la fois et le temps et l'espace, ne sont-ils point donnés, dans ces derniers temps, pour porter rapidement la parole évan-

convertiront avant le grand jour du Seigneur ; mais qui peut fixer l'époque où ce grand ouvrage s'accomplira, et déterminer l'espace de temps nécessaire pour l'accomplir ? Ce qui est encore certain, c'est qu'avant le dernier avènement de Jésus-Christ le mystère d'iniquité sera consommé, et que l'homme de péché, c'est-à-dire l'Antechrist, paraîtra dans le monde. Ce monstre s'élèvera orgueilleusement contre Dieu et se fera rendre les honneurs qui ne sont dus qu'à la Divinité ; il séduira par des prestiges, étonnera par des victoires, envahira des trônes et suscitera, contre tous ceux qui refuseront de l'adorer, les plus violentes persécutions ; mais, puisque le grand apôtre nous apprend que le mystère d'iniquité commençait déjà à s'opérer de son temps, qui peut marquer l'époque de sa parfaite consommation ? Enfin, il paraît certain qu'avant la fin du monde les prophètes du Dieu vivant, Énoch et Élie, doivent reparaître sur la terre pour soutenir les justes prêts à succomber, et opposer de vrais miracles à ceux de l'Antechrist ; mais comme ils sont cachés dans le sein de Dieu, c'est lui seul qui sait le moment où il lui plaira de les faire paraître. — Il nous est donc impossible de savoir quand doit avoir lieu la fin des temps. Il n'en est pas moins certain que ce grand événement aura lieu, puisque la foi nous l'enseigne, et c'est alors que nos corps ressusciteront.

D. Est-il permis de publier ou de prêcher des prédictions particulières relatives à l'époque de la fin du monde ? — R. L'Église le défend expressément.

EXPLICATION. — Le concile général de Latran, dans un décret qui fut rendu le 19 décembre 1516, sous la présidence de Léon X, s'exprime en ces termes : « Quant à ce
« qui regarde la révélation des malheurs qui peuvent arriver, ou la venue de l'Antechrist, ou la fixation du jour gélique sur tous les points des continents habitables ? Et qui sait si ce n'est pas là un signe que Dieu nous envoie pour nous avertir de l'approche de la fin des temps, qui sera marquée, comme on sait, par la manifestation universelle des vérités évangéliques à tous les peuples du globe ? (Le P. Debreyne, *Le prêtre et le médecin*, p. 43.)

« du jugement, nous défendons qu'aucun prédicateur
 « prenne sur lui de les annoncer en chaire ou de les certi-
 « fier en aucune manière, puisque la Vérité nous a dit elle-
 « même que *ce n'était pas à nous de connaître le temps ou*
 « *le moment de ces sortes d'événements*. Que si cependant le
 « Seigneur révélait à quelqu'un quelques-unes des choses
 « qui doivent arriver dans l'Église, en le favorisant d'ins-
 « pirations particulières, comme il l'a promis par le pro-
 « phète Amos, et suivant ce que dit saint Paul : *Ne mé-*
 « *prenez pas la prophétie*, nous ne prétendons nullement le
 « mettre au rang des menteurs ou des faiseurs de fables...
 « Mais parce qu'il s'agit ici d'une chose de grande impor-
 « tance, parce qu'il ne faut pas croire facilement à tout es-
 « prit, mais qu'il faut éprouver si cet esprit vient de Dieu,
 « nous voulons que, d'après la loi ordinaire, avant que de
 « telles inspirations soient publiées ou prêchées au peuple,
 « elles soient soumises au jugement du siège apostolique.
 « Que si cela ne pouvait avoir lieu sans péril par le retard,
 « ou s'il s'agissait d'un cas de grave nécessité, alors que la
 « prophétie soit soumise à l'autorité ordinaire du lieu, afin
 « que celle-ci, appelant à son aide trois ou quatre des
 « hommes les plus savants et les plus graves, et ayant avec
 « eux examiné soigneusement cette affaire, ils puissent,
 « lorsqu'ils verront que cela peut être utile, et nous en ren-
 « dons leur conscience responsable, accorder la permission
 « de la publier. Que si quelqu'un avait l'audace de faire
 « quelque chose contre ce que nous venons de décider, il
 « encourra l'excommunication, dont il ne pourra être
 « absous que par les pontifes romains (1). »

D. *S'il est impossible de savoir quand aura lieu la fin du monde, en est-il de même des événements qui doivent précéder immédiatement ce grand événement?* — R. Non, puisque ces événements sont consignés dans les livres saints.

EXPLICATION. — Lorsque le monde sera sur le point de

(1) Catalani, Conc. General., t. IX, p. 342. — Parochi in concionibus tempus præfixum futurorum malorum, vel Antechristi adventum, aut

finir, auront lieu les événements terribles dont il est parlé dans les livres saints : « La mer sera agitée par d'horribles « tempêtes, la terreur et l'effroi se répandront par toute la « terre, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa « lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des « cieux seront ébranlées, » c'est-à-dire : les astres et les grands corps célestes seront dans une espèce de désordre et de confusion. La colère du Tout-Puissant se manifestera par un fleuve de feu qui enveloppera le globe terrestre, comme les eaux du déluge le couvrirent autrefois. En un instant, ce feu consumera les hommes qui vivront alors, les animaux, les palais, les richesses, et toute la surface de la terre. Ces biens périssables, dans lesquels les aveugles mortels mettaient toutes leurs affections, ne formeront plus avec eux qu'un amas de cendres. Après que le feu aura consumé tout ce qui était sur la terre, tout à coup, au milieu d'un morne silence, le son de la trompette se fera entendre : *Levez-vous, morts !* s'écriera un ange d'une voix épouvantable : *Levez-vous, morts, venez au jugement !* et à cette voix, qui retentira de l'orient à l'occident, et du nord au midi, se réveilleront tous ceux qui, depuis l'origine des temps, s'endormirent du sommeil de la mort. Toutes les générations entassées les unes sur les autres, depuis tant de siècles, se redresseront et reparaitront sur la terre.

D. *Comment cela pourra-t-il se faire ?* — R. Par la toute-puissance de Dieu, qui ressuscitera les corps et les tirera de la corruption avec la même facilité qu'il les a tirés du néant, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté.

EXPLICATION. — Qui pourrait s'opposer à la résurrection des corps ? Dieu n'est-il pas assez puissant pour opérer ce prodige ? La résurrection est-elle donc une œuvre plus difficile que la création ? Or, Dieu n'a-t-il pas fait de rien tout l'univers ? et puisque sa volonté a suffi pour tirer du néant

certum judicii diem asserere nequaquam præsumant, sub pœna excommunicationis, reservata papæ absolute. (Const. *Superne*, apud Pittoni, p. 5.)

le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, comment ne pourrait-elle pas suffire pour rassembler les restes de nos corps mortels, quelque épars, quelque transformés qu'on les suppose, et leur donner une vie nouvelle qui ne finira jamais? — Nous avons sous les yeux des images sensibles de la résurrection. Chaque année les arbres se dépouillent même de leurs feuilles, et semblent réduits à un état de mort; mais bientôt ils revivent et se couvrent de nouveau de feuilles, de fleurs et de fruits. Vous confiez à la terre un grain de froment : s'il ne meurt, il reste seul (1); mais parce qu'il meurt et se corrompt, au sein même de la corruption et de la mort il trouve une vie nouvelle, et sort des entrailles de la terre plus beau mille fois et plus riche qu'il n'y avait été mis. Demeurons donc, malgré tous les sophismes et l'impiété, fermes et inébranlables dans la foi du mystère de la résurrection, puisque c'est Dieu lui-même qui nous l'a révélé. « Or, Dieu n'est point comme l'homme, « pour mentir, ni comme le fils de l'homme, pour chan-
« ger; peut-il dire quelque chose et ne pas l'exécuter? faire
« une promesse et ne pas l'effectuer (2)? » Écrivons-nous donc avec le saint homme Job : « Je sais que mon rédemp-
« teur est vivant, et qu'au dernier jour je me relèverai
« de la poussière; que je serai de nouveau revêtu de ma
« peau, et que je verrai Dieu dans dans ma chair; je le
« verrai moi-même, mes yeux le considéreront, et ce ne sera
« pas un autre qui le verra à ma place : je porte cette es-
« pérance dans mon cœur. » — Les sept frères Machabées, que l'impie Antiochus fit mourir cruellement à cause de leur attachement à la loi de Dieu, professèrent, au milieu des plus affreuses tortures, la foi de la résurrection : « Vous nous
« faites perdre la vie présente, ô très-méchant prince ! dit
« un d'entre eux, mais le roi du ciel nous ressuscitera un
« jour pour la vie éternelle. — J'ai reçu ces membres du
« ciel, dit un autre, mais je les méprise maintenant pour

(1) Joan, xii, 24.

(2) Num., xxiii, 19.

« la défense des lois de Dieu, parce qu'il saura bien me les rendre un jour (1). » La résurrection sera générale : les grands et les petits, les puissants et les faibles, les riches et les pauvres, tous, en un clin d'œil, à la voix de l'ange, sortiront du tombeau.

D. *Quel corps aurons-nous en ressuscitant?* — R. Le même corps que nous aurons eu pendant la vie.

D. *Tous les corps ressusciteront-ils de la même manière?* — R. Non, les corps des méchants seront hideux et horribles à voir. Les corps des élus, au contraire, seront glorieux.

EXPLICATION. — « Nous ressusciterons tous, dit saint Paul, « mais nous ne serons pas tous changés (2). » Les méchants ressusciteront avec des corps hideux et dont l'aspect sera de nature à inspirer la plus vive horreur ; c'est pour cela que l'Évangile les désigne sous le nom de boucs (3). Les brebis, au contraire, c'est-à-dire les bons, les élus, ressusciteront avec des corps glorieux et resplendissants comme le soleil.

D. *Quelles sont les qualités des corps glorieux?* — R. L'impassibilité, la subtilité, l'agilité et la clarté.

EXPLICATION. — « Le corps, comme une semence, est « maintenant mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible ; il est mis en terre tout difforme, et « il ressuscitera tout glorieux ; il est mis en terre privé de « mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur ; il est mis « en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme « un corps spirituel (4). » — Par l'impassibilité des corps glorieux, il faut entendre qu'ils ne seront plus sujets ni à la mort, ni aux autres misères de la vie. Par la subtilité des corps glorieux, il faut entendre qu'ils ne seront arrêtés par

(1) II Mach., VII, 9, 11.

(2) Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur. (I Cor., XV, 51.)

(3) Et congregabuntur ante eum omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis ; et statuet oves quidem a dexteris suis, hædos autem a sinistris. (Matth., 32, 33.)

(4) I Cor., XV, 42-44.

aucun obstacle, et qu'étant devenus comme spirituels, selon l'expression de saint Paul (1), ils pourront pénétrer tous les autres corps et passer à travers; ce fut ainsi que Jésus-Christ, après sa résurrection, entra dans le lieu où les disciples étaient réunis, quoique les portes fussent fermées (2). Par l'agilité des corps glorieux, il faut entendre qu'ils pourront se transporter en un instant d'un lieu à un autre, à la manière des esprits (3). Enfin, par la clarté des corps glorieux, il faut entendre qu'ils seront resplendissants comme le soleil : « Alors, dit Jésus-Christ, les justes seront resplendissants comme le soleil dans le royaume de leur père (4). »

Les quatre qualités des corps glorieux répondent aux quatre vertus cardinales que les saints ont pratiquées pendant la vie, de même que la vision, la possession et la jouissance de Dieu répondent, comme nous l'avons dit, aux trois vertus théologiques, qui ornèrent leur âme et dont ils firent des actes si fréquents (5). La clarté est en eux la récompense de la *prudence*; l'impassibilité, la récompense de la *justice*; l'agilité, la récompense de la *force*; la subtilité, la récompense de la *tempérance* (6).

D. N'y a-t-il pas eu des hérétiques qui ont nié la résurrection des corps? — R. Il y en a eu plusieurs.

EXPLICATION. — Au II^e siècle parut une secte d'hérétiques

(1) Surget corpus spiritale. (I Cor., xv, 44.)

(2) Venit Jesus januis clausis, et stetit in medio (discipulorum). (Joan., x., 26.)

(3) Surget in virtute. (I Cor., xv, 43.)

(4) Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno patris eorum. (Matth., XIII, 43.)

(5) Voir la leçon du *Paradis*, xxx, p. 549.

(6) Sicut virtutibus theologicis respondent dotes animæ, ita cardinalibus dotes corporis; eo quod cardinalium virtutum materia sint bona corporalia, ut scilicet *prudentiæ* respondeat *claritas*, propter cognitionem; *justitiæ*, quæ est perpetua et immortalis, *impassibilitas*; *fortitudini* *agilitas*, ex qua contingit, ut nihil corpori possit resistere; *temperantiæ* vero, quæ corpus attenuat, *subtilitas* respondet. (Scholliner, *Prælectiones theologicæ*, t. III, p. 183.)

qui prirent le nom de gnostiques (1), c'est-à-dire d'hommes savants, parce qu'ils se vantaient d'avoir des connaissances et des lumières extraordinaires. Ils niaient la résurrection des corps, et, non contents d'enseigner une foule d'autres erreurs, ils se livraient à des abominations dont le seul récit ferait horreur. — Dans le même siècle, Marcion et ses disciples nièrent également la résurrection des corps, et soutinrent, comme Pythagore, l'opinion de la métempsycose, le passage de l'âme dans un autre corps que celui qu'elle animait. — Tous ces hérétiques ne tardèrent pas à être condamnés par l'Église (2).

— D. *Pourquoi nos corps ressusciteront-ils ?* — R. Afin que, réunis aux âmes qui les auront animés sur la terre, ils participent à leur récompense ou à leur châtiment.

= D. *Pourquoi le corps doit-il participer à la récompense ou au châtiment de l'âme ?* — R. Parce qu'il participe, sur la terre, à ses bonnes et à ses mauvaises actions.

EXPLICATION. — Cet ordre de choses est conforme à la justice de notre Dieu. D'une part, cette justice demande qu'il fasse jouir d'un bonheur éternel les corps des justes qui pendant cette vie mortelle auront crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés, auront mortifié leurs sens et assujetti leurs membres à des travaux continuels, auront même, pour ne point se séparer de l'amour de Dieu, souffert avec un courage et une patience invincibles les tourments les plus affreux... En effet, quoique ce soit principalement à l'âme qu'appartienne la constance inébranlable dans l'accomplissement du devoir, cependant, comme cette fidélité fait que les corps éprouvent beaucoup de privations et de peines, comme elle aura souvent même été cause des tourments, des tortures, des cruels déchirements

(1) *Gnostique*. Dérivé du grec, ce mot, qui s'écrit, en cette langue, γνῶσις, savant, éclairé, a été formé du verbe γινώσκω, connaître, savoir. Les gnostiques prétendraient être les seuls qui eussent une véritable connaissance du christianisme.

(2) *Pluquet, Dict. des hérésies, art. Gnostiques et Marcionites.*

qu'ils auront endurés, les corps méritent aussi d'avoir une part proportionnée au repos, à la joie, à la gloire, qui sont la récompense de ces sacrifices. « Oui, dit saint Augustin, « ce corps, qui a eu sa part aux travaux doit être appelé, « comme un compagnon fidèle, à la société de la gloire. » — D'un autre côté, il n'est pas moins juste que ces hommes dépravés qui, sans aucun égard à la loi divine, se seront, durant leur vie, souillés de toutes sortes de crimes avec une licence effrénée, soient, en punition de leurs désordres, châtiés dans leurs corps; expient, en souffrant malgré eux les ardeurs vengeresses d'un feu qui ne s'éteindra jamais, l'abus de leurs membres; et que par là ils comprennent enfin, mais hélas! trop tard pour eux, combien c'est un grand malheur qu'une vile créature ait osé mépriser et irriter la majesté d'un Dieu souverainement adorable. « Oui, « ce corps qui a eu sa part au péché et au crime doit être « appelé à la société de l'ignominie et du supplice. » — Ainsi, mes enfants, Dieu nous a donné un corps formé de terre, afin que nous l'élevions au ciel. Ne renversons point ce dessein de Dieu; n'abusons point de ce corps mortel pour dégrader notre âme, lui faire perdre sa noblesse et sa dignité, la faire ramper sur la terre, la rendre charnelle; par une conduite si honteuse et si criminelle, nous perdrons notre âme et notre corps, en les exposant à la juste colère de celui qui peut précipiter l'un et l'autre dans l'enfer. Ah! plutôt, travaillons sans relâche à les sauver tous deux; préparons la gloire et la félicité de l'un et de l'autre, en conservant nos âmes pures et en consacrant nos corps au Seigneur, comme des hosties vivantes, saintes, et qui puissent être agréables à ses yeux.

D. *Comment s'appelle le jugement qui doit se faire de tous les hommes après la résurrection?* — R. Le jugement qui doit se faire de tous les hommes, après la résurrection, s'appelle le jugement général ou universel.

D. *Pourquoi se fera le jugement général?* — R. Pour la gloire des bons et la confusion des méchants.

D. *En présence de qui se fera le jugement général?* — R. En présence de tout l'univers.

D. *Qui est-ce qui nous jugera tous?* — R. Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. *Comment Jésus-Christ viendra-t-il pour juger tous les hommes?* — R. Il viendra plein de majesté, accompagné des anges et des saints.

D. *Comment les hommes paraîtront-ils au jugement?* — R. Ils y paraîtront en corps et en âme, parce que leurs corps ressusciteront avant le jugement.

D. *Quels seront alors les sentiments des pécheurs?* — R. Ils seront saisis d'horreur et d'effroi, et couverts de confusion lorsqu'ils verront leurs crimes les plus cachés manifestés à toute la terre.

D. *Quels seront les sentiments des justes?* — R. Ils seront remplis de joie lorsque Jésus-Christ couronnera leurs bonnes œuvres à la vue des pécheurs qui les auront méprisés sur la terre (1).

EXPLICATION. — Après que les corps seront ressuscités, aura lieu le *jugement général*; on l'appelle ainsi, parce que tous les hommes, sans exception, y paraîtront et y seront jugés; on l'appelle aussi le *jugement dernier*, parce qu'après lui il n'y en aura point d'autre. Tous les hommes qui auront existé depuis l'origine des siècles seront rassemblés dans un même lieu, dans la vallée de Josaphat: « *Je rassemblerai*, dit le Seigneur, dans le prophète Joël, *toutes les nations dans la vallée de Josaphat, et j'entrerai en jugement avec elles dans cet endroit* (2). » C'est là, par conséquent, c'est dans cette vallée, située au pied du mont des Olives, que sera réuni le genre humain à la fin des temps; c'est là que nous entendrons la voix formidable qui donnera à chacun le châtement ou la récompense. Le petit nombre

(1) *Catéchisme de Sens*. — Ce catéchisme nous a été d'une grande utilité; c'est un des plus clairs et des plus solides que nous connaissions.

(2) Plusieurs savants pensent que Joël a voulu, sous le nom de vallée de Josaphat, marquer en général le lieu où le Seigneur doit exercer son jugement contre les nations, et celui où il doit paraître au jugement dernier avec tout l'éclat de sa majesté. *Josaphat*, en hébreu, signifie le *jugement de Dieu*.

des élus se trouvera d'abord mêlé et comme confondu avec la foule immense des réprouvés; mais les anges du ciel viendront et sépareront le blé de la paille et l'ivraie du bon grain, c'est-à-dire les bons d'avec les méchants. Alors le fils de l'homme, Jésus-Christ, paraîtra dans tout l'appareil de sa gloire, revêtu de puissance et de majesté; il sera porté sur une nuée lumineuse et précédé de l'étendard de la croix; les démons seront à ses pieds, prêts à saisir la proie qui doit leur être livrée pour l'éternité (1). C'est dans ce jour, appelé le jour du Seigneur, qu'aura lieu la manifestation des consciences, et que sera présenté, aux yeux de l'univers, le livre où sont écrits, année par année, jour par jour, heure par heure, tous les crimes, tous les désordres, toutes les vertus et toutes les bonnes œuvres. C'est dans ce jour terrible que seront dévoilés, en présence de toutes les générations assemblées, jusqu'aux pensées les plus intimes, jusqu'aux désirs les plus secrets. Quelle confusion pour les pécheurs, lorsque le monde entier verra l'horreur de leur conduite! Mais aussi quelle consolation, quelle gloire pour les justes, lorsque le Seigneur fera connaître tant de vertus cachées, tant de bonnes œuvres qui n'avaient eu que lui pour témoin! — La manifestation des consciences terminée, Jésus-Christ prononcera l'arrêt irrévocable qui fixera pour jamais le sort de tous les hommes: « Venez, dira-t-il aux élus placés à sa droite, en jetant sur eux un regard de douceur et de bonté, venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » Venez puiser à la source de toutes les grâces et de tous les biens. Venez, cœurs purs et innocents, vous ranger avec les vierges à la suite de l'Agneau. Ames fidèles et constantes dans mon service, le jour du Seigneur est venu pour vous; sortez d'une terre où vous fûtes toujours étrangères; suivez-moi dans les voies immortelles de ma gloire et de ma félicité, comme vous m'avez suivi dans celles de mes humiliations et de

(1) Egredietur diabolus ante pedes ejus. (Habac., III, 5.)

mes souffrances ; vos peines, vos travaux n'ont duré qu'un moment : le bonheur dont vous allez jouir ne finira jamais. — Puis, se tournant vers la gauche, il dira aux pécheurs : Voyez ce côté ouvert pour vous par le glaive de mon amour ; voyez ces pieds, ces mains, qui ont été attachés à une croix : ils attestent le désir que j'avais de vous sauver tous. Je vous ai appelés, et vous n'avez pas voulu m'écouter ; je vous ai sollicités et vous n'avez pas voulu vous rendre ; je vous ai cherchés et vous m'avez fui ; je vous ai offert le séjour de ma gloire, et vous l'avez méprisé ; je vous ai menacés de l'enfer, et vous n'avez pas voulu le craindre ; mes inspirations ont été étouffées, mes grâces rejetées ou négligées, mes sacrements omis ou profanés, mon amour toujours outragé ; Satan a constamment régné en maître dans votre cœur ; vous avez été ses esclaves ; c'est à lui que vous avez obéi ; eh bien ! soyez donc aussi les compagnons de son supplice !
« *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel.* »

= D. *Que deviendront les hommes après le jugement général ?* —
R. Les bons iront au ciel jouir de la vie éternelle, et les méchants seront précipités dans l'enfer pour y être éternellement malheureux.

EXPLICATION. — Après le jugement général, et dès que la sentence aura été prononcée par le souverain Juge, les bons s'envoleront au ciel pour y être à jamais heureux du bonheur de Dieu même et s'enivrer dans les torrents de sa propre volupté ; c'est ce qu'on appelle la *vie éternelle*, c'est-à-dire une vie éternellement heureuse. Les méchants, au contraire, seront précipités dans les abîmes de l'enfer pour y être à jamais tourmentés avec les démons ; c'est ce qu'on appelle la *mort éternelle*, parce qu'ils seront à jamais privés de Dieu et qu'ils partageront les supplices des démons pendant toute l'éternité. — Le purgatoire, comme nous l'avons déjà dit, ne subsistera que jusqu'à la fin du monde ; après le jugement général, il n'y aura plus que le paradis et l'enfer : le paradis pour les élus, et l'enfer pour les réprouvés.

TRAITS HISTORIQUES.

PAROLE DE SAINTE MONIQUE.

Sainte Monique, qui était d'Afrique, se trouvant à Ostie, en Italie, eut avec son fils Augustin plusieurs entretiens sur la religion, et un entre autres sur la mort du chrétien. Elle dit de si belles choses à ce sujet, que ceux qui l'entendaient en furent saisis d'admiration ; et comme on lui demandait si elle ne craignait pas de mourir dans une terre étrangère, et d'être enterrée dans un pays si éloigné de sa patrie, elle répondit : « On n'est nulle part éloigné de Dieu ; il saura bien trouver mon corps pour le ressusciter avec celui des autres hommes. »

TABLEAU DU JUGEMENT GÉNÉRAL PEINT PAR SAINT MÉTHODE.

Au ix^e siècle, saint Méthode, qui excellait dans l'art de la peinture, fut envoyé à la cour du roi des Bulgares. Celui-ci lui ordonna de peindre quelques sujets frappants dont la représentation contribuât tout à la fois à embellir son palais et à glacer d'effroi les spectateurs. Le saint résolut de mettre à profit les dispositions du prince ; son pinceau, guidé par la religion, traça une scène terrible dont la vue jeta l'épouvante dans le cœur même de ce roi barbare ; c'était le jugement dernier. On voyait Jésus-Christ, environné d'un cortège nombreux d'esprits célestes, siéger sur un trône tout resplendissant de gloire, avec l'appareil formidable d'un juge irrité. Tous les hommes, pâles de frayeur, confondus sans distinction, attendaient avec angoisse la sentence fatale qui devait décider de leur sort. Chaque partie du tableau avait une force, une énergie, une vivacité d'expression, qui ajoutaient encore à ce que le sujet avait d'effrayant par lui-même. Mais l'effroi du roi devint extrême, quand l'habile peintre se mit à expliquer chacune des parties du tableau. Il lui montra d'un côté les pécheurs, écrasés sous le poids de la vengeance céleste, condamnés à gémir éternellement dans les feux de l'enfer ; de l'autre, les justes, tout rayonnants de gloire, prenant leur essor vers les demeures éternelles pour vivre à jamais dans le sein de la Divinité. Le prince ne put tenir contre ce qu'il voyait et contre les paroles pleines d'onction du saint apôtre. Touché de la grâce, il voulut connaître les mystères de la religion chrétienne, se fit instruire et reçut le baptême de la main de Méthode. Le peuple ne tarda pas à suivre son exemple. Saint Méthode, dont il vient d'être parlé, était frère de saint Cyrille, apôtre des Slaves (1).

(1) *Vie de S. Méthode*, 14 février.

DESCRIPTION DU JUGEMENT GÉNÉRAL, PAR SAINT ÉPHREM.

Saint Éphrem, illustre docteur de l'Église, au iv^e siècle, était souvent obligé d'interrompre, à cause de ses larmes, les discours qu'il adressait aux fidèles. Il s'établissait alors entre lui et ses auditeurs un dialogue dont voici un exemple bien frappant. Le sujet de l'instruction était le jugement général; le saint commença en ces termes : « Bien-aimés de Jésus-Christ, prêtez une
« oreille attentive à ce que je vais vous dire sur l'effrayant avé-
« nement du Seigneur. Lorsque je pense à ce moment, je me
« sens saisi d'une crainte excessive. Qui peut rapporter ces re-
« doutables choses ? où trouver une langue capable de les ex-
« primer ? Le Roi des rois, élevé sur un trône de gloire, des-
« cendra du ciel, et, s'étant assis comme juge, fera comparaître
« devant lui tous les habitants de la terre. Au seul souvenir de
« cette vérité, je suis prêt à tomber en défaillance; les membres
« de mon corps sont dans une agitation violente; mes yeux se
« remplissent de larmes, ma voix chancelle, mes lèvres
« tremblent, ma langue balbutie, le désordre et la confusion se
« mettent dans mes pensées. Je suis obligé de vous annoncer
« ces choses, mais la crainte m'empêche de parler. Un coup de
« tonnerre nous épouvante aujourd'hui; comment pourrons-
« nous alors soutenir le son de cette trompette, mille fois plus
« terrible que le tonnerre, qui ressuscitera les morts ? Les osse-
« ments de tous les hommes ne l'auront pas plutôt entendue,
« dans le sein de la terre, qu'ils se ranimeront à l'instant et
« chercheront à se rejoindre les uns aux autres; et en un clin
« d'œil nous ressusciterons tous et nous nous rassemblerons
« pour être jugés. Enfin, le grand roi en ayant donné l'ordre,
« la terre ébranlée et la mer troublée rendront les morts qu'elles
« possédaient, tant ceux qui avaient été dévorés par les pois-
« sons, que ceux qui l'avaient été par les oiseaux ou par les
« bêtes. Tous sont rassemblés autour du tribunal de Dieu; les
« cieux s'ouvrent, le Seigneur s'avance environné de gloire. Il
« déroule le livre fatal où sont écrits tous nos péchés. Quelles
« larmes, s'écrie l'orateur, ne devons-nous pas répandre, nuit
« et jour, dans l'attente de ce terrible moment ! » — Ses sou-
« pirs et ses sanglots lui ayant coupé la parole, il n'en put dire
« davantage. — « Apprenez-nous donc, s'écria alors l'auditoire,
« les choses effrayantes qui arriveront ensuite ? » — « Tous les
« hommes, reprit le saint, auront les yeux baissés devant le
« tribunal du souverain Juge, suspendus entre la vie et la mort,

« entre le paradis et l'enfer, et chacun d'eux sera cité pour subir un examen rigoureux. Malheur à moi ! je veux vous instruire de ce qui arrivera ; mais la voix me manque, la crainte me jette dans le trouble et la confusion ; le seul récit de ces choses me glace d'effroi. » — « Nous vous conjurons, répéta l'auditoire, de continuer pour notre utilité et pour la sanctification de nos âmes. » — « Bien-aimés de Jésus-Christ, dit le saint, on cherchera dans tous les chrétiens le sceau du baptême et le dépôt de la foi, on leur redemandera cette renonciation qu'ils firent, en présence de témoins, à Satan et à ses œuvres, non à une, à deux, à cinq, mais à toutes en général. Heureux celui qui aura gardé fidèlement ce qu'il avait promis ! » — Les soupirs et les gémissements d'Éphrem ne lui permettant plus de parler, l'auditoire lui cria de nouveau : « De grâce, continuez de nous instruire. » — « Je vous obéirai, répondit le saint, autant qu'il me sera possible ; mais je ne m'exprimerai que par des pleurs et des soupirs. De pareilles choses sont si terribles, qu'on ne peut en parler sans verser des larmes. » — « O serviteur de Dieu ! ajouta le peuple, ne nous refusez pas les instructions que nous vous demandons. » — Alors Éphrem, se frappant la poitrine, et pleurant encore plus amèrement, dit : « Ah ! mes frères, que voulez-vous entendre ? O jour épouvantable ! malheur à moi ! malheur à moi ! Qui osera rapporter, qui osera écouter le récit de ce qui doit se passer dans ce moment lamentable ? Vous tous qui avez des larmes, pleurez avec moi ; que ceux qui n'en ont point apprennent à connaître le sort qui les attend, et qu'ils ne négligent pas leur salut. Alors les hommes seront séparés pour toujours les uns des autres, les époux de leurs épouses, les enfants de leurs parents, les amis de leurs amis... La séparation faite, les princes, les philosophes, les sages du monde crieront, aux élus, avec larmes : Adieu pour toujours, saints et serviteurs de Dieu ! adieu, prophètes, apôtres, martyrs ! Adieu, Vierge sainte, mère du Sauveur ; vous priâtes pour notre salut, mais nous ne voulûmes pas nous sauver ! Adieu, croix vivifiante ! adieu, paradis de délices, royaume éternel, Jérusalem céleste ! adieu, vous tous, nous ne vous reverrons plus ; nous voilà plongés dans un abîme de tourments qui ne finiront jamais (1). »

(1) S. Ephrem opera.

SAINT AUGUSTIN A HÉSYCHIUS, TOUCHANT LE TEMPS DU JUGEMENT DERNIER.

L'an 418, il y eut une éclipse de soleil si extraordinaire qu'on vit étinceler les étoiles en plein midi, et il parut au ciel un météore prodigieux que l'on continua d'apercevoir pendant plusieurs mois. Ce phénomène fut suivi d'une sécheresse désolante et d'une grande mortalité d'hommes et d'animaux. En 419, il y eut en Palestine un tremblement de terre qui abattit quelques villes et un grand nombre de villages. Jésus-Christ apparut sur le mont des Olives, au milieu d'un nuage; quantité de païens virent sur leurs vêtements des croix lumineuses; et le prodige fut si frappant, que plusieurs de différentes nations se firent chrétiens. La terreur fut encore plus générale que les signes qui la causaient. Partout on s'imagina que le monde allait finir. L'évêque de Salone, en Dalmatie, Hésychius, en écrivit à saint Augustin, qui lui répondit en ces termes : « Je me garde-
 « rai bien de fixer le moment du dernier avènement de Jésus-
 « Christ; je m'en tiens religieusement à ce qu'a dit le Seigneur :
 « *Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa*
 « *puissance.* Il est certain, par les paroles du Sauveur, qu'avant
 « la fin du monde l'Évangile sera prêché par toute la terre. Et
 « combien de peuples auxquels il n'a pas encore été prêché!...
 « Quoique nous soyons spectateurs de la plupart des prodiges
 « que le Christ a prédits, nous ne saurions juger si ce sont là
 « des signes décisifs, puisqu'il en peut arriver de plus étonnants
 « encore. Le monde est à sa dernière heure, selon la manière
 « de parler de saint Jean l'Évangéliste : mais cette dernière
 « heure signifie plusieurs siècles, voilà tout ce que je puis vous
 « répondre. Je souhaiterais pouvoir remplir votre attente; mais
 « j'aime mieux avouer mon ignorance que de faire l'étalage
 « d'une fausse science. Tout ce qui nous importe, c'est que le
 « dernier jour de notre vie nous trouve prêts à recevoir le Sei-
 « gneur, puisqu'il nous doit juger, à la fin des siècles, sur l'état
 « où ce dernier jour nous trouvera (1). »

SAINT ÉPIPODE.

Épipode, jeune chrétien de Lyon, fut arrêté en 178, et comparut devant le magistrat, qui tâcha de le séduire par une bonté affectueuse, par de belles promesses et par l'appât du plaisir; mais le généreux martyr répondit avec une noble fierté : « Vos

(1) S. Aug. opera.

plaisirs n'ont rien qui me touche; ignorez-vous que l'homme est composé d'un corps et d'une âme? Chez nous, l'âme commande et le corps obéit : les plaisirs honteux flattent agréablement le corps, mais ils donnent la mort à l'âme. Nous faisons donc la guerre au corps, afin de le soumettre à l'âme. Pour vous, après vous être rabaissés jusqu'à la condition des brutes, vous trouverez à la fin une mort épouvantable. Nous, au contraire, quand nous périssons par vos ordres, nous entrons en possession d'une vie éternelle. »

LES AGNOËTES.

Agnoète (1) signifie la même chose qu'ignorant. On a donné ce nom à certains hérétiques qui ont prétendu que Jésus-Christ ne savait pas tout, puisqu'il avait ignoré le jour du jugement, et qu'il a dit lui-même dans l'Écriture que ce jour n'était connu ni des anges, ni du Fils, mais du Père seul (2). Quelques Pères, pour répondre à cette difficulté, avaient dit que c'était en tant qu'homme que Jésus-Christ ignorait le jour du jugement, non qu'ils crussent que Jésus-Christ, comme homme, ait ignoré quelque chose, puisque, en vertu de l'union hypostatique, tous les trésors de la sagesse et de la science étaient en lui; mais seulement que l'humanité seule, considérée séparément de la divinité, ne peut, par elle-même et par ses seules lumières, avoir cette connaissance. D'autres Pères ont dit que Jésus-Christ ignorait, en un certain sens, ce qu'il ne jugeait pas à propos de nous découvrir. Les apôtres lui avaient demandé quand la fin du monde arriverait, et quels signes l'annonceraient. Jésus-Christ a répondu à la seconde partie de leur question; à l'égard de l'heure et du jour précis, il leur dit que ce sont des choses dont le Père s'est réservé la connaissance et qu'il ne veut découvrir aux hommes ni par lui-même, ni par les anges du ciel, ni par les prophètes, ni par le Fils; en un mot, qu'il veut, par ce secret impénétrable, nous tenir dans une vigilance et dans une attention continuelles, et réprimer en nous la vaine curiosité et les recherches inutiles au salut (3).

DE DIFFÉRENTES OPINIONS RELATIVES A LA FIN DU MONDE.

C'était une opinion assez généralement répandue parmi les anciens chrétiens que le monde ne subsisterait pas plus de mille

(1) *Agnoète*. Ce mot vient du grec ἀγνώω, je ne connais pas, j'ignore; composé de α privatif et de γινω, je connais.

(2) Matth., XXIV, 36.

(3) Pluquet, art. *Agnoètes*.

ans après la naissance de Jésus-Christ; et, vers le x^e siècle, on vit un grand nombre de fidèles employer tous leurs biens à construire des monastères, où ils se retirèrent pour y attendre en paix et avec confiance la venue du souverain Juge. — Au commencement du xii^e siècle, Fluentius, évêque de Florence, prétendit que l'Antechrist était né. — Vers le milieu du même siècle, l'abbé Joachim annonça que dans quarante ans au plus aurait lieu la fin du monde. — Au xv^e siècle, saint Vincent Ferrier, dans une lettre adressée à Benoît XIII, déclara tenir d'un pieux ermite que l'Antechrist était sur le point de paraître (1). — Aucune de ces prédictions ne s'est réalisée, et il en sera de même, sans doute, de la *prophétie d'Orval* et de plusieurs autres que l'on se serait abstenu d'imprimer, nous aimons à le croire, si l'on avait connu le décret du concile de Latran que nous avons cité (2).

LEÇON XXXV.

DU SYMBOLE DES APÔTRES.

= D. Où sont contenues toutes les vérités dont nous avons parlé jusqu'ici? — R. Ces vérités sont contenues, en abrégé, dans le symbole des apôtres.

EXPLICATION. — Toutes les vérités dont nous avons parlé jusqu'ici, mes enfants, se trouvent dans l'Écriture sainte et dans la Tradition; mais elles sont contenues sommairement dans le symbole des apôtres, qui est l'abrégé de la doctrine chrétienne, doctrine dont vous comprenez maintenant toute l'excellence. C'est la science des sciences, c'est la science de Dieu; elle nous fait connaître sa nature, nous développe tous ses attributs, toutes ses perfections. C'est la science de l'homme; elle lui découvre ce qu'il a été et ce qu'il est devenu; elle lui révèle sa fin dernière, et l'instruit des moyens qu'il doit prendre pour y arriver. Science la plus noble dans son auteur, qui est Dieu lui-même; la plus sublime dans son objet, la plus infaillible dans sa certitude; science enfin dont l'étude est proportionnée aux plus simples, parce qu'elle ne

(1) Catalani, *Sacrosancta conc. œcum. comment. illust.*, t. IV, p. 344.

(2) Voir p. 612.

demande pas les recherches profondes d'un esprit pénétrant, mais la prompte soumission d'un cœur docile. Les autres sciences, peu de personnes en sont capables, et on ne les apprend qu'avec de grands travaux et d'extrêmes difficultés; mais personne n'est incapable de la science du *symbole*, et il n'y a qu'un défaut de bonne volonté qui puisse empêcher de l'acquérir.

= D. *Que veut dire le mot symbole?* — R. Le mot *symbole* veut dire signe ou marque, parce que c'est à la profession des vérités qu'il renferme qu'on distingue les chrétiens des infidèles.

EXPLICATION. — *Symbole* vient du mot grec *σύμβολον*, qui signifie signe, marque; or, le *symbole* des apôtres, appelé communément le *Credo*, est un signe ou une marque, parce qu'il sert à distinguer le chrétien d'avec l'infidèle, et qu'on est reconnu pour disciple de Jésus-Christ par là même qu'on professe les vérités qui y sont contenues.

= D. *Pourquoi l'appelle-t-on le symbole des apôtres?* — R. Parce que les apôtres le composèrent avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile aux nations.

EXPLICATION. — Le *symbole* ou *Credo*, parce que, en latin, il commence par ce mot, est appelé le *symbole des apôtres*, parce que ce furent les apôtres qui composèrent cet abrégé de la doctrine chrétienne, avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile dans tout l'univers, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu du divin maître : « Allez, leur avait-il dit, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom « du Père, du Fils, et du Saint-Esprit (1). »

D. *Pourquoi les apôtres composèrent-ils le symbole?* — R. Pour donner aux fidèles un moyen simple et facile de se reconnaître entre eux et de graver dans leur mémoire les principales vérités de la religion.

EXPLICATION. — Le but que se proposèrent les apôtres en composant le *symbole*, fut de donner aux fidèles, et à tous ceux qu'ils allaient convertir, un moyen simple, facile et

(1) Matth., xxviii, 19.

uniforme, de connaître et de graver dans leur mémoire les vérités essentielles de la religion chrétienne, de se connaître entre eux et de se distinguer d'avec les hérétiques et les infidèles.

= D. *Combien y a-t-il d'articles dans le symbole des apôtres?*—

R. Le symbole des apôtres renferme douze articles.

EXPLICATION. — Voici l'idée que le *Catéchisme du concile de Trente* nous donne du mot *article* : « De même que les « membres du corps sont séparés les uns des autres par différents articles : ainsi, dans cette profession de foi, nous « donnons le nom d'article à chaque proposition qui ren « ferme quelque vérité que nous devons croire distinctement, parce qu'elles y sont distinguées et séparées les « unes des autres, comme par autant de différents articles. » Selon plusieurs auteurs, les douze apôtres composèrent chacun un article du symbole. Saint Pierre dit : « Je crois en « Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la « terre. » Saint Jean : « Et en Jésus-Christ, son fils unique, « Notre-Seigneur. » Saint Jacques le Majeur : « Qui a été « conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie. » Saint André : « A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est « mort et a été enseveli. » Saint Philippe : « Est descendu « aux enfers. » Saint Thomas : « Le troisième jour est res- « suscité des morts. » Saint Barthélemi : « Est monté aux « cieux, est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puis- « sant. » Saint Matthieu : « D'où il viendra juger les vivants « et les morts. » Saint Jacques le Mineur : « Je crois au « Saint-Esprit. » Saint Simon : « Je crois la sainte Église « catholique, la communion des saints. » Saint Thadée : « Je crois la rémission des péchés. » Saint Matthias : « Je « crois la résurrection de la chair, la vie éternelle (1). »

(1) Theod. Gennari, *Dies intelligibilis, seu Credo in XII horas theologicas divisus, sive dilucida exp. symb. apost. in duodecim articulos distributi, juxta numerum duodecim apostolorum*, p. 4. — Ita etiam Doctor Subtiis, Alensis et plures alii.

La division ordinaire du symbole des apôtres diffère un peu de celle que nous venons de donner ; la voici :

I. Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

II. Et en Jésus-Christ, son fils unique, Notre-Seigneur.

III. Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie.

IV. A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.

V. Est descendu aux enfers, et le troisième jour est ressuscité des morts.

VI. Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant.

VII. D'où il viendra juger les vivants et les morts.

VIII. Je crois au Saint-Esprit.

IX. La sainte Église catholique, la communion des saints.

X. La rémission des péchés.

XI. La résurrection de la chair.

XII. La vie éternelle.

EXPLICATION. — Toutes les vérités renfermées dans les douze articles dont se compose le symbole des apôtres, à l'exception de ce qui regarde la rémission des péchés, ont été expliquées précédemment. Toutefois, mes enfants, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de fixer pendant quelque temps votre attention sur chacun de ces douze articles, ce sera une répétition sommaire de ce que nous avons déjà dit.

ARTICLE PREMIER. — « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. » *Je crois* : ce mot, qui se rapporte à chacun des douze articles du symbole, veut dire : Je tiens telle chose pour vraie, pour certaine ; j'en suis pleinement et fermement convaincu. — *Je crois en Dieu* : c'est-à-dire, non-seulement je suis persuadé qu'il y a un Dieu, mais encore j'ajoute foi à sa parole et je mets en lui toute ma confiance (1). — *Je crois en Dieu le Père* : la na-

(1) D. Pourquoi dites-vous Je crois en Dieu, et non pas Je crois à

ture divine, essentiellement une et indivisible, subsiste en trois personnes; la première s'appelle le Père, parce que, de toute éternité, elle engendre un fils unique qui lui est consubstantiel et égal en toutes choses. — *Je crois en Dieu le Père tout-Puissant, créateur du ciel et de la terre* : Dieu a manifesté sa toute-puissance en tirant du néant tous les êtres visibles et invisibles. Il a fait de rien le ciel, les anges, la lumière, le soleil, la lune, les étoiles, tous les astres; l'air et les oiseaux; la mer et les poissons; la terre et tout ce qu'elle renferme; les animaux, les plantes, les arbres, les sources, les ruisseaux, les fleuves et les lacs. Après avoir achevé ces ouvrages, Dieu fit l'homme et le créa à son image et à sa ressemblance. Le premier homme fut Adam; la première femme fut Ève. Dieu les créa dans l'innocence, les destina à un bonheur surnaturel, leur accorda, avec l'immortalité, les dons les plus précieux, et les plaça dans un jardin de délices appelé le paradis terrestre, en leur imposant la loi, sous peine de mort, de ne point manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. C'est d'Adam et d'Ève que nous descendons et que tirent leur origine tous les hommes qui ont peuplé la terre. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.*

ART. II. « Et en Jésus-Christ, son fils unique, Notre-Seigneur. » — Tous les anges, que Dieu avait tirés du néant ne lui demeurèrent pas fidèles, il y en eut un grand nombre qui se révoltèrent contre lui, et qui, en punition de leur révolte, furent condamnés à un malheur éternel. Le chef de ces anges rebelles, jaloux du bonheur dont Adam et Ève jouissaient dans le jardin de délices où Dieu les avait pla-

Dieu? — R. Je dis *Je crois en Dieu*, pour faire connaître que non-seulement je crois qu'il y a un Dieu, et que je tiens pour certain tout ce qu'il nous enseigne, mais encore que je mets en lui toute ma confiance. (*Catéchisme à l'usage des colléges*, par le R. P. de Montezon, de la Compagnie de Jésus, 1 vol. in-12, Tournai, 1848. — Ce catéchisme est fort remarquable.)

cés, tenta Ève et la porta à manger du fruit défendu ; celle-ci en donna à Adam et le fit tomber dans la même désobéissance. Aussitôt l'un et l'autre furent déchus de l'état de grâce dans lequel ils avaient été créés , chassés du paradis terrestre, puis condamnés aux douleurs et à la mort ; aussitôt les portes du ciel leur furent fermées, ils n'eurent plus à attendre que l'enfer et ses éternels supplices, et toute la postérité d'Adam, qui a péché en lui, fut enveloppée dans la même condamnation. Mais Dieu, en exerçant sa justice contre Adam et Ève et toute leur race, se souvint aussi de sa miséricorde, et promit un rédempteur au genre humain. Ce rédempteur devait être *son fils unique*, personnellement uni à un corps et à une âme semblables aux nôtres ; il devait être appelé *Jésus*, c'est-à-dire sauveur, parce qu'il était envoyé pour opérer le salut du monde ; il devait aussi être appelé *Christ*, c'est-à-dire oint ou sacré, à cause de l'onction divine qui le consacrait roi, pontife et prophète par excellence ; il devait enfin être le souverain *seigneur* de tous les hommes, qui tous lui appartiendraient à titre de création et de rédemption. Ces desseins de miséricorde se sont accomplis, et voilà ce que nous faisons profession de croire quand nous disons : *Je crois en Jésus-Christ, Notre-Seigneur, et fils unique de Dieu.*

ART. III. « Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la « vierge Marie. » — Lorsque le temps où le fils unique de Dieu devait se faire homme pour racheter les hommes fut arrivé, Dieu envoya l'archange Gabriel à Nazareth, ville de Galilée, où demeurait une vierge appelée Marie. Gabriel, comme il en avait reçu l'ordre, dit à Marie : « Je vous salue, ô pleine de grâce ! le Seigneur est avec vous ; vous « êtes bénie entre toutes les femmes. Le Saint-Esprit descendra en vous, et le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le fils de Dieu. » Marie, ayant humblement acquiescé aux desseins de Dieu, le Saint-Esprit forma en elle, de la propre substance de cette vierge, un corps humain ; le Père éternel tira du néant une âme pour animer ce corps ; et le

filz unique de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, unit substantiellement à sa personne ce corps et cette âme. C'est ainsi que le Verbe s'est fait chair et que s'est opéré le mystère de l'incarnation. Neuf mois après, Jésus, sauveur de tous les hommes, vrai Dieu et vrai homme, réunissant en une seule personne, qui est la personne du Verbe, la nature divine et la nature humaine, est né de la vierge Marie, à Bethléem, ville de Juda, comme le prophète Michée l'avait prédit. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois en Jésus-Christ, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie.*

ART. IV. « A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, et a été enseveli. » — Jésus-Christ passa à Nazareth, dans la maison de saint Joseph, la plus grande partie de sa vie mortelle. A l'âge d'environ trente ans, il se rendit sur les bords du Jourdain, reçut le baptême de saint Jean, puis se retira dans le désert, où il jeûna quarante jours et quarante nuits. Au sortir du désert, Jésus-Christ commença sa vie publique, et parcourut les villes et les bourgades de la Judée, pour annoncer l'Évangile. L'éclat de sa prédication et des miracles qu'il opérait inspira aux princes des prêtres, aux docteurs de la loi, aux scribes et aux pharisiens, une jalousie et une haine si violentes. qu'ils résolurent de le faire mourir ; et il se trouva, parmi les douze apôtres qu'il s'était choisis, un traître, nommé Judas, qui seconda leur fureur. Jésus, après avoir été accablé d'outrages, fut condamné à mort par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée, et livré aux soldats pour être crucifié. Après une agonie de trois heures, l'Homme-Dieu mourut, en tant qu'homme, pour sauver les pécheurs, donnant comme Dieu un prix infini à ses souffrances et à sa mort. Ceci arriva le sixième jour de la semaine, qu'on appelle vendredi. Le jour même de la mort de Jésus, Joseph d'Arimathie et Nicodème descendirent son corps de la croix, l'embaumèrent, l'ensevelirent et le mirent dans un sépulcre neuf où personne n'avait encore été mis. — Voilà, mes enfants, ce que nous

faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois en Jésus-Christ, qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.*

ART. V. « Qui est descendu aux enfers et le troisième jour est ressuscité des morts. » — A l'instant où Jésus expira, son âme fut réellement séparée de son corps, la personne divine demeurant néanmoins toujours unie et à son âme et à son corps, quoique séparés l'un de l'autre. — Séparée de son corps, la très-sainte âme de Jésus-Christ descendit aux enfers et y resta aussi longtemps que son corps dans le tombeau. Par ce mot *enfers* il faut entendre, non pas ce séjour d'horreur et de désespoir où un feu vengeur, qui brûle éternellement, dévore les réprouvés sans jamais consumer ses victimes, mais le lieu, autrement appelé *limbes*, où étaient réunies et détenues les âmes des patriarches, des prophètes et d'un grand nombre d'autres justes qui attendaient l'avènement du fils de Dieu, par qui elles devaient être délivrées et transférées de cette prison dans le paradis. — La descente de Jésus-Christ aux enfers fut bientôt suivie de sa victoire sur la mort. Le troisième jour, le lendemain du sabbat des Juifs, jour appelé depuis le jour du Seigneur ou dimanche, Jésus-Christ, comme il l'avait annoncé, réunit de nouveau sa très-sainte âme à son corps, et ressuscita par sa propre force et sa propre vertu. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire quand nous disons : *Je crois en Jésus-Christ, qui est descendu aux enfers et le troisième jour est ressuscité des morts.*

ART. VI. « Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. » — Jésus-Christ, ressuscité des morts, demeura encore quarante jours sur la terre. Durant cet espace de temps, il donna à ses apôtres et à ses disciples des preuves multipliées de sa vie nouvelle, se montrant souvent à eux, et leur parlant du royaume de Dieu, c'est-à-dire de son Église; leur enseignant ce qu'ils avaient à faire pour l'étendre jusqu'aux extrémités de la terre; les instruisant de la doctrine qu'ils devaient enseigner et des

sacrements qu'ils devaient administrer. Lorsqu'il les vit parfaitement convaincus et persuadés de sa résurrection, et suffisamment instruits de ce qu'ils devaient apprendre de sa bouche pour remplir dignement la mission qu'il leur donnait, n'ayant plus rien qui le retint sur la terre, il les conduisit à la montagne des Oliviers, et là, en leur présence, *il monta au ciel* par sa propre vertu, et y introduisit les âmes des justes qu'il avait délivrées des limbes. — Jésus, monté au ciel, en tant qu'homme, *y est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant* : c'est-à-dire qu'étant, comme Dieu, égal à son Père, il est, comme homme, élevé dans le ciel au-dessus de toutes les créatures par la grandeur de sa gloire et de sa puissance, et qu'il y jouit d'un repos et d'un bonheur infinis. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois en Jésus-Christ, qui est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.*

ART. VII. « D'où il viendra juger les vivants et les morts. » — Quoique chaque homme, au moment de sa mort, compare devant le tribunal de Dieu et y subisse un jugement particulier où son sort pour la vie future est fixé d'une manière irrévocable, néanmoins, à la fin des temps, il y aura un jugement général où, en présence de tous les hommes qui auront jamais existé en quelque lieu que ce puisse être, sera manifesté et confirmé l'arrêt déjà porté sur chacun d'eux. Tous ceux qui vivront alors mourront, car la mort est une dette dont personne ne peut être affranchi. Lorsque tous les hommes, depuis le premier jusqu'au dernier, auront payé le tribut à la mort, tous, bons et méchants, ressusciteront pour être jugés publiquement par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui descendra visiblement des cieux, avec une grande puissance et une grande majesté. Mais quelle différence il y aura pour jamais entre les uns et les autres ! Le partage des bons sera une gloire et une félicité sans fin ; le partage des méchants un malheur éternel. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je*

crois en Jésus-Christ qui viendra juger les vivants et les morts.

ART. VIII. « Je crois au Saint-Esprit. » — Comme nous l'avons déjà dit, quoique la nature divine soit essentiellement une, néanmoins il y a en Dieu trois personnes réellement distinguées entre elles. Nous croyons et nous adorons un seul et unique Dieu en trois personnes. La première personne est Dieu le père, qui n'est ni fait, ni créé, ni engendré; la seconde personne est Dieu le fils, qui n'est ni fait ni créé, mais engendré de toute éternité de Dieu son père; la troisième personne est Dieu le Saint-Esprit, qui n'est ni fait, ni créé, ni engendré, mais qui procède de toute éternité du Père et du Fils, comme d'un même principe. C'est ce que nous appelons le mystère de la sainte Trinité. Les articles précédents du symbole des apôtres se rapportent aux deux premières personnes de la sainte Trinité; celui-ci se rapporte à la troisième. Le Saint-Esprit est égal en tout au Père et au Fils, et doit être, comme eux, adoré et glorifié. Cet Esprit adorable, par ses saintes inspirations, nous détourne du péché, excite nos cœurs à l'observation de la loi, et les porte à la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. C'est aussi par lui que nous sommes justifiés et que nous devenons les enfants de Dieu, pour être héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois au Saint-Esprit.*

ART. IX. « La sainte Église catholique, la communion des saints. » — Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi sur la terre une Église. Cette Église est l'assemblée des fidèles qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, ne font qu'un même corps dont Jésus-Christ est le chef invisible, et notre saint Père le Pape, successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le chef visible. — L'Église est appelée *sainte*; parce que Jésus-Christ, son fondateur et son chef, est saint et la source de toute sainteté; parce que sa doctrine est sainte et le sera toujours, comme elle l'a toujours été, l'Église n'ayant jamais

enseigné, n'enseignant et ne pouvant jamais enseigner que la pure doctrine, qu'elle a apprise de Jésus-Christ par les apôtres; parce que ses lois, son culte, ses cérémonies, ses sacrements et son sacrifice sont saints; enfin parce qu'il n'y a de saints que dans sa société.—L'Église est appelée *catholique* ou universelle, parce qu'elle n'est bornée ni par les temps ni par les lieux, davantage qu'aucune des sectes qui se sont séparées d'elle n'a jamais eu et n'aura jamais. — Les membres de l'Église ne formant qu'un seul corps, la charité qui les unit établit entre eux une communauté ou communication mutuelle et réciproque de biens qui sont : les prières, les bonnes œuvres, les grâces, les sacrements. Cette communication de biens spirituels, qu'on appelle la *communio des saints*, a lieu entre les membres des trois Églises, de l'Église de la terre, de celle du ciel, et de celle du purgatoire. Comme ils ne font tous qu'un seul corps, ils participent aussi tous aux mêmes biens, autant que chacun d'eux en est capable, selon l'état où il se trouve.—La communication des biens spirituels entre les saints qui sont dans le ciel et les fidèles qui vivent sur la terre, se fait par les prières que ceux-ci adressent aux saints, et les secours que les saints leur procurent. — La communication des biens spirituels entre les âmes du purgatoire et les fidèles qui vivent sur la terre se fait par les bonnes œuvres que ceux-ci pratiquent, les prières qu'ils font, et le saint sacrifice qui est offert pour le soulagement de ces âmes souffrantes. — Enfin, la communication des biens spirituels se fait entre les fidèles qui sont sur la terre, en ce que tous ont part aux prières, au sacrifice, aux bonnes œuvres, aux grâces, aux sacrements de l'Église, et que les grâces que chaque membre reçoit, et les bonnes œuvres qu'il fait, profitent à tous les autres membres qui demeurent unis au corps, à proportion néanmoins des dispositions de chacun de ces membres. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois la sainte Église catholique, la communio des saints.*

ART. X. « La rémission des péchés. » — Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi dans son Église des moyens de remettre les péchés. La rémission des péchés s'obtient d'abord par le baptême; et elle s'obtient d'une manière si parfaite, par la vertu de ce sacrement, qu'il ne reste aux adultes mêmes qui le reçoivent avec les dispositions requises, aucune peine temporelle à subir en expiation des péchés actuels qu'ils auraient commis avant de le recevoir. Mais parce que le baptême ne peut se réitérer, que ce sacrement, en effaçant le péché originel, n'ôte point les suites de ce péché et ne délivre pas les hommes de la concupiscence, qui les porte sans cesse au mal, la bonté infinie de notre divin Sauveur l'a porté à établir encore dans son Église un moyen de remettre les péchés commis après le baptême, et de nous rétablir en état de grâce. Ce second moyen de remettre les péchés est le sacrement de pénitence, dont l'administration appartient aux évêques et aux prêtres. En vertu du pouvoir que leur a communiqué Jésus-Christ, ils ont, selon l'étendue de leur mission, l'autorité d'absoudre tous ceux qu'ils jugent suffisamment préparés; de manière que les pécheurs qui ont effectivement les dispositions suffisantes se trouvent véritablement dégagés, devant Dieu, des liens de leurs iniquités. — Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous disons : *Je crois la rémission des péchés.*

ART. XI. « La résurrection de la chair. » — Nous trouvons, dans la nature même de notre âme, et dans la destination qu'elle a reçue de son auteur, une annonce claire de la résurrection future. En effet, notre âme est immortelle comme les anges; mais elle n'est pas, comme eux, faite pour exister seule; elle ne peut donc pas être éternellement séparée de son corps, et il faut qu'un jour elle lui soit réunie, pour que les desseins de Dieu sur elle aient leur entier accomplissement. « Voici, écrivait saint Paul aux fidèles de Corinthe, un mystère que je vais vous dire : nous ressusciterons tous, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette. » Et dans l'Évangile, Jésus-

Christ s'exprime en ces termes : « Le temps viendra où tous
« ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du
« Fils de Dieu, et ceux qui auront fait de bonnes œuvres
« sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie ; mais
« ceux qui en auront fait de mauvaises en sortiront pour
« ressusciter à leur condamnation (1). » — Voilà, mes en-
fants, ce que nous faisons profession de croire, quand nous
disons : *Je crois la résurrection de la chair.*

ART. XII. « La vie éternelle. » — Avant même la résur-
rection générale, les âmes qui, au moment de la mort, se
trouvent en état de grâce, et pleinement purifiées des restes
des péchés, entrent aussitôt en possession de la félicité su-
prême, et sont admises, sans délai, à voir Dieu, à jouir de
Dieu. Un jour viendra, comme nous l'avons déjà dit, où
elles reprendront leur corps dans un état plus parfait que
celui où il avait été durant la vie mortelle ; et après cette
réunion elles goûteront avec lui un bonheur qui n'aura
jamais de fin, qui n'éprouvera jamais aucune altération. —
Voilà, mes enfants, ce que nous faisons profesion de croire,
quand nous disons : *Je crois la vie éternelle.*

Le symbole des apôtres, dont nous venons d'expliquer
sommairement les douze articles, ne contient pas explicite-
ment tout ce qu'il faut croire ; mais les vérités qu'il semble
ne pas exprimer, il nous ordonne de les admettre par cet
article, qui les contient implicitement : *Je crois la sainte
Église catholique* ; je crois tout ce que l'Église catholique
croit et enseigne.

D. *Outre le symbole des apôtres, n'y a-t-il pas encore dans
l'Église d'autres symboles ?* — R. Oui, il y a encore le symbole
de Nicée et le symbole de saint Athanase.

EXPLICATION. — *Le symbole de Nicée fut composé dans le
premier concile de ce nom, l'an 325 : il porte aussi le nom
de symbole de Constantinople, parce que, dans ce concile,
tenu l'an 381, on y ajouta plusieurs mots pour le dévelop-*

(1) Joan., v, 28-29.

pement et l'éclaircissement des vérités contenues dans le symbole de Nicée; ces additions étaient spécialement dirigées contre l'erreur de Macédonius, qui niait la divinité du Saint-Esprit. En voici la teneur : « Je crois en un seul
 « Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
 « de toutes les choses visibles et invisibles; et un seul Sei-
 « gneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, et né du Père
 « avant tous les siècles; Dieu de Dieu, lumière de lumière;
 « vrai Dieu de vrai Dieu; engendré et non fait; consubstan-
 « tiel au Père, par qui toutes choses ont été faites; qui, pour
 « l'amour de nous, hommes, et pour notre salut, est des-
 « cendu des cieux et a pris chair de la vierge Marie, par
 « l'opération du Saint-Esprit, et s'est fait homme; qui a été
 « aussi crucifié pour nous sous Ponce Pilate; a souffert et a
 « été enseveli; qui est ressuscité le troisième jour, selon
 « les Écritures; est monté au ciel, est assis à la droite de
 « Dieu, et viendra une seconde fois, avec gloire, juger les
 « vivants et les morts; duquel le règne n'aura point de fin;
 « et au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du
 « Père et du Fils, qui, avec le Père et le Fils, est conjoin-
 « tement adoré et glorifié; qui a parlé par les prophètes;
 « et l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Je re-
 « connais un baptême pour la rémission des péchés, et j'at-
 « tends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir.
 « Ainsi soit-il. » Tel est le symbole de la foi dont se sert
 l'Église romaine, et qui se chante ou se lit à la messe,
 lorsque les rubriques ne s'y opposent pas.

Voici maintenant le *symbole de saint Athanase*, ainsi appelé, non parce que saint Athanase en est l'auteur (1), mais parce qu'il a été un intrépide défenseur des vérités qu'il contient; on le récite le dimanche à prime. « Quiconque
 « veut être sauvé doit, avant toutes choses, avoir la foi ca-
 « tholique. Et si quelqu'un ne la conserve pas dans toute
 « sa pureté, il est certain qu'il périra à jamais. Or, la foi

(1) Voir sur ce sujet une dissertation qui se trouve dans le t. III de *Œuvres de saint Athanase*, p. 719 et suivantes, édit. des bénédictins.

« consiste à adorer un seul Dieu en trinité, et la trinité en
« unité, sans confondre les personnes ni séparer leur subs-
« tance. Car autre est la personne du Père, autre est la per-
« sonne du Fils, autre est la personne du Saint-Esprit. Mais
« la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit est une;
« leur gloire est égale, leur majesté coéternelle. Tel qu'est
« le Père, tel est le Fils, tel est le Saint-Esprit. Le Père est
« incréé, le Fils est incréé, le Saint-Esprit est incréé. Le
« Père est immense, le Fils est immense, le Saint-Esprit
« est immense. Le Père est éternel, le Fils est éternel, le
« Saint-Esprit est éternel. Et cependant ils ne sont point
« trois éternels, mais un seul éternel; comme ils ne sont
« point trois incréés, ni trois immenses, mais un seul in-
« créé et un seul immense. Pareillement le Père est tout-
« puissant, le Fils est tout-puissant, le Saint-Esprit est
« tout-puissant. Et cependant ils ne sont pas trois tout-
« puissants, mais un seul tout-puissant. Ainsi le Père est
« Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. Et cepen-
« dant ils ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu.
« Ainsi le Père est Seigneur, le Fils est Seigneur, le Saint-
« Esprit est Seigneur. Et cependant ils ne sont pas trois
« Seigneurs, mais un seul Seigneur. Car, comme la religion
« chrétienne nous oblige de reconnaître que chaque per-
« sonne particulière est Dieu et Seigneur, ainsi la foi ca-
« tholique ne nous permet pas de dire que ce soient trois
« Dieux et trois Seigneurs. Le Père n'a été fait de personne,
« ni créé, ni engendré. Le Fils est du Père seul, non fait,
« non créé, mais engendré. Le Saint-Esprit est du Père et
« du Fils, non fait, non créé, ni engendré, mais procédant.
« Il y a donc un seul Père et non trois Pères, un seul Fils
« et non trois Fils, un seul Saint-Esprit et non trois Saints-
« Esprits; et dans cette trinité, aucun n'est avant, aucun
« n'est après, aucun n'est plus grand, aucun n'est plus pe-
« tit, mais toutes les trois personnes sont coéternelles et
« égales entre elles. De sorte qu'à tous égards, comme il a
« été dit, il faut adorer l'unité dans la trinité, et la tri-

« nité dans l'unité. Quiconque veut être sauvé doit croire
« ainsi touchant la Trinité. Mais il est encore nécessaire,
« pour le salut éternel, qu'il croie fidèlement l'incarnation
« de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est donc la vraie foi
« de croire et de confesser que Notre-Seigneur Jésus-Christ,
« fils de Dieu, est Dieu et homme. Il est Dieu, engendré de
« la substance du Père avant tous les siècles, et il est homme,
« né de la substance de sa mère dans le temps. Dieu par-
« fait, homme parfait, subsistant d'une âme raisonnable et
« d'un corps humain; égal à son Père comme Dieu, moindre
« que son Père comme homme; lequel, quoiqu'il soit Dieu
« et homme, n'est pourtant pas deux, mais un seul Christ.
« Il est un, non par le changement de la divinité en chair,
« mais parce que la divinité s'est approprié l'humanité. Il
« est un, enfin, non pas par une confusion de substance,
« mais par une unité de personne. Car, comme une âme
« raisonnable et un corps humain sont un seul homme,
« ainsi la divinité et l'humanité sont un seul Christ, le-
« quel a souffert pour notre salut, est descendu aux enfers,
« le troisième jour est ressuscité des morts; est monté aux
« cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant,
« d'où il viendra juger les vivants et les morts; à la venue
« duquel tous les hommes doivent ressusciter avec leur
« corps et rendre compte de leurs actions. Et ceux qui au-
« ront fait le bien iront à la vie éternelle. Et ceux qui au-
« ront fait le mal iront au feu éternel. Telle est la foi ca-
« tholique, et si quelqu'un ne la croit point fidèlement et
« fermement, il est certain qu'il périra éternellement. »

D. *Après les symboles dont il vient d'être parlé, le saint-siège n'a-t-il pas dressé une profession de foi qui est aussi un véritable symbole?* — R. Oui, et cette profession de foi a été dressée par le pape Pie IV.

EXPLICATION. — Dans cette profession de foi, dressée par le souverain pontife Pie IV, sont énoncés tous les articles qui ont été combattus par les protestants, et on n'est point

catholique si l'on ne croit toutes les vérités qui y sont contenues. Nous croyons devoir l'insérer ici dans toute son étendue.

« Je, *N.*, crois et professe d'une ferme foi tous les articles en général et chacun en particulier contenus dans le symbole de la foi usité dans la sainte Église romaine, savoir :

« Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, qui est né du Père avant tous les siècles; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui n'a pas été fait, mais engendré; consubstantiel au Père, par qui tout a été fait; qui est descendu des cieux pour nous autres hommes et pour notre salut, qui s'est incarné en prenant un corps dans le sein de la vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et qui s'est fait homme; qui a été aussi crucifié pour nous, qui a souffert sous Ponce Pilate, et qui a été mis dans le tombeau; qui est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures; qui est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père; qui viendra de nouveau, plein de gloire, pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les prophètes. Je crois l'Église, qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

« J'admets très-fermement et j'embrasse les traditions des apôtres et de l'Église, et les autres règlements et constitutions de la même Église.

« J'admets aussi la sainte Écriture dans le sens qu'a tenu et que tient notre sainte mère l'Église, à laquelle il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saints livres; et je ne la recevrai ni ne l'interpréterai jamais que selon le sentiment unanime des Pères.

« Je professe aussi qu'il y a proprement, et selon la vérité, sept sacrements de la nouvelle loi établis par Jésus-Christ, Notre-Seigneur, pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à chacun; savoir: le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; que ces sacrements donnent la grâce, et que, parmi ces sacrements, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent se réitérer sans sacrilège. Je reçois et admets, en outre, les rites reçus et approuvés par l'Église catholique dans l'administration solennelle desdits sacrements.

« Je reconnais et je reçois chacune des définitions et déclarations faites dans le saint concile de Trente sur le péché originel et sur la justification.

« Je confesse pareillement que dans la messe on offre à Dieu un sacrifice vrai, propre et propitiatoire pour les vivants et pour les morts; et que dans le très-saint sacrement de l'Eucharistie se trouvent véritablement, réellement et substantiellement, le corps et le sang avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ; qu'il s'y fait un changement de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang, lequel changement est appelé *transsubstantiation* par l'Église catholique. Je confesse aussi que sous une seule de ces deux espèces on reçoit le corps de Jésus-Christ tout entier et un véritable sacrement. Je tiens fermement qu'il existe un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles.

« Je crois également que les saints qui règnent avec Jésus-Christ doivent être révéérés et invoqués; qu'ils offrent à Dieu des prières pour nous, et qu'on est tenu d'honorer leurs reliques. Je tiens aussi fermement que les images de Jésus-Christ et de la mère de Dieu, toujours vierge, et des autres saints, sont à avoir et à retenir, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la révérence qui leur sont dus. J'affirme aussi que le pouvoir de donner des indulgences a été

laissé dans l'Église par Jésus-Christ, et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien.

« Je reconnais la sainte Église catholique, apostolique et romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises. Je promets et je jure au pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ, une véritable obéissance.

« Je reçois de même très-fermement et je professe tout ce qui est statué, défini et déclaré par les saints canons, par les conciles œcuméniques, et principalement par le saint concile de Trente; je condamne en même temps, je rejette et anathématise toutes les opinions contraires, toutes les hérésies que l'Église a condamnées, rejetées et anathématisées.

« Enfin, je m'attache par promesse, par vœu et par serment, à cette vraie foi catholique, sans laquelle personne ne peut être sauvé. Je professe spontanément cette foi, je m'y attache sincèrement; je veux la conserver et la professer entière et inviolable jusqu'au dernier souffle de ma vie, avec l'aide de Dieu, et la faire observer, enseigner et prêcher, autant qu'il dépendra de moi, par ceux qui me seront subordonnés, ou par ceux dont le soin sera une attribution de ma charge. Qu'ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Évangiles de Dieu (1). »

D. *Ces divers symboles en forment-ils réellement plusieurs?* —
R. Ces divers symboles n'en forment réellement qu'un.

EXPLICATION. — Ils contiennent absolument les mêmes dogmes, mais plus ou moins développés. Les hérétiques, en attaquant les vérités de la foi, ont obligé l'Église d'ajouter quelques paroles au symbole des apôtres, afin de fixer avec plus de précision les vérités proposées à notre croyance; mais toutes les fois qu'elle a jugé de semblables additions nécessaires, elle n'a pas prétendu introduire de

(1) Ceux qui font cette profession de foi disent ces dernières paroles en touchant le saint livre des Évangiles, c'est pour cela que ces paroles sont ajoutées.

nouveaux dogmes ; elle croit et enseigne aujourd'hui ce qu'elle a toujours cru et enseigné dans tous les temps, et ce qu'elle enseignera, sans aucune modification, jusqu'à la pleine et entière consommation des siècles.

TRAIT HISTORIQUE.

DU LIEU OU A ÉTÉ COMPOSÉ LE SYMBOLE DES APÔTRES.

On voit encore aujourd'hui, auprès de Jérusalem, une espèce de citerne où l'on dit que les apôtres s'assemblèrent avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile par toute la terre, et qu'ils y dressèrent le symbole qui porte leur nom. Cette citerne, en forme de cave, peut avoir vingt pas de long ; la voûte est soutenue par douze arcades en l'honneur des douze apôtres. — Châteaubriand fait, au sujet de ce symbole de notre foi, une réflexion remarquable : « Tandis que le monde entier adorait à la face du soleil mille divinités honteuses, douze pêcheurs, cachés dans les entrailles de la terre, dressaient la profession de foi du genre humain, et reconnaissaient l'unité de Dieu, créateur de ces astres à la lumière desquels on n'osait encore proclamer son existence. Si quelque Romain de la cour d'Auguste, passant auprès de ce souterrain, eût aperçu les douze Juifs qui composaient cette œuvre sublime, quel mépris il eût témoigné pour cette troupe superstitieuse ! avec quel dédain il eût parlé de ces premiers fidèles ! Et pourtant ils allaient renverser les temples de ce Romain, détruire la religion de ses pères, changer les lois, la politique, la morale, la raison, et jusqu'aux pensées des hommes !... »

LEÇON XXXVI.

DU SIGNE DE LA CROIX.

D. *Outre le symbole des apôtres, n'y a-t-il pas un autre signe qui nous fait reconnaître comme chrétiens ?* — R. Oui, le signe de la croix.

EXPLICATION. — Le symbole des apôtres est le signe du chrétien, puisque, en le récitant, on fait profession de croire la doctrine chrétienne. — Il est une autre marque qui sert à faire connaître que l'on est chrétien, c'est le signe de la croix. — Le signe de la croix est le signe du chrétien, parce

que, dans tous les temps, les chrétiens, en le formant sur eux, se sont distingués des infidèles. Je dis *dans tous les temps*, car la pratique du signe de la croix remonte à la plus haute antiquité. « C'est, dit saint Basile, une tradition apostolique. » Tertullien, qui vivait vers la fin du II^e siècle, en parle en ces termes : « A toutes nos actions, « lorsque nous entrons ou sortons, lorsque nous prenons « nos habits, que nous allons... à table, au lit..., nous formons la croix sur notre front (1). »

D. *Comment se fait le signe de la croix ?* — R. On fait le signe de la croix en mettant la main droite au front, puis à la poitrine, ensuite à l'épaule gauche et de là à la droite, en disant : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.* Ou bien, en français : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

EXPLICATION. — Il y a deux manières de faire le signe de la croix ; la première consiste à porter la main droite au front, en disant : *In nomine Patris*, ou *Au nom du Père* ; puis à la poitrine, en disant : *et Filii*, ou *et du Fils* ; ensuite à l'épaule gauche et de là à la droite, en disant : *et Spiritus Sancti*, ou *et du Saint-Esprit*. On ajoute le mot *Amen* ou *Ainsi soit-il* en joignant les mains devant la poitrine. La seconde manière de faire le signe de la croix consiste à former avec le pouce une petite croix sur son front, sur sa bouche et sa poitrine, pour montrer qu'on veut consacrer à Dieu ses pensées, ses paroles, son cœur et ses affections. On le fait ainsi au commencement de l'évangile, à la messe, pour montrer qu'on ne rougit point de la croix de Jésus-Christ ni des maximes de son Évangile, et qu'on est prêt à confesser de bouche, devant les hommes, les vérités que l'on croit au fond du cœur. Les personnes pieuses ont aussi la louable coutume de former secrètement le signe de la croix sur leur cœur, soit pour demander quelque

(1) *Ad omnem aditum et exitum, ad lavacra, ad mensas, ad cubilia, frontem crucis signaculo ferimus.* (Tertull., *de Corona*, cap. III, apud Guillon, t. II, p. 469.)

grâce particulière, soit pour avoir la force de résister à quelque tentation, et elles ne manquent jamais d'être exaucées.

D. *Pourquoi dites-vous que le signe de la croix sert à nous faire reconnaître comme chrétiens?* — R. Parce qu'il nous rappelle les trois grands mystères de notre foi.

EXPLICATION. — Le signe de la croix, qui tire son origine de la passion et de la mort de Jésus-Christ, exprime et nous rappelle les trois grands mystères qui sont le fondement et la base du christianisme; il est donc un acte de religion des plus saints et des plus parfaits, un abrégé, un sommaire de la doctrine de Jésus-Christ, et c'est ainsi qu'il sert excellemment à nous faire reconnaître comme chrétiens.

D. *Quels sont ces trois grands mystères?* — R. Ce sont les mystères de la sainte trinité, de l'incarnation et de la rédemption.

EXPLICATION. — Il y a dans la religion chrétienne, vous le savez, mes enfants, un grand nombre de mystères, c'est-à-dire un grand nombre de vérités que nous ne pouvons comprendre, et que cependant nous devons croire, parce que c'est Dieu lui-même qui les a révélées. — Parmi les mystères, il en est trois qu'on appelle les *principaux* ou les *trois grands mystères*, savoir: la sainte trinité, l'incarnation et la rédemption. La sainte trinité, vous ne l'avez pas oublié sans doute, c'est le mystère d'un seul Dieu en trois personnes, qui sont: le Père, le Fils et le Saint-Esprit. L'incarnation, c'est le mystère du fils de Dieu fait homme pour nous. La rédemption, c'est le mystère du fils de Dieu mort sur la croix pour racheter les hommes. La religion chrétienne n'enseigne rien qui ne soit contenu dans ces trois mystères, ou qui ne s'y rapporte; or, on les exprime, on les professe tous les trois, ainsi que nous allons l'expliquer, en faisant le signe de la croix; d'où il suit que, par le signe de la croix, on fait profession de croire tous les mystères et toutes les vérités que la foi nous enseigne. Le signe de la croix est donc un grand acte de religion. Ce qui vient d'être dit suffit sans doute,

mes enfants, pour vous faire comprendre tout ce qu'il y a dans cet acte de grave et d'imposant, et combien il importe, par conséquent, de ne le faire jamais indécemment et par routine, mais d'avoir toujours soin de prononcer avec dévotion les paroles: *Au nom du Père, etc.*, et de bien former la croix en les prononçant.

D. *Comment le signe de la croix nous rappelle-t-il le mystère de la sainte trinité?* — R. Parce qu'en faisant le signe de la croix, nous invoquons les trois personnes de la sainte trinité.

EXPLICATION. — En disant *du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, nous faisons profession de croire qu'il y a en Dieu trois personnes réellement distinctes l'une de l'autre; et en disant *au nom*, au singulier, et non pas *dans les noms*, nous faisons profession de croire que ces trois personnes n'ont qu'une seule et même nature ou essence divine, et ne font, par conséquent, qu'un seul Dieu. — En portant la main du front à la poitrine, nous faisons profession de croire que le Père, par la connaissance qu'il a de lui-même, engendre son Fils de toute éternité; et en portant ensuite la main de l'épaule gauche à la droite, nous faisons profession de croire que le Saint-Esprit est le lien et l'amour du Père et du Fils, et qu'il procède de l'un et de l'autre (1).

D. *Comment le signe de la croix nous rappelle-t-il les mystères de l'incarnation et de la rédemption?* — R. Parce que nous formons sur nous la figure de la croix, sur laquelle le Fils de Dieu fait homme est mort pour nous racheter.

EXPLICATION. — En portant la main du front à la poitrine, nous exprimons que le fils de Dieu est descendu du sein de son Père dans le sein d'une vierge, et qu'il s'est revêtu de notre nature; nous représentons, par conséquent, et sa génération éternelle et sa génération temporelle. En portant la main de l'épaule gauche à l'épaule droite, et en achevant de tracer sur nous la croix, nous exprimons que notre Seigneur Jésus-Christ, par ses souffrances et par sa croix, nous

(1) Corsetti, p. 428, 496.

a tirés de l'état de damnation où nous étions, et nous a fait recouvrer tous nos droits au bonheur du ciel (1).

D. *Quand faut-il faire le signe de la croix?* — R. Il faut faire le signe de la croix le matin en se levant, le soir en se couchant, au commencement de ses principales actions, enfin dans les dangers et dans les tentations.

EXPLICATION. — Il faut faire le signe de la croix, 1° *le matin en se levant*, pour consacrer à Dieu les prémices de la journée et toutes nos actions, et obtenir par les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ, pour le reste du jour, les grâces et les faveurs du ciel; 2° *le soir en se couchant*, pour remercier Dieu des grâces qu'il nous a accordées pendant le jour, et obtenir, par les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ, la protection dont nous avons besoin pour passer la nuit sans danger; 3° *au commencement de ses principales actions*, afin de les rapporter à Dieu et d'obtenir, par les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ, les grâces nécessaires pour les faire comme il faut; 4° enfin *dans les dangers et dans les tentations*, afin d'obtenir de Dieu, par les mérites de la passion et de la mort de Jésus-Christ, tous les secours dont nous avons besoin pour éviter les périls auxquels nous sommes exposés, et triompher des tentations qui nous assiègent. — Il convient aussi de faire le signe de la croix quand on passe près d'une croix ou devant une église, pour s'exciter de plus en plus à des sentiments d'amour et de reconnaissance, au souvenir d'un Dieu mort sur la croix par amour pour nous et qui, chaque jour encore, s'immole pour nous sur l'autel.

D. *Quelle est la vertu du signe de la croix, quand on le fait avec foi?* — R. Le signe de la croix, quand il est fait avec foi, chasse les démons, dissipe les tentations et attire les bénédictions de Dieu sur nous et sur nos actions.

EXPLICATION. — Le signe de la croix, quand il est fait avec foi et dévotion, c'est-à-dire avec une vraie confiance en Dieu

(1) Corsetti, p. 428, 496.

par Jésus-Christ, et avec un sincère dévouement à son service, 1° *chasse les démons et dissipe les tentations* ; il met les démons en fuite, dit saint Cyrille ; c'est une enseigne redoutable qui les frappe de terreur, dit Origène. « Armons-nous de la croix comme d'un bouclier, dit saint Ephrem (1) ; « revêtons-nous de cette armure invincible du chrétien ; elle « est le trophée de la victoire remportée sur la mort, l'espérance du fidèle... ; elle écartera de nous tous les maux. « Celui qui présente sur sa personne le sceau du prince n'a « point à craindre qu'on l'insulte : à plus forte raison, le « chrétien qui porte l'étendard du Roi des rois est-il en sûreté contre toutes les attaques ; à cet aspect, les puissances « ennemies sont frappées d'épouvante. » 2° Le signe de la croix *attire les bénédictions de Dieu sur nous et sur nos actions* ; c'est, disent les théologiens, une prière courte, mais très-efficace, que nous adressons à Dieu par les mérites de la passion de Jésus-Christ, et plus cette prière est faite avec foi et avec piété, plus sont abondantes les grâces et les bénédictions qu'elle nous obtient (2).

Telle est la vertu du signe de la croix, telle est son efficacité, et s'il y a si peu de personnes qui en retirent du fruit, c'est que la plupart des chrétiens le font sans foi et sans dévotion.

Les bons chrétiens ne se contentent pas de faire le signe de la croix, ils mettent dans leurs maisons l'image de Jésus-Christ attaché à la croix (c'est ce qu'on appelle un *crucifix*) ; ils la portent sur eux, afin de montrer par là qu'ils sont chrétiens, et de s'exciter sans cesse à vivre chrétiennement. Autrefois, un catholique se serait fait scrupule de ne pas avoir dans sa chambre un crucifix devant lequel il pût dire ses prières ; ce pieux usage est encore suivi de nos jours par tous les vrais fidèles, et il faut avoir une bien triste idée

(1) S. Ephrem, *Homélie sur le second avènement de Jésus-Christ*, apud Guillon, t. VIII, p. 289.

(2) *Signum crucis est brevis et efficacissima oratio ad Deum per merita passionum Christi.* (*Theol. de Deus*, t. IV.)

d'une maison dans laquelle on ne rencontre pas l'image de Jésus crucifié.

TRAITS HISTORIQUES.

COÛTUMES DES CHRÉTIENS ORIENTAUX.

Les chrétiens orientaux impriment, avec un fer chaud, le *signe de la croix* sur le front des enfants. Cette coutume est venue de ce que les mahométans enlèvent souvent les enfants des chrétiens pour en faire des esclaves, et pour les élever dans le mahométisme malgré leurs parents; mais comme ils sont ennemis de la *croix*, qui est le signe du christianisme, ils ne veulent pas d'un enfant ni d'un esclave qui a cette marque imprimée au front ou au visage (1).

COMMENT SE FAIT LE SIGNE DE LA CROIX CHEZ LES SÈCTES ORIENTALES.

Parmi les communions dissidentes de l'Orient, le signe de la croix n'est point formé comme dans l'Église catholique. Les jacobites (2) se signent avec un seul doigt, de gauche à droite, exprimant ainsi, disent-ils, leur foi à l'unité de nature du Sauveur et à la translation de la grâce, passant du côté gauche, qui est le péché, au côté droit, lequel figure le pardon. Les nestoriens, au contraire, se signent de droite à gauche, avec deux doigts, symbole des deux natures qu'ils admettent en Jésus-Christ (3) et de l'apparition de la foi, venant de la droite, ou du bon principe victorieux de la gauche, le principe mauvais (4).

VERTU DU SIGNE DE LA CROIX.

Les Pères attestent qu'il se faisait des miracles par le *signe de la croix*; que ce signe puissant suffisait pour mettre en fuite les démons et pour déconcerter tous leurs prestiges dans les cérémonies magiques des païens. Saint Benoît brisa, par un *signe de croix*, une coupe empoisonnée qu'on lui présentait. — Saint Hilarion, ayant fait *trois signes de croix* sur le sable, fit rentrer dans ses bornes une mer en courroux qu'un tremblement de terre en avait fait sortir, et qui menaçait d'inonder au loin le

(1) *Perpétuité de la foi*, t. v, liv. II.

(2) *Jacobites*, hérétiques eutychiens qui n'admettent en Jésus-Christ qu'une seule nature. Leur nom vient de Jacques Baradée, qu'ils élurent évêque d'Édesse, en 541.

(3) Les nestoriens admettent aussi en Jésus-Christ deux personnes, et c'est en cela que consiste leur hérésie.

(4) E. Boré, *Correspondance d'un voyageur en Orient*.

pays. — Saint Roch, par la vertu du *signe de la croix*, guérit un grand nombre de pestiférés. — Sous la persécution de Dioclétien, Tiburce, célèbre martyr, fut amené au préfet Fabien, qui fit préparer un grand brasier avec de l'encens, et lui commanda ou d'offrir de l'encens aux idoles, ou de marcher sur le brasier. Tiburce se munit du *signe de la croix*, et se promena les pieds nus sur les charbons ardents, sans ressentir la moindre douleur. — Une dame nommée Casta, accablée de plusieurs maladies, et n'espérant rien des remèdes humains, eut recours à saint Pavace, évêque du Mans, et se fit porter dans l'église où il célébrait les saints mystères. Un seul *signe de croix*, sur la tête de cette femme pleine de foi, la délivra de toutes ses douleurs. — Une fièvre violente avait réduit à l'extrémité deux jeunes gens, fils d'un seigneur de la province, nommé Bénédic, et de Lope, sa femme. Désespérés de voir leurs enfants prêts à leur être ravis, ils supplièrent saint Pavace de venir les voir. A son arrivée, il fit un *signe de croix* sur eux, et à l'instant même ils se sentirent tout à fait guéris (1).

DERNIERS MOMENTS DE SAINTE MACRINE.

Sainte Macrine, sœur de saint Grégoire de Nysse, se sentant à sa dernière heure, ne voulut plus s'entretenir qu'avec Dieu. La prière des lampes, c'est-à-dire les vêpres, ayant commencé, elle se mit en devoir de la réciter autant qu'elle le pouvait. Elle fit d'abord le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur; elle le fit, à la fin de la prière, sur son visage, et aussitôt elle rendit tranquillement l'esprit.

Nous venons de vous expliquer, mes enfants, la première partie de la doctrine chrétienne. Nous allons passer à la seconde partie, qui traite de la morale, ou de ce que nous devons faire pour arriver un jour au ciel. *Morale* veut dire règle des mœurs; c'est la réunion des devoirs que nous avons à remplir envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

(1) D. Colom., *Histoire des évêques du Mans*,

APPENDICE.

*Extraits des décrets du concile provincial de Paris,
de l'année 1849.*

I

SUR DIEU CRÉATEUR.

« Condamnant des erreurs trop souvent renouvelées de nos
« jours, nous déclarons à tous les fidèles confiés à notre vigi-
« lance qu'il est absolument contraire à la foi catholique d'affirmer que les créatures n'ont pas été tirées du néant, ou que Dieu et les créatures n'ont qu'une seule et même substance (ce qu'on appelle *panthéisme*), ou que Dieu n'a fait que donner des formes à une matière préexistante, ou que l'action de Dieu en dehors de lui-même n'est pas libre, mais nécessaire. En conséquence, nous les avertissons de se tenir soigneusement en garde contre tous les systèmes d'une vaine philosophie qui font subtilement glisser dans les esprits le poison de ces erreurs (1). »

II

SUR L'ORDRE SURNATUREL.

« Nous jugeons également condamnables ceux qui détruisent tout ordre surnaturel, en affirmant, d'une part, qu'il n'y a point d'autre action de Dieu sur les créatures que celle de leur création et de leur conservation naturelle; et en niant, d'autre part, que Dieu puisse élever la créature raisonnable à un état qui ne lui est point dû, qui surpasse les forces de la nature créée et constitue l'homme dans une sublime et ineffable

(1) *Decreta concilii provincialis Parisiis habiti anno 1849, p. 51.*

« union avec Dieu, d'où, par le secours d'une grâce surnaturelle,
« il s'élève jusqu'à cette admirable société avec la nature divine,
« qui doit commencer sur la terre par la justice et la charité, et
« se couronner dans le ciel par la vue de Dieu tel qu'il est (1). »

III

SUR LES LIVRES SAINTS.

« Nous croyons aussi devoir réprover ce système, importé
« d'Allemagne en France, depuis peu d'années, par lequel les
« mythologues, ainsi qu'on les appelle, sous le masque d'une
« vénération mensongère pour les livres saints, en bannissent
« entièrement l'inspiration du Saint-Esprit; tournant en pures
« fictions des paroles et des faits historiques, au point qu'ils
« n'ont pas honte de les comparer aux mythes dont abondent
« les livres des Indiens et des Grecs, et d'enlever ainsi au texte
« sacré toute certitude et toute vérité historique (2). »

IV

SUR LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

« Enfin le concile rejette avec horreur l'erreur de quelques
« philosophes de nos jours, qui, mettant en avant le nom de
« la très-sainte trinité, et se vantant d'y croire, expliquent ce
« mystère ineffable de l'unité de la nature divine en trois per-
« sonnes par on ne sait quel assemblage monstrueux du Créa-
« teur et de la créature, ou de l'infini, du fini et de leur rap-
« port (3). »

V

CONTRE UNE NOUVELLE SECTE QUI A PRIS LE NOM MENTEUR D'OEUVRE DE LA MISÉRICORDE.

« Nous avons appris, avec une vive douleur, qu'en certains
« lieux de la province de nouvelles et folles erreurs sont ré-
« pandues par d'indignes séducteurs, dont la ruse, cachée sous
« le masque de la piété, a malheureusement trompé plusieurs
« âmes imprudentes.

(1) *Decreta concilii provincialis Parisiis habiti anno 1849*, p. 53.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

« Ces insensés, déplorant avec effronterie ce qu'ils appellent
« la ruine et la corruption de l'Église catholique, et s'arroyant,
« comme inspirés du ciel, une nouvelle mission, annoncent
« l'œuvre mensongère dite *de la Miséricorde*, destinée, selon
« eux, à rendre la vie, en quelque sorte, à l'Église de Jésus-
« Christ. Ils osent répandre parmi le peuple des révélations
« comme leur ayant été faites par les anges, les saints, Jésus-
« Christ lui-même; des visions et des miracles. Ils osent en-
« treprendre de former un nouveau collège d'apôtres, composé
« de laïques, et annoncent dans l'Église de Jésus-Christ un
« troisième règne, qu'ils ne craignent point d'appeler le règne
« du Saint-Esprit; et, en attendant, ils exercent avec leurs sec-
« tateurs, dans leurs assemblées clandestines, un culte impie
« et sacrilège qui outrage surtout l'adorable sacrement de l'e-
« charistie.

« Ils affirment aussi que, parmi les anges tombés, beaucoup
« ont été envoyés dans des corps humains pour faire pénitence,
« avec l'espérance de recouvrer la gloire du ciel; que l'homme,
« par conséquent, est composé d'une triple substance : d'un
« esprit, qui est un ange, d'une âme et d'un corps. Ils propagent
« encore d'autres opinions, aussi futiles et aussi détestables,
« dont ils ne veulent pas donner d'autres preuves que les com-
« munications divines dont ils se vantent.

« Pour nous, émus d'une compassion paternelle pour les
« âmes simples qui se sont laissé tromper, et désirant les dé-
« tourner de l'erreur, voici ce que nous jugeons à propos de
« leur dire :

« Confessant avec les apôtres, dans le symbole de notre foi,
« une Église toujours sainte et catholique; affirmant avec le
« pape Pie VI qu'il ne peut survenir en elle un obscurcissement
« général des vérités de la religion; demeurant attachés aux
« saintes règles prescrites par le concile de Trente, qui défendent
« d'admettre aucun nouveau miracle, s'il n'a été reconnu et
« approuvé par l'autorité ecclésiastique; enseignant, en outre,
« avec les saintes Écritures, que Dieu n'a point pardonné aux
« anges déchus, mais qu'il les réserve pour être punis au grand
« jour du jugement par des liens et des ténèbres éternels; con-
« damnant, par conséquent, cette descente des anges coupables
« dans des corps humains, déjà réprochée par plusieurs con-
« ciles; enfin, croyant fermement, avec les Pères du quatrième
« concile de Latran, que Dieu a composé la nature humaine,
« non de trois, mais de deux substances, l'âme et le corps;

« Nous réprouvons et condamnons avec le pape Grégoire XVI, « d'heureuse mémoire, dans son bref à l'évêque de Bayeux, du « 8 novembre 1843, les erreurs, les fables et les folies mention- « nées ci-dessus, et nous en déclarons les propagateurs et les « fauteurs, outre les peines déjà portées par le droit, dignes des « censures ecclésiastiques, et devant en être frappés par les or- « dinaires, s'ils le jugent à propos.

« C'est pourquoi nous défendons expressément, à tous ceux « qui ont charge d'âmes, d'absoudre au tribunal de la pénitence « toute personne opiniâtrément attachée à ces erreurs, ou par- « ticipant à ce culte impie, à moins qu'elle ne donne des signes « d'un sincère repentir, et que le saint-siège n'ait accordé à ces « mêmes prêtres des pouvoirs particuliers (1). »

VI

CONTRE LES ERREURS QUI RENVERSENT LES FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA CHARITÉ.

« Les circonstances actuelles exigent que nous condamnions, « comme nous condamnons en effet, les erreurs de ceux qui « affirment que les individus et les familles ne peuvent possé- « der justement et licitement des biens en propre, et que les « lois civiles qui protègent la propriété établissent par cela « même l'injustice et la tyrannie. Nous devons condamner en- « core avec plus de force les assertions de ces hommes qui osent « prétendre que les enseignements de la religion, et surtout le « précepte de la charité, sont favorables à ces erreurs.

« Mais il y a encore d'autres erreurs qui tendent à relâcher « ou à rompre les liens de l'amour fraternel entre les hommes. « La source de ces erreurs est cette philosophie perverse qui « enseigne par ses divers systèmes que l'intérêt de chacun est « le fondement de toutes les obligations morales. Par de tels « systèmes, personne ne l'ignore, non-seulement le sentiment « de la charité s'affaiblit dans les cœurs, mais la notion même « de cette vertu s'efface dans les esprits; désirant conserver ou « renouveler dans toutes les âmes la vraie notion et le senti- « ment intime de la charité, nous condamnons cette doctrine « impie, et particulièrement ses funestes conséquences relati- « vement à l'amour du prochain.

(1) *Decreta conc. prov. Parisiis habiti*, p. 55, 59.

« En outre, nous exhortons vivement les curés et tous les dispensateurs de la parole divine à rappeler fréquemment aux fidèles cette loi par laquelle Dieu a recommandé à chacun d'avoir soin de son prochain.

« Enfin, nous recommandons aux prédicateurs de ne pas avoir l'air d'ébranler les fondements de la justice, en revendiquant les droits de la charité, et de ne pas paraître blesser les principes de la charité en défendant les droits de la justice (1). »

VII

DE CERTAINES CALOMNIES RÉPANDUES DE NOS JOURS CONTRE L'ÉGLISE DE DIEU.

« Il est faux de dire que l'Église ne compatit pas au sort des malheureux en ce monde. Comme une bonne mère, l'Église aime tendrement ses enfants sans distinction, et elle les soutient par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Mais le pauvre peuple, les ouvriers et les indigents, tous ceux que presse la misère, ce sont ceux-là, surtout, que, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle entoure d'un amour plus empressé, d'une plus vive sollicitude.

« On calomnie l'Église quand on lui fait dire, à propos de l'inégalité des conditions, que tous les malheureux accablés par le travail, et qui souffrent toute espèce de misère, sont comme immuablement et fatalement enchaînés à leur infertune, à laquelle on ne peut ni l'on ne doit apporter aucun remède. Cette opinion détestable, qui a régné autrefois chez les païens, est tout à fait étrangère à la doctrine chrétienne, et l'Église la rejette avec horreur.

« Il est faux que l'Église désapprouve les investigations de la science et les sages tentatives de l'autorité pour améliorer le sort des classes indigentes. Nous déclarons, au contraire, tout à fait louables et parfaitement conformes à la piété chrétienne tous les moyens salutaires qu'on peut inventer et mettre en œuvre pour cette fin (2). »

(1) *Decreta conc. prov. Parisiis habiti*, p. 63, 65.

(2) *Ibid.*, p. 67, 69.

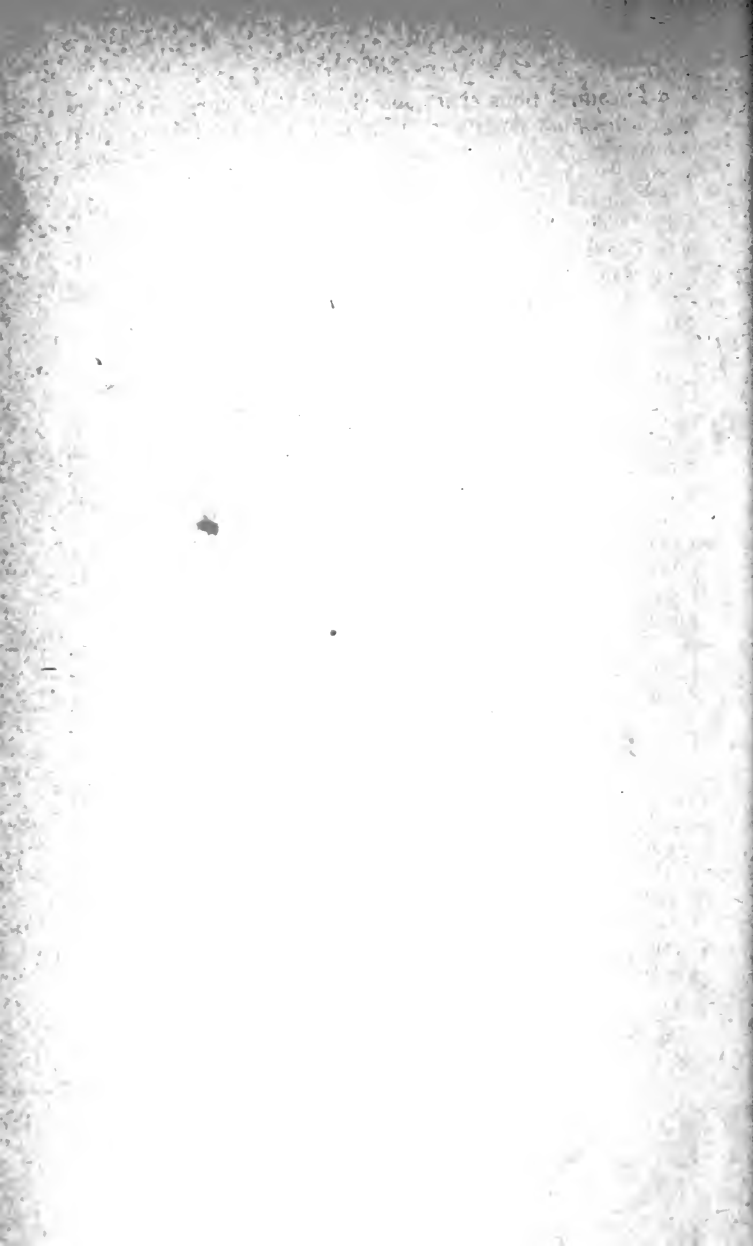


TABLE DES MATIÈRES

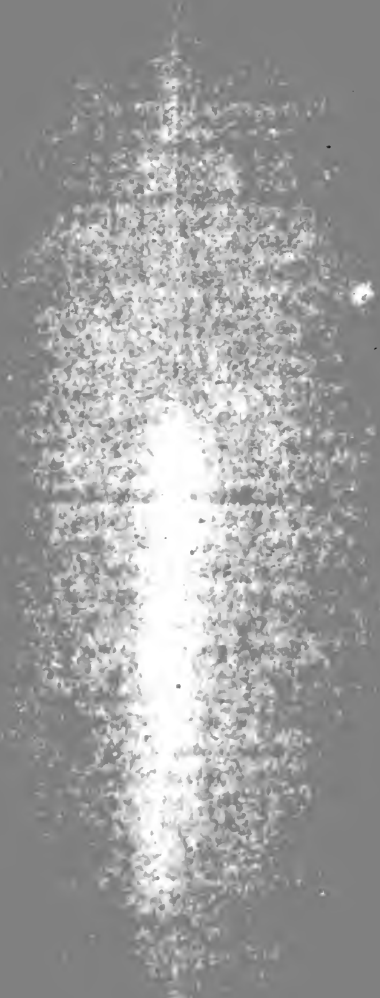
CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

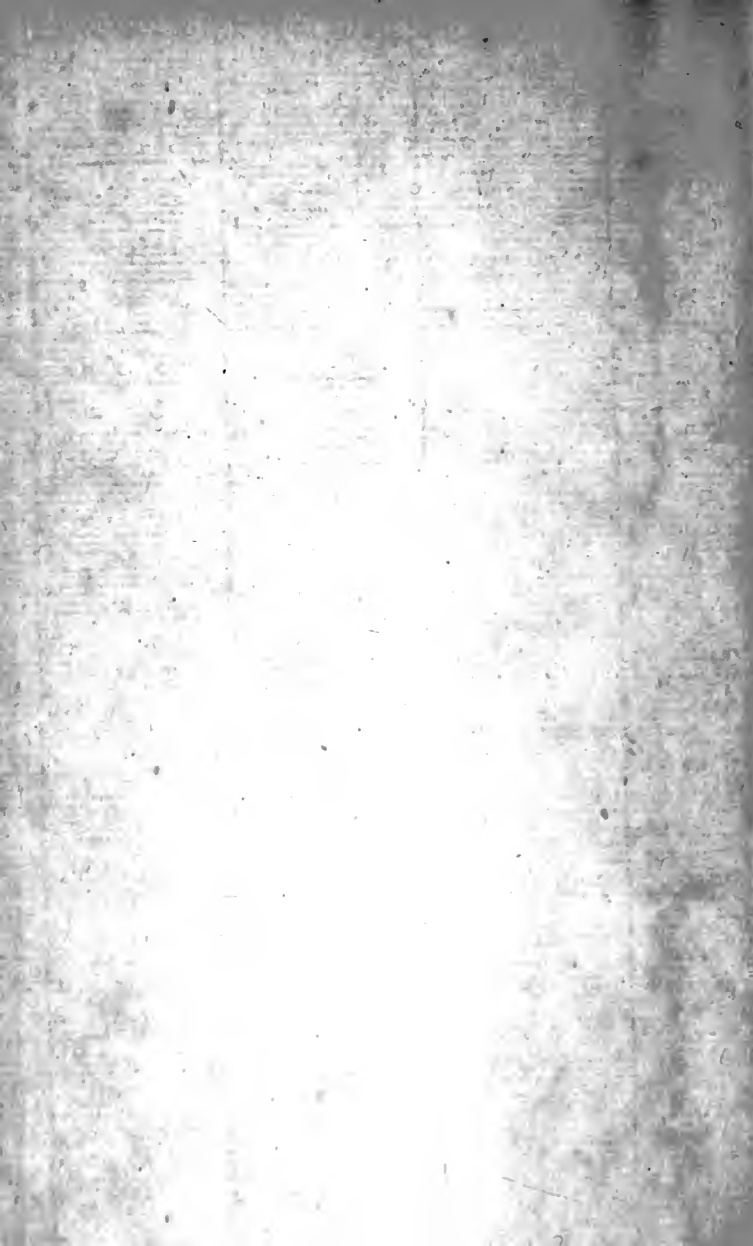
INTRODUCTION. Du nom et de la dignité de chrétien. — Du catéchisme. — De la religion et de sa nécessité	1
PREMIÈRE PARTIE. <i>Histoire et dogmes de la religion</i>	25
LEÇON I. <i>De Dieu</i> . — Preuves de l'existence de Dieu. — Athéisme; combien il est absurde.	25
LEÇON II. <i>Des perfections de Dieu</i> . — Dieu est un pur esprit. — Dieu est éternel, indépendant, immuable, libre et tout-puissant. — Dieu est présent partout, il voit et connaît tout. — La prescience de Dieu ne détruit point la liberté de l'homme	39
LEÇON III. <i>Du mystère de la sainte Trinité</i> . — Il y a en Dieu trois personnes. — Ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu. — Elles sont égales en toutes choses. — Processions divines. — Relations divines. — Missions divines. — Ce qu'il faut entendre par mys- tère	66
LEÇON IV. <i>De la création</i> . — Ouvrage des six jours. — Cosmogonie de Moïse. — Moïse a écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit. — Les dé- couvertes scientifiques confirment le récit de Moïse. — Dieu a créé le monde pour sa gloire.	96
LEÇON V. <i>Du panthéisme</i> . — Absurdité du panthéisme. — Il est con- traire à la foi. — Il tend, de sa nature, à l'anéantissement de la reli- gion. — Combien il est funeste à la société. — Panthéistes matéria- listes. — Panthéistes spiritualistes. — Saint-simoniens.	129
LEÇON VI. <i>De la Providence</i> . — Ce qu'il faut entendre par Providence. — Tout, dans la nature, nous annonce l'existence d'une Providence. — Permission du péché. — Le hasard est un mot vide de sens. — Accord de la Providence avec les maux qui assiègent l'homme sur la terre. — Accord de la Providence avec l'inégalité des conditions. — Communisme. — Fatalisme.	140
LEÇON VII. <i>Des anges</i> . — L'ange est un pur esprit. — Chute des anges. — Récompense des bons anges. — Leur occupation. — Punition des	

- mauvais anges. — Langage des anges. — Anges gardiens. — Dévotion aux saints anges. 163
- LEÇON VIII. *De l'homme et de sa liberté.* — La substance qui, dans l'homme, sent et pense, est une substance spirituelle et immatérielle. — Dieu, malgré sa toute-puissance, ne pourrait pas donner à la matière la faculté de penser. — L'homme est libre. — Du premier homme et de la première femme. — Nous descendons tous d'Adam et d'Ève. — Nègres. — Linguistique. Pourquoi Dieu nous a créés. — Physionomie. — Phrénologie. 184
- LEÇON IX. *Chute d'Adam et d'Ève.* — Paradis terrestre. — Arbre de la science du bien et du mal. — Serpent infernal 219
- LEÇON X. *Du péché originel.* — Suites funestes de la désobéissance de nos premiers parents. — Preuves du péché originel. — Quel est, après cette vie, le sort de ceux qui meurent avec le seul péché originel. 224
- LEÇON XI. *Promesse d'un rédempteur.* — Histoire des temps qui ont précédé la venue du Messie. — Dépravation du genre humain. — Déluge. — Arche de Noé. — Peuple choisi de Dieu. — Vocation d'Abraham. 236
- LEÇON XII. *Suite de l'histoire des temps qui ont précédé la venue du Sauveur.* — Isaac. — Jacob. — Servitude d'Égypte. — Moïse. 253
- LEÇON XIII. *Suite de l'histoire des temps qui ont précédé la venue du Sauveur.* — Passage de la mer Rouge. — Les Israélites sont gouvernés par des juges, ensuite par des rois. — Saül. — David. — Salomon. — Schisme des dix tribus. — Prophètes 261
- LEÇON XIV. *Du mystère de l'incarnation.* — Quel est le Sauveur qui nous a été donné. — Ce Sauveur est le Fils de Dieu. — Il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit. — Le Fils de Dieu fait homme s'appelle Jésus-Christ. — Il y a en Jésus-Christ deux natures. — Il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne. — La sainte Vierge Marie est véritablement Mère de Dieu. — Annonciation. . . . 272
- LEÇON XV. *De la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Naissance de Jésus-Christ. — Circoncision. — Épiphanie. — Présentation au temple. — Fuite en Égypte 282
- LEÇON XVI. *Suite de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Baptême de Jésus-Christ. — Jésus-Christ dans le désert. — Prédication de l'Évangile. — Preuves de la divinité de Jésus-Christ. . . . 299
- LEÇON XVII. *De la passion et de la mort de Jésus-Christ.* — Jésus-Christ est persécuté par les Juifs. — Il est trahi par Judas, condamné à mort par Ponce Pilate, et crucifié entre deux scélérats . . . 314
- LEÇON XVIII. *Des miracles qui accompagnèrent la mort de Jésus-Christ.* — A la mort de Jésus-Christ, des ténèbres se répandirent sur toute la terre. — Le voile du temple se déchira depuis le haut

- jusqu'au bas. — Les tombeaux s'ouvrirent et plusieurs morts ressuscitèrent. — Ce que prouvaient ces miracles 323
- LEÇON XIX. *Du mystère de la rédemption.* — La mort de Jésus-Christ a été volontaire. Il a pleinement satisfait pour nous. — Il est mort pour tous les hommes 334
- LEÇON XX. *Des mystères qui ont suivi la mort de Jésus-Christ.* — Descente de Jésus-Christ aux enfers. — Résurrection. — Ascension. 342
- LEÇON XXI. *De la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, et de l'établissement de l'Église.* — Pentecôte. — Prédication de l'Évangile. — Persécutions. — Église 362
- LEÇON XXII. *Du pape.* — Primauté de saint Pierre. — Le souverain pontife est le successeur de saint Pierre. — Cardinaux. — Conclave. 375
- LEÇON XXIII. *Des évêques.* — Archevêques. — Patriarches. — Primats. — Grands-vicaires. — Chanoines. — Curés. — Vicaires . . . 406
- LEÇON XXIV. *Des caractères de la vraie Église.* — Unité. — Sainteté. — Apostolicité. — Catholicité. — L'Église romaine seule réunit les caractères de la vraie Église. 433
- LEÇON XXV. *De ceux qui n'appartiennent point à l'Église.* — De la maxime : Hors de l'Église point de salut. — Infidèles. — Juifs. — Juif errant. — Hérétiques. — Schismatiques. — Apostats. — Excommuniés. — Loups-garous. 449
- LEÇON XXVI. *De l'enseignement de l'Église.* — L'Église est infaillible. — Infaillibilité du pape. — Son jugement est irréformable. — Conciles. — Leur utilité. — Le pape ne peut être jugé par personne. 482
- LEÇON XXVII. *De l'Écriture sainte et de la Tradition.* — Écriture sainte. — Authenticité des livres de l'Ancien Testament. — Nouveau Testament. — Il n'est pas permis de lire l'Écriture sainte en langue vulgaire. — Parole de Dieu non écrite, ou Tradition 509
- LEÇON XXVIII. *De la communion des Saints.* — Église militante. — Église souffrante. — Église triomphante. — Pourquoi les fidèles sont appelés saints. 526
- LEÇON XXIX. *De la mort et du jugement particulier.* — Ce que c'est que la mort. — Immortalité de l'âme. — En quoi consiste le jugement particulier. — Fins dernières de l'homme. 536
- LEÇON XXX. *Du paradis.* — En quoi consiste le bonheur du paradis. — Vision intuitive. — Jouissance et possession de Dieu. — Auréoles 549
- LEÇON XXXI. *De l'enfer.* — En quoi consistent les tourments des réprouvés. — Peine du dam. — Peine du sens. — Les supplices de l'enfer sont éternels 564
- LEÇON XXXII. *Du purgatoire.* — En quoi consistent les peines du purgatoire. — Nous pouvons soulager les âmes du purgatoire. . . 589

LEÇON XXXIII. <i>Des revenants et des vampires.</i> — Le revenant d'Ardi- villiers. — Histoire du docteur Bayle.	602
LEÇON XXXIV. <i>De la résurrection de la chair et du jugement général.</i> — Circonstances de la résurrection des corps. — Pourquoi les corps ressusciteront. — Jugement général. — Vie éternelle. — Mort éter- nelle. — Quand arrivera la fin du monde	610
LEÇON XXXV. <i>Du symbole des apôtres.</i> — Signification du mot sym- bole. — Explication des douze articles du symbole des apôtres. — Symbole de Nicée. — Symbole de Constantinople. — Symbole de saint Athanase. — Profession de foi dressée par le pape Pie IV.	628
LEÇON XXXVI. <i>Du signe de la croix.</i> — Le signe de la croix est le signe du chrétien. — Quand il faut le faire. — Comment il se fait chez les sectes orientales.	647
APPENDICE. Extraits des décrets du concile provincial de Paris de l'an- née 1849.	655









BX 1962 .G68 1851 v.1 SMC
Guillois, Ambroise.
Explication historique,
dogmatique, morale, liturgique
47231543

HW4-6987

